
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06933794 1

EHR

Frederick II

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ACHTUNDZWANZIGSTER BAND.

Frederick II, called the Great, King of Prussia.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

28

ACHTUNDZWANZIGSTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1903.

H.S.

1769.

[Januar 1769 — Juli 1769.]

REDIGIRT VON DR. GUSTAV BERTHOLD VOLZ.

17694. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 1er janvier 1769.

Il y a longtemps que je n'ai reçu de votre part une dépêche qui m'ait fait un plaisir aussi sensible que celle que vous venez de m'adresser en date du 16 de décembre dernier. Tout son contenu prouve que la cour où vous êtes, entre dans mes idées relativement à sa prochaine rupture avec la Porte, et qu'elle les regarde comme parfaitement compassées à la situation où elle se trouve elle-même à l'heure qu'il est[1]. Les dispositions pacifiques du comte Panin ne m'ont pas moins charmé, et je m'emploierai avec un zèle proportionné aux sentiments d'un bon allié à les appuyer.

Pour cet effet, et dans l'appréhension que la lettre qu'à ses instances vous avez écrite sur ce sujet à mon ministre à Constantinople, le sieur de Zegelin,[2] ne pourrait peut-être pas lui parvenir, je viens de lui communiquer par estafette tout ce que vous m'en avez mandé dans votre susdite dépêche,[3] et, pour plus de sûreté, j'ai fait passer ma lettre par les mains de mon ministre à Vienne, le sieur de Rohd, avec ordre de la faire partir tout de suite par estafette ou courrier pour Constantinople.[4] J'ai enjoint, en même temps, au sieur de Zegelin de faire

[1] Solms berichtete: „On est persuadé ici qu'il ne serait pas de l'intérêt général que Votre Majesté prît part directement à cette guerre. On estime que Sa contenance et l'état armé dans lequel Elle est toujours, en imposeront assez pour tenir d'autres puissances en respect de ne rien entreprendre, ni contre Elle-même ni contre la Russie; outre que la conservation de la bonne intelligence entre Votre Majesté et la Porte vous mettra, Sire, d'autant plutôt en état de la rétablir entre celle-ci et la Russie." Vergl. Bd. XXVII, 597. 598. — [2] Solms forderte Zegelin auf, alle den Frieden betreffende Eröffnungen der Türken entgegenzunehmen und ihnen seinerseits zu erklären, dass die angeblichen Beschwerden beider Mächte durch Verhandlungen beigelegt werden könnten, dass zur Verhinderung aller Umtriebe der französische Gesandte aus Konstantinopel zu entfernen sei, „lorsqu'on y traiterait pour le rétablissement de la paix. Que cela pourrait être suivi d'une suspension d'armes, sous laquelle on arrangerait facilement le reste. L'impératrice de Russie, n'ayant point en vue de faire aucune conquête, ne demandait autre chose qu'une satisfaction pour l'affront fait à sa couronne impériale par la violence commise contre son ministre" (Obreskow, vergl. Bd. XXVII, 606). — [3] Vergl. Nr. 17695. — [4] Vergl. Nr. 17697.

part de son contenu au ministre d'Angleterre à Constantinople[1] et de tâcher, conjointement avec lui, d'entamer une négociation d'accommodement entre la Russie et la Porte. Je me flatte aussi que la cour où vous êtes, ne désapprouvera nullement le parti que j'ai pris. J'ai cru au moins ne pouvoir mieux remplir ses intentions et, s'il y a moyen, de conjurer, de cette façon, l'orage qui est prêt à éclater, elle peut être persuadée que je serai au comble de ma joie d'y avoir contribué.

Pour ce qui regarde, au contraire, ses engagements avec l'Angleterre,[2] je la laisserai entièrement maîtresse de faire ce qu'elle jugera le plus convenable à ses intérêts. Tout ce que je ne saurais lui cacher, c'est que je ne trouve nullement de ma convenance de multiplier mes alliances. La sienne me tient lieu de toutes les autres, et je me bornerai aux seules liaisons que j'ai contractées avec elle.

Au reste, on prétend d'avoir des avis ici qui portent que l'Impératrice a dessein d'aller à Smolensko, et vous n'oublierez pas de me marquer si cet avis est fondé.

D'ailleurs, je n'ai encore rien de nouveau de Constantinople, de sorte que je finis.

Federic.

Nach dem Concept.[3]

17695. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 1. Januar 1769.

Ihr werdet bereits durch Meinen am russisch-kaiserlichen Hof subsistirenden Gesandten, den Grafen von Solms, benachrichtiget worden sein, welchergestalt dieser Hof nicht abgeneigt ist, dem wirklichem Ausbruch des Kriegs mit der Pforte zuvorzukommen und die entstandene Misshelligkeiten in der Güte beizulegen. Allenfalls wird Euch der angeschlossene Extract[4] seines darüber an Mich unter dem 16. Decembris abgestatteten Berichts[5] des mehreren zeigen, wohin dessen Gesinnungen bei diesem wichtigen Geschäft eigentlich gerichtet sind.

Gleichwie Ich nun damit vollkommen einverstanden bin und Mich dahero ganz gerne zu Erreichung einer für die allgemeine Ruhe so heilsamen Absicht verwenden will, als ergehet Mein gnädigster Befehl hiermit an Euch, den dort anwesenden englischen Gesandten zu sondiren, ob er mit Euch nicht gemeinschaftliche Sache machen und mit Euch die Vermittlung der zwischen Russland und der Pforte entstandenen Misshelligkeiten auf dem angetragenen Fuss bewirken wolle. Sollte nun derselbe sich dazu bereit finden lassen, so könnet Ihr Euch mit ihm

[1] Murray. — [2] Die russische Regierung war, nach Panins Aeusserungen, zum Abschluss eines Defensivbündnisses mit England geneigt, vergl. Bd. XXVII, 577. 600. — [3] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [4] Liegt nicht bei. — [5] Vergl. S. 1. Anm. 2.

über die Art und Weise, wie dergleichen Antrag bei der Pforte am besten anzubringen, concertiren und alles gemeinschaftlich mit ihm tractiren. Daferne er aber dabei Schwierigkeiten machen möchte, so ist Mein Wille, dass Ihr für Euch allein auf dem angetragenen Fuss darüber negociiret und alles mögliche anwendet, um Euch einen glücklichen Erfolg davon versprechen zu können. Ich erwarte von solchem hiernächst Euren pflichtmässigen Bericht.

Der König tilgt den Rest der Barcker'schen Schuld.

Nach dem Concept. Friderich.

17696. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Berlin, 1. Januar 1769.

Ich habe Eure beide Rapports vom 24. und 25. abgewichenen Monats erhalten und bin über die Mir darin gemeldete Bewegungen der Oesterreicher [1] eben nicht verwundert, maassen zur Sicherung der Grenze gegen das polnische Gesindel es ihnen eben nicht zu verdenken ist, wenn sie, wie Ich bereits längst der Grenze verfüget habe, [2] gleichfalls einen Cordon ziehen, und dieser wird vermuthlich durch das Teschen'sche und die ungersche Grenze entlang gehen. [3] Wir werden indessen so viel dabei gewinnen, dass unsere Kaufleute um so mehr Gelegenheit überkommen werden, den Contrebandehandel stärker ins Oesterreichsche zu treiben.

Der König erwidert die Glückwünsche Dalwigs zum Jahreswechsel.

Nach dem Concept. Friderich.

17697. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 1er janvier 1769.

Votre dépêche du 24 décembre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et je vous adresse ci-joint par estafette une dépêche à mon ministre à Constantinople le sieur de Zegelin. [4] Comme son contenu est de la dernière importance et intéresse particulièrement la Russie, vous aurez soin d'en informer le ministre de Russie à la cour où vous êtes, [5] et de le requérir de se joindre à vous pour engager le ministre d'Angleterre [6] à l'expédier à Constantinople, soit par estafette, soit par un courrier. La seule chose qu'il y a à observer, c'est de prendre toutes les précautions imaginables pour que la cour où vous êtes, ne puisse

[1] Vergl. Nr. 17697. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 591. — [3] Auf den „Grenzrapport" vom 29. December 1768 wiederholt der König am 4. Januar 1769, „dass alle bisherige Bewegungen der Oesterreicher nichts weiter als einen Cordon gegen das polnische Gesindel an der Grenze zur Absicht haben". Dalwig soll „gelegentlich" berichten, „warum eigentlich das aus Troppau ausmarschirte Regiment so sehr schwach gewesen". — [4] Nr. 17695. — [5] Golizyn. — [6] Stormont.

soupçonner qu'elle regarde la Russie. Pour cet effet, on n'a qu'à se borner à dire que cette dépêche vous avait été adressée de ma part pour la faire passer par un exprès à mon susdit ministre, et, afin de ne laisser pas le moindre doute là-dessus, je vous ordonne même d'en porter les frais et de me les passer en compte.

D'ailleurs, mes lettres de Silésie[1] portent que les Autrichiens commencent à tirer un cordon le long des frontières dans la principauté de Teschen. Une partie des troupes destinées à le former y est déjà arrivée, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'entre autres le régiment de Colloredo est en pleine marche pour se rendre également dans la susdite principauté. On prétend aussi que ce sera le général Laudon qui commandera le cordon, et j'ai lieu de soupçonner qu'il se formera sur les frontières de Turquie. Vous n'aurez nulle peine de tirer tout cela plus au clair et de pénétrer en quoi tous ces arrangements consistent, pour m'en faire un rapport fidèle et détaillé.

En attendant, ce que vous me marquez des délais du mariage de l'archiduchesse Amélie,[2] me fait presque présumer qu'il est enfin survenu quelque brouillerie entre la France et la cour où vous êtes, et vous n'oublierez pas d'y prêter une attention suivie pour approfondir ce mystère.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à vous mander, si ce n'est que la France se donne à Stockholm bien des mouvements pour animer la Suède contre la Russie. Il ne me paraît cependant nullement probable que la Suède donnera dans ce panneau, et, comme, d'ailleurs, tout est *in statu quo* en Pologne, il ne me reste rien à ajouter.

Nach dem Concept. Federic.

17698. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 1er janvier 1769.

Votre dépêche en date du 24 de décembre dernier vient de m'être fidèlement rendue. Je conçois très bien que, dans les circonstances présentes de la Pologne, il ne vous est pas possible de procurer tout d'un coup à mes sujets le payement des prétentions qu'ils ont, soit à la charge de la république de Pologne même, soit à celle de différents particuliers de ce royaume.[3] Vous ferez toujours bien cependant et agirez conformément à mes intentions de saisir toutes les occasions convenables pour pousser ces affaires et pour trouver des moyens à satisfaire, soit tôt ou tard, lesdites prétentions.

[1] Vergl. Nr. 17696. — [2] Mit dem Herzog von Parma, vergl. Bd. XXVII, 583. 588. Rohd berichtete, dass zwar äussere Gründe vorgeschützt würden, die eigentliche Ursache aber die unerwartete Forderung des französischen Hofes an Maria Theresia sei, „de vouloir concourir à un entretien stable de la cour de Parme par la cession de deux petites principautés, qui se trouvent dans le Mantouan, à la convenance du duché de Parme". — [3] Vergl. Bd. XXVII, 590.

Au reste, différentes petites Confédérations continuent toujours à se maintenir le long de mes frontières, qui ne manquent pas d'occasionner souvent plusieurs désordres et excès. Le prince Sulkowski[1] s'est retiré à Bielitz, dans le dessein apparemment de se joindre aux autres Confédérés. Et comme je souhaiterais de savoir jusqu'où les troupes russes se trouvent actuellement avancées en Pologne, surtout celles qui viennent de la Livonie, vous ne manquerez pas de me mander exactement tout ce que vous apprendrez à cet égard.

Au surplus, je vous réitère encore que je ne saurais assez m'étonner que les Turcs n'aient point fait encore la moindre tentative pour s'emparer de Kamieniec.[2] C'est une faute absolument inexcusable qu'ils font, et cette négligence de leur part me donne une triste opinion de leur savoir dans l'art de la guerre. Voilà tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

17699. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 1er janvier 1769.

Monsieur mon Cousin. Je souhaite à Votre Altesse pour la nouvelle année tout ce que je désire pour Elle chaque jour de ma vie, savoir, de la santé, du contentement et toutes les prospérités qu'Elle mérite. Je La remercie de la part obligeante qu'Elle prend à ma personne.[4] Du moins pouvez-vous être persuadé, mon cher Prince, qu'on ne saurait s'intéresser plus à ce qui vous regarde, que je le fais.

Vous vous plaisez à excuser la cour de France des insolences de son ambassadeur;[5] cependant Choiseul est un original qui ne le cède pas au sieur de Breteuil, et je crois qu'en fait de prétentions, de chimères, de hauteur et de fierté, Choiseul est très capable d'endoctriner M. son ambassadeur. Si mon approbation peut être de quelque poids, j'avoue que je la donne sans réserve à la conduite que vous avez tenue vis-à-vis de ce singulier personnage. Je désirerais encore, pour que cela fût parfait, que la République épousât la cause de son chef, et qu'elle fît connaître à la cour de France qu'elle ne voyait point avec des yeux indifférents les étranges procédés de son ambassadeur. Je suis persuadé qu'une déclaration pareille ferait son effet à la cour de Versailles, et que l'ambassadeur mettrait de l'eau dans son vin; car c'est s'abuser de penser que la France se trouve dans une situation à donner des lois à l'Europe. Jamais elle n'a été plus bas; ses finances ruinées, sa marine peu rétablie,

[1] Vergl. Bd. XXVII, 566. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 606. — [3] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Berichte des Generalmajors Malachowski, dass der Magistrat von Thorn ihn „erheischenden Falls" um schleunige Hülfe gegen die Conföderirten bitte, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Berlin 2. Januar: „Er soll sich davon nicht meliren." — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 583.

ses forces de terre réduites à 80.000 hommes, est-ce là un épouvantail pour la république de Hollande? Il n'y a qu'à parler avec fermeté et dignité, et vous verrez ces bouffées d'orgueil se dissiper comme une vapeur légère que le vent emporte.

Je me réjouis des heureux progrès que ma chère nièce fait dans sa grossesse,[1] et je fais des vœux pour que le dénoûment réponde à d'aussi beaux commencements. Je vous prie, mon cher Prince, de compter[2] toujours sur mon amitié, sur ma tendresse, sur mon estime, étant, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.[3]

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

---

17 700. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 2 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de décembre dernier, et quoique je ne sois pas assez au fait des affaires des colonies britanniques pour en porter un jugement solide,[4] elles ne me paraissent cependant plus influer si fort sur les affaires générales, et par cela même elles ne méritent pas que je m'en embarrasse beaucoup.

En attendant, l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye[5] prétend savoir, et j'ai été bien aise de l'apprendre, que le Roi son maître se donne bien des mouvements pour apaiser les troubles qui sont prêts à éclater entre la Russie et la Porte.[6] Ces dispositions sont parfaitement analogues aux miennes, et mon ministre à Constantinople le sieur de Zegelin, qui est en même temps chargé de quelques commissions de la part de la Russie, a également ordre d'employer ses bons offices pour ramener le calme.[7] Afin donc de parvenir d'autant plus tôt à un but aussi salutaire pour la tranquillité publique et pour l'humanité en général, je souhaiterais bien que vous puissiez engager le ministère britannique à donner ses ordres au ministre d'Angleterre à Constantinople de faire cause commune avec le mien et de travailler conjointement avec lui pour conduire les choses à un prompt raccommodement. Ce serait le plus sûr moyen d'éviter la guerre, et quand même nos efforts n'auraient pas tout le succès désiré, il ne sera cependant pas impossible d'éviter par ce moyen et par une conduite également sage et prudente une guerre générale, de sorte qu'au cas que quelqu'un des ministres de la

[1] Vergl. Bd. XXVII, 582. — [2] Vorlage: „conter". — [3] Der König übersendet obiges Schreiben am 2. Januar an Thulemeier und befiehlt ihm, mit seinen Berichten fortzufahren, „surtout relativement à la façon de penser en Hollande sur les affaires actuelles de Pologne". — [4] Maltzan berichtete über Maassnahmen, welche die Regierung zur Beendigung der Unruhen in den amerikanischen Colonieen (vergl. Bd. XXVI, 383; XXVII, 576) plante. — [5] Yorke. — [6] Bericht Thulemeiers, Haag 27. December 1768. — [7] Vergl. Nr. 17694 und 17695.

cour où vous êtes, vous parle sur ces affaires, vous n'avez qu'à les informer de ma façon de penser sur ce sujet, de la manière que je viens de vous le prescrire.

D'ailleurs, on se flatte en Russie de disposer l'Angleterre à donner des subsides à la Suède,[1] et quoique, à en juger par vos rapports, cet avis ne me paraisse guère probable, vous ne négligerez cependant pas de l'approfondir, vu qu'il se pourrait très bien qu'on ait changé de façon de penser à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

17701. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 20. December 1768: „Il n'est resté d'autre parti au Sénat que de consentir à la Diète,[2] se réservant cependant de faire imprimer le protocole de ses délibérations. Il y est dit que le Sénat n'avait jusqu'à présent point trouvé de raisons suffisantes pour anticiper la Diète, mais que, Sa Majesté l'ayant demandée contre l'avis des Sénateurs et s'étant soustraite pour un temps au gouvernement, les collèges ayant refusé l'obéissance, le comptoir d'État l'argent nécessaire et les chefs des gardes et de l'artillerie n'osant pas répondre de leurs troupes, il se trouvait d'autant plus engagé à convoquer les états que la Constitution et la liberté pourraient se trouver en danger . . .

Le comte d'Ostermann m'a dit qu'il remettrait la déclaration qu'il comptait de faire,[3] à un autre temps. Comme il dépêche un second courrier, il m'a proposé d'écrire au comte de Solms; de quoi je me suis excusé sur la brièveté du temps qui ne me permettait que de finir mes dépêches."

Berlin, 3 janvier[4] 1769.

J'ai vu, par votre dépêche du 20 de décembre dernier, les agitations qui continuent à régner en Suède, et qui donnent lieu d'appréhender une révolution prochaine dans ce royaume en faveur du parti de la cour. Comme il n'en saurait résulter aucun préjudice pour mes intérêts, quand même ce parti-là obtiendrait l'avantage sur celui qui lui est opposé, vous avez agi très prudemment de n'être pas entré dans les mesures que le comte Ostermann a exigées de vous, de sorte que j'approuve parfaitement la conduite que vous avez tenue dans tout ceci.

Vous pourrez en attendant bien entrer en correspondance avec mon ministre à Pétersbourg, le comte de Solms, sur ce sujet et lui mander ce qui se passe actuellement en Suède; mais vous observerez, en lui écrivant, d'adoucir tout, autant qu'il vous sera possible, et principalement les choses et les circonstances dans lesquelles la cour où vous êtes, se trouvera impliquée, et auxquelles elle aura eu la moindre part.

Je ne doute, d'ailleurs, pas que le parti français, comme le plus nombreux, n'emporte la supériorité à la Diète, dès que celle-ci sera

[1] Bericht von Solms, Petersburg 16. December 1768. — [2] Es handelt sich um die von König Adolf Friedrich geforderte Berufung des ausserordentlichen Reichstages, vergl. Bd. XXVII, 535. 547. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 546. — [4] Vom 3. Januar ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 20, S. 20.

assemblée; mais il est à craindre aussi que, dans ce cas et si cela arrive, le parti russien ne réclame l'assistance de l'impératrice de Russie, qui certainement ne manquera pas alors de faire avancer des troupes sur les frontières de la Finlande, surtout si, selon les nouvelles que j'ai, elle conserve, malgré la guerre qu'elle va avoir avec les Turcs, un corps de 20 000 hommes dans ces contrées.[1] Comme je souhaiterais d'être informé de ce qui en est de cet article, et savoir au juste s'il est vrai que 20 000 Russes se trouvent effectivement dans la Finlande, vous n'oublierez pas de me donner des éclaircissements là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

17702. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 4 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de décembre dernier, et suis content de l'attention que vous avez apportée pour vous procurer des informations relativement à l'objet des négociations que la cour de Saxe entretient avec celle de Pétersbourg.[2] Vous ferez bien aussi et agirez en conformité de mes intentions en continuant à éclairer les manigances de ces deux cours pour être au fait de tout ce qui se passera entre elles; car il est avéré que le comte de Sacken, qui a été longtemps en Russie,[3] a été constamment bien accueilli et favorisé à la cour de Pétersbourg.

Die Erstattung der Reisekosten nach Dresden wird angewiesen.

Nach dem Concept. Federic.

17703. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de décembre dernier, et comme je suis un peu occupé aujourd'hui, et que d'ailleurs votre dépêche n'exige point d'instruction ultérieure, je me borne à observer que j'ai lieu de supposer, par tout ce qui me revient des dispositions de la cour où vous êtes, qu'elle ne laisse pas d'être fort embarrassée de la situation actuelle des affaires. En effet, il paraît de plus en plus impossible que les évènements qui en résulteront, quels qu'ils puissent être, tournent à sa satisfaction, et qu'elle y trouve son compte.

[1] Vergl. Bd. XXVII, 536. 547. — [2] Borcke berichtete, dass ein formeller Vertrag zwischen Russland und Sachsen bisher nicht bestehe, und dass der sächsische Hof suche, Katharinas Wohlwollen zu gewinnen und sie zu bestimmen, „à ne point s'opposer aux succès que l'Électeur pourrait trouver en Pologne, en cas que les circonstances rendissent le trône vacant de manière ou d'autre" (vergl. Bd. XXVII, 593. 601). — [3] Osten-Sacken war bis Juli 1768 Gesandter in Petersburg gewesen, vergl. Bd. XXVII, 562.

En attendant, et comme il y a apparence que les Russes et les Ottomans cherchent à se rapprocher,[1] je me flatte encore que, quand même les hostilités devraient effectivement commencer, on trouvera, nonobstant cela, moyen de les porter à une réconciliation, et que la paix pourrait peut-être se conclure plus tôt qu'on ne s'y attend à l'heure qu'il est.

Federic.

Nach dem Concept.

17704. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 4 janvier 1769.

Votre dépêche du 28 de décembre dernier m'a été fidèlement rendue. Comme, selon mes nouvelles,[2] la cour de Pétersbourg continue toujours, malgré la raideur qu'elle rencontre de la part des Polonais, à témoigner beaucoup d'envie à pacifier à l'amiable les troubles de Pologne, tâchez de pénétrer à vos lieux les raisons qui peuvent mouvoir ladite cour à tant désirer la paix. Voyez si c'est peut-être le manque de fonds nécessaires pour entreprendre la guerre, ou celui d'artillerie suffisante, ou tel autre défaut parmi ses troupes, qui lui inspire ces sentiments pacifiques, et mandez-moi ce que vous aurez découvert à cet égard.

N'oubliez pas, au reste, de me marquer exactement toutes les nouvelles qui vous reviendront présentement de Podolie, car je veux bien vous dire, mais seulement pour votre information, que, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[3] la cour de Russie a résolu de faire passer le Niester au premier corps de ses troupes qui se trouvera assemblé dans ces environs, et de le faire agir d'abord contre les Turcs.

Nach dem Concept. Federic.

17705. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 janvier 1769.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 20 décembre dernier, la façon de penser du comte Panin pour pacifier les troubles de Pologne.[4] J'en conçois les plus flatteuses espérances, et elle me paraît bien propre à terminer bientôt la guerre et peut-être même à la prévenir encore.

[1] Vergl. Nr. 17694 und 17705. — [2] Vergl. Nr. 17705. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 20. December 1768, vergl. S. 10. Anm. 1. — [4] Solms berichtete: „L'impératrice de Russie veut se relâcher sur la garantie, qui a été le point qui a paru faire le plus de peine aux Polonais . . . Pourvu que l'affaire des Dissidents tienne, et que la pluralité ne soit pas introduite aux Diètes, je crois qu'on s'accordera sur le reste, pourvu que cela ait l'air d'un changement seulement, et qu'on ne puisse pas dire que le tout ait été renversé totalement.“

En attendant, le plan d'opérations pour la guerre de Turquie dont le comte de Panin vous a communiqué les détails,[1] et dont vous n'oublierez pas de lui faire bien des remercîments de ma part, me paraît plus avantageux pour la Russie que le premier projet,[2] et la seule difficulté que j'y trouve, qui puisse l'embarrasser, c'est l'article des magasins pour la subsistance des armées.

Quoi qu'il en soit, je vous avoue que je ne trouve pas trop valables les raisons que vous alléguez des dispositions pacifiques de la cour où vous êtes.[3] En effet, la crainte de voir appeler l'électeur de Saxe au trône de Pologne, ne me paraît pas un motif assez puissant pour faire une si forte impression sur la Russie, qui ne saurait ignorer qu'un pareil évènement ne me serait rien moins qu'indifférent, et que, supposé que la cour de Vienne voulût même élever le prince Albert sur ce trône,[4] je m'opposerais à l'un et à l'autre de ces desseins, et je ferais tous mes efforts pour l'empêcher et le faire échouer. J'ai donc plutôt lieu de présumer qu'il faut les attribuer ou au défaut des ressources suffisantes pour soutenir la guerre, ou au mauvais état de leur artillerie, ou aux mouvements qui se manifestent en Suède,[5] et qui pourraient lui faire appréhender que la France ne travaillât à animer cette couronne contre elle et à lui susciter une diversion de sa part, ou, enfin, à quelque appréhension dans l'intérieur même de son empire qui est encore cachée aux yeux des étrangers. Tout ceci ne sont cependant que de simples conjectures de ma part que je vous communique sous le sceau du secret le plus absolu, et dont vous vous garderez bien soigneusement de parler à qui que ce soit. Mais vous tâcherez plutôt d'approfondir sous main les véritables motifs de ces dispositions pacifiques, afin de pouvoir m'en rendre un compte exact et détaillé, sur lequel je puisse tabler.

Au reste, et pour ce qui regarde les affaires de Turquie, je me réfère à ma dernière dépêche.[6] Je n'ai rien appris de nouveau depuis de ces quartiers-là, mais on me marque par mes dernières lettres de Vienne[7] que, selon les nouvelles qu'on y a eues de Constantinople, le

[1] Die russischen Truppen sollten regimenterweise, wie sie kamen, in Polen einrücken und, sobald das Corps 40000 Mann zählte, unter General Olitz über den Dniester vorgehen, um Chozim, wenn möglich, auch Bender zu nehmen und die Türken in der Moldau vor Ankunft ihrer bei Adrianopel stehenden Hauptarmee zu schlagen. Der Rest der russischen Hauptarmee sollte sich zum Frühjahr unter Golizyn in Polen sammeln, das Corps Rumänzows über den Bug vorrücken, mit der Aufgabe, „d'appuyer les opérations de la grande armée par des diversions, soit en Moldavie soit sur Oczakow et la Crimée". — [2] Vergl. Bd. XXVII, 505. Anm. 1. — [3] Solms berichtete, dass die Russen nicht den Kleinkrieg mit Polen, der in einem Feldzug beendigt werden könne, fürchteten, wohl aber seine Folgen. „Si une partie de la nation appelait l'électeur de Saxe, celui-là pourrait l'accepter (vergl. Nr. 17702), et cela produirait une guerre, qu'on ne veut point du tout ici." — [4] Vergl. Bd. XXVII, 588. 593. 607. — [5] Vergl. Nr. 17701. — [6] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17667. — [7] Bericht Rohds, Wien 28. December 1768.

capitaine bacha, revenant, le 25 de novembre dernier, de sa tournée dans l'Archipel, le vaisseau amiral avait été emporté par le courant et avait donné, en entrant dans le port, si rudement contre la frégate française qui attendait le départ de l'ambassadeur de France, le sieur de Vergennes, que la poupe de cette dernière avait été endommagée et son ancre rompu, et que la proue du vaisseau turc avait, en même temps, perdu ses ornements. On ajoute que, le même jour, la Porte avait fait savoir au sieur de Saint-Priest[1] qu'il aurait ses premières audiences du vizir le 27 et du Sultan le 29 du même mois; qu'au reste le Grand-Seigneur, ayant écouté les représentations de plusieurs grands de la Porte, s'était déterminé enfin de ne pas aller à Adrianople; que le grand-vizir, au contraire, camperait, le 26 de février, à une lieue de Pera, et qu'il se rendrait ensuite à l'armée avec les officiers de l'empire ottoman, qui auraient leurs substituts à Constantinople pour y vaquer aux affaires.

D'ailleurs, je consens très volontiers que le comte Panin se serve de votre canal pour entretenir la correspondance avec mon ministre à Constantinople, le sieur de Zegelin,[2] et je me réserve le plaisir de répondre, au premier jour, à la lettre[3] que l'Impératrice sa souveraine m'a fait parvenir à la suite de votre susdite dépêche.

P. S.

Berlin, 5 janvier 1769.

Ma dépêche d'hier était à peine écrite que la poste de Turquie m'apporta une nouvelle dépêche de mon ministre à Constantinople, le major de Zegelin, en date du 1er de ce mois.[4] Je m'empresse de vous la communiquer in extenso et en copie, à la suite de la présente, et j'y joins, en même temps, en original ma réponse[5] à la dernière lettre de l'impératrice de Russie, que vous ne manquerez pas de remettre incessamment à Sa Majesté Impériale.

Nach dem Concept. Federic.

17706. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 5. Januar 1769.

Freilich ist es Meinem gegenwärtigem Interesse weit zuträglicher, dass Ich, wie Ihr in Eurem Bericht vom 1. Decembris ganz wohl bemerket, denen Russen Meine allianzmässige Hülfe lieber in Subsidien als Truppen leiste.[6] Es stimmt auch solches mit der Natur Meiner

[1] Vergl. Bd. XXVII, 564. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 481. 494. — [3] D. d. Petersburg, 5. December (a. St.) 1768. — [4] 1. December 1768, vergl. Nr. 17706. — [5] Nr. 17708. — [6] Zegelin hatte die Zahlung von Subsidien empfohlen, wofern es dem König darauf ankomme, „den mit der Pforte geschlossenen Freundschaftstractat zu continuiren" und „die Ruhe verschiedener anderer Mächte in Europa" zu erhalten.

Allianz ganz wohl überein, und Ich werde für dieses Mal mit Auszahlung der stipulirten Subsides davonkommen.[1] Ich beziehe Mich hierunter auf dasjenige, was Ich Euch bereits darüber in Meiner Dépêche vom 9. Novembris[2] zu erkennen gegeben habe; und da Ich an Russland eine grosse Begierde bemerke, dem bevorstehendem Krieg bald ein Ende zu machen,[3] Ich es auch Selbst recht gerne sehen würde, wenn man ein baldiges Accommodement zwischen beiden Reichen wiederherstellen könnte, so würdet Ihr nicht allein Mir einen grossen Dienst thun, sondern Euch auch eine grosse Mérite bei Russland machen, wenn Ihr dazu etwas beitragen könntet.

Ich habe Euch auch hierüber Meine und des russischen Hofs Gedanken bereits weitläuftiger in derjenigen Ordre eröffnet, welche Ich an Euch unter dem 1. dieses Monats[4] per Estafette über Wien ergehen lassen, und solltet Ihr, etwas gutes hierunter auszurichten, Hoffnung oder sonst etwas importantes, so dahin einschläget, zu berichten haben, so könnet Ihr den dortigen englischen Minister nur ersuchen, durch einen Expressen sowohl Eure Depeschen an Mich, an Meinen Gesandten zu Wien, als Eure Schreiben nach Russland an den dasigen englischen Gesandten zu expediren, damit solche uns desto eher eingehändiget werden können; und um ihn dazu um desto eher zu bewegen, so könnet Ihr ihm nur ganz freimüthig bekennen, dass solche Depeschen die Friedensnegociation betreffen, an deren Beförderung seinem Hof selbst sehr viel gelegen ist. Wenn auch der Grossvezier, wie Ihr bemerkt,[5] über das zu übernehmende Commando der türkschen Armee in einiger Verlegenheit sich befindet, so sollte Ich fast glauben, dass er sich zu Wiederherstellung des guten Vernehmens zwischen beiden Reichen ganz geneigt finden lassen wird. Engelland selbst wenigstens wird solches gerne mit zu bewirken helfen, und da allem Anschein nach Russland mit seinen Anstalten der Pforte zuvorkommen wird, so kann auch dieser Umstand vielleicht denen Türken friedfertige Gesinnungen einflössen.

Uebrigens kann Ich Mir aus demjenigen, was Ihr Mir sonst in obgedachtem Bericht meldet,[6] leicht vorstellen, wie einfältig und unwissend das dortige Gouvernement in seinen Anstalten verfähret.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17694. — [2] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17572. — [3] Vergl. Nr. 17694 und 17705. — [4] Vergl. Nr. 17695. — [5] In dem Berichte Zegelins vom 1. December findet sich eine derartige Angabe nicht. — [6] Zegelin berichtete, dass die Befehle von der Regierung ohne Rücksicht auf die Möglichkeit der Ausführung gegeben würden, und wären sie einmal ertheilt, „so bekümmert man sich nicht weiter darum, wie solche executiret werden“.

17707. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1769.

Votre dépêche du 23 de décembre dernier m'est bien entrée, et, comme son contenu n'exige aucune réponse de ma part, je me borne à vous en accuser la réception.

J'ai vu, au reste, ici des lettres de Hollande, écrites par des personnes qui prétendent être très bien instruites, qui portent que l'Angleterre a fait proposer à la Russie une triple alliance entre l'Autriche, la Russie et elle, à mon exclusion, afin de pacifier les troubles avec la Porte. Quoique je ne puisse m'attendre à rien de bon de la part de cette puissance, j'avoue cependant que j'ai de la peine à m'imaginer que le ministère britannique ait pu concevoir seulement l'idée ridicule de faire renoncer la cour de Vienne à ses liaisons avec la France. Toutefois l'avis est trop important pour moi pour le négliger entièrement, et il mérite au moins qu'on le suive de près pour tâcher d'approfondir ce qui en est. Dans cette vue, vous pourriez bien sonder adroitement là-dessus le comte de Tschernyschew et vous servir de vos autres canaux pour pénétrer de quoi il a été question entre les deux cours.

Vous n'oublierez pas non plus de découvrir ce que l'Angleterre a à négocier avec la cour de Saxe, [1] et les raisons qui l'ont engagée à y entretenir un ministre accrédité, [2] ainsi que je vous l'ai déjà ordonné par une de mes précédentes.

Nach dem Concept. Federic.

17708. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Berlin] 6 janvier 1769.

Madame ma Sœur. Votre Majesté Impériale m'allègue de si fortes raisons pour se faire inoculer la petite vérole, [3] qu'il faudrait être bien obstiné pour ne s'y pas rendre; la résolution que Votre Majesté Impériale a prise, acquiert à mes yeux un nouveau mérite par la répugnance qu'Elle avait naturellement pour cette terrible maladie. Je bénis le Ciel, Madame, de ce que cette expérience a si bien tourné pour Elle et pour le Grand-Duc, [4] et comme il ne reste plus de pareille expérience à faire, cela me tranquillise sur la destinée d'une grande Princesse dont le sort d'un vaste empire et d'une partie de l'Europe et

[1] Vergl. Bd. XXVII, 521. — [2] Keith. — [3] Katharina schrieb, Petersburg 5. December (a. St.) 1768, dass sie seit ihrer Kindheit in Furcht vor den Pocken geschwebt und die Wahl gehabt habe: „rester toute sa vie dans un danger réel avec plusieurs milliers d'hommes ou bien préférer un moindre danger qui ne dure que peu de temps, et sauver beaucoup de monde. J'ai cru choisir le plus sûr, le moment est passé, et je suis à l'abri du danger." Vergl. Bd. XXVII, 599. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 599.

de l'Asie dépendent, cependant je confesse à Votre Majesté Impériale que j'applaudis avec moins d'inquiétude et d'appréhension aux marques de courage et de fermeté avec lesquelles Elle va porter la guerre dans le sein des États turcs qui la Lui ont déclarée; je suis persuadé que des mesures prises avec tant de sagesse seront suivies des plus heureux succès, et que les subsides des Français [1] cèderont dans les délibérations du Divan à l'éclat de vos armes et à la rapidité de vos progrès.

Les Polonais dont la fougue passe l'imagination, ont fermé l'oreille à toutes les propositions qu'on leur a faites conjointement avec les ministres de Votre Majesté Impériale; [2] j'ai lieu de croire que les Turcs seront plus dociles, l'on assure qu'ils sont déjà dégoûtés d'une guerre qui même n'a pas commencé encore, et qu'il y aurait moyen de les disposer à un prompt accommodement. Mon ministre à Constantinople agira en tout pour les intérêts de Votre Majesté Impériale et guidé par les instructions de Son Conseil; car je me trouverai heureux de pouvoir Lui donner dans toutes les occasions des marques de l'attachement et de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

17709. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 6 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de décembre dernier, et, à en juger par son contenu, il est bien à croire que le parti français en Suède acquerra infailliblement la supériorité à la prochaine Diète qui doit s'assembler dans peu. [3] Mais quoiqu'il n'y ait aucun doute que, dans ce cas, ce parti ne fasse casser le Sénat actuel pour composer le nouveau de ses créatures, je ne conçois néanmoins pas ni quelle utilité pour la France ni quelle perte pour la Russie pourrait résulter d'un pareil changement. Il se pourrait plutôt que, les différends entre la Porte et la Russie venant à se terminer, avant qu'on ne le pense peut-être, [4] la Suède eût [5] sujet de regretter d'avoir changé si subitement et si fort à la légère de parti dans son système de gouvernement. C'est tout ce que je puis vous dire en réponse à votre susdite dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVII, 607. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 591—593. — [3] Vergl. Nr. 17701. — [4] Vergl. Nr. 17705. — [5] Vorlage: „n'eût“.

17710. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 6 janvier 1769.

Autant que je puis juger par le contenu de votre dépêche du 2 de ce mois, je dois croire que la cour de Saxe n'est point décidée encore dans les arrangements qu'elle veut prendre,[1] et qu'on ne pourra porter un jugement solide sur le parti que cette cour adoptera, et sur ce qui s'y passera, qu'après la tenue des états du pays et après qu'on sera informé de ce que la Diète aura statué. Je suppose, en attendant, que l'Électrice douairière y aura beaucoup d'autorité, et qu'elle influera dans toutes les affaires qui s'y traiteront; mais comme je serais curieux de savoir si elle ne mêlera le prince Xavier dans aucune des affaires qui seront débattues à cette assemblée, vous ne manquerez pas de me mander tout ce qui vous reviendra à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

17711. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 6. Januar: „Votre Majesté me permettra de Lui faire mon très-humble rapport de l'entretien que je viens d'avoir, en conséquence de Ses ordres,[2] avec le général Nugent.

J'ai dit à ce ministre que, pour éviter l'éclat qu'il avait paru craindre lui-même, et qu'une audience, quelque secrète qu'elle fût, ne manquerait pas d'occasionner, Votre Majesté avait préféré l'expédient qu'il avait proposé, de Lui faire parvenir par mon canal les ouvertures dont il était chargé.

Le général Nugent m'a répondu que cela s'accordait parfaitement avec les ordres qu'il avait reçus, et est entré tout de suite en matière, en me disant que Votre Majesté Se rappellerait que, dans l'audience qu'Elle avait eu la bonté de lui accorder à Potsdam,[3] il avait été question d'une neutralité pour maintenir la tranquillité de l'Allemagne, dans le cas d'une guerre étrangère; qu'il Lui avait proposé une entrevue entre Votre Majesté et l'Empereur comme le moyen qui lui paraissait le plus propre pour s'entendre et s'arranger sur un objet aussi salutaire; que, sur le rapport qu'il avait fait de la manière amiable et obligeante dont Votre Majesté avait témoigné Se prêter à cette entrevue, le prince Kaunitz venait de lui répondre que l'Empereur désirait passionnément de faire la connaissance personnelle de Votre

[1] Es handelte sich u. a. um die Frage der Beibehaltung des stehenden Heeres von 30000 Mann, welche die Kräfte des Landes überstieg. — [2] Liegen nicht vor. Finckenstein hatte, Berlin 4. Januar, berichtet: „Le général Nugent vient de me dire qu'il a reçu une dépêche de sa cour en réponse au rapport qu'il lui avait fait de sa dernière audience (vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586), et qu'il désirerait de pouvoir en rendre compte à Votre Majesté; qu'il attendrait Ses ordres pour savoir s'il devait avoir l'honneur de Lui parler à Elle-même ou si Elle approuverait qu'il m'informât du contenu de ses dépêches pour Lui en faire mon très-humble rapport, mais que, si Elle avait la bonté de lui accorder une audience, il souhaiterait que la chose pût se faire assez secrètement, pour que les ministres étrangers qui sont ici, ne puissent pas y soupçonner du mystère. J'attends avec le plus profond respect la résolution de Votre Majesté, pour répondre en conséquence à ce ministre." — [3] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586.

Majesté, et que, pour écarter tous les obstacles qui pourraient s'y opposer, il s'en remettait, pour le temps et pour le lieu, à la disposition de Votre Majesté; qu'il lui semblait que, pour empêcher qu'aucune puissance ne pût en prendre de l'ombrage, le plus simple serait de choisir, pour cet effet, la saison où Votre Majesté avait coutume de Se rendre en Silésie, de prétexter, de part et d'autre, la revue de quelque petit corps de troupes, pour s'approcher de la frontière, et de fixer d'avance l'endroit où l'on pourrait s'aboucher; que, selon que Votre Majesté jugerait à propos de déterminer cet endroit, l'Empereur se rendrait, au temps marqué, ou en Bohême ou en Moravie, ou dans la Silésie autrichienne, et que lui, le général Nugent, se réjouissait d'avance de la seule idée de cette entrevue dont il se promettait les suites les plus heureuses pour l'amitié des deux monarques et pour le bonheur de leurs États.

Ce ministre ajouta que, quant aux autres articles dont il avait été parlé dans cette audience, le prince Kaunitz lui avait marqué qu'il lui en écrirait dans quelque autre occasion ou qu'on pourrait peut-être aussi les renvoyer au temps de cette entrevue.

J'ai pris tout ce que dessus, *ad referendum*, et j'attendrai avec le plus profond respect les ordres de Votre Majesté sur la réponse que je dois faire au général Nugent."

Berlin, 7 janvier 1769.

Votre rapport d'hier au sujet de votre entretien avec le général Nugent vient de m'être fidèlement rendu, et comme je souhaiterais de vous parler sur tout ce qui en a fait le sujet, vous aurez soin de vous rendre chez moi cet après-midi à trois heures, où je m'arrangerai sur tout avec vous.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17712. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Berlin, 8. Januar 1769.]

Nugent berichtet an Kaunitz, Berlin 14. Januar: „Se. Königl. Majestät gaben mir gar bald im Auf- und Abgehen Gelegenheit, Ihnen das, was mir Ew. Fürstl. Gnaden wegen erwähnter Entrevue an Handen gegeben,[1] anständigst eröffnen zu können.

Als Höchstdieselben mich wohl vernommen hatten, sagten Sie, Sie wünschten auch Ihres Orts sehnlichst, mit des Kaisers Majestät, einem Monarchen von so erhabenen und preiswürdigen Eigenschaften, eine persönliche Bekanntschaft zu stiften. Sie machten aber gleich die Anmerkung, dass, [damit][2] bei einer so seltenen Gelegenheit allen Un-

[1] Kaunitz hatte, Wien 28. December 1768, an Nugent geschrieben, „dass des Kaisers Majestät sich im künftigen Jahr um die nämliche Zeit, wann des Königs Majestät sich nach Schlesien zu begeben pflegen, in Böhmen oder Oberschlesien einfinden werde; dass Allerhöchstdieselbe bei dem aufrichtigen Verlangen, mit dem König in persönlicher Bekanntschaft zu gerathen, fortan beharren und von ihme durch Ew. Excellenz bald zu vernehmen wünscheten, auf was Art eine Entrevue (vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586) am schicklichsten und besten eingeleitet werden könnte". [Wien. Staatsarchiv.] — [2] Vorlage: „um".

annehmlichkeiten vorgebogen werde, nöthig wäre, ein- und andere Anstände vorgängig zu beheben.

Ich bat Se. Majestät, Sich hierüber etwas näher zu äussern.

Sie liessen Sich darauf vernehmen, dass, weilen ich selbst letzthin zu Potsdam[1] angegeben hätte, wie nützlich es wäre, wenn sich einige Anstössigkeiten auch nur von weitem hervorthäten, man solche von beeder Seite offenherzig anzeigen und sich hierüber deutlich erklären möchte, so wollten Sie mir nicht verhalten, dass Sie laut Tractat mit Russland verbunden wären, den dermaligen König in Polen auf dem Thron zu erhalten. Vermöge türk[ischen] Manifestes scheine es aber, als wollte man hauptsächlich auf die Absetzung desselben antragen.[2] Ihnen wäre auch nicht unbekannt, dass zu diesem Thron sich drei Prätendenten vorfänden, der Prinz de Conti,[3] der Prinz Albert von Sachsen[4] und noch ein anderer sächsischer Prinz.[5] Se. Majestät benannten den letztern nicht, sondern äusserten Sich in der weitern Folge, dass, wenn man von einem Vorhaben, dessen Ausführung Sie nicht gleichgültig ansehen könnten, abzustehen geneigt wäre, Sie Sich nicht weiter denn blos mit Subsidien, die Sie tractatmässig an Russland abzugeben hätten, in die poln[ischen] Zwistigkeiten einmischen würden. Sie fügten noch hinzu, dass es wohl am besten wäre, wenn man zwischen Russland und der Pforte den Frieden wiederherstellen wollte, mit dem weitern Beisatz, dass Sie Selbst wirklich daran arbeiteten[6] und auch Hoffnung hätten, dies heilsame Werk zu Stande zu bringen, wenn man sich nur andererseits enthalten wollte, in diesen Ihren Absichten nichts der Quer einzumengen. Inmittelst hätten Sie anbefohlen, dass zur Sicherheit Dero Grenitzen längst derselben in Polen Patrouillen fleissig ausgeschicket werden sollten, auch daselbst zur Ziehung eines engen und starken Cordons das nöthige bereits verfüget. Nur wünscheten Sie, dass die poln[ischen] Händel nicht weiter um sich greifen und noch andere Reiche in Krieg mitverwicklen möchten.

Ich antwortete hierauf, dass mir wegen der besorgenden Dethronisirung des Königs in Polen nicht das geringste bewusst, sondern dass ich hauptsächlich angewiesen wäre, zu erkennen zu geben, dass mein höchster Hof ebenfalls aufrichtig verlangte, den Frieden zu erhalten, aber auch allenfalls, wenn es die Selbsterhaltung und die Wohlfahrt seiner Unterthanen erfordert, sich bereit finden lassen würde, einen neuen vieljährigen und heftigen Krieg zu unternehmen und mit allen Kräften fortzusetzen.

Auf diese meine Aeusserung liessen sich der König über das franz[ösische] Ministerium, so er für den Urheber aller dieser Unruhen

[1] Bei der Audienz am 16. November 1768, vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 604. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 541. — [4] Vergl. S. 10 und Bd. XXVII, 588. 593. 607. — [5] Vergl. S. 8. 10 und Bd. XXVII, 593. 601. — [6] Vergl. Nr. 17695 und 17706.

angabe, ganz stachelicht heraus. Se. Majestät sagten, dass Frankreich einige Millionen angewendet habe, um die Pforte wider Russland aufzubringen,[1] und Sie nennten den D[uc] de Choiseul nur den Ministre Petit-Maître. Von dar verfielen Sie auf den letzthin angezeigten Artikel der Amsterdamer Zeitung, mit der Erwähnung, dass der Breteuil unter dem Vorwand, Geld für seinen Hof zu negociiren, sich nach Amsterdam begeben und allda dem Zeitungsschreiber den bezielten Artikel habe zustecken lassen.[2] Dieser Vorgang zeigte aber deutlich an, was für ein enges Einverständniss zwischen dem kaiserlichen und königlichen franz[ösischen] Ministerio obwalte. Se. Majestät liessen sogar folgende Worte fallen: »Il y a sans doute des choses qu'il faut dire à ses alliés, mais on ne leur dit pas tout.«

Wie ich nun darauf dem König mit aller Anständigkeit erwidert, das kais. königl. Ministerium gebrauche gewisslich in seinen Erklärungen alle nöthige Vorsicht und Behutsamkeit, da garnicht zu vermuthen seie, dass dasselbe über einen Gegenstand von dieser Art sich so vertraulich eröffnet haben sollte, mithin von diesem Zeitungsartikel sich nich füglich was anders schliessen lasse, als dass selber aus einer leeren Muthmaassung eingedrucket worden sei, so wendeten Se. Königl. Majestät die Rede auf die Neutralität von Deutschland.[3]

In Ansehung dieser, sagten Sie, würde es ein leichtes sein, übereins zu kommen; »mais ne voudriez-vous pas,« machten Sie die Frage, »me brouiller avec la Russie?«

Meine Antwort war: »Je puis protester à Votre Majesté que certainement nous ne Lui envions pas cette alliance.« Ich unterstützte diese Worte durch denjenigen Grund, den der 6. Artikul der »Geheimen Anmerkungen« in sich enthält.[4]

Wornach der König, ohne sich über diesen Gegenstand tiefer einzulassen, mich befragte: »La maison d'Autriche ne pense-t-elle non plus à faire des conquêtes?«

»Non, Sire,« erwiderte ich, »du moins elle n'en veut faire que sur elle-même. Les conquêtes de cette nature ne sont pas ruineuses, et plus solides que toute autre.«

[1] Vergl. S. 14. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 536. 537. Nach dem Zeitungsartikel hatte der König Nugent die Versicherung gegeben, dass er sich nicht in die polnischen Unruhen mischen werde. — [3] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586. — [4] Nugent war in dem 6. Artikel seiner Instruction („Einige geheime Anmerkungen für ... Nugent, Wien 14. October 1768") beauftragt, „um die friedfertige Gesinnung des kais. königl. Hofs noch mehrers zu bestärken", darauf hinzuweisen, dass seit 1763 nicht „der mindeste Schritt" zur Annäherung an Russland erfolgt sei; denn „der hiesige Hof habe in billige Erwägung gezogen, dass, da er nichts als Ruhe und Friede verlange, ihm die neue russische und preussische Freundschaft nicht nur ganz gleichgültig, sondern in gewisser Maass lieb sein könne, weilen solchergestalten bei dem König alle wahrscheinliche Beisorge wegen widriger Absichten gänzlich hinwegfiele und Russland weniger Gelegenheit erhielte, sich in die allgemeine europäische Angelegenheiten allzuviel einzumischen". [Wien. Staatsarchiv.]

»C'est bien sensé«, versetzte der König und warf zugleich die Frage auf: »Votre cour ne prend-elle pas ombrage des Saxons? car ils ont une armée.«

»Elle n'est [pas] une si forte pour nous donner de l'inquiétude. D'ailleurs ma cour pense que chacun peut faire chez soi ce qu'il veut.«

Und damit wurde meine Audienz beschlossen."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

17713. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1769.

Votre dépêche du 31 décembre dernier vient de m'être fidèlement remise, et je vous sais gré des particularités qu'elle renferme.

Le général Nugent étant revenu à la charge pour me faire connaître l'envie de son maître d'avoir une entrevue avec moi et de se rendre pour cet effet, dans le courant de cette année, en Silésie,[1] il s'agit présentement d'en découvrir le motif. Je comprends bien qu'il sera très difficile d'y réussir; mais quand je considère, d'un autre côté, le zèle qui vous anime pour mon service, et la dextérité avec laquelle vous vous êtes acquitté jusques ici de pareilles commissions, je me flatte qu'en redoublant vos efforts, vous ne manquerez pas de surmonter ces difficultés et de pénétrer, autant qu'il est possible, le véritable but que Sa Majesté Impériale se propose dans cette entrevue, pour m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

D'ailleurs, je n'ai presque rien de nouveau à vous marquer de nos quartiers. La seule nouvelle qui mérite quelque attention, c'est le vacarme qu'il y a eu entre le Roi et le Sénat de Suède, et qui a abouti, à la fin, à la convocation d'une Diète extraordinaire, qui a été convoquée pour le 19 d'avril prochain à Norrköping.[2] Il y a, à la vérité, toute apparence que le parti français a été le principal moteur de tout ce vacarme, et qu'il reprendra à cette Diète le dessus; mais quand même cela arriverait, la situation actuelle des affaires dans ce royaume me paraît cependant telle que la France gagnera par cette supériorité tout aussi peu que la Russie y perdra. Le temps nous apprendra ce qui en sera.

Federic.

Nach dem Concept.

17714. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 8 janvier 1769.

Je ne saurais assez vous exprimer combien j'ai été édifié des dispositions favorables de la cour où vous êtes, et dont vous venez de me

[1] Vergl. Nr. 17712. — [2] Vergl. Nr. 17701. 17709.

rendre compte par votre dernière dépêche du 23 de décembre dernier.[1] Elles sont très conformes à ma façon de penser et me donnent les espérances les plus flatteuses pour l'éloignement d'une guerre générale.

La note que le comte de Tschernyschew vous a remise, tant des différents corps d'armée que la Russie fera agir contre les Turcs, que des généraux qui les commanderont,[2] ne m'a pas fait moins de plaisir. Vous aurez soin de l'en remercier de ma part et de lui dire que je comptais, en revanche, de vous envoyer, dans peu, la liste de ceux de mes officiers qui, avec la permission de sa souveraine, serviraient dans son armée en qualité de volontaires.

Je ne saurais cependant vous dissimuler, quoique uniquement pour votre seule information et sans que vous en fassiez la moindre mention à qui que ce soit, qu'à mon avis l'impératrice de Russie, dans le choix que Sa Majesté Impériale vient de faire de ses généraux, aurait mieux fait de ne pas observer si scrupuleusement l'ancienneté, et de confier plutôt le commandement en chef de la grande armée au comte de Rumänzow.[3] Au moins me semble-t-il qu'il entend mieux le métier de la guerre que les autres, et que, par conséquent, il aurait pu rendre aussi des services plus signalés à sa patrie.

Au reste, je n'ai rien de nouveau de la Turquie, mais j'ai une autre nouvelle à vous mander dont, en fidèle allié de la Russie, je ne veux pas lui faire mystère. C'est celle d'une négociation que la maison d'Autriche cherche à entamer avec moi. Vous vous souviendrez, sans doute, des propositions de neutralité que cette maison m'a fait faire, il y a quelque temps, par le général Nugent, et dont je vous ai fait déjà part par une de mes précédentes.[4] Ce ministre est donc revenu à la charge et vient de me témoigner, par ordre de sa cour, que l'Empereur ne souhaitait rien tant que de vivre en bonne harmonie avec moi; que, pour cet effet, il désirait fort d'avoir un entretien avec moi, et que, dans cette vue, il avait dessein de se rendre, cette année, vers le temps que j'arriverais en Silésie, sur les frontières, soit à Glatz ou à Neustadt.[5] Cette proposition me fournissant l'occasion de faire la connaissance d'un prince appelé à jouer un aussi grand rôle sur le théâtre de l'Europe, a été, ainsi que vous pouvez bien vous imaginer, très bien accueillie de ma part, et je prendrai tous les soins imaginables pour faire à Sa Majesté Impériale une réception convenable à son rang.

[1] Solms berichtete, „que la cour de Russie, pour ce qui regarde votre assistance à lui prêter pour la guerre de Turquie, ne pense plus actuellement que conformément au contenu du traité qui subsiste entre les deux États (vergl. Bd. XXVII, 597. 598). Pour ce qui est de celle-là même, il ne paraît pas non plus qu'on veuille ici se montrer empressé pour la demander.“ — [2] Die Hauptarmee unter Golizyn sollte 80000, die zweite Armee unter Rumänzow 50000 und das Corps in Polen unter Weymarn 12000 Mann betragen; dazu kamen noch zwei kleine Corps bei Smolensk und Azow, das letztere wesentlich aus Kosaken bestehend. — [3] An Stelle des Fürsten Alexander Golizyn. — [4] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17681. — [5] Vergl. Nr. 17712.

J'ignore, à la vérité, jusques ici le vrai motif de cette entrevue, mais j'ai lieu d'en supposer trois, sans pouvoir cependant décider lequel mérite la préférence. Peut-être faut-il le chercher dans l'envie que la cour de Vienne a d'éviter une guerre générale et d'aviser aux moyens pour y parvenir. Peut-être aussi s'agit-il de me gagner par de pareilles avances, ou, enfin, s'imagine-t-elle de donner par là quelque jalousie à la cour où vous êtes, et de lui inspirer quelques soupçons contre moi.

Quelles que puissent cependant être ses vues et ses desseins, la Russie peut compter qu'elle ne me trouvera jamais enclin d'écouter, le moins du monde, des propositions qui pourraient lui déplaire, et que je ne négligerai pas non plus de lui communiquer avec la plus grande exactitude et cordialité toutes celles qu'elle pourrait s'aviser de me faire ultérieurement, de quelque nature et qualité qu'elles puissent être. Aussi n'aurez-vous rien de plus pressé que d'informer le comte de Panin, dans le plus grand détail, de tout ce que je viens de vous marquer sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

17715. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 8 janvier 1769.

Je crois que les Turcs auront lieu de regretter l'inaction dans laquelle, selon votre dépêche du 31 de décembre dernier, ils continuent d'être, et de ce qu'ils ont su profiter si peu des avantages que les conjonctures en Pologne leur auraient fournis vraisemblablement, s'ils avaient commencé d'abord leurs opérations.

Le prince Repnin agit en attendant, selon moi, très convenablement par la conduite qu'il tient envers les Confédérés, qui lui demandent un armistice pour trois mois,[1] et je ne vois pas les motifs pour lesquels cet ambassadeur devrait présentement avoir plus le moindre ménagement à l'égard des Polonais.

Au reste, vous pourriez me rendre un service important, si, actuellement qu'une armée nombreuse de Russes se trouve en Pologne, vous pouviez nous indiquer des moyens pour débiter du tabac de nos fabriques dans ce royaume. Voyez donc pour cet effet si c'est une chose faisable ou non, et, au cas que vous pensiez qu'il y eût moyen de pouvoir y réussir, vous en informerez mon ministre d'État de Horst, avec lequel vous arrangerez et réglerez, dans ce cas, toute cette affaire, dont je vous saurai beaucoup de gré, si, par votre savoir-faire, on peut parvenir à la mettre en train.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Benoît berichtete: „Comme ces gens ne font ces démarches que pour se refaire et gagner du temps et d'après les insinuations de leurs compagnons de Bar, le prince Repnin ne veut rien leur accorder, à moins qu'ils ne renoncent formellement à toute Confédération ultérieure."

17716. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 9 janvier[1] 1769.

Vos deux dépêches du 27 et du 30 décembre dernier m'ont été remises à la fois, et je n'ai rien à répondre sur leur contenu.

Vous ne sauriez vous imaginer la quantité des courriers qui trottent continuellement par ici entre Pétersbourg et Londres, et il faut absolument qu'il y ait quelque chose d'important sur le tapis entre les deux cours. Vous redoublerez donc vos efforts pour en pénétrer l'objet, afin de pouvoir m'en rendre un compte exact et détaillé, conformément aux ordres antérieurs que je vous ai fait parvenir sur ce sujet.[2]

Nach dem Concept. Federic.

17717. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 9 janv[ier] 1769.

Ma chère Nièce. Je vous rends grâce des choses obligeantes que vous me dites au sujet du changement d'année; je suis persuadé de la part que vous prenez à ce qui touche le vieil oncle, et vous auriez tort de penser autrement, car on ne saurait vous aimer plus que je le fais, et ces sentiments me resteront jusqu'à la fin de ma vie, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.[3]

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17718. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 9 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de décembre dernier, et ne m'attends pas à trouver des particularités fort intéressantes dans vos rapports jusqu'à l'assemblée de la prochaine Diète extraordinaire qu'on va tenir en Suède.[4] Je juge en attendant, par le train que les affaires ont pris dans ce royaume, que le parti français obtiendra immanquablement la supériorité à cette Diète, mais je ne vois pas, malgré cela, que la France y gagnera ou que la Russie y perdra la moindre chose.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vom 9. Januar ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 165. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 577. 600. — [3] Am 9. Januar übersendet der König obiges Schreiben an Thulemeier und befiehlt ihm, weiter regelmässig zu berichten „tout ce qui se passera, soit en Angleterre ou en France". — [4] Vergl. S. 19.

17719. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. Januar: „J'ai fait prier le général Nugent de passer chez moi, et je lui ai répété, selon les ordres de Votre Majesté,[1] tout le contenu de la conversation qu'Elle a eue hier avec lui.[2]

Ce ministre m'a assuré que tout ce que je venais de lui dire, était exactement conforme au discours que Votre Majesté avait eu la bonté de lui tenir; qu'il ne manquerait pas d'en faire un fidèle rapport à sa cour, et qu'il ne doutait pas qu'elle ne fût très sensible à la manière franche et cordiale dont Votre Majesté en agissait avec elle; qu'il n'était pas assez au fait des vues de la France par rapport au trône de Pologne,[3] ni des négociations secrètes qu'elle avait pu entamer sur ce sujet, pour répondre, de son propre chef, sur cet article, mais qu'à en juger par tout ce que le prince Kaunitz lui avait dit à Vienne,[4] et par la connaissance qu'il avait de la façon de penser de sa cour, il croyait être à peu près sûr qu'elle n'avait aucune part à ces projets, supposé qu'ils existassent, et qu'il s'attendait à recevoir, sur ce sujet, une réponse telle que Votre Majesté pouvait la désirer.

Il a fini en me disant que, dans cette attente, il souhaiterait que Votre Majesté voulût bien aussi S'expliquer dès à présent sur le temps et le lieu de Son entrevue avec l'Empereur, article que ce Prince avait laissé à Sa disposition, et sur lesquels il serait, sans doute, bien aise d'être instruit d'avance.

J'attends avec le plus profond respect ce que Votre Majesté m'ordonnera de lui répondre sur ce sujet."

Berlin, 10 janvier 1769.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre rapport d'hier, vous vous êtes expliqué vis-à-vis du général Nugent sur les différents articles qui ont fait le sujet de mon dernier entretien avec lui. Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est de lui faire encore quelque compliment poli sur la complaisance de l'Empereur de laisser à ma disposition le temps et le lieu de notre entrevue prochaine. Si la revue des troupes nous doit servir de prétexte, elle ne saurait être fixée qu'à la fin du mois d'août prochain, où je me rends à l'ordinaire, pour cet effet, en Silésie; et, pour les endroits sur les frontières qui m'y paraissent les plus convenables, c'est Leobschütz et Neustadt, sur les confins de la Moravie, et Glatz, sur ceux de la Bohême. Tout cela dépendra cependant entièrement du bon plaisir de Sa Majesté Impériale; elle n'a qu'à déterminer, comme elle le jugera à propos, le temps, le jour et le lieu de notre entrevue, et, dès que j'en serai informé, je ferai mes arrangements pour m'y conformer. Vous n'oublierez donc pas d'insinuer tout ceci au général Nugent.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Ein schriftlicher Befehl des Königs liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 17712. — [3] Vergl. S. 17. — [4] Herbst 1768, vergl. Bd. XXVII, 587.

17720. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 10 janvier 1769.

J'ai vu par votre dépêche du 6 de ce mois les tentatives que vous avez faites pour remplir les ordres que je vous ai donnés relativement aux manigances qui ont eu lieu depuis quelque temps entre les cours de Russie et de Saxe.[1] Ce n'est pas sans raison que j'ai lieu de croire qu'il doit y avoir effectivement déjà quelque convention d'arrêtée et de conclue entre ces deux cours; mais comme cela s'est traité avec beaucoup de secret et de ménagement, j'appréhende fort qu'il nous sera extrêmement difficile à découvrir positivement ce qui s'est réellement passé entre eux. Ceci vous fournit une bien belle occasion pour effacer entièrement le tort que vous vous êtes fait par votre conduite à Copenhague.[2] Tâchez donc de voir, pour cet effet, si, au moyen de corruptions à faire, vous pouvez vous mettre au fait de ce qui s'est tramé entre lesdites cours. Vous pourrez les employer vis-à-vis des personnes au service du comte de Sacken même ou vis-à-vis de quelque femme de chambre de confiance de la comtesse;[3] car je sais de très bonne part qu'elle doit non seulement avoir beaucoup plus d'esprit que son mari, mais se mêler aussi des affaires; ou bien tâchez de mettre quelque domestique de confiance du comte Beloselski dans vos intérêts.

Il faudra observer cependant, dans ce cas, de ne jamais paraître vous-même, lorsqu'il y aura quelque corruption à faire; car cela ne conviendrait nullement à votre caractère; mais d'employer à cet effet un tiers qui soit propre à cela, et dont vous trouverez plusieurs en Saxe; quelque banqueroutier avisé, par exemple, par l'appât de quelque bonne somme de deux jusqu'à trois mille écus, vous servira utilement, et, en se faufillant, soit avec quelque secrétaire ou autres domestiques subalternes, vous procurera les personnes qui vous conviendront, et par le moyen desquelles vous pourrez avoir connaissance de ce que vous voudrez savoir. Quand même vous ne réussirez pas d'abord et dans la huitaine, pour ainsi dire, à découvrir ce que je souhaite de savoir, nous pourrons au moins nous flatter toujours, ayant une telle personne dans nos intérêts, d'être mis tôt ou tard au fait du mystère des cours susmentionnées.

Peut-être serez-vous assez heureux que de rencontrer quelque étranger, qui, jouissant de la connaissance du prince Xavier, vous trouverez moyen d'engager à féliciter, par manière de conversation, ce

[1] Borcke berichtete, dass er noch keine Spur eines vollzogenen Einverständnisses zwischen Russland und Sachsen habe entdecken können; das System des sächsischen Hofes sei noch unentschieden, andererseits aber Osten-Sacken bereit, sich den Russen vollständig anzuschliessen, sobald sie die sächsischen Hoffnungen auf den polnischen Thron unterstützen würden. Vergl. Nr. 17702. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 381. — [3] Wie Borcke in einem Postscript seines Berichtes vom 11. Februar meldet, ist die Gräfin bereits in Petersburg gestorben.

Prince sur une alliance conclue entre la Saxe et Russie, pour voir ce que ce Prince répondra à un pareil discours, et juger de ce qui en peut être.

Enfin, si ces expédients vous manquent, vous avez encore le prince Charles de Saxe. On sait qu'il hait mortellement l'Électrice douairière, l'administration présente et principalement la Russie. Peut-être qu'en lui faisant parler par une personne tierce sur cette matière, qu'il lui confierait tout ce dont il a connaissance sur ce sujet. Je ne fais que vous fournir simplement ces expédients; c'est à vous à choisir celui qui vous paraîtra le plus convenable d'arranger ensuite là-dessus un plan et d'agir en conséquence, afin de parvenir à votre but, qui est celui de découvrir ce qui s'est passé ou se passera encore entre la cour où vous êtes, et celle de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

17721. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 10 janvier 1769.

Vos deux dépêches du 27 et du 29 de décembre dernier m'ont été rendues à la fois. J'ai lieu d'être surpris que la cour où vous êtes, paraît si fort piquée de la démarche du ministère britannique à Constantinople pour moyenner un accommodement entre elle et la Porte. Il est bien vrai qu'elle n'a pas tort de se défier de l'association du ministre de Suède dans cette négociation,[1] mais, au reste, je ne vois pas qu'on fasse si mal de faire de pareilles insinuations à la Porte. Quand même elles resteraient, pour le présent, sans succès, il sera cependant toujours bon de se mettre par là au fait de sa façon de penser sur ce sujet, et peut-être pourront-elles servir un jour d'échelon à des propositions plus directes pour conduire au rétablissement de la paix.

En attendant, je compte de tirer bientôt plus au clair la part que la cour de Vienne a eue au mémoire remis à la Porte sur l'élection du prince Albert de Saxe pour roi de Pologne.[2] Autant que je puis juger,

[1] Murray war, wie Solms am 27. December 1768 berichtete, von seiner Regierung angewiesen worden, in formeller Audienz die Freilassung Obreskows zu fordern und die englische Friedensvermittlung anzubieten. Er sollte sich für die Ausführung des Auftrags an Obreskow wenden, bez. an die den russischen Interessen am meisten zugeneigten Gesandten, „dont on a nommé celui de Votre Majesté et celui de Suède" (Celsing). Solms und Cathcart hatten darauf Zegelin und Murray vor zu grossem Vertrauen gegen die Schweden gewarnt, „puisque nous ne connaissions pas ses sentiments, et que la France travaillait à Stockholm contre les intérêts de la Russie" (vergl. S. 4. 10). — [2] Solms berichtete am 27. December 1768, dass Panin die Theilnahme des wiener Hofes am Manifeste der Türken (vergl. Bd. XXVII, 606) für erwiesen halte, trotz förmlicher Proteste, die Kaunitz in Unterredungen mit Golizyn und Stormont dagegen erhoben habe, „comme si Sa Majesté Impériale avait contribué à exciter les Turcs".

on est très embarrassé à Vienne, et vous vous souviendrez de ce que je vous ai marqué, en dernier lieu, des propositions que cette cour m'a fait faire, et de ma réponse.[1]

Au reste, j'ai vu par votre dépêche du 29 de décembre que le comte Panin a pris l'alarme sur ce qui s'est passé, en dernier lieu, entre le Roi et le Sénat de Suède.[2] Mais les nouvelles qu'il aura reçues depuis de ce royaume, lui auront appris bien d'autres changements. Le Sénat s'est accommodé à l'avis du Roi et a déjà fait expédier les lettres de convocation pour une Diète extraordinaire,[3] de sorte que je ne vois pas quel succès une déclaration de la part de la Russie contre cette Diète, à laquelle mon ministre en Suède se joindrait,[4] pourrait avoir à l'heure qu'il est. La Diète étant une fois résolue et les lettres de convocation expédiées, elle viendrait sûrement trop tard et resterait sans effet, et, après le peu d'impression que les différentes déclarations de la Russie ont fait en Pologne, il me semble que cette cour devrait être revenue de la grande confiance qu'elle paraît avoir dans des démarches de cette nature. Quoi qu'il en soit, la Russie peut bien y autoriser son ministre en Suède, mais, pour moi, je ne saurais me résoudre à charger le mien d'y accéder et d'y faire une déclaration dont j'ignore le contenu. Dès que, cependant, j'en serai informé plus particulièrement, et que le comte Panin m'aura communiqué ses idées, je verrai ce qu'il y aura à faire.

A vous parler pourtant franchement, je ne trouve pas convenable que, dans les circonstances présentes, on s'embarque dans trop d'affaires à la fois, sans y être obligé. En effet, quel mal y aurait-il, quand même à cette Diète le parti français reprendrait quelque supériorité sur celui de la Russie? Une puissance aussi énervée que la Suède ne lui déclarerait, pour cela, pas la guerre, et, supposé même qu'elle se portât à une démarche aussi précipitée, je pourrais alors, conjointement avec le Danemark, faire une déclaration et arrêter les progrès de la Suède par une diversion en Norvège et dans la Poméranie suédoise. D'ailleurs, je prie le comte de Panin de considérer que, quand même la Russie dût perdre par là l'alliance de la Suède, elle n'aurait pas grand sujet de regretter cette perte. Cette alliance lui sert presque à rien, et elle lui coûte sûrement plus qu'elle n'en saurait profiter, et le moindre mouvement de la part de Danemark peut arrêter les Suédois et les

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 7. — [3] Bericht Coccejis, Stockholm 23. December 1768. Vergl. S. 19. — [4] Panin bat den König, Cocceji zu ermächtigen, „que, si le cas exigeait que le comte Ostermann dût faire quelque déclaration ou quelqu'autre démarche pareille, il pût se joindre à lui, tout comme le ferait aussi le ministre de Danemark (Juel), afin que, par une telle démarche unanime, la cour et la nation suédoise demeurassent persuadées de l'union et de l'intelligence parfaite qui subsistait entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie, et que les deux puissances agissaient de concert pour s'opposer à tout ce qui se ferait de contraire à leurs intérêts communs“.

tenir en respect. En général, tout ce qui s'est passé jusques ici en Suède, n'est à considérer que comme un feu de paille qui ne mérite pas qu'on s'en inquiète. Il ne fera sûrement pas des progrès considérables, et je regarde, par conséquent, comme très inutile toute déclaration qu'on voudrait lui opposer dans le moment présent.

Federic.

Vous devriez mettre des points sur les y, quand il en manque, et juger vous-même combien peu on peut se mêler d'une affaire dont on ne voit ni le but ni les termes.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

17722. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 11 janvier 1769.

Ce n'est que l'indifférence que l'Autriche et l'Angleterre ont témoignée jusques ici sur le sort de l'île de Corse,[1] qui m'a fait ajouter bonnement foi au bruit qui a couru des grandes altercations que les affaires de cette île avaient excitées dans le Sénat de Gênes.[2] En attendant, je ne saurais m'imaginer que cette indifférence se soutiendra de la part de la première, si, ainsi que vous le remarquez dans votre dernière dépêche du 4 de ce mois, la France devait effectivement faire la conquête de cette île.[3] Deux raisons surtout m'en font douter. La première, parceque la possession de cette île fournirait aux Français les moyens de bloquer, quand bon leur semblerait, le port de Livourne, et la seconde, parcequ'étant maîtres absolus de cette île, elle leur servirait de planche pour pénétrer, à tout moment, en Italie. Peut-être cependant que l'Autriche cachera, dans ce cas, son chagrin et prendra le parti de faire bonne mine à mauvais jeu, et de céder à un évènement qu'elle n'a pas été en état de prévenir.

Au reste, je vous sais beaucoup de gré des détails que vous venez de me fournir sur les discours du duc de Bragance au sujet de son dernier séjour à ma cour.[4]

Le général Nugent étant d'ailleurs revenu à la charge et s'étant expliqué plus clairement sur l'entrevue que l'Empereur son maître souhaite d'avoir avec moi,[5] il paraît, à la vérité, que c'est tout de bon que ce Prince désire de s'aboucher avec moi; mais une autre

[1] Vergl. Bd. XXVII, 587. 588 und 577. — [2] Nach Rohds Bericht bezeichnete der genuesische Gesandte Ferrari die Nachricht von den stürmischen Vorgängen im Senate (vergl. Bd. XXVII, 526. 527) als völlig unglaubhaft. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 579. — [4] Rohd berichtete, dass der König seinen Zweck erreicht habe, wenn er mit grösster Anerkennung von Kaunitz zu dem Herzog von Braganza (vergl. Bd. XXVII, 593) gesprochen habe, in der Voraussicht, dass dieser es „avec énergie“ wiedererzählen würde, „sachant néanmoins à quoi s'en tenir dans le fond par rapport à l'un aussi bien qu'à l'autre“. — [5] Vergl. Nr. 17719.

question est si cet empressement ne cache pas quelques autres vues secrètes, comme, par exemple, de mettre par là martel en tête à la Russie et de me brouiller avec cette puissance. Je ne voudrais au moins pas garantir qu'il ne s'agisse de quelque chose de pareil, puisque je sais que la cour où vous êtes, a regardé de tout temps avec des yeux extrêmement jaloux la grande intimité qui règne entre moi et l'impératrice de Russie, de sorte que le meilleur sera d'apporter à cette entrevue toutes les précautions imaginables pour voir premièrement le dessous des cartes et ce qui a proprement engagé l'Empereur à la demander. Quoi qu'il en soit, si vous avez occasion de pénétrer d'une façon ou d'autre ce mystère, vous ne négligerez rien pour m'en procurer des notions aussi justes et détaillées que son importance paraît exiger.

Federic.

Nach dem Concept.

17723. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Berlin, 11. Januar 1769.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 5. dieses erhalten und sehe aus allen Umständen, weiss auch sonst zuverlässig, dass die Mouvements der österreichschen Truppen nichts als die Besetzung der polnischen Grenze gegen das Gesindel zur Absicht haben.[1] Sollte Ich etwas anders dieserhalb erfahren, so werde Euch sofort davon, und worauf Ihr sodann Eure Aufmerksamkeit zu richten habt, zu benachrichtigen nicht unterlassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

17724. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 11 janvier 1769.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il n'y a guère apparences que la cour de Russie réussisse dans les différentes tentatives qu'elle fait pour porter les Polonais à entrer en accommodement avec elle.[2] Je ne vois cependant pas ce que cette cour perdrait, en laissant, dans les conjonctures présentes, les choses sur le pied où elles sont actuellement dans ce royaume. Je suis persuadé qu'au moindre avantage que les Russes obtiendront sur les Turcs, tout ce ramas de Confédérés se dispersera de soi-même, et qu'alors cette cour se trouvera tout d'un coup débarrassée de ces gens.

[1] Vergl. Nr. 17696. Am 18. dankt der König dem Grafen Sandrasski (vergl. Bd. XXVI, 55) für „Grenznachrichten" vom 12. Januar und versichert ihm, „wie Ihr in Ansehung derer Oesterreicher, aller ihrer Bewegungen ohngeachtet, vollkommen ruhig sein könnet". — [2] Benoît berichtete über die Absicht Repnins, mit dem Kronfeldherrn Branicki in Beziehung zu treten und ihn zu bestimmen, „qu'il travaillât à faire un parti à la Russie".

Le prince Sulkowski, après que son monde a été défait par les Russes, et que nous lui avons pris ses canons et ses armes, s'est réfugié avec 200 hommes, qui lui restaient encore, à Bielitz[1] auprès de son frère; mais, celui-ci les ayant fait désarmer également et les ayant renvoyés au delà de ses frontières, il s'est retiré aussi de là, sans qu'on sache de quel côté il a pris sa route.

Je m'imagine en attendant que les troupes russes se renforcent maintenant de jour en jour, et que le corps de troupes qui s'assemble du côté de Kiovie, doit être présentement déjà très considérable, et que les troupes qui viennent de la Livonie, doivent également avoir pénétré bien avant déjà en Lithuanie.

Voilà ce que je puis vous répondre aujourd'hui sur le contenu de votre susdite dépêche, et, pour ce qui regarde celui de la lettre particulière que vous m'avez adressée, je vous dirai que vous ferez bien de ne plus vous mêler à me faire de pareilles représentations,[2] mais de vous contenter simplement à vous acquitter, comme il faut, des fonctions de votre charge.

Nach dem Concept. Federic.

17725. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 12 janvier 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date, m'a été fidèlement rendue, et je suis persuadé, tout comme vous paraissez l'être, que ce n'est qu'à l'ambassadeur de France, le baron de Breteuil, qu'il faut attribuer l'article qui se trouve inséré dans la gazette d'Amsterdam sous numéro 102, sur lequel je vous avais demandé des éclaircissements.[3]

Pour ce qui regarde les conjectures du général Yorke relativement à la guerre des Russes avec les Turcs, desquelles vous faites mention, il faut de toute nécessité que ce ministre pense bien superficiellement sur ce sujet, s'il s'imagine qu'il y aurait moyen de pouvoir détacher, dans les conjonctures présentes, l'Autriche de la France, ou s'il croit que les Russes consentiront jamais à voir élever le prince Albert de Saxe sur le trône de Pologne.[4] Ne discontinuez pas, au reste, à me mander régulièrement tout ce qui se débitera de pareil à vos lieux, et qui parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 5. — [2] Benoît bat, aus Dankbarkeit für ihm früher erwiesene Wohlthaten, den König, dem Feldmarschall Baron Spörcken und dem Premierminister von Münchhausen in Hannover den Schwarzen Adlerorden zu verleihen. — [3] Vergl. S. 18 und Bd. XXVII, 536. 537. — [4] Vergl. S. 17. 25.

17726. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 13 janv[ier] 1769.

Ma chère Nièce. Vous me dites des choses trop obligeantes[1] pour la bagatelle que je vous ai envoyée. Je souhaite, ma chère enfant, que cela ait pu vous être agréable.

Je vous vois toujours aux prises avec votre rodomont, et je suis étonné des ressources qu'il a pour se surpasser lui-même en insolences. J'opine à ne le point voir quel mal arrivera-t-il [au] Prince et même à vous de n'avoir pas dans votre maison l'impertinence personnifiée en M. de Breteuil[2] et de rompre tout commerce avec lui? pour moi, je prendrais ce parti, je trouve fort étrange que le flegme de vos États-Généraux s'emb[ar]rasse si peu de la dignité de son Stathouder; si j'étais du Prince, je les prierais tous à dîner, et je ne leur donnerais que des mets préparés avec du salpètre et de l'argent vif, pour donner une fervessence[3] à leur sang engourdi. Il me semble au moins que le ministre de la République à Paris[4] ne devrait pas trahir la cause du Prince, et qu'il aurait dû avoir parlé. Mais, ma chère enfant, je ne peux pas, comme Prométhée, dérober le feu céleste, pour en animer vos insensibles compatriotes. Né plus vif que ces gens, je me bornerai à vous aimer avec toute la ferveur que donne la vivacité du sentiment, et à vous assurer de la tendresse avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 13 janvier 1769.

J'applaudis parfaitement à la conversation que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, vous avez tâché d'avoir avec le baron de Fritsch,[5] et je vous en sais gré. Cet entretien fournit du moins quelques idées vagues qui donnent à connaître que la cour de Saxe n'est point déterminée pour aucun parti encore. Il s'agira donc présentement que vous suiviez pas à pas les notions que ce conseiller privé vous a données, pour voir si tout ce qu'il vous a dit, est exactement fondé. Je suis

[1] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 17699. — [3] So. — [4] Berkenrode. — [5] Die Unterredung mit dem Conferenzminister Fritsch (vergl. Bd. XXII, 592; XXIII, 512) drehte sich um das derzeit gespannte Verhältniss zwischen Sachsen und Oesterreich und über das System der Regierung, das von jeher durch rein persönliche Gesichtspunkte bestimmt gewesen sei. Borcke zog aus der Unterredung die Folgerung: „que cette cour n'a jusqu'ici point de système déterminé, et que, s'il y a un concert entre elle et la cour de Russie, c'est une affaire personnelle entre le comte Panin et le comte de Sacken qui n'est fondée sur aucune convention formelle" (vergl. Nr. 17720).

persuadé qu'après un plus long séjour de votre part à Dresde et lorsque vous y serez une fois plus en connexion que vous ne pouvez l'être encore, vous vous trouverez en état de pénétrer plus facilement et mieux que je ne le saurais prétendre encore de vous, à l'heure qu'il est, toutes les menées et desseins de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

17728. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.

Berlin, 13 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et je veux bien vous dire en réponse que j'applaudis parfaitement à la proposition que vous m'y faites, de sonder préalablement le ministère du Margrave sur l'offre que je vous avais ordonné de faire à ce Prince pour obtenir de lui des recrues pour mes régiments de la grandeur requise, à raison de 20 écus par tête,[1] avant que d'en parler audit Prince même. Vous n'aurez donc qu'à agir en conséquence et voir si ce ministère voudra se prêter à nous procurer cet avantage, et en parler, dans ce cas, au Margrave, suivant mes ordres précédents; mais, si vous trouvez que la chose ne dût point être faisable, il faut la laisser tomber et ne lui en faire aucune mention.

Federic.

Nach dem Concept.

17729. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 13 janvier 1769.

Ne me trouvant pas à même de déférer à la demande du sieur de Vincke,[2] j'approuve parfaitement le plan que vous me proposez dans votre rapport d'hier, pour transférer en attendant le soin de nos affaires à la cour de Danemark au secrétaire d'ambassade qui s'y trouve.[3] Pour cet effet, le sieur de Vincke n'a qu'à se congédier par écrit, et son secrétaire d'ambassade jouira, pendant cet intervalle, de cent écus d'appointements par mois, à compter du jour que ceux du sieur de Vincke cesseront.

Mais cela n'arrêtera en rien vos recherches pour donner un successeur à ce dernier, et vous redoublerez plutôt vos efforts pour trouver vers le terme que vous proposez,[4] un sujet capable d'en remplir les

[1] Vergl. Bd. XXVII, 540. — [2] Vincke bat um Entschädigung für den Verlust an Einnahmen, der bei Ablehnung der vacant gewordenen, durch Anwartschaft ihm gesicherten Drosteien ihm entstehen würde (vergl. Bd. XXVII, 535). — [3] Geiseler. — [4] Der Gesandtschaftsposten sollte nach Finckensteins Vorschlag 6—8 Monate unbesetzt bleiben.

fonctions. Il ne faut pas non plus pour cette cour un grand négociateur ni un homme rompu dans les affaires; un esprit ouvert et des manières aisées nous suffiront, et un bon secrétaire d'ambassade pourra en tout cas suppléer au reste.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17730. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1769.

J'ai été bien charmé d'apprendre par votre dépêche du 7 de ce mois que l'estafette que je vous ai fait expédier avec des dépêches pour mon ministre à Constantinople,[1] vous est parvenue si à propos que vous avez été à même de faire partir ces dernières tout de suite par l'estafette que le lord Stormont était sur le point d'expédier au ministre d'Angleterre à la Porte. Il est seulement à souhaiter que cette heureuse rencontre pour la prompte expédition de ces dépêches soit aussi suivie de succès également prompts pour le retour de la paix qui en fait le principal sujet, et qu'on trouve encore moyen de prévenir la guerre qui est prête à éclater entre la Russie et la Porte. Ce serait effectivement le meilleur qui pourrait arriver, et je présume même que la cour où vous êtes, n'en serait pas moins charmée, pour sortir de l'embarras que cette guerre ne saurait manquer de lui occasionner, aussi bien qu'à moi. Aussi suis-je persuadé qu'elle ne s'en mêlera point, et que les mouvements qu'on voit faire à ses troupes, n'ont pour but que de couvrir ses frontières par un cordon contre toute invasion.

Au reste, je vois que la cour où vous êtes, se conduit presque de la même manière que moi[2] vis-à-vis de ceux des Polonais qui cherchent un asile dans ses États, et la seule différence qu'il y a, c'est que je leur accorde encore une franchise entière pour les vivres et fourrages qu'ils amènent ou qu'ils font venir de leurs terres pour leur propre consomption.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous mander aujourd'hui, si ce n'est qu'on attend ici le comte de Guines, nouveau ministre de France à ma cour,[3] vers le 18 ou 20 de ce mois. Je m'attends, à la vérité, qu'il débutera par mille projets vagues et chimériques, mais il peut compter que je ne donnerai pas dans le panneau, et que toutes ces finesses seront à pure perte, sans faire sur moi la moindre impression.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17695 und 17697. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 590. 591. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 580.

17731. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 15 janvier 1769.

Votre dépêche du 30 de décembre dernier vient de m'être fidèlement rendue. La liste que vous m'avez envoyée des armées que la cour où vous êtes, se propose d'opposer aux Turcs, m'a mis à même de faire à peu près un calcul de leur force respective, et, tout bien compté, j'ai trouvé qu'il s'en faut de beaucoup qu'elles soient effectivement aussi nombreuses qu'on les a d'abord évaluées.[1] Selon mon calcul, la grande armée montera à peu près à 54000, le corps du général Rumänzow à 19000 et celui aux environs de Varsovie à 8000 hommes, sans compter la diminution que ces troupes souffriront dans la marche longue et pénible qu'elles ont à faire pour se rendre à leur destination. Selon les nouvelles qu'on en a ici, les mauvais chemins ralentissent extrêmement la marche de ces troupes, de sorte que j'ai lieu de présumer que ce ne sera tout au plus qu'au commencement du mois de mars prochain qu'elles pourront commencer leurs opérations.

Au reste, je conçois très bien qu'on est surpris à Pétersbourg de ne pouvoir rien avancer avec les Polonais,[2] mais je crois que cette surprise ne provient que parceque la cour où vous êtes, n'a jamais été informée au juste de la situation actuelle de ses affaires dans ce royaume. Si elle l'avait été, elle saurait, il y a longtemps, la haine mortelle que les Polonais lui portent, et qui est montée, à l'heure qu'il est, à un point qu'on a bien de la peine de s'en faire de justes idées.

D'ailleurs, je me suis bien imaginé qu'elle ne confierait pas proprement le commandement de ses troupes au roi de Pologne; mais comme il m'a semblé cependant qu'il conviendrait beaucoup mieux que ce Prince se trouvât à la tête des troupes qui ont entrepris sa défense, que de le voir à Varsovie tranquillement attendre le beau temps,[3] j'aurais cru au moins que, pour l'amour de sa renommée, il se serait rendu à l'armée.

Quant aux affaires de Turquie, je n'ai encore rien appris de nouveau, mais, en attendant, les dépêches que, selon une de mes dernières dépêches, j'ai fait passer par estafette à mon ministre à Constantinople relativement aux propositions d'un accommodement,[4] sont arrivées à Vienne justement dans le temps que le lord Stormont était sur le point d'expédier une estafette au ministre d'Angleterre à Constantinople, de sorte qu'elles sont parties tout de suite et ne tarderont pas à être rendues au sieur de Zegelin.[5] Il est donc bien à souhaiter que les

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 14. 28. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 540. — [4] Vergl. Nr. 17695. — [5] Vergl. S. 32.

peines que je me donne pour conjurer l'orage, aient de bons succès, et je le désire d'autant plus qu'il me paraît toujours très avantageux d'étouffer aussi promptement qu'il est possible, le feu de la guerre, qui est prête à éclater entre la Russie et la Porte.

Enfin, voici quelques nouvelles de Corse qui me sont parvenues par mes dernières lettres de Vienne. [1]

Nach dem Concept.

Federic.

---

17 732. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 15 janvier 1769.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été exactement rendue. J'ai trop bonne opinion du prince Repnin pour croire qu'il ajoute foi à toutes les historiettes que les Dissidents prennent à tâche de lui insinuer. [2] S'il fait tant néanmoins que d'y prêter trop l'oreille, il doit s'attendre à être accablé par ces gens de toutes sortes de contes que leur imagination ne manquera pas de faire éclore avec le temps.

J'ai de la peine à croire encore que la nouvelle qui s'est répandue à vos lieux, comme si les cosaques de Zaporow s'étaient alliés et donnés aux Tartares, soit fondée; mais quand elle le serait, je ne puis regarder cela que comme une bagatelle qui ne peut apporter aucun préjudice essentiel aux intérêts de la Russie, vu que le nombre de ces gens-là ne saurait être considérable et ne monter tout au plus qu'à 6000 hommes en général.

En attendant, il est aisé à prévoir que, dès que les hostilités commenceront à éclater entre les Russes et les Turcs, que toutes les Confédérations de la Pologne se réveilleront de tous côtés, et qu'elles dévasteront entièrement ce royaume. Mais quoi qu'il en arrive, comme il m'importe présentement, et que je suis curieux de savoir surtout quand les troupes russes se trouveront rassemblées auprès de Kiovie et de Lukow, vous n'oublierez pas de me le mander, dès que vous en aurez reçu avis.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Ueber die unglückliche Kriegführung der Franzosen auf Corsica. Bericht Rohds, Wien 7. Januar. — [2] Repnin hatte Benoît um Aufklärung über das Gerücht ersucht, „que le palatin de Kiovie, Potocki, avait envoyé un juif à Berlin, pour faire parvenir par quelqu'un de là-bas des insinuations à Votre Majesté qui devaient tendre à obtenir de Sa part une déclaration comme quoi Votre Majesté resterait neutre pour les affaires de Pologne".

17733. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 16 janvier[1] 1769.

Je ne saurais que vous remercier de la communication de la réponse que la cour de Russie a faite au manifeste de la Porte.[2] Le comte de Solms n'ayant fait que l'annoncer, sans en envoyer une copie, j'étais fort curieux de la voir, et vous n'avez qu'à insinuer au prince Dolgoruki que cette pièce me paraissait très bien écrite, que j'applaudissais surtout beaucoup à la grande modération qui y régnait, et que j'étais persuadé qu'en mettant la Porte dans tout son tort, on n'y trouverait absolument rien qui pût donner lieu à quelque aigreur.

Finckenstein erhält Befehl, Maltzans Aufstellung seiner Auslagen zu prüfen.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17734. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 16 janvier 1769.

Malgré les doutes que vous manifestez dans votre dernière dépêche du 6 de ce mois sur la réalité d'une négociation entre la Russie et la cour où vous êtes, les fréquentes courses des courriers entre les deux cours[3] ne laissent cependant pas de la rendre très vraisemblable. Il ne se passe presque point de semaine qu'on n'en voie trotter deux par ici, et il faut de toute nécessité qu'il y ait quelque chose d'important sur le tapis entre les deux cours. Il y a quelque apparence que leurs négociations roulent sur les affaires de Turquie; mais, comme j'ignore si elles n'ont pas un autre objet, vous ne discontinuerez pas d'y prêter une attention suivie, sans vous laisser endormir sur un sujet de cette importance.

D'ailleurs on se trompe fort en Angleterre, si l'on se flatte de m'entraîner dans quelque engagement par le moyen de la Russie.[4] Quelque intime que soit mon union avec cet empire, mon inclination, aussi bien que mes véritables intérêts s'opposent à tout engagement avec la cour où vous êtes, et l'on peut compter que je n'y donnerai jamais les mains, par les raisons que je vous ai déjà détaillées dans une de mes précédentes.[5]

Au reste, le sieur Wilkes[6] ayant été élu alderman de la ville de

[1] Vom 16. Januar ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 446. — [2] „Observations sur le manifeste publié par la Porte contre l'empire de Russie", vergl. Bd. XXVII, 606. — [3] Vergl. S. 22. — [4] Maltzan berichtete, er wisse, „qu'ils sentent le tort qu'ils ont vis-à-vis de Votre Majesté, et qu'ils craignent de faire des ouvertures à Votre Majesté. Leur projet est donc de former premièrement un engagement avec la cour de Russie et de tâcher ensuite, par le moyen de cette cour, de disposer Votre Majesté à y accéder." — [5] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17649. — [6] Vergl. Bd. XXVII, 567.

Londres contre le gré de la cour, il est à présumer qu'il taillera encore bien de la besogne au gouvernement et augmentera l'embarras où il se trouve pour les affaires intérieures du royaume.

Nach dem Concept. Federic.

17735. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 16 janvier 1769.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été fidèlement remise, et je vous sais gré de l'attention que vous avez apportée pour remplir mes ordres précédents et me mettre au fait des particularités y contenues.[1]

Pour ce qui regarde les affaires de Turquie et de Pologne, je veux bien vous dire à vous que je m'occupe actuellement aux moyens à maintenir la paix entre la Porte et la Russie,[2] ou du moins à finir aussi promptement que possible la guerre qui va éclater entre ces deux puissances, pour empêcher que ce feu ne s'étende plus loin et n'embrase l'Allemagne. On peut, d'ailleurs, assurer presque avec certitude que la cour de Vienne ne se mêlera aucunement de ces affaires, et qu'elle n'y prendra pas la moindre part.[3]

Comme mes dernières lettres de Suède[4] font mention d'une cabale que la nouvelle maîtresse du roi de France[5] doit avoir excitée contre le duc de Choiseul pour tâcher de culbuter ce ministre, et que je n'ai pas entendu dire que ce Prince eût de nouveau quelque maîtresse déclarée et favorite, vous me ferez plaisir de me donner les éclaircissements que vous pourrez avoir à ce sujet.

Au reste, je viens d'accorder au baron de Denecken la dispense pour son mariage[6] telle que vous me l'avez demandée.

Nach dem Concept. Federic.

17736. A L'AGENT MENY A PARIS.

Berlin, 16 janvier 1769.

J'ai vu par votre lettre du 4 de ce mois que le comte de Guines est parti le 2 dudit mois. Comme le colonel baron de Goltz est parti le même jour, ainsi qu'on en était convenu,[7] je verrai, après son

[1] Thulemeier hatte mit Prinz Ludwig Ernst und Fagel über die Aussichten auf Frieden und die holländische Friedensvermittlung (vergl. Bd. XXVII, Nr. 17687) gesprochen. — [2] Vergl. Nr. 17695 und 17706. — [3] Vergl. Nr. 17730. — [4] Bericht Coccejis, Stockholm 3. Januar. — [5] Die Gräfin du Barry, vergl. S. 120. — [6] Mit seiner Tante. — [7] Vergl. Bd. XXVII, 580.

arrivée à Paris, jusqu'où tous les points que vous m'avez avancés, seront réalisés et les avantages par rapport au commerce qu'on me fait espérer.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

17737. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 16 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et ne doute nullement que le parti français en Suède ne parvienne à s'y procurer la supériorité et à brouiller la cour où vous êtes, avec celle de Russie. Mais voilà tout aussi ce qu'elle y gagnera, car, pour ce qui regarde la guerre qu'on craint que ce parti pourrait allumer contre la Russie,[2] c'est une chose que je n'appréhende nullement, et de laquelle je ne suis point en peine. Un seul mot du Danemark ou de ma part suffira, dans ce cas, pour lui en faire passer l'envie et lui inspirer des sentiments plus pacifiques; d'ailleurs, j'ai beaucoup de peine à ajouter foi que la France veuille donner des sommes aussi considérables que celles dont vous faites mention,[3] à la Suède, et je regarde ceci, tout comme vous le faites, pour une pure gasconnade du parti français. En attendant, quelque peu fondés que soient tous ces projets, je les crois néanmoins toujours capables de pouvoir faire impression sur une nation telle que la suédoise, et j'en augure qu'il se pourrait bien que le commencement fût favorable à la France, mais j'appréhende que la fin n'y répondra pas, et que l'issue sera entièrement contraire.

Au reste, je vous adresse ci-joint ma réponse[4] à la lettre de la Reine ma sœur que j'ai reçue à la suite de votre susdite dépêche, que vous aurez soin de lui faire remettre sûrement.

Federic.

Nach dem Concept.

17738. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 16 janvier 1769.

Ma très chère Sœur. Puisque vous avez la bonté de me parler du commencement de révolution qui s'est fait en Suède,[5] c'est, je crois, dans l'intention que je vous en dise mon sentiment; je le ferai avec

[1] Vergl. Bd. XXVII, 579. 580. — [2] Cocceji berichtete: „La France est résolue de tout tenter pour regagner son ancienne supériorité. Les amis de la Russie craignent un évènement pareil à celui de l'année 38, lorsque l'ambassadeur de France, le comte de St. Severin, après avoir fait casser une partie du Sénat, parvint à allumer la guerre qui fut si funeste à la Suède" (durch den unglücklichen Frieden von Abo 1743). — [3] Sofort 80 Tonnen Gold und ausserdem noch 50 jährlich. — [4] Nr. 17738. — [5] Vergl. S. 7 und 26. Das Schreiben Ulrikes liegt nicht vor.

cette franchise fraternelle qui convient entre parents, et avec toute l'impartialité qu'exige l'amitié.

Je sais que les Suédois se sont plaints des contributions qu'ils devaient payer en argent, quand le défaut du numéraire [règne] dans tout le royaume. Je veux croire qu'il y a des raisons valables d'assembler une Diète extraordinaire; je ne saurais disconvenir non plus que le temps n'ait été bien choisi pour frapper ce coup; je prévois qu'à cette Diète le parti français reprendra le dessus, et que peut-être on augmentera l'autorité du Roi, conformément à l'ancienne et première institution du comte Horn.[1] Jusque là il n'y a rien à dire, et je crois que cela pourra se passer tranquillement; mais vous avez devant vous deux choses à craindre et que je vous conseille surtout d'éviter: l'une est que le parti français, devenant le dominant, ne pousse pas l'autre à bout et n'en vienne à des violences qui révolteraient tous les voisins de la Suède; l'autre que la France n'entraîne la Suède à déclarer, avec sa légèreté accoutumée, la guerre à la Russie. Si cela arrivait, le roi de Danemark en Norvège et nous dans la Poméranie suédoise, nous nous verrions obligés, selon la teneur des traités, à nous déclarer immédiatement contre la Suède. Si vous pouvez éviter ces deux excès, je ne saurais condamner le reste, car le temps est bien pris et tout dépend ensuite de la modération du parti qui gagnera la supériorité.

Vous n'avez pas besoin, ma chère sœur, de me faire des excuses pour votre lettre, les caractères en sont très lisibles. S'il fallait peindre les lettres, ceux qui ont beaucoup à écrire, y seraient fort embarrassés, et l'on ferait peu de besogne.

Je vous rends mille actions de grâce du tableau que vous destinez pour Sanssouci, je me fais un scrupule de vous en priver; cependant, ma chère sœur, son plus grand prix sera de ce qu'il vient de votre main. Je fais mille vœux pour que cette année vous soit favorable, et que les affaires tournent de façon à ne vous causer aucun chagrin. Personne ne s'y intéresse plus sincèrement qu'un frère qui vous aime, et qui, rempli de tendresse et de la plus haute estime, sera jusqu'à son dernier soupir, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Abdruck bei Fersen, Historiska skrifter, Bd. 3, S. 385.

17739. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 17 janvier 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Ce qui a lieu de me surprendre, c'est la dévotion qu'on attribue à l'Élec-

[1] Gemeint ist die Verfassungsänderung von 1719, an welcher der damalige Präsident des Kanzleikollegiums, Graf Arvid Bernhard Horn, in hervorragender Weise betheiligt gewesen war.



teur, qui va, comme vous dites, jusqu'à l'empêcher de prendre part aux plaisirs du carnaval. De tels sentiments sont rares dans un prince de son âge, et je crois plutôt qu'étant sur le point de se marier,[1] il ne soit retenu à suivre son penchant par ceux qui ont de l'ascendant sur son esprit, et qui craignent peut-être que des plaisirs trop bruyants ne lui fassent donner dans des écarts. Il y a apparence qu'on ne pourra bien connaître les véritables inclinations de ce jeune Prince qu'après qu'il sera marié, et qu'il ne se trouvera plus gêné dans ses actions.

En attendant, ses liaisons actuelles avec la cour palatine et de Bavière ne sauraient que faire présumer qu'il s'attachera à la France, puis[que] ces cours sont entièrement dévouées à celle-ci, et qu'elles ne manqueront pas de l'entraîner également dans leur système.

Au reste, je me persuade de plus en plus, par tout ce que votre susdite dépêche contient, que la cour de Saxe n'a pris jusqu'à présent aucun parti fixe encore, mais qu'elle attend, pour le faire, jusqu'à ce que les circonstances lui paraîtront favorables pour cela.

Nach dem Concept. Federic.

17740. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.

Berlin, 18 janvier 1769.

Je viens d'apprendre que le margrave de Baireuth a été attaqué d'un coup d'apoplexie. Cette nouvelle s'accorde assez avec ce que votre dépêche du 10 de ce mois contient; ainsi je présume que ce Prince doit être mort ou rétabli à l'heure qu'il est. Si vous voyez qu'il y a apparence qu'il en réchappe, vous ferez bien pour lors d'entrer en pourparlers avec les gens de là-bas pour convenir avec eux, le mieux que vous pourrez, à remettre la tranquillité dans ce pays; et, au cas que ce que vous aurez conclu, ne soit pas au gré du margrave d'Ansbach, cela ne pourra lui nuire en aucune façon, puisqu'il restera toujours le maître de faire ce que bon lui semble. Mais s'il était mort, tout ceci serait inutile, et vous n'aurez pas besoin de faire la moindre démarche.[2] Je suis persuadé en attendant que, quand même le Margrave n'aurait eu qu'une simple attaque, et qu'il en fût revenu déjà, que cela ne laissera pas d'intimider extrêmement toute la clique de là-bas, puisqu'ils ne sauraient regarder cet accident que comme un avant-coureur de la perte prochaine de ce Prince.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Churfürst Friedrich August heirathete am 29. Januar die Prinzessin Maria Amalia Augusta von Pfalz-Zweibrücken. — [2] Am 20. wiederholt der König, auf Schulenburgs Bericht vom 14. Januar, die obigen Befehle, sowohl für den Fall der Wiederherstellung als auch des Todes Friedrich Christians.

17741. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 18 janvier 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est très bien parvenue. Quand même les Confédérations deviendraient générales en Pologne au printemps prochain, comme il semble qu'on l'appréhende à vos lieux, je m'imagine néanmoins que d'un pareil évènement il n'en saurait résulter ni plus ni moins que de toutes les Confédérations particulières qui jusqu'ici ont existé dans ce pays.

Mais, quant à la conduite que le roi de Pologne prétend tenir, selon votre susdit rapport, pendant les troubles actuels de son royaume,[1] elle me paraît insoutenable. A mon avis, il n'y a point d'autre parti à prendre pour ce Prince que celui de se joindre avec aussi peu de monde qu'il pourra rassembler, à l'armée russe, puisqu'en suivant le parti efféminé de rester tranquille spectateur à Varsovie et d'y attendre les évènements, il ne pourra manquer de se rendre méprisable à sa nation et à toute l'Europe entière.

N'oubliez pas, au reste, de me mander régulièrement à chaque jour de poste combien de régiments russes se trouvent réunis et rassemblés ensemble.

Federic.[2]

Nach dem Concept.

17742. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 18 janvier 1769.

Tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 11 de ce mois, me persuade de plus en plus que la cour où vous êtes, ne se mêlera pas d'abord des affaires de Pologne et de la guerre qu'elles ont occasionnée entre la Russie et la Porte.[3] Mais une autre question est si ces dispositions pacifiques ne souffriront aucune altération par les évènements de cette même guerre, et c'est à quoi vous n'oublierez pas de prêter une attention suivie et de vous tenir, pour cet effet, con-

[1] Stanislaus hatte die erneute Aufforderung Repnins, eine Conföderation zu bilden und an ihrer Spitze sich den Russen anzuschliessen, als unmöglich abgelehnt, „se trouvant absolument abandonné de toute la nation". Ebenso weigerte er sich, als Freiwilliger zu der russischen Armee zu gehen, aus Furcht, die letzten Sympathieen der Polen zu verlieren, „puisqu'on déteste tout ce qui recherche la protection de la Russie". Vergl. S. 33. — [2] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus einem Schreiben des Fürsten Sulkowski auf Bielitz, der mit seinem jüngeren Bruder Franz um Ersetzung des im Gefecht bei Landsberg (vergl. Bd. XXVII, 591) erlittenen Schadens bittet, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Berlin 17. Januar: „Er ist nicht gescheit. Was hat sein Bruder auf meinem Territorio zu thun?" — [3] Rohd berichtete, nach allen seinen Nachrichten bestätige sich, dass Oesterreich keine Neigung habe, sich in den Krieg in Polen einzumischen, und sich in seinem Entschluss durch Frankreich nicht erschüttern lassen werde, um so weniger, als die Kosten des letzten Krieges noch nicht bezahlt seien.

tinuellement à l'affût des évènements pour me rendre d'abord compte du moindre changement qui pourrait y arriver et parvenir à votrè connaissance.

En attendant, le général Nugent m'ayant fort pressé pour conclure un traité de neutralité avec sa cour,[1] je lui ai répondu que, pour y procéder dans les règles, il faudrait de toute nécessité que chaque puissance contractante s'expliquât préalablement plus clairement sur les liaisons qu'elle avait déjà contractées, afin de pouvoir juger jusques où elle pourrait étendre cette neutralité; que, quant à moi, j'avais garanti au roi de Pologne sa couronne, de sorte que, si cette garantie n'était pas du goût des autres puissances, il ne me restait qu'à remplir fidèlement mes engagements, dont je ne me départirais jamais; qu'il s'agissait donc de savoir la façon de penser de sa cour sur cet article; qu'en cas qu'elle n'y trouvât rien à redire, le traité de neutralité qu'elle venait de me proposer, pourrait bien avoir lieu, et que je n'attendais que sa réponse pour m'expliquer ultérieurement sur ce sujet.

Au reste, je vous sais beaucoup de gré des nouvelles de Turquie renfermées dans votre susdite dépêche.[2] Je les ai fait passer tout de suite à la cour de Russie,[3] et je suis presque persuadé qu'elles y feront un très bon effet et contribueront à lui inspirer des sentiments pacifiques. Je le souhaite d'autant plus que je ne connais rien de plus avantageux pour l'Europe que la continuation de la tranquillité et que, d'y parvenir, ne laisse de faire l'objet constant de mes vœux.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 743. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. Januar: „La déférence, Sire, qu'on a pour vos grandes lumières, et la justesse qu'on reconnaît dans votre jugement supérieur, font que [le comte Tschernyschew], aussi bien que le comte Panin, demandent toujours de savoir ce que Votre Majesté pense sur leurs arrangements. Ils sont flattés, quand ils apprennent qu'Elle les a approuvés. D'ailleurs, toute la machine est présentement en mouvement ...

Pour ce qui regarde le désir que Votre Majesté a trouvé bon de faire connaître ici pour augmenter et resserrer davantage Ses liaisons avec la Russie,[4] je me suis flatté que les rapports que j'ai faits en conséquence, vous auraient persuadé, Sire, que ces sentiments amiables ont été reçus avec la plus parfaite reconnaissance, et qu'ils ont établi pour Votre Majesté dans l'esprit de tous ceux qui en ont pu être

[1] Vergl. Nr. 17 712. — [2] Die Nachrichten enthielten Angaben über Stärke und Zusammensetzung des türkischen Heeres, ferner die Mittheilung, dass 100 000 Mann asiatischer Truppen angeblich Astrachan angreifen würden, dass die Türken beabsichtigten, die ungarischen Grenzen peinlich zu achten, sowie Polen zu schonen; dass Tott (vergl. Bd. XXVII, 566) den Chan, der noch im Winter Kiew erobern wolle, ins Feld begleiten werde; endlich dass Obreskow mildere Behandlung erfahre. — [3] Vergl. S. 44. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 597.

informés, l'opinion du meilleur et du plus sûr ami de la Russie; que, si on n'en a pas fait [jusqu'ici] un usage déterminé, ce n'a été, premièrement, que par une espèce de discrétion.

On n'a pas voulu être à charge à un allié qui s'est montré si empressé pour devenir utile.

2° Qu'on n'a pas su résoudre encore ce qu'il y aurait de plus avantageux à demander à Votre Majesté, Son assistance en troupes, ou en argent.[1] On a senti les raisons pour et contre, et le comte Panin aurait fort désiré que Votre Majesté eût décidé là-dessus.

N'ayant pu tirer quelque chose de décisif de sa part, j'ai hésité de le presser à se déclarer, de peur, Sire, de vous engager trop, et comme ce n'est que depuis peu de jours qu'il a commencé de me parler avec un peu d'étendue sur la coopération de Votre Majesté pour la guerre avec la Turquie, je ne crois pas pouvoir mieux faire connaître ses sentiments qu'en vous rendant compte de l'entretien que nous avons eu ensemble. Je dois faire remarquer auparavant que lui-même n'a pas voulu que je prisse ce qu'il me disait, comme une insinuation faite ministériellement; il l'a déclaré pour une conversation [amicale], faite entre deux ministres zélés pour l'intérêt de leurs cours, qui cherchent à se communiquer leurs idées et à s'expliquer leurs doutes.

Il dit donc qu'il existait entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie un traité d'alliance et une convention particulière[2] par lesquels on était convenu d'avance des cas où une assistance mutuelle et réciproque dût avoir lieu entre les deux contractants, aussi bien que de la manière et des moyens pour se la rendre. Que, par l'article 4 de la convention susdite,[3] le cas tel qu'il existait aujourd'hui précisément, avait été prévu et déterminé, savoir celui que la Porte déclarât la guerre à l'impératrice de Russie pour les affaires de Pologne, et qu'elle cherchât à faire une diversion avec ses troupes dans la Pologne, par où Sa Majesté Impériale était forcée, de son côté, à faire une autre puissante dans les États mêmes de la Turquie. Les paroles de cette convention étant si claires qu'elles n'avaient besoin d'aucune explication, il paraissait, d'un côté, qu'il ne restait autre chose qu'à convenir [seulement] des moyens pour en faire l'application; mais que, d'un autre côté, il se présentait des considérations également fortes qui semblaient conseiller de ne pas suivre à la lettre les paroles de la convention et de trouver cependant un expédient pour rendre l'alliance de Votre Majesté utile à la Russie, afin de faire voir à toute l'Europe et à la nation russienne en particulier que le nouveau système établi par l'Impératrice d'aujourd'hui sur l'alliance avec la Prusse n'était en rien inférieur, mais d'une aussi grande utilité à la Russie que l'avait été auparavant celui qui se fondait sur une union étroite avec la maison d'Autriche. En parlant ainsi, le comte Panin a prévu que, si la cour de Vienne serait intérieurement déjà résolue de prendre part à cette guerre, elle trouverait peut-être bien un prétexte pour le faire, soit que Votre Majesté fournisse Son secours en troupes contre les Turcs, soit qu'Elle le donnât en argent, et qu'alors la guerre deviendrait générale, ce qui paraissait être l'intention de la France, qui espérait, avec l'aide de l'Espagne, de profiter de ces troubles pour faire ses affaires avec l'Angleterre, qu'elle prendrait dans un moment où celle-ci se trouverait sans amis et sans alliés, tous ceux qui pouva[ie]nt l'être, étant occupés ailleurs, pour ne pas pouvoir la secourir.

Ce sont ces différentes considérations: 1° de ne point causer à Votre Majesté des embarras inutiles et de L'entraîner pour la Russie dans une guerre dont celle-ci pourra espérer de pouvoir se tirer seule; 2° de rendre même par cette coopération effective de Votre Majesté l'embrasement général et de trouver cependant 3° le moyen de persuader bientôt et sûrement le public de l'utilité de l'alliance, — qui causent au comte Panin des embarras pour aplanir ces difficultés et à concilier des objets

[1] Vergl. Bd. XXVII, 597. 598. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 545. 546 und Bd. XXVI, 398. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 122.

qui semblent être si contradictoires et si opposés les uns aux autres. Son intention n'étant point de surprendre Votre Majesté, mais de s'assurer, au contraire, de la continuation de Sa confiance, il vous prie, Sire, de vouloir bien donner [vous-même] quelques réflexions sur ces matières et de lui communiquer confidemment vos propres idées. Mettant, de son côté, une confiance extrême dans l'amitié de Votre Majesté pour la personne de sa souveraine et dans Son attachement pour les intérêts de l'empire russien, il espère que vous ne lui refuserez pas sa demande, mais que vous daignerez l'instruire et le conseiller, et que Votre Majesté voudra être persuadée qu'il n'en fera non seulement aucun mauvais usage, mais qu'il se servira plutôt de ces lumières pour l'avancement des intérêts de Votre Majesté et de Sa plus grande satisfaction personnelle. J'ai conservé autant que ma mémoire m'a assisté, les propres termes de ce ministre.

Depuis que nous avons eu cet entretien, il est arrivée la dernière lettre de Votre Majesté à l'impératrice de Russie.[1] Celle-ci a déjà commencé à fixer l'irrésolution pour décider d'un parti à prendre. On est très aise, Sire, de se remettre là-dessus à vous-même. Comme il a plu à Votre Majesté de proposer, dans cette lettre, le renouvellement de l'alliance, l'Impératrice est satisfaite de tant de témoignages d'une sincère amitié. En attendant qu'elle y réponde elle-même, [elle] m'a fait savoir par le comte Panin d'en remercier Votre Majesté dans les termes les plus expressifs et de vous prier de vouloir faire dresser vous-même le projet pour ce renouvellement, avec les nouveaux articles que vous jugeriez à propos d'y ajouter pour rendre l'union entièrement indissoluble. Qu'elle désirait seulement que Votre Majesté voulût Se contenter du terme de huit ans, à compter du jour du renouvellement, parceque, s'étant fait une espèce de loi là-dessus, elle ne la changerait pas volontiers, pour ne pas donner sujet à d'autres cours de faire la même prétention."

In einem Postscript berichtet Solms: „Sa Majesté Impériale a été extrêmement contente de la dernière lettre de Votre Majesté. Ne jugeant pas convenable, à cause de son contenu très intéressant, de la faire voir à plusieurs de ses courtisans, comme elle a coutume de faire, lorsque ce ne sont que des lettres d'amitié, Sa Majesté n'a pu s'empêcher pourtant de la donner à lire au comte Tschernyschew, lorsque ce général est entré pour lui parler d'affaires, et elle lui a fait voir la plus grande joie et la plus parfaite satisfaction de se trouver dans une si heureuse union avec Votre Majesté."

Berlin, 18 janvier 1769.

Le contenu de vos dernières dépêches du 3 de ce mois est trop important pour qu'il me soit possible d'y répondre aujourd'hui comme il faut. Il exige de toute nécessité une réflexion plus mûre et suivie, et comme le comte de Panin souhaite en même temps de savoir ma façon de penser sur la situation actuelle de nos deux cours, il me faut nécessairement quelque temps pour y penser, afin de ne rien oublier ou précipiter. Je me réserve donc de vous faire connaître mes sentiments plus en détail, aussitôt que je pourrai, et je ferai préparer en même temps la minute du projet de renouvellement de notre alliance, avec tous les éclaircissements nécessaires sur les nouveaux articles que je souhaiterais d'y faire entrer, pour vous le faire parvenir également.

En attendant, j'ai été très charmé d'apprendre que l'impératrice de Russie a paru aussi satisfaite de la manière dont je me suis expliqué envers elle dans ma dernière lettre de ma propre main, et elle peut

[1] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17654.

compter que je serai au comble de ma joie, si, de mon côté, je puis contribuer à rendre notre union encore plus intime et indissoluble.

Par une suite de ces mêmes dispositions je n'attends aussi que de voir le projet de la déclaration qu'elle se propose de faire faire en Suède,[1] pour instruire en conséquence mon ministre à Stockholm, afin d'agir aussi dans cette affaire, autant qu'il est possible, d'un parfait concert avec elle.

Au reste, les arrangements qu'elle prend pour pousser sa guerre contre la Porte avec vigueur, me paraissent tels que je ne saurais que lui en garantir les plus heureux succès. Il n'y a, en effet, que deux articles qui me tiennent encore un peu en suspens, et sur lesquels je ne me trouve pas à même de porter un jugement solide. Le premier c'est l'article des vivres nécessaires pour les troupes, dont, à mon avis, il ne suffit pas d'avoir amassé de grandes provisions, mais dont il est très essentiel de faire mener une bonne quantité à la suite de l'armée, dans le temps qu'elle avance contre l'ennemi, afin qu'elle ne s'en trouve pas dépourvue au moment où elle n'a pas le loisir de s'en pourvoir des magasins formés. Le second article, au contraire, dépend uniquement de la conduite des généraux qui commanderont l'armée. Selon mes lumières, il faudra, d'un côté, apporter un soin particulier à ne jamais exposer la cavalerie vis-à-vis de l'ennemi, et, de l'autre, le terrain entre Kiovie et Azow que le général Rumänzow doit couvrir,[2] me paraît d'une trop grande étendue, et je ne saurais me persuader que le corps de ce général soit suffisant pour le soutenir.

Enfin, je n'ai, à la vérité, pas encore reçu mes lettres de la dernière poste de Constantinople, mais comme il m'en est revenu d'assez intéressantes nouvelles par le canal du ministre de Hollande à Vienne,[3] je vous les fais passer à la suite de la présente telles que je les ai reçues,[4] afin que vous puissiez les communiquer au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 744. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 19 janvier 1769.

En me référant à l'entretien que j'ai eu avec vous, comte de Finckenstein, sur les dernières dépêches du comte de Solms,[5] je vous adresse ci-joint en copie les »Considérations« que j'ai couchées de ma propre main par écrit sur le plus ou moins d'avantages que la Russie peut se promettre d'une alliance avec moi ou avec la maison d'Autriche,[6]

[1] Vergl. Nr. 17721. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Degenfeld-Schomburg. — [4] Vergl. S. 41. Anm. 2. — [5] Vergl. Nr. 17743. — [6] Vergl. S. 43 und Nr. 17745.

et je les accompagne en même temps d'un »Mémoire« renfermant quelques instructions pour avancer les intérêts de mes postes.[1] Vous aurez soin de communiquer l'une et l'autre de ces deux pièces à mon susdit ministre et de lui donner en même temps dans les instructions que vous êtes chargés de lui préparer, toutes les directions dont il pourra avoir besoin, pour en faire un usage convenable dans la nouvelle négociation qu'il va entamer avec la cour où il est.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17745. CONSIDÉRATIONS SUR L'ALLIANCE DES AUTRICHIENS OU DES PRUSSIENS AVEC LA RUSSIE, LAQUELLE EST LA PLUS AVANTAGEUSE A CETTE DERNIÈRE PUISSANCE, LORSQU'ELLE EST EN GUERRE AVEC LES TURCS.

Lorsque en 1736 l'impératrice Anne fit la guerre à la Porte, l'empereur Charles VI se déclara non seulement pour eux, mais il agit en Hongrie contre les Turcs avec toutes ses forces. Quel bien en résulta-t-il pour la Russie, sinon que, pour moyenner la paix de Belgrade, elle rendit toutes les conquêtes qu'avaient faites ses armes victorieuses contre les Turcs, pour sauver l'empereur Charles, qui pouvait être opprimé par les Ottomans, si la guerre avait continué.

Depuis cette époque, la situation de l'Europe a bien changé, et supposé que l'impératrice de Russie fût alliée de l'Impératrice-Reine, et que la Prusse et la France fussent dans des engagements contraires, il est presque démontré que les Autrichiens ne donneraient pas des secours en troupes à la Russie contre les Turcs, parcequ'ils appréhenderaient une invasion des Français dans la partie du Brabant et de la Flandre qui leur appartient, et qu'ils auraient, de plus, une diversion de la part de la Prusse à craindre dans quelques-uns des pays héréditaires. La situation où le roi de Prusse se trouve à présent, est la même dans laquelle nous supposions l'Impératrice-Reine. Il a, d'un côté, la France, qui peut attaquer ses provinces du Rhin, et, de l'autre, l'Autriche, qui peut, de plein pied, entrer dans ses provinces et le rappeler chez lui par de puissantes diversions. Le Roi n'aurait aucun allié pour l'aider à repousser les Français du pays de Clèves, et l'éloignement de ses troupes en Pologne le mettrait en embarras comment soutenir les attaques de toutes les forces autrichiennes, étant obligé de faire agir un corps sur le Bas-Rhin pour la défense de ses États, et ayant un autre corps en Pologne.

Il est sûr que le but de la France est de susciter une guerre

[1] Das „Mémoire", nach einer Niederschrift des Generalpostintendanten Bernard, d. d. Berlin 16. November 1768, aufgesetzt, war bestimmt, auf Grund des preussischen Tarifes von 1766 den Postverkehr mit Russland zu regeln. Vergl. Bd. XXV, 398.

générale pour pêcher en eau trouble. Or c'est une règle ancienne qu'il faut toujours vouloir le contraire de ce que veulent nos ennemis. Si donc la France ne veut que le trouble et la guerre, nous devons rechercher tout le contraire, c'est-à-dire, éviter prudemment de rendre la guerre générale, et terminer celle des Turcs le plus promptement possible; c'est le moyen d'invalider tous les vastes projets que M. de Choiseul roule à présent dans son esprit.

Il reste encore un point important à examiner, c'est quel avantage la Russie peut tirer de l'alliance de la Prusse, quand elle entre en guerre avec la Porte. Voici, ce semble, ce qui en résulte naturellement et sans exagération. La Prusse doit fournir à la Russie les subsides stipulés dans les traités. La Prusse doit contenir la maison d'Autriche et l'Empereur de se mêler des troubles de la Pologne, ce qui est débarrasser la Russie d'un ennemi qui peut mettre 160 000 hommes en campagne. La Prusse et le Danemark peuvent contenir la Suède et l'empêcher de se livrer aveuglément aux impulsions de la France. Elle peut, de plus, rendre un grand service à la Russie par son ministre qui subsiste à Constantinople, car, dès qu'il s'agira de médiations et de négociations de paix, je ne vois que la Prusse et l'Angleterre qui puissent s'en mêler. La Russie ne peut raisonnablement confier ses intérêts qu'à ces deux puissances, qui sont avec elle dans les mêmes intérêts.

Pour ce qui regarde la guerre en elle-même, il y a [à parier] cent contre un que la Russie la fera heureusement, et qu'au premier échec qu'essuieront les Turcs, ils seront les premiers à désirer la paix, ce qui pourrait terminer la guerre par une seule campagne; évènement le plus désirable en ces circonstances.

Si nous supposons, d'ailleurs, que les Français se proposent de pêcher en eau trouble, il est certain qu'il n'est rien qu'ils ne puissent entreprendre, soit en Allemagne, soit en Angleterre, soit ailleurs, faute de quelqu'un qui s'y puisse opposer.

Toutes ces raisons alléguées ci-dessus méritent d'être mûrement pesées, d'autant plus qu'elles sont tirées du fond de la chose et de la situation actuelle des puissances et de leur politique.

Nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei; die eigenhändige Urschrift (vergl. Nr. 17744) ist nicht erhalten.

17746. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 19. Januar 1769.

Ihr habt ganz wohl gethan, und Meine letztere Depeschen[1] werden Euch davon bereits überzeugt haben, dass Ihr, nach mehrerem Ausweise Eures allergehorsamsten Berichts vom 16. Decembris jüngsthin, die

[1] Vergl. Nr. 17695 und 17706.

Minister der Pforte von Meinen Gesinnungen für die Wiederherstellung des guten Vernehmens mit Russland[1] gewissermaassen schon präveniret habt, und es scheint Mir auch nicht unmöglich zu sein, diesen heilsamen Endzweck zu erhalten und diesen entstandenen neuen Unruhen bald ein Ende zu machen. So viel Ich urtheilen kann, so fangen die Russen bereits an, gelindere Saiten aufzuziehen, und Ich bemerke sogar, dass sie froh sein werden, wenn diese Unruhen bald ein Ende nehmen wollten. Sollten nun die Türken bei Eröffnung oder zu Anfang der Campagne auch nur eine kleine Schlappe bekommen, so ist gar nicht zu zweifeln, dass solche ihnen ebenfalls friedsamere Gedanken einflössen dürfte.

Inzwischen müsst Ihr bei den Ministern der Pforte immer darauf bestehen und es ihnen bei aller Gelegenheit wiederholen, dass Ich dem König in Polen die Krone garantiret und folglich nicht hoffen wollte, dass die Pforte ihre Absicht auf seine Absetzung gerichtet hätte; widrigenfalls Ich genöthiget sein würde, für ihn zu agiren und Mein einmal gegebenes Wort zu erfüllen.

Ueberhaupt glaube Ich, dass sich bei diesem Kriege die ersten Avantages in wenig Zeit entscheiden müssen, und dahero wird es sehr nöthig sein, dass Ihr Eure Aufmerksamkeit verdoppelt, um bei der allerersten Gelegenheit zu sehen, ob die Türken vernünftige und solche Vorschläge zum Frieden thun möchten, welche man mit einigem Anschein eines guten Erfolgs Russland antragen könnte. Ich mache Mir wenigstens noch immer grosse Hoffnung, dass dieses Kriegsfeuer nicht lange dauern, sondern vielleicht mit Ablauf der ersten Campagne der Friede bereits wiederhergestellt sein soll.

Uebrigens will man aus Konstantinopel auch noch die Nachricht haben, dass der russische Gesandte Obreskow etwas mehrere Freiheit in seiner Gefangenschaft erhalten und dass die Pforte denen asiatischen Völkern die Ordre zugefertiget hat, sich gegen Azow im Marsche zu setzen.[2]

Ich erwarte dahero Eure nächste Berichte, um zu wissen, ob diese Nachrichten gegründet sind.

Friderich.

Nach dem Concept.

17747. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

Berlin, 19 janvier 1769.

Ce n'est que dans ce moment que mes dernières lettres de Constantinople viennent de m'entrer,[4] et je m'empresse à vous les faire passer en copie à la suite de la présente.[5]

[1] Gemäss dem Erlass vom 9. November 1768, vergl. Bd. XXVII, Nr. 17572. — [2] Vergl. S. 41. Anm. 2. — [3] In der Ausfertigung Postscript zu Nr. 17743. — [4] Vergl. Nr. 17746. — [5] Die Beilage enthält Mittheilungen über die Fortsetzung

Vous remarquerez bien qu'elles ne correspondent pas trop avec les nouvelles de Turquie qui me sont revenues par mes dernières lettres de Vienne, et que je vous ai déjà communiquées par ma dépêche d'hier.[1] Elles ne sonnent mot du meilleur traitement qu'on fait éprouver au sieur Obreskow aux Sept-Tours, ni des autres particularités qu'on a mandées à Vienne, et le silence que mon ministre garde là-dessus, me fait presque douter de la vérité de ces avis. Peut-être cependant sont-ils postérieurs aux dépêches de mon ministre, et comme je ne saurais en décider positivement, le meilleur sera d'attendre la poste suivante pour savoir avec certitude ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

17748. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 janvier 1769.

La façon de penser en Hollande sur la prochaine guerre entre la Russie et la Porte Ottomane que vous me dépeignez par votre dépêche du 13 de ce mois,[2] me paraît très sensée et conforme à la situation des affaires actuelles entre ces deux puissances. Je suis persuadé aussi que la cour de Vienne ne se mêlera point du commencement de ces troubles, mais comme ses vœux tendent à élever tôt ou tard le prince Albert de Saxe sur le trône de Pologne,[3] je pense que, s'il arrivait, contre toute attente, que la Fortune favorisât les Turcs, et qu'ils eussent dans cette guerre l'avantage sur les Russes, on ne pourra guère se fier à cette cour, et qu'assurément elle prendra part à ces affaires. Ce sont-là mes sentiments à l'égard de la conduite que je crois que la cour impériale tiendra dans les conjonctures présentes, lesquels je vous autorise de communiquer au prince Louis de Brunswick.

Nach dem Concept. Federic.

---

der türkischen „Krieges-Zurüstungen", den Marsch asiatischer Truppen über den Hellespont, einen angeblichen Tartareneinfall in der Moldau und die Meldung, dass der Sultan, „mit dem Grossvezier nicht sonderlich zufrieden", sich wegen eines tüchtigen Oberfeldherrn „in grosser Verlegenheit befindet".

[1] Nr. 17743. — [2] Thulemeier berichtete: „Quoiqu'on soit plus rassuré que jamais sur la nature des évènements que la guerre des Turcs contre la Russie pourrait occasionner en Europe, et qu'on est persuadé que la France, vu le dérangement de ses finances, est dans le cas d'éviter tout ce qui pourrait la compromettre, on appréhende cependant que l'humeur inquiète du duc de Choiseul ne l'engage à des démarches dont les suites seraient plus sérieuses qu'il ne les entrevoit peut-être actuellement." — [3] Vergl. S. 17. 25. 29.

17749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 20 janvier 1769.

Je ne saurais vous cacher que vous n'avez pas agi trop prudemment en me nommant, comme vous faites, par leurs noms, dans votre dépêche du 17 de ce mois, qui m'a été rendue avec le post-scriptum de la même date, les personnes que vous comptez de mettre dans vos intérêts. Il aurait suffi de me rapporter simplement les nouvelles que vous auriez eues par leur canal, et vous réserver tout au plus à me les nommer dans l'occasion de bouche, sans les rendre connues dans vos dépêches, quoiqu'elles soient en chiffres.

En attendant, vous ferez très bien de ne pas perdre de vue les intrigues qu'il y a actuellement entre les cours de Russie et de Saxe,[1] mais de les suivre attentivement; car ce que vous ne pourrez pas approfondir aujourd'hui, soyez sûr que vous le découvrirez demain au moyen des soins et de la vigilance que vous y apporterez.

N'oubliez pas, au reste, non plus de vous mettre au fait des notions qu'on peut avoir en Saxe du projet que les Autrichiens ont formé sur la Bavière,[2] et de m'instruire exactement et en détail de ce que vous apprendrez à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

17750. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 20 janvier 1769.

Le mémoire sur le droit de succession de ma maison royale dans les margraviats de Baireuth et d'Ansbach[3] m'est très bien parvenu à la suite de votre rapport d'hier, et, après en avoir fait la lecture, je ne saurais qu'approuver son contenu et applaudir surtout à la précaution que vous avez prise de n'y pas toucher les insinuations que la cour de Vienne a fait faire à ce sujet aux conférences de paix de Hubertusburg.[4]

Mais cet article ne fait qu'une partie de la besogne dont je vous ai chargé, et, pour l'achever entièrement, il me faut encore la minute du traité à négocier avec la cour de Russie, ainsi que les instructions y relatives pour le comte de Solms. J'attends donc l'un et l'autre incessamment, et je ne doute pas que vous n'y ayez fait entrer et les

[1] Vergl. S. 24. 25. 30. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 573. 585. 598. — [3] „Mémoire sur la succession aux États de la maison de Brandebourg en Franconie." — [4] Die Oesterreicher hatten vorgeschlagen, dass die Markgrafschaften Ansbach und Baireuth nach dem Aussterben der zur Zeit regierenden Linie in den Besitz eines jüngeren Zweiges, nicht der Primogenitur übergehen sollten, vergl. Bd. XXII, 438. 439.

»Considérations« sur les avantages de cette alliance[1] et le mémoire sur les affaires des postes,[2] dont je vous ai fait tenir hier les copies.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17751. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 20. Januar: „En conformité des ordres de Votre Majesté[3] nous avons l'honneur de Lui présenter très-humblement le projet de traité que la cour de Russie a souhaité d'avoir,[4] et l'instruction pour le comte de Solms[5] qui y est relative.

Elle verra que nous n'avons rien changé au corps du traité, et que nous lui avons simplement donné la forme d'un renouvellement d'alliance, selon l'usage établi en pareil cas.

Nous avons aussi conservé en son entier le 1er des articles secrets, par lequel le contingent auxiliaire est converti en argent, et dont il nous a paru nécessaire de rappeler tout le contenu dans les circonstances présentes.

La convention secrète, conclue il y a deux ans,[6] contenant tout ce qui a été stipulé de plus fort et de plus avantageux à Votre Majesté dans le cas d'une guerre avec la maison d'Autriche, nous avons cru rencontrer Ses intentions en la confirmant dans toutes ses clauses par un second article secret que nous avons dressé pour cet effet.

Le troisième, qui est relatif aux affaires de Suède et au maintien de la forme de son gouvernement, étant de nature à ne pouvoir être omis dans le moment présent, sans heurter de front la cour de Russie, nous en avons également inséré toute la teneur, ainsi que celle du 4ième article secret, par lequel les deux puissances contractantes s'engagent à la conservation de la liberté et de la forme du gouvernement de la république de Pologne, article qui est entièrement conforme aux intérêts de Votre Majesté.

Le 5ième article contient la garantie de la succession des États de Baireuth et d'Ansbach après la mort du dernier des Margraves.[7] Nous y avons donné la tournure que Votre Majesté nous a prescrite, en y ajoutant, à tout évènement, l'alternative d'un équivalent avantageux et tel que la maison royale et électorale ait lieu d'en être satisfaite.

Nous avons aussi conservé l'article séparé qui concerne les Dissidents, puisqu'il se trouve dans tous les traités qui ont été conclus entre la Prusse et la Russie, et qu'on n'aurait pu le retrancher aujourd'hui, sans se donner un démenti et sans donner de l'ombrage à la cour de Russie. Mais nous avons eu grand soin de le coucher en termes vagues et généraux et qui n'obligent Votre Majesté qu'à les protéger dans la jouissance de leurs droits.

Pour ce qui est de la première convention secrète[8] qui a été signée le jour même du traité d'alliance, nous avons cru qu'il était de l'intérêt de Votre Majesté de la passer entièrement sous silence.

1° Parceque cette convention se rapporte uniquement à l'élection et à la Confédération, ainsi qu'à la guerre qui aurait pu survenir dès lors pour annuler cette élection;

[1] Nr. 17745. — [2] Vergl. S. 45. — [3] Vergl. Nr. 17750. — [4] „Projet d'un traité d'alliance défensive entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies." Es umfasste 14 Artikel, 5 „Geheime Artikel" und einen „article séparé". — [5] Nr. 17752. — [6] Vergl. Bd. XXVI, 398. — [7] Vergl. Bd. XXVII, 573. 597. — [8] Ueber die polnische Königswahl, vergl. Bd. XXIII, 545. 546.

2° Eu égard à l'article 6ième de cette convention, qui renferme l'engagement le plus onéreux que Votre Majesté ait contracté avec la Russie, savoir celui par lequel Elle S'est engagée à faire entrer un corps de 20000 hommes en Pologne, dans le cas où, en haine de cette élection, quelque puissance étrangère fît marcher des troupes pour soutenir les Confédérés et détrôner le roi de Pologne, cet article, ainsi que tout le reste de la convention, n'ayant en vue que les circonstances d'alors, et non la guerre qui vient de s'allumer pour l'amour des Dissidents, et ne pouvant, par conséquent, être appliqué que d'une manière indirecte et par une interprétation forcée aux troubles présents;

3° Parcequ'il nous a paru plus conforme aux intérêts de Votre Majesté de voir venir la Russie sur cet article dont tout le bénéfice est pour elle et la charge pour Votre Majesté.

La cour de Russie a encore fait insérer au dernier traité d'alliance un article secret et séparé par lequel Votre Majesté a garanti les États du Grand-Duc en Allemagne.[1] Comme il est impossible de savoir si et de quelle manière l'Impératrice voudra renouveler cet article, après le traité qu'elle a conclu avec la cour de Danemark,[2] et qu'elle n'a pas encore communiqué à Votre Majesté, nous n'en avons pas fait mention dans ce projet, mais nous avons marqué au comte de Solms dans l'instruction ci-jointe qu'il dépendrait de la cour de Russie de le projeter de la manière qu'elle jugerait la plus convenable à ses intérêts, et qu'en ce cas Votre Majesté ne ferait aucune difficulté de l'admettre.

Nous avons eu soin, au reste, de joindre à cette instruction les observations solides que Votre Majesté a daigné nous communiquer sur les avantages de l'alliance prussienne sur celle de la maison d'Autriche,[3] ainsi que le mémoire qu'Elle nous a également fait tenir pour un arrangement à prendre au sujet des postes,[4] quoiqu'il nous paraisse que ce dernier article doit plutôt faire l'objet d'une convention séparée, et qu'il ne faudrait pas y accrocher la négociation du renouvellement de l'alliance. C'est aussi dans ce sens que nous avons instruit le comte de Solms.

Au cas que Votre Majesté daigne approuver le tout, il ne nous reste plus qu'à Lui demander si cette dépêche importante, qu'il a fallu expédier en clair, pour ne pas trahir le chiffre, doit partir par la poste ordinaire ou si Elle juge à propos de l'envoyer par un courrier au comte de Solms."

[Berlin, janvier 1769.]

Par la poste.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs auf dem Berichte der Minister.

17752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[5]

Berlin, 21 janvier 1769.

J'ai reçu par la dernière poste la dépêche intéressante que vous m'avez adressée en date du 3 du courant,[6] et je ne puis que vous

[1] Vergl. Bd. XXIII, 275. — [2] Am 22. April 1767. Vergl. Bd. XXVI, 381; XXVII, 574. — [3] Vergl. Nr. 17745. — [4] Vergl. S. 45. — [5] Das obige in Form eines Ministerialerlasses ausgefertigte Schriftstück ist ausnahmsweise aufgenommen worden, da es auf unmittelbaren Befehl des Königs zurückgeht und die grundlegende Instruction für die von Solms zu führenden Verhandlungen über die Erneuerung des Vertrages mit Russland enthält. — [6] Vergl. Nr. 17743.

renvoyer à mes ordres précédents sur la manière dont j'envisage les mesures et les arrangements qu'on prend à la cour où vous êtes, pour pousser avec vigueur la guerre contre les Turcs.

Pour en venir à l'article essentiel de cette dépêche, je vous dirai d'abord que j'ai été bien aise de voir que la cour de Russie a rendu justice à mes sentiments, et que l'Impératrice en particulier est entrée dans les motifs qui me font désirer dès à présent le renouvellement de son alliance, ainsi que dans les raisons solides qui m'engagent à lui fournir mon contingent auxiliaire en argent, et non pas en troupes. Ce n'est assurément pas manque d'envie de lui être utile, mais plutôt afin de pouvoir travailler avec d'autant plus de succès pour ses intérêts et pour ceux de l'humanité en général, que je crois devoir prendre ce parti. Cette façon d'assister mon allié, conforme d'ailleurs aux traités qui subsistent entre nous, et qui laissent cet article à la convenance des deux parties contractantes, ne déroge en aucune manière à l'utilité de mon alliance et ne la rend en rien inférieure à celle qui a subsisté ci-devant entre la Russie et la maison d'Autriche. Pour ne rien laisser à désirer sur ce sujet à la cour où vous êtes, je vous communique les »Considérations« ci-jointes dans lesquelles j'ai pesé le pour et le contre et comparé avec la plus grande impartialité les avantages de l'une et de l'autre de ces alliances.[1]

Vous ferez bien de communiquer cette pièce au comte Panin pour répondre à la cordialité que ce ministre vous a témoignée dans l'entretien amical qu'il a eu avec vous sur cette matière.[2] Je me flatte qu'il y trouvera de nouvelles preuves de ma sincérité, et qu'elle servira, en même temps, à le convaincre que la cour de Vienne, si elle était aujourd'hui l'alliée de la Russie, ne pourrait lui fournir aucune assistance réelle contre la Porte; que, de mon côté, je compte de pouvoir remplir mes engagements d'une manière plus utile pour l'Impératrice, et que je n'ai d'autre vue dans tout ceci que de prévenir un embrasement général et de contribuer, autant qu'il est en mon pouvoir, à terminer promptement une guerre dont elle me paraît désirer elle-même de voir la fin.

Quant au renouvellement de notre traité d'alliance, je n'ai pu qu'être très sensible à la façon amiable dont cette Princesse a répondu aux insinuations que je lui ai faites à ce sujet. Et puisqu'elle désire elle-même que je lui fasse tenir un projet pour cet effet, je n'ai pas voulu différer de vous envoyer celui que vous trouverez à la suite de cette dépêche,[3] et que vous aurez soin de remettre au comte Panin pour entamer tout de suite cette négociation.

Ce ministre verra que[4] je n'ai fait d'autres changements au corps du traité que de lui donner la forme d'un renouvellement d'alliance,

[1] Vergl. Nr. 17745. — [2] Vergl. S. 42. 43. — [3] Vergl. S. 50. Anm. 4. — [4] Vergl. für das folgende Nr. 17751.

et quoique j'eusse désiré de prolonger celle-ci pour un plus long terme,[1] afin de rendre nos liaisons d'autant plus durables, j'ai cependant laissé l'article 13 du traité tel qu'il était,[2] afin de condescendre en tout aux désirs de l'Impératrice.[3] Il y aurait peut-être un biais à prendre pour nous accorder sur ce sujet, ce serait celui de ne compter les huit années du nouveau traité que nous allons renouveler, que du terme de l'expiration de celui-ci. C'est une tentative que vous pourrez faire, quitte à n'y pas insister; mais, au cas qu'on voulût y déférer, il faudrait énoncer clairement cet article, en y marquant que les huit années ne commenceront que le 31 de mars de l'année 1772, et que le présent traité durera, par conséquent, onze ans en tout.

Pour ce qui est des articles secrets, j'ai également laissé en leur entier le premier qui détermine l'évaluation du contingent auxiliaire en argent, et qu'il importe de rappeler, ainsi que ceux qui concernent les affaires de Suède et de Pologne,[4] et je n'y ai ajouté que celui[5] qui confirme dans toutes ses clauses la convention secrète conclue le 23 d'avril de l'année 1767, et le 5ième de ces articles par lequel l'impératrice de Russie garantit à ma maison royale la succession dans les États de Baireuth et d'Ansbach.

Mes droits sur cette succession sont si incontestables que je ne prévois aucune difficulté sur cet article. Comme il est juste cependant que la cour de Russie soit informée des titres en vertu desquels cette succession doit revenir au chef de la maison de Brandebourg, après la mort du dernier des margraves de Franconie, je vous envoie un mémoire où vous trouverez toute l'histoire de cette succession et des traités sur lesquels elle se fonde,[6] et que vous remettrez également au comte Panin, pour le mettre au fait de tout ce qui regarde cette affaire. Il n'y aurait que l'envie de démembrer une partie des biens patrimoniaux de ma maison, qui pourrait faire naître, le cas existant, des difficultés à l'égard de cette succession de la part des puissances malintentionnées, et l'intérêt que l'impératrice de Russie a paru prendre, dans plus d'une occasion, à ce que la monarchie prussienne soit conservée dans son intégrité, me persuade d'avance qu'elle se fera un plaisir de se charger d'une garantie également conforme à ses intérêts et à l'amitié qui subsiste entre nous.

Vous trouverez aussi à la suite de ce traité l'article séparé qui regarde les Dissidents, et auquel je n'ai fait d'autre changement que celui que les circonstances ont nécessairement exigé, en rapportant la protection que nous leur accordons, non plus aux droits dont ils avaient été privés, mais à ceux dont ils jouissent actuellement.

Si j'ai omis dans ce projet l'article de la garantie des États du

[1] Auf 10 Jahre. — [2] In Artikel 13 ist die Dauer des Vertrages auf 8 Jahre festgesetzt. — [3] Vergl. S. 43. — [4] Artikel 3 und 4. — [5] Artikel 2. — [6] Vergl. S. 49.

Grand-Duc en Allemagne, ce n'est nullement dans l'intention de vouloir m'en affranchir, mais uniquement parceque je ne sais pas de quelle manière la cour de Russie jugera à propos de dresser le susdit article après les engagements qu'elle a pris avec la cour de Danemark, et dont j'ignore jusqu'ici la véritable teneur. J'ai donc cru devoir laisser à elle-même le soin de le projeter, et, de quelque manière qu'elle le fasse, je me ferai un plaisir de l'admettre. C'est ce que vous aurez soin d'expliquer bien clairement au comte Panin.

Comme on n'a pu parvenir jusqu'ici à moyenner un arrangement entre les deux cours au sujet des postes, et qu'il serait cependant à désirer que cela pût se faire, pour obvier, une fois pour toutes, aux difficultés qui se sont élevées de temps à autre sur ce sujet, et aux chicanes des sous-employés, vous tâcherez de profiter de cette négociation, pour mettre cette affaire sur le tapis, d'après le mémoire ci-joint [1] qui contient les articles qui pourraient servir de base à un accord de cette nature. Il me paraît qu'ils sont couchés de manière à faire la convenance réciproque des deux États, et vous me rendrez un service très agréable, si vous pouvez disposer la cour où vous êtes, à y donner les mains, bien entendu qu'il dépendra d'elle d'en faire, en tout cas, l'objet d'une convention séparée, mon intention n'étant pas d'y accrocher le renouvellement du traité d'alliance.

C'est-là, à peu près, tout ce que je puis vous marquer sur les différents points de cette négociation. Il serait superflu de vous recommander d'y donner toute votre activité et application pour la terminer au gré de mes désirs. Je m'en rapporte, sur ce sujet, à votre zèle pour mes intérêts et à la manière dont vous l'avez déjà fait valoir dans des occasions semblables.

Nach dem von Finckenstein und Hertzberg gezeichneten Concept.

---

17 753. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 janvier 1769.

Votre dernière dépêche du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous sais beaucoup de gré des différents détails intéressants qu'elle renferme. Vous aurez déjà appris par mes précédentes que je me suis d'abord douté que les régiments qui composeront l'armée russe contre les Turcs, [ne] se trouveraient effectivement sur un pied aussi complet qu'on l'avait annoncé. [2] Ce qui y manque, ne saurait cependant qu'influer beaucoup sur les opérations et y apporter un grand changement, puisqu'il est tout naturel qu'avec 50 000 hommes vis-à-vis de 200 000 Turcs on hasarde toujours beaucoup plus que si l'on peut leur opposer une armée de 80 000 hommes.

[1] Vergl. S. 45 und 51. — [2] Vergl. S. 33.



D'ailleurs, et pour ce qui regarde la différence qui se trouve entre la façon de penser du comte Panin et celle du comte de Tschernyschew sur le plan d'opérations,[1] il me semble que le projet de faire avancer un corps de 40 000 hommes vers le Niester, ne saurait avoir un bon succès que lorsque la grande armée sera complète et en état de ne pousser ce corps qu'à trois ou quatre marches en avant, afin d'être toujours à même de le soutenir en cas d'une grande supériorité des ennemis. Mais si l'on veut y procéder d'abord et avant qu'il y ait des forces suffisantes pour le soutien de ce corps, je ne saurais nullement y applaudir, et le comte de Tschernyschew me paraît avoir grande raison de dire qu'il ne faut jamais mépriser son ennemi, quelque faible et méprisable qu'il paraisse être.

Les dernières nouvelles de Turquie que je vous ai fait passer,[2] me font aussi présumer que les Turcs pourraient bien méditer quelque irruption le long du Don, et si, dans ce cas, le général Rumänzow n'est pas, de ce côté-là, assez en force pour leur résister, il pourrait bien risquer un grand malheur et se trouver dans un furieux embarras.

En attendant et comme l'impératrice de Russie veut bien permettre à quelques-uns de mes officiers de servir dans son armée en qualité de volontaires, j'en nommerai cinq ou six pour s'y rendre vers la fin de ce mois ou au commencement de février prochain. Il y aura parmi un jeune prince d'Anhalt-Dessau,[3] qui est lieutenant-colonel dans le régiment de Queiss à Stettin, et je n'attends, pour les faire partir, que d'avoir pourvu aux arrangements qu'il faudra prendre pour les faire passer sûrement par la Pologne, sans les exposer de tomber entre les mains de quelque parti des Confédérés.

Quant aux affaires de Suède, votre susdite dépêche m'a mis plus au fait de la déclaration que la Russie juge à propos de faire à cette couronne,[4] et je ne manquerai pas d'enjoindre à mon ministre à Stockholm qu'au cas que celui de Russie désirât qu'il la fasse conjointement avec celui de Danemark, il n'avait qu'à s'y prêter.[5] A dire cependant franchement ce que j'en pense, je n'aime pas qu'on fasse tant de déclarations. La Suède a déjà pris, à l'heure qu'il est, son parti, et elle ne le poursuivra ni plus ni moins, malgré la déclaration que la Russie veut faire actuellement. Mais si, au contraire, la Suède s'avisait vers la Diète de rompre avec la Russie, alors la Russie pourrait en prévenir le Danemark, et nous pourrions faire tous les deux une déclaration beaucoup plus vigoureuse et capable à [la] retenir tout d'un coup de l'exécution d'un pareil dessein.

[1] Während Panin die Operationen sofort begonnen sehen wollte, sobald das dazu bestimmte Corps von 40 000 Mann in Polen beisammen sei, bestand Tschernyschew darauf, „qu'on attende que toute la grande armée soit ensemble, et qu'alors on avance vers l'ennemi". Vergl. S. 10. — [2] Vergl. S. 47. 48. — [3] Prinz Hans Georg, vergl. Bd. XXVII, 557. — [4] Vergl. S. 26. 27. — [5] Vergl. Nr. 17756.

Au reste, je serais bien curieux de savoir si, à la fin de la campagne prochaine entre les Russes et les Turcs, de quel côté aussi que la Fortune se tourne, l'on ne pourrait pas espérer d'amener les deux parties à un accommodement, et ce qui me fait surtout désirer d'être bien informé sur cet article, c'est que je voudrais, en ce cas, m'y préparer d'avance et prendre mes mesures en conséquence. Vous aurez donc soin de me dire votre sentiment sur ce sujet, selon les différentes notions que vous avez pu vous en procurer à la cour où vous êtes.

Der Schluss betrifft die Erstattung ausserordentlicher Auslagen an Solms.

Nach dem Concept. Federic.

17754. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1769.

Votre dernière dépêche du 14 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, quoique je n'aie pas lieu de présumer qu'on puisse éviter entièrement l'éclat de la rupture entre la Russie et la Porte, je ne désespère cependant pas du retour de la paix, et je ne cesse de former bien des vœux pour que cet heureux moment arrive bientôt.

Une réconciliation sincère, au contraire, entre la France et les Corses [1] me paraît encore sujette à bien des doutes, bien que je remarque d'ailleurs très bien que la France, fatiguée de toutes les difficultés que son expédition rencontre, n'en sera pas éloignée et cherchera à parvenir à un bon accommodement avec ces braves insulaires.

Au reste et pour ce qui est de l'article de la gazette d'Amsterdam, dont vous faites mention dans votre susdite dépêche, [2] je sais déjà positivement que c'est l'ambassadeur de France à La Haye, baron de Breteuil, qui en est l'auteur, [3] et j'ai même lieu de me persuader que la cour où vous êtes, a eu dessein de se servir de ce stratagème pour me mettre mal dans l'esprit de la Russie. Quoi qu'il en soit, vous saurez mieux approfondir tout ce mystère que je ne saurais vous l'écrire, et, en attendant, le comte Kaunitz ne saurait être surpris qu'un pareil procédé m'ait inspiré une certaine méfiance contre les protestations que sa cour m'a fait faire en dernier lieu, [4] puisqu'il est tout naturel que des cours qui veulent rétablir une confiance réciproque entre elles,

[1] Rohd berichtete, dass Paoli einen angesehenen Corsen nach Versailles zu Verhandlungen entsandt haben solle. — [2] Rohd berichtete, Kaunitz sei anfangs etwas überrascht gewesen über die Nugent gemachte Mittheilung, „que Votre Majesté avait été fort sensible à un passage de la gazette d'Amsterdam, sous l'article de Vienne (vergl. Bd. XXVII, 537), puisqu'il semblait qu'on voulait mettre cela en quelque façon sur le compte de la cour d'ici, qui néanmoins ne saurait répondre aucunement de ce qu'on débitait dans une gazette étrangère". Auf Rohds Entgegnung, dass die Mittheilung nur zur Informirung des wiener Hofes erfolgt sei, habe Kaunitz erklärt, wegen des Verfassers des Artikels nach Holland schreiben und Rohd von der Antwort unterrichten zu wollen. — [3] Vergl. Nr. 17725. — [4] Vergl. Nr. 17712.

doivent apporter tous leurs soins à écarter tout ce qui peut faire naître un nouveau germe de mésintelligence et de méfiance.

Enfin, j'ai été bien sensible à la part que le prince de Liechtenstein a témoigné prendre à ma santé,[1] et vous n'oublierez pas de le remercier de cette attention dans les termes les plus polis, et de l'assurer de toute mon amitié.

Federic.

Nach dem Concept.

17755. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 22 janvier 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien parvenue. A mon avis il n'y a pas apparence que les Turcs commenceront leurs opérations militaires, avant que toutes les troupes qui doivent composer la grande armée russe en Pologne, ne soient rassemblées, et quand même les Tartares, suivant les nouvelles qu'on en a à vos lieux, devraient tenter présentement quelque irruption du côté de l'Ukraine, je suis bien persuadé, vu la rigueur de la saison, qu'elle n'aboutira à rien de considérable.

N'oubliez pas de féliciter par un compliment convenable de ma part le prince Repnin sur le caractère de lieutenant-général dont, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[2] l'impératrice de Russie vient de le revêtir, et assurez-le de la part que je prends au témoignage public que sa souveraine vient de donner par là à son mérite et à ses services.

Au reste, marquez-moi quelle est présentement la route la plus sûre pour aller à Varsovie, si c'est par Breslau, Danzig ou bien par la Lithuanie qu'on risque le moins à s'y rendre, afin que les volontaires que j'ai dessein d'envoyer à l'armée russe,[3] puissent se diriger en conséquence des avis que vous donnerez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

17756. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 23 janvier 1769.

La cour de Pétersbourg m'ayant fait requérir par mon ministre qui y réside, le comte de Solms,[4] de vous autoriser à faire, dans les conjonctures présentes en Suède, une déclaration projetée déjà à la dernière Diète, portant en substance que Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies, ayant appris la résolution prise pour la convocation extraordinaire des états en Suède, ne s'opposerait point à ce dessein, mais

[1] Gelegentlich eines Diners bei Rohd. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 6. Januar. — [3] Vergl. S. 55. — [4] Vergl. S. 55.

qu'elle espérait que leurs délibérations, ne tendant qu'à procurer le bonheur de la nation, ne seraient dirigées que sur les lois fondamentales et conformes aux constitutions du royaume, et qu'il ne s'y conclurait rien au préjudice de la Russie, puisque autrement elle se verrait obligée de prendre des mesures qu'elle jugerait convenables, selon sa prudence, et conformes aux intérêts de son empire, — je vous enjoins et autorise, au cas que le ministre de Russie à Stockholm désire que vous fassiez cette déclaration à la cour où vous êtes, de vous y prêter et de la faire pour lors conjointement avec le ministre de Danemark qui se trouve à la même cour.

Je me flatte que cette démarche de ma part et du Danemark fera l'impression suffisante sur les Suédois pour les retenir à ne pas attirer sur leur patrie le plus grand des malheurs qui pourrait lui arriver. Mais, quoi qu'il en arrive, je ne veux pas vous cacher pour votre direction que je n'aime pas qu'on fasse tant de déclarations, et qu'on les accumule sans nécessité.

Au reste, j'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et suis content de votre attention à m'instruire de tout ce qui se passe à vos lieux.

Nach dem Concept. Federic.

17757. A L'AGENT MENY A PARIS.

Berlin, 23 janvier 1769.

J'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois, et n'y saurais, pour le présent, que vous dire en réponse que j'attendrai tranquillement du temps et des circonstances la réalisation des promesses qui vous ont été faites, et dont vous m'avez donné l'assurance.[1] Vous comprenez bien que la justification de la conduite que vous avez tenue, en dépend.[2] Je veux bien, jusque là, en suspendre mon jugement.

Nach dem Concept. Federic.

17758. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 10. Januar: „L'embarras de ces gens-ci est des plus grands. Ils sentent la nécessité qu'il y a, s'ils veulent se conserver la Russie, d'assister d'une façon ou d'autre cette puissance dans le moment où elle a besoin d'eux, puisque, sans cela, la Russie refuserait de se mêler dans leurs querelles, si l'Angleterre était en guerre; d'un autre côté, le ménagement qu'elle doit garder avec la Porte, [de] crainte de perdre entièrement le commerce qu'elle fait au Levant, ce qui leur attirerait des reproches de la nation. Ils n'ont pas, en outre, le courage de proposer des subsides[3] qui, par le peu de crédit qu'ils ont, leur seraient refusés. Au reste, il est certain qu'ils pensent sérieusement à se lier plus étroitement avec la

[1] Vergl. Nr. 17736. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 580. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 521.

Russie. Demain on tiendra un Conseil où le lord Rochford proposera la nécessité qu'il y a de conclure un traité d'alliance avec cette puissance.

Dans une conversation qu'a eue un jour le lord Rochford avec le comte Tschernyschew, il lui demanda s'il ne croyait qu'il fût possible d'engager Votre Majesté d'accéder à quelques engagements avec eux;[1] ainsi que j'ai tout lieu de croire que, dans la première conférence que j'aurai avec ce ministre, il me fournira l'occasion de m'acquitter envers lui des ordres de Votre Majesté."[2]

Berlin, 23 janvier 1769.

A en juger par les différentes particularités renfermées dans votre dépêche du 10 de ce mois, il y a toute apparence que l'Angleterre sera à la fin obligée à prendre un parti relativement à la guerre entre la Russie et la Porte, et je ne suis nullement surpris de l'embarras où elle se trouve de se décider sur ce sujet. D'un côté, la considération de son commerce au Levant l'empêchera de rompre avec la Porte, et, de l'autre, je vois bien qu'il sera, pour ainsi dire, impossible qu'elle puisse donner des subsides à la Russie.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'on travaille en Russie de finir cette guerre aussi promptement que faire se pourra, et comme j'entre particulièrement dans cette idée, je m'emploierai avec plaisir à y coopérer.

Mais, d'un autre côté, je ne vois pas quel grand avantage pourrait revenir à l'Angleterre d'une alliance avec la Russie. Le cas d'une guerre avec l'Espagne ou la France n'existera apparemment que par mer, et alors elle ne saurait attendre de grands secours de la flotte russienne. Supposé aussi que la Russie s'engageât à l'assister par un corps de ses troupes, je ne vois pas non plus qu'il puisse lui être d'une grande utilité. Les Russes ne sauraient attaquer la France dans ses provinces, et quand ils le voudraient, il faudrait de toute nécessité commencer par la partie de ses provinces limitrophes aux États autrichiens, et alors la Russie aurait encore à faire à cette puissance. Une flotte danoise, en cas de guerre avec la France, pourrait plutôt, à mon avis, être à l'Angleterre d'un bon secours, et une bonne alliance avec la république de Hollande pourrait suppléer au reste. En attendant, je crois que le ministère britannique n'a pas encore débrouillé lui-même tout ce chaos d'idées différentes, et vous ne négligerez pas de faire tout votre possible pour les approfondir, à mesure qu'elles se développeront davantage.

Mais quant à une alliance avec moi, la cour où vous êtes, peut compter que je ne me départirai jamais de mes principes, que toutes les démarches qu'elle fera pour y parvenir, resteront sans effet, et que je ne prendrai aucun engagement avec elle, à moins d'y être obligé sans ressource par les circonstances.[3]

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 576. — [3] Vergl. Nr. 17734.

17 759. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.

Berlin, 23 janvier 1769.

J'ai appris par votre dépêche du 20 de ce mois la mort du Margrave,[1] et je n'ai pas tardé de témoigner à mon neveu le margrave d'Ansbach toute la part que je prends à son avènement au gouvernement des États de Baireuth.[2]

Comme il n'existe aucun différend entre moi et ce dernier, et que, par cette mort, nous sortons tout d'un coup des différents embarras où nous nous sommes trouvés, l'objet de votre séjour à la cour de Baireuth vient de cesser également, et vous n'avez qu'à en retourner, quand vous le jugerez à propos.

Il n'y a qu'une seule affaire que je voudrais bien que vous puissiez encore mettre en règle, et c'est celle des 200 recrues que je vous ai déjà chargé de me procurer à raison de 25 écus par tête.[3] Je sens très bien que vous ne sauriez y travailler dès le commencement, et que ce n'est que dans la suite du temps qu'il conviendra de faire une pareille proposition. C'est pourquoi je vous ordonne aussi de vous arrêter encore aussi longtemps à Baireuth jusques à ce que vous puissiez entamer cette négociation, sans blesser les règles de la bienséance; et je me flatte que vous trouverez présentement plus de facilités à réussir, puisque le margrave d'Ansbach pourrait employer la somme qui lui en reviendra, à payer les dettes de sa nouvelle acquisition.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 760. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A TRIESDORF.

[Berlin] 23[4] [janvier 1769].

Mon cher Neveu. Je vous plains de tout mon cœur, mon cher neveu, de ce que vous soyez obligé de souffrir pour les sottises des autres. Vous avez fait un bel héritage,[5] et si vos prédécesseurs ne l'avaient pas fortement écorné, vous pourriez à présent travailler sur le velours. Par une suite de votre sagesse et de votre prudence vous vous restreignez à présent, et vous rétablissez un crédit presque perdu. Cela est certainement aussi beau que louable, et certainement ceux qui vous connaissent, comme moi, ne sauraient vous refuser leur cœur et leurs suffrages. Puissiez-vous, mon cher neveu, être aussi heureux que vous méritez de l'être, puissent tous vos arrangements tourner au gré de vos souhaits et votre félicité être aussi parfaite que le demandent

[1] Markgraf Friedrich Christian starb am 20. Januar. — [2] Vergl. Nr. 17 760. — [3] Vergl. Nr. 17728. — [4] In der Vorlage offenbar verschrieben: „28". — [5] Der Markgrafschaft Baireuth, vergl. Nr. 17 759.

mes vœux! Ce sont les sentiments joints à ceux de la parfaite estime et de la plus tendre amitié avec lesquels je suis, mon cher Neveu, votre bien fidèle oncle et ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.[1]

17761. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 23 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et quoique je ne doute nullement que le duc de Choiseul n'ait beaucoup d'ennemis, qui souhaiteraient fort son déplacement,[2] je suis persuadé cependant que leur crédit n'est pas assez grand pour le culbuter, et que, malgré tous les efforts que ses rivaux pourront faire pour y réussir, il se maintiendra néanmoins toujours dans la faveur du Roi son maître.

N'oubliez pas, au reste, de me mander, quand le comte de Guines[3] arrivera à La Haye et quand le sieur de Goltz[4] compte de partir de là et de poursuivre son voyage pour Paris.

Vous aurez soin, d'ailleurs, de remettre l'incluse[5] ci-jointe à son adresse, le prince d'Orange.

Nach dem Concept. Federic.[6]

17762. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin, janvier 1769.]

Monsieur mon Cousin. La part que Votre Altesse prend à mon vieux jour de naissance, ne peut que Lui attirer des remercîments de ma part. Je souhaite que la continuation de mon existence puisse vous être de quelque utilité; du moins sera-ce d'une personne qui prend un intérêt bien tendre, mon cher Prince, à tout ce qui vous touche.

Par une suite de ces sentiments, je ne puis qu'applaudir aux mesures que vous avez prises pour éluder les insolences de l'ambassa-

[1] Auf einem Schreiben an den Markgrafen, Potsdam 27. Januar, in welchem der König ihm und der Markgräfin-Mutter für Glückwünsche zu seinem Geburtstag dankt, findet sich der eigenhändige Zusatz: „Je suis charmé de ce que ma bonne sœur peut encore se ressouvenir de moi, et je vous remercie, mon cher Neveu, de la part que vous prenez à ce qui me regarde. Vous avez raison, car vous devez me prendre pour votre meilleur ami." — [2] Thulemeier berichtete über Umtriebe am französischen Hofe gegen Choiseul. — [3] Vergl. S. 36. — [4] Vergl. S. 36. — [5] Nr. 17762. — [6] Am 23. Januar dankt der König der Prinzessin Friedrich Eugen von Württemberg für ihre Glückwünsche zu seinem Geburtstag und fügt eigenhändig hinzu: „Je crois que les affaires de votre pays vont s'accommoder, la chose est en bon train à Vienne (vergl. Bd. XXVII, 596. 608); je vous prie de le dire à votre mari." [Stuttgart. Hausarchiv.]

deur de France.[1] J'avoue que j'aurais désiré de la République qu'elle donnât quelque signe [de] vie en cette occasion, et qu'il parût qu'elle prenait part à la dignité de la première personne de son corps. Dans la situation où se trouve actuellement la France, une déclaration des États-Généraux aurait fait sensation en France, et je garantirais presque que M. l'ambassadeur aurait rabattu de son impertinence. Mais je m'ingère à parler à un Stathouder de ce qui regarde une république dont il connaît cent fois mieux que moi et l'esprit et les ressorts; je vous en demande excuse, mon cher Prince, et ne vous prie de l'attribuer qu'à l'amitié et à l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, étant avec une parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17763. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 21. Januar, dass der sächsische Hof sich eines Grafen Poninski in Polen bediene, um Geld unter seine Anhänger zu vertheilen und ihre Zahl zu vermehren; wahrscheinlich habe der Hof auch den vergeblichen Versuch gemacht, die Fürsten Czartoryski zu gewinnen. Sacken bemühe sich, sie in jeder Weise zu verdächtigen, und warne den König vor ihnen.

„Je ne puis, à ce sujet, passer sous silence la conduite singulière que le comte de Sacken tient à l'égard des nouvelles politiques; je ne sais si c'est par une indiscrétion naturelle ou par un raffinement politique, pour paraître absolument neutre et impartial, ou bien par défaut de prudence et de jugement qu'il en agit ainsi; mais jamais ministre d'État n'a parlé avec tant de publicité des nouvelles politiques les plus scabreuses. Entre autres il débita, l'autre jour, à tous les ministres étrangers et à moi-même que la cour de Russie avait demandé à Votre Majesté qu'Elle mît garnison dans plusieurs places de la Pologne, depuis Mitau jusqu'à Posnanie, mais que Votre Majesté l'avait refusé, et hier il nous conta que le grand-vizir avait demandé à l'ambassadeur de France[2] et au ministre de la cour de Vienne[3] de le faire accompagner à l'armée d'un interprète affidé, et que, les ministres étrangers ayant demandé la même permission, on la leur avait refusée.

J'ai appris aussi du secrétaire d'Angleterre qu'il a eu une longue conversation avec le ministre où il l'a questionné d'une manière bien précise sur le système de sa cour, et en a reçu les assurances les plus fortes et les plus catégoriques que la cour de Saxe n'avait présentement point d'engagement avec aucune autre, et que l'intention de l'Électeur était de maintenir ses États en repos et en tranquillité, quelque chose qui pût arriver et quelques suites que pussent avoir les troubles actuels de Pologne, mais qu'il voulait tenir son armée sur un bon pied, afin de faire respecter sa neutralité...

La santé de Madame l'Électrice douairière se rétablit lentement."

Berlin, 24 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois. A ce que je vois par son contenu, le comte de Sacken est un excellent homme, que vous

[1] Vergl. Nr. 17699. 17726. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Saint-Priest. — [3] Brognard.

aurez soin de fréquenter, et avec lequel vous tâcherez de lier conversation aussi souvent que possible, puisque c'est certainement le meilleur canal que vous puissiez avoir pour apprendre bien positivement tout ce qui se passe à la cour où vous êtes. On prétend que la femme de ce ministre saxon a un esprit bien supérieur à celui de son mari.[1] Si vous pouvez vous procurer sa connaissance et vous acquérir sa confiance, vous ne sauriez manquer de vous mettre également au fait de bien des choses par son moyen, et ces deux personnes sont, sans contredit, les meilleurs canaux par lesquels vous pourrez tirer vos nouvelles.

En attendant, les fanfaronnades des Saxons dont vous faites mention, ont lieu de me surprendre, car ces gens devraient être convaincus qu'ils n'en imposeront à personne avec leur armée de 30 000 hommes, ni même quand elle serait de beaucoup plus nombreuse, tant que d'autres considérations que les présentes n'y coopèrent. Je me persuade de plus en plus que la cour de Saxe n'a actuellement d'autre dessein que celui de captiver, de plus en plus, la façon de penser de la cour de Russie à son égard, pour que cette cour ne lui soit pas contraire dans les occurrences.

J'ai ignoré, d'ailleurs, jusqu'à présent que l'Électrice douairière fût malade, et ce n'est que par votre susdite dépêche que je viens d'en être informé.

Au reste, les Saxons ne sont pas sages, à mon avis, d'envoyer des sommes considérables, comme ils font, en Pologne. Il est du moins fort incertain jusqu'à présent si jamais ils moissonneront un jour ce qu'ils sèment actuellement dans ce pays.

J'attends, au surplus, votre rapport sur les notions que je vous ai demandées par ma précédente relativement à la Bavière.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 764. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 25 janvier 1769.

Madame ma Sœur. Votre Altesse Royale a grande raison de Se moquer de ma sainteté,[3] et je Lui confesse que je ne crois pas mon individu de la trempe de ceux qui font des miracles après leur mort. Mais, Madame, vous ne vous joindrez pas certainement à l'avocat du diable, car j'ose vous dire qu'il n'y a rien que de céleste en votre personne, et que vous ne pouvez jamais vous trouver associée à ceux qui plaident pour ce mauvais génie. S'il ne tenait qu'à cela, par le secours de Saint-Ignace et du père Lainez j'oserais me flatter de trouver quelque recoin du paradis pour me placer, car Votre Altesse Royale

[1] Vergl. S. 24. — [2] Vergl. Nr. 17749. — [3] Vergl. dafür Œuvres, Bd. 24, S. 163. 164.

sait que les moines dispensent à ceux qui leur sont utiles, aussi facilement des places au Ciel que les astronomes assignent aux princes qui les protègent, des provinces dans la lune, et jusqu'ici, Dieu merci, il n'y a point eu de guerre en Europe pour ces sortes d'acquisitions.

Mais quittons le Ciel et revenons sur terre. Je suis charmé que Votre Altesse Royale ait été contente de ma lettre et de celui qui a eu l'honneur de la Lui présenter,[1] et de la satisfaction dont Elle jouit de voir l'Électeur Son fils parvenu à sa majorité et sur le point de se marier.[2] Je souhaite que ce mariage soit aussi heureux, Madame, que vous pouvez le désirer, et que vous soyez durant une longue suite d'années spectatrice de la nombreuse génération qui en naîtra. Je suis tout glorieux de l'invitation que vous voulez me faire de me trouver à ce mariage;[3] si je ne consultais que mes désirs, j'aurais volé à votre Olympe pour vous voir, vous entendre et vous admirer. Ce premier mouvement passé, les réflexions ont suivi, et je me suis dit à moi-même: Vieux radoteur, vieux goutteux que tu es, il te siérait bien d'assister aux noces de Psyché et de l'Amour! Tu y paraîtrais comme Vulcain, dont la seule démarche causait ce rire inextinguible des dieux dont Homère se complaisait à faire la description.[4] Je me suis rappelé ces vers que Boileau a si bien traduits:

Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant,
De peur que tout à coup, essoufflé, sans haleine,
Il ne laisse, en tombant, son maître sur l'arène.[5]

Cet humiliant retour sur moi-même a rabaissé ou éteint ces lueurs de mon amour-propre que la lettre de Votre Altesse Royale n'avait que trop attisées. Cela n'en a rien diminué le prix de votre obligeante invitation, et je me nourris encore de l'idée flatteuse de pouvoir, à une occasion plus favorable et moins bruyante, vous exposer de vive voix tous les sentiments de haute estime, de considération et d'admiration avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

---

17 765. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. Januar, dass Zegelin ein Schreiben, d. d. Konstantinopel 16. November 1768, ihm gesandt habe. „Sa lettre fait l'abrégé de ce qu'il vous a mandé, Sire, avec plus de détail;[6] seulement qu'il a fait part encore

[1] Borcke hatte bei seinem Antritt als Gesandter in Dresden der Churfürstin-Wittwe ein Beglaubigungsschreiben des Königs überreicht. — [2] Vergl. S. 39. — [3] Maria Antonia schrieb, Dresden 13. Januar: „Je souhaiterais que la mode fût entre nous comme entre particuliers; je l'engagerais (sc. den Churfürsten) à prier Votre Majesté d'être de ses noces." — [4] Ilias, I, 599. 600. — [5] Épître X, 44—46. — [6] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17 666.

de quelques nouvelles insinuations qui ont été faites à lui et à l'ambassadeur d'Angleterre pour l'offre d'une médiation de la part des deux cours. On est résolu ici de n'y faire aucune attention, mais de commencer les opérations et d'attendre qu'après que, selon toutes les apparences humaines, la Providence aura béni les armes de la Russie par un succès triomphant, les Turcs viennent à parler plus clair qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

On pense à peu près également à l'égard des Polonais; comme ils font actuellement les fiers, on ne leur fera plus les moindres avances, et on remettra la décision de leur sort à l'évènement de la guerre turque.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté par mon dernier rapport des idées générales que le comte Panin s'est formées relativement aux affaires présentes de la Suède;[1] je ne veux pas manquer de Lui faire savoir aujourd'hui ce qui m'est revenu par un bon canal des mesures effectives qu'il médite de prendre pour soutenir le parti russien dans ce pays-là. D'abord on m'assure que l'impératrice de Russie a destiné 200000 roubles qui se trouvent [aussi déjà] tout prêts pour être employés, à contrebalancer les libéralités françaises à la prochaine Diète; ensuite qu'on est résolu d'appuyer cette espèce de négociation par des démonstrations guerrières sur les frontières de la Finlande, et qu'on compte que le roi de Danemark voudra aussi donner du poids aux négociations de son ministre en Suède par l'envoi d'un corps de son armée en Norvège, aux environs de Bahus, endroit, si j'ai bien compris, sur lequel la couronne de Danemark a de certains droits anciens qu'elle pourrait faire revivre en cette occasion. L'embarras à cet égard serait que le roi de Danemark ne serait pas assez riche peut-être pour soutenir par lui-même les frais d'un armement, ainsi qu'il faudrait nécessairement que l'Angleterre ouvrît ses trésors pour le bien du système du Nord. Le comte Panin vient de faire partir un courrier pour l'ambassadeur comte de Tschernyschew à Londres que j'ai lieu de supposer d'être chargé de l'exposé de ce qui regarde la convocation de la prochaine Diète extraordinaire en Suède, et de ce qui, en cette occasion, pourra être de la politique de la Russie et des autres puissances intéressées au système du Nord, afin d'en faire usage auprès du ministère britannique et de l'engager à y prendre part d'une manière plus vigoureuse qu'il n'a fait jusqu'ici. Milord Cathcart a écrit par ce même courrier, et, si l'on fait cas à Londres de ses sentiments personnels, il est à espérer que la cour britannique entrera tout-à-fait dans les vues de cette cour impériale, et qu'elle jouera un rôle important dans les affaires de Suède.

Le comte Panin attend d'apprendre de quel œil Votre Majesté aura envisagé ces nouveaux troubles. Il est persuadé qu'Elle ne voudra point qu'il se fît un changement dans les constitutions de ce pays qui donnerait la souveraineté au Roi ou qui, d'une ou d'autre façon, y ferait gagner le dessus aux influences de la France, mais ce ministre ne veut pas hasarder de prévoir la manière dont Votre Majesté jugera à propos de concourir à s'y opposer. Pour vous faire connaître, Sire, avec la sincérité que je vous dois, les vrais sentiments de ce ministre qu'il m'a fait connaître discursivement, d'une manière cependant à me faire comprendre plus qu'à demi que c'était-là le projet sur lequel on se propose d'entrer en explication, lorsque les affaires seraient plus avancées qu'elles ne sont, [ce sont] qu'il désire que Votre Majesté voulût aussi de Son côté appuyer ses représentations par un armement sur les frontières de la Poméranie suédoise. Si ces démonstrations guerrières ne dussent pas porter coup, je crois être fondé d'assurer qu'on ne ferait ici rien pour empêcher Votre Majesté de S'emparer de Stralsund et de toute la Poméranie suédoise, et qu'on ne s'opposerait point qu'Elle l'annexât pour toujours à Ses autres États.

Il est vrai qu'on pourrait avoir la même complaisance pour le roi de Danemark et lui laisser faire des conquêtes en Norvège, et l'impératrice de Russie tâcherait alors d'enlever le reste de la Finlande. Pour ce qui est de cette conquête, on a un

[1] Vergl. S. 55 und Nr. 17756.

projet tout particulier qui n'est pas nouveau même, c'est de ne point incorporer cette province à l'empire de Russie, mais d'en faire un duché séparé pour un des princes de Suède ou même pour quelque prince protestant d'Allemagne qui deviendrait vassal de la Russie, tout comme le duc de Courlande l'est de la Pologne."

In einem Postscriptum berichtet Solms: „L'impératrice de Russie a été informée que l'Académie des Sciences de Berlin se proposait de faire publier les cartes qu'elle lui a envoyées, aussi bien que de donner une autre édition de son instruction pour le code des lois.[1] C'est le comte Panin qui m'a communiqué cette anecdote et m'a appris en même temps que Sa Majesté Impériale n'y trouvait pas à redire absolument, mais qu'elle serait bien aise de se concerter là-dessus auparavant avec quelque membre de ladite Académie, qui pourrait venir pour cet effet ici, et avec lequel elle pourrait se consulter aussi sur l'arrangement d'une meilleure forme qu'elle voudrait donner à sa propre Académie de Pétersbourg; qu'elle avait jeté pour cela les yeux sur le curateur de celle de Berlin, le comte de Redern."

Potsdam, 25 janvier 1769.

Si, ainsi qu'il paraît par votre dernière dépêche du 10 de ce mois, la cour où vous êtes, est dépitée du peu de succès que ses insinuations ont eu en Pologne, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même. En effet, c'est elle-même qui y a embrouillé ses affaires au point qu'elles ne sauraient plus être menées à un bon accommodement, et elle prend, par conséquent, le parti le plus sage en ne faisant plus aucun compte sur les Polonais.

Quant aux affaires de Turquie, au contraire, vous n'avez qu'à insinuer au comte de Panin qu'à mon avis il sera toujours bon que mon ministre à Constantinople y fasse, conjointement avec celui d'Angleterre, des insinuations pacifiques générales, afin qu'au cas que les armes russes fussent victorieuses, on trouve la voie d'un accommodement déjà toute préparée, et que, pour gagner du temps, on puisse d'abord profiter du premier bon moment qui se présentera, pour mener cet ouvrage à sa perfection. En attendant, tout dépendra de la vigueur qu'on mettra dans les opérations contre la Porte, et, pourvu qu'on n'oublie pas de lui opposer des armées nombreuses et de former de bons magasins pour les troupes, j'espère toujours que la victoire se déclarera pour les Russes.

Pour ce qui est des affaires de Suède, il me semble que la cour où vous êtes, a pris un peu trop tôt feu à leur égard, et je les regarde au moins sous un tout autre point de vue. Je veux croire que la France a flatté la cour de lui procurer un plus grand pouvoir qu'elle n'a eu jusques ici, mais on peut être très assuré que cette couronne n'est pas moins jalouse de la forme du gouvernement actuel en Suède, que peut-être même elle pousse sa délicatesse sur ce sujet plus loin que la Russie, et que, par conséquent, elle ne se portera jamais au point de vouloir y faire quelque changement. Je suppose plutôt que son dessein est de faire reprendre d'abord à son parti la supériorité dont il a joui ci-devant dans ce royaume, et si cela arrive, je ne voudrais pas jurer qu'elle ne

[1] Vergl. Bd. XXVI, 320.

poursuive sa pointe et ne tâche d'engager la Suède à une rupture avec la Russie. Mais aussi dans ce cas il me semble que la déclaration que, conformément aux désirs de l'impératrice de Russie, j'ai chargé mon ministre à Stockholm de faire conjointement avec celui de Danemark,[1] sera suffisante pour arrêter tout court les mauvaises intentions de la France, et que, par conséquent, la Russie n'en aura absolument rien à appréhender de ce côté-là.

Au reste, mon projet de renouvellement pour l'alliance qui subsiste entre moi et la Russie,[2] vous sera déjà parvenu à la réception de la présente, et je languis d'apprendre de quelle manière il aura été accueilli.

En attendant, je n'ai pas différé d'ordonner à l'Académie de Berlin de se conformer exactement aux désirs de l'impératrice de Russie pour tout ce qui regarde la publication de son code des lois et de ses cartes géographiques; mais pour ce qui est du comte de Redern, il est déjà absent d'ici plus d'un an et a rôdé, pendant ce temps-là, par toute la France[3] et l'Angleterre, sans qu'il me soit connu où il se trouve à l'heure qu'il est, de sorte que je ne saurais vous dire encore quelque chose de positif sur le dessein de Sa Majesté Impériale de le faire venir auprès d'elle pour arranger avec lui la nouvelle forme qu'elle voudrait donner à son Académie.

Federic.

P. S.

Vous observerez de ne plus faire chiffrer à l'avenir vos dépêches par un caractère aussi menu que l'ont été les dernières que j'ai reçues de votre part. Vous en sentirez vous-même les inconvénients, et, par conséquent, vous enjoindrez au secrétaire d'ambassade[4] de se servir d'un caractère plus gros qu'il n'a fait depuis quelque temps.

Nach dem Concept; das Postscriptum nach der Ausfertigung.

17766. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 janvier 1769.

Je suis persuadé que tout ce que vous me mandez, par votre dépêche du 18 de ce mois, relativement aux difficultés que les troupes russes rencontreront à se procurer les vivres nécessaires dans les provinces ottomanes,[5] sera exactement vrai au pied de la lettre, et ce qu'il y a ainsi de plus à appréhender pour eux par cette raison, c'est qu'ils

[1] Vergl. Nr. 17756. — [2] Vergl. Nr. 17752. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 344—346. — [4] Hüttel. — [5] Benoît berichtete, dass die Türken die eigenen Provinzen verwüsteten und die Russen daher genöthigt sein würden, sich das Getreide aus Volhynien und der Ukraine zu beschaffen und zur Deckung der rückliegenden Magazine und der Transporte beträchtliche Truppenmassen zu verwenden.

n'éprouvent, en passant le Niester, le même sort que l'empereur Pierre Ier essuya autrefois[1] auprès du Pruth avec son armée. En général, on ne saurait disconvenir que les Russes se sont conduits d'une manière assez imprudente dans toutes les affaires qui concernent la Pologne.

Et, pour que je sois au fait de toutes leurs opérations, vous aurez grand soin de me marquer exactement les démarches ultérieures qu'ils feront actuellement en Pologne, et surtout vous n'oublierez pas de m'informer de leur façon de penser sur la guerre qu'ils vont avoir [avec] les Turcs. Mais, afin que je sois surtout en état de me faire une idée juste des forces qu'ils peuvent avoir en Pologne, vous me marquerez de combien de têtes se trouvent composés leurs bataillons. Vous observerez, pour faire ce calcul, de ne pas prendre pour base les bataillons les plus forts, ni ceux qui sont les plus faibles, mais de suivre, pour cet effet, un juste milieu, afin de vous tromper d'autant moins dans votre calcul.

Au reste, j'attends le rapport que vous m'annoncez sur la manière dont vous aurez réussi à remplir mes intentions relativement à la vente du tabac de nos manufactures en Pologne.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 767. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 janvier 1769.

Les différents voyages que, selon votre dernière dépêche du 18 de ce mois, l'Empereur se propose de faire au printemps prochain,[3] indiquent une forte envie de connaître par lui-même l'état de ses provinces, et la manière simple et unie qu'il y met, font voir que son génie le porte extrêmement à l'économie.

Les changements, au contraire, qu'on vient de faire dans la régie,[4] me paraissent bien singuliers, et je ne suis nullement fâché de voir multiplier, sans nécessité, les collèges de l'administration autrichienne et de les voir regorger des sujets inutiles. De pareilles opérations augmentent toujours les dépenses d'un État, sans améliorer ses affaires, et je suis charmé que la cour où vous êtes, a pris à cet égard un parti qui ne saurait que tomber à la charge de ses finances.

Quant aux affaires entre la Russie et la Porte, je m'aperçois, et

[1] 1711. — [2] Vergl. S. 21. — [3] Joseph plante, die Provinzen am adriatischen Meere, um den Handel der dortigen Seeplätze kennen zu lernen, von Anfang Mai bis Juni zu besuchen und darauf zu den Manövern nach Böhmen zu gehen. — [4] In dem Ressort der Ministerialbank und der Hofkammer wurden zur Beschleunigung des Geschäftsganges an Stelle des bisherigen einen Collegiums sieben Special-Commissionen eingesetzt, die der Oberleitung des bisherigen Präsidenten Hatzfeldt unterstanden.

mes lettres de Pétersbourg ne font que me confirmer dans cette idée, que la première se conduit avec un peu trop de légèreté dans les circonstances où elle se trouve. Il est vrai que pour des batailles je ne suis nullement en peine. Selon toutes les apparences, les Russes y auront toujours le dessus. Mais ce qui ne me permet pas d'être indifférent à sa conduite, c'est que je remarque qu'on ne fait pas assez d'attention à se pourvoir de bons magasins pour la subsistance des troupes.[1] C'est, à mon avis, un des articles les plus essentiels dans le métier de la guerre et au défaut duquel on ne saurait guère s'assurer des heureux succès, malgré toute la supériorité de son armée. A cela vient qu'il paraît que la Russie n'est pas moins embarrassée du pli que les affaires ont pris en Suède;[2] et, en effet, de tout côté les affaires commencent à s'embrouiller au point que, si la paix ne se rétablit point cette année entre la Russie et la Porte, j'appréhende beaucoup qu'à la longue il n'en résulte un embrasement général. Le temps nous éclairera sur tout.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 768. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 janvier 1769.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été fidèlement rendue. L'extrait de mes dernières lettres de Pétersbourg que vous trouverez ci-joint en chiffres,[3] vous mettra au fait des mesures que la cour de Russie compte de prendre, dans les conjonctures présentes, pour soutenir son parti et conserver la forme du gouvernement actuel en Suède.[4] Je suis persuadé que les choses n'en viendront jamais à une pareille extrémité dans ce royaume, mais pour être confirmé dans cette persuasion, je souhaiterais de savoir l'effet que vous pensez que la déclaration que vous êtes autorisé de faire à la cour où vous vous trouvez, conjointement avec le ministre de Danemark, au cas que celui de Russie le désire,[5] pourra faire en Suède, et si vous croyez qu'elle sera suffisante pour faire désister ces gens de l'exécution des desseins qu'ils peuvent avoir à l'heure qu'il est. Vous n'oublierez donc pas de me marquer fidèlement vos idées à ce sujet, et pour le faire avec d'autant plus de solidité, vous ferez bien de sonder là-dessus des personnes qui connaissent suffisamment le génie de la nation suédoise, pour apprendre le jugement qu'ils en portent, afin d'être par là en état de me donner des éclaircissements sur lesquels je puisse tabler avec fondement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17 766. — [2] Vergl. S. 65. 66. — [3] Liegt nicht bei. — [4] Vergl. Nr. 17 765. — [5] Vergl. Nr. 17 756.

17769. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 janvier 1769.

Je ne comprends absolument rien à l'embarras que, selon votre dépêche du 13 de ce mois, on fait paraître en Angleterre sur l'évènement arrivé en dernier lieu en Suède.[1] Supposé même qu'il en résultât pour le parti français une certaine supériorité à cette cour, il est aisé à concevoir que cela n'amènera pas d'abord à une rupture avec la Russie, et que, par la déclaration que j'y ferai conjointement avec le Danemark pour le soutien des constitutions de ce royaume,[2] la France se trouvera bientôt arrêtée dans la poursuite de ses pernicieux desseins. D'ailleurs, il faut bien qu'on ait des idées très imparfaites de la balance de l'Europe pour s'imaginer que la Suède puisse y être du moindre poids.

Au reste, il me paraît par tout ce que vous me mandez, que le gouvernement britannique est extrêmement flottant dans ses résolutions, et qu'il ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas. Il désire l'alliance avec la Russie, sans vouloir donner de subsides.[3] Il en refuse même à la Suède, et la Russie est cependant sur le point de lui en demander pour faire agir le Danemark contre la Suède,[4] de sorte que je ne vois pas encore quel parti il prendra.

Quoi qu'il en arrive, il est très possible que la France, afin de pêcher en eau trouble, s'arrangera avec l'Espagne pour déclarer la guerre à l'Angleterre, et le temps nous apprendra ce qu'il en arrivera. En attendant, j'ai lieu de présumer que les fréquentes courses des courriers entre Pétersbourg et Londres[5] regardent proprement le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, et qu'elles n'ont pour objet que d'imaginer des propositions qui pourraient avancer un ouvrage aussi salutaire à la tranquillité générale. Vous ne manquerez pas d'y être toujours attentif.

Nach dem Concept.

Federic.

17770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 janvier 1769.

Je ne saurais assez m'étonner d'apprendre, par votre dépêche du 20 de ce mois, la conduite que l'ambassadeur de France à La Haye, baron de Breteuil, continue à tenir vis-à-vis du prince et de la princesse

[1] Die Erklärung Adolf Friedrichs, bis zur Berufung des ausserordentlichen Reichstags sich von den Regierungsgeschäften fernzuhalten (vergl. Bd. XXVII, 535. 547). Die Engländer führten sie auf französischen Einfluss zurück. — [2] Vergl. Nr. 17756. 17768. — [3] Vergl. Nr. 17758. — [4] Vergl. S. 65. — [5] Vergl. S. 22. 35.

d'Orange.[1] De tels procédés de sa part me font croire que la cour de France se verra nécessairement forcée de faire un changement à l'égard de ce ministre et d'en envoyer quelque autre à sa place, vu que la conduite de celui-ci est sans exemple, et que ses prédécesseurs n'ont jamais pensé à faire des prétentions aussi ridicules que les siennes vis-à-vis du Prince, père du Stathouder d'aujourd'hui. Le temps développera le parti que la cour de Versailles prendra à cet égard.

Au reste, je vous adresse ci-joint ma réponse[2] à la lettre du baron de Goltz que j'ai reçue à la suite de votre susdit rapport, pour que vous ayez soin de la faire parvenir sûrement entre ses mains.

Nach dem Concept. Federic.

17771. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.

Potsdam, 27 janvier 1769.

J'ai vu tout ce que votre dernière dépêche du 21 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue, contient. Vous ne manquerez pas, ainsi que mes ordres précédents vous le prescrivent, de vous arrêter encore à Baireuth jusqu'à ce que les affaires soient réglées et arrangées dans ce pays-là, et que l'hommage requis y aura été rendu.[3] Je souhaiterais d'ailleurs fort d'apprendre quel visage et contenance le docteur Schrœder[4] avec sa clique montrent dans les conjonctures de là-bas, de sorte que vous n'oublierez pas d'en faire quelque mention dans vos dépêches ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

17772. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 28 janvier 1769.

Je vous sais beaucoup de gré de votre dépêche du 24 de ce mois; dont le contenu m'a fait bien du plaisir, et qui me fait juger que vous vous trouvez présentement assez au fait des affaires de la cour de Saxe pour les envisager telles qu'elles doivent l'être effectivement. Tout ce

[1] Breteuil hatte den Grafen Guines auf allen Besuchen bei den fremden Gesandten und selbst bei hervorragenden Privatpersonen im Haag begleitet, ausser bei dem Statthalterpaar. „Ce procédé répond à une déclaration qu'il a faite au sieur Fagel peu de temps auparavant, et qui annonçait une rupture absolue." Vergl. Nr. 17726. 17762. — [2] Liegt nicht vor. Nach der Antwort von Goltz, Paris 9. Februar, enthielt der Erlass die Billigung „tant du séjour fait à La Haye que de la journée passée à Bruxelles, pour faire ma cour au prince Charles (Karl Alexander von Lothringen) et voir le comte Cobenzl". — [3] Vergl. Nr. 17759. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 572.

que vous venez de m'en dire, me confirme de plus en plus dans l'opinion où je suis, que le système de cette cour est encore flottant, et que, jusqu'à présent, elle ne s'est pas déterminée pour le parti qu'elle voudra suivre.

Je vous avoue en attendant que la bigoterie du jeune Électeur,[1] laquelle vous dites réelle et fondée, me surprend de plus en plus, et comme elle est tout-à-fait extraordinaire à son âge, je m'imagine aussi qu'elle ne sera pas de durée, mais se ralentira peu à peu et avec le temps.

Marquez-moi qui est ce comte de Donop duquel vous faites mention,[2] et à quel service il a été autrefois, puisque je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu parler de lui. Et lorsque vous en trouverez l'occasion, faites sonder le sieur Einsiedel, qui a fait les fonctions de ministre autrefois, s'il n'aurait pas envie d'entrer dans un autre service pour accepter ailleurs quelque charge de cour, et mandez-moi de quelle manière il se sera expliqué sur de pareilles insinuations.

Je ne vous demande encore rien relativement aux finances de la cour où vous êtes, je veux vous laisser préalablement le temps nécessaire pour pouvoir vous en mettre bien au fait; mais, après que vous vous en aurez procuré des notions suffisantes et exactes, n'oubliez pas de m'informer si la cour de Dresde a racheté tout ce qu'elle avait engagé autrefois du Cabinet vert.

Au reste, je vous recommande fort de ne pas nommer dans vos dépêches par leurs noms les canaux d'où vous tirez vos nouvelles. Vous pourrez vous réserver à le faire dans les lettres que vous m'écrirez par des personnes sûres, mais vous observerez soigneusement de ne pas les exposer dans celles que vous m'adresserez et ferez partir par la poste. Vous vous conformerez là-dessus pour l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

17773. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 janvier 1769.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et pour ce qui est des nouveaux propos que le comte de Panin vous a tenus relativement au secours stipulé dans notre alliance et convention réciproque,[3] la réponse que je vous ai adressée sur votre importante

[1] Vergl. Nr. 17 739. — [2] Donop hatte Borcke Mittheilungen über die auswärtigen Beziehungen des sächsischen Hofes gemacht. — [3] In seiner Antwort auf die Mittheilungen über die Unterredung des Königs mit Nugent (vergl. Bd. XXVII, 538) hatte Panin erklärt, dass in dem Vertrage von 1764 und der Convention von 1767 der König sich verpflichtet habe, in bestimmtem Falle statt der Subsidien ein Hülfscorps zu geben, dass man daher seiner Ansicht nach die Oesterreicher nicht in dem

dépêche du 3,[1] et qui ne tardera pas de vous être rendue, vous mettra entièrement au fait de mes idées par rapport au renouvellement de mon alliance, et je n'attends que la réplique qu'on y fera, pour m'expliquer ultérieurement sur ce sujet.

En attendant, la cour où vous êtes, fait très bien de prendre tous les soins imaginables pour établir de bons magasins. Mais il ne suffit pas, à mon avis, d'en avoir de fixes, il en faut encore des ambulants qui puissent suivre l'armée, et cet article me paraît surtout très essentiel, au cas que l'armée dût passer le Niester. Les provinces au delà de ce fleuve doivent être extrêmement dégarnies de vivres, de sorte qu'il sera d'autant plus nécessaire d'avoir à la suite de l'armée des provisions pour un espace assez considérable de temps, qu'au défaut de cette précaution elle pourrait bien se trouver dans de cruels embarras et se voir exposée à de grands malheurs.

Quant aux vues de la Saxe sur le trône de Pologne, vos avis sont très conformes à ceux que j'en ai reçus jusques ici de Dresde même.[2] Tout ce qu'il y a, c'est que, supposé que les choses vinssent un jour au point que les Polonais voulussent y faire monter un prince étranger, il me semble qu'il s'en trouveraient peut-être qui pourraient convenir beaucoup mieux à la Russie qu'un prince de Saxe. Il y a, par exemple, un landgrave de Hesse et les deux princes de Württemberg, qui sont tous les trois catholiques romains, au lieu que, si un prince de Saxe devait parvenir de nouveau à cette couronne, elle pourrait bien devenir héréditaire dans cette maison. Il ne dépendra donc que de la Russie que de l'empêcher, et vous pouvez être très persuadé qu'en cas qu'elle remporte des avantages sur les Turcs, elle trouvera les Polonais tout-à-fait souples, et qu'il ne lui coûtera qu'une parole pour obtenir d'eux tout ce qu'elle désire.

D'ailleurs, il me semble que le comte de Panin ne se forme pas d'assez justes idées des finances de la France.[3] Sa Majesté Très-Chrétienne a, à l'heure qu'il est, 400 millions de livres de revenus, de sorte que, si ce Prince mettait moins de profusion dans ses dépenses, il pourrait se soutenir encore bien longtemps. Il est vrai que, par les dettes énormes que cette couronne a contractées, son crédit est extrêmement tombé, et qu'elle court risque de faire banqueroute. Mais quand même cela arriverait, la principale perte serait du côté des Hollandais, Anglais

Glauben lassen dürfe, als ob der König seine Hülfeleistung allein auf Subsidien beschränkt habe, endlich, dass die Kaiserin beabsichtige, das „projet" der neuen von dem König angebotenen Vereinbarungen abzuwarten.

[1] Vergl. Nr. 17 743 und 17 752. — [2] Solms bezeichnete den Gedanken, dass ein sächsischer Prinz den polnischen Thron besteigen solle, als „idée fantasque" Sackens und alle Andeutungen über russisch-sächsische Vereinbarungen als Ausgeburt seiner „imagination échauffée". Vergl. Nr. 17 720 und 17 727. — [3] Panin hatte geäussert, „qu'il fallait croire que la source tarirait à la fin, faute de pouvoir être arrosée".

et Suisses qui lui ont prêté des sommes immenses, et le gouvernement français, au contraire, y gagnerait près de 30 millions d'écus pour ses fonds d'amortissement.

Quoi qu'il en soit, j'attends à présent, d'un jour à l'autre, l'arrivée du comte de Guines, nouveau ministre de France à ma cour.[1] Il a dirigé sa route par Brême et Hamburg, et quoique je présume qu'il sera chargé de bien des projets chimériques, il sera toujours bon de l'entendre pour savoir les différents plans que cette couronne roule dans sa tête, et prendre ses mesures en conséquence pour les prévenir. J'aurai soin d'informer la cour où vous êtes, de toutes ses propositions, et, en attendant, je vous adresse ci-joint la liste des officiers que j'ai choisis pour servir à l'armée russienne en qualité de volontaires,[2] que vous n'oublierez pas de remettre au comte de Panin, afin qu'il puisse la faire parvenir au prince Golizyn avec les instructions nécessaires.

Nach dem Concept. Federic.

17774. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 janvier 1769.

Votre dépêche du 21 de ce mois vient de m'être bien rendue, et, pour ce qui est de mon entrevue avec l'Empereur, elle est déjà tout arrangée,[3] et je n'attends en conséquence que la réponse de la cour de Vienne sur un seul article, qu'il me paraît cependant très essentiel de régler, avant que cette entrevue puisse avoir lieu. Cet article, c'est de savoir: qu'au cas que les Turcs eussent le dessus et voulussent se porter effectivement à détrôniser[4] le roi de Pologne, je sois assuré que la cour où vous êtes, ne s'en mêlera ni en blanc ni en noir. En effet, vous sentirez vous-même qu'il serait très désagréable de passer à notre entrevue, sans auparavant avoir arrangé un point de cette importance et dont la discussion, renvoyée jusques à ce temps-là, ne pourrait que donner lieu à bien des désagréments.

En attendant, il est très possible qu'un rétablissement de confiance et de bonne harmonie entre moi et l'Empereur pourra contribuer beaucoup tant au maintien de la tranquillité qu'au bonheur général de l'Europe; mais il n'est pas étonnant non plus que l'éloignement où les deux maisons se sont trouvées depuis quelque temps l'une de l'autre, ne m'inspire d'abord quelque méfiance et me rende fort circonspect pour ne m'y prêter qu'à de très bonnes enseignes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 61. — [2] Oberst von Linckersdorff, die Oberstlieutenants Prinz von Anhalt-Dessau (vergl. S. 55) und von Usedom, Major Graf Henckel, die Capitaine von Pfau und Durant. Vergl. den „Militärischen Nachlass des Grafen Henckel von Donnersmarck", herausg. von Zabeler (Zerbst 1846), II, 2, S. XVI. XVII. — [3] Vergl. Nr. 17712. — [4] So.

17775. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 janvier 1769.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'est très bien parvenue. La tranquillité que les Tartares continuent d'observer sur les frontières de Pologne, a tout lieu de me surprendre; cependant cela n'en est que d'autant mieux, et leur inaction laissera au moins le temps nécessaire aux Russes de rassembler leurs troupes et les mettre en état de pouvoir ensuite s'opposer avec d'autant plus d'efficace aux entreprises de leurs ennemis.

D'ailleurs, je n'ai pas entendu jusqu'à présent que les troupes russes aient essuyé quelque échec de la part des Confédérés en Grande-Pologne; tout ce que j'ai appris de ces contrées, c'est que ces Confédérés commettent des excès et des cruautés terribles dans tous les endroits où ils se rendent. J'attends, au reste, vos rapports ultérieurs.

Nach dem Concept. Federic.

17776. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 29 jan[vier] 1769.

Ma chère Nièce. Je vous remercie sur toutes les belles choses que vous me dites sur le vieux jour de naissance du vieil oncle, et ce jour et l'oncle n'en valent guère la peine. Je vous vois à présent toute isolée du ministre de France,[1] et je vous en félicite; ce maître fou ne méritait pas de vivre en aussi bonne compagnie que la vôtre. Je m'étonne que mad[emoiselle] de Reede vous quitte sitôt, je me souviens fort bien d'avoir vu[2] son future[3] auprès du Prince; son père était de mon pays, son grand-père a été, je crois, gouverneur de Wesel. Je souhaite que votre Tripolitain vous amuse plus que votre vilain Français; il sera honteux pour Breteuil d'entendre dire à tout le monde que l'ambassadeur de Tripoli est plus poli et sait mieux vivre que lui,[4] et cela pourrait fort bien se trouver ainsi.

Nous avons, ma chère enfant, fini notre carnaval. Le landgrave de Hesse est retourné aujourd'hui chez lui,[5] reprenant son chemin par Brunswick, de sorte que je passerai ma vie dans la plus grande solitude

[1] Die Prinzessin schrieb, Haag 18. Januar, Breteuil habe Guines zu allen Privatpersonen von irgend welchem Ansehen, aber nicht zu ihr geleitet (vergl. S. 71); „il paraît qu'il veut rompre toute espèce de liaisons, la perte de sa compagnie n'est pas grande, et j'en suis toute consolée". [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Bei seinem Besuch in Loo 1768. — [3] Freiin Wilhelmine van Reede tot Ginkel heirathete einen Freiherrn von Heyden. — [4] Wilhelmine schrieb von dem tripolitanischen Gesandten: „Il ne doit pas être d'un esprit aussi borné que tous ceux de son espèce, et un fort bon homme." — [5] Vergl. Bd. XXVII, 504.

et tranquillement, comme il convient à mon âge. Je vous embrasse, ma chère enfant, de tout mon cœur, vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17777. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 janvier 1769.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été fidèlement rendue. L'accident arrivé au postillon porteur de la malle de Finlande et de Russie [1] peut, à la vérité, avoir été occasionné par des personnes du parti français qui, après avoir pris copie des lettres qu'on a trouvées décachetées, ont laissé ensuite les originaux sur la place, mais il se peut aussi que le coup ait été fait simplement par des voleurs, dans la croyance de trouver de l'argent comptant dans cette malle.

Quoi qu'il en soit, vous ferez toujours bien d'engager le comte Ostermann à insinuer à la cour où vous êtes, que la Russie conservera, malgré la guerre des Turcs qu'elle va avoir sur les bras, un corps de troupes de 20000 hommes sur les frontières de la Suède. [2] Je suis persuadé que pareille insinuation ne laissera pas que de faire impression sur le parti français en Suède, et qu'elle le retiendra à ne pas pousser les choses au point qu'il en puisse résulter une rupture ouverte avec la Russie. Vous vous dirigerez donc suivant ce conseil.

Nach dem Concept. Federic.

17778. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 janvier 1769.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et afin de vous mettre en état d'expliquer d'autant mieux au ministère britannique mes idées sur une négociation à entamer à Constantinople pour le prompt retour du calme, [3] il suffira, à mon avis, de commencer par faire connaître à la Porte par nos ministres respectifs, dans toutes les occasions qui se présenteront, la peine infinie que sa rupture avec la Russie nous avait faite, et le désir sincère dont nous étions animés d'employer nos bons offices pour moyenner un bon et prompt accommodement. On pourrait continuer à faire de pareilles insinuations vagues, jusques à ce que le sort des armes se fût décidé pour l'un ou

[1] Der Postillon mit Ostermanns Berichten war kurz hinter der Stadt angefallen, misshandelt und seiner Briefschaften beraubt worden, nach Coccejis Vermuthung von Anhängern der französischen Partei, „pour connaître la façon dont ce ministre représentait les choses à sa cour". — [2] Vergl. S. 8. — [3] Vergl. Nr. 17700.

pour l'autre parti ou qu'à la fin de la première campagne la guerre s'approchât de sa fin; et si l'on pouvait engager la Russie de se déclarer d'avance sur les insinuations que, dans ce cas-là, elle voudrait avoir pour agréables, cela serait un grand point de gagné et faciliterait de beaucoup les succès de notre négociation.

En attendant, je ne saurais vous cacher que les courriers russes et anglais continuent toujours leurs courses avec la même régularité, et il ne se passe presque point de semaine qu'on n'en voie trotter au moins un par ici.[1] Je pense que la situation des affaires en Suède y a quelque part;[2] mais, d'un autre côté, je ne saurais comprendre non plus comment, dans les conjonctures présentes, l'Angleterre voudrait conclure un traité d'alliance avec la Russie; sans accorder des subsides à cette dernière, elle n'y parviendra point, et elle ne saurait faire alors qu'un simple traité d'amitié. Vous aurez donc soin de ne pas perdre cet objet de vue, mais de prêter plutôt une attention non interrompue à approfondir si cette couronne se résoudra, à la fin, d'accorder des subsides à la Russie ou si, à leur défaut, celle-ci cherchera à s'en dédommager par des emprunts à négocier en Angleterre. Il m'importe beaucoup d'être bien éclairci sur ces deux points, et vous ne négligerez, par conséquent, ni soins ni peines pour m'en procurer des notions justes et exactes sur lesquelles je puisse tabler.

D'ailleurs, c'est la propre faute du ministère britannique, si les affaires de leur gouvernement ne vont pas à sa fantaisie, et il n'a qu'à s'en prendre à sa grande faiblesse. Son inquiétude sur les délais qu'il rencontre dans ses arrangements avec la Compagnie des Indes,[3] m'en fournit une nouvelle preuve bien frappante, et comme il s'agit actuellement du renouvellement de l'octroi de cette Compagnie, il me semble qu'il aurait les moyens tout prêts à l'engager à s'accommoder à ses désirs, et qu'en cas de refus il n'aurait qu'à révoquer tout son octroi.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 779. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 janvier 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois, et je vous recommande fort de prêter, dans le moment présent, beaucoup d'attention aux emprunts que des puissances étrangères, soit la France, l'Autriche, la Russie ou quelle qu'elle puisse être, voudront négocier à vos lieux, afin d'être

[1] Vergl. S. 35. 70. — [2] Vergl. Nr. 17 769. — [3] Die ostindische Compagnie (vergl. Bd. XXVI, 383; XXVII, 576) hatte mehrere Vorschläge der Regierung abgelehnt. „Ce délai inquiète beaucoup le ministère qui croyait cette affaire déjà finie.“

à même de pouvoir m'en instruire avec précision. N'oubliez pas aussi de me mander si la cour de France a réussi dans l'emprunt des 30 millions de livres qu'elle voulait faire,[1] et s'il y a apparence qu'elle tirera effectivement cette somme de la Hollande.

Au reste, il faut bien que la nouvelle qu'on vous a donnée relativement à la rentrée prochaine du comte de Chatham au Parlement,[2] ait été ébruitée par les Français, puisque mes dernières lettres de Londres n'en font pas la moindre mention, et que, par conséquent, il y a tout lieu de croire qu'elle est destituée de fondement.

Federic.

Nach dem Concept.

17780. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 31 janv[ier] 1769.

Ma chère Nièce. Je suis bien aise que vous soyez contente de la layette que Madame votre mère vous a envoyée;[3] mandez-moi, ma chère nièce, vers quel temps vous croyez accoucher, pour que je me prépare d'avance à prendre une physionomie de grand-oncle; je fais mille vœux pour que cela se passe le plus heureusement du monde.

Je vois que votre ambassadeur[4] vous donne toujours de nouvelles scènes; je crois qu'on pourrait pourtant l'humilier en faisant courir sur lui quelque vaudeville où on l'accommodât de toute façon, ou en le faisant persifler dans des ouvrages anonymes, qu'on fait en Hollande à l'abri de la liberté publique; mais je ne fais que vous indiquer ce que je pense, et je laisse à votre sagesse à rejeter mes idées ou bien à vous en servir.

Mad[emoiselle] de Danckelman me charge d'une affaire,[5] dont je ne suis pas instruit, et à laquelle je ne peux répondre qu'après avoir reçu les informations nécessaires; elle voudra donc bien se patienter jusqu'à ce que je lui puisse répondre avec connaissance de cause.

Demain la princesse de Brunswick-Oels passe par ici, pour aller chez le Duc, son beau-père. Voilà, ma chère nièce, la seule nouvelle que je puis vous écrire, vous assurant de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Bd. XXVII, 528. — [2] Um der Erörterung des Processes von Wilkes (vergl. Bd. XXVII, 576) beizuwohnen. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 429. — [4] Breteuil, vergl. Nr. 17726 und 17776. — [5] Eine Privatangelegenheit der Baronin Danckelman.

17781. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 31 janvier 1769.

Le contenu de votre dépêche du 28 de ce mois donne suffisamment à connaître que le Jésuite confesseur de l'Électeur[1] conduit entièrement la barque à la cour où vous êtes, et que la conduite qu'on y observe en général,[2] doit être des plus singulières. Cette superstition outrée que l'Électeur fait paraître dans toutes ses actions,[3] ne peut que lui aliéner le cœur de ses sujets protestants, et lui attirera, avec le temps, la haine de tous les Saxons; il en résultera même que la désunion et l'inimitié entre les personnes de la famille électorale augmentera à un tel point qu'ils n'auront pas de plus grands ennemis à redouter qu'eux-mêmes. Je ne saurais donc assez témoigner ma surprise que l'Électrice douairière, avec toute sa prudence, ait confié l'éducation du Prince son fils à des gens qui ne cherchent qu'à le dégoûter et l'aigrir contre elle, et qu'elle n'ait pas apporté plus de soin et d'attention au choix qu'elle a fait de pareilles personnes.[4] Marquez-moi s'il y a apparence que tout ceci engagera peut-être cette Princesse à se retirer, avec le temps, au château de Pretzsch, qui lui a été assigné pour douaire, afin d'y passer le reste de sa vie.

Nach dem Concept. Federic.

17782. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er février 1769.

Les avis que je viens de recevoir de très bonne part relativement aux vues des cours de Vienne et de Saxe sur le trône de Pologne, ayant un rapport direct au contenu de votre dernière dépêche du 17 de janvier dernier, je m'empresse à vous les communiquer en détail, afin que vous puissiez en faire l'usage convenable dans vos entretiens avec le comte Panin.

Ces avis[5] portent que ce n'est pas l'électeur de Saxe seulement, mais encore ses oncles qui ambitionnent le trône de Pologne; que le prince Charles de Courlande, en particulier, entretient une grande correspondance en Pologne et est en relation directe avec les chefs de la Confédération de Bar; qu'un certain général comte de Poninski[6] est parti, il y a quelque temps, de Dresde, en compagnie d'un joaillier

[1] Franciscus Hertz. — [2] Borcke berichtete, dass man am Hofe ausschliesslich Katholiken heranziehe und beschäftige. — [3] Vergl. S. 38. 39. 72. — [4] Borcke berichtete: „L'Électrice douairière et l'Électeur son fils sont dégoûtés et de sentiments trop différents pour que la froideur que les prêtres et les intrigues de cour sément entre eux, ne soit pas de durée.“ — [5] Bericht Borckes, Dresden 28. Januar. — [6] Vergl. S. 62.

nommé Poncet, pour aller joindre ces Confédérés en Valachie, et que ce Prince l'a chargé de dépêches et d'une somme de 6000 ducats qu'il a fait négocier sur son crédit; qu'au reste le prince Xavier ne se flatte pas moins de l'appui de la France pour parvenir à cette couronne, et que l'Impératrice-Reine a également promis le sien à son gendre le prince de Teschen, au cas que les circonstances permissent de s'intéresser efficacement en sa faveur.

Ces avis fournissent un assez bon commentaire à ce que je vous ai mandé ci-devant sur ce sujet, et je ne doute pas que le comte Panin n'y trouve également de quoi se confirmer dans les soupçons qu'il commence à prendre sur les desseins de la cour de Vienne.[1]

En attendant qu'on puisse tirer tout ceci plus au clair, je viens au contenu de votre susdite dépêche; et comme je vous ai déjà adressé, en dernier lieu, une fort ample où je vous ai détaillé toutes les raisons politiques, tant pour moi que pour les Russes, qui m'obligeaient à m'en tenir au subside stipulé dans notre alliance,[2] je ne réponds pas davantage sur cet article, et je passe plutôt à l'idée du comte Panin de demander aux Autrichiens le secours stipulé dans leur alliance contre les Turcs.[3] Cette idée m'est venue, il y a longtemps, dans l'esprit, mais je n'ai point voulu m'ingérer à l'insinuer à la Russie. Je la trouve cependant très bonne, parcequ'elle pourra donner lieu à découvrir entièrement l'intention des Autrichiens. On peut compter, à la vérité, d'avance qu'ils refuseront le secours stipulé, mais je crois qu'alors le ministre de Russie pourrait leur demander s'ils ne fourniraient aucun secours au prince Albert pour le porter sur le trône de Pologne. Par ce moyen-là, les Autrichiens seront au moins obligés à s'expliquer en quelque sorte sur ce à quoi l'on pourra s'attendre d'eux, en bien ou en mal, relativement aux troubles de Pologne, et, quoique, d'un autre côté, il soit certain aussi qu'on ne pourra pas ajouter une foi entière à leurs paroles, et qu'ainsi il ne faudra pas laisser d'éclairer toujours leur conduite, je suis cependant persuadé que cela causera un grand embarras à la cour de Vienne, et qu'elle sera obligée d'entrer en quelques explications. Supposé aussi que les Autrichiens renvoyassent le ministre de Russie à mon alliance et lui répondissent: »N'avez-vous pas pour allié le roi de Prusse?«, il me semble que celui-ci pourrait leur demander, à son tour:

[1] Panin hatte, auf Grund der österreichischen Pläne für eine Neutralität Deutschlands (vergl. Bd. XXVII, 586) und für eine neue Königswahl in Polen, den Argwohn geäussert, „que la cour de Vienne, d'accord avec la France, brassait des projets qui devaient rendre l'embrasement général". — [2] Vergl. Bd. XXVII, 471. 472. — [3] Um Maria Theresia zur Sprache zu zwingen, beabsichtigte Panin, im Namen Katharinas die Anfrage an sie zu richten: „ce qu'elle estime de devoir faire dans les circonstances présentes, conformément aux anciens engagements qui existent entre les deux cours impériales par rapport au cas de guerre avec les Turcs, vu qu'ils n'avaient pas été annulés, et qu'il subsistait des autres liaisons dans lesquelles les deux cours pourraient se trouver relativement à d'autres objets." Panin bat den König um seinen Rath.

»Mais ferez-vous la guerre au roi de Prusse, s'il nous envoyait des secours en Pologne?«

Toutes ces questions ne laisseraient pas d'embarrasser furieusement les Autrichiens, et nous donneraient des indices pour nous découvrir leurs vues, de sorte que vous n'oublierez pas de vous expliquer dans ce sens avec le comte de Panin et de l'engager à donner en conséquence les ordres nécessaires au ministre de Russie à Vienne.

Au reste, nous n'avons encore aucune nouvelle ultérieure de Turquie, et c'est ce qui me fait présumer que tout y est encore dans la même position. Au défaut donc d'autres nouvelles, je vous communique, à la suite de la présente, un précis de l'histoire des Monténégrins qui m'a été adressé par le comte Cataneo à Venise.[1] Il me paraît assez curieux et instructif, tant pour ce qui regarde l'origine des mouvements de ces montagnards que par rapport au nom supposé de prince Iwan[2] que leur chef, le Petit-Étienne,[3] avait adopté au commencement pour en imposer d'autant mieux aux différentes communautés qui s'étaient rangées sous son commandement. Vous pouvez le communiquer au comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

17783. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er février 1769.

Votre dépêche du 25 de janvier dernier vient de m'être fidèlement rendue. On voit assez clairement que la cour où vous êtes, se tient derrière le rideau dans les conjonctures présentes, et que, cependant, sous main elle tire à la même corde avec la France, afin de ne pas s'attirer de la part de la Russie le reproche d'avoir eu part aux intrigues françaises à la Porte.

C'est aussi ce qui a fait venir à la Russie une idée qui pourrait bien servir à démasquer entièrement les vues secrètes de l'Autriche, et le comte Panin a insinué à mon ministre à Pétersbourg qu'il se proposait de lui faire demander de la part de sa souveraine le secours stipulé par les anciens traités d'alliance, au cas d'une guerre avec les Turcs.[4] Ces anciens engagements n'ayant pas été annulés, mais subsistant toujours, cette idée me paraît aussi très sensée et bonne. Elle pourra donner lieu à découvrir les véritables intentions des Autrichiens, et, quoique l'on puisse compter d'avance qu'ils refuseront ce secours stipulé, je crois cependant que le comte de Panin n'en restera pas là, mais voudra peut-être les pousser au pied du mur et leur faire demander ensuite s'ils ne fourniraient aucun secours au prince Albert pour monter sur le trône de Pologne. Mais, au cas qu'ils renvoyassent la Russie à

[1] Die Denkschrift ist Venedig 6. Januar datirt. — [2] Des 1741 entthronten und 1764 ermordeten Kaisers. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 562. — [4] Vergl. Nr. 17782.

mon alliance, elle pourrait bien leur demander encore s'ils ne me feraient pas la guerre, si j'envoyais des secours à cette puissance.

Il est à présumer que ces questions jetteront la cour où vous êtes, dans un furieux embarras et l'obligeront au moins d'entrer dans quelque explication ultérieure, qui nous mettra sur les voies de mieux découvrir ses vues. Aussi n'est-ce que dans ce dessein que je vous préviens sur ces insinuations, afin que, lorsque le ministre de Russie à Vienne recevra effectivement ordre de les faire, vous puissiez vous tenir aux écoutes pour pénétrer de quelle manière on y répliquera, et pour m'en faire ensuite un rapport exact et détaillé.

Au reste et pour ce qui regarde les affaires de Suède, je ne m'attends pas à quelque évènement extraordinaire à la prochaine Diète.[1] Il se peut, à la vérité, que le parti français y reprendra peut-être le dessus; mais ce sera aussi tout, et j'ai lieu de présumer qu'aussitôt qu'on voudra pousser les choses plus loin et engager le Danemark et moi à élever notre voix, tout y restera tranquille et retournera dans la position primitive.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 784. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er février 1769.

Je dois croire, par ce que vous venez de me mander par votre dépêche du 25 de janvier dernier relativement aux avis que vous avez reçus à vos lieux des mouvements des Tartares, que ces gens auront commencé à faire leurs incursions, et qu'ils doivent se trouver, à l'heure qu'il est, en Podolie. Si les troupes russes se sont repliées à ces nouvelles, soyez sûr que ce n'est pas par crainte, mais simplement pour se mettre en état de défense et pour mieux recevoir ces gens, au cas qu'ils fussent assez hardis que de vouloir se mesurer à eux. Expliquez-moi par un de vos rapports suivants si les Haidamaks, dont vous faites si souvent mention, n'appartiennent à aucun des partis qui se trouvent présentement en Pologne, puisque, suivant vos rapports, un chacun leur tombe sur le corps, et qu'ils sont traités comme ennemis indistinctement par tous.

En attendant, la méfiance outrée que le prince Repnin continue de témoigner à mon égard, comme si je protégeais de temps à autre les Confédérés de Pologne,[2] est une véritable misère. Je juge par là qu'il doit être d'un esprit extrêmement faible et crédule, pour ajouter foi à tout ce qu'on lui dit; de sorte qu'il n'en est que d'autant mieux qu'il sorte de toute connexion des affaires. Mais pour éviter d'essuyer

[1] Vergl. S. 69. 70. — [2] Vergl. Nr. 17 732.

le même inconvénient avec son successeur, vous ferez bien de prier le comte Wolkonski, lorsqu'il sera arrivé à Varsovie, de vouloir s'expliquer confidemment avec vous aussi souvent que de pareilles imputations qu'on voudra mettre à ma charge, parviendront à sa connaissance, pour que vous puissiez le détromper et lui en prouver la fausseté. Vous pourrez l'assurer que je n'accorde ma protection uniquement qu'à ceux des Polonais qui viennent demander tranquillement un asile pendant les troubles actuels de leur patrie dans mes États, lesquels pour la plupart sont de pauvres Dissidents qui ne cherchent qu'à se mettre à l'abri des cruautés des Confédérés; qu'il pouvait être sûr que tous ceux qui venaient se réfugier chez nous en couvant de mauvais desseins contre les Russes, n'étaient point reçus, mais rechassés sur-le-champ au-dèla de mes frontières. Vous lui direz aussi que la plupart des Polonais malintentionnés se rendaient actuellement en France et en Saxe, où ils trouvaient de l'appui et étaient secourus par des sommes considérables en argent.

N'oubliez pas, au reste, de m'informer si tout est tranquille encore aux environs de Varsovie ou bien si les Confédérés s'y font voir également, et marquez-moi surtout de quelle force toutes les différentes Confédérations, prises ensemble, peuvent être et à combien de têtes elles vont effectivement. C'est sur quoi j'attends vos éclaircissements.

Nach dem Concept. Federic.

17785. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 février 1769.

J'ai très bien reçu votre dernière dépêche du 20 de janvier dernier, et comme, par un de mes derniers ordres immédiats, je vous ai expliqué plus en détail mes idées sur la nature de la médiation que je désirerais d'interposer, conjointement avec l'Angleterre, à la Porte pour le rétablissement de la paix avec la Russie,[1] je ne saurais que m'y référer, et j'ai lieu de présumer qu'après y avoir plus mûrement réfléchi, l'Angleterre sera obligée de convenir que c'est le meilleur parti qu'on puisse prendre, dans le moment présent, et qu'elle sera disposée à n'y plus refuser le concours de son ambassadeur à Constantinople.[2] Je sais très bien que nous ne saurions nous promettre de parvenir d'abord à un accommodement, mais je ne doute pas non plus qu'ayant préparé ainsi de bonne heure les voies pour y arriver, nous y trouverons le

[1] Vergl. Nr. 17778. — [2] Rochford hatte erklärt, dass die englische Regierung nicht berechtigt sei, Murray mit Befehlen für die Friedensvermittlung zu versehen, „la cour de Russie ne les ayant pas requis de tâcher d'accommoder ces différends; . . . qu'il croyait d'ailleurs que les affaires étaient déjà allées trop loin pour pouvoir espérer de ramener le calme“.

chemin bien aplani, au moment que l'une ou l'autre partie aura remporté quelques avantages, et c'est ce que vous n'oublierez pas de glisser dans vos entretiens avec le ministère britannique.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

17786. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Potsdam, 2 février 1769.[3]

Le comte Lynar est venu à Berlin pour marier sa fille au fils du comte Kameke. C'est ce même qui a conclu la paix de cloître Zeven;[4] il est grand politique et gouverne encore l'Europe du fond de son village[5] où il est retiré. Ce comte Lynar a eu une idée assez singulière, pour réunir tous les intérêts des princes en faveur de la Russie et pour donner tout d'un coup une face différente aux affaires de l'Europe. Il veut que la Russie offre à la cour de Vienne pour son assistance contre les Turcs la ville de Léopol, avec ses environs, et le Zips; qu'elle nous donne la Prusse polonaise avec la Warmie et droit de protection sur Danzig, et que la Russie, pour se dédommager des frais de guerre, prît pour elle telle partie de la Pologne qu'il lui conviendrait; et qu'alors, n'y ayant point de jalousie entre l'Autriche et la Prusse, ils secourraient la Russie, à l'envi les uns des autres, contre les Turcs.

Ce plan a quelque éclat, il paraît séduisant; j'ai cru devoir vous le communiquer. Vous qui connaissez la façon de penser du comte Panin, ou vous supprimerez tout ceci ou vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos, quoiqu'il me semble qu'il s'y trouve plus de brillant que de solide.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig.

17787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[6]

Potsdam, 3 février 1769.

Pour vous entretenir dans une connaissance suivie des vues que la cour impériale à Vienne paraît avoir sur les États électoraux de Bavière, au cas de l'extinction de la maison électorale,[7] je vous dirai qu'il m'est revenu de très bonne part et d'une manière à n'en pouvoir douter, que[8] la susdite cour conteste à l'Électeur palatin entièrement le droit

[1] Am 2. Februar wird Thulemeier angewiesen, mit der Berichterstattung, besonders über Frankreich und den türkischen Krieg fortzufahren. — [2] In der Ausfertigung Postscript I zu Nr. 17782. — [3] Das Datum ist von Cöper zugesetzt. — [4] Vergl. Bd. XV, 346. — [5] Lübbenau im Spreewald. — [6] In der Ausfertigung Postscript II zu Nr. 17782. — [7] Vergl. Bd. XXVII, 585. 598. — [8] Das folgende nach dem Bericht Borckes, Dresden 31. Januar.

de succession au duché de Bavière, sous prétexte que sa maison n'en a jamais reçu la coïnvestiture, et qu'elle prétend plutôt que, dans ce cas, ce duché doit être considéré comme un fief dévolu à l'Empire, qui, selon la teneur de la Capitulation, doit être converti en domaine impérial, et qu'alors il ne tarderait guère à devenir domaine autrichien. Selon ce plan, la maison palatine ne recouvrerait de la succession de Bavière que le Haut-Palatinat, qui lui a été réservé par la paix de Westphalie, et elle aura bien de la peine à faire valoir ses autres droits, si les maisons d'Autriche et de Bourbon restent unies. On prétend même que c'est à la perspective de cette acquisition qu'il faut attribuer l'attention que la cour impériale apporte à complaire en tout à la France et à se conserver son alliance, tandis que la maison palatine a cherché à s'attacher la Saxe, par le mariage d'une de ses princesses avec le jeune Électeur.[1]

Ces avis me sont entrés de Dresde, et quoique je [ne] puisse pas les garantir tout-à-fait, je n'ai cependant pas voulu manquer de vous en faire part historiquement.

Federic.

Nach dem Concept.

17788. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE À DRESDE.

Potsdam, 3 février 1769.

Votre dépêche du 31 de janvier dernier vient de m'être fidèlement rendue, et je vous sais gré des particularités qu'elle renferme relativement aux vues de la cour impériale sur la succession de Bavière, au cas que cette maison électorale vînt à s'éteindre.[2]

Comme cette succession m'intéresse beaucoup, vous n'oublierez pas d'y prêter une attention non interrompue et suivie et de me mander dans le plus grand détail tout ce qui pourrait vous en revenir ultérieurement.

Au reste, je ne suis pas moins curieux de savoir si l'électeur de Saxe est embarrassé dans la conversation ou s'il y apporte un air ouvert et aisé, et je m'attends à recevoir de votre part sur cet article des informations à satisfaire ma curiosité.

Federic.

Nach dem Concept.

17789. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 février 1769.

Votre dépêche du 20 de janvier dernier m'a été fidèlement rendue. J'espère qu'à la réception de la présente vous vous trouverez déjà nanti

[1] Vergl. S. 39. — [2] Vergl. dafür Nr. 17787.

des ordres par lesquels je vous ai autorisé et enjoint de faire, à la réquisition du ministre de Russie, une déclaration à la cour où vous êtes, conjointement avec celui de Danemark;[1] ainsi je me réfère entièrement, quant à cet article, à ce que mesdits ordres vous prescrivent là-dessus.

J'appréhende, au reste, fort que la cour de Suède ne s'attire de tous côtés beaucoup d'embarras par la démarche qu'elle a faite pour obtenir une Diète extraordinaire, quoique je sois persuadé d'ailleurs que la cour de Russie a pris feu trop tôt dans cette rencontre, et qu'elle envisage toutes ces choses avec plus de chaleur qu'elles ne le méritent.

Nach dem Concept. Federic.

17790. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1769.

Votre dernière dépêche du 28 de janvier dernier m'a été fidèlement remise, et, avant de répondre à son contenu, j'ai à vous communiquer un avis très intéressant qui m'est revenu par un canal si assuré qu'il ne m'est pas possible de le révoquer en doute.

Rohd wird, in der gleichen Weise wie am 3. Februar Solms (vergl. Nr. 17787), nach dem Bericht Borckes, Dresden 31. Januar, von der österreichischen Absicht auf die bayrische Erbschaft unterrichtet.

On ajoute que, comme cette acquisition redoublerait le crédit et le pouvoir de l'Autriche dans la Haute-Allemagne, sa perspective sert aussi de premier motif à la cour impériale pour complaire en tout à la France et s'assurer ainsi de la continuation inaltérable de son alliance.

J'attribue le silence que vous avez gardé jusques ici sur ces vues cachées de la cour où vous êtes, aux soins qu'elle a pris de les tenir secrètes et de les dérober à votre pénétration. Cependant, le canal qui m'a conduit à dévoiler ce mystère, mérite toute ma confiance, et j'ai d'autant moins lieu de m'en défier qu'un pareil dessein est très conforme aux vues d'agrandissement que la cour où vous êtes, a fait paraître en tout temps et dans toutes les occasions qui se sont présentées. Il s'agit donc de les suivre de plus près pour approfondir ce qui en est, et pénétrer les différents ressorts qu'on médite de faire jouer pour parvenir à son but; et, comme vous sentirez de reste de quelle importance il m'est d'en être instruit à temps et dans le plus grand détail, votre zèle pour mes intérêts m'est aussi un sûr garant que vous ne négligerez rien pour m'en procurer, autant qu'il sera possible, des notions justes et exactes sur lesquelles je puisse tabler.

Après ce préliminaire qui m'intéresse infiniment, je passe au contenu de votre susdite dépêche, et je vous sais beaucoup de gré des différentes particularités qu'elle renferme.

[1] Vergl. Nr. 17768.

Pour ce qui est des affaires de Turquie, la négociation que je voudrais y entamer en faveur des Russes, ne tend, pour le moment présent, qu'à y préparer les voies à un accommodement raisonnable et à inspirer de temps en temps aux Turcs des dispositions plus pacifiques, afin qu'au cas que les Russes remportassent, dans la campagne prochaine, quelques avantages sur eux, ils soient plus portés à écouter les propositions qu'à l'automne ou l'hiver de cette année on pourrait leur faire pour le rétablissement de la paix.[1] Il ne s'agira donc pas de sitôt des dépêches dont l'importance exigeât l'expédition d'un courrier exprès,[2] mais supposé que, dans la suite du temps, cette négociation dût prendre couleur et s'échauffer davantage, je pourrais bien alors suivre votre idée et vous envoyer deux de mes chasseurs pour porter ces sortes de dépêches à Constantinople.

En attendant, l'insinuation que, selon votre dépêche susmentionnée, le grand-vizir a faite au ministre de la cour où vous êtes, de se tenir prêt à le suivre en personne en campagne, tandis qu'aux autres ministres étrangers il n'a demandé que des truchemans,[3] me paraît indiquer qu'on ne se fie pas beaucoup à la maison d'Autriche, et que peut-être le défaut d'un renouvellement formel des anciens traités de paix entre les deux cours a augmenté la défiance de la Porte à son égard. Quoi qu'il en soit, il faut bien que la cour où vous êtes, ne se repose pas trop non plus sur les assurances que la Porte lui a fait donner pour la sûreté de ses frontières, puisque je sais positivement qu'elle a déjà fait tirer son cordon le long des confins de la Hongrie et de la principauté de Teschen.

Au reste, le comte de Guines,[4] nouveau ministre de France à ma cour, vient d'arriver à Berlin. Jusques ici je ne l'ai pas encore vu, mais je suis très persuadé qu'il aura bien des propositions chimériques à étaler. Peut-être même que le plan de succession dans les États de Bavière, dont je vous ai parlé plus haut, y entrera pour quelque chose, et ce qui me le fait presque présumer, c'est que, sans cela, la cour où vous êtes, n'aurait jamais fait paraître tant d'indifférence au renouvellement de correspondance respective entre moi et la France.[5] De quelque nature cependant que ces propositions puissent être, je m'en embarrasse fort peu, et, préparé à tout, je ne manquerai pas d'y répondre d'une manière convenable.

Rohd soll die Rechnung für eine Sendung Wein einreichen.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17791. — [2] Rohd bat um die ständige Ueberweisung eines Jägers für die schleunige und sichere Bestellung der königlichen Erlasse nach Konstantinopel. — [3] Vergl. dafür S. 91. — [4] Vergl. S. 91. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 587.

17791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 20. Januar, Panin wünsche, dass alle Friedenseröffnungen an die Pforte durch Zegelin und Murray[1] in einer Weise erfolgten, „à ne point compromettre la gloire de la Russie. Comme toutes les nouvelles qu'on reçoit de là-bas, portent que le Sultan même ne pourrait plus empêcher la guerre, quand même il le voudrait, à moins de ne s'exposer au ressentiment du peuple, on serait très fâché ici qu'il se fît quelque avance envers cette cour orgueilleuse qui eût l'apparence de peur [de la part] de celle d'ici. Le comte Panin, tout pacifique qu'il est, est le premier à dire qu'il faut pousser la guerre contre la Porte avec vigueur et ne faire d'autre paix qu'une paix armée avec elle.

En attendant, comme la Russie ne demande pas de faire des conquêtes, il ne trouve rien à ajouter aux conditions qu'il a fait savoir au sieur de Zegelin.[2] Ainsi, pourvu que celui-ci parvienne à obtenir que la Porte, après avoir reconnu qu'elle a été séduite par de faux rapports illusoires, veuille faire éclater publiquement son ressentiment contre l'ambassadeur de France et d'autres personnes de ses propres ministres qui l'ont engagée à la rupture, il sera prêt à entrer en négociation sur les articles qui ont été annoncés comme des griefs contre cet empire, et, s'expliquant ainsi avec la Porte, point pour point, il tâchera de la convaincre que, dans les affaires de Pologne, son véritable propre intérêt demande que les choses soient arrangées sur le pied qu'elles le sont, savoir que le royaume demeure toujours électif, que l'unanimité se conserve aux Diètes, et qu'il est de l'intérêt des voisins [d'établir] une balance juste entre le pouvoir du Roi et celui de la nation. Une telle explication conduirait à une analyse parfaite des nouvelles constitutions et ferait connaître à la Porte la distinction des lois cardinales et des autres, pour lesquelles il est d'avis qu'on lui offre, après cela, de concourir à en prendre la garantie. Le comte Panin serait charmé, si cette dernière idée pût avoir l'approbation de Votre Majesté... Il m'a fait des instances d'écrire, en ce sens, au sieur de Zegelin, et il vous prie, Sire, de vouloir lui faire la grâce de les appuyer par vos ordres...

Il semble que ce ministre a un peu de répugnance à s'expliquer sur la situation présente des affaires de Pologne, et je crois devoir user de ménagements pour ne pas le presser là-dessus, parcequ'il serait embarrassé d'avouer qu'elles ne vont pas comme il le désire. Je ne doute pas qu'il ne reconnaisse qu'il soit nécessaire que les magnats se déclarent, et qu'ils prennent partie ou pour ou contre la Russie, afin de connaître ses amis et de faire avec ceux-ci une Confédération légale; mais si la défiance les retient peut-être à se déclarer, il paraît aussi, d'un autre côté, que le roi de Pologne, soit par découragement soit par d'autres raisons, ne contribue en rien à donner un branle aux affaires...

[Cathcart], qui se montre très bien-intentionné pour les intérêts de la Russie, recherche toutes les occasions à pouvoir lui devenir utile, et, dans cette intention, il communique au ministère tous les avis qu'il reçoit [par] sa correspondance avec les ministres anglais aux autres cours. Il lui a fait part dernièrement que le prince Kaunitz avait blâmé hautement devant milord Stormont l'intention de ceux qui voulaient détrôner le roi de Pologne d'aujourd'hui, puisqu'il était légitimement élu et reconnu par toutes les puissances de l'Europe; qu'il avait protesté que sa cour n'y avait aucune part, qu'elle ne permettrait point au prince Albert de Saxe d'accepter cette place, si elle lui était offerte du vivant du Roi d'à présent, et que, même au cas de mort du roi Stanislas, le Prince ne devait point penser à y succéder. Il lui a assuré, de plus, que la cour de Vienne ne se mêlerait aucunement de ces affaires, et qu'elle était très contente de savoir que Votre Majesté n'était intentionnée d'y prendre part autrement que par le payement des subsides stipulés dans Son traité

[1] Vergl. Nr. 17694. — [2] Vergl. S. 1. Anm. 2.

avec la Russie; enfin, qu'il serait à souhaiter que la guerre entre l'impératrice de Russie et la Porte pût être bientôt terminée.

Le comte Panin ne semble pas bien persuadé de la sincérité de ces sentiments pacifiques de l'Autriche et les attribue, au cas qu'ils le fussent, à la crainte de voir les armes turques tournées, avec le temps, contre elle-même. Il aurait voulu qu'en réponse à ces protestations l'ambassadeur d'Angleterre eût demandé au prince Kaunitz: si sa cour désapprouvait la conduite des Turcs en cette occasion, pourquoi elle n'avait donc rien fait pour l'empêcher, puisqu'elle avait dû être avertie longtemps d'avance qu'on travaillait auprès de la Porte pour lui faire faire ce pas. Une telle demande, faite par un ministre d'une puissance neutre, aurait été, selon lui, à sa place et aurait pu servir à découvrir les véritables sentiments. Il n'est pas content que milord Stormont ne s'est pas avisé de la faire, et il n'est pas éloigné de le soupçonner de partialité pour la cour de Vienne."

Potsdam, 5 février 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 20 de janvier dernier, et comme je vois que le comte de Panin n'a pas une juste idée de la négociation que je souhaiterais d'entamer à la Porte en faveur de sa cour, je suis bien aise de vous expliquer plus clairement et sa nature et son objet. Je sens très bien que, dans la situation actuelle des affaires entre les deux cours, ce serait peine perdue que de vouloir travailler d'abord au rétablissement de la paix. Aussi n'est-ce nullement là mon idée. Je ne cherche qu'à y préparer de loin les voies, et je pense que, si mon ministre, conjointement avec celui d'Angleterre, s'applique à lâcher de temps en temps des insinuations pacifiques à la Porte, il pourra peut-être arriver un heureux moment où les Turcs y feront plus d'attention et seront plus disposés à prêter l'oreille aux conditions honnêtes et raisonnables qu'on pourrait leur proposer. Tel serait, par exemple, le moment où la Russie aurait remporté quelques avantages considérables sur les Turcs, et comme je ne doute nullement qu'elle n'obtienne, dès la première campagne, une certaine supériorité sur eux, ce ne sera aussi peut-être que vers la fin de cette campagne ou l'hiver prochain où l'on pourra entamer cette négociation dans les formes et avec plus de succès. La gloire de la Russie n'y sera jamais compromise. Je la respecte trop pour y donner lieu, le moins du monde, par mes insinuations, et c'est dans cette vue que je n'ai pas différé non plus d'appuyer par un ordre exprès les idées que le comte Panin a suggérées au sieur de Zegelin pour parvenir à son but.[1] Elles me paraissent en effet très bonnes, mais j'ai lieu de présumer qu'elles ne seront de poids que lorsque la campagne prochaine se sera décidée en faveur des Russes.

Quant aux arrangements que la cour où vous êtes, prend pour pourvoir, comme il faut, à la subsistance de son armée, vous aurez soin d'insinuer au comte de Tschernyschew que ce n'était que par un principe de mon attachement sincère à sa cour que je lui avais fait communiquer mes idées sur ce sujet; qu'en effet je ne redoutais aucun malheur pour l'armée russienne que celui qui pourrait peut-être résulter

[1] Vergl. Nr. 17792.

d'un manque de subsistance; que je me rappelais, à cette occasion, le désastre arrivé à l'empereur Pierre I[er] près du Pruth,[1] occasionné uniquement par le même défaut d'attention, et que feu le maréchal Münnich y avait toujours apporté tous ses soins et en avait senti si bien l'importance que, du temps de ses marches longues et pénibles par les steps, il avait toujours des provisions pour cinq à six mois à la suite de son armée, de sorte que je ne doutais nullement que lui, comte de Tschernyschew, ne fût convaincu, par ses propres lumières, de la nécessité absolue qu'il y avait de pourvoir en abondance à la subsistance de l'armée et de prendre tous les soins imaginables pour se la procurer.

Au reste, et pour ce qui regarde en particulier la situation des affaires en Pologne, vous pouvez être assuré qu'il n'y a pas un seul parmi les grands de ce royaume qui ne soit engagé secrètement dans le parti de la Confédération. Ce n'est que la peur qu'ils ont de paraître publiquement et de s'attirer des affaires, qui les engage à se tenir derrière le rideau; mais, au fond, ils ne favorisent pas moins, tous tant qu'ils sont, sans la moindre exception, jusques aux Czartoryski même, le parti et les démarches des Confédérés. D'ailleurs, le roi de Pologne lui-même me paraît être un esprit très faible et borné. Il craint, d'un côté, de se rendre odieux aux Polonais, en prenant ouvertement le parti des Russes,[2] et, de l'autre, il ne considère pas qu'il est redevable à ces derniers de la couronne qu'il porte, et que, sans leur assistance et protection, il n'y a pas moyen de se la conserver. Telle est effectivement la position actuelle des affaires en Pologne; et comme je doute fort qu'on les ait représentées au comte de Panin dans ce point de vue, je ne suis pas surpris qu'il s'en forme d'autres idées.

Il en est de même des avis qui lui sont revenus du lord Stormont à Vienne, par le canal de l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg. Je connais ce lord particulièrement.[3] C'est un petit maître manqué et un esprit extrêmement borné. Toujours porté avec trop de chaleur pour la cour où il réside, il s'embarrasse fort peu si ses intérêts sont compatibles avec ceux de sa propre cour. Incapable, d'ailleurs, de conduire une négociation, on ne saurait se promettre qu'il ait pu sonder le prince de Kaunitz sur les dispositions de sa cour et profiter, comme il faut, des réponses qu'il prétend en avoir reçues.

Ce qu'il y a, à mon avis, de très certain, c'est que la cour de Vienne est, à la vérité, à l'heure qu'il est, très sérieusement intentionnée de ne se mêler de rien, mais je ne suis pas moins persuadé qu'au cas que les affaires, contre toute apparence, dussent prendre une autre face, ses sentiments pacifiques d'à présent pourraient bien souffrir également quelque altération. Je continuerai donc à l'observer, et me voyant l'œil attentif sur sa conduite, je crois bien qu'elle restera tranquille et ne pensera pas à remuer.

[1] 1711, vergl. S. 68. — [2] Vergl. S. 40. — [3] Vergl. Bd. XIII, 337. 339.

D'ailleurs, je n'ai aucune nouvelle immédiate de Constantinople, et aussitôt qu'il m'en arrivera, je n'oublierai pas de vous les communiquer. En attendant, on me mande de Vienne[1] que le grand-vizir, ayant été informé des arrangements que la cour de Vienne prend pour tirer un cordon le long des frontières, avait fait demander au sieur de Brognard, ministre de la cour de Vienne, quelle serait la conduite de sa cour durant la guerre qu'on ferait à la Russie, et si la Porte pouvait compter sur une tranquillité parfaite de sa part; que ce ministre y avait répondu que, quoique très persuadé de l'inactivité de sa cour à cet égard, il n'était cependant pas en état de répondre plus catégoriquement, sans avoir demandé des instructions plus particulières sur ce sujet; que, sur cette réponse ambigue, le grand-vizir avait donné 24 heures au sieur Brognard pour s'expliquer plus positivement, et que celui-ci avait, à la fin, pris le parti de déclarer que sa cour observerait fidèlement tous les traités de paix et d'amitié qui subsistaient avec la Porte, mais que le grand-vizir, que cette dernière déclaration n'avait apparemment pas entièrement satisfait, lui avait fait savoir qu'il devait se tenir prêt à le suivre, quand il se mettrait en campagne, au lieu qu'aux autres ministres étrangers il n'avait demandé qu'un trucheman pour résider de leur part au camp auprès de lui. Ces avis me sont venus de très bonne part et marquent une grande défiance de la Porte contre la cour de Vienne, de sorte que je suis curieux d'en recevoir la confirmation.

En attendant, le comte Guines,[2] nouveau ministre de France, vient d'arriver à ma cour. Une fluxion qui m'est survenue à la joue, m'a empêché jusques ici de le recevoir. Je compte cependant de le voir dans peu de jours à Berlin, et je n'oublierai pas de vous faire part de la nature et des objets de ses propositions.

Voici aussi une copie »d'un prétendu traité entre les Confédérés de Bar et la Porte«[3] qui court par toute la Pologne, et que je vous communique tel qu'il m'est parvenu, sans être garant de son authenticité.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 792. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Februar 1769.

Ihr seid bereits durch Meinen Minister am russisch-kaiserlichen Hofe, den Grafen von Solms, von den Bedingungen benachrichtiget, unter welchen der Graf Panin vermeinet, dass die Ruhe und Frieden zwischen seinem Hof und der Pforte wiederhergestellt werden könnten.[4]

Zegelin wird nach dem Bericht von Solms, Petersburg 20. Januar (vergl. S. 88), über die Bedingungen Russlands für die Wiederherstellung des Friedens mit der Pforte unterrichtet.

[1] Bericht Rohds, Wien 28. Januar. — [2] Vergl. S. 87. — [3] Von Benoît mit dem Bericht vom 28. Januar übersandt. — [4] Vergl. S. 1. 2.

Auf diese Weise glaubt der Graf Panin, dass man die wienerschen und französischen Projecte am besten vereiteln könnte, und da er Mich ersuchen lassen, Euch zu dergleichen Verwendung bei der Pforte noch besonders zu autorisiren, so habe Ich ihm darunter nicht entstehen, sondern Euch vielmehr hiermit aufgeben wollen, Euch zu bemühen, dass Ihr dieses Geschäfte baldmöglichst in dieses Geleise bringen möget. Ich erwarte darüber zu seiner Zeit Euren Bericht.

Nach dem Concept. Friderich.

---

17 793. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 février 1769.

Mes dernières lettres de Russie me font soupçonner que le prince Repnin doit avoir donné constamment de très fausses idées à sa cour sur la façon de penser des Polonais envers elle, puisque cette cour se flatte, comme je vois, jusqu'à l'heure qu'il est, d'avoir encore un parti en Pologne,[1] idée qu'elle aurait abandonnée certainement depuis longtemps déjà, s'il lui avait dépeint la disposition des esprits polonais envers elle telle qu'elle est selon l'exacte vérité, et qu'il ne l'eût peut-être pas flattée à cet égard.

J'ai vu, au reste, tout ce que votre dernière dépêche du 28 de janvier, qui m'est bien parvenue, contient. Il s'agit donc de voir présentement de quel côté les Turcs exécuteront l'invasion qu'ils menacent de faire dans peu, et ce qui se passera à cette occasion dans ces contrées.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 794. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 février 1769.

Votre dépêche du 24 de janvier dernier m'a été fidèlement rendue, et, à ne consulter que l'intérêt de l'Angleterre, je ne vois que le seul article du commerce sur lequel elle pourrait espérer d'obtenir quelques avantages par une alliance avec la Russie. A d'autres égards elle lui sera bien inutile, et d'ailleurs, il me reste encore un grand préjugé contre cette alliance. A l'ordinaire on ne conclut de pareils traités qu'en temps de paix, et très rarement voit-on une puissance rechercher l'alliance d'une autre dans le temps que celle-ci est effectivement déjà engagée dans une guerre. Tel est cependant, à l'heure qu'il est, le cas de l'Angleterre vis-à-vis de la Russie, de sorte que je ne saurais attribuer

[1] Vergl. S. 88.

le grand empressement qu'elle fait paraître à cet égard,[1] qu'à la perspective de quelques grands avantages pour son commerce.

Quoi qu'il en soit, il est toujours bon qu'elle fasse en Russie des insinuations relativement aux affaires de Pologne, et qu'elle tâche de disposer cette cour à la modération.[2] On gagnera toujours plus par cette voie, et ce sera le meilleur moyen de ramener le calme et la tranquillité.

Quant aux affaires de Suède, je pense à la vérité que le parti français pourrait bien reprendre la supériorité à la prochaine Diète, mais je regarde, pour ainsi dire, comme impossible qu'il parvienne à porter les choses si loin que d'engager la Suède à une levée de bouclier contre la Russie. Cette couronne aurait toujours à faire à trop forte partie, et, d'un côté, ce serait moi qui la tiendrait en échec, tandis que, de l'autre, le Danemark ne manquerait pas de suivre mon exemple.[3] Les corruptions que l'Angleterre se propose, au contraire, de faire en Suède, ne seront pas suffisantes pour y opérer de grands changements. On lui demande des subsides, et c'est à quoi elle ne veut pas se prêter.

D'ailleurs et pour ce qui regarde la négociation à entamer à Constantinople pour le retour de la paix, je me réfère à ma pénultième dépêche[4] dans laquelle je vous ai expliqué déjà ma façon de penser sur ce sujet, et je ne trouve rien à y ajouter, si ce n'est de vous autoriser à en communiquer la substance au comte de Tschernyschew, pour apprendre le jugement qu'il en portera.

Enfin et comme il y a longtemps que vous ne m'avez rien appris des colonies britanniques, vous n'oublierez pas d'en toucher de nouveau quelque chose sur leur situation actuelle et surtout si elles sont d'accord avec le gouvernement sur leurs différentes griefs ou si elles continuent encore à refuser les marchandises des manufactures de la mère patrie.[5]

Nach dem Concept. Federic.

17795. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 février 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de janvier dernier. Les notions y contenues relativement à la France font voir que tout ce qui s'est passé jusqu'ici, et que l'on sait des intrigues de cette cour,[6] n'est pas suffisant

[1] Maltzan berichtete, „que, ces jours passés, le lord Weymouth parlant du désir qu'ils avaient de s'unir plus étroitement avec la Russie, le comte Tschernyschew lui dit qu'il était tout prêt à recevoir des propositions". — [2] Maltzan berichtete: „Tout ce qui peut se traiter actuellement entre ces deux cours, se borne à engager la Russie à se désister de plusieurs articles sur les arrangements des affaires de Pologne." — [3] Vergl. S. 69. 70. — [4] Nr. 17778. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 576. — [6] In Konstantinopel und Stockholm.

encore pour montrer le développement entier du système qu'elle a adopté, mais qu'il faut nécessairement que ses idées soient bien plus étendues encore qu'elles ne les a fait paraître et mises au jour jusqu'à présent. Vous pourrez dire au prince Louis de Brunswick qu'on supposait que le véritable dessein de la France était d'embrouiller tellement les affaires en Europe afin que toutes les puissances se trouvassent engagées en guerre, pour tomber ensuite, conjointement avec l'Espagne, sur l'Angleterre, dans l'espérance de mieux trouver son compte et avoir meilleur jeu pour lors avec cette puissance.

Je ne saurais, à la vérité, garantir si ce sentiment est fondé ou non, mais comme il mérite, vu son importance, d'être éclairci, vous ne manquerez pas, de votre côté, de l'approfondir, autant qu'il vous sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

17796. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 6 février 1769.

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier dernier, et comme le colonel baron de Goltz sera déjà arrivé à Paris,[1] vous pourrez lui parler et vous concerter avec lui sur tout son contenu et sur l'exécution, aussi bien de tout ce qui vous a été promis précédemment,[2] que sur le marché considérable de bois de construction et de mâture dont vous me dites que vous êtes après à conclure avec les Espagnols.

Le comte de Guines est arrivé à Berlin;[3] je compte de lui donner audience dans peu de jours, étant encore empêché d'y aller par une fluxion qui m'est venue à la joue.

Federic.

Nach dem Concept.

17797. AU PRÉVÔT ABBÉ BASTIANI A BRESLAU.

Potsdam, 6 février 1769.

Je vous fais cette lettre pour vous dire de vous rendre ici à Potsdam et de vous mettre, pour cet effet, en chemin, de manière que vous puissiez être ici le 20 mars prochain. Vous n'oublierez pas, avant que de partir, de parler encore au comte de Sinzendorf des affaires que vous savez,[4] et de vous mettre entièrement au fait de leur situation et de toutes les circonstances et dépendances, afin que vous soyez en état de m'en faire un rapport satisfaisant à votre arrivée, n'ayant pas

[1] Vergl. Nr. 17736. — [2] Betreffend die Erneuerung des Handelsvertrags. — [3] Vergl. S. 91. — [4] Sinzendorf bewarb sich bei dem König um Uebertragung einer Malteser-Comthurei in Schlesien (vergl. Bd. XXVII, 585); er war ausserdem zum Gesandten des Malteserordens in Berlin ernannt (vergl. Bd. XXVI, 279; XXVII, 583).

eu le temps, lors de mon dernier séjour de Breslau,[1] d'entrer moi-même dans toutes ces choses si avant que j'aurais bien souhaité, et qu'il aurait été nécessaire. Voici le passe-port pour les chevaux de relais dont vous aurez besoin pour votre voyage.

Il faut arriver ici bien instruit de tout, parceque l'affaire est d'importance et mérite beaucoup de discussion.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17798. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 février 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de janvier dernier, et je vous enjoins par la présente de me mander si on ne parle pas à vos lieux que le roi de Danemark soit intentionné de faire d'autres voyages encore, ou bien s'il est résolu de se borner à celui qu'il vient de terminer.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

17799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 4. Februar, über eine Unterredung mit Osten-Sacken, betreffend die Erbfolge in Bayern. „Il m'a dit qu'on savait bien que la cour de Vienne avait envie de la disputer à la maison palatine,[3] mais que jusqu'ici elle ne s'en était ouverte à sa cour ni directement ni indirectement, et que les soupçons qu'on avait, ne se fondaient que sur la manière équivoque et peu satisfaisante dont le ministère de Vienne s'était expliqué à ce sujet envers le duc de Deux-Ponts; qu'au reste il lui paraissait que la cour de Vienne aurait de la peine à soutenir ses prétentions, vu qu'il existe un ancien pacte de famille, fait à Pavie en 1382 entre les fils de l'empereur Louis de Bavière, le duc Rodolphe et Louis le Sévère, tiges des deux branches de cette maison, par lequel elles se sont assurées un droit de succession réciproque, et que l'argument sur lequel on paraissait vouloir se fonder à Vienne, que la branche palatine n'avait jamais reçu la coïnvestiture des fiefs de la maison de Bavière,[4] n'était qu'une chicane, vu que la cour de Manheim pouvait prouver qu'il n'avait jamais été d'usage dans sa maison qu'une branche prît la coïnvestiture de l'autre, et qu'elles ne s'en étaient pas moins succédées. Au reste, il m'a promis de me communiquer tout ce qui lui reviendrait sur cette affaire."

Borcke berichtet in einem Postscriptum: „Les principes outrés de dévotion que les Jésuites ont inculqués à l'électeur de Saxe depuis sa tendre jeunesse,[5] se maintiendront au moins pendant quelques années, vu qu'il est d'un caractère apathique, et que ceux qui l'approchent, et qui le connaissent plus particulièrement, s'accordent tous à dire qu'ils ne lui savent aucune passion, et que le seul goût décidé qu'il

[1] September 1768. Auch Sinzendorf war damals in Breslau gewesen, vergl. Bd. XXVII, 586. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 574. — [3] Vergl. Nr. 17787. — [4] Vergl. S. 85. — [5] Vergl. S. 79.

marque, est pour la danse; aussi tous les plaisirs de la cour consistaient en bals où il danse avant et après souper six ou sept heures, sans quitter place.“

Graf Donop,[1] der Bastard des gleichnamigen Generals,[2] von Belle-Isle mehrfach als Emissär verwandt, besitze das Patent als französischer Oberst und sei in Dresden, um für die Verleihung des Kammerherrnschlüssels zu danken. Er habe ihm, Borcke, bestätigt, „qu'on n'y était pas déterminé sur la route qu'on voulait prendre pour arriver au grand but, savoir le trône de Pologne;[3] qu'on sentait que ce serait s'exposer à une ruine certaine que d'y aspirer contre le gré de Votre Majesté, et qu'on se creusait la tête pour trouver moyen de se La rendre favorable, et pour se former, après cela, un plan de conduite suivie“.

Einsiedel[4] lebe auf seinen Gütern in der Lausitz; die Aussicht, ihn zu gewinnen, sei gering, da er bereits das Angebot des Eintritts in das hannöversche Ministerium abgelehnt habe.

Borcke berichtet über die sächsischen Finanzen, „qu'on se trouve ici, pour le pécuniaire, beaucoup plus à son aise qu'avant la guerre. La réduction des intérêts de la *Steuer* à 3 pour-cent, la grande réforme dans les dépenses de la cour et dans les pensions et l'épargne de ce qu'on versait ci-devant avec tant de profusion en Pologne, fournissent des fonds avec lesquels on aurait pu s'arranger beaucoup mieux qu'on ne l'est, si le prince Xavier n'eut pas voulu satisfaire, à tout prix, sa manie de rétablir l'armée hors de propos et par des mesures si forcées qu'une grande partie des dépenses faites est à refaire; ceci a beaucoup dérangé les opérations projetées et a fait que la plus grande partie des bijoux de l'État est encore hypothéquée.“

Die Churfürstin-Wittwe habe bei der Cour wegen der noch nicht erfolgten Uebersendung ihres Bildes an den König[5] ihm gegenüber mit der Vermählung ihres Sohnes[6] und mit ihrer Unpässlichkeit[7] sich entschuldigt und hinzugefügt: „La première fois que vous viendrez chez moi, je vous le montrerai, afin que vous puissiez au moins écrire que vous l'avez vu plus qu'à moitié fini, et que c'est le meilleur que j'aie encore fait; au moins y mets-je tout le soin possible.“

Potsdam, 7 février 1769.

Comme j'ai lieu d'être satisfait du contenu de votre dépêche du 4 de ce mois, ainsi que de celui du post-scriptum de la même date, où vous êtes entré dans des détails qui m'expliquent clairement la situation actuelle des affaires de la cour où vous vous trouvez, je veux bien vous en témoigner par la présente mon contentement et vous dire que je vous en sais bien du gré.

Les notions relativement à la Bavière, comme vous le sentirez, m'intéressent, à la vérité, beaucoup et même au point que je souhaiterais fort d'avoir des avis là-dessus sur lesquels je puisse tabler, mais, malgré ce désir, vous observerez cependant de ne pas témoigner trop d'empressement pour vous procurer des nouvelles à cet égard, puisque vous donneriez lieu par là à concevoir des soupçons contre vous. Vous vous bornerez donc simplement à recueillir sans affectation tout ce que vous apprendrez à ce sujet, et ne manquerez pas de m'en faire part en son temps. Peut-être que les conversations avec le comte Donop

1 Vergl. S. 72. — 2 Vergl. Bd. II, 305; III, 386; V, 132; VII, 147; IX, 465; XII, 302; XV, 370; XVII, 451; XVIII, 737; XIX, 611; XX, 643; XXII, 590. — 3 Vergl. S. 79. 80. — 4 Vergl. S. 72. — 5 Vergl. Bd. XXVI, 306; XXVII, 600. — 6 Vergl. S. 64. — 7 Vergl. S. 62.

vous mettront en état de juger de la façon de penser en France sur cet article.

Quant au comte d'Einsiedel, je vois bien, par ce que vous m'en dites, qu'il y a peu d'apparence de réussir pour le faire entrer à mon service; cependant, vous ne laisserez pas que de faire toujours quelque tentative pour cela auprès de lui, lorsque vous en trouverez l'occasion, afin de voir au moins ce qu'il répondra aux propositions que vous lui ferez.

Pour ce qui concerne les revenus de la Saxe, je puis vous dire positivement à combien ils sont montés avant la dernière guerre. La cour avait pour lors 4 millions et 300 000 écus de revenus par an, et on avait affecté à la *Steuer* un fonds de 1 100 000 écus, tant pour payer les intérêts que pour servir au fonds d'amortissement. Outre cela, les dettes de la chambre pouvaient aller à environ 1 100 000 écus et ceux de la chatoule à 6 jusqu'à 700 000 écus: sommes sur lesquelles vous pouvez tabler dans les recherches que vous ferez pour approfondir les revenus actuels de cette cour.

Vous ne manquerez pas, au reste, de dire de la manière la plus obligeante qu'il vous sera possible, à l'Électrice douairière qu'elle pouvait être persuadée que, m'intéressant infiniment à tout ce qui regardait sa personne, le portrait qu'elle me destinait, me serait extrêmement agréable et reçu comme il le mérite, lorsqu'elle daignera me l'envoyer. Vous lui direz à ce sujet tout ce que vous pourrez de plus poli et de flatteur.

Au surplus, par tout ce que vous me dites au sujet de l'Électeur, je conçois que ce ne doit guère être un prince d'un génie supérieur, et qu'on se bercera continuellement à cette cour-là avec des projets sur la Pologne, à cause que le père et grand-père des princes d'aujourd'hui ont été rois de Pologne; cependant il me paraît encore fort douteux qu'aucun prince de cette famille réussisse jamais à se placer sur ce même trône.

Federic.

Nach dem Concept.

17800. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 1er de ce mois, et, autant que je puis juger du système de la cour où vous êtes, j'ai lieu de me persuader qu'elle ne se mêlera en aucune façon des troubles présents de Pologne. D'ailleurs, il me paraît encore très incertain et au moins fort éloigné encore que les Turcs remportent une si grande supériorité sur les Russes pour détrôner le Roi, et, à cette occasion, je ne saurais vous cacher qu'on m'a voulu assurer de très bonne part que[1] le prince

[1] Bericht von Solms, Petersburg 20. Januar, vergl. Nr. 17791.

Kaunitz a blâmé, en dernier lieu, hautement vis-à-vis du lord Stormont l'intention de ceux qui roulaient de pareils desseins dans leur tête, vu que ce Prince était légitimement élu et reconnu en qualité de roi par toutes les puissances de l'Europe. Le prince Kaunitz a même protesté que sa cour n'avait aucune part à un tel projet; qu'elle ne permettrait pas au prince Albert de Saxe d'accepter cette couronne, si elle lui était offerte du vivant du Roi d'aujourd'hui, et que même, au cas de sa mort, ce Prince ne devait point penser à lui succéder; qu'en général sa cour ne se mêlerait aucunement de ces affaires, et qu'elle était très contente de savoir que j'étais également intentionné de n'y prendre part que par le payement des subsides stipulés dans mon traité avec la Russie, et qu'enfin ses vœux ne tendaient qu'à voir cette guerre bientôt entièrement terminée et finie.

Ces avis s'accordent assez bien avec les vôtres,[1] mais, pour les approfondir d'autant mieux, vous ne ferez pas mal de sonder, sans affectation et par manière de simple conversation, le lord Stormont lui-même si le prince de Kaunitz lui a effectivement tenu de pareils propos. Quoi qu'il en soit, je crois cependant que la prudence exige de ne pas trop se fier à ces paroles pacifiques. Le temps peut amener des conjonctures et des évènements favorables qui pourraient bien apporter quelque changement à la façon de penser de la cour où vous êtes, de sorte que vous ferez toujours bien de ne pas vous laisser endormir, mais d'avoir toujours l'œil ouvert sur tout ce qui s'y passera ultérieurement.

En attendant, j'ai quelque pressentiment et un certain soupçon secret que l'entrevue que l'Empereur m'a fait proposer,[2] ne roulera principalement que sur la succession de Bavière, et, au reste, je suis très persuadé qu'aux affaires de commerce près, le comte de Guines, nouveau ministre de France à ma cour, n'aura point d'autres propositions à me faire qui n'aient été déjà concertées avec la cour où vous êtes. Le temps nous fournira le meilleur commentaire sur l'un et sur l'autre sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

17801. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 février 1769.

J'ai appris avec beaucoup de satisfaction, par votre dernière dépêche du 24 janvier dernier, la situation favorable et avantageuse où

[1] Rohd berichtete, dass der wiener Hof nicht beabsichtige, sich für die Erhebung eines neuen Königs in Polen einzumischen, und keineswegs gleichgültig ansehen würde, wenn König Friedrich den Russen ein Hülfscorps stellte. — [2] Vergl. Nr. 17712.

la cour où vous êtes, se trouve à tous égards.[1] En effet, elle la met en état de regarder sa guerre avec la Porte avec beaucoup d'indifférence et, d'ailleurs, dans une position à n'en avoir rien à appréhender. 250 gros canons, sans compter les pièces ordinaires des régiments, me paraît une artillerie très formidable, et si l'on pourvoit aux vivres avec la même profusion, il y aura cent à parier contre un que ses armées remporteront la victoire.

En attendant, selon mes dernières lettres de Vienne,[2] la dernière poste de Constantinople n'a point apporté de nouvelles fort intéressantes. En voici cependant la substance. Le changement qu'on avait soupçonné dans le ministère ottoman, n'a pas eu lieu. Le grand-vizir, à l'occasion d'une paye des janissaires, a reçu, au contraire, la pelisse de confirmation, marque ordinaire du contentement du Sultan, au moins pour quelque temps. Il faut voir ce qui arrivera au Bairam prochain, qui arrive dans cinq semaines. D'ailleurs, les bâtiments qu'on avait envoyés en Égypte pour charger 3000 janissaires, du riz et du biscuit pour l'armée, ont débarqué en Romélie, et le tout a été transporté à Adrianople. Grand nombre des Turcs sont revenus des frontières, se plaignant du climat et du manque de café et se louant, en revanche, de l'abondance de riz et de viande qui s'y trouvait; que, n'ayant point rencontré d'ennemis et n'ayant point ordre de les chercher, ils s'y étaient ennuyés, et qu'enfin beaucoup de désordres se commettaient à Constantinople, malgré la sévérité avec laquelle le Grand-Seigneur faisait punir les mutins. Telles sont les nouvelles par la voie de Vienne. Je compte de recevoir et de vous communiquer, dans peu, également les nouvelles immédiates de mon ministre le major de Zegelin, et, en attendant, vous n'avez qu'à communiquer celles-ci au comte Panin.

Au reste, et comme vous aurez déjà reçu, à l'heure qu'il est, les additaments que je désirerais de faire à mon traité d'alliance avec la Russie,[3] je m'y réfère. Je me flatte qu'on ne trouvera rien à y opposer avec raison, et, d'ailleurs, je n'ai aujourd'hui rien à ajouter que de vous remercier du caviar frais que vous m'avez adressé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Wie Solms ausführte, befand sich Russland im Besitz ausreichender Geldmittel, war der anfängliche Mangel an Geschützen ausgeglichen und bestanden keinerlei Befürchtungen, weder wegen der Vorgänge in Schweden und etwaiger daraus entspringender Verwicklungen (vergl. S. 93), noch wegen einer Störung der Ruhe des Reiches im Innern. — [2] Bericht Rohds, Wien 1. Februar. — [3] Vergl. Nr. 17752. Solms berichtete: „La question si l'on doit demander à Votre Majesté de remplir Ses engagements relativement à la guerre turque et aux affaires de Pologne par des troupes auxiliaires ou des subsides, sera décidée pour la seconde manière, aussitôt qu'on aura reçu, Sire, votre proposition par rapport aux additaments à faire au traité d'alliance.“

17802. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM FRANZÖSISCHEN GESANDTEN GUINES.

[Berlin, 9. Februar 1769.]

Guines berichtet an Choiseul, Berlin 10. Februar, über seine Antrittsaudienz bei dem König: „Après un compliment fort court et analogue à la circonstance, j'eus l'honneur de lui remettre mes lettres de créance.

Il me répondit qu'il était fort flatté des assurances d'amitié que lui donnait un aussi grand roi, qu'il y correspondrait, de son côté, autant que les engagements qu'il avait contractés, pourraient le lui permettre. Ce sont ses propres paroles qu'il a affecté de faire sentir. Il a fini par me dire des choses obligeantes sur le choix dont j'ai été honoré.

La conversation, après cela, a été générale et a duré environ un demi-quart d'heure."

Nach der Ausfertigung im Archiv des Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Paris.

17803. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 février 1769.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre dernière dépêche du 27 de janvier, vous vous êtes expliqué vis-à-vis du lord Rochford dans la conversation que vous avez eue avec lui.[1] Il y a encore un autre argument bien fort contre une alliance à contracter avec la cour où vous êtes. C'est une déclaration qu'on a faite dans un des Parlements précédents, assemblé à la fin de la dernière guerre dont le sens ne s'étendait pas à moins qu'à établir que, dans toutes les affaires et négociations de la cour britannique, les intérêts de son commerce devaient faire le principal objet de son attention; qu'aucune alliance ne devait être jamais capable de les altérer ou de les troubler, et qu'à la moindre apparence de collision il ne fallait nullement s'arrêter à la considération des intérêts ou des convenances de ses alliés. Il n'est donc pas étonnant, et l'Angleterre n'a aucun sujet d'être surpris, si, après avoir adopté et affiché de pareils principes, tout le monde se défie de son alliance et se sent tant de répugnance à en contracter avec des gens dont on n'a rien à se promettre ou à attendre.

[1] Auf die Erklärung Rochfords, er begreife nicht, warum Preussen der gegen den bourbonischen Familienpact sich richtenden Allianz zwischen England und Russland nicht beitreten wolle, hatte Maltzan vornehmlich erwidert, dass das Bündniss mit Russland für Preussen genug Sicherheit biete, und dass die gemachte Erfahrung eine gute Lehre sei, „pour éviter de traiter avec des personnes qui tenaient si peu ce qu'ils promettaient, outre qu'il était difficile de traiter avec l'Angleterre, puisqu'on ne savait jamais à qui on avait à faire".

Il en est de même de l'alliance qu'elle désire tant de faire avec la Russie. Ce sont encore les mêmes intérêts de son commerce qui en font le principal objet, et cependant elle ne veut pas accorder à cette puissance les subsides qu'elle sollicite pour la Suède,[1] et sans lesquels cette puissance n'y donnera jamais les mains.

En attendant, il paraît que, pour se faire un mérite auprès de la Russie, elle ambitionne de faire seule l'office de médiatrice entre elle et la Porte,[2] et le conseil qu'elle vient de lui donner, d'user de plus de modération dans les affaires de Pologne,[3] trouve à la vérité toute mon approbation, mais vous vous garderez bien de le faire paraître. Je ne vous en fais plutôt mention que pour votre seule direction, et pour ce qui est de l'affaire de Wilkes,[4] je pense qu'avec un peu plus de fermeté le ministère aurait pu y mettre fin, il y a longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

17804. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 février 1769.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et vous aurez soin de continuer sans interruption à me référer ultérieurement toutes les nouvelles intéressantes que vous apprendrez là où vous êtes. Je trouve, en attendant, la conduite des Hollandais extrêmement faible, tant vis-à-vis des Autrichiens que d'autres puissances, puisque dans l'affaire au sujet de laquelle ils ont fait faire des représentations par le comte de Degenfeld à la cour de Vienne, et où certainement ils ont tout le droit de leur côté, ils témoignent si peu de fermeté et cèdent aux difficultés qu'ils y rencontrent, de prime abord.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Jährlich 50000 Pfund Sterling. Vergl. Nr. 17794. — [2] Rochford hatte sich im Namen Georgs III. zu gemeinsamen Schritten mit Preussen an der Pforte bereit erklärt, „pourvu que la Russie lui demande sa médiation", vergl. Nr. 17785. — [3] Vergl. S. 93. — [4] Maltzan berichtete, dass am 27. Januar sich das Schicksal von Wilkes im Parlament entscheiden sollte (vergl. S. 78) und dass seine Ausstossung aus dem Unterhaus, wenn nicht seine Landesverweisung in Frage stehe. — [5] Thulemeier berichtete: „On a pris la résolution de s'armer de patience contre les usurpations du gouvernement des Pays-Bas autrichiens et les entraves que le comte de Cobenzl met au commerce de la République. Le greffier me dit récemment que, les représentations du comte de Degenfeld (vergl. Bd. XXVII, 63) n'ayant produit aucun effet à Vienne, on laisserait tomber cette affaire."

17805. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 10. Februar 1769.

Mir ist es sehr angenehm gewesen, aus Eurem allergehorsamstem Bericht vom 3. Januarii zu ersehen, dass Ihr Meine Gedanken zur Wiederherstellung des guten Vernehmens zwischen Russland und der Pforte so gut begriffen und nicht allein einen so erwünschten Gebrauch davon gemacht habt, sondern auch Eure Insinuationes so gut von dem Grossvezier aufgenommen worden sind.[1] Nachdem es einmal zwischen beiden Mächten so weit gekommen, dass beiderseitige Armeen zusammengezogen und in vollem Marsche begriffen sind, so ist es freilich unmöglich, dass man anjetzo schon an dem Frieden wirklich arbeiten und von einer und der andern Seite etwas gedeihliches deshalb ausgerichtet werden könne. Mit dergleichen friedfertigen Propositiones und Offerten anjetzo hervorzugehen und eine wirkliche Négociation darüber anzufangen, würde noch zu früh sein. Indessen bleibe Ich doch immer überzeugt, und gehen Meine Gedanken unverändert dahin, dass man der Pforte immer von Zeit zu Zeit von Wiederherstellung des Friedens und einer aufrichtigen Aussöhnung mit Russland vorsprechen müsse und könne, damit, sobald das Glück sich zwischen beiderseitigen Armeen entschieden haben wird, man desto eher Gelegenheit habe, eine förmliche Friedensunterhandlung anzufangen und mit desto besserem Erfolg fortzusetzen.

Ihr werdet Euch also hiernach zu achten wissen, und da der russisch-kaiserliche Hof natürlicher Weise sehr begierig ist, öfters von dem, was an der Pforte vorgehet, zuverlässige Nachrichten zu erhalten, so werdet Ihr keinen wienerschen Courier von dort abgehen lassen, ohne mit solchem von allem demjenigem, was Ihr mit Zuverlässigkeit in Erfahrung bringen könnet, jedesmal ausführlich und umständlich zu berichten.

Zegelin soll je 20 Weinstöcke und Feigenbäume aus Smyrna senden.

Nach dem Concept. Friderich.

17806. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Potsdam, 10 février 1769.

Mes lettres de Constantinople viennent de m'entrer dans ce moment. Elles sont du 3 de janvier dernier,[3] et je n'ai rien de plus pressé que

[1] Auf das Angebot der Vermittlung, das Zegelin auf Wunsch der Pforte in einem „Mémoire“ wiederholte (vergl. Nr. 17746), hatte, nach geheimer Berathung im Divan, der Grossvezier in geheimer Audienz dem Dolmetscher Frangopulo erklärt, dass die Kriegsvorbereitungen zu weit vorgeschritten seien, um noch vor Beginn der Operationen über den Frieden zu verhandeln, dass aber die Pforte seinerzeit die preussische Vermittlung annehmen werde. — [2] Postscript zu Nr. 17801. — [3] Vergl. Nr 17805.

de vous les faire passer en copie, à la suite de la présente, pour les communiquer au comte de Panin.

Leur contenu sert de commentaire sur l'idée que je vous ai déjà communiquée précédemment,[1] et que je ne saurais m'empêcher de vous répéter. C'est qu'à la vérité il n'est à présent pas encore le temps de travailler au rétablissement de la paix, pour lequel j'ignore, d'ailleurs, jusques ici les conditions que la cour où vous êtes, voudra proposer; mais qu'il conviendra toujours en attendant de faire de temps en temps des insinuations pacifiques à la Porte, afin de l'y préparer peu à peu et de pouvoir s'en promettre des succès d'autant plus prompts, aux premiers avantages que les armes russiennes pourraient remporter. En attendant, j'ai été bien charmé d'apprendre que les insinuations que mon ministre a eu ordre de faire, conjointement avec celui d'Angleterre, pour obtenir la liberté du sieur Obreskow, ne sont pas restées sans effet, et qu'il y a apparence qu'il sera effectivement relâché et renvoyé dans sa patrie.[2] D'ailleurs, tout ce qu'il m'est revenu jusques ici des arrangements et des dispositions guerrières de la Porte, me fait présumer que les Russes les préviendront dans leurs opérations et se fraieront par là le chemin à des avantages plus considérables dans le cours de la campagne prochaine.

Au reste, je viens d'accorder au comte de Guines, nouveau ministre de France à ma cour, sa première audience. Il l'a obtenue hier à Berlin.[3] Il m'a présenté ses lettres de créance et s'est borné à me faire connaître que le Roi son maître se flattait beaucoup de renouveler avec moi les anciennes liaisons qui avaient subsisté autrefois entre nous. Je lui ai répondu que j'étais, à la vérité, très sensible à la bonne volonté de Sa Majesté Très-Chrétienne à cet égard, mais qu'il ne lui saurait être inconnu que j'avais contracté, depuis ce temps-là, d'autres engagements que j'étais fermement résolu de remplir, et dont, par conséquent, je ne saurais absolument me départir. Voilà à quoi s'est réduit tout notre entretien, et il n'a pas été question d'autre chose. Je suis bien aise de vous en faire part, en conséquence de mes dépêches précédentes.

Nach dem Concept. Federic.

17807. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1769.

Je suis bien satisfait encore du contenu de votre dernière dépêche du 7 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue. Les particularités que vous y avez détaillées, me donnent présentement une connaissance assez parfaite de la cour où vous êtes, pour que je puisse me faire

[1] Vergl. S. 89. — [2] Vergl. S. 47. 48. — [3] Vergl. Nr. 17802.

une idée juste de la véritable situation où les affaires doivent s'y trouver.[1] Il ne vous reste donc actuellement que de suivre ces gens pas à pas, afin d'être en état de vous apercevoir de toutes leurs démarches et surtout de celles qui auront pour but d'y établir une espèce de système réglé et suivi de conduite.

Quant aux affaires de Bavière,[2] je vous recommande fort de ne pas les perdre de vue, mais de tâcher de vous procurer, sans affectation cependant, toutes les notions qu'il vous sera possible à leur sujet, et dès que vous apprendrez la moindre chose, quoi que ce puisse être, qui les concerne, vous ne manquerez pas de m'en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

17808. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 février 1769.

Votre dépêche du 27 de janvier dernier m'a été fidèlement rendue, et je dois juger par son contenu que la France ne ménage présentement aucun argent, mais qu'elle emploie des sommes considérables pour gagner la supériorité en Suède. Comme je sais d'autre part que la Russie destine 200 000 roubles pour le soutien de son parti,[3] et que l'Angleterre est également intentionnée de contribuer une bonne somme pour faire des corruptions dans ce pays, marquez-moi, puisque vous devez nécessairement connaître à fond le terrain là où vous êtes, si vous croyez qu'au moyen des sommes que les Russes et les Anglais comptent de sacrifier, ils se trouveront en état de contrecarrer suffisamment les démarches de la France ou si, nonobstant cela, il y a apparence que cette dernière réussira à remporter l'avantage de son côté à la prochaine Diète extraordinaire qui s'y tiendra. Vos conjectures à cet égard pourront se fonder principalement sur l'inclination que vous remarquerez dans le gros de la nation suédoise, et vous verrez bientôt si elle est tellement prépondérante en faveur des Français qu'il y a lieu de croire que toutes les tentatives que les Russes et les Anglais pourront faire pour le maintien de leur parti, seront sans aucun effet. J'attends votre sentiment là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke berichtete, dass auf Betreiben der katholischen Höfe durch den Prinzen Xaver der Churfürstin-Wittwe seinerzeit jeder Einfluss auf die Erziehung Friedrich Augusts genommen und dieser völlig mit strenggläubigen und Maria Antonia ungünstig gesinnten Personen umgeben worden sei (vergl. Nr. 17781). „Votre Majesté jugera aisément que ni le Prince ni ceux qui le gouvernent, ne paraissent faits pour entreprendre ni pour exécuter de grandes choses, mais paraissent plus propres à servir d'instruments à ceux de leurs voisins qui sauraient le mieux se prévaloir de leur faiblesse et des circonstances.“ — [2] Vergl. S. 95. 96. — [3] Vergl. S. 65.

17809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. Februar: „Le général Nugent s'est rendu, ce matin, chez moi pour me communiquer la réponse de sa cour sur le rapport qu'il lui a fait du dernier entretien qu'il a eu l'honneur d'avoir avec Votre Majesté.[1]

Cette réponse dont ce ministre m'a lu un précis, porte en substance que l'Empereur croyait devoir juger, par la manière dont Votre Majesté S'était expliquée au sujet de l'entrevue proposée, qu'Elle avait peut-être des considérations et des précautions à prendre à l'égard de certaines cours, qui Lui faisaient envisager cette entrevue comme pouvant être sujette à des inconvénients et avoir même des suites fâcheuses dans les circonstances embrouillées où l'Europe se trouvait actuellement; que l'Empereur se mettait volontiers à la place des autres, et que, comme il n'avait eu d'autre vue, en souhaitant cette entrevue, que de faire la connaissance personnelle de Votre Majesté et de jeter, à cette occasion, si cela se pouvait, les fondements d'une amitié solide et durable avec Elle, bien loin de vouloir L'engager à une démarche qui pût Lui attirer des désagréments de la part de Ses alliés, ce Prince croyait lui-même qu'il vaudrait mieux renvoyer une entrevue si désirée à des temps plus paisibles, à moins que Votre Majesté ne souhaitât qu'elle eût encore lieu cet été, auquel cas Sa Majesté Impériale s'y prêterait avec plaisir.

Ce sont-là les propres termes de cette réponse que j'ai fait répéter au général Nugent, afin d'en retenir toutes les expressions et de pouvoir les rendre fidèlement à Votre Majesté.

J'avoue que j'ai été surpris d'une réponse si laconique et si ambiguë qui ne s'accorde pas avec l'empressement des premières ouvertures,[2] qui ne répond pas à la manière franche dont Votre Majesté avait jugé à propos de S'expliquer, et qui passe entièrement sous silence l'article le plus intéressant, celui des bruits qui attribuent à la cour de Vienne des vues sur le trône de Pologne en faveur du prince Albert de Saxe.

La conséquence que je crois devoir en tirer, et que je prends la liberté de soumettre au jugement de Votre Majesté, c'est qu'il faut de deux choses l'une: ou qu'il soit survenu quelque incident qui fasse regretter à l'Empereur de s'être trop avancé, ou que la cour de Vienne ait ses bonnes raisons pour ne pas vouloir entrer en matière sur ses desseins relativement aux affaires de Pologne.

J'ai pris, au reste, tout ce que le général Nugent m'a dit, *ad referendum*, et j'attends avec le plus profond respect les ordres que Votre Majesté daignera me donner en conséquence."

[Potsdam, 11 février 1769.][3]

J'ai vu la réponse de Nugent, qui me paraît assez singulière. On voit bien que Kaunitz ne veut pas répondre à la question qu'on lui a faite touchant le prince Albert de Saxe, et, de crainte de se lier les mains par un engagement prématuré sur le trône de Pologne, il change de propos et jette l'incertitude que je témoigne,[4] sur l'entrevue, sans parler du traité de neutralité pour l'Allemagne, sur lequel roulait uniquement la première proposition de Nugent.[5]

Je crois qu'on pourrait lui répondre ainsi: »L'offre flatteuse que Sa Majesté Impériale a faite au Roi, n'a jamais fait hésiter Sa Majesté à la recevoir avec reconnaissance, et elle sera charmée de faire la

[1] Vergl. Nr. 17712. — [2] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586. — [3] Der Erlass trägt das Präsentatum: „11 février 1769". — [4] Vergl. S. 17. — [5] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586.

connaissance de Sa Majesté Impériale et de contribuer de sa part tout ce qui dépendra d'elle, pour effacer à jamais toutes les traces des anciennes inimitiés qui ont régné entre les deux maisons.«

Dites-moi ce que vous pensez de cette minute. Je ne dis rien du traité de neutralité pour l'Allemagne, et je me borne à parler de l'entrevue. Toutefois il ne serait cependant pas tout-à-fait hors de propos que vous fissiez finement sentir à Nugent que l'on [n']avait point répondu sur l'article principal de notre demande, à savoir sur les prétentions du prince Albert[1] au trône de Pologne. Je vous prie de vous expliquer librement sur tout cela.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

17810. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 11. Februar: „Je crois que Votre Majesté a démêlé au plus juste les secrets motifs qui ont fait dicter cette dépêche singulière du général Nugent. Le projet de réponse qu'Elle a bien voulu me communiquer,[2] me paraît admirable, et je ne vois pas qu'il soit possible d'en imaginer une meilleure. La politesse avec laquelle Votre Majesté S'explique sur l'entrevue, et le silence qu'Elle garde sur tout le reste, mettront le prince Kaunitz dans son tort et l'embarrasseront beaucoup, s'il a eu dessein de décliner cette entrevue.

Comme l'Empereur s'est engagé de nouveau, par la fin de sa réponse,[3] à s'aboucher, l'été prochain, avec Votre Majesté, si Elle le souhaite, je suppose que Son intention sera que je réponde affirmativement sur cet article au général Nugent, au cas qu'il me fasse quelque question sur le temps de cette entrevue, comme je m'y attends.

Je ne manquerai pas, au reste, de faire sentir à ce ministre qu'on n'a pas répondu à l'article principal, et je pense que Votre Majesté approuvera aussi qu'on instruise le ministre d'État de Rohd de tout ceci, afin de le faire revenir de la trop bonne opinion qu'il paraît avoir quelquefois de la sincérité de la cour de Vienne."

[Potsdam, février 1769.]

Ayez la bonté de faire la réponse telle à Nugent que je l'ai écrite, et d'y ajouter, s'il vous plaît, les petites réflexions sur la partie de nos questions auxquelles le comte Kaunitz n'a pas répondu.

En réfléchissant sur cette réponse singulière de la cour de Vienne, il m'est venu dans l'esprit que la mort du margrave de Baireuth[4] aurait peut-être refroidi la bonne volonté qu'elle témoignait d'abord; il ne sera pas difficile de s'en apercevoir, car nous apprendrons incessamment ce que cette cour fera envers le margrave d'Ansbach, et quel parti elle prendra pour les investitures.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: „Charles". — [2] Vergl. Nr. 17809. — [3] Vergl. S. 105. — [4] Vergl. S. 60.

17811. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 février 1769.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue. L'empressement de l'Empereur pour une entrevue avec moi paraît tout d'un coup se ralentir. La réponse que le général Nugent a reçue de sa cour à ce sujet,[1] indique presque qu'on en est aux regrets de s'être avancé aussi loin que de m'en faire la proposition. Vous en trouverez la substance dans la copie ci-jointe, ainsi que de ma réplique,[2] et elle fournit matière à différentes réflexions. D'un côté, le silence parfait qu'on y observe sur le dessein de faire monter le prince Albert sur le trône de Pologne, me paraît indiquer que peut-être la cour où vous êtes, s'est déjà engagée trop loin à cet égard, et, de l'autre, il se pourrait bien que la mort du margrave de Baireuth eût apporté quelque altération aux dispositions de l'Empereur. Si ce dernier soupçon est fondé, on en pourra mieux juger par la réponse que la cour où vous êtes, fera aux lettres de notification que, selon votre susdite dépêche, le margrave d'Ansbach lui a adressées sur cet évènement, et vous ne manquerez pas d'y prêter attention pour m'en faire rapport.

En attendant, j'ai lieu de présumer que cette réunion des deux margraviats de Franconie ne plaît pas trop à la cour de Vienne, bien que, pour s'en consoler, elle n'aurait qu'à considérer que, ce Prince étant beaucoup plus jeune que moi, il n'y a, humainement parlant, guère apparence que ces États soient réunis, de mon vivant, à ma maison royale.[3]

C'est tout ce qui se présente aujourd'hui à vous être mandé.

Nach dem Concept. Federic.

17812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 février 1769.

Votre dépêche du 27 de janvier dernier vient de m'être fidèlement rendue, ainsi que la lettre de main propre de Sa Majesté l'impératrice

[1] Vergl. Nr. 17809. — [2] Laut Vermerk der Cabinetskanzlei ist obigem Erlasse die „réponse" des wiener Hofes nach dem Berichte Finckensteins und die „réplique" des Königs nach dem Erlasse an Finckenstein (vergl. Nr. 17809) abschriftlich beigefügt worden. — [3] Rohd berichtete, dass der wiener Hof durch den Tod des Markgrafen Friedrich Christian überrascht worden sei, „que la perspective d'une réunion presque immanquable des trois branches de la maison de Brandebourg lui fait beaucoup de peine, soit à cause de l'accroissement considérable qui en reviendra à la maison royale de Votre Majesté, soit par rapport à la situation des pays de Baireuth et d'Ansbach, dont le premier est limitrophe de Bohême du côté d'Égra qui en fait une belle porte d'entrée, et dont tous les deux sont au centre de l'Allemagne, de manière que l'influence de Votre Majesté dans les affaires de l'Empire, en temps de guerre et de paix, ne saurait manquer d'augmenter un jour de beaucoup encore".

de Russie que vous m'avez adressée, à la suite d'une apostille, et à laquelle je me réserve le plaisir de répondre au premier jour.[1]

La cour où vous êtes, a grande raison de ne pas concevoir le moindre soupçon ou jalousie sur l'entrevue que l'Empereur m'a fait proposer.[2] Supposé qu'elle ait encore lieu,[3] elle peut compter que j'en profiterai pour bien pénétrer la véritable façon de penser de la cour de Vienne, et que je ne manquerai pas de lui communiquer, jusques aux plus petits détails, tout ce qu'il s'y passera ou que j'en pourrai apprendre. Jusques ici, je pense que tout se réduira à des pourparlers pour procurer à l'Allemagne une neutralité parfaite pendant la guerre avec les Turcs. Dans ce cas, je ne manquerai pas de mettre d'abord l'élévation du prince Albert sur le trône de Pologne sur le tapis et d'insinuer à l'Empereur qu'un tel dessein était en contradiction manifeste avec mes engagements et pourrait, par conséquent, donner occasion à une nouvelle guerre. Aussi, si ce Prince me parle de mes engagements avec la cour où vous êtes, je lui en expliquerai tout naturellement les conditions, et je ne lui cacherai point que j'étais dans la ferme et inébranlable résolution de ne m'en écarter jamais.

Le projet d'une entrevue entre moi et l'impératrice de Russie dont, selon votre susdite dépêche, il a été également question à la cour où vous êtes,[4] me serait infiniment agréable, et je trouverais sûrement un plaisir infini dans son exécution. Mais la plus grande difficulté qu'elle rencontrerait, dans le moment présent, c'est que les conjonctures présentes ne semblent guère permettre que je m'éloigne de ma capitale. Les troubles actuels sur mes frontières exigent ma présence et une attention très sérieuse, jusques aux plus petits changements qui pourraient arriver, surtout aussi longtemps que le sort des armes ne sera pas encore décidé entre la Russie et la Porte. La cour de Vienne se tient sûrement à l'affût de ces évènements, et si, par malheur, les Turcs devaient remporter le moindre avantage sur les Russes, je ne répondrais plus un moment de sa neutralité relativement à cette guerre.

[1] Am 12. Februar schickt der König das Schreiben Katharinas an Finckenstein zur Kenntnissnahme, mit dem Befehl sofortiger Rücksendung. „Son contenu est très intéressant. Elle y fait des réflexions très justes sur les conjonctures présentes, et elle s'y énonce très favorablement sur le renouvellement et l'étendue de notre alliance." Vergl. Nr. 17823. — [2] Panin bezeichnete die Eröffnung über die bevorstehende Zusammenkunft als „marque d'une confiance amicale" gegen Katharina und erklärte, „qu'il osait répondre d'avance que, loin de craindre que cet entretien pût lui faire perdre l'amitié de Votre Majesté, elle espérait plutôt qu'il servirait à en resserrer les nœuds réciproquement davantage". Ferner bat er um vertrauliche Mittheilung der Vorschläge, die dem König gemacht werden würden. — [3] Vergl. Nr. 17809 und 17810. — [4] Solms berichtete: „Il a été question ici quelquefois s'il n'y aurait pas moyen d'arranger une entrevue entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie . . . Tant d'embarras survenus ont fait perdre ce projet de vue, qui d'ailleurs même paraissait devoir rencontrer des difficultés par rapport à l'endroit où cette entrevue devait se faire, les deux empires ne se touchant pas immédiatement."

Quant aux affaires de Suède, je ne saurais que me référer à mes précédentes. Vous y aurez vu que j'ai déjà chargé mon ministre à Stockholm d'y faire, conjointement avec celui de Danemark, la déclaration que le comte Panin a paru désirer.[1] En attendant, je ne voudrais cependant pas jurer que le parti français ne gagnât la supériorité à la Diète prochaine. Mais quand même cela arriverait, je ne suis pas moins persuadé que la France ne pourra pas pousser la Suède plus loin, et que je serai, conjointement avec le Danemark, toujours à même de la tenir en respect et hors du jeu.

Au reste, je compte par tout ce que [vous] venez de me rapporter, que le comte Panin apprend à présent à mieux connaître l'Angleterre et sa façon de penser.[2] J'en suis bien aise, et je puis lui pronostiquer très positivement que toutes les peines qu'on se donnera pour l'engager à accorder des subsides à la Suède, seront à pure perte et resteront sans le moindre succès. Le ministère britannique est trop faible pour pouvoir avancer avec lui dans quelque négociation que cela puisse être. Tout ce que la Russie pourrait peut-être obtenir encore, ce serait peut-être le sacrifice d'une certaine somme pour faire des corruptions à la prochaine Diète; et encore sera-ce beaucoup, si elle peut le porter si loin. Tout aussi prêt que l'Angleterre est d'agréer ce que ses alliés veulent bien faire en sa faveur, tout autant de peine a-t-on de la persuader à seconder, en revanche, les vues de ces derniers, et l'intérêt particulier reste toujours le seul principe de ses résolutions et de ses démarches.

Enfin, je ne saurais finir, sans me référer à ma dépêche sur le renouvellement et l'étendue de mon alliance avec la cour où vous êtes.[3] Je languis d'apprendre de quelle manière mes propositions auront été accueillies.

P. S.

Selon des nouvelles de plus fraîche date de Vienne, il faut rectifier l'avis que je vous ai fait passer par ma dernière dépêche au sujet des insinuations que le grand-vizir a faites au sieur de Brognard.[4] On a appris[5] plus positivement que le premier ne lui a pas ordonné de le suivre en campagne, mais qu'il l'a simplement requis, ainsi que le ministre de France, d'y envoyer chacun leur interprète.

On ajoute, au reste, que la France avait garanti à la Porte que, pendant que celle-ci aurait à faire la guerre aux Russes et à les chasser

[1] Vergl. S. 55 und Nr. 17756. — [2] Solms berichtete, dass Panin Tschernyschew beauftragt habe, von den englischen Ministern die Erklärung zu fordern, ob sie mit Schweden einen formellen Subsidienvertrag abschliessen wollten. „S'ils ne le pouvaient pas, l'impératrice de Russie ne les presserait pas davantage là-dessus, mais qu'il serait inutile aussi de perdre plus de temps à négocier sur des choses qui n'étaient pas faisables, et on laisserait également de songer au renouvellement du traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre même.“ Vergl. S. 92. 93. 101. — [3] Vergl. Nr. 17752. — [4] Vergl. S. 91. — [5] Bericht Rohds, Wien 4. Februar.

de Pologne, elle n'aurait absolument rien à craindre des armes de la cour de Vienne, et que c'était principalement cette garantie, jointe aux autres ressorts que la cour de Versailles a fait jouer à Constantinople, qui a déterminé enfin la Porte à faire la déclaration de guerre aux Russes.

Je suis bien aise de ne pas vous laisser ignorer ces avis ultérieurs; ils peuvent servir de commentaire aux précédents.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 813. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 février 1769.

Vos deux dépêches du 1er et du 4 de ce mois me sont parvenues à la fois. J'enverrai à Varsovie les officiers que j'ai nommés pour servir comme volontaires à la grande armée russienne en Pologne,[1] par la route que vous indiquez que les voyageurs tiennent pour se rendre présentement de l'Allemagne en Pologne, et lorsqu'ils seront arrivés auprès de vous, comme je compte que vous serez exactement au fait du local de là-bas, vous aurez soin de les instruire du chemin qu'ils auront à tenir ultérieurement pour parvenir en toute sûreté à l'endroit où l'armée russienne se trouvera pour lors rassemblée.

Il paraît d'ailleurs, par les particularités contenues dans vos dépêches susmentionnées au sujet des Turcs et Tartares, que ces gens ne sont rien moins que déterminés encore, jusqu'à l'heure qu'il est, de quel côté ils doivent commencer leurs opérations militaires, ni des entreprises qu'ils veulent faire; ainsi je suppose que l'armée russe aura tout le temps qu'il faut pour pouvoir les prévenir et pour commencer à agir offensivement avant eux.

Au reste, comme vous attendez à tout moment l'arrivée du nouveau ministre de Russie à la cour de Varsovie,[2] vous observez, lorsqu'il y sera venu, de le mettre parfaitement au fait tant de nos différends avec la ville de Danzig[3] que des autres affaires que vous savez, et de ne pas lui faire prendre ni donner de fausses idées à leur égard, afin que dans l'occasion, lorsqu'il pourra être question de ces affaires, nous soyons à même de pouvoir les renouer efficacement de concert avec lui.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 814. A LA DUCHESSE RÉGNANTE DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Potsdam] 12 février 1769.

Ma très chère Sœur. Je vois, ma bonne sœur, qu'en tendre mère vous vous flattez encore sur le sort de votre fille,[4] mais je dois vous

[1] Vergl. S. 55. 74. — [2] Wolkonski. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 392. 399; XXVII, 590. 591. 598. — [4] Der Prinzessin von Preussen. Die Herzogin sprach in

dire premièrement que le neveu est éclairci du tout, et qu'il a été convaincu par les domestiques dans sa maison de tout ce qu'il avait entendu du public. Ils ne se voient plus et se sont séparés; de plus, j'ai écrit aujourd'hui au Duc[1] et lui ai envoyé des dépositions plus atroces encore que les premières. Il vous pourra dire en gros de quoi il est question, je n'ai pas le cœur de vous l'écrire, et je romps sur cette matière pour ne pas renouveler votre douleur.

Je suis bien aise que la princesse de Brunswick-Oels[2] ait votre approbation; j'augure bien de ce mariage, et je crois que, pour le commerce et pour la bourse, il est assez bien assorti.

J'ai été à Berlin donner audience au comte de Guines.[3] J'ai vu nos frères en bonne santé et suis revenu ici l'après-dîner.

Il n'est question ici que des affaires de Pologne et de la guerre des Turcs. Si cela se termine vite, nous n'en serons point, mais si la guerre traîne en longueur, je crains bien que, tôt ou tard, nous ne soyons entraînés. Je vous embrasse mille fois, ma bonne et chère sœur, vous conjurant de me continuer vos bontés et d'être persuadée de la tendresse à toute épreuve avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung in den „Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte", Bd. XIII, S. 395—397.

17815. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 [février] 1769.[4]

Ma chère Nièce. J'ai reçu votre lettre[5] avec bien du plaisir, surtout comme vous me marquez que vous avancez heureusement dans votre grossesse;[6] rien ne me sera plus agréable que d'en entendre l'heureux dénoûment, et pour rendre ma joie complète, il faut que vous mettiez un petit prince d'Orange au monde.

Je ne saurais encore répondre à Mad[emoiselle] de Danckelman; ses affaires dont elle me charge,[7] sont si litigieuses que les jurisconsultes ne les ont pas encore débrouillées.

Ma lettre serait plus longue, ma chère enfant, si les affaires ne

ihrem Schreiben vom 9. Februar die Hoffnung aus, „de replâtrer encore une fois cette malheureuse catastrophe". [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. Bd. XXVII, 334. 339.

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. — [2] Prinzessin Friederike von Württemberg-Oels, welche am 6. September 1768 den Prinzen Friedrich August von Braunschweig-Wolfenbüttel geheirathet hatte. Vergl. S. 78. — [3] Vergl. Nr. 17802. — [4] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [5] D. d. Haag 7. Februar. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [6] Vergl. S. 78. — [7] Vergl. S. 78.

m'obligeaient de la raccourcir aujourd'hui et de me borner à vous assurer de la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 février 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 7 de ce mois, et je ne saurais vous dire autre chose en réponse aux anecdotes que vous m'y mandez touchant la conduite irrégulière et déplacée que le baron de Breteuil continue d'observer vis-à-vis du prince et de la princesse d'Orange,[1] sinon que je ne conçois absolument rien à ce que cet ambassadeur croit de gagner par les prétentions ridicules qu'il forme vis-à-vis dudit Prince et de la Princesse.

Ayez soin de remettre l'incluse ci-jointe[2] que je vous adresse, à ma nièce la princesse d'Orange.

Federic.

Nach dem Concept.

17817. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 février 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je suis bien aise de vous savoir heureusement arrivé à Paris.[3]

La grande fermentation,[4] au contraire, que vous avez trouvée à la cour au moment de votre apparition, ne m'accommode pas trop. Elle pourrait bien retarder le succès de votre négociation,[5] et si le duc de Choiseul est culbuté, avant de l'avoir terminée ou avant que vous l'ayez au moins portée à une certaine consistance, je doute fort de sa réussite.

En attendant, le comte de Guines est arrivé à Berlin et y a eu ses premières audiences.[6] Jusques ici il s'est borné aux compliments ordinaires, et comme il se tient extrêmement boutonné, j'attends plutôt de votre part que de la sienne d'apprendre la nature des commissions dont il pourrait être chargé.

[1] Thulemeier berichtete: „Il a fait insinuer au Prince-Stathouder que, s'il voulait accepter un dîné à l'hôtel de France et agréer qu'il ne fût pas obligé d'aller à sa rencontre jusqu'au bas de l'escalier, il recevrait ensuite la Princesse de la manière qu'on jugerait la plus convenable.“ Vergl. S. 75. 78 und Bd. XXVII, 497. 518—520. — [2] Nr. 17815. — [3] Am 1. Februar. — [4] Wegen der Gräfin du Barry, vergl. dafür Nr. 17824. — [5] Ueber den Handelsvertrag, vergl. Bd. XXVII, 579. 580. — [6] Vergl. Nr. 17802.

Au reste, voici quelques nouveaux matériaux pour un traité de commerce avec le Portugal[1] dont vous saurez faire en temps et lieu l'usage convenable.

Le comte de Guines est arrivé à Berlin le 2 et y a eu ses premières audiences le 9 de ce mois. C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

17818. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 février 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de janvier dernier, et son contenu me confirme de plus en plus dans l'appréhension où je suis pour la cour de Suède, qu'elle pourra se trouver, avec le temps, par ses démarches précipitées dans de très fâcheux embarras.[2] Pour lui épargner, autant qu'il dépend de moi, des désagréments, je souhaiterais que vous tâchiez, de votre côté, mais de bonne manière et sans affectation, à calmer, autant que possible, l'esprit du ministre de Russie à cette cour à l'égard d'elle, en lui représentant que le danger qui pourrait résulter des conjonctures présentes en Suède, ne serait certainement pas si grand ni tel pour nos cours respectives qu'on l'avait envisagé d'abord du commencement, et qu'il était même fort probable que les sommes que la Russie et l'Angleterre étaient intentionnées de sacrifier à des corruptions dans ce pays,[3] empêcheraient le parti français de ne pouvoir jamais réaliser les projets chimériques qu'il avait peut-être conçus.

Nach dem Concept. Federic.

17819. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 février 1769.

L'affaire de Wilkes dont vous continuez dans votre dernière dépêche du 31 de janvier de me marquer les suites,[4] ne me paraît, dans le fond, qu'une grande bagatelle dont avec un peu de fermeté le ministère britannique saura bien se débarrasser. Selon la tournure qu'elle vient de prendre, il n'est pas même à présumer qu'elle ait des suites considérables, et je m'attends à la voir bientôt entièrement finie et terminée.

[1] Vergl. Bd. XXVII, 593. — [2] Cocceji erwähnte eine Flugschrift, die u. a. von der Furcht sprach, „que doivent inspirer à la nation les flatteurs qui, par leurs conseils pernicieux, entraînent le Roi dans des démarches contraires à ses intérêts et aux assurances qu'il a données en montant sur le trône". — [3] Vergl. S. 104. — [4] Maltzan berichtete, dass der Urtheilsspruch über Wilkes vertagt sei (vergl. S. 101) und der Hof mit seiner Ausstossung aus dem Parlament nichts gewinnen werde; „car plus on accablera cet homme, et plus il deviendra important aux yeux du peuple."

Le reproche du sieur Grenville, au contraire, d'avoir négligé la conclusion d'une alliance avec les puissances du Nord, ne marque pas un grand fond de jugement dans ce ministère. En effet, je ne saurais concevoir les grands avantages qui pourraient en revenir à l'Angleterre. Le cas d'une guerre ne saurait exister pour elle que par mer, et les secours qu'elle aurait alors à se promettre de la part de ces puissances, ne pourraient guère être très considérables. Vous me ferez donc plaisir de m'expliquer plus en détail la façon de penser et les idées des ministres britanniques sur ce sujet, et vous ne négligerez rien pour vous en procurer des notions justes sur lesquelles je puisse asseoir un jugement éclairé et solide.

En attendant le comte Guines, nouveau ministre de France à ma cour, est arrivé, et il a déjà eu sa première audience.[1]

Federic.

P. S.

Vous observerez à l'occasion des „Instructions" des *livery men* à leurs représentants, renfermées dans la feuille du North-Briton jointe à votre rapport du 31 de janvier, qu'au lieu de renvoi à pareille pièce vous traitiez brièvement à l'avenir dans vos dépêches les articles de leur contenu que vous jugerez devoir préférablement mériter mon attention, et vous ne manquerez pas non plus de me rappeler succinctement les circonstances de l'affaire des deux porteurs de chaise dont vous faites mention dans votre susdit rapport.[2]

Nach dem Concept.

17820. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A ANSBACH.[3]

Potsdam, 14 février 1769.

Je suis si convaincu de la façon de penser du Margrave à mon égard dont vous me donnez des assurances dans votre dépêche du 2 de ce mois, et je mets tant de confiance dans son attachement pour moi que je crois les soins d'un ministre de ma part tout-à-fait superflus auprès de ce Prince pour l'entretenir dans des sentiments et dispositions

[1] Vergl. Nr. 17802. — [2] Am 13. Februar befiehlt der König Finckenstein und Hertzberg, ihm eine französische Uebersetzung der obigen „Instructions" anfertigen zu lassen, da angeblich der englische Hof, durch die Instructionen eingeschüchtert, sich scheue die Sänftenträger zu begnadigen. Diese waren, nach der Antwort Maltzans, London 28. Februar, zufolge ihrem Geständniss bestochen, um bei den Wahlen für den Candidaten des Hofes einzutreten, und wegen ihrer Betheiligung bei einem thätlichen Angriff auf die Gegenpartei, der den Tod eines Mitgliedes derselben zur Folge hatte, zum Tode verurtheilt worden. — [3] Schulenburg ging nach seinem Bericht, Baireuth 24. Januar, nach Ansbach, um Markgraf Alexander zu beglückwünschen und sich zugleich zu verabschieden.

que je sais qu'ils lui sont naturels. Aussi suis-je persuadé que vous ne rencontrerez guère des difficultés dans la commission dont vous êtes chargé relativement à quelques centaines de recrues que je souhaiterais avoir de ce Prince pour mes régiments, à raison de 25 écus par tête.[1]

Nach dem Concept. Federic.

17821. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Februar: „Je me suis acquitté, ce matin, de la commission dont Votre Majesté a daigné me charger pour le général Nugent,[2] et je me suis borné, dans la réponse que j'ai faite à ce ministre, aux propres termes qu'Elle a daigné me prescrire.

J'ai ajouté ensuite, comme de mon propre chef et par manière de réflexion, que j'espérais que cette réponse dissiperait tous les doutes que l'Empereur paraissait avoir eus sur la façon de penser de Votre Majesté au sujet de cette entrevue, et qu'elle servirait, en même temps, à convaincre Sa Majesté Impériale que, si Votre Majesté avait désiré de S'éclaircir préalablement sur quelques articles auxquels on n'avait pas répondu, comme, par exemple, sur les bruits qui s'étaient répandus d'un dessein formé de placer un prince de Saxe sur le trône de Pologne, et sur l'étendue d'une neutralité de l'Allemagne au cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre, ces éclaircissements n'avaient été demandés de Sa part que dans la seule vue d'écarter et de prévenir d'avance tout ce qui pourrait déranger, le moins du monde, cette heureuse intelligence que Votre Majesté souhaiterait pouvoir affermir et perpétuer.

Le général Nugent commença par vouloir me faire croire qu'il n'y avait pas la moindre finesse dans la réponse de sa cour,[3] et que ce n'était qu'un motif de délicatesse de la part de l'Empereur et l'idée où il avait été que de certains ménagements pour la Russie pourraient peut-être retenir Votre Majesté, qui y avaient donné lieu. Il passa ensuite aux affaires de Pologne et me dit que le prince Kaunitz lui avait marqué en termes exprès qu'on n'avait jamais songé à Vienne à détrôner le roi de Pologne et à lui donner le prince Albert pour successeur; qu'il ne voyait pas ce qu'ils gagneraient à l'élévation d'un prince de Saxe; qu'ils étaient bien éloignés de donner dans des projets de cette nature, et qu'il pouvait leur être fort indifférent qui était roi en Pologne, pourvu que les Russes ne s'y nichassent pas. Enfin, et quant à l'étendue de la neutralité pour les cas à venir d'une guerre entre les cours de Londres et de Versailles, il me dit que sa cour ne lui en avait, à la vérité, rien mandé, mais que le prince Kaunitz lui écrivait qu'il comptait de pouvoir bientôt s'expliquer plus amplement par une voie plus sûre, et que lui, Nugent, croyait que c'était une affaire qui pourrait, en tout cas, être arrangée en quatre mots entre Votre Majesté et l'Empereur lors de l'entrevue.

Cette insinuation générale, qui arrive après coup, me confirme dans l'idée que le prince Kaunitz n'aura pas voulu s'expliquer sur ces deux questions par une réponse formelle, de peur de se lier les mains, mais qu'il aura autorisé le général Nugent, au cas qu'il en fût question de nouveau, à me donner, dans la conversation, quelques assurances vagues qui n'engagent pas avec la même force, et dont on peut revenir plus aisément, surtout lorsqu'on a donné une réponse qui n'en touche pas un mot.

Ce ministre m'a, au reste, paru très satisfait de celle de Votre Majesté et m'a

[1] Vergl. Nr. 17759. — [2] Vergl. Nr. 17809 und Nr. 17810. — [3] Vergl. S. 105.

prié de le mettre à Ses pieds et de L'assurer qu'il rendrait un compte fidèle à sa cour de cette réponse agréable, et qui y serait sûrement reçue avec la plus grande satisfaction."

Potsdam, 14 février 1769.

J'approuve parfaitement la manière dont, selon votre rapport d'hier, vous vous êtes acquitté de ma commission auprès du général Nugent.

Le jugement que vous portez sur la réplique préalable de ce ministre, me paraît bien sensé; mais, après tout, il faudra bien regarder tout ce qu'il vous a dit, comme du bon argent, jusques à ce que les explications ultérieures de sa cour nous mettent à même d'en apprécier le vrai aloi.

Der König übersendet an Finckenstein zur Beantwortung den Bericht Schulenburgs, Ansbach 2. Februar, betreffend württembergische Angelegenheiten.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17822. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Prinz Heinrich schreibt, Berlin 13. Februar: „Le comte de Guines commence actuellement de paraître dans le monde; il n'aime pas les longs entretiens sur la Corse;[1] il m'assure qu'il n'a été dans ce pays que pour l'inspection, et qu'il ne s'y est arrêté que quatre semaines.[2] Je pense qu'il attendra l'arrivée du colonel Goltz à Paris, avant de se déboutonner, sans doute pour apprendre par le duc de Choiseul de quelle manière il s'est expliqué envers lui, et qu'ensuite il fera les ouvertures dont il peut être chargé. Pourvu que tout ce qu'il doit négocier, soit pour le commerce ou autre chose, soit à votre avantage, c'est du moins ce que je souhaite sincèrement."

[Potsdam] 14 février [1769].

Mon cher Frère. Je vous rends mille grâces de la part que vous prenez à ma santé. Elle va un peu mieux, depuis que je me suis fait saigner, et que je me suis mis à la tisane. J'ai pris la liberté de vous envoyer des raisins que j'ai reçus de Hongrie, et je souhaite qu'ils soient de votre goût.

Vous jugez très bien, mon cher frère, du silence du comte de Guines; je le laisse aller, et fût-il muet comme une carpe, il n'a qu'à le demeurer. J'ai des lettres de Goltz,[3] il n'a point encore eu son audience, mais il me mande que tout Versailles est en mouvement pour la comtesse du Barry, nouvelle maîtresse du Roi, que Choiseul veut éloigner, parcequ'elle est son ennemie, et qui pourrait bien lui jouer un mauvais tour.

Du reste, je tâche de convaincre les Russes que nos subsides leur sont plus avantageux que nos troupes, et j'espère d'y réussir.

Pour cette vilaine affaire, l'opprobre de notre maison, les parties ne se voient plus; j'écris au Duc et à ma sœur[4] pour négocier la séparation; la Princesse ne voit plus personne, sous prétexte de maladie,

[1] Vergl. Bd. XXVII, 466. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 410. — [3] Vergl. Nr. 17817 und 17824. — [4] Vergl. Nr. 17814.

et la comtesse[1] n'y serait pas reçue. Pour cette comtesse, je la crois incapable de mauvais procédés et de noirceur, et si elle vient ici, ce sera pour cabaler sous main en faveur des Confédérés.[2] Je vous suis toujours très obligé de votre sage prévoyance, mais je crois qu'à présent les mesures sont si bien prises que nous n'avons rien à craindre. Je vous embrasse tendrement, mon cher frère, en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse et de l'estime avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

17 823. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schreiben der Kaiserin Katharina, Petersburg 16. Januar (a. St.): „Monsieur mon Frère. Chaque ligne de la lettre de Votre Majesté du 15 décembre[3] est un trait d'amitié: la part qu'Elle a prise à mon rétablissement,[4] celle qu'Elle a marquée pour la reconvalescence de mon fils, dont le comte de Solms m'a encore informé séparément, les comparaisons qu'il Lui plaît de faire de mon inoculation, de la guerre et des intrigues de la France, la bonne opinion qu'Elle me témoigne avoir de la valeur de mes troupes, les vœux qu'Elle fait sur les succès futurs de mes armes.

Il n'y a point de prophéties auxquelles j'ajouterais plus volontiers foi qu'à celle de Votre Majesté, et je crois fermement que, si quelqu'un a droit de prévoir l'avenir, c'est assurément Elle. Mais à tout cela je ne puis répondre à Votre Majesté qu'en Lui faisant les remercîments les plus sincères, La priant d'être assurée de la réciprocité de mes sentiments, et que mon désir est de Lui en donner les preuves les moins équivoques. Je juge de même par ma propre disposition invariable à donner à Votre Majesté les preuves les plus convaincantes de l'utilité de l'alliance qui subsiste entre nous, et je n'ai jamais douté de l'empressement que Votre Majesté veut bien me témoigner dans Sa lettre, à remplir Ses engagements.

J'accepte avec un égal empressement la proposition de Votre Majesté de renouveler notre alliance, laquelle, en appréciant toutes les suites des conjonctures d'à présent, peut être rendue encore plus utile à nos États et plus importante pour toute l'Europe. J'ai ordonné au comte Panin de s'expliquer à ce sujet avec le comte de Solms.[5]

Je conviens qu'un homme délié à la cour de France aurait pu découvrir à temps la trame ourdie contre la Russie à Constantinople, mais, m'attendant à voir bientôt arriver le ministre de Votre Majesté[6] à Paris, je suis à présent sans souci sur ce point.

Votre Majesté sera déjà informée, sans doute, de l'effet des nouvelles intrigues de la France à Stockholm; en vraie et bonne parente, je ne puis m'empêcher de plaindre la famille royale, qui se laisse ainsi jouer par cette cour intrigante, au risque du tout. J'espère que Votre Majesté voudra bien faire cause commune avec moi pour étouffer dans sa naissance ce nouvel embarras et conjurer par là un orage qui pourrait décider le malheureux sort des pauvres Suédois.

Quant à la Pologne, je confie à Votre Majesté, comme à mon allié le plus

[1] Gräfin Skorzewska (vergl. Bd. XXVI, 374; XXVII, 565), die der Prinz als Vertraute der Prinzessin von Preussen betrachtete. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 370. 436. 437. 528. — [3] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17654. — [4] Anlässlich der Pockenimpfung. — [5] Vergl. Nr. 17743. — [6] Goltz.

fidèle, que je crois laisser, pour un temps, ce royaume dans son assoupissement politique et de veiller seulement que les brigandages qui continuent dans le pays, ne se forment en une révolte générale. J'avoue que la neutralité de la cour de Vienne me paraît étrange. Les Turcs invoquent publiquement une nation voisine à détrôner son roi, et lui en offrent un autre, en renversant le principal fondement de la liberté des Polonais, dans les déclarations qu'ils ont faites;[1] sans parler de l'accord secret, conclu avec les rebelles — mais qui n'en est pas moins connu pour cela —, de rendre une quatrième partie de la Pologne tributaire des Turcs:[2] tout ceci est très difficile à pouvoir être accordé avec cette indifférence d'intérêt de l'État qui naturellement doit déterminer l'exacte neutralité, et, s'il n'est pas ainsi, ne serait-ce pas plutôt la partialité qui encourage mes ennemis?

Au moment de finir cette lettre, je viens de recevoir celle de Votre Majesté du 6 janvier.[3] J'y ai vu avec plaisir qu'Elle a bien voulu Se rendre à mes raisons et justifier ma résolution de me mettre à l'abri d'une maladie horrible.

Je suis très sensible aux ordres que Votre Majesté a donnés à Son ministre à Constantinople;[4] je suis persuadée qu'ils me seront d'une utilité essentielle vis-à-vis de ces gens-là. Par plus d'une raison j'ai cru que les dispositions pacifiques du ministère de la Porte pourraient réconcilier mes affaires avec eux, si seulement l'espoir de la rapine du peuple, l'envie de l'agrandissement du Sultan, fomentée par les promesses des rebelles de Pologne, et le caractère violent du kan de Crimée rendai[en]t ses apparences douteuses. Aussi ne pourrai-je m'assurer du retour sincère des Turcs à leurs vrais intérêts que lorsque cette puissance fera voir publiquement son indignation contre la cabale qui a su séduire et corrompre le Conseil du Sultan.[5] Après cela, il ne sera plus difficile de les convaincre de l'égalité d'intérêts avec tous les voisins dans tout ce qui a été fait en Pologne. Mais je vois que ma lettre devient trop longue, et que j'abuse de la patience de Votre Majesté. Je finis etc."

[Potsdam] 14 février 1769.

Madame ma Sœur. Si je forme des pronostiques heureux pour les armes de Votre Majesté Impériale, ces pronostiques ne sont pas fondés sur de vains prestiges, mais sur la connaissance de la valeur et de la discipline de Ses troupes, et j'ose dire que »cet oracle est plus sûr que celui de Calcas«.[6]

J'avoue que mes vœux se joignent à ma conviction intime[7] des succès que je présage à Votre Majesté Impériale, et qu'assurément je le dispute à tous Ses alliés en fait de fidélité et d'attachement; je La remercie de ce qu'Elle a bien voulu Se prêter à mes désirs pour la prolongation des traités et leur renouvellement dont je souhaite de ne jamais voir la fin.

Votre Majesté Impériale a pris sans contredit le meilleur parti d'abandonner les Polonais à leur turpitude et leur aveuglement; ils ne sont qu'un accessoire, et la guerre contre les Turcs est l'objet principal qui doit décider du sort de cette nation. Il est certain que les grosses sommes que les Français ont distribuées aux Confédérés,[8] [ont] sensiblement augmenté leur zèle religieux et leur catholicité, toutefois la

[1] Dem Kriegsmanifest, vergl. Bd. XXVII, 604. — [2] Podolien, vergl. Bd. XXVII, 373. 377. — [3] Nr. 17708. — [4] Für die Friedensvermittlung, vergl. Nr. 17695. — [5] Vergl. S. 88. — [6] Citat aus Racines „Iphigénie“. — [7] Vorlage: „internes“. — [8] Vergl. Bd. XXVII, 593.

France n'en retirera aucune utilité, parceque les chefs des Confédérés mangent cet argent et n'en gardent point pour soudoyer la tourbe du peuple qu'ils ont rassemblée.

J'ai reçu des lettres de Paris où le sieur de Goltz [1] me mande qu'il n'avait point encore été présenté au Roi, mais qu'il savait de science certaine qu'il y avait à Versailles une forte cabale contre M. de Choiseul qui, par le moyen d'une comtesse du Barry, devenue maîtresse du Roi, travaillait à culbuter le ministre. Si cette cabale réussit, tomberont avec Choiseul tous ses projets, parceque ceux qui le remplaceront, prennent pour l'ordinaire le contre-pied de leurs devanciers. Mais heureusement la fortune ou la disgrâce de M. de Choiseul sont des objets très indifférents pour Votre Majesté Impériale.

J'ai gémi de tout ce qui se passe actuellement en Suède; vous pouvez croire, Madame, que je n'ai point été consulté sur l'étrange parti qu'on y a pris. J'ai écrit sur ce sujet et j'écrirai encore, mais Votre Majesté Impériale sait la différence qu'il y a d'écrire ou de parler, et que, dans quelque détail qu'on entre dans une lettre, on ne s'explique pas aussi précisément que de vive voix, parcequ'il est impossible d'un certain éloignement de disséquer les illusions que se font les personnes auxquelles on s'adresse. Pour moi, j'avoue à Votre Majesté Impériale que j'admire les puissances qui font de si grandes dépenses en Suède, c'est de l'argent perdu et dont jamais il ne leur reviendra le moindre avantage, car à présent de tous les États de l'Europe la Suède est le plus dérangé et le plus faible. Ces intrigues de la France l'épuiseront mal à propos, car jamais la Suède ne pourra se déclarer contre la Russie, vu la position du roi de Danemark et la mienne, et jamais les Turcs ne prendront une assez grande supériorité dans cette guerre pour qu'ils puissent jouer les maîtres en Pologne; cependant je crois qu'en tenant à Constantinople de temps en temps des propos vagues de paix, cela pourra mener à ce qu'au premier avantage des troupes de Votre Majesté Impériale ces gens deviendront plus traitables, et que peut-être à la fin de la campagne cela pourra donner lieu à une négociation de paix solide. [2] Ce qui me fait désirer cette paix, Madame, c'est que les pays où vous allez porter la guerre, sont ruinés, qu'à force d'industrie vous y ferez subsister vos troupes cette année, et que cela pourrait devenir impossible l'année prochaine.

Je suis presque sûr que l'intention de la cour de Vienne est de ne se point mêler des troubles de la Pologne, tant qu'elle verra prospérer les armes de Votre Majesté Impériale contre les Turcs, mais qu'elle est bien résolue au premier revers d'embrasser les intérêts du duc Albert de Teschen et de le placer, si elle peut, sur le trône de Pologne. [3]

Je crois que Votre Majesté Impériale doit tenir peu de compte de

[1] Vergl. Nr. 17817 und 17824. — [2] Vergl. Nr. 17791 und 17805. — [3] Vergl. Nr. 17811. 17821.

cette fausse politique; car il vaut mieux qu'Elle se trouve en état d'inspirer de l'envie que de s'attirer la pitié; mes vœux seront toujours pour ce qui pourra contribuer à l'affermissement de Sa puissance et de la plus grande gloire, étant avec les sentiments de la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.[1]

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

17824. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 février 1769.

Votre dépêche du 31 de janvier dernier m'a été fidèlement rendue, et ce n'est pas sans de très bonnes raisons que j'ai tant insisté sur l'article des vivres pour l'armée russe.[2] En effet, je regarde ce point comme très essentiel pour le succès de ses armes, et dès qu'il sera réglé comme il faut, je crois qu'on n'aura plus rien à appréhender à cet égard.

En attendant, voici ma réponse de main propre à la dernière lettre de l'impératrice de Russie.[3] Vous aurez soin de la remettre là où il appartient, et comme j'attends à présent d'apprendre, d'un jour à l'autre, comment mes propositions pour le renouvellement d'alliance que je vous ai fait passer, à la suite de la dépêche du département des affaires étrangères du 21 de janvier,[4] ont été accueillies par la cour où vous êtes, je n'ai plus rien à ajouter sur ce sujet, et j'attends plutôt de voir de quelle manière on y répondra, pour mener cette négociation à sa perfection.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau de Constantinople, et, au défaut de nouvelles ultérieures de ces cantons-là, je suis bien aise de vous informer que[5] le baron Goltz n'a pas encore eu sa première audience du roi de France, mais qu'à son arrivée il a trouvé tout dans la plus grande fermentation à cette cour. Une certaine comtesse du Barry est sur le point d'y jouer un grand rôle. Fort goûtée du Roi depuis plusieurs mois et logée à Versailles, Sa Majesté Très-Chrétienne veut absolument qu'elle soit présentée à la cour. Jusques ici le duc de Choiseul s'y oppose, et tous les princes du sang font à cet égard cause commune avec lui. La comtesse, au contraire, est dans les intrigues des ducs de Richelieu, d'Aiguillon, Nivernois et de tout le parti opposé au duc de Choiseul; et si elle obtient d'être présentée, ainsi que le Roi y paraît

[1] Am 15. Februar sendet der König an Finckenstein eine Abschrift des obigen Schreibens zur Kenntnissnahme. — [2] Vergl. S. 89. 90. — [3] Vergl. Nr. 17823. — [4] Nr. 17752. — [5] Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 2. Februar.

être très fortement décidé, il n'est pas à douter qu'elle se vengera de tous ceux qui ont remué ciel et terre pour l'écarter. Il faut attendre les suites de cette scène amoureuse.

Nach dem Concept. Federic.

17825. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1769.

Je crois que vous rencontrez assez juste, en attribuant, dans votre dépêche du 8 de ce mois, la mauvaise humeur momentanée du prince de Kaunitz[1] à l'affaire du prince de Teschen dont j'ai fait mention dans ma réponse[2] à la proposition d'une entrevue avec l'Empereur. Cette entrevue aura cependant, à ce qu'il me semble, encore lieu, quoique j'aie grand sujet à présent de présumer qu'elle n'aboutira qu'à des compliments ordinaires et d'autres démonstrations de politesse de part et d'autre. Quoi qu'il en soit, je me confirme de plus en plus dans l'idée que, pour que la cour où vous êtes, prenne effectivement parti dans les affaires de Pologne, il faudrait de toute nécessité que les Russes eussent auparavant essuyé quelques échecs, et qu'au défaut d'un tel évènement, elle risquerait toujours trop de se mêler de ces affaires. C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

17826. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 février 1769.

Votre dernière dépêche du 8 de ce mois m'est très bien parvenue. Je présume cependant que, dès que la campagne sera ouverte entre les Russes et les Turcs, qu'il sera très difficile de recevoir de vos nouvelles et d'apprendre, par conséquent, des particularités des armées respectives, à cause du grand nombre de gens qui infesteront les chemins et rendront les routes mal sûres. Je conjecture en attendant par ce que vous me mandez relativement aux forces des bataillons russes,[3] que leur grande armée ne peut aller tout au plus qu'à 54000 hommes, et qu'il faut, par conséquent, en rabattre du nombre de 64000 dont ils la débitent; mais comme les différentes Confédérations de Pologne seront obligées de rester chacune dans les provinces où elles auront été formées, et qu'elles ne pourront pas réunir leurs forces ensemble, faute de magasins et de subsistances, je ne crois pas non plus que celles-ci pourront être d'un grand secours à l'armée ottomane ni nuire, par conséquent, beaucoup à celle des Russes. Quoi qu'il en puisse

[1] Gegen Rohd. — [2] Vergl. Nr. 17712. — [3] Benoît berichtete, dass kein Regiment vollzählig sei und viele Bataillone nur aus 500 Mann beständen.

arriver, je vous enjoins toujours de me mander régulièrement tout ce que vous apprendrez, là où vous êtes, par rapport à ce qui se passera, soit à l'armée russe ou à celle des Ottomans.

Au reste, je veux bien vous communiquer qu'il m'est revenu de Vienne[1] qu'on y débitait que ce n'était qu'aux instances réitérées du roi de Pologne que la princesse Poniatowska[2] est retournée de là en Pologne; que le Roi, ayant été si excédé de la mauvaise humeur [du prince de Repnin] vis-à-vis de lui, avait demandé à cor et à cris qu'on renvoyât la Princesse, afin qu'une espèce d'ascendant qu'elle doit avoir sur le ministre de Russie,[3] le retînt de ses impétuosités. Comme vous serez peut-être à même d'apprécier à sa juste valeur cette anecdote, vous ne manquerez pas de me dire votre sentiment là-dessus et si vous croyez qu'elle soit fondée ou non.

Nach dem Concept. Federic.

17827. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 15 février 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date, m'a été fidèlement rendue, et je suis satisfait de votre application à me rendre vos rapports intéressants. Je me flatte d'être présentement assez bien au fait des affaires de la cour où vous êtes, mais, pour vous mettre en état de vous attacher d'autant mieux le canal dont vous faites mention,[4] et qui pourra vous être utile à l'avenir, je vous adresse par la présente une lettre de change pour cent ducats, que vous trouverez ci-joint, que vous pourrez employer à cet usage, et dont vous ne manquerez pas de m'accuser la réception.

Au reste, vous avez bien fait de décliner les propositions que, selon votre susdite dépêche, le comte de Sacken vous a faites,[5] et de n'être point entré en matière avec lui là-dessus. J'approuve parfaitement la conduite que vous avez tenue à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

17828. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 février 1769.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et son contenu me fournit occasion de vous recommander une observation plus scrupuleuse des instructions dont je vous ai muni à votre départ d'ici.

[1] Bericht Rohds, Wien 8. Februar. — [2] Die Gemahlin des österreichischen Generals Fürsten Andreas Poniatowski. — [3] Vergl. Bd. XXV, 281. — [4] Die Persönlichkeit ist von Borcke nicht näher bezeichnet. — [5] Ueber Ausgleichung der Handelsdifferenzen und über Anbahnung eines nahen Verhältnisses beider Staaten.

C'est par de très bonnes raisons qu'on vous y a enjoint de ne faire entrer dans vos dépêches ordinaires que des affaires proprement ainsi dites et de réserver plutôt pour des lettres particulières les anecdotes de cour qui pourraient parvenir à votre connaissance.[1] Vous n'oublierez donc pas de vous y conformer à l'avenir avec plus d'exactitude et de m'informer pour ma direction dans un de vos premiers rapports du plus ou moins d'apparence qu'il y a que la cour où vous êtes, remplira fidèlement ses engagements par rapport à l'objet principal de votre mission.[2]

En attendant, à en juger sur vos deux premières dépêches, il paraît que le duc de Choiseul commence à branler au manche, et qu'il pourrait bien succomber à la vengeance que la nouvelle maîtresse[3] voudrait prendre sur lui. Vous ferez donc très bien d'y compasser vos mesures, afin de terminer, autant qu'il est possible, votre négociation principale, avant que ce ministre soit effectivement culbuté. De tels changements ayant toujours une très grande influence sur les négociations entamées, et les nouveaux ministres qui succèdent, prenant presque à l'ordinaire le contre-pied de leurs prédécesseurs, je ne suis pas sans appréhension que, ce cas arrivant, vous n'ayez le même sort, n'échouiez peut-être entièrement dans votre négociation.

Nach dem Concept.

Federic.

17829. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 février 1769.

Je suis bien content et vous sais beaucoup de gré des explications que votre dernière dépêche du 14 de ce mois comprend relativement aux affaires de Bavière, et des vues que la cour de Vienne peut avoir un jour sur la succession de ce duché, lorsque la ligne des princes actuellement régnants viendra à s'éteindre.[4] Vous ne négligerez pas de suivre attentivement ces affaires, et vous continuerez toujours à vous procurer, quoique sans affectation, toutes les notions qu'il vous sera possible à leur égard, que vous aurez soin de me communiquer régulièrement en son temps.

C'est avec plaisir aussi que j'ai vu par votre susdit rapport que le prince Clément de Saxe, électeur de Trèves, dans l'intention d'augmenter ses revenus, cherche à obtenir préférablement l'évêché de Spire ou tel autre, plutôt que celui de Münster, vu qu'il ne me serait pas tout-à-fait indifférent, s'il portait ses regards sur ce dernier.[5]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Die Weisung des Königs bezieht sich auf Mittheilungen von Goltz über Ludwig XV. und die Gräfin du Barry. — [2] Erneuerung des Handelsvertrages. — [3] Gräfin du Barry, vergl. Nr. 17817 und 17824. — [4] Vergl. dafür Nr. 17830. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 210. 211. 249. 299.

17830. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.[1]

Potsdam, 17 février 1769.

La manœuvre secrète de la cour où vous êtes, pour mettre le prince Albert de Teschen sur le trône de Pologne, ne laisse pas de percer de temps à autre, et à tout ce que je vous en ai communiqué dans mes précédentes,[2] je puis ajouter encore aujourd'hui une anecdote qui vient de m'entrer de trop bonne part pour la révoquer en doute, et qui pourra peut-être servir à dévoiler ce mystère et à pénétrer les intrigues qu'elle emploie pour parvenir à ses fins.

Mes avis[3] portent que la cour de Versailles, n'ayant pu disposer cette cour à favoriser ses vues de placer le prince de Condé[4] sur le trône de Pologne, s'est à la fin prêtée aux désirs de l'Impératrice-Reine de faire tomber cette couronne sur le prince de Teschen, et que, s'il n'y a pas encore un plan concerté sur cet article, les deux cours sont du moins occupées, à l'heure qu'il est, à se concerter sur les mesures à prendre pour le faire réussir.

Le même canal m'a fourni également quelques éclaircissements au sujet des vues de la cour de Vienne sur la succession de Bavière, et on m'assure qu'afin de mieux cacher ses desseins, elle tâche d'éviter et d'écarter toute occasion qui pourrait la forcer à s'en expliquer; que la façon de penser des cours de Manheim et de Munich la sert merveilleusement dans cette rencontre, et que jusques ici les princes de Deux-Ponts, qui sont les seuls que cette succession regarde, ont à peine pu obtenir que l'Électeur palatin ait fait quelques faibles démarches auprès de la cour de Bavière pour la porter au renouvellement et à l'affermissement des anciens pactes de famille, et qu'enfin le ministère bavarois, ou gagné par la cour de Vienne pour laisser cette affaire en suspens, ou croyant se donner un certain relief en se faisant solliciter, a décliné toute mesure décisive, en prétextant que les circonstances n'étaient point favorables pour mettre cette affaire en agitation.

Je ne vous fais part de ces deux anecdotes qu'afin de vous mettre sur les voies de pénétrer d'autant mieux les desseins de la cour où vous êtes, à l'un et à l'autre égard, et je ne doute pas que vous ne redoubliez d'attention pour les faire servir à vous procurer sur des objets aussi intéressants pour moi des notions justes et exactes sur lesquelles je puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Postscript zu Nr. 17825. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 500. 526. 541. — [3] Bericht Borckes, Dresden 14. Februar, nach Briefen aus Frankreich. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 541. 543. 545.

17831. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 17 février 1769.

Une des dernières feuilles du North-Briton qu'on publie à Londres, contient trois »Instructions« assez curieuses de la part des bourgeois de Norwich, de Middlesex et des électeurs de Westminster à leurs représentants respectifs au Parlement, dont je suis bien aise de vous adresser ci-joint une traduction.[2] Ces pièces fournissent un tableau assez juste de la façon de penser d'une grande partie de la nation britannique sur la conduite du ministère d'à présent. Il est vrai que ce tableau est un peu trop chargé, et que par-ci par-là il y a quelque exagération; mais cela n'empêche pas qu'il n'y règne également beaucoup de vérité, de sorte que, si vous le jugez convenable, vous pouvez les communiquer au comte de Panin.

Nach dem Concept.

Federic.

17832. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A TRIESDORF.

[Potsdam] 17 février 1769.

Mon cher Neveu. J'ai reçu deux de vos lettres[3] en même temps, auxquelles j'ai le plaisir de vous répondre. Bien loin de blâmer, j'approuve fort la conduite magnanime que vous tenez, mon cher neveu, envers des misérables qui ont travaillé à la ruine du margraviat de Baireuth.[4] Votre généreuse façon de penser vous fait honneur, et, dans la situation des choses, dès que vous empêchez des hommes malfaisants et fripons de vous nuire, en les mettant hors d'activité, il vaut, sans doute, mieux passer l'éponge sur le passé et penser à bien redresser les choses pour l'avenir.

Il dépendra de vous d'envoyer ici un ministre,[5] sûr d'être bien reçu, parcequ'il vient de votre part; mais, mon cher neveu, votre meilleur ministre est dans mon cœur, c'est la tendre amitié que j'ai pour vous, et l'estime que votre admirable caractère m'inspire. Vos procédés envers votre mère, votre justice, votre intégrité et l'amitié que je me flatte que vous avez pour moi, voilà, mon cher neveu, ce qui

[1] Postscript zu Nr. 17824. — [2] Vergl. S. 114. — [3] D. d. Triesdorf 6. und 9. Februar. — [4] Markgraf Alexander schrieb am 9. Februar, dass er Schröder (vergl. S. 71) nicht habe festnehmen lassen, in der Absicht, „d'éviter les commissions qui, selon moi, auraient difficultés et mis en arrière les arrangements salutaires que j'étais obligé de prendre dans le commencement". — [5] Der Markgraf bat am 9. Februar um die Erlaubniss für die Sendung eines beglaubigten Gesandten nach Berlin.

vous rend précieux à mes yeux, et qui fera que, dans toutes les occasions, vous me trouverez prêt à vous en donner des marques. Étant à jamais, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17833. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A ANSBACH.

Potsdam, 17 février 1769.

J'ai vu avec plaisir par votre dépêche du 9 de ce mois la conduite généreuse que le Margrave tient à l'égard des personnes qui ont eu la confiance du Prince son prédécesseur, en ne faisant faire aucune recherche touchant l'abus qu'ils peuvent en avoir fait.[1] Je crois que le meilleur parti que ce Prince puisse prendre, c'est d'étouffer absolument tout ce qui peut s'être passé d'irrégulier sous le gouvernement précédent, sans en témoigner aucun ressentiment à qui que ce soit, mais de prendre, en même temps, de tels arrangements pour qu'à l'avenir il ne puisse être dupé par ceux qu'il jugera d'employer et de mettre à la tête des affaires. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

17834. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 février 1769.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 7 de ce mois que le comte Ostermann renvoie à un autre temps la déclaration à faire à la cour où vous êtes.[2] Le style menaçant dans lequel elle est d'ailleurs conçue, ne me paraît guère convenable. Il ne saurait qu'aigrir les esprits, et le plus de délai qu'il apportera à ces menaces, me sera toujours agréable. Du moins me fera-t-il bien du plaisir, s'il attend encore quelque temps, avant que de la délivrer, et peut-être trouvera-t-il alors lui-même les choses tournées de façon qu'il pourra se dispenser de cette démarche.

Federic.

Nach dem Concept.

17835. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1769.

Selon votre dernière dépêche du 11 de ce mois, la cour où vous êtes, continue, à la vérité, à se tenir fort tranquille relativement à la

[1] Vergl. Nr. 17832. — [2] Vergl. S. 55. 57. 58.

guerre entre la Russie et la Porte, mais je ne me fie pas trop à ces apparences, et j'ai plutôt lieu de présumer qu'au moindre revers des Russes elle lèvera le masque et ne tardera pas à profiter des circonstances pour exécuter ses desseins cachés et ambitieux.

En attendant, ce que vous m'avez marqué, il y a quelque temps,[1] au sujet de la combinaison des margraviats de Franconie et de leur réunion à ma maison royale, au cas que le margrave d'Ansbach dût un jour venir à mourir sans postérité mâle, ferait presque supposer que la cour de Vienne n'en paraît si jalouse qu'en considération de leur proximité de ses États de Bohême. Mais comme, en tout cas, cet évènement venant à arriver un jour, on pourrait lui ôter ce scrupule par un troc de ces provinces, je suis presque tenté à soupçonner que ce n'est pas tant la situation de ces États que l'agrandissement même de ma maison par leur acquisition, qui donne tant de jalousie à cette cour et lui causera le plus de chagrin.

Der König fordert Bericht über den Sänger Giuliano Petti in Wien.

Nach dem Concept. Federic.

17836. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 février 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et à en juger sur les arrangements des Russes pour accélérer leur marche et rassembler leurs différents corps d'armée, j'ai lieu de me flatter qu'ils préviendront les Turcs de deux mois dans leurs opérations.

En attendant, il y a à Vienne des lettres de Constantinople du 16 de janvier dernier qui portent qu'on[2] y comptait que l'armée ottomane ne serait assemblée que vers le 6 de mai prochain sur le bord du Danube, du côté de Isakca,[3] où est le dépôt des magasins; qu'alors on mettrait les chevaux à l'herbe pour une quinzaine de jours, et qu'après cela les opérations commenceraient tout de suite, de sorte que cela pourrait bien les mener jusques à la fin de ce même mois ou jusques au commencement de celui de juin; qu'au reste on ignorait encore à qui la Porte confierait le commandement du corps qui était destiné pour la garde des magasins; que ce serait peut-être le bacha de Bosnie, qui a commandé contre les Monténégrins,[4] et qui devait se rendre avec son corps à Adrianople; que d'ailleurs il y aurait encore de petits corps dont on ignorait également les chefs, pour couvrir la Moldavie et la Valachie, et qu'enfin le kan des Tartares avait, à la vérité, eu ordre de faire cet hiver une irruption en Pologne, et que, dans cette vue, son fils, qui était sérasquier, s'était déjà rendu à Chozim avec un corps de

[1] Vergl. S. 107. Anm. 3. — [2] Das folgende nach dem Berichte Rohds, Wien 11. Februar. — [3] Vorlage: „Saksa“. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 604.

Tartares, mais que, selon les dernières nouvelles de Moldavie, il avait reçu ordre de retourner à Kauschani,[1] et qu'on avait dessein à présent de faire cette irruption du côté de l'Ukraine dans le pays des cosaques. Comme ces avis pourraient peut-être servir de quelque direction aux généraux russes, vous pouvez les leur communiquer, sans toutefois en garantir l'authenticité.

Au surplus, j'attends le succès de vos soins pour le débit de nos tabacs à l'armée russe.[2] Mais vous ne les bornerez pas à ce seul débit; vous tâcherez plutôt de le rétablir dans toute la Pologne en général. Dans cette vue vous vous informerez d'où, jusques ici, les Polonais ont tiré leur tabac, quelles sont les sortes qu'il leur faut, et à quel prix on les a vendues jusques ici, afin qu'on puisse se diriger en conséquence et juger s'il n'y aurait pas moyen de le leur fournir de la même qualité et au même prix, ce qui procurerait à mon administration générale un nouveau débouché assez avantageux pour le débit de ses marchandises.

Nach dem Concept. **Federic.**

---

17 837. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 février 1769.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends par votre dépêche du 3 de ce mois que mes ordres immédiats du 18 et du 19, mais surtout ma dépêche intéressante du 21 de janvier dernier,[3] avec toutes les pièces relatives au renouvellement de mon traité d'alliance avec la cour où vous êtes, vous sont bien parvenus.

La réponse préalable que vous a faite le comte de Panin sur le contenu de cette dernière,[4] me fait bien augurer de la négociation à entamer à ce sujet, et, avec le zèle et l'activité que je vous connais dans mon service, j'ai tout lieu de me flatter que vous ne négligerez rien pour la faire avancer et terminer d'une manière également prompte que conforme à mes désirs.

J'attends donc avec impatience vos rapports ultérieurs sur ce sujet et, en attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer les nouvelles de Turquie qui sont arrivées à Vienne par la dernière poste de Constantinople du 16 de janvier dernier. Elles portent en substance que[5] le beau-frère du Sultan, Melek-Mehmed, a été fait caïmakan pendant l'absence du grand-vizir à l'armée.

[1] Vorlage: „Cauchan". — [2] Vergl. S. 21. 68. — [3] Vergl. Nr. 17743. 17747 und 17752. — [4] „Que Sa Majesté Impériale ressentirait la plus grande satisfaction de ces nouveaux témoignages d'amitié de Votre Majesté, et que, de son côté, elle ne resterait pas en arrière pour apporter toutes les facilités pour l'avancement de cette négociation." — [5] Bericht Rohds, Wien 11. Februar.

Die weiteren Angaben über Versammlung der türkischen Armee und Beginn der Operationen Ende Mai oder Anfang Juni, über die noch ausstehende Besetzung von Kommandostellen, den Widerruf des Befehles zum Einbruch der Tartaren in Polen und ihren beabsichtigten Einfall in der Ukraine stimmen mit den Mittheilungen an Benoît (vergl. Nr. 17836) vollständig überein.

Au reste, je crois que, pour ce qui est de l'armée russe, vous vous trompez dans son dénombrement.[1] Il s'en faut de beaucoup que les régiments soient complets, et je sais qu'il y en a eu quantité de bataillons qui ont passé en Pologne, qui ne montaient pas au delà de 500 têtes.[2] Sur ce pied, un régiment ne ferait donc que 1000 hommes, et j'aurais rencontré assez juste dans mon calcul,[3] au lieu que la grande différence qui se trouve entre mon compte et le vôtre, ne provient que de ce [que] j'ai réglé le mien sur le pied effectif, tandis que, dans vos tabelles, vous avez pris pour base le prime plan, selon lequel un régiment d'infanterie doit monter à 1650 hommes.

P. S.

Potsdam, 20 février 1769.

Mes lettres immédiates de la dernière poste de Constantinople viennent de m'entrer. Elles sont du 16 de janvier dernier,[4] et comme elles me paraissent assez intéressantes pour la cour où vous êtes, je ne tarde pas de vous en faire tenir une copie exacte, à la suite de la présente, pour en faire part au comte de Panin.

J'y joins également un précis[5] de mes dernières lettres de France qui regarde les détails de l'intrigue amoureuse de la comtesse du Barry qui met toute la cour de Versailles en agitation.

Federic.

Nach dem Concept.

17838. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 20. Februar 1769.

Mir ist der Inhalt Eures allergehorsamsten Berichts vom 16. Januarii ganz angenehm gewesen. Die Declaration, welche Ihr nach solchem der Pforte gethan habt,[6] findet Meinen völligen Beifall, und der Erfolg davon stehet zu erwarten. Bis dahin ist nach Meinen polnischen Grenznachrichten noch nichts sonderlichs zwischen den Russen und Tartarn vorgefallen. Ein Trupp der letzteren hat zwar einen russischen Vorposten attaquiret, ist aber von solchem zurückgeschlagen worden.[7] Die russische Armee ist nunmehro schon beisammen und wird, allem An-

[1] Solms berechnete die Gesammtzahl der Combattanten auf 188000. — [2] Vergl. S. 121. — [3] Vergl. S. 33. — [4] Vergl. Nr. 17838. — [5] Liegt nicht bei. Vergl. Nr. 17824 und 17839. — [6] Zegelin hatte vor der Absetzung von König Stanislaus gewarnt, indem er darauf hinwies, dass dieser von allen Mächten anerkannt sei, und dass die Pforte einen grossen Theil von ihnen gegen sich „aufbringen" werde, „wann sie darin nunmehro etwas ändern wollte". — [7] Bericht Benoîts, Warschau 11. Februar.

sehen nach, die Campagne zwei Monat eher eröffnen können als die Türken. Alle Meine Hoffnung setze Ich darauf, dass, wann, wie Ich wünsche und erwarte, das Glück der Waffen sich für die Russen erkläret, es vielleicht möglich zu machen sein dürfte, im nächstbevorstehendem Herbst oder Winter einen Frieden zwischen beiden kriegführenden Mächten zu Stande zu bringen. Ich erwarte übrigens Eure anderweite Berichte.

Friderich.

Nach dem Concept.

17839. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 février 1769.

J'ai très bien reçu votre rapport du 9 de ce mois avec un postscriptum de la même date, et vous avez très bien fait de me faire remarquer la distinction que le roi de France vous a témoignée en vous accordant dans le lit votre première audience. Peu versé en fait de cérémonies, comme vous savez, je n'y aurais pas fait la moindre attention, et encore moins y aurais-je observé cette marque distinguée d'estime et d'attention particulière que les courtisans et les ministres étrangers ont prétendu y trouver.

Quoi qu'il en soit, je laisse là les cérémonies, et, n'ayant jamais été initié dans la science de grand-maître de cérémonies, je passe plutôt à ce qu'il y a de plus réel dans votre susdite dépêche. Et, d'abord, pour ce qui regarde le traité de commerce à conclure avec la France, il faudra voir auparavant jusques à quel point elle remplira les engagements qu'elle a pris à cet égard. J'y rapporte, entre autres, les affaires de ma compagnie d'Emden, le droit de pavillon et quantité d'autres articles sur lesquels j'ai grand sujet de douter qu'on s'expliquera à ma satisfaction, et qu'on observera ses promesses. En attendant, vous faites très bien de ne pas témoigner trop d'empressement dans cette négociation. Une pareille conduite pourrait plutôt en reculer qu'avancer la réussite. Tout ce qu'il y a à observer, c'est qu'il faut tâcher de la finir, pendant que le duc de Choiseul est encore au timon des affaires.[1] Si vous manquez ce moment, vous verrez que toute cette négociation échouera, puisque à l'ordinaire les nouveaux ministres prennent le contrepied de leurs prédécesseurs.

Au reste, le sieur Meny vient de me proposer un voyage en Espagne;[2] mais je ne saurais encore y consentir. Il est chargé de différentes commissions particulières, telles, par exemple, que la livraison de l'or pour mes monnaies[3] et la direction du comptoir de mon banquier de cour Clement qu'il faut de toute nécessité qu'il tâche

[1] Vergl. Nr. 17817 und 17828. — [2] Vergl. Nr. 17840. — [3] Vergl. Bd. XXV, 387; XXVII, 451. 476.

d'arranger et de mettre en ordre, avant de penser au voyage susmentionné. Je viens de le lui faire connaître immédiatement,[1] et je suis bien aise de ne pas vous le laisser ignorer pour votre information.

D'ailleurs, et quant à l'intrigue galante à la cour où vous êtes,[2] il peut être fort indifférent aux autres cours de l'Europe quelle dame le Roi choisit pour maîtresse; tout ce qui m'y intéresse, c'est que je voudrais qu'elle n'influât pas trop sur le crédit du ministre, avant que notre traité soit parvenu à sa consistance, et s'il se soutient jusques à ce terme, je serai fort tranquille du choix de Sa Majesté Très-Chrétienne dans cette galanterie.

Un objet qui intéresse plus ma curiosité, c'est de savoir avec plus de précision si le tableau qu'on fait de la misère des peuples en France,[3] n'est pas trop chargé et si effectivement elle est la véritable source du mécontentement général qu'on y remarque, ou si peut-être le peuple crie sans raison et s'il y a quelque autre motif caché qui excite ses clameurs. Vous aurez donc soin d'y prêter attention, afin de me donner là-dessus des notions aussi justes que détaillées.

Federic.

Nach dem Concept.

17840. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 20 février 1769.

J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois et trouve, pour le présent, la proposition que vous m'y faites, d'aller en Espagne,[4] avant que d'avoir réglé la moindre chose de toutes les belles promesses que vous m'avez faites du côté de la France, encore hors de saison.[5] Quand vous aurez fini avec les négociants qui veulent se charger de la maison Clement, et mis l'affaire de la compagnie d'Emden et d'autres en bon train, il faut revenir à Berlin régler encore la livraison de l'or; puis, après un voyage en Espagne, faire des opérations conformes à tout ce qui aura été réglé et à Paris et à Berlin, ne serait, je pense, certainement pas infructueux.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17840. — [2] Goltz berichtete, dass die Vorstellung der Gräfin du Barry bei Hofe sich noch immer verzögere, wahrscheinlich aber bald erfolgen werde, vergl. S. 120. — [3] Das Parlament hatte erklärt, dass das Volk in verschiedenen Provinzen vor Hunger sterbe. „Les mouvements ont été forts dans d'autres, ils continuent ici. La police veille à les prévenir. Des affiches fréquentes, trouvées aux coins des rues, annoncent assez ce qu'on a à attendre sans les plus fortes précautions." — [4] Meny empfahl Abänderungen für einige Artikel des ihm durch Goltz zugestellten Entwurfes zum Handelsvertrag mit Spanien (vergl. Bd. XXIV, 432; XXV, 402; XXVI, 403; XXVII, 603). „Lorsque vous les aurez approuvés, Sire, je les présenterai à la cour d'Espagne et suis presque sûr, avec les moyens que j'ai, de conclure." — [5] Vergl. Nr. 17839.

17841. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Schreiben des Landgrafen Friedrich, Cassel 16. Februar: „On ne saurait être plus sensible que je le suis, au gracieux accueil et à toutes les bontés dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, lorsque, en dernier lieu, j'ai eu le bonheur de Lui faire ma cour;[1] j'ose L'assurer que rien n'égale les sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré.

Je ne le suis pas moins des ouvertures que Votre Majesté a eu la bonté de me donner touchant l'accommodement de l'affaire de Hanau,[2] moyennant l'entremise de Sa Majesté l'impératrice de Russie. Je respecte trop vos conseils, Sire, pour ne pas m'y conformer entièrement, et je viens d'ordonner à mon chargé d'affaires à Londres[3] de se rendre chez le ministre de Russie pour le prier de ma part de sonder sa cour sur les dispositions où sa souveraine pourrait être à l'égard de cette affaire. Je mets toute ma confiance dans l'appui et l'assistance généreuse que Votre Majesté m'a fait espérer."

Der Landgraf zeigt die Ernennung des Obersten Graf Oeynhausen zum Gesandten in Berlin an.

Potsdam, 20 février 1769.

C'est avec un plaisir bien sensible que j'ai profité du dernier séjour de Votre Altesse Sérénissime à ma cour pour Lui donner de nouvelles marques de mon estime distinguée et de mon attachement sincère à Ses intérêts, et je suis bien charmé d'apprendre par Sa lettre du 16 de ce mois qu'Elle a été contente de l'accueil que je Lui ai fait.

Je souhaite d'avoir souvent des occasions favorables de Lui prouver toute la sincérité de mes sentiments pour Elle, et, en attendant, Elle peut être très persuadée que je m'emploierai avec empressement à Lui procurer l'entremise de l'impératrice de Russie pour moyenner l'accommodement de l'affaire de Hanau au gré de Ses désirs. Je ne différerai pas non plus de donner, à ce sujet, les instructions nécessaires à mon ministre à Pétersbourg,[4] mais je crois, en même temps, devoir prévenir Votre Altesse Sérénissime que, des objets plus intéressants pour Sa Majesté Impériale de Russie détournant ailleurs l'attention de son ministère, la négociation pour l'entremise en question pourrait bien y rencontrer quelques délais et ne pas être terminée aussi promptement qu'il serait bien à souhaiter. Mon ministre ne négligera cependant rien pour en accélérer la marche et pour la mener à une heureuse fin, et je me flatte de convaincre, aussi en cette occasion, Votre Altesse Sérénissime du plaisir que je trouve à L'obliger et à avancer Son bonheur.

[1] Vergl. S. 75. — [2] Landgraf Friedrich wünschte den in der Assecurationsacte von 1754 ausgesprochenen und durch Hannover, Preussen, Holland und Dänemark garantirten Verzicht auf die Grafschaft Hanau (vergl. Bd. X, 532; XI, 480. 481; XIX, 632; XX, 666), der nach den Reichsgesetzen unzulässig sei, durch ein Abkommen mit dem Erbprinzen Wilhelm insoweit rückgängig zu machen, dass diesem der Genuss des gesammten Einkommens aus der Grafschaft verblieb, während ihm, dem Landgrafen, die landesherrliche Gerichtsbarkeit wiedergegeben würde. Es handelte sich um die Zustimmung Hannovers zu diesem Abkommen und zu der ausserdem geforderten Zurückziehung der hannöverschen Garnison aus Hanau. — [3] Murhard. — [4] Vergl. Nr. 17842.

Au reste, je ne saurais qu'applaudir à la résolution que Votre Altesse Sérénissime a prise d'entretenir un ministre à ma cour, et au choix qu'Elle a fait de Son colonel comte d'Oeynhausen pour remplir ce poste. Il y sera reçu avec plaisir et sera, dans son temps, le fidèle interprète des sentiments distingués d'estime et d'amitié avec lesquels je ne cesserai jamais d'être etc.

Federic.

J'ai écrit en Russie, j'ai tout mis en branle, mais, mon cher Landgrave, il faut attendre que je puisse mettre ces gens en mouvement; ils ont une guerre sur les bras qui les distrait fort à présent de tout ce qu'on peut leur représenter.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; der Zusatz war in der Ausfertigung eigenhändig.

17842. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 février 1769.

Le landgrave de Hesse-Cassel vient de me requérir de disposer l'impératrice de Russie à intercéder en sa faveur auprès de l'Angleterre, afin que cette cour se désiste de ses procédés irréguliers dans la comté de Hanau,[1] et différents motifs m'ont engagé à ne me pas refuser à sa demande. Par les entretiens que j'ai eus avec ce Prince sur ce sujet pendant son dernier séjour ici, j'ai lieu de juger que ce qui le choque le plus dans ces procédés, c'est la garnison hanovrienne qu'on a fait entrer à Hanau. Mais, comme il a encore d'autres griefs qui ne vous sont pas inconnus, je crois qu'il conviendra de faire un précis raisonné sur tout ce qui a rapport à l'affaire de Hanau, et de le communiquer ensuite au comte de Solms à Pétersbourg, afin de donner une juste idée au ministère de Russie des sujets de plainte du Landgrave et des remèdes qu'on pourrait y apporter. Vous aurez donc soin de faire préparer un tel précis et de le faire tenir ensuite au susdit comte de Solms avec les instructions nécessaires pour faire réussir cette négociation.[2]

Vous lui ferez, en même temps, observer que la cour de Versailles faisait tout son possible pour attirer ce Prince dans son parti; que jusques ici cependant il tenait ferme et manifestait de très bonnes dispositions, mais que, de la façon qu'il s'était ouvert envers moi sur les griefs susmentionnés, j'avais tout lieu d'appréhender que, si l'Angleterre n'avait aucune condescendance pour lui et ne le satisfaisait au moins par la retraite de la garnison hanovrienne de Hanau, il ne

[1] Vergl. Nr. 17841. — [2] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte „Précis raisonné sur les griefs que forme le landgrave de Hesse-Cassel au sujet de la possession de la comté de Hanau" (vergl. dafür S. 132. Anm. 2) wurde mit Ministerialerlass, Berlin 25. Februar, an Solms zur Mittheilung an Panin übersandt.

changeât, à la fin, de sentiments et ne se jetât enfin dans les bras de la France; que, par toutes ces considérations, je remettais aux soins de la Russie de prévenir ce coup et de nous conserver ce Prince, en chargeant son ministre à Londres de faire les représentations nécessaires à ce sujet et de tâcher d'engager la cour britannique à satisfaire le Landgrave dans ses justes demandes. Vous ajouterez à tout ceci toutes les autres considérations qui vous paraîtront propres pour engager la cour de Russie à cette entremise en faveur du Landgrave, et vous n'oublierez pas de faire tenir cette instruction au comte de Solms le plus tôt qu'il sera possible.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17843. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 21 février 1769.

J'ai reçu le rapport[2] que vous, comte de Finckenstein, venez de me faire sur les ouvertures du landgrave de Hesse-Cassel pour parvenir, sous la médiation de la Russie, à un accommodement dans l'affaire de Hanau; mais, comme je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur ce sujet par mes ordres immédiats d'hier,[3] je ne saurais que m'y référer, et je n'ai absolument rien à y ajouter.

Au reste, je vous renvoie ci-joint une dépêche au sieur Benoît[4] que vous avez présentée à ma signature. Elle en a été aussi d'abord munie; mais après y avoir jeté les yeux, j'y ai remarqué des nouvelles et des réflexions[5] qui, à plus d'un égard, auraient bien dû être mises en chiffres. Vous aurez donc soin d'y suppléer encore et d'apporter à l'avenir une attention plus scrupuleuse au chiffrement des dépêches du département, afin qu'il ne s'y glisse absolument rien en clair qui puisse exposer les chiffres de mes autres ministres dans l'étranger, ou qu'il convient, d'ailleurs, de voiler aux yeux des curieux.

Voici aussi la copie d'un postscript que le sieur Geiseler à Copenhague vient de m'adresser en date du 14 de ce mois, et vous n'oublierez pas de l'instruire sur son contenu d'une manière convenable et de lui donner les directions nécessaires pour s'acquitter, comme il faut, de ses devoirs.[6]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Die demgemäss aufgesetzten Weisungen sind als Postscript dem Ministerialerlass, Berlin 25. Februar, hinzugefügt. — [2] D. d. Berlin 20. Februar. — [3] Nr. 17842. — [4] D. d. Berlin 21. Februar. — [5] An die Nachricht des ersten Zusammenstosses zwischen Tartaren und Russen wurde die Erwartung geknüpft, dass Russland sich des ersten Gegners entledigen würde, bevor die türkische Armee, Ende Mai oder Anfang Juni, im Felde erschiene. — [6] Anknüpfend an Gerüchte über ein dänisch-russisches Abkommen betreffend Polen, bat Geiseler um Verhaltungsbefehle, „en cas qu'on me parle dorénavant sur des matières pareilles".

17844. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 21 février 1769.

Votre dernière dépêche du 18 de ce mois m'a été bien rendue, et je suis bien aussi de votre sentiment que la manie de la cour où vous êtes, pour jouer un rôle entre les souverains de l'Europe, n'est nullement analogue à sa situation. Je doute fort qu'elle réussisse dans ses projets à cet égard, et qu'elle parvienne à engager soit la France ou l'Autriche ou bien la Russie de seconder ses vues pour lui faire obtenir ce but.

Tout ce que vous me mandez d'ailleurs de la situation actuelle de ses finances,[1] me donne à connaître que cette cour ne peut guère se flatter de sortir encore de sitôt du labyrinthe dans lequel elle se trouve par rapport à ses dettes. Je n'ai autre chose à vous dire cette fois-ci.

Nach dem Concept. Federic.

17845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 février 1769.

Votre dépêche du 7 de ce mois me fait assez bien espérer de la réussite du renouvellement et de l'étendue de mon alliance avec la cour où vous êtes, et je me flatte que vous ne tarderez pas de me donner, à ce sujet, des avis plus positifs et entièrement conformes à mes désirs.[2] De mon côté, j'y apporterai toutes les facilités imaginables, et quoique, dans le cas d'une cession du Holstein au Danemark,[3] je ne voie pas trop quels États d'Allemagne du Grand-Duc puissent faire l'objet de ma garantie,[4] je suis cependant tout prêt à m'en charger, de la manière que l'impératrice de Russie voudra me la demander.

Quant à ses opérations contre la Porte, je mets, à présent, hors de doute qu'elle préviendra cette dernière d'un couple de mois, et qu'elle aura d'autant moins de peine de se procurer l'avantage de passer le Niester, avant que l'armée ottomane soit rassemblée, et d'établir ainsi

[1] Borcke berichtete, dass man bei der geringsten ausserordentlichen Ausgabe zu Aushülfemitteln greifen müsse und ohne Subsidien einen Krieg nicht führen könne, da dieser sofort alle Kassen verwirren und alle Maassnahmen zur Tilgung der noch rund 30 Millionen betragenden Schuldenlast über den Haufen werfen würde. — [2] Panin hatte nach Mittheilung des Entwurfes (vergl. Nr. 17752) über die Zusätze als „sentiment particulier" geäussert, dass die Festsetzung der Dauer des Vertrages auf 11 Jahre (vergl. S. 53) allein von der Entscheidung der Kaiserin abhänge und Russland „sans difficulté" die Bürgschaft für die Erbfolge in Franken würde übernehmen können. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 74. — [4] Panin hatte bei diesem Artikel erklärt: „La facilité que Votre Majesté promet pour l'admettre tel que la cour d'ici le proposerait (vergl. S. 53. 54), n'a pu être que très agréable à apprendre".

le théâtre de la guerre dans les États de ses ennemis. En attendant, ce que vous me marquez des précautions qu'on a prises pour la subsistance des troupes russiennes,[1] sert, à la vérité, à me tranquilliser un peu sur ce sujet, et je souhaite que ces arrangements fournissent les provisions nécessaires; mais je ne saurais vous cacher, en même temps, que je le souhaite plus que je ne l'espère, et qu'il me reste encore toujours quelque appréhension qu'ils ne seront pas tout-à-fait suffisants, et qu'à la longue on ne se trouve en défaut à cet égard.

Quoi qu'il en soit, ce que vous me marquez des dispositions de la cour où vous êtes, pour un accommodement,[2] me fait présumer qu'il ne faut pas y penser dans le moment présent, mais attendre plutôt que le sort des armes se soit décidé, pour y travailler avec quelque espérance de succès. Rien n'empêchera cependant qu'on ne puisse employer cet intervalle à amuser, de temps en temps, la Porte par des insinuations pacifiques, afin d'y préparer d'autant mieux les voies et lui rendre l'idée d'une réconciliation plus familière.

Jusques ici je n'ai rien de nouveau de Constantinople, et je n'oublierai pas de vous communiquer les nouvelles qui me reviendront ultérieurement de ces cantons-là. On prétend, à la vérité, que les Tartares ont déjà commencé leurs incursions en Pologne;[3] mais, si cet avis est fondé, vous en aurez, sans doute, été également informé. Les Autrichiens, pour en préserver leurs États, ont étendu leur cordon sur toutes leurs frontières,[4] et il servira de même à en éloigner la peste, fléau plus terrible que tout le reste, et qu'ils paraissent aussi appréhender le plus.

C'est tout ce qui se présente aujourd'hui à vous être mandé en réponse à votre dépêche susmentionnée.

Der Schluss betrifft das Comptoir des Bankhauses Clement in Petersburg.

Nach dem Concept. Federic.

17846. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1769.

Si le successeur qu'on nommera à Clément XIII,[5] est un homme prudent et sage, il cédera aux instances des maisons de Bourbon, et

[1] Nach Tschernyschews Maassnahmen sollten die Truppen stets für 14 Tage Proviant bei sich haben und das für zwei Monate ausgestattete „magasin ambulant" ihnen folgen. — [2] Solms berichtete: Wenn die Türken sich bereit erklärten, die geforderte Genugthuung für Obreskows Gefangennahme zu geben und ihre Truppen zurückzuziehen, würde der russische Hof am Schluss des nächsten Feldzuges auch seinerseits die Feindseligkeiten einstellen und zum Frieden geneigt sein, „pourvu qu'il ne paraisse pas qu'elle l'ait recherché ni même que ses amis l'aient demandé pour elle". — [3] Bericht Benoîts, Warschau 15. Februar. — [4] Vergl. Nr. 17846. — [5] Papst Clemens war am 2. Februar gestorben.

alors, ainsi que vous le remarquez dans votre dernière dépêche du 15 de ce mois, les troubles qui ont subsisté jusques ici entre ces dernières et le Saint-Siège,[1] ne tarderont pas à s'apaiser entièrement et n'auront plus aucune suite. D'ailleurs c'est un évènement qui ne m'intéresse guère, et je n'ai touché cet article que pour suivre l'ordre des matières que vous avez observé dans votre susdite dépêche.

Celui du cordon que la cour où vous êtes, fait tirer sur ses frontières, mérite plus d'attention, et les arrangements qu'elle a faits à cet égard,[2] me paraissent très bien imaginés. Je crois même qu'au cas que les troubles en Pologne dussent continuer et aller en augmentant, il faudra peut-être se concerter pour établir une correspondance plus étroite entre nos deux cordons, afin d'éloigner surtout la peste de nos frontières respectives. Jusques ici cependant il n'est pas encore temps d'y penser, et il faut attendre auparavant si les évènements rendront une pareille précaution nécessaire.

Au reste, la réponse du prince de Kaunitz au sujet des gazetiers de Hollande[3] ne signifie pas grand' chose. On peut cependant y acquiescer et faire semblant d'être content de sa réplique. Mais, malgré cela, je sais à quoi m'en tenir à cet égard, et je me borne simplement à vous faire observer, à cette occasion, que la duplicité que la cour où vous êtes, fait paraître vis-à-vis de moi dans des bagatelles de cette nature, ne saurait jamais m'inpirer une grande confiance envers elle dans les affaires de plus grande importance.

Il en est de même des propos que ce ministre vous a tenus sur l'ouverture de la campagne entre la Russie et la Porte. Selon mes lettres de Russie, il me paraît immanquable que les Russes préviendront les Ottomans dans leurs opérations,[4] et le prince de Kaunitz a beau présumer le contraire; l'évènement ne laissera pas de démentir ses assertions.

Quant à la cour de France, le baron de Goltz y est arrivé et y a eu sa première audience.[5] Autant que j'ai lieu de présumer, je ne dois pas m'attendre à plus de sincérité de la part du duc de Choiseul que de celle du prince de Kaunitz, et le baron de Goltz aura grand sujet d'être sur ses gardes et de ne se fier à ses discours qu'à de très bonnes enseignes. Je ne fais cependant cette réflexion qu'en passant.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVII, 595. — [2] Die Grenzsperrung erfolgte meist durch Kavallerie und Milizen und an weniger begangenen Stellen durch Aufrichtung von Grenzpfählen mit dem kaiserlichen Adler und entsprechender Aufschrift. — [3] Kaunitz hatte Rohd mitgetheilt, dass nach dem Bericht Reischachs der Artikel der Amsterdamer Zeitung (vergl. S. 56) aus der Utrechter übernommen sei; er versprach, Nugent von dem Ergebniss weiterer Nachforschung zu unterrichten. — [4] Vergl. Nr. 17845. — [5] Vergl. S. 130.

17847. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 février 1769.

Votre dernière dépêche du 15 de ce mois m'est très bien parvenue. Les nouvelles qu'elle comprend relativement aux liaisons que la cour de Saxe entretient en Pologne,[1] me sont en grande partie confirmées par mes lettres de Dresde,[2] et je suis persuadé, d'ailleurs, que vous avez raison de soupçonner que les Russes ont peu ou point d'amis parmi la nation polonaise. La conduite qu'ils ont tenue dans ce pays, ne peut que leur avoir entièrement aliéné l'amitié d'un chacun et leur avoir attiré la haine de tous les Polonais en général. Mais comme je serais bien aise de savoir si cette façon de penser des Polonais à l'égard des Russes ne rejaillit pas par contre-coup sur nous et si, malgré l'animosité qu'ils témoignent à ceux-ci, ils conservent néanmoins toujours de la bonne volonté à notre égard, vous ne manquerez [pas] de me dire votre sentiment là-dessus et ce que vous en pensez.

D'ailleurs, je ne comprends absolument rien à l'utilité[3] que les Polonais s'imaginent de retirer de toutes les Confédérations qui se forment dans ce royaume. N'ayant ni argent ni magasins, ils ne peuvent trouver leur subsistance que dans le pillage et les rapines, et se voyant par là hors d'état de pouvoir se rassembler en corps, ils seront, faute de vivres, obligés de se disperser bientôt, de sorte que toutes ces Confédérations n'aboutiront qu'au ravage entier de leur pays, sans leur être de la moindre utilité.

Au reste, ce que vous me mandez dans votre susdite dépêche relativement au débit de notre tabac que vous comptez de procurer à l'armée russienne,[4] n'est point suffisant encore, pour qu'on puisse prendre des arrangements là-dessus. J'attends, pour le faire, que vous m'ayez marqué auparavant les prix et les différentes sortes de tabac qui sont en vogue à l'armée russe, et dès que vous m'en aurez informé, nous pourrons fournir et débiter [cette marchandise non seulement à ladite armée, mais même en Pologne, trafic qui, à ce que je crois, pourra s'exécuter le plus aisément aux moyens des juifs qu'on emploiera à cela. N'oubliez donc pas de me donner bientôt ces éclaircissements que j'attends de votre part.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Benoît berichtete, dass der sächsische Hof eine Partei in Polen habe, dass es unentschieden sei, ob der Churfürst oder einer seiner Oheime Throncandidat werde, dass Osten-Sacken den preussischen und russischen Hof für seine Pläne zu gewinnen suche, dass die Sachsen scheinbar sich gleichgültig zeigten, jedoch nach allgemeiner Ueberzeugung heimlich die Conföderirten unterstützten. — [2] Vergl. S. 79. 80. 96. — [3] Gegen Russland. — [4] Durch Marketender.

17848. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 février 1769.

Vos deux dépêches du 7 et du 10 de ce mois viennent de m'entrer à la fois, et pour ce qui est de l'accident arrivé au courrier que le sieur de Thulemeier vous a dépêché,[1] je me contenterai, pour cette fois-ci, de la satisfaction que le ministère britannique vous a donnée, puisque, dans le fond, le sieur de Thulemeier a eu tort de n'avoir pas muni ce courrier du passe-port usité en pareille occasion.

Mais, d'un autre côté, je ne crois pas qu'on puisse se fier beaucoup à la discrétion des ministres anglais dans ces sortes de rencontres, et peut-être même se sont-ils imaginé de trouver dans ce paquet des éclaircissements sur les prétendues négociations importantes dont ils me supposent occupé à l'heure qu'il est.

D'ailleurs, je m'aperçois de plus en plus par tout ce que vous me marquez, que le gouvernement ne manquera pas d'avoir la supériorité au Parlement prochain; mais quand même les affaires des colonies,[2] de Wilkes[3] et de la Compagnie des Indes[4] s'arrangeraient toutes à son gré, il ne faudra cependant pas pour cela s'attendre à plus de fermeté de sa part vis-à-vis des autres puissances. Bien au contraire, aussi longtemps que le duc de Bedford[5] et sa clique conservent leur crédit dans le ministère, les affaires iront toujours le même train, et on remarquera toujours la même faiblesse.

Au reste, je ne saurais qu'applaudir à la façon de penser et de s'exprimer du comte de Tschernyschew sur les affaires de Suède,[6] et le projet que vous prêtez à la cour où vous êtes, sur l'alliance à conclure avec la cour de Russie,[7] ne me paraît être qu'une première ébauche d'un ouvrage dont on n'a pas encore bien digéré et considéré les différentes parties.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Auf dem Zollamt war, wie Maltzan am 7. Februar berichtete, das Packet des Couriers, da er keinen Ausweis noch Pass bei sich führte, in dessen Gegenwart geöffnet worden. Maltzan, mit einem Verweise nicht zufrieden, forderte die Entlassung des schuldigen Beamten. — [2] Vergl. S. 93. — [3] Nach Maltzans Bericht vom 7. Februar war die Ausstossung von Wilkes aus dem Unterhaus durch Majoritätsbeschluss erfolgt (vergl. S. 101. 113). — [4] Vergl. S. 77. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 576. — [6] Maltzan berichtete am 10. Februar, dass Tschernyschew sich über die Absicht König Friedrichs, mit Dänemark eine Erklärung zu Gunsten der Erhaltung der Verfassung in Schweden abzugeben (vergl. S. 109), sehr erfreut geäussert habe, „disant qu'avons-nous besoin des Anglais, si nous pouvons régler nos affaires sans eux?" — [7] Nach Maltzans Bericht vom 7. Februar beabsichtigte der englische Hof, zur Schaffung eines Gegengewichts gegen Frankreich, „de former à la suite de ce traité une alliance avec toutes les puissances du Nord, la Russie étant considérée comme liée déjà à l'Angleterre par les avantages qu'elle en retire par le commerce, et par conséquent plus intéressée à se prêter aux fantaisies de cette nation, outre qu'après s'être assuré de la Russie, son alliance pourrait paraître plus intéressante aux autres puissances".

17 849. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 février 1769.

Je vous sais gré des nouvelles que vous m'avez mandées par votre dernière dépêche du 17 de ce mois, et vous n'oublierez pas de me communiquer celles qui vous reviendront ultérieurement sur les différents sujets qu'elle comprend.[1]

En attendant, vous pourrez informer le prince Louis de Brunswick de la réunion de toutes les troupes russes qui se trouvent présentement rassemblées en corps pour agir contre les Turcs, et vous pourrez lui dire, à cette occasion, qu'à en juger par les avis que j'avais reçus tant de la Russie que de la Turquie, il y avait toute apparence que les Russes préviendront leurs ennemis de quelques mois, et qu'ainsi il était fort probable que l'avantage serait, au moins du commencement des opérations, entièrement du côté des Russes.

D'ailleurs, je suis tout-à-fait de l'opinion de ce Prince sur les desseins qu'on attribue à la cour de France, et je crois que le jugement qu'il en porte, et qu'il a bien voulu vous donner à connaître,[2] est très fondé.

Thulemeier wird von der seinem Courier widerfahrenen Behandlung auf dem englischen Zollamt (vergl. Nr. 17 848) unterrichtet und angewiesen, „d'apporter plus de précaution à l'avenir dans ces sortes d'occasions".

Nach dem Concept.

Federic.

---

17 850. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A ANSBACH.

Potsdam, 24 février 1769.

Votre dernière dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Ne croyez pas que j'aie attendu jusqu'à présent pour donner au sieur de Rohd à Vienne les instructions que vous demandez pour lui, afin qu'il veille aux vues que la cour impériale pourrait avoir relativement aux affaires de Baireuth. Il en a reçu de pareilles[3] du moment que j'ai appris le décès de feu le Margrave, et je suis bien persuadé qu'il y prêtera toute son attention et ne les perdra pas de vue. Je saurais presque garantir au Margrave qu'il n'a rien à appréhender de son vivant de la part de cette cour par rapport à la succession de Baireuth; sa plus grande jalousie ne porte que sur moi, et elle ne saurait

[1] Mittheilungen über den französischen Hof, Commandowechsel auf Corsica und Bankkrach in London. — [2] Thulemeier berichtete, dass Ludwig Ernst glaube, „que la cour de Versailles ne s'efforce pas d'allumer le feu de la guerre, sans espérer d'en retirer quelque avantage particulier pour ses intérêts, mais il se persuade aussi qu'elle n'a encore dans le fond adopté aucun plan décidé". — [3] Durch Ministerialerlass, Berlin 24. Januar.

voir avec indifférence que les pays de Franconie doivent me revenir un jour.[1] C'est cette perspective qui principalement paraît exciter l'attention qu'elle fait remarquer présentement à cet égard, et dont vous faites mention.[2]

Quoi qu'il en soit, je suis bien persuadé que le Margrave régnant tâchera toujours d'écarter de sa personne toutes les personnes qui, par la part qu'ils ont eue à l'administration passée, ont causé tant de malheurs à ce pays, et qu'il ne leur donnera ni sa confiance ni ne les emploiera davantage aux affaires.

Au reste, dès que je serai informé que vous serez convenu en gros de quelque chose pour faciliter le débit de notre sel dans les pays où vous êtes,[3] j'aurai soin d'y envoyer incessamment quelqu'un pour arranger et régler toute cette affaire en détail avec les employés du Margrave.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

17851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 février[5] 1769.

Je viens d'apprendre par mes lettres de Francfort-sur-le-Main que le prince Charles, fils cadet du duc de Courlande,[6] se trouve, depuis le 12 de ce mois, et le général Tottleben[7] depuis quatre semaines dans cette ville. La situation de l'un et de l'autre doit être la plus triste. Le prince de Nassau-Usingen, à la réquisition de l'électeur de Mayence, a fait arrêter tous les effets du premier à Wiesbaden, pour avoir contracté des dettes, sans les payer, et avoir dupé quantité de personnes à Mayence. Le général Tottleben, au contraire, ne sait où donner de la tête. Il fait la quête tant chez la noblesse que chez les bourgeois, sans trouver de l'assistance chez personne, et, pour dire tout en un mot, il y est sans argent, sans emploi et sans ressource. Je ne vous fais part de toutes ces particularités que dans la vue d'en informer également le comte de Panin, si vous le trouvez convenable.

Federic.

Nach dem Concept; in der Ausfertigung Postscript zu Nr. 17852.

---

[1] Vergl. Nr. 17835. — [2] Wie Schulenburg berichtete, gab man in Wien äusserst Acht auf alle Schritte des Markgrafen Alexander. Ausserdem sollten auf Grund einer Conferenz, die Kaiser Joseph sofort nach dem Tode Friedrich Christians mit Lacy hatte, Befehle zur Verstärkung der böhmischen Grenzgarnisonen erlassen sein. — [3] Schulenburg war durch Cabinetserlass, Potsdam 30. Januar, beauftragt, sich bei Markgraf Alexander dafür zu verwenden. — [4] Durch Cabinetserlass, Potsdam 5. April, werden Finckenstein und Hertzberg angewiesen, das Beglaubigungsschreiben für den mit den Verhandlungen beauftragten Kriegsrath Köpken aufzusetzen. — [5] Am 24. bescheidet der König Finckenstein zum 25. Februar nach Potsdam, „ayant un mot à vous dire en particulier". — [6] Vergl. Bd. XXVII, 558. — [7] Vergl. Bd. XXVII, 529.

17852. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. Februar, dass die Kaiserin bereits von dem Vertragsentwurfe und seinen Beilagen[1] unterrichtet sei. „Le comte Panin m'a parlé de quelque changement et autres nouvelles propositions qui pourraient être faites à cette occasion de la part de la Russie, sans qu'il se soit expliqué en quoi elles consisteraient. Je n'en imagine pas d'autres, si ce n'est, outre l'article qui regarde la garantie des possessions du Grand-Duc en Allemagne et qu'il faudra travailler ici en entier, [qu']il ne veuille modifier ce[lui] qui a pour objet la garantie des droits des Dissidents en Pologne. Il me semble avoir remarqué qu'il commence à douter que le fanatisme des Catholiques ne cédera pas sincèrement à cet égard, et qu'ainsi il souhaiterait ménager à Votre Majesté, tout comme à sa cour, une porte pour pouvoir se relâcher sur certains privilèges politiques qui ont dû être accordés aux Dissidents, et, par conséquent, de ne pas lier les mains aux deux cours contractantes d'une manière à s'empêcher elles-mêmes. Ce ne sont cependant que des conjectures sur lesquelles je ne puis encore rien assurer positivement. D'ailleurs, il m'a dit qu'il espérait que je ne le presserais pas trop sur la conclusion de notre négociation, parcequ'il avait tant d'affaires sur les bras qu'il ne savait pas quelle commencer...

On est extrêmement satisfait ici des dispositions que Votre Majesté a témoignées au sujet des affaires de Suède, et des instructions qu'Elle a données à Son ministre à Stockholm,[2] si bien que la satisfaction que l'impératrice de Russie et son ministère en ont eue, m'est revenue par des personnes desquelles je ne me doutais seulement pas qu'elles pouvaient être au fait des affaires, et auxquelles je ne suis point accoutumé de parler sur ces choses-là. Je ne puis regarder cela que comme une marque que le gouvernement est bien aise de faire connaître l'utilité de son alliance avec Votre Majesté et les avantages qui en reviennent à l'empire de Russie."

Potsdam, 26 février 1769.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dépêche du 10 de ce mois, que l'impératrice de Russie est déjà informée du contenu de mon projet pour le renouvellement de notre alliance, et j'attends tranquillement sa réponse définitive. Je lui laisserai, pour cet effet, tout le temps qu'il faut pour en bien peser les articles et les conditions, et, de mon côté, la [garantie] du Holstein, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer,[3] ne trouvera pas la moindre difficulté. Je suis même charmé d'apprendre qu'on est disposé à modifier, à certains égards, l'article qui regarde les droits des Dissidents, et cette nouvelle m'a fait d'autant plus de plaisir qu'en s'obstinant à défendre ces droits à toute outrance, on ne parviendrait jamais à calmer les troubles en Pologne.

En attendant, vous pouvez bien, dans l'occasion, faire observer adroitement que la Russie ne saurait prétendre de mêler ses alliés dans trop d'affaires; qu'à la vérité elle pourrait s'attendre à mon assistance contre la Suède, dans la situation où les affaires se trouvaient actuellement à cette cour, mais que je saurais tout aussi peu me résoudre à envoyer mes troupes au delà de cent milles à son secours, qu'à me mêler des troubles de Pologne ou me laisser entraîner dans une alliance

[1] Vergl. Nr. 17752. — [2] Vergl. Nr. 17765 und 17768. — [3] Vergl. S. 135.

avec l'Angleterre.[1] Tout cela me mènerait trop loin et pourrait préjudicier à mes propres intérêts, de sorte que je ne me prêterai jamais aux propositions qu'on pourrait m'en faire tôt ou tard.

Au reste et pour ce qui est de la guerre contre les Turcs, je ne laisse pas d'en bien augurer, et, pourvu qu'on apporte tous les soins nécessaires aux vivres, je ne suis nullement en peine pour un heureux succès des armes russiennes; mais je ne saurais comprendre comment on a pu avoir seulement l'idée de voir les volontaires de mon armée[2] à Pétersbourg, avant de se rendre à l'armée. Ils auraient été obligés de faire un détour de 400 milles, ce qui n'aurait pu que leur occasionner une dépense excessive, au lieu qu'ayant pris leur route par Danzig à Varsovie, ils n'auront à peu près que 90 milles à faire pour être rendus à leur destination. Si cependant Sa Majesté Impériale souhaite de voir le prince d'Anhalt,[3] je serai tout disposé à accorder à ce dernier, à la fin de cette campagne, la permission de se rendre à Pétersbourg, quoique je ne saurais vous dissimuler, en même temps, que ce Prince est encore fort jeune, et qu'il ne brille pas trop du côté de l'esprit et du génie.

Federic.

Nach dem Concept.

17853. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 février 1769.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est très bien parvenue, mais je suis surpris de voir, par ce que vous me mandez, que l'on soit à Varsovie sans recevoir des nouvelles sûres de ce qui se passe en Podolie et à l'armée russe en Volhynie. Il faut de toute nécessité que le peu de sûreté qu'on rencontre sur les chemins et sur la route, occasionne ce manque de nouvelles, et qu'il soit proprement cause que la communication entre vous et ces provinces-là se trouve interrompue. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien autre chose à faire sinon que d'attendre patiemment ce que l'armée russe entreprendra présentement qu'elle est assemblée, et de quel côté elle dirigera ses opérations.

Federic.

Nach dem Concept.

17854. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1769.

A ne considérer que les constitutions de l'empire d'Allemagne, le jugement que vous portez dans votre dépêche du 18 de ce mois sur

[1] Vergl. Bd. XXVII, 471. 479. — [2] Vergl. S. 110. — [3] Vergl. S. 74.

les vues que la cour où vous êtes, doit avoir sur la succession de Bavière,[1] me paraît très fondé. Mais vous ne sauriez ignorer qu'en fait de politique ce n'est pas toujours une exacte justice, mais très souvent la convenance qui préside au conseil, et qui dirige les actions des souverains. Selon ce principe, constaté et avéré par l'expérience de tous les temps, vous m'avouerez qu'il n'y a pays au monde qui puisse mieux accommoder l'Autriche que la Bavière. Sa situation, aussi bien que ses revenus, qu'on fait monter à 6 millions de florins, sont des amorces bien puissantes pour exciter sa cupidité. D'ailleurs, il ne me paraît nullement impossible qu'elle ne puisse s'entendre là-dessus avec la France. Une cession dans les Pays-Bas d'un couple de millions de florins de revenus pourrait bien engager cette puissance à y acquiescer,[2] et la cession du Luxembourg à la maison palatine ferait peut-être la convenance de celle-ci. Ajoutez à tout cela que peut-être on se flatte d'obtenir également mon acquiescement, et son projet ne vous paraîtra plus aussi chimérique que vous semblez l'avoir envisagé dès le commencement. Quoi qu'il en soit, je suspends encore mon jugement sur le plus ou moins de réalité de ce projet. L'entrevue prochaine avec l'Empereur[3] m'en apprendra peut-être davantage.

En attendant, j'ai de la peine à présumer que ce Prince pensât effectivement à un changement de système vis-à-vis de la France.[4] D'un côté, le moment présent, où le mariage d'une de ses sœurs[5] avec le Dauphin est sur le tapis, ne m'y paraît guère convenable, et, de l'autre, les liaisons entre la maison d'Autriche et celles de Bourbon me paraissent si entrelacées qu'il ne sera pas si facile d'en sortir. Il se peut néanmoins que l'Impératrice et le prince Kaunitz aient leurs projets séparés, et que l'Empereur ait les siens, fort différents des premiers, de sorte que vous me ferez plaisir de me marquer en réponse ce que vous en pensez. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, et, n'ayant rien de nouveau à vous mander, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mit Hinweis auf die Reichsverfassung und die Kapitulation des Kaisers bezweifelte Rohd die Richtigkeit der Angaben über die österreichischen Absichten auf Bayern, wenigstens in der mitgetheilten Form (vergl. Nr. 17790). — [2] Vergl. Bd. XXVII, 358. 385. — [3] Vergl. S. 115. 116. — [4] Rohd bezweifelte, dass Joseph sich in der Zusammenkunft über seine Erwerbsabsichten auf Bayern auslassen werde (vergl. S. 98). „Je suppose que l'objet sera plutôt un changement de système vis-à-vis de la France et de jeter les fondements d'une amitié solide et durable avec Votre Majesté, en tâchant de L'engager aussi à soutenir l'autorité impériale dans les affaires de l'Empire." — [5] Maria Antoinette, vergl. Bd. XXV, 387; XXVI, 131. 227.

17855. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 février 1769.

Vous jugez très bien dans votre dépêche du 16 de ce mois sur le temps où je vous ai adressé mes premiers ordres,[1] et je ne doute pas qu'à l'heure qu'il est, ils ne vous aient été fidèlement rendus.

La manière dont, selon votre post-scriptum sous numéro I, vous avez débuté avec le duc de Choiseul relativement à l'objet principal de votre mission, trouve toute mon approbation, et vous avez agi très prudemment de ne pas témoigner le moindre empressement d'entrer en matière avec lui.[2] En attendant, j'ai de la peine à présumer qu'effectivement il voulût se démentir ouvertement de tout ce qu'il a avancé à ce sujet, et dont j'ai plusieurs ouvertures par écrit entre mes mains.[3] Supposé cependant que ce fût effectivement son plan, vous lui rendrez la pareille en tenant toujours bonne contenance et faisant même semblant comme s'il vous était fort indifférent de réussir ou d'échouer dans votre négociation. Il ne vous est, sans cela, pas inconnu que je n'ai jamais ajouté beaucoup de foi à tout ce qui m'est revenu à ce sujet, et il me semble même que le grand empressement qu'il a fait paraître dès le commencement, s'est déjà bien ralenti. Le comte de Guines, de son côté, n'en a non plus jusques ici sonné le moindre mot, et, vu l'inconstance naturelle de cette cour, il se pourrait très bien que toute cette négociation n'aboutisse à rien, et que tout reste sur le pied où nous avons été jusques ici.

Pour ce qui est du sieur Meny,[4] vous n'avez qu'à le garder auprès de vous jusques à ce que vous ayez eu votre première conférence avec le duc de Choiseul, pour voir plus clair ce qu'on peut se promettre de sa part; mais alors il faut qu'il retourne ici pour rendre compte de la manière dont il a exécuté sa commission.

Quant au sieur Mettra,[5] au contraire, vous ne vous mêlerez absolument de rien, et vous sentirez vous-même que, comme il ne conviendrait pas que d'autres puissances s'interposassent auprès de moi dans de pareilles occasions en faveur de leurs candidats, je ne saurais

[1] Goltz vermuthete, dass der König die Nachricht von seiner Ankunft in Paris habe abwarten wollen. — [2] Choiseul hatte betreffend den Handelsvertrag Goltz erklärt: „Je ne sais tout ce que ce sieur de Meny m'a dit à ce sujet, et ce que peut-être il a dit chez vous; mais donnez-moi un projet qui contienne vos idées, et alors nous verrons comment cela s'arrangera.“ Goltz hatte ihm erwidert, „que, comme je voyais en lui, Duc, l'empressement de faire un traité de commerce, je serais bien aise qu'il me remît un projet, contenant ses idées sur les avantages à se donner réciproquement; qu'alors je serais en état d'entrer en négociations.“ Choiseul versprach darauf die Zustellung eines Entwurfes. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 579. — [4] Goltz berichtete: „Meny est très alarmé de quelques lettres dans lesquelles Votre Majesté lui témoigne Son mécontentement, et redoute sa disgrâce à son retour.“ Vergl. Bd. XXVII, 580. — [5] Vergl. Bd. IX, 36; XXV, 282; XXVII, 561.

non plus de bonne grâce solliciter pour lui le poste qu'il ambitionne,[1] ou vous autoriser à faire la moindre démarche pour le lui faire obtenir.

Der Schluss betrifft die Erstattung der Reisekosten und andrer Auslagen.

Federic.

Choiseul sera fort coulant sur le traité, mais toute la négociation s'en ira à-vau l'eau par les conditions étrangères qu'il exigera pour la ratification de ce traité. Ainsi je m'attends que votre voyage dans ce pays est à pure perte.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17856. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 26 février 1769.

Mon très cher Frère. Je souhaite que vous continuiez à jouir d'une bonne santé, et que le changement si fréquent du temps ne la dérange pas; pour moi, mon cher frère, je prends ma tisane comme un observateur qui ne juge des remèdes que par leurs effets, car vous savez que je n'ai pas la foi assez robuste pour me promettre de grands effets de la médecine et des charlatans qui la débitent.

Vous êtes très bien informé de ce qui se passe en France.[2] Cette comtesse du Barry, qui va peut-être jouer un assez grand rôle en France, est Irlandaise de nation; elle est née dans la misère, la pauvreté l'a obligée, pour vivre, de vendre ses charmes au public. Ayant ensuite épousé ce comte du Barry, aussi pauvre qu'elle, il a fallu que la même ressource la fît vivre, elle et son mari, ce qui a fait dire aux uns que le Roi avait eu le fond du baril, et à d'autres que jusqu'ici elle avait été à douze livres, et qu'à présent elle était à un Louis. Le Roi l'a mise en état d'acheter la principauté de Luxe, située dans le Béarn,[3] et je crois qu'elle ne sera qu'un luxe inutile à Louis XV, vu son âge et le peu de besoin que les vieillards ont de maîtresses. Le duc de Richelieu, le duc de Nivernois et le duc d'Aiguillon poussent cette créature[4] et se flattent bien qu'en la faisant agir pour leurs intérêts, ils réaliseront les projets de fortune qu'ils ont imaginés.

Nos Oursomanes se contentent, mon cher frère, de subsides et sont contents des propositions que je leur ai faites,[5] ce qui est un grand article pour demeurer en paix; cependant il ne faut pas encore chanter

[1] Eines Generalpächters, wie Goltz berichtete; „il croit réussir, si je m'employais pour lui.“ — [2] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 25. Februar: „La France voit ... une nouvelle maîtresse déclarée; on dit même ici que cette comtesse du Barry a été faite princesse de Luxe. Le colonel Goltz aura le plaisir de voir toutes ces scènes et de connaître l'embarras d'un ministre qui se trouve chargé de la haine publique et sur le point d'être disgracié.“ — [3] Bericht von Thulemeier, Haag 14. Februar, und von Rohd, Wien 15. Februar. — [4] Vergl. S. 120. — [5] Vergl. S. 135. 142.

victoire, parceque des évènements imprévus peuvent arriver et nous engager, malgré nous, dans cette malheureuse guerre.

Pour les Anglais, ils ne donneront ni de l'argent aux Suédois[1] ni des secours aux Russes. Le ministère de Londres est engourdi dans une stupide sécurité, il n'y a ni système ni vues ni dessein dans ses délibérations, c'est la faiblesse même, et chaque ministre en particulier ne pense qu'à se soutenir, et rien de plus.

Pour notre Saint-Père, il est décampé à la sourdine.[2] Les Français portent un cardinal Negroni qu'ils ont désigné pour lui succéder; les Jésuites mettront toutes leurs intrigues en jeu pour l'éloigner et pour faire tomber la tiare sur la tête de quelque cardinal ami de leur ordre. S'ils réussissent, vous verrez dans peu, mon cher frère, tomber tout le crédit de la cour de Rome, parceque quatre rois[3] veulent la suppression des Jésuites, et, s'ils trouvent que le nouveau pape s'y oppose, ils mettront les ménagements à côté, et ils iront plus loin qu'on ne le pense.

Voilà, mon cher frère, du bavardage sur l'Europe; je souhaiterais qu'il n'y eût que ce sujet de discours-là, et que notre famille, par un éclat fâcheux,[4] ne fournît pas, à son tour, matière à gloser aux esprits cauteleux et satyriques; mais je brise sur cette matière, et je suis comme le paon, qui jette son vilain cri toutes les fois qu'il considère ses jambes. Je suis avec la plus parfaite estime, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17857. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1769.

Votre dernière dépêche du 14 de ce mois fournit une nouvelle preuve du peu d'avantage qu'on peut se promettre d'une alliance avec l'Angleterre.[5] Elle ne désire d'en contracter que pour s'assurer les secours de ses alliés en cas de besoin, sans paraître disposée à les assister à son tour; et c'est ce qui me fait présumer que, si le ministère témoigne, à l'heure qu'il est, tant d'envie d'en former avec la Russie et les autres puissances du Nord,[6] ce n'est que dans la vue d'en faire parade au Parlement et d'en imposer surtout à ceux des membres de cette assemblée qui sont portés pour les alliances avec les puissances étrangères.

D'ailleurs, il paraît que la Russie revient du grand empressement

[1] Vergl. S. 109. Vorlage: „Turcs“. — [2] Vergl. S. 136. — [3] Die Könige von Frankreich, Spanien, Portugal und Neapel. — [4] Vergl. S. 110. 111. 116. — [5] Maltzan berichtete nach Tschernyschews Mittheilung, dass die Engländer sich nur für einen künftigen Krieg zu Subsidien und gegenseitiger Unterstützung verpflichten wollten, „et non point pour celle des Turcs qu'ils regardent comme commencée“. — [6] Vergl. S. 139.

de se lier avec la cour où vous êtes,[1] et que les démarches et insinuations du ministère britannique l'ont déroutée dans le plan qu'elle avait formé à cet égard.

Vous verrez aussi que les reproches que vous vous proposez de faire à ces gens sur leur infraction de ma dernière alliance, ainsi que sur la juste méfiance qu'une telle conduite m'avait inspirée contre eux,[2] ne vous attireront de leur part que des réponses fort cavalières, et qu'ils traiteront tout cela comme de pures bagatelles qui ne méritaient pas d'être relevées. Je connais trop leur façon de penser pour me tromper à leur égard, et vous ne tarderez pas de vous convaincre de la vérité de ce que je viens de vous pronostiquer.

Nach dem Concept. Federic.

17858. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 février 1769.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il n'y a aucun doute que les Anglais souhaiteraient de paraître se mêler beaucoup des affaires des Turcs avec les Russes en faveur de ces derniers, mais il est bien sûr aussi que toutes leurs démarches à cet égard ne peuvent être qu'infructueuses et à pure perte, vu que les choses entre ces deux puissances ont déjà été poussées au point que des propositions de paix ne sauraient plus prendre couleur, à l'heure qu'il est, mais qu'il faut nécessairement qu'elles en viennent à une campagne, laquelle, dans ces conjonctures, est absolument inévitable.

Au reste, toutes les nouvelles publiques étant remplies des différents projets de la France pour soumettre entièrement l'île de Corse,[3] il se peut que parmi ce nombre il y en ait de bons, mais je suis persuadé toujours que l'exécution en sera difficile, et qu'elle ne réussira pas aussi facilement qu'elle se l'imagine. Voilà ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

17859. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 février 1769.

J'ai reçu, à la suite de votre dernière dépêche du 14 de ce mois, le projet de la déclaration que vous avez dressé de concert avec le comte Ostermann,[4] touchant lequel vous demandez mon agrément pour

[1] Vergl. S. 109. — [2] Vergl. Nr. 17803. — [3] Vergl. S. 56. — [4] Vergl. Nr. 17860.

pouvoir le remettre, selon l'exigence du cas, à la cour où vous êtes. Je le ferai examiner, et dès que cela aura été fait, j'aurai soin de vous faire instruire de mes intentions là-dessus. Il n'y aura, à la vérité, rien à changer, à ce que je crois, à la chose en elle-même, mais il s'agira uniquement de voir s'il n'y aura pas moyen d'adoucir les termes à employer dans ladite déclaration, et c'est ce qu'il faudra examiner.

Au reste, je ne crois pas que les Français effectueront beaucoup avec les 500 000 livres qu'ils ont destinées, à ce que vous dites, pour faire des corruptions en Suède; quant aux Anglais, vous pouvez être assuré qu'ils ne donneront point de subsides à la Suède; tout ce qu'ils feront, c'est de sacrifier tout au plus une somme qu'ils emploieront également à faire des corruptions dans ce pays.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 860. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, 28 février 1769.][2]

Ne doutant point que le baron de Cocceji à Stockholm ne vous ait également adressé, à la suite de sa dernière dépêche du 14 de ce mois,[3] les projets des différentes déclarations[4] à faire à la cour de Suède pour prévenir qu'à la prochaine Diète extraordinaire on ne porte atteinte aux constitutions de ce royaume ou à la tranquillité du Nord, je veux bien vous dire que le sien m'a paru conçu en termes trop vagues, et que j'ai jugé à propos d'y substituer un autre que j'ai minuté de ma propre main, et où j'ai tâché de faire mieux connaître ma façon de penser et mes intentions.

Comme les ministres respectifs sont convenus de ne présenter ces déclarations qu'à un certain terme qui nous laisse tout le temps d'en bien peser le contenu, je vous adresse ci-joint une copie de ce nouveau projet, sorti de ma propre plume, afin qu'après y avoir mûrement réfléchi, vous puissiez m'en dire votre sentiment et me faire savoir si vous y trouvez quelque chose à ajouter ou à retrancher.

Federic.

* * *

Projet de la déclaration par le ministre de Prusse.

Entwurf Coccejis: „Le roi de Prusse, cultivant avec plaisir l'amitié qui subsiste entre lui et la Suède, en remplit un des premiers devoirs en portant toute son attention au maintien de la paix et de

Le roi de Prusse, ne cherchant qu'à cultiver l'heureuse harmonie qui règne entre lui et le royaume de Suède, et prenant un intérêt parti-

[1] Vergl. S. 77. 93. 101. — [2] Der Erlass trägt das Präsentatum: 28. Februar. — [3] Vergl. Nr. 17 859. — [4] Der Gesandten von Preussen, Russland, Dänemark und England.

la tranquillité dont le Nord a jusqu'à présent si heureusement joui. Instruit des circonstances qui ont amené la convocation d'une Diète extraordinaire en Suède, il se flatte que les états, animés du même esprit pacifique, dirigeront leurs délibérations en conformité de la constitution du royaume, et qu'empressés de travailler au bonheur de la nation par des arrangements économiques, ils éviteront soigneusement tout ce qui pourrait être nuisible aux intérêts des puissances voisines ou capable d'altérer la tranquillité générale.

Ce sont ces sentiments, dictés par l'amour du bien public et conformes aux vrais intérêts de la Suède, que le roi de Prusse ordonne à son ministre de faire connaître, espérant que la Suède, par une conduite contraire à des vues aussi salutaires, ne le mettra pas dans le cas de prendre des mesures que sa prudence et les intérêts de son royaume pourraient lui faire juger convenables."

culier au maintien du repos et de la tranquillité dans le Nord, informé des circonstances qui ont donné lieu à la convocation de cette Diète extraordinaire, se flatte que les états, animés par des sentiments pacifiques, dirigeront leurs opérations de manière qu'elles ne seront ni contraires aux constitutions de leur royaume ni nuisibles aux intérêts des puissances voisines.

L'intérêt que Sa Majesté prend au bonheur et à la tranquillité de la Suède, l'a déterminée à charger son ministre de faire cette déclaration; Sa Majesté espère que la nation suédoise évitera toutes les résolutions qui pourraient la commettre avec des voisins auxquels Sa Majesté, selon ses engagements solennels, doit des secours, dans le cas qu'on les mette dans la nécessité de les réclamer.

Nach der Ausfertigung; die Umarbeitung des „Projet de la déclaration" eigenhändig.

17861. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 28 février 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 25 de ce mois. Je conçois très bien qu'il ne vous sera pas possible à chaque jour de poste de me mander régulièrement des nouvelles intéressantes de la cour où vous êtes, par rapport à ses affaires du dehors, mais les détails que vous pourrez me donner relativement aux finances et au commerce de la Saxe, me seront également intéressants et instructifs, puisqu'ils pourront servir à me mettre en état de juger avec solidité de la véritable situation dans laquelle la cour de Dresde peut se trouver actuellement. Vous n'oublierez pas aussi de suivre attentivement les différents principes que les ministres ont adoptés, pour apprendre quels seront ceux qui, par la suite du temps, pourront prévaloir à cette cour; et vous ne perdrez pas non plus de vue ce qui regarde le militaire de là-bas, afin d'être instruit de tout ce qui obtiendra à l'égard de ce dernier; car toutes ces différentes connaissances nous pourront être très utiles

pour nous faire juger avec fondement de ce que cette cour pourra entreprendre ou non un jour, et de ce qu'on doit s'attendre d'elle avec le temps. Les affaires des finances et des manufactures de la Saxe vous fourniront, outre cela, un vaste champ à vous évertuer, et vous avez en elles une tâche assez grande pour les débrouiller et pour vous mettre entièrement au fait de tout ce qui les concerne.

Nach dem Concept. Federic.

17862. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er mars 1769.

J'ai été bien aise d'apprendre, par votre dernière dépêche du 22 de février dernier qui m'a été fidèlement rendue, les avantages que les troupes russes viennent de remporter sur les Tartares.[1] Vous féliciterez de ma part et en mon nom les généraux russes qui se trouvent à la cour où vous êtes, de cet heureux succès de leurs armes et n'oublierez pas de me marquer, en son temps, si cet évènement ne produit pas de l'altération dans les Confédérations des Polonais, ou si, nonobstant cela, elles continuent toujours d'aller leur train. Vous ne manquerez pas non plus de me mander quand la grande armée russe se mettra en mouvement pour avancer contre les ennemis.

Au reste, je compte d'apprendre en peu de vous l'arrivée de mes officiers que j'ai envoyés comme volontaires à l'armée russe à Varsovie,[2] et vous ne négligerez pas d'y ajouter les nouvelles des officiers qui sont partis d'ici pour faire dans ces contrées l'achat des chevaux pour la remonte de la cavalerie, en m'indiquant les endroits où ils peuvent se trouver présentement.

Federic.

Nach dem Concept.

17863. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 22. Februar: „Quelque chagrin que cette perspective de réunion prochaine de toute la maison de Brandebourg[3] puisse causer d'ailleurs à la politique de celle d'Autriche, je n'ai aucune raison particulière de soupçonner encore que cela puisse avoir contribué à faire changer l'Empereur de façon de penser touchant son entrevue avec Votre Majesté; mais, au lieu de cela, il me paraît que le contenu de sa dernière réponse sur ce sujet[4] dénote clairement que la condition ajoutée par Votre Majesté à la sienne propre doit lui avoir fait de la peine et peut-être encore beaucoup davantage au prince Kaunitz dont la hauteur est trop bien

[1] An der Grenze von Neu-Serbien hatte der Generalmajor Isakow mit 4000 Russen den Angriff des Chans zurückgeschlagen und ihm einen Verlust von 700 Mann beigebracht. — [2] Vergl. S. 110. 143. Am 8. März wiederholt der König den Befehl an Benoît, über die sichere Ankunft der Officiere in Warschau zu berichten. — [3] Vergl. Nr. 17811 und 17835. — [4] Vergl. Nr. 17809.

connue pour qu'il n'ait pas trouvé étrange qu'on ait voulu mettre encore une condition telle que la déclaration de la cour impériale concernant le duc de Teschen[1] aux avances que l'Empereur a fait faire pour cette entrevue,[2] lesquelles n'étaient qu'un effet de sa grande envie de faire une connaissance personnelle avec Votre Majesté et de Lui donner par là une preuve sincère de son amitié et de sa déférence."

Potsdam, 1er mars 1769.

Votre dépêche du 22 de février dernier me fait juger que vous n'avez point d'assez justes idées sur les propositions que l'Empereur m'a fait faire par le général Nugent. Un traité de neutralité pour l'Allemagne en fit le principal objet, et l'entrevue que ce Prince souhaitait d'avoir avec moi, devait servir, en même temps, à y préparer les voies. Or cette neutralité regardant principalement les troubles actuels de Pologne, il est tout simple qu'avant d'entrer dans les engagements qu'on veut me faire contracter à cet égard, je demande préalablement des éclaircissements si la cour où vous êtes, n'a point dessein de se mêler des affaires de Pologne en faveur du duc de Teschen, et je ne vois absolument rien dans ce que j'en ai glissé dans ma dernière réponse, dont le prince Kaunitz ait sujet de se formaliser. Quoi qu'il en soit, j'attends tranquillement ce qu'on jugera à propos de répliquer, pour me diriger en conséquence; et, en attendant, je ne saurais vous cacher que la singularité du ministère autrichien de remettre au chargé d'affaires d'Ansbach[3] les réponses de Leurs Majestés Impériales aux lettres de notification sur la réunion des deux margraviats de Franconie, sans lui en faire tenir, en même temps, copie, me donne de grands soupçons que ces réponses renferment quelque chose que je ne saurais admettre. Et si mes soupçons sont fondés et qu'on y soit effectivement allé trop loin, je n'y acquiescerai sûrement point, mais je ferai plutôt les plus fortes représentations contre tout ce qui pourrait préjudicier à mes intérêts et à ceux de ma maison, ce qui pourrait bien faire revivre nos brouilleries et les rendre plus fortes que jamais. Vous tâcherez donc de pénétrer le contenu de ces réponses et n'oublierez pas de m'informer de tout ce qui pourrait en revenir à votre connaissance.

Au reste, les Russes n'ont pas tardé de remporter des avantages sur les Tartares qui ont voulu forcer leurs lignes dans la Nouvelle-Servie,[4] et je ne doute pas que vous n'ayez également déjà appris que ces derniers ont été repoussés avec une perte très considérable.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 17 und Nr. 17809. 17821. — [2] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586. — [3] Lith. — [4] Vergl. Nr. 17862.

17864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mars 1769.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends par votre dépêche du 14 de février dernier que la cour où vous êtes, paraît être actuellement d'accord avec moi sur la nature du secours que je lui dois fournir dans sa guerre contre la Porte.[1] Je ne négligerai sûrement pas de remplir fidèlement tous mes engagements, et le comte Panin peut être très persuadé que je ne lui laisserai rien à désirer à cet égard.

En attendant, vous n'oublierez pas de le féliciter sur les premiers avantages que les armes de sa souveraine viennent de remporter sur les Tartares dans les lignes de la Nouvelle-Servie,[2] et dont les particularités vous seront déjà parvenues avant la réception de la présente. Je les regarde comme un présage heureux de ceux auxquels la valeur des troupes russiennes donne lieu de s'attendre encore dans la suite, et que la Porte ne tardera pas de se repentir de s'être laissé entraîner dans cette guerre.

Quant à l'Angleterre, le comte Panin a grande raison de ne pas se fier à ses insinuations pour la conclusion d'une alliance.[3] Aussi longtemps que le ministère d'à présent y subsistera, il n'y aura absolument rien à faire avec ces gens-là que dans des affaires qui regardent simplement le commerce, et qui les porteront toujours à flatter la Russie. Toute autre négociation, au contraire, n'aboutira à rien d'essentiel, et je ne doute pas que le comte Panin ne tardera pas de se convaincre que je connais mieux leur façon de penser et d'agir et combien il a sujet de se détromper des idées avantageuses qu'il pourrait peut-être avoir prises jusques ici à leur égard.

Au reste, je ne doute nullement que les arrangements que, selon votre post-scriptum, on vient de prendre en Russie pour l'établissement d'une banque,[4] ne soient tels qu'on puisse s'en promettre un succès heureux; et il ne me reste d'ailleurs rien à ajouter que de vous communiquer ci-joint en copie un rapport de mon maître de postes à Memel[5] qui regarde les raisons du retard des remises qui proviennent

[1] Solms berichtete: „Je crois, sans craindre de me tromper, pouvoir assurer présentement que la cour de Russie, persuadée par les arguments solides que Votre Majesté a bien voulu lui exposer à ce sujet, ne demandera plus que le secours stipulé en argent." — [2] Vergl. S. 151. — [3] Solms berichtete, Panin bestehe auf Zahlung der Subsidien trotz aller Vorstellungen Cathcarts, dass das Ministerium sie in Friedenszeiten zwar nicht bewilligen, jedoch Geldaufwendungen im Dienste der Freunde Englands machen und sich dadurch nützlich erweisen könne, „sans titre et sans bornes, vu qu'une telle assistance, donnée dans un moment critique, ne se mesurait pas sur les paroles d'un traité, mais sur les véritables besoins, ce qui pourrait la faire aller même plus loin". Vergl. S. 109. — [4] Die Bank gab Scheine, auf Sicht zahlbar, gegen Kupfergeld zur Erleichterung des Geldverkehrs aus. — [5] Bericht von Witte, Memel 18. Februar.

de la correspondance de la Russie, et les moyens d'y remédier, et qui peut vous servir de guide dans la négociation que vous êtes chargé d'entamer sur ce sujet.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 865. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 mars 1769.

Je suis bien aise d'apprendre par votre rapport d'hier que vous trouvez parfaitement conforme à son but la déclaration que j'ai projetée pour être remise à la prochaine Diète extraordinaire de Suède;[2] et il ne s'agit plus qu'à l'envoyer incessamment au baron de Cocceji à Stockholm pour l'avoir à la main, lorsque le comte d'Ostermann le requerra de la délivrer, et à en communiquer également copie au comte de Solms à Pétersbourg pour la faire valoir comme une nouvelle marque de la fidélité et de l'exactitude avec lesquelles je tâcherai toujours de remplir mes engagements.

Vous aurez soin de l'une et de l'autre de ces expéditions, et vous n'oublierez pas de faire observer au baron de Cocceji que la considération des conjonctures actuelles était le seul motif qui m'avait engagé à faire quelques changements à son projet.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

17 866. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mars 1769.

Votre dépêche du 17 du mois dernier de février m'a été fidèlement rendue. Son contenu me confirme dans l'opinion où je suis, que la France, malgré tout ce que les cours de Russie, d'Angleterre et de Danemark pourront faire en Suède pour y soutenir leurs partis, emportera néanmoins la supériorité en faveur du sien à la prochaine Diète extraordinaire qui se tiendra dans ce royaume. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 51. 54. — [2] Vergl. Nr. 17860. — [3] Demgemäss Ministerialerlasse an Cocceji und Solms, Berlin 4. März.

17 867. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 mars 1769.

Votre dernière dépêche du 17 de février dernier ne fournissant rien qui exige de nouvelles instructions, je me borne à vous en accuser la réception.

Tout son contenu donne en attendant lieu à présumer qu'aussi longtemps que la présente administration subsistera, les affaires iront toujours le même train et se ressentiront toujours de la faiblesse et de l'inconstance de ceux qui les dirigent. Aussi peut-on s'attendre que les tracasseries avec Wilkes et les colonies[1] ne finiront pas sitôt, et qu'à la fin les différentes querelles qui s'élèvent avec la France,[2] pourraient bien aboutir à une brouillerie ouverte avec cette couronne. C'est tout ce que j'ai à vous faire observer aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 868. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 mars 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 24 de février passé, et quoique son contenu me fasse voir que l'ambassadeur de France à La Haye, le baron de Breteuil, commence à se repentir de la conduite déplacée qu'il a observée jusqu'ici vis-à-vis du prince et de la princesse d'Orange,[3] je suis persuadé néanmoins que sa vanité ne lui permettra jamais de faire des propositions raisonnables au Prince pour concilier ces difficultés d'étiquettes qu'il a mises en avant, vu que son orgueil ne saurait manquer d'y souffrir considérablement, de sorte qu'il est bien à croire qu'il ne s'accommodera pas de sitôt là-dessus avec le Stathouder, mais restera encore longtemps brouillé avec ce Prince.

Ein Schreiben für die Baronin Danckelman wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 869. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 mars 1769.

Je ne suis du tout point surpris de l'irrésolution dans laquelle, selon votre dépêche du 28 de février dernier, la cour où vous êtes, se trouve.[4]

[1] Vergl. S. 139. — [2] Maltzan berichtete über die Zurückweisung einer Beschwerde Châtelet-Lomonts wegen schlechter Behandlung von Franzosen durch Engländer in Ostindien. — [3] Thulemeier berichtete: „Il s'applique beaucoup à concilier les difficultés d'étiquette qu'il a jugé à propos de mettre en avant (vergl. Bd. XXVII, 581), et on m'assure qu'il a des ordres positifs du duc de Choiseul de se rapprocher du Prince sans affectation autant que possible.“ — [4] Borcke berichtete, dass der sächsische Hof aufmerksam die militärischen Maassnahmen Oesterreichs (vergl. für

Il faut de toute nécessité que, dans les conjonctures présentes, la moindre bagatelle intimide une cour dont la politique est si incertaine et si flottante.

Le prince Albert de Saxe, duquel il est probablement question, à l'heure qu'il est, dans toutes les conversations, vous fournira une occasion bien propre pour en parler également avec le comte de Sacken et pour sonder la façon de penser de ce ministre sur l'intention que la cour impériale paraît avoir de placer ce Prince sur le trône de Pologne, au cas que les conjonctures soient telles qu'elle voie jour à pouvoir le faire avec succès;[1] et vous ne manquerez pas, après que vous vous serez entretenu avec lui à ce sujet, de m'informer de quelle manière il se sera expliqué là-dessus envers vous.

Au reste, je vous dispense à m'écrire régulièrement deux fois par semaines, quand vous manquerez de matières intéressantes, et je vous permets, dans ce cas, de surseoir d'un jour de poste à l'autre à me faire des rapports. Je ne vous presse pas non plus touchant ce qui concerne les finances de la Saxe, mais je vous laisse tout le temps qu'il faut, et dont vous pourrez avoir besoin, pour vous mettre bien au fait de ces affaires-là.

Federic.

Nach dem Concept.

17870. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 mars 1769.

Le Roi a vu par le contenu de la très-humble dépêche du sieur Geiseler en date du 25 de février dernier[2] les nouvelles qu'il a mandées relativement aux différentes augmentations que la cour de Danemark prétend faire tant parmi ses troupes de terre que dans sa marine;[3] mais, comme Sa Majesté ne saurait concevoir d'où le Danemark compte de prendre les fonds requis pour de pareilles augmentations, elle enjoint à sondit secrétaire de légation de lui donner les éclaircissements nécessaires à ce sujet. A quoi il ne manquera pas de se conformer.[4]

Nach dem Concept.

Federic.

---

diese Nr. 17874) verfolge. „Ces inquiétudes rendront la politique de cette cour encore plus incertaine et flottante qu'elle n'était. On s'y repent déjà de n'avoir pas eu assez de ménagements pour la cour de Vienne, comme cela paraît aux propos des ministres."

[1] Vergl. Nr. 17863. — [2] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus obigem Berichte findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 3. März: „Bene, aber wor kommet das Geld her?" — [3] Geiseler berichtete über die Neuerrichtung von 16 National-Bataillonen, über Vermehrungen bei den regulären Truppen, sowie über den Plan einer Verstärkung der Flotte um 10 Kriegsschiffe und eine Division Matrosen. — [4] Am 14. März fordert der König von Geiseler Aufklärung über das Gerücht von einer geplanten beträchtlichen Vermehrung des dänischen Heeres.

17871. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A TRIESDORF.

[Potsdam] 3 mars 1769.

Mon cher Neveu. Je vous suis infiniment obligé, mon cher neveu, des 200 hommes que vous permettez qu'on lève [dans] votre pays;[1] nous en avons besoin d'autant plus que l'Empire même n'en fournit pas à beaucoup près autant qu'autrefois. Souffrez que je vous les paie; je ne veux pas, mon cher neveu, que vous vous incommodiez pour moi le moins du monde, et je vous conserverai une reconnaissance entière pour la simple permission d'enrôlement.

Je vois toutes les sages mesures que vous prenez chez vous pour écarter toutes ces vermines malfaisantes qui ont sucé le Margrave et le pays pendant la dernière régence;[2] vous ne pouvez mieux faire que d'employer vos gens d'Ansbach que vous connaissez, pour débrouiller et régir le pays qui vous est tombé en héritage.

Vraisemblablement la cour de Vienne se tiendra tranquille,[3] elle n'aurait pas beau jeu de se mêler présentement de vos affaires, et je crois que vous n'aurez aucun désagrément de ce côté.

Adieu, mon cher neveu, je vous embrasse mille fois. En vous assurant de toute la tendresse et l'estime avec laquelle je suis, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.[4]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17872. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 3 mars 1769.

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre[5] et d'y voir que vous vous portez bien. A présent que le beau temps revient, je commence à me promener à cheval et de reprendre de l'exercice; on est si aise de sortir d'une prison où l'on a vécu enfermé pendant trois mois.

Cette bonne saison sera avantageuse aux Russes, qui sont en pleine marche pour le Niester. Vous saurez, sans doute, déjà, mon cher frère, que le kan des Tartares, à la tête de 50 000 canailles, a été battu par 4000 Moscovites[6] à l'endroit où M. de Münnich avait fait construire des lignes et des redoutes.

[1] Vergl. Nr. 17820. — [2] Der Markgraf übersandte mit seinem Schreiben, Triesdorf 24. Februar, eine Uebersicht der von ihm getroffenen Veränderungen in den obersten Hof- und Staatsbeamtenstellen. „J'espère d'avoir satisfait aux conseils gracieux de Votre Majesté en congédiant non seulement ceux qui avaient la plus part aux indignes cabales, [mais encore] en les éloignant avec ordre précis de quitter la ville de Baireuth et de s'établir ailleurs.“ — [3] Vergl. Nr. 17850. — [4] In einem Erlass an Schulenburg vom 3. März erklärt sich der König bereit, mit Zustimmung des Markgrafen Alexander sechs in Baireuth verabschiedete Pagen in seinen Dienst zu übernehmen. — [5] D. d. Berlin 1. März. — [6] Vergl. S. 151.

Il est bien vrai, mon cher frère, comme vous le dites, que, si les Russes recevaient un échec considérable, l'Impératrice-Reine pourrait se mêler de cette guerre; mais, dans ce cas, nous agirions contre elle, puisque dans notre traité on est convenu que les Russes ne m'enverraient point de secours, si mes provinces du Rhin se trouvaient attaquées, ni que je ne leur en donnerais, si on les entamait dans l'Ukraine ou vers Kasan et Astrakan.[1] Toutes les mesures de la politique sont incertaines. Souvent ceux qui veulent éviter la guerre, s'y précipitent, et, si, d'un côté, on trouve de l'avantage dans une alliance, d'un autre il se trouve des embarras. Point de médaille sans revers. Ce devrait être la devise des hommes et de toutes leurs œuvres. Mais, quoi qu'il arrive, nous coulerons en paix cette présente année, et le Ciel pourvoira pour l'avenir.

La vie de Potsdam se ressemble trop pour que je puisse, mon cher frère, vous en amuser. Je m'amuse de mes affaires, de l'histoire du Bas-Empire et d'un peu de musique, et aujourd'hui de la promenade. Je finis en vous priant de me croire avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17873. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 mars 1769.

Quoique, selon votre dépêche du 25 de février dernier qui m'est très bien parvenue, les Confédérations en Pologne, bien loin d'être découragées par l'avantage que les Russes ont eu, en dernier lieu, sur les Tartares,[2] continuent toujours à augmenter, je me persuade néanmoins que, quand les armes russes auront obtenu, comme il est à présumer, encore quelques nouveaux succès, soit contre les Turcs ou les Tartares, que cela ne manquera pas de faire de l'impression sur les Confédérés et rabattra beaucoup de la vivacité qu'ils continuent de témoigner jusqu'à présent.

Pour ce qui concerne l'article de notre tabac, il paraît que jusqu'ici vous n'avez pas bien compris mon idée à cet égard. Mon intention est proprement de procurer un débouché en Pologne à la fabrication de notre tabac et de profiter pour cet effet des conjonctures présentes de ce royaume pour l'y introduire et pour accoutumer insensiblement les Polonais à prendre cette marchandise préférablement de nous plutôt que d'autrui. Pour y parvenir, vous sentirez vous-même qu'il importe

[1] Der Prinz schrieb: „Si le malheur des Russes, au cas que les Turcs eussent des avantages, vous oblige d'entrer en guerre, il me paraît que ce serait un engagement qui serait fort onéreux et fort risquant à remplir en donnant de secours aux Russes contre les Turcs; votre armée en serait plus faible contre les Autrichiens, ces derniers vous ferai[en]t nécessairement la guerre.“ — [2] Vergl. S. 151. 157.

de savoir les différentes sortes de tabac qui sont en vogue dans ce pays, et les prix auxquels ils se vendent, parceque sans cela on ne saurait prendre aucunes mesures dont on puisse se promettre le moindre succès de réussite. Je vous réitère donc, pour cet effet, encore une fois mes ordres précédents[1] et vous enjoins de me marquer sans faute par un de vos rapports suivants tant les différentes sortes de tabac dont on se sert communément en Pologne, que les prix auxquels elles se vendent.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

17874. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 mars 1769.

N'ayant rien à vous dire sur tout le contenu de votre dépêche du 25 de février dernier, je me borne aujourd'hui à vous en accuser la réception et à vous faire part d'un avis qui vient de m'entrer d'assez bon lieu, et qui mérite d'être suivi et éclairci de plus près.

Cet avis[3] regarde l'État-major qu'on doit former, à l'heure qu'il est, à Vienne pour l'armée, et le soin qu'on prend dans les États héréditaires pour pourvoir les troupes de tout ce qu'il leur faut pour entrer en campagne. On prétend que jusques ici la cour de Vienne n'a jamais formé un tel État que quand elle s'est vue à la veille d'une guerre;[4] et cette anecdote vous fera sentir de reste combien il importe de se procurer des éclaircissements ultérieurs sur ce sujet. En général, les affaires se trouvent actuellement dans une situation si critique que je ne saurais trop vous recommander de redoubler de vigilance et d'attention et de vous tenir continuellement à l'affût de tous les arrangements que la cour où vous êtes, pourrait prendre, et particulièrement de ceux qui regardent son état militaire, afin de pouvoir me rendre sur tous ces objets des rapports exacts et détaillés sur lesquels je puisse tabler.

Nach dem Concept.

Federic.

17875. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. Februar, über eine Unterredung mit Panin, betreffend die Erneuerung des Vertrages. „Il me dit alors qu'il voyait peu de chose à

[1] Vergl. S. 128. 138. — [2] Auf den Bericht Benoîts vom 4., dass man in Polen des türkischen Rauchtabaks sich bediene, verfügt der König am 12. März, die Einführung wenigstens von Schnupftabak anzustreben. — [3] Bericht von Borcke, Dresden 28. Februar. — [4] Am 5. März unterrichtet der König Dalwig von den obigen Nachrichten, mit dem Befehl, sich näher nach ihnen zu erkundigen, obwohl sie „eben nicht ganz zuverlässig lauten" und nach seinem „Grenzrapport" vom 26. Februar „im Oesterreichschen noch alles auf dem bisherigen Fuss ruhig und nichts von Bedeutung vorgegangen ist".

observer sur le projet fourni par Votre Majesté, [1] et même par rapport aux circonstances présentes, telles qu'elles étaient dans le moment présent, et à la guerre où la Russie était sur le point d'entrer avec la Porte seule, il [ne] pourrait y avoir rien à ajouter; mais comme cette situation était susceptible de changement et pouvait faire naître des évènements qui rendissent cette prochaine guerre plus étendue et peut-être générale dans l'Europe, il serait nécessaire de se concerter sur ces évènements possibles et de convenir d'avance des mesures à prendre en pareille occasion, afin de rendre cette alliance plus utile aux deux parties contractantes conformément à leurs mutuels intérêts; qu'il espérait que Votre Majesté ne trouverait point à redire à cette prévoyance qui servirait à remplir parfaitement le but qu'Elle-même avait déclaré de S'être proposé par ce renouvellement, savoir de rendre Ses liaisons avec l'impératrice de Russie entièrement indissolubles; que, pour lui, il était occupé maintenant à réfléchir sur cette matière, afin de la mener au point d'en faire le canevas d'un contre-projet; mais comme elle était trop importante pour ne rien précipiter là-dessus, il priait qu'on lui laissât le temps de le faire avec toute la réflexion qu'elle méritait . . .

En parlant ensuite sur les subsides, [2] ce ministre témoigna désirer de savoir si Votre Majesté voulait avoir la bonté de les tenir prêts; comme il croit qu'il sera trouvé bon d'employer une partie de ces subsides en Suède, il pourrait peut-être prier de faire le premier payement à Hamburg . . .

On est informé que la France achète une grande quantité de blé à Danzig qu'on soupçonne destiné pour être transporté en Suède. Le comte Panin balance jusqu'ici sur le parti qu'il conviendrait de prendre pour interrompre ce commerce; en attendant, il croit qu'il serait fort bon de conseiller amicalement au magistrat de cette ville d'empêcher que cela n'aille trop loin. Il serait fort aise, au cas que Votre Majesté daignât approuver cet expédient, qu'Elle voulût ordonner à Son ministre audit lieu de faire cause commune pour ces remontrances avec celui de Russie [3] . . .

Selon l'idée que j'ai de la façon de penser de [Panin], j'ose douter presque qu'il sent du penchant pour le projet du comte Lynar. [4] D'abord, le principe sur lequel est fondé le système politique d'aujourd'hui de Russie, pourrait s'opposer à entrer avec l'Autriche dans une négociation de cette nature, qui présupposerait une espèce de confiance réciproque que les partisans du nouveau système ne voudraient pas voir rétablie; on ne se fierait peut-être non plus assez à la sincérité de la cour de Vienne que, lorsqu'on lui ferait la proposition du projet, elle ne s'en servît pour donner une mauvaise couleur à toutes les démarches précédentes de l'impératrice de Russie, les faisant envisager comme des projets prémédités pour dépouiller la Pologne. De plus, la conservation de cette République semble réellement tenir à cœur à la cour d'ici; du moins, depuis le moment que le comte Panin a pris part aux affaires, il a tenu constamment le même langage là-dessus. Il regarde la Pologne comme propre pour servir la Russie contre la Porte, et quoique, dans les circonstances présentes, elle est plutôt à considérer comme ennemie, il se flatte cependant qu'après que ce chaos sera débrouillé, il parviendra à l'amener au système de sa cour. Dans cette vue, il regarde aussi l'amitié de la République utile à Votre Majesté, qui pourrait en faire usage dans une guerre contre l'Autriche. D'ailleurs, quoique par la réunion des intérêts opposés des puissances ce projet semble promettre une conclusion prompte et [sûre] de tous les embarras, je ne sais pourtant pas si cela seul suffirait pour lui donner du crédit. On a pris pour principe qu'il serait nuisible à la Russie de faire des conquêtes, et cette opinion, reçue par les vieux, est inspirée aux jeunes pour être transportée à la postérité. Votre Majesté aura pu remarquer, en plusieurs occasions, que, l'ambition du gouvernement d'à présent tendant à vouloir

[1] Vergl. Nr. 17752. — [2] Vergl. S. 153. — [3] Rehbinder. — [4] Vergl. Nr. 17786.

inspirer la confiance dans la parole de la Russie et accoutumer l'Europe à se fier au désintéressement de ses maximes, il ne voudra pas changer ni de principe ni de conduite, au risque de perdre la réputation qu'il se croit en chemin de gagner. Enfin, ne s'imaginera-t-on peut-être pas aussi qu'au lieu de sortir d'affaires tout d'un coup, l'expédient proposé pourrait amener des embarras qu'on ne saurait prévoir, et c'est certainement ce qu'on cherche bien à éviter. Les apparences sont que la guerre avec les Turcs ne sera pas de longue durée; que la contenance de Votre Majesté retiendra l'Autriche de s'en mêler; que les [affaires] de Pologne s'accommoderont ensuite sans peine; on n'appréhende presque pas la Suède: ainsi que l'impératrice de Russie et son ministre se flattent de pouvoir bientôt se livrer à leur penchant favori, qui est, sans contredit, celui de s'occuper uniquement des affaires de l'intérieur de l'empire. Que Votre Majesté daigne Se rappeler un mot du comte Panin que j'ai mandé alors dans un de mes rapports; c'était après la fin de la dernière Diète de Confédération en Pologne. Il croyait alors que tout était fini dans ce pays-là, et, en s'entretenant [là-dessus] avec moi, il me dit: »A présent, nous nous reposerons, et nous verrons agir les autres.«[1] Voilà, Sire, ce que j'ai cru, pour obéir à vos ordres, devoir vous exposer relativement au projet du comte de Lynar. Je ne me fierai cependant point à mes propres lumières. Sans nommer ma source, je le ferai connaître au comte Panin, et j'informerai Votre Majesté des réflexions qu'il aura faites à ce sujet."

Potsdam, 5 mars 1769.

La manière dont, selon votre dernière dépêche du 17 de février, le comte Panin continue à envisager mon projet de renouvellement de notre alliance, m'a fait un plaisir infini. J'en augure très bien pour le succès de cette négociation et, étant d'accord sur les principes, nous ne tarderons pas de l'être sur les moyens. Afin cependant de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, je lui laisserai tout le temps qu'il demande, pour me communiquer ses réflexions ultérieures, et j'attendrai tranquillement le contre-projet qu'il a dessein de former et de me faire parvenir.

Mais, en attendant, je ne saurais vous dissimuler que la guerre générale qu'il semble prévoir, ne me paraît pas aussi prochaine qu'il se l'imagine, et pourvu qu'on n'y donne pas lieu par un défaut de modération et de prudence, je me flatte toujours qu'un embrasement général ne sera pas à appréhender. Il aurait été même à souhaiter que la Russie n'eût pas pris les intérêts des Dissidents aussi chaudement à cœur, et je suis persuadé que, selon le mot du comte de Panin, elle aurait pu alors se reposer à présent et voir agir les autres.

Quoi qu'il en soit, elle peut compter que je remplirai avec autant d'empressement que de fidélité les engagements que j'ai contractés avec elle; et comme il est stipulé dans notre traité que les subsides se paieront tous les trois mois, je ne manquerai pas de lui en faire tenir, à la fin de ce mois, le premier terme à raison de 100 000 roubles, de sorte que vous n'avez qu'à demander au comte de Panin dans quelle ville il veut faire recevoir ce premier payement, afin que je puisse

[1] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17088.

prendre mes arrangements en conséquence. Le second terme sera à la fin du mois de juin prochain et le troisième à la fin de celui de septembre; mais comme il paraît qu'on ne fait pas assez d'attention à ce qui est stipulé à cet égard, et dont cependant on ne saurait se départir, vous aurez grand soin d'expliquer au comte de Panin en termes clairs et bien précis tout ce que je viens de vous en marquer.

Quant au projet du comte de Lynar, mes ordres du 2 de février[1] vous auront fait sentir d'avance que je l'ai regardé d'abord comme très chimérique. C'est aussi pourquoi je vous ai laissé entièrement le maître d'en parler au comte de Panin ou de le supprimer entièrement, et il dépendra encore de votre jugement de le laisser tout-à-fait ignorer à ce ministre.

En attendant, comme je suis bien aise de donner à la cour où vous êtes, une nouvelle preuve de l'empressement avec lequel je saisis toutes les occasions qui se présentent pour lui faire plaisir, je n'ai pas tardé non plus d'ordonner à mon résident de Junk à Danzig[2] de faire cause commune avec le ministre de Russie pour conseiller au magistrat de cette ville de ne pas permettre que la France y fasse une trop grande emplette de blé pour la Suède. Mais, en lui communiquant cette nouvelle, vous n'oublierez pas de lui insinuer en même temps adroitement que, malgré toutes les promesses que sa cour m'avait faites, je n'avais cependant encore jusques ici obtenu aucune satisfaction sur les griefs que j'avais contre cette ville,[3] et que je serais bien charmé, s'il voulait bien me la procurer sans plus de délai.

Enfin, je souhaiterais bien de procurer à ma fabrique de porcelaine fine à Berlin un débit de ses marchandises en Russie. Jusques ici les droits d'entrée de 39 et de 100 pour-cent pour figures et autres articles de la même valeur qu'on y perçoit, ont rendu ce commerce extrêmement difficile; mais, si la cour où vous êtes, voulait modérer ces droits et les mettre sur un pied plus équitable, en faveur des marchandises de ma susdite fabrique, ce commerce pourrait devenir très avantageux à nos sujets réciproques, et j'enverrais de fortes provisions de toutes sortes de ces porcelaines fines à la maison de commerce qui est établie à Pétersbourg sous mes auspices, pour les échanger contre des marchandises d'exportation de l'empire de Russie. Vous n'oublierez donc pas de sonder là-dessus le terrain là où il appartient, et de me rendre compte de la réponse que l'on vous fera.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 17786. — [2] Cabinetserlass, Potsdam 5. März. — [3] Wegen des Werbeverbotes, vergl. Bd. XXVI, 392. 399; XXVII, 590. 591. 598.

17876. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 mars 1769.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 20 et du 24 de février dernier. Vous vous garderez bien d'entrer en rien avec le nommé Roubeaud de Marseille dont vous faites mention dans la première.[1] C'est un marchand banqueroutier que j'ai appris à connaître,[2] auquel on ne doit guère se fier. Mais pour ce qui est des deux autres personnes qu'il vous a conduites, je leur permets, et il leur sera libre de venir s'établir avec leurs biens dans mes États où certainement ils ne manqueront pas de trouver leur compte, en s'intéressant dans la partie du commerce relative au bois.

Quand vous aurez occasion de voir le marquis de Valory, vous l'assurerez que j'avais été bien sensible à son souvenir,[3] et lui ferez, à ce sujet, un compliment convenable de ma part.

Pour votre négociation, je la regarde avec assez d'indifférence, vu que de tout temps je n'y ai eu aucune foi et ne me suis jamais flatté que ce fût le sérieux de la cour où vous êtes, de la conclure. D'ailleurs,[4] je vois clairement, par ce que vous me mandez,[5] que Choiseul se moque de nous, et que cette négociation s'en ira en fumée. Vous vous êtes conduit aussi sagement que possible en ne fournissant point de projet,[6] et vous avez toujours pour excuse que, comme les Français ont entamé cette négociation, c'est à eux à parler; mais s'ils parlent même, vous verrez des propositions si bizarres avancées de leur part qu'il ne résultera rien de tout ceci. Cependant, pour voir ce qui en est, vous n'avez qu'à lâcher ou à Meny ou à quelqu'un de cette espèce, pour que cela revienne à Choiseul, que je n'attendais que sur ce que vous me manderiez de votre négociation, pour me décider en conséquence et m'arranger avec les Anglais. Si, après cela, Choiseul ne se déboutonne pas, il faut se taire et ne pas toucher cette corde, en affectant sur cela toute l'indifférence possible.

[1] Roubeaud, der sich angeblich bemühte, reiche französische Privatleute für die Emdener Compagnie zu gewinnen, hatte zu Goltz zwei Franzosen geführt, namens de La Saule und Poncet de la Rivière, der früher Gouverneur von Gorée gewesen war und Frankreich verlassen wollte. Goltz hatte sich bereit erklärt, ihre Vorschläge dem König zuzustellen. — [2] Anlässlich von Verhandlungen über Gründung einer „Ostindischen Compagnie" 1765. — [3] Valory, der frühere Gesandte in Berlin (vergl. die Register zu Bd. I—XVI), hatte sich bei Goltz, wie dieser am 24. Februar berichtete, nach der Gesundheit des Königs erkundigt. — [4] Das folgende bis zum Schluss des Erlasses nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs. — [5] Goltz berichtete, Paris 24. Februar, Choiseul habe erklärt, dass er den versprochenen Entwurf (vergl. S. 145) mitgebracht haben würde, „s'il était instruit des objets sur lesquels le traité devait rouler"; dass die Erneuerung des Vertrages von 1753 für die beiderseitigen Interessen nicht zureiche; „qu'il n'ignorait pas que Meny avait été en affaire avec le sieur Beudet, premier commis du bureau de la marine; ... que lui n'était jusqu'à présent entré dans aucun détail là-dessus; qu'il avait attendu la présence d'un ministre de Votre Majesté". — [6] Vergl. S. 145.

Vous avez également bien fait de vous expliquer[1] avec le résident de Russie[2] pour éviter tout mésentendu. Panin est paresseux, il instruit mal les ministres; le prince Repnin manque même souvent d'ordres pour se conduire, quoique sa situation soit épineuse.

On débite à La Haye que Choiseul branle au manche;[3] je n'en crois rien, car la maîtresse[4] n'a pas eu le temps de prendre sur le Roi assez d'ascendant pour déposer un ministre.

Notre comte de Guines est muet comme une carpe, et il le pourra être très longtemps, sans que je m'en embarrasse. En un mot, ces Français sont des fous qui n'ont que de la légèreté, de l'étourderie et de la friponnerie en tête. Abandonnons-les à Paoli, et ne les regardons qu'avec la plus froide indifférence.

N'oubliez pas la succession de Bavière et le reste des choses dont je suis curieux d'être informé, et tâchez de vous procurer des nouvelles sûres sur ce qui regarde les cris des Parlements et du peuple,[5] pour que je puisse juger ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a d'exagéré dans ses plaintes.

Federic.

Nach dem Concept.

17877. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 mars 1769.

Votre dernière dépêche est du 21 de février, et elle n'offre pas matière à de nouvelles instructions. J'ai en attendant une autre commission à vous donner dont je souhaiterais bien qu'elle fût exécutée avec toute la délicatesse qu'elle exige. C'est d'ébruiter, s'il est possible, à Londres que vous étiez chargé de quelque négociation importante auprès du ministère britannique. Le but principal[6] que je me propose par ce bruit, c'est d'exciter la jalousie de l'ambassadeur ou du ministre de France qui y réside,[7] et pour l'accréditer en quelque façon, les occasions ne vous manqueront pas. Le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte vous en fournira pour parler souvent avec les ministres, et ces entretiens mettront peut-être au ministre susmentionné la puce à l'oreille et lui feront accroire qu'il s'agit effectivement d'une négociation. Je me repose en tout ceci sur votre savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Ueber Veranlassung und Aufgabe seiner Sendung nach Frankreich. — [2] Chotinski. — [3] Vergl. Nr. 17878. — [4] Gräfin du Barry, vergl. S. 146. — [5] Vergl. S. 131. — [6] Vergl. dafür Nr. 17876. — [7] Châtelet-Lomont.

17878. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 mars 1769.

Quelque formidable que puisse être le parti qui, selon votre dépêche du 28 de février dernier, se forme en France contre le duc de Choiseul, j'ai cependant lieu de douter qu'il parvienne sitôt à déplacer ce ministre favori. Peut-être trouvera-t-il encore moyen d'éluder tous les efforts qu'on fait pour le culbuter, et se soutiendra-t-il à la barbe de tous ses adversaires. Le temps nous apprendra ce qu'il en arrivera, et comme c'est un objet assez intéressant, je n'ai pas besoin de vous recommander d'y porter une attention suivie et non interrompue pour me faire part de tout ce qui vous en reviendra.

Au reste j'approuve fort que vous suiviez l'exemple des autres ministres étrangers à La Haye pour célébrer par une illumination l'heureuse délivrance[1] de ma très chère nièce la princesse d'Orange. Je ne suis aussi nullement éloigné de subvenir aux frais extraordinaires que vous aurez à cette occasion, et je viens de vous assigner, pour cet effet, 400 écus sur ma caisse de légation. Si cette somme suffit pour accompagner cette illumination d'un souper, vous pouvez en donner, sinon, il faudra se borner à l'illumination et la rendre alors d'autant plus brillante.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

17879. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.[3]

[Potsdam, mars] 1769.[4]

Ma chère Nièce. Rien ne peut m'être plus agreable que d'apprendre de bonnes nouvelles de votre santé et des progrès de votre grossesse. Je me flatte, ma chère enfant, que le dénoûment nous comblera de joie, en nous apprenant que vous avez donné le jour à un charmant prince.

Nos occupations ici sont assez fâcheuses, j'ai beaucoup de désagréments et de chagrins de famille à essuyer,[5] dont je ne vous parle pas, mais dont la rénommée aussi indiscrète que diligente vous [n']aura, sans doute, que trop instruite; ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il faudra

[1] Sie wurde für Mitte März erwartet. — [2] Auf Thulemeiers Bericht vom 17. verfügt der König am 23. März, dass er die Veranstaltung eines von ihm, ausser der Illumination geplanten Festmahles ganz seinem Ermessen überlasse. — [3] Das obige Schriftstück ist die Antwort auf ein Schreiben der Prinzessin, Haag 27. Februar. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Die Jahreszahl ist von der Hand der Prinzessin beigesetzt. — [5] Vergl. Nr. 17814 und 17822.

en venir à des éclats inévitables, dont la honte rejaillit sur toute la famille. Enfin, ma chère enfant, j'aime mieux ne vous rien dire que de vous entretenir sur un malheureux sujet qui ne doit pas vous être indifférent. Je fais mille vœux pour vous, je vous aime de tout mon cœur, et je ne cesserai d'être tel qu'au dernier soupir de ma vie, n'oubliez pas, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

17 880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 7 mars 1769.

J'ai reçu avec votre dépêche du 4 de ce mois la lettre particulière que vous m'avez adressée à sa suite. Pour ce qui regarde la permission que vous demandez par celle-ci de pouvoir, après la foire de Leipzig, vous rendre au pays de Clèves pour tâcher de rétablir le crédit de votre famille et empêcher la vente de vos terres, je veux bien vous dire que, si vous pouvez vous arranger de manière que votre voyage puisse être reculé jusqu'au mois d'octobre ou de novembre prochain, je condescendrai avec plaisir à votre demande et vous accorderai alors volontiers même un congé de quatre à cinq mois, s'il le faut et que vous le désiriez. Vous conviendrez vous-même que, quoique en général il m'est assez indifférent d'avoir un ministre ou non à la cour de Saxe, que, cependant, dans les conjonctures critiques d'à présent, cette cour peut servir utilement à nous dévoiler les vues secrètes des Autrichiens et autres puissances, et qu'ainsi il faut au préalable que vous tâchiez de découvrir quels peuvent être les desseins de ces puissances, pour m'en mettre au fait, avant que de vous absenter de votre poste.

D'ailleurs, comme je m'attends à recevoir de vous des informations par rapport aux finances de la Saxe, vous n'oublierez pas de me les procurer telles que j'y puisse tabler. Outre cela, étant également curieux d'apprendre les notions qu'on a à la cour où vous êtes, sur la façon de penser des Autrichiens relativement à la situation présente des affaires en Pologne, vous aurez soin de m'instruire exactement sur tous ces objets.

Nach dem Concept.

Federic.

---

17 881. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 mars 1769.

Je ne crois pas que l'entreprise de l'Électeur palatin contre la ville d'Aix-la-Chapelle, dont vous faites mention dans votre dépêche du 1er de

ce mois,[1] aura d'autres suites que de lui attirer quelques rescrits fulminants de la part du Conseil Aulique.

Au reste, je vous sais gré des particularités que vous m'avez communiquées de Constantinople[2] dont j'apprendrai apparemment le détail ultérieur par les dépêches immédiates du sieur de Zegelin que j'attends de recevoir d'un moment à l'autre.

En attendant, différents avis parlent des armements de la cour où vous êtes, sur les frontières; mais je me repose sur vous, et je ne doute pas qu'en redoublant d'attention sur tout ce qui peut y avoir quelque rapport, vous ne négligerez pas de m'en rendre des comptes exacts et détaillés sur lesquels je puisse tabler. Vous sentirez de reste de quelle importance il m'est d'en être informé à temps, et je me flatte que votre zèle pour mon service et pour mes intérêts vous engagera à ne rien épargner pour vous procurer des notions sûres sur ce sujet.

D'ailleurs, je n'ai encore jusques ici aucune réponse de l'Empereur sur l'entrevue qu'il m'a fait proposer, de sorte que j'ignore parfaitement si elle aura encore lieu, et ce qui en sera de cette soi-disante négociation à laquelle elle doit préparer les voies.

La France affecte aussi une grande indifférence, et jusqu'à présent elle ne montre pas non plus un grand empressement pour le traité de commerce qu'elle m'a fait offrir. Elle fait voir, au contraire, beaucoup de tiédeur, dont je ne m'embarrasse cependant guère, et je lui rends la pareille.[3] Le temps nous apprendra ce qu'il en arrivera, et j'attends tranquillement le dénoûment.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 882. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mars 1769.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends par votre dépêche du 21 de février dernier que le comte de Panin commence à prendre les mêmes idées que j'ai, sur tous les objets qui ont du rapport à la situation présente des affaires. Cet accord ne saurait qu'être très avantageux à nos intérêts communs et nous mettre en état de prévenir avec

[1] Rohd berichtete, dass die pfälzischen Truppen fast vor den Thoren Aachens ständen, und dass man glaube, „qu il ne s'agit pas de garder la ville, mais de la châtier seulement de quelques inconsidérations et d'un manque de respect pour la cour électorale, sous prétexte de vouloir assister les bourgeois". — [2] Ueber die bevorstehende Wiederaufnahme der Rüstungen, die Friedensaussichten, Vereinbarungen zwischen Conföderirten und Tartaren, über ein Schreiben von Kaunitz an den Grossvezier mit allgemeinen Freundschaftsversicherungen und der Zusage dauernder Erhaltung des Friedens von Carlowitz, über Umtriebe gegen den Grossvezier und den Beginn der Feindseligkeiten zwischen Kosaken und Tartaren. — [3] Vergl. Nr. 17 884.

d'autant plus de facilité les desseins pernicieux de nos ennemis. En effet, il fera très bien de profiter des idées que je lui ai fournies sur les vues cachées des cours de Vienne et de Versailles au trône de Pologne, pour proposer au ministère autrichien les questions que je lui ai fait indiquer.[1] Elles ne laisseront sûrement pas de mettre ce ministère dans un certain embarras, et peut-être ses réponses fourniront-elles quelque moyen de dévoiler un peu plus leurs manœuvres secrètes.

Mais je ne suis pas moins charmé d'apprendre que le comte de Panin est également content de la manière dont j'entends conduire ma médiation à la Porte,[2] et je me persuade de plus en plus qu'à la fin de cette campagne même on y sera plus disposé à la paix. Je souhaite au moins que je sois à cet égard aussi bon prophète que je l'ai été pour les heureux succès des armes russiennes, dont le kan des Tartares vient d'éprouver les premiers effets.[3] Vous en saurez sans doute, à l'heure qu'il est, plus de particularités, et je me flatte d'avoir été le premier à féliciter la Russie sur un aussi bon commencement de ses opérations. Je m'attends, dans la suite, à des succès bien plus considérables encore, et l'augmentation qu'elle se propose de faire à présent dans ses armées,[4] sera très propre à la rassurer contre tous les évènements de la guerre.

D'ailleurs, on prétend,[5] mais je ne saurais encore le garantir, que la cour de Vienne se propose d'assembler un corps d'observation en Transylvanie, et je suis après à vérifier les différents avis qui m'en sont revenus. En attendant, et quoique je sois averti par mon ministre à Vienne[6] que vous ne tarderez pas de recevoir de nouvelles lettres de mon major de Zegelin, je n'ai cependant pas voulu manquer de vous communiquer, à la suite de la présente, le contenu de celles qui sont arrivées par la dernière poste de Constantinople à Vienne.[7]

D'un autre côté, mon ministre en France, le baron de Goltz, me marque que jusques ici le ministère ne lui a pas encore parlé d'affaires, et qu'il se tient encore fort boutonné vis-à-vis de lui.[8] Il faudra voir jusques où ce silence se soutiendra, et, en attendant, vous trouverez ci-joint un petit détail de ce qui s'est passé en dernier lieu à la Louisiane d'où les habitants ont chassé le gouverneur espagnol[9] et ont obligé le gouverneur français à reprendre ses fonctions.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17782. — [2] Vergl. Nr. 17791. — [3] Vergl. S. 153. 157. — [4] Durch Errichtung von dritten Bataillonen bei den Infanterieregimentern. — [5] Bericht Rohds, Wien 25. Februar. — [6] D. d. Wien 1. März. — [7] Vergl. S. 167. Anm. 2. — [8] Vergl. Nr. 17876 und 17884. — [9] Ulloa. Wie Goltz, Paris 27. Februar, berichtete, aus Unzufriedenheit „de l'éloignement dans lequel le gouvernement espagnol les tenait de tout commerce et relation quelconque avec les autres pays".

17883. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 8 mars 1769.

Mon cher Frère. Je souhaite de tout mon cœur que l'air de la campagne vous fasse du bien,[1] et je me prépare également à le prendre à Sanssouci où je serai en quelques jours.

A présent, mon cher frère, je puis vous dire positivement que les Russes sont tout-à-fait d'accord avec moi, et qu'ils sentent qu'il leur est plus avantageux de prendre notre argent que nos soldats.[2] Le Ciel les maintienne dans ces heureuses dispositions qui nous épargnent la guerre pour cette fois! Ils font une petite augmentation de 50000 hommes qu'ils veulent conserver sur pied, soit en guerre soit en paix.[3] C'est une terrible puissance, qui dans un demi-siècle fera trembler toute l'Europe. Issus de ces Huns et de ces Gépides qui détruisirent l'empire d'Orient, ils pourraient bien dans peu entamer l'Occident et causer aux Autrichiens des sentiments de douleur et de repentir de ce que, par leur fausse politique, ils ont appelé cette nation barbare en Allemagne et lui ont enseigné l'art de la guerre. Mais l'aveuglement des passions, cette haine envenimée que les Autrichiens nous portaient, les a étourdis sur les suites de leur conduite, et, à présent, je n'y vois plus de remède qu'en formant avec le temps une ligue des plus grands souverains pour s'opposer à ce torrent dangereux.

Goltz n'est pas encore assez établi à Paris pour être en état de me donner toutes les nouvelles nécessaires de ce pays-là; cependant il me paraît que la sécurité que le faible gouvernement des Anglais inspire à Choiseul, le rassure sur ses opérations et le refroidit vis-à-vis de nous. Le mal n'est pas grand et nous resterons sur nos pieds, quand même ce traité de commerce ne se fera pas.

Fierville[4] est revenu. Sa troupe est complète et sera ici au mois d'avril. Il la dit bonne. Je lui ai parlé sur son séjour de France. Il ne parle que de la misère qui règne dans ce royaume, et de l'immense différence qu'il y a trouvée à proportion de ce que c'était autrefois. J'ai ajouté à son récit la croyance que l'on donne à celui de Théramène ou d'Ulysse dans les tragédies.[5] Il a été obligé de quitter Paris pour s'être brouillé avec ce petit Lauraguais[6] que vous vous souviendrez d'avoir vu ici, et cette lettre de cachet lui pèse encore sur le cœur.

Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 6. März, dass er am 8. nach Rheinsberg übersiedeln würde. — [2] Vergl. Nr. 17882. — [3] Vergl. S. 168. — [4] Fierville war 1768 nach Frankreich gesandt worden, um eine Schauspieltruppe anzuwerben, vergl. Bd. XXVII, 120. — [5] „Phädra" und „Iphigenie" von Racine. — [6] Graf Louis-Léon-Félicité Lauraguais, Schriftsteller und Kunstmäcen.

17884. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 mars 1769.

Votre dépêche du 27 de février dernier avec trois post-scriptum vient de m'être fidèlement rendue, et je ne saurais qu'applaudir à la conduite sage et prudente que vous observez dans votre négociation. Tout ce que vous avez dit à Meny, pour le rendre à Beudet et le faire jaser,[1] ainsi que tout ce que vous avez insinué à l'ambassadeur de Hollande sur l'objet de votre mission,[2] est si bien compassé et conforme à mes intentions qu'il absorbe toutes les instructions que j'aurais pu vous donner sur l'un et l'autre sujet.

En attendant, à en juger sur vos premières dépêches, il paraît, à la vérité, que le duc de Choiseul s'est fort refroidi sur la conclusion de notre traité de commerce,[3] et il faudra voir ce qu'on vous en dira ultérieurement, mais je regarde la peur excessive qu'on manifeste des Anglais et de leurs armements dans tous leurs ports,[4] comme le seul et le meilleur moyen de hâter la confection de notre traité, et vous n'oublierez pas d'en profiter.

Au reste, les troubles qui se sont élevés à la Louisiane,[5] n'auront apparemment point de suite.

P. S.

Potsdam, 9 mars 1769.

Au surplus, après avoir examiné les propositions du sieur de La Saule[6] relativement à l'établissement d'une compagnie à Emden pour le commerce d'Afrique, je ne ferai, à la vérité, nulle difficulté de lui accorder l'octroi nécessaire, et il n'a qu'à vous expliquer plus en détail et, pour plus d'intelligence, par écrit la nature de ce commerce, ainsi que les conditions qu'il souhaite d'obtenir. Mais pour ce qui est des possessions abandonnées par la France en Afrique, et dont je dois me procurer la cession de la part de cette couronne, vous n'avez qu'à lui déclarer tout naturellement que je ne ferais pas la moindre démarche

[1] Goltz hatte, „sachant qu'il [Meny] parlerait le lendemain à Beudet" (vergl. S. 163), Meny seine Ueberzeugung ausgesprochen, dass der Entwurf Choiseuls alle durch Meny 1768 verhandelten Fragen (vergl. Bd. XXVII, 579) und damit im ganzen die beiderseitigen Wünsche enthalten werde; sollte dies wider Erwarten nicht geschehen, so beabsichtige er [Goltz], Choiseul seine Ueberraschung auszudrücken, da von Frankreich die Eröffnungen ausgegangen seien. — [2] Zur Widerlegung falscher Gerüchte über den Gegenstand seiner Verhandlungen mit Choiseul hatte Goltz Berkenrode erklärt, dass diese lediglich die Herstellung eines directen Handels zur Erleichterung des beiderseitigen Verkehrs beträfen; „que cette besogne est tout-à-fait étrangère à tout objet politique". — [3] Vergl. Nr. 17855 und 17876. — [4] Goltz berichtete, dass die französische Regierung die Blokade Corsicas durch England befürchte und daher ebenfalls Rüstungen in allen Häfen angeordnet habe. — [5] Vergl. S. 168. — [6] Die Vorschläge sind in einer dem Bericht von Goltz, Paris 27. Februar, beiliegenden und von de La Saule (vergl. S. 163) gezeichneten Denkschrift enthalten.

pour cet effet, et que même cette acquisition me paraissait d'autant moins nécessaire que ma compagnie d'Emden était parvenue à sa consistance, sans avoir eu la moindre possession dans cette partie du monde.

Nach dem Concept. Federic.

17885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 mars 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 3 de ce mois, et vous sais gré des particularités que vous y avez touchées. Vous ne perdrez pas de vue la négociation de la cour de Russie pour faire un emprunt de deux millions de roubles à Amsterdam[1] dont vous faites mention, mais la suivrez attentivement et aurez soin de me rendre un compte fidèle des suites que vous apprendrez qu'elle pourra avoir.

Et comme vous serez probablement déjà informé des avantages que les troupes russes ont eus sur les Tartares du côté de la Nouvelle-Servie, où ces derniers ont attaqué sans succès les lignes russes, et à quelle occasion le général Isakow leur a porté un échec qui leur a coûté au delà de 700 morts,[2] je puis vous dire encore que les troupes qui doivent composer la grande armée russienne en Volhynie, sont présentement réunies en corps, et qu'un détachement de cette armée a été poussé en avant et se trouve actuellement en mouvement; on peut donc assurer positivement, à l'heure qu'il est, que les Russes préviendront, sans faute, les Turcs et se trouveront à portée de commencer leurs opérations et de les diriger de tel côté qu'ils le jugeront convenable. Voilà toutes les nouvelles que je puis vous donner aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

17886. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 mars 1769.

Votre dernière dépêche du 24 de février fournit de nouveaux motifs à me persuader que la négociation entre la Russie et la cour où vous êtes, n'aboutira à rien, et que celle-ci ne s'entendra jamais, ainsi que vous l'observez vous-même, à donner des subsides.[3] Ce n'est cependant pas, je crois, le seul obstacle, et je remarque plutôt en général que la Russie n'est nullement contente de l'Angleterre. Apparemment qu'elle s'est attendue que la cour britannique ferait en tout cause commune avec elle, et, se voyant trompée maintenant dans son attente et encore fort éloignée de son compte, elle est tout-à-fait dégoûtée

[1] Vergl. Nr. 17886. — [2] Vergl. S. 151 und 157. — [3] Vergl. S. 109 und 149.

de la façon d'agir de cette cour. Mais elle n'a nul sujet d'en être surprise. L'Angleterre s'est conduite sur le même pied vis-à-vis de toutes les autres puissances alliées avec elle, et c'est aussi la raison pourquoi, d'un côté, aucune puissance n'aura jamais grande envie de se lier de nouveau avec elle, à moins d'y être obligée par le soin de ses propres intérêts, et que, de l'autre, elle ne trouvera nulle part de l'assistance, en cas de guerre avec la France et l'Espagne.

Les choses étant disposées de la sorte, je ne vois pas pourquoi la France aurait tant de sujet de redouter une alliance entre l'Angleterre et les puissances du Nord,[1] et il me semble plutôt que, pour le présent au moins, elle n'a absolument rien à en appréhender.

Au reste, je viens d'apprendre de très bonne part que[2] la Russie s'occupe à négocier un emprunt de deux millions de roubles à Amsterdam, et qu'elle a donné à un des principaux comptoirs de cette ville une commission relative à cet objet. On ajoute qu'il y avait grande apparence que les négociants anglais établis à Pétersbourg ont entamé directement cette négociation avec leurs correspondants à Amsterdam, et c'est ce qui m'a engagé à vous faire part de ces avis, afin que vous tâchiez, sous main et par le canal des parents de ces négociants à Londres, de tirer la chose plus au clair et de vous mettre entièrement au fait de cette négociation pécuniaire pour m'en rendre ensuite un compte fidèle et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

17887. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 mars 1769.

Je suis très satisfait du contenu de votre dernière dépêche du 7 de ce mois, et vous sais bien du gré des détails qu'elle comprend.[3] Les notions que vous m'y donnez, sont claires et me mettent en état de me former une aussi juste idée de la situation de la cour où vous êtes, que si j'étais présent et que je voyais tout de mes propres yeux. Vous pouvez faire fond que les revenus de la Saxe se montaient en tout à 4 millions 300 000 écus,[4] sous quelle somme ne doivent cependant pas être compris 200 000 écus, qui sont uniquement destinés pour la *Steuer*, et qui, par conséquent, n'en font pas partie. Pour vous servir de guide dans vos recherches, je vous enverrai, dans peu, par quelque marchand ou autre personne sûre, qui fera le voyage d'ici à

[1] Maltzan berichtete über eine Erklärung Châtelet-Lomonts, „que la France devait considérer un traité d'alliance avec le Nord comme une déclaration de guerre". — [2] Bericht von Thulemeier, Haag 3. März, vergl. Nr. 17885. — [3] Borcke berichtete über die Absicht der sächsischen Regierung, die Finanzverwaltung nach preussischem Muster einzurichten, und über die Schwierigkeiten, die der Ausführung entgegen ständen. — [4] Vergl. S. 97.

Dresde, un état général de tous les revenus de la Saxe, tels qu'ils étaient autrefois. Vous mettrez cet état pour base dans vos perquisitions et aurez soin ensuite de me rendre exactement compte combien chaque article de la recette reste en défaut et produit moins présentement, pour que je puisse voir par là à quoi il tient proprement que ces revenus ne sont pas les mêmes et en quoi ils diffèrent.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 888. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A ANSBACH.

Potsdam, 10 mars 1769.

Je viens de recevoir vos deux dépêches du 3 de ce mois, et, si j'ai appris avec plaisir par l'une que le Margrave continue à travailler sur la réforme et le rétablissement des finances dans le pays de Baireuth, je dois vous dire sur le contenu de l'autre que je suis persuadé que le duc de Württemberg ne discontinuera de faire des folies, tant qu'il vivra. Vos susdites dépêches n'exigeant d'ailleurs aucunes instructions de ma part, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 889. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 10. März 1769.

Mir ist Euer Bericht vom 3. Februarii jüngsthin richtig zugekommen, und vermuthlich wird daselbst nunmehro die Nachricht, welche wir hier erhalten, bereits gleichfalls eingegangen sein, dass der Tartarchan, welcher die russischen Linien forciren wollen, von den Russen zurückgeschlagen worden sei. Viel Volk hat derselbe bei diesem erstem Scharmützel eben nicht verloren, und man giebt solchen [Verlust] nur ohngefähr auf 700 Mann an.[1] Inzwischen hat dieser erste Vortheil, wie gewöhnlich, den Muth der russischen Truppen sehr angefeuert, so dass man sich davon sehr viel gutes in der Folge zu versprechen hat. Sie werden auch nächstens ihre Operationen in der Moldau und Walachei anfangen, und Ihr könnet gewiss versichert sein, dass solches weit eher geschehen dürfte, als die türksche Armee beisammen sein wird.

Sonst habt Ihr recht wohl gethan, dass Ihr bei der Pforte um die Erlaubniss, einen Dolmetscher bei der Armee zu haben, noch nicht Ansuchung gethan habt.[2] Ich sehe solches überhaupt als ganz unnöthig an, und Ihr werdet auch dahero keinen hinschicken. So lange die

[1] Vergl. S. 157. 171. — [2] Wegen der hohen Kosten.

Truppen im Felde stehen, wird in Geschäften nichts auszurichten sein, und wenn die Campagne zu Ende ist, so wird vermuthlich der Grossvezier nach Konstantinopel zurückkommen und nach Beschaffenheit der Umstände wegen Wiederherstellung des Friedens allenfalls von Euch weiter negociiret werden können.

Inzwischen mag Ich Euch zu Eurer Direction nicht verhalten, dass Russland die Kron Engelland von dieser Negociation lieber ausgeschlossen und solche von Mir allein betrieben sehen möchte;[1] dahero Ihr für das künftige den englischen Gesandten nicht weiter davon meliren,[2] sondern nur allein und vors erste nur auf eine vague Art, den vorhin erhaltenen Instructionen gemäss, vom Frieden sprechen müsset. Ich glaube ohnedem, dass man nur allererst bei Ende dieser Campagne wird beurtheilen können, ob die Türken wirklich zum Frieden einige Neigung haben oder nicht; und was sie dazu am meisten bewegen möchte, würde sein:

1. Wenn sie, wie zu hoffen stehet, in dieser Campagne den Kürzeren ziehen und tüchtige Schläge bekommen sollten;

2. Die Leichtsinnigkeit der Janitscharen, welche, wann sie eine Zeitlang Krieg geführet und ihre erste Hitze gekühlet, sich nach der Ruhe sehnen, und endlich

3. Die unnütze Kosten dieses Kriegs, welcher sie weder zu neuen Conqueten noch sonst zu einigem Vortheil bringen wird.

Uebrigens müsst Ihr Euch nicht wundern, dass der russische Hof praeliminariter auf Wegschaffung des französischen Ministers von Konstantinopel angetragen hat. Dieser Antrag kommt von einem Hofe her, welcher voller Einbildung und Hoffart ist und sich vorstellt, dass die ganze Welt sich vor ihm bücken muss. Es ist Mir dahero auch recht lieb, dass Ihr die Schwierigkeiten, denen dieser Antrag ausgesetzt sein dürfte, näher nachgewiesen habt.[3] Ich schicke Euren Bericht ohnedem an den Grafen von Solms nach Petersburg,[4] um den Inhalt desselben dem Grafen von Panin zu hinterbringen, und dieser wird daraus des mehreren ersehen, dass dergleichen Anträge von der Pforte nicht werden angenommen werden.

Der Umstand hingegen, dass der wienersche Hof in der bei der Pforte eingereichten Versicherung des Carlowitzischen Friedens er-

[1] Solms berichtete, Petersburg 21. Februar, Panin befürchte bei einer Vermittlung seitens der Engländer, „qu'ils n'offrissent trop de facilités de la part de la Russie“. Cathcart dringe auf Nachgiebigkeit in der polnischen Frage, aber seines Wissens wünsche derzeitig niemand in Russland, „que la paix fût achetée à un tel prix“. — [2] Zegelin hatte, gemäss dem Erlass vom 1. Januar (Nr. 17695), mit Murray Rücksprache genommen und von neuem eine Denkschrift mit dem Angebot der Friedensvermittlung überreicht. — [3] Zegelin berichtete, dass durch die Wegschickung des Gesandten (vergl. S. 1) nicht nur der Handel in der Levante völlig unterbrochen, sondern auch die Pforte mit Frankreich in einen Krieg verwickelt werden würde; ausserdem seien die Türken zu stolz, um einzugestehen, dass sie sich von den Franzosen hätten „hinters Licht führen lassen“. — [4] Vergl. Nr. 17890.

wähnet,[1] ist freilich etwas sonderbar; inzwischen bestehen bis dato alle Bewegungen dieses Hofs bloss darin, dass er einen Cordon von Truppen auf seinen Grenzen ziehen lässt. Man will zwar zugleich versichern, dass er im Frühjahr ein Observationscorps in Siebenbürgen formiren lassen wolle,[2] Ich habe aber davon noch keine Gewissheit, um diese Nachricht als ganz zuverlässig anzusehen.

Der Schluss betrifft die Sendung der Feigenbäume und Weinstöcke (vergl. S. 102).

Friderich.

Nach dem Concept.

17890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mars 1769.

Quoique j'aie lieu de présumer que la lettre que mon ministre à Constantinople, le major de Zegelin, vous a adressée par la dernière poste, et que mon ministre d'État de Rohd à Vienne vous a fait passer par le canal du prince Golizyn,[3] sera, quant à l'essentiel, assez analogue aux dernières dépêches que je viens de recevoir de sa part, je n'ai cependant pas voulu différer de vous donner également connaissance du contenu de ces dernières,[4] et vous en trouverez une copie à la suite de la présente pour en faire part au comte Panin.

Je n'y ai rien trouvé qui exigeât de nouvelles instructions de ma part, et je me suis borné à lui faire observer que,[5] comme il paraissait que la cour où vous êtes, aimait mieux que l'Angleterre ne fût point du tout mêlée de cette négociation, lui, major de Zegelin, n'avait aussi qu'à parler seul, à l'avenir, et sans la concurrence du ministre anglais et préparer ainsi par des propos vagues les voies à une bonne réconciliation, d'autant plus qu'il y avait toute apparence que ce ne serait que le sort des armes qui rendrait la Porte plus disposée à la paix, et que, par conséquent, il faudrait bien attendre la fin de cette campagne pour travailler avec succès à un ouvrage aussi salutaire.

Au reste, je vous adresse, à la suite de la présente, copie de mes dernières lettres de Constantinople en date du 3 de février, et vous n'oublierez pas de faire part de leur contenu au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept; in der Ausfertigung Postscript zu Nr. 17882.

---

[1] Zegelin berichtete über ein Schreiben von Kaunitz an den Grossvezier, welches die, wie er glaubte, von den Türken geforderte Versicherung des wiener Hofes enthielt, mit ihnen Freundschaft unterhalten und „den Carlowitzer Frieden aufs genaueste beobachten“ zu wollen, vergl. S. 167. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 168. — [3] Vergl. S. 168. — [4] Vergl. Nr. 17889. — [5] Vergl. S. 174.

17891. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mars[1] 1769.

Quoique j'ai lieu de croire, par tout ce que votre dernière dépêche en date du 24 de février dernier comprend, que le parti français en Suède obtiendra vraisemblablement la supériorité à l'ouverture de la prochaine Diète extraordinaire, je suis persuadé néanmoins que cela ne sera pas de durée, mais qu'on se ralentira peu à peu en faveur de la France, et que la fin de la Diète ne sera peut-être pas aussi avantageuse pour son parti que le commencement pourra le promettre; car je m'imagine que les succès que les armes russes ne manqueront pas d'avoir sur les Turcs, intimideront les Suédois et les retiendront à manifester trop ouvertement le penchant qu'ils pourraient avoir, sans cela, pour la France.

Federic.

Nach dem Concept.

17892. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 mars 1769.

Quoique par tout ce que vous venez d'alléguer dans votre dépêche du 4 de ce mois, il me paraisse assez vraisemblable que la cour où vous êtes, n'a aucune envie, dans le moment présent, de s'embarquer dans une nouvelle guerre, sans raison et, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, il se peut cependant qu'il arrive, avec le temps, des évènements inattendus et subits qui changent la face des affaires en Europe au point qu'on ne puisse plus faire fonds sur les sentiments pacifiques qu'elle fait paraître à l'heure qu'il est; de sorte que le meilleur sera d'avoir toujours l'œil ouvert sur toutes ses démarches, afin de ne pas se laisser aller aux insinuations séductrices qu'elle pourrait mettre en usage pour cacher son jeu, et juger par ses actions plutôt que par ses propos de sa véritable façon de penser et de ses vues.

Pour ce qui est, au contraire, du voyage de l'Empereur, s'il pousse effectivement, ainsi qu'on croit, jusques à Rome,[2] je présume que c'est principalement, parceque la mort du Pape l'a dégagé de ce cérémonial incommode auquel il aurait été obligé de s'accommoder pendant sa vie, et qu'il pourra à présent voir mieux à son aise tout ce que l'Italie fournit de curieux et de remarquable. Mais il peut aussi y avoir un autre motif dans ce voyage anticipé, et il n'est pas impossible, ainsi que vous l'observez, que ce Prince veut se ménager plus de liberté pour

[1] Vom 11. März ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 611. — [2] Rohd berichtete, dass der Kaiser, statt erst im Mai (vergl. S. 68), soeben die Reise nach Triest und Dalmatien angetreten habe. „On croit qu'il poussera jusqu'à Rome."

sa prochaine entrevue avec moi, sur laquelle cependant je n'ai jusques ici aucune nouvelle ultérieure et plus positive, et j'ignore, par conséquent, si elle aura encore effectivement lieu ou non.[1] Le temps nous apprendra ce qu'il en sera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 893. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 12. März 1769.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 6. dieses erhalten und finde Eure darin enthaltene Vermuthung ganz gegründet, dass, wenn die Euch zugekommene Nachricht, als ob verschiedene Kavallerieregimenter aus Ungarn, Italien und den Niederlanden nach Böhmen beordert wären, sich verificiren sollte, solches nichts anders als die Verstärkung des Grenzcordons zur Absicht haben könne.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

17 894. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 mars 1769.

Votre dépêche du 24 de février dernier vient de m'être fidèlement rendue, et j'ai appris avec beaucoup de plaisir par son apostille que les avantages que les troupes russiennes ont remportés, en dernier lieu, sur les Tartares, ont été plus considérables que les premiers avis ne les avaient annoncés.[2]

Mais ce qui me surprend, c'est que cette dépêche ne sonne encore mot de la réponse de la cour où vous êtes, à mon projet du renouvellement de notre alliance. Ce qui augmente ma surprise sur ce silence, c'est que l'Impératrice elle-même m'a fait connaître de sa propre main qu'elle s'y prêterait de bien bon cœur, et qu'elle entrerait avec plaisir dans mes idées.[3] Je ne saurais donc m'empêcher de soupçonner que peut-être des raisons à moi inconnues ne retardent cette réponse, et j'attends avec impatience vos rapports ultérieurs pour savoir à quoi m'en tenir à cet égard.

En attendant, ayant appris de fort bon lieu que le comte Tottleben[4] a enfin quitté Francfort-sur-le-Main, et qu'il en est parti dans le dessein de se rendre auprès des Confédérés en Pologne,[5] j'ai cru rendre

[1] Vergl. S. 167. — [2] Vergl. S. 168. — [3] Vergl. Nr. 17823. — [4] Vergl. S. 141. — [5] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus einem Schreiben des „gewesenen" Major von Bode aus Frankfurt a./M. mit obiger Meldung findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 11. März: „Ordre nach Glogau und Breslau: wor der Tottleben dar oder bei Brieg oder Ratibor übergeht, ihn zu arretiren. Dieses muss auch nach Petersburg geschrieben werden."

un service agréable à la Russie de lui en barrer le chemin, autant qu'il dépend de moi, et de l'empêcher de ne pas joindre ces derniers. Dans cette vue, je n'ai eu rien de plus pressé que de donner les ordres nécessaires en Silésie, pour le faire arrêter partout où il pourrait passer; et s'il ne s'avise pas de diriger sa route par la Silésie autrichienne ou quelque autre province de sa dépendance, je ne désespère pas de l'attraper et d'enlever ainsi aux ennemis de la Russie un général qui, dans les troubles présents en Pologne, ne me paraît pas tout-à-fait à mépriser. Vous n'oublierez pas d'informer le comte de Panin des mesures que j'ai prises à cet égard, et de les faire valoir comme une nouvelle marque des soins que je prends dans toutes les occasions qui se présentent, pour me rendre utile à sa cour et veiller à ses intérêts.

Au reste, je ne saurais vous dissimuler que la négociation de mon traité de commerce avec la France commence à rencontrer tant de difficultés qu'il ne me reste presque point d'espérance de le porter à sa consistance.[1].

En attendant, on me mande de Paris que[2] le roi de Maroc vient d'assiéger avec 45 ou 50000 hommes une bicoque portugaise sur la côte d'Afrique, et que, sur ces avis, la cour de Lisbonne a fait partir 5 vaisseaux de guerre pour soutenir cette place ou plutôt en sauver la garnison.

Federic.

Nach dem Concept.

17895. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.[3]

Potsdam, 12 mars 1769.

Par tout ce que vous me rapportez, dans votre dépêche du 3 de ce mois, de vos entretiens avec le duc de Choiseul sur mon traité de commerce,[4] je vois bien qu'il ne cherche qu'à nous tenir le bec dans l'eau et à nous leurrer par de fausses espérances, sans avoir dessein d'en venir jamais à une conclusion. Il se trompe cependant furieusement, s'il s'imagine que je serai la dupe de ses finesses déplacées, et

[1] Vergl. Nr. 17895. — [2] Bericht von Goltz, Paris 3. März. — [3] Für die Ausfertigung findet sich auf dem Concept der Vermerk der Cabinetskanzlei: „En clair! par ordre exprès du Roi." — [4] Choiseul hatte erklärt, den versprochenen Entwurf noch nicht bringen zu können, da die Acten der Verhandlungen von 1751/52, die als Grundlage dienen sollten, sich unter den Papieren des damaligen Bevollmächtigten, des kürzlich verstorbenen Intendanten Trudaine (vergl. Bd. VIII, 589; IX, 473), befänden, mit diesen versiegelt seien und erst in einigen Tagen ihm zukommen würden. Er hatte ferner erklärt, „que tout ce que Meny pouvait avoir mandé à Votre Majesté, relativement au commerce, comme convenu et arrangé avec lui, ministre, ne l'avait certainement point été, et que cela s'était réduit à des entretiens particuliers entre Meny et le premier commis du bureau de la marine [Beudet], ce qui d'ailleurs n'était pas de son département; que, malgré cela, il porterait dans le moment présent toute la facilité qui dépendrait de lui pour terminer cette affaire." Vergl. Nr. 17855. 17876.

pour lui faire voir qu'il y a encore de plus fins que lui, vous n'avez qu'à lui déclarer tout net et en termes bien intelligibles que je vous avais défendu d'entrer plus avant en matière avec lui sur ce sujet. Aussi mon intention est-elle bien ferme, et je vous ordonne bien positivement par la présente d'être muet comme une carpe vis-à-vis de lui et de ne plus sonner mot sur le traité susmentionné.

Federic.

Vous voyez ouvertement que cet homme se moque de nous. Il ne faut pas lui donner le plaisir de continuer ce jeu; ou il faut en venir aux propositions qu'il a fait faire par Meny,[1] ou rompre court la négociation. Cela sera clair dans huit jours, et alors je saurai ce qu'il me conviendra de faire en sus.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17896. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 mars 1769.

Après avoir vu le déchiffré de vos apostilles du 3 de ce mois, je suis bien aise d'ajouter encore à ma dépêche d'hier[2] que[3] vous devez juger par votre propre dépêche qu'il n'y a rien à faire en France, que nous sommes la dupe de Choiseul, et qu'il voudrait nous embarquer dans ses projets chimériques ou du moins faire soupçonner que nous y prenons part;[4] ainsi ne lui parlez plus du tout du traité de commerce,[5] et, s'il vous en parle, répondez-lui que, voyant le peu d'envie que lui, Choiseul, avait de conclure cette affaire à laquelle il s'était engagé, vous aviez ordre de ne lui en plus parler; ensuite tenez-vous tout boutonné jusque vers l'automne que vous pourrez prétexter une indisposition et demander votre rappel, sous prétexte que l'air de Paris vous perdrait la poitrine. Il ne faut point que nous servions de jouet à Choiseul; il a fait une friponnerie ouverte en démentant toutes les avances qu'il avait faites. Je ne le soupçonnais pas d'être un fourbe aussi grossier. Laissons-le donc s'amuser à berner d'autres cours, pour moi, je ne me prêterai jamais à pareil jeu.

D'ailleurs, il y a des gens qui prétendent que la France commence à amasser des sommes dans son trésor, afin de ne pas manquer de fonds en cas d'une nouvelle guerre; mais, par tout ce que vous m'avez marqué,[6] j'ai de la peine à m'en persuader, et il règne trop de brigandages dans l'administration de ses finances pour qu'une pareille opération y puisse avoir lieu.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17279. — [2] Nr. 17895. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes ist nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs dem Erlass eingefügt. — [4] Vergl. dafür Nr. 17899. — [5] Vergl. Nr. 17895. — [6] Vergl. dafür Nr. 17899.

17 897. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 mars 1769.

Si, ainsi que vous le supposez, selon votre dernière dépêche du 28 de février, on se flatte en Angleterre de fortifier son parti et de soutenir l'équilibre[1] par le seul moyen des subsides, on pourrait bien se tromper. En effet, c'est trop présumer que de regarder ces secours pécuniaires comme une amorce infaillible de s'attacher les autres puissances, et, de ma part au moins, vous pouvez être très persuadé que je ne deviendrai jamais le mercenaire de la cour britannique.[2] C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 898. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mars 1769.

Votre dépêche du 28 de février dernier vient de m'être fidèlement rendue. Je vous permets, vu les raisons que vous m'alléguez, de rester à Stockholm pendant la tenue de la Diète extraordinaire à Norrköping,[3] sans avoir besoin d'aller fixer votre demeure à ce dernier endroit, pendant que les états du royaume s'y trouveront assemblés. Si les circonstances devaient y exiger, en tout cas, votre présence, je crois qu'il suffira pour lors que vous vous y rendiez seulement pour autant de temps qu'elle y serait nécessaire. Je n'ai d'ailleurs aucunes autres instructions à vous donner aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 899. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 mars 1769.

Mes dernières lettres de France[4] ne sauraient assez exprimer le dérangement des finances de cette cour. En février elle n'avait que 22 millions et au delà à payer en rentes, indépendamment des dépenses courantes, et cependant la disette des espèces est incroyable, la caisse du contrôleur-général se trouvant presque toujours à sec. On l'attribue principalement à l'exportation des fortes sommes que cette cour fait passer dans l'étranger, et qui passe toute imagination. Ce n'est pas seulement en Turquie et en Pologne où elle en verse pour acheter des

[1] Frankreich gegenüber. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 508. — [3] Cocceji betonte die Schwierigkeit, eine Unterkunft zu finden, den erhöhten Kostenaufwand, die Möglichkeit einer baldigen Verlegung des Reichstags nach Stockholm. — [4] Bericht von Goltz, Paris 3. März.

partisans capables à favoriser ses vues et augmenter les troubles, elle en destine également à la Suède, tant pour y fortifier son parti avant et pendant la Diète que pour y porter des subsides, lorsqu'on en sera convenu. Au défaut donc de propres fonds, elle cherche de s'en procurer par son crédit. Mais celui-ci est tombé partout au point que personne ne veut fournir la plus petite somme. Ses ministres frappent à toutes les portes, sans trouver nulle part audience. Le baron de Breteuil a eu commission d'en négocier en Hollande,[1] mais personne n'a voulu ouvrir ses coffres. La méfiance est partout au plus haut point, et même en France ses propres sujets ne se laissent pas prendre aux appâts séducteurs que le gouvernement leur offre. Elle a fait demander à l'Espagne 5 millions de piastres, ou qu'au moins elle veuille être caution pour cette somme, au cas qu'on pût la trouver ailleurs.

J'ignore, à la vérité, jusques ici les détails de toutes ces énormes dépenses, mais, par un avis qui m'est revenu en même temps,[2] j'ai lieu de juger que cette cour cherche à faire soupçonner dans le public que je prendrai des subsides de sa part, et c'est apparemment dans cette vue que le comte Guines a demandé, en dernier lieu, à un banquier de Berlin à combien iraient bien les frais de spédition de 2 millions de Paris à Berlin.

D'ailleurs, j'ai appris, à la vérité pas par mon ministre en France, mais par un autre bon canal, qu'afin de reculer les limites de l'empire de Russie, la France avait dessein de m'offrir l'évêché de Warmie et le duché de Courlande.[3] Quelque extravagante et chimérique que paraisse une pareille proposition, on peut s'attendre, dans le moment présent, à tout de la part de cette couronne. Mais qu'elle s'avise seulement de me la faire passer, je ferai voir à la Russie comment je la rembarrerai et l'enverrai promener.

P. S.

Potsdam, 14 mars 1769.

Au surplus, mon portrait que l'impératrice de Russie a souhaité d'avoir,[4] étant fait et achevé, je n'attends, pour vous l'adresser, que de savoir si vous croyez le présent moment favorable pour le présenter à Sa Majesté, et vous n'oublierez pas de m'en dire votre sentiment dans la première dépêche que vous me ferez.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVII, 528. — [2] Bericht von Goltz, Paris 3. März. — [3] Goltz berichtete, Paris 3. März, über die Eröffnungen eines Vertrauensmannes: „L'impératrice de Russie agissant, selon le dire de la France, despotiquement aujourd'hui en Pologne, il s'agit d'y mettre un autre roi. Votre Majesté prendrait la Courlande et l'évêché de Warmie, en rendant à la maison d'Autriche une partie de la Silésie. La Suède, secondée par l'argent de la France, ferait la guerre pour reprendre la Livonie, l'Esthonie et l'Ingrie. Voilà le gros du plan, à ce que mon homme m'a assuré.“ — [4] Vergl. Bd. XXVII, 513. 516.

17 900. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 14 mars 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 11 de ce mois que la cour de Saxe paraît être inquiète des armements que, selon les avis qu'elle a reçus, la cour de Vienne doit se proposer de faire.[1] J'ignore en combien ces avis peuvent être fondés, mes nouvelles relativement à ces armements se bornent jusqu'ici uniquement à dire que la cour de Vienne est intentionnée de tirer un cordon le long de ses frontières pour éviter par là que ses provinces ne se trouvent incommodées, dans les conjonctures présentes, et ne se ressentent, ni d'une manière ou d'autre, de la guerre qui va s'allumer entre la Russie et les Turcs. Ainsi, si vous apprenez quelque chose d'ultérieur à cet égard à la cour où vous êtes, vous n'oublierez pas de me le communiquer et de m'en rendre fidèlement compte.

Je juge, d'ailleurs, par l'entretien que vous avez eu avec le comte de Sacken, que ce ministre n'acquerra et ne pourra jamais aspirer à la réputation d'un Mazarin. En attendant, vous avez très bien fait de l'avoir sondé et fait parler sur la situation des affaires en Pologne. On voit au moins par les explications que vous en avez tirées, que sa cour est encore vacillante, et que, jusqu'à présent, elle est indécise sur le parti qu'elle doit embrasser.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 901. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.[2]

Potsdam, 14 mars 1769.

Au reste, on m'a voulu assurer que la France a formé un projet relatif au trône de Pologne, sans cependant m'en dire ni les tenants ni les aboutissants. Vous ferez donc tout votre possible pour vous en mettre au fait et vous en procurer une connaissance aussi détaillée qu'exacte, afin de m'en faire un rapport fidèle sur lequel je puisse tabler.

D'ailleurs, le comte de Turpin de Crissé m'ayant offert ses réflexions sur les mémoires de Montecuculi, je les ai acceptées, et je lui en ai adressé la lettre de remercîment ci-jointe[3] que vous aurez soin de lui remettre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Borcke berichtete: „Tout ce qui pourrait tendre à exciter des troubles ou une nouvelle guerre dans le voisinage de la Saxe, leur donne des appréhensions mortelles." — [2] Postscript zu Nr. 17 896. — [3] Liegt nicht vor. Auf der Rückseite des Schreiben Turpins, d. d. Paris 26. Februar, findet sich mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs die Weisung des Königs für die Antwort: „Compliment".

17902. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 mars 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Vous agirez parfaitement bien et conformément à mes intentions en tâchant de calmer, autant qu'il sera en votre pouvoir, le ministre de Russie, pour l'empêcher qu'il n'agisse avec trop de vivacité relativement à tout ce qui concerne la cour où vous êtes;[1] mais vous observerez d'apporter toute la prudence requise dans les moyens que vous emploierez pour parvenir à ce but, afin de ne pas le choquer et lui donner sujet de se défier de vous.

Nach dem Concept.

Federic.

17903. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 28. Februar, dass Panin die Mittheilung von der Antwort an Guines und von der Absicht des Königs, sich über die Art seiner Beziehungen zu Russland offen Kaiser Joseph gegenüber aussprechen zu wollen,[2] mit grösster Befriedigung aufgenommen habe. „La neutralité pour l'Allemagne dont il plaît à Votre Majesté de conjecturer qu'il pourrait être question entre Elle et l'Empereur,[3] est la seule chose qui, pour le dire naturellement, cause de la peine au comte Panin. Il regarde cette idée comme une ruse concertée entre les cours de Vienne et de France pour porter les Princes d'Allemagne à ne pas se défier de leurs vues; et, quoique le ministre de Russie ne veut pas hasarder de spécifier ces projets, il lui paraît qu'ils ne doivent pas être les plus pacifiques, puisque ces cours, connaissant le système de l'impératrice de Russie pour l'entretien de la paix générale, regardent cependant, sans faute, comme un des principaux articles du leur de causer à cette souveraine autant d'embarras que possible, afin de l'empêcher de pouvoir être utile à ses alliés et aux princes et États qui ont la même cause de ces derniers. Il souhaiterait donc que Votre Majesté trouvât bonne son opinion, qui est celle de détourner l'Empereur entièrement de l'idée de vouloir avoir une neutralité [en] Allemagne, et d'empêcher tout traité ou négociation sur cela entre la cour de Vienne et les membres du Corps Germanique.

Ce ministre, très reconnaissant encore de la part directe que Votre Majesté offre de vouloir prendre dans les affaires de Suède,[4] croit cependant devoir être d'un sentiment différent de celui de Votre Majesté par rapport aux effets que pourront produire en ce pays-là les intrigues de la France. Il n'estime pas qu'il s'y puisse jamais trouver une pluralité pour résoudre la guerre contre la Russie; la probabilité du danger pour la Suède est trop grande pour croire qu'il s'y trouverait des gens assez aveuglés, même sur leur intérêt particulier, que de concourir à cela. Mais il n'est pas éloigné de conjecturer que la cour de France ne veuille seconder les idées de la cour pour l'augmentation du pouvoir royal. Le succès plus ou moins grand qu'elle aura dans cette entreprise, donnerait toujours une supériorité au parti français que le comte Panin, dans la vue de soutenir le système des puissances du Nord, croit devoir contrecarrer par tous les moyens possibles. Il ne compte presque plus sur l'assistance de l'Angleterre . . .

[1] Vergl. Nr. 17898. — [2] Vergl. S. 103 und 108. — [3] Vergl. S. 108. — [4] Vergl. S. 109.

Je ne sais si Votre Majesté daignera trouver juste une réflexion que je prends la liberté d'ajouter; c'est que cette indifférence de l'Angleterre pourra occasionner que la Russie, étudiant mieux qu'elle n'a fait jusqu'ici, ses forces et ses propres ressources, apprendra à se passer, avec le temps, tout-à-fait des grandes puissances de l'Europe et, se formant un système à part pour elle, mettra les autres dans la nécessité de s'y conformer.

La négociation pour le renouvellement de l'alliance avec Votre Majesté n'est pas commencée encore, quoique je fasse, de temps en temps, des insinuations pour la faire avancer."

Potsdam, 15 mars[1] 1769.

Votre dépêche du 28 de février dernier, ainsi qu'un post-scriptum de la même date, me sont très bien parvenus.

Vous[2] verrez par la relation de Paris[3] que nous commençons à pénétrer dans les projets des Français, et que, pour peu de séjour que Goltz y fasse encore, nous serons au fait de ce royaume comme les ministres de Versailles. Il n'est pas douteux que le dessein des Français a été de soulever la Porte contre la Russie, d'armer la Suède contre elle par une révolution et de m'entraîner dans cette guerre par l'appât du Warmie et de la Courlande.[4] Ce projet, aussi faux qu'inutile dans le fond, nous montre au moins que le bon sens ne préside pas dans le Conseil de Louis XV; mais dans peu nous en saurons davantage.

Je ferai écrire à Paris, comme le désire le comte Panin,[5] et je vous ferai savoir ce que Goltz aura marqué.

Quant aux idées que vous dites que l'on a en Russie de se passer d'alliés, je la trouve très praticable, dès que cette puissance veut se borner à se contenir dans ses vastes limites, et qu'elle ne tente point de troubler le repos de ses voisins; dans ce cas, il est sûr que personne ne l'attaquera, et que, par conséquent, elle n'aura besoin d'aucune espèce d'assistance.

Pour ce que vous m'écrivez sur le sujet de l'Empereur et de cette entrevue — qui peut-être n'aura pas lieu —, je dois vous faire les remarques suivantes, que 1°, dans la position présente de l'Europe, il n'est pas question de neutralité pour l'Allemagne, car ni les Russes, ni les Turcs, ni les Français n'ont intention d'y mettre le pied, mais cette neutralité deviendrait avantageuse dans le cas que la France et l'Angleterre se fissent la guerre, parcequ'elle assurerait le pays de Hanovre et empêcherait les Français d'y faire une diversion; toutefois ce que je dis sur cette neutralité, sont de pures conjectures, car si je vois l'Empereur, je ne saurais à présent deviner de quoi il me parlera alors.

Je vous avoue que je ne me rencontre point avec le comte Panin au sujet des Suédois; j'avoue que l'on ne doit point voir bouleverser le gouvernement républicain dans ce pays-là avec indifférence, mais si

[1] Vom 15. März ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 223. — [2] Das folgende bis zum Schluss des vorletzten Absatzes ist nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs dem Erlasse eingefügt. — [3] Vergl. dafür Nr. 17899. — [4] Vergl. S. 181. — [5] Vergl. dafür Nr. 17904.

cette Diète ne travaille en faveur du Roi qu'autant que cela est autorisé par la forme de gouvernement que feu le comte Horn a établi,[1] je ne vois pas trop ce que les voisins y peuvent trouver à redire. J'avoue que, le comte Panin ayant été longtemps en Suède,[2] et moi jamais, il peut avoir des connaissances de ce royaume que je n'ai pas.

Au reste, j'attends patiemment la réponse au projet de convention que vous avez,[3] mais j'ose soupçonner que, si l'on met tant de lenteur dans ce qui regarde les opérations de l'armée, que dans la politique, on pourra mal s'en trouver.

Au reste, je n'ai pas tardé d'ordonner au baron de Goltz à Paris de faire sur la conduite du sieur Chotinski, ainsi que sur les raisons de son long silence les perquisitions que le comte Panin a désirées,[4] et je n'oublierai pas de vous informer, en son temps, de leurs succès.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 904. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 mars 1769.

Votre dépêche du 6 de mars vient de m'être fidèlement rendue. Les idées que le duc de Choiseul manifeste sur notre traité de commerce,[5] sont bien singulières, et je ne saurais qu'en être extrêmement surpris. Il me semble qu'il veut nous duper, et que c'est dans cette vue qu'il vous ballotte et turlupine de toute façon. J'ignore à quoi une conduite aussi inconséquente aboutira à la fin et s'il y aura beaucoup à gagner pour la France. En effet, si elle regardait de son intérêt de conclure, elle ne traînerait pas cette négociation si fort en longueur. Mais il paraît que c'est encore un effet de la légèreté et de la duplicité de son ministre. Au moins manifeste-t-il, à l'heure qu'il est, tout autant de refroidissement qu'il a d'abord témoigné de l'empressement pour la réussite de cette négociation. Peut-être faut-il l'attribuer aux assurances qu'il a actuellement de n'avoir rien à craindre de la part de l'Angleterre, ou s'imagine-t-il que je me suis trop fortement lié avec la Russie qu'il n'en saurait résulter quelque avantage pour sa cour. Toutefois, comme ce n'est que dans l'éloignement que je juge des ressorts secrets de la conduite de ce ministre, j'abandonne mes idées à votre examen. Il se peut que je ne rencontre pas juste, et c'est pourquoi je remets toute cette affaire à votre pénétration et à votre discernement. Remarquez-vous qu'on a effectivement envie de conclure ce traité, continuez alors votre négociation. Vous semble-t-il, au contraire, qu'il n'y a que de la friponnerie dans les procédés du duc de Choiseul, conformez-vous

[1] Vergl. S. 38. — [2] Als Gesandter 1748—1759. — [3] Vergl. Nr. 17752. — [4] Vergl. Nr. 17 904. — [5] Goltz bezog sich auf seinen Bericht vom 3. März über Choiseul (vergl. Nr. 17895) und fügte hinzu: „Il serait bien aise de paraître aujourd'hui n'avoir rien promis."

exactement à ma dernière dépêche.[1] S'avise-t-il aussi de vous répéter qu'il n'a pas autorisé Meny à me faire des ouvertures, répliquez-lui tout naturellement que vous aviez lu avant votre départ la lettre que lui, Choiseul, avait écrite à ce sujet au comte de Finckenstein, et par laquelle il avait assuré positivement que ces propositions de Meny se faisaient de son aveu et par son ordre;[2] et nous verrons quelle contenance il tiendra.

Au reste, la cour de Russie n'ayant reçu, depuis le commencement de novembre, vieux style, aucune nouvelle de son chargé d'affaires à la cour où vous êtes, le sieur de Chotinski, et étant en peine de savoir si c'est la faute de ce dernier ou de la cour de Versailles, qui a peut-être intercepté ses lettres, le comte de Panin m'a fait requérir de la part de sa souveraine de faire éclairer par vous de plus près la conduite et les allures de Chotinski.[3] Il souhaite même que vous vous expliquiez avec lui sur les raisons de son long silence, et que vous ne lui cachiez point que vous aviez reçu pour cet effet une commission expresse de Sa Majesté l'impératrice de Russie. Comme je n'ai rien à refuser à une aussi bonne alliée, j'y consens très volontiers, et vous ne négligerez pas de vous acquitter sans délai de cette commission et de me faire part ensuite de la réponse que le susdit chargé d'affaires vous aura rendue.

Federic.

Nach dem Concept.

17905. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 8. März: „Jusques ici les Confédérés polonais, dans l'espérance que ce sera Votre Majesté qui entreprendra la médiation, nous ont témoigné beaucoup de confiance et de bonne volonté, principalement parceque les troupes de Votre Majesté n'agissent pas immédiatement contre eux; mais, d'un autre côté, c'est précisément cette confiance et les effets que les Polonais s'en promettent, qui excitent la méfiance de la Russie contre nous, comme si c'était notre faute. Il est, en vérité, bien difficile de se conduire en tout ceci, malgré la prudence qu'on y met; cependant nous agissons selon le concert et selon la convention de Votre Majesté, qui porte que la Russie doit rester seule chargée de l'exécution dans toute cette affaire."

Potsdam, 15 mars 1769.

J'approuve parfaitement que, selon votre dernière dépêche du 8 de ce mois qui m'est très bien parvenue, vous agissiez avec les Russes qui se trouvent à la cour où vous êtes, selon le concert et la convention qui subsiste entre moi et la cour de Pétersbourg. Vouz ferez bien de

[1] Nr. 17896. — [2] Ein Schreiben Choiseuls an Finckenstein in dieser Angelegenheit liegt nicht vor. Vergl. für die obigen Angaben des Königs den Bericht Menys, Wesel 6. Juni, das Schreiben Menys an Choiseul, Paris 17. Juni, die Antwort Choiseuls an Meny, Versailles 24. Juni, sowie das Schreiben Finckensteins an Meny, Potsdam 12. Juli 1768 (Bd. XXVII, 202. 203. 242. 251). — [3] Vergl. S. 185.

répéter à ceux-ci le contenu de ladite convention aussi souvent que vous aurez occasion de pouvoir le faire, avec décence et sans affectation.

Au reste, continuez à me rendre compte des nouvelles que vous apprendrez relativement aux opérations militaires de l'armée russienne, et n'oubliez pas de me faire part également de tout ce qui se passera d'intéressant là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.[1]

17906. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 mars 1769.

Vu les particularités que renferme votre dernière dépêche du 8 de ce mois, je crois bien que l'Empereur fera le tour[2] dont vous y faites mention; qu'il verra les princesses de Savoie et de Modène, mais qu'il ne reculera ni plus ni moins son mariage aussi longtemps qu'il pourra.[3]

Quant au cordon à tirer également sur mes frontières, à l'instar de celui de la cour où vous êtes, et à la correspondance à établir entre les deux corps qui le formeront,[4] il n'y a encore rien qui presse, et il faut premièrement attendre si les évènements rendront une telle précaution absolument nécessaire et s'ils donneront effectivement quelque appréhension fondée pour la peste.

D'ailleurs, la déclaration que la France a fait faire aux cardinaux du Conclave contre Chigi,[5] a de quoi m'étonner, et il me semble qu'elle ne pourra, à la fin, pas se dispenser de reconnaître pour pape celui que ce sacré collège élira.

Mais pour ce qui est du mandat exécutoire qui doit être adressé au cercle du Bas-Rhin pour obliger l'Électeur palatin de se désister de son entreprise contre le magistrat d'Aix-la-Chapelle,[6] il ne m'en est jusques ici rien revenu, et il y a toute apparence que, dès que ce

[1] Malachowski berichtet, dass er mehrere Polen „mit Briefen an den zu Soldau sich aufhaltenden Woiwoden von Masovien, Grafen von Mostowski", die sich selbst am Thor „für Conföderirte" ausgaben, verhaftet, dass Mostowski ihm seinen Unwillen darüber bezeugt „und sich mit denen bei sich habenden Cavaliers selbst für Conföderirte angegeben" habe. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus diesem Bericht findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 13. März: „Ist ganz recht, und wor sich der Graf mit denen Conföderirten einlässt, muss man ihm die Wege nach Polen weisen." — [2] In Italien, vergl. dafür S. 188. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 387; XXVII, 583. — [4] Vergl. S. 137. — [5] Der französische Gesandte, Cardinal Bernis, erklärte den Cardinälen, „que, s'ils s'avisaient d'élire un pape avant le retour de son courrier de Versailles, le Roi son maître ne le reconnaîtrait pas pour le chef de l'église". — [6] Wie Rohd berichtete, hatte der Kaiser vor der Abreise ein Votum des Reichshofraths bestätigt, durch welches die Zustellung eines Executionsmandats gegen den Pfälzer (vergl. Nr. 17881) an den niederrheinisch-westphälischen Kreis, namentlich an die Directoren, König Friedrich und den Churfürsten von Cöln, in ihrer Eigenschaft als Herzog von Cleve, bezw. Bischof von Münster, verfügt wurde.

Prince verra que c'est tout de bon qu'on veut protéger le susdit magistrat contre ses entreprises, il ne tardera pas d'y renoncer et de retirer ses troupes, sans attendre qu'il y soit contraint par la force.

Nach dem Concept. Federic.

17907. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 16 mars 1769.

Mon très cher Frère. Je suis bien aise, mon cher frère, que vous profitiez du premier sourire du printemps; j'en fais ici de même, où je respire le grand ressort de l'air avec délices.

Vous saurez, sans doute, que nous avons un nouveau pape,[1] c'est un Chigi [que] les Jésuites et le cardinal Torrigiani ont élevé sur le trône pontifical. Les Français, qui lui avaient donné l'exclusion,[2] ne l'ont pas reconnu; ainsi voilà un nouveau schisme en Occident. Peut-être le Grand-Seigneur et le Mufti prendront-ils le parti du pape des Jésuites, car rien ne doit paraître nouveau dans ce siècle; depuis que les Grecs soutiennent les Dissidents de la Pologne, et que les musulmans soutiennent la cause des évêques catholiques, il ne faut rien croire impossible.

A ce que je commence à remarquer, les Russes manquent d'argent; leurs opérations se ralentissent, ils sollicitent des emprunts en Angleterre comme en Hollande,[3] et la nonchalance dont ils traitent les affaires, pourra leur porter préjudice. Quoi qu'il en arrive, il faudra prendre patience, et, pourvu que nous maintenions la paix chez nous, le reste des évènements peut nous être assez indifférent.

L'Empereur est allé à Rome, il passera à Naples, d'où il reviendra par Florence, Turin, Parme, Modène à Vienne. On croit que c'est pour le marier avec la fille du duc de Savoie ou avec la princesse de Modène.[4]

Il me semble que l'on se refroidit sur l'entrevue, et que peut-être il n'en sera plus question.[5] Cependant, il faut encore attendre pour savoir précisément le résultat de cette affaire. Je vous le manderai, mon cher frère, aussitôt que quelque nouvelle relative à ce sujet me sera parvenue.

Nous commençons ici tout doucement à exercer; le temps nous favorise, et peut-être que, dans le mois d'avril, il nous sera contraire. Je suis avec toute l'estime et l'amitié possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Bericht von Goltz, Paris 6. März. Die Nachricht war nicht zutreffend. — [2] Vergl. Nr. 17906. — [3] Vergl. S. 171 und 172. — [4] Vergl. S. 187. — [5] Vergl. S. 177.

17908. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 mars 1769.

Le Parlement ayant accordé, selon votre dernière dépêche du 3 de ce mois, sans beaucoup de peine les arrérages et les dettes dues sur la liste civile, c'est une marque assez évidente qu'il est dans la dépendance de la cour, et que celle-ci en peut disposer en maître et en obtenir tout ce qu'elle désire.

Au reste, je ne veux pas vous cacher, quoique uniquement pour votre direction, que, selon des avis qui me sont entrés de très bonne part, la Russie est souverainement mécontente de la cour où vous êtes,[1] et que c'est ainsi que la Grande-Bretagne s'aliène de jour en jour davantage toutes les puissances étrangères qui, en cas de besoin, pourraient lui être d'un grand secours, et dont l'alliance ne saurait que tourner à son avantage. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

17909. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein übersendet, Berlin 16. März, die Abschrift eines »Extrait«, den Nugent in Antwort auf die letzte Erklärung des Königs[2] ihm vorgelesen habe. „A en juger par ce précis, l'Empereur paraît toujours dans l'intention de vouloir se ménager une entrevue avec Votre Majesté, en la bornant cependant au simple désir de faire Sa connaissance personnelle; ce qui me fait juger que la cour de Vienne a renoncé, du moins pour le moment présent, à ses premières idées,[3] de peur d'être obligée d'entrer dans des explications qui pourraient servir à la pénétrer et lui lier les mains pour l'avenir."

Der „Extrait" lautet: „Beide Kaiserl. Majestäten haben die höflichste und freundschaftliche Aeusserung des Königs mit vielem Vergnügen ersehen, und es ergehet daher an Ew. Hochwohlgeb.[4] auf allerhöchsten Befehl der Auftrag hiermit, solches Sr. Königl. Majestät auf eine schickliche und verbindliche Art zu hinterbringen, auch solchem beizufügen, dass, gleichwie Se. Kaiserl. Majestät die von Allerhöchstderoselben in Vorschlag gebrachte Entrevue nur allein aus der Betrachtung auf sich beruhen lassen zu sollen geglaubet hätten,[5] weil Sie weit entfernet sind, dem König hierdurch auch nur die geringste Verlegenheit zuziehen zu wollen, so wären Sie nunmehro wieder um so bereitwilliger, die freundschaftliche Erklärung des Königs Majestät anzunehmen, da Allerhöchstdieselben aus solcher ersehen hätten, dass Dero Antrag zu Bewirkung einer beiderseitig persönlichen Bekanntschaft in eben der Absicht und in der nämlichen Gesinnung von dem König aufgenommen, in welcher derselbe von des Kaisers Majestät zuerst gemacht worden. Das nähere wegen der Zeit und des Orts der Entrevue wird sich durch beiderseitige Einverständniss von selbsten ergeben, und haben Ew. Hochwohlgeb. wegen der Art der Zusammenkunft nur dieses beizubringen, dass des Kaisers Majestät Sich vorgenommen hätten, dabei ein vollkommenes Incognito zu beobachten, und von des Königs freundschaftlicher Gesinnung Sich versprächen, auch seinerseits ohne allem Ceremoniel empfangen zu werden."

[1] Vergl. Nr. 17886. 17903. — [2] Vergl. Nr. 17809. 17810. — [3] Neutralitätsvertrag für Deutschland mit Preussen. — [4] Nugent. — [5] Vergl. dafür Nr. 17809.

[Potsdam, mars 1769.]

Je vois par ce que vous venez de m'écrire, que l'entrevue aura lieu, quoique j'en aie douté; je crois que ce sera peut-être le plus convenable qu'on la fasse à Glatz. Je vous prie de demander sur cela l'avis du général Nugent et de lui dire qu'on se conformerait en tout aux désirs de l'Empereur, charmé de voir renaître les prémices d'une union tant désirée entre les deux cours.

Ce sera une perte pour nous que celle de M. Nugent,[1] je crains fort qu'on ne trouve pas un homme d'un aussi bon caractère pour le remplacer. Adieu, mon cher.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17910. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 17 mars 1769.

Le comte de Schulenburg ayant demandé mes ordres, par son dernier rapport du 8 de ce mois, s'il doit prolonger son séjour à Ansbach jusques à ce que l'hommage à Baireuth soit rendu, ou s'il peut profiter de la permission que je lui ai accordée de se rendre sur ses terres,[2] j'abandonne la décision de cette question entièrement à vos lumières, et vous ne négligerez pas de l'instruire de la manière la plus conforme à mes intérêts.

Federic.[3]

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

17911. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1769.

J'ai été bien aise de voir par votre dernière dépêche du 14 de ce mois la reconvalescence de madame l'Électrice.[4] Comme j'y prends certainement beaucoup de part, vous ne manquerez pas, dans l'occasion,

[1] Finckenstein berichtete: „Ce ministre dépérit si prodigieusement depuis une quinzaine de jours que je commence à craindre qu'il ne survivra peut-être pas au printemps.“ — [2] Vergl. Bd. XXVII, 53. 112. — [3] Auf dem Berichte Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 17. März, dass Dolgoruki im Namen Katharinas um zweimonatliche Beurlaubung des Grafen Redern nach Petersburg bitte, zum Behuf persönlicher Anweisungen für die Veranstaltung einer Ausgabe ihres Gesetzbuches durch die Berliner Akademie (vergl. S. 66), findet sich die eigenhändige Verfügung: „Le comte Redern est en Angleterre, je ne le crois pas ici; mais s'il y est, comme le juif errant il n'a qu'à aller à Pétersbourg et enfin en Sibérie. Federic.“ In einem Erlass, Potsdam 30. März, an Redern empfiehlt ihm der König „une conduite plus sage et mesurée que vous n'avez guère observée ailleurs“. — [4] Von einer Erkrankung an Masern.

de témoigner à cette Princesse par un compliment convenable combien j'avais été charmé d'apprendre qu'elle fût heureusement échappée de la maladie qu'elle vient d'essuyer.[1]

Au reste, je vous permets de pouvoir suivre, également avec les autres ministres étrangers, la cour où vous êtes, à la foire de Leipzig.

Nach dem Concept. Federic.

17912. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mars 1769.

Le général Tottleben dont je vous ai déjà annoncé le départ de Francfort-sur-le-Main,[2] vient d'arriver à Glogau en compagnie du prince Charles de Courlande,[3] sous des noms empruntés,[4] et je les ai fait arrêter tous les deux.

Quant à ce dernier, j'en ai averti moi-même le Duc son père,[5] et je remis à son bon plaisir s'il ne trouvait pas convenable de le faire chercher par une personne de confidence pour le ramener à sa cour.

Mais pour ce qui regarde le général Tottleben, son sort dépendra uniquement de la décision de la cour où vous êtes, et, pour cet effet, vous n'avez qu'à demander au comte Panin de quelle manière l'Impératrice sa souveraine veut en disposer, vu qu'à moins d'être enfermé dans une forteresse, il restera toujours de quoi se défier de lui et de sa conduite.

Federic.

Nach dem Concept.

17913. AU DUC RÉGNANT DE COURLANDE A MITAU.

Potsdam, 18 mars 1769.

Le prince Charles votre fils vient d'arriver à Glogau en compagnie du général Tottleben, et les noms empruntés qu'ils ont pris en y arrivant, n'[ont] pu qu'accréditer l'avis qui m'était déjà parvenu, qu'ils avaient dessein d'aller joindre les Confédérés en Pologne. Pour les en empêcher, en fidèle allié de la Russie, je n'ai eu d'autre parti à prendre que de les faire arrêter tous les deux,[6] et, vu le chagrin qu'une pareille démarche inconsidérée de votre fils vous aurait pu causer à Pétersbourg, je ne doute nullement que vous ne m'en sachiez beaucoup de gré, et que vous n'y reconnaissiez même cette amitié que je vous ai fait éprouver

[1] In gleicher Weise befiehlt der König am 28. März Borcke, dem Churfürsten und der Churfürstin-Wittwe zu ihrer Genesung von den Masern seine Theilnahme zu bezeugen. — [2] Vergl. S. 177. — [3] Vergl. S. 141. — [4] Bericht von Lichnowsky, Glogau 16. März. — [5] Vergl. Nr. 17913. — [6] Vergl. Nr. 17912.

jusques ici dans plusieurs occasions. C'est aussi par une suite de ces mêmes sentiments que je ne saurais vous cacher que le meilleur parti que vous puissiez prendre dans cette rencontre, serait, à mon avis, de dépêcher sans délai quelque personne de confidence à Glogau pour le faire chercher et le ramener à votre cour; et je n'attends que votre réponse pour donner mes ordres en conséquence.

Nach dem Concept. Federic.[1]

17914. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 mars 1769.

Ce n'est qu'avec bien de la peine que je viens d'apprendre par votre rapport d'hier la rechute du général Nugent.[2] Les talents et les autres bonnes qualités de ce ministre lui ont assigné, il y a longtemps, une part distinguée à mon estime, et je m'intéresse véritablement à sa conservation. Aussi n'oublierez-vous pas de le lui faire connaître et d'y ajouter que, pour ce qui regardait l'endroit de mon entrevue prochaine avec l'Empereur,[3] il me serait indifférent pour quelle ville Sa Majesté Impériale se déciderait; que, si elle se rendait en Bohême, la ville de Glatz y serait la plus convenable par sa proximité, mais que, si, au contraire, c'était à son voyage de Moravie qu'elle voulait me venir trouver, Leobschütz ou Neustadt me paraissaient, par la même raison, mériter la préférence; que tout cependant dépendrait uniquement du choix de Sa Majesté Impériale, et que je n'attendais que son dernier mot pour m'arranger en conséquence.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17915. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 mars 1769.

Votre dernière dépêche du 11 de ce mois m'est très bien parvenue. L'entretien que vous avez eu avec le général Weymarn sur les difficultés que l'armée russienne rencontre dans l'ouverture de la campagne, et les sentiments qu'il vous a fait connaître à cet égard,[5] me fait juger que

[1] Auf dem Berichte Finckensteins, Berlin 21. März, dass Prinz Karl von Curland sich in einem Schreiben an ihn, d. d. Glogau 16. März, über Lichnowsky beschwere, findet sich die eigenhändige Verfügung: „Je l'ai fait arrêter, parcequ'il a voulu se joindre aux Confédérés de Pologne, et j'en ai écrit à son père. Federic." — [2] Vergl. S. 190. — [3] Vergl. Nr. 17909. — [4] Auf den Bericht Finckensteins vom 22. über seine Eröffnungen an Nugent, auf Grund obigen Erlasses, antwortet der König am 23. März, dass er der Antwort des Kaisers entgegensehe. — [5] Weymarn hatte geäussert, dass die Eröffnung des Feldzuges sich vielleicht verzögern würde, da das zeitig eingetretene Frühjahr die Strassen für die Artillerie-

non seulement ce général doit être assez bien au fait de tout ce qui regarde ladite armée, mais aussi qu'il est très sincère et véridique dans ses discours; et cela me fait croire qu'en tâchant de captiver son amitié et sa confiance, vous vous mettrez à même de recevoir, par son canal, des nouvelles sûres de tout ce qui se passera d'intéressant auprès des armées russes.

D'ailleurs je vois par tout ce que vous me mandez dans votre relation relativement aux avantages que les Russes ont remportés dernièrement sur les Tartares,[1] que ces avantages ne sont pas aussi considérables qu'on les a divulgués du commencement, et que le prince Repnin a été bien aise, pour pouvoir en faire parade, de les exagérer en les débitant.

Ayez soin, au reste, de remettre l'incluse ci-jointe,[2] suivant l'adresse, à mes officiers volontaires à l'armée russe qui se trouvent actuellement auprès de vous.

Federic.

Nach dem Concept.

17916. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 mars 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et tout son contenu rend très vraisemblable que, pour le présent au moins, la cour où vous êtes, ne pense pas à une levée de bouclier. Les dernières nouvelles de Pologne ne fournissent également rien de nouveau sur les opérations militaires des armées russes et ottomanes; elles ne parlent que des ravages que les Confédérés continuent de faire dans ce royaume, et qui effectivement vont tous les jours en augmentant, de façon que j'ai toutes les peines du monde de couvrir mes frontières contre leurs insultes.

Au reste, selon les insinuations que le général Nugent vient de faire à mon ministre de cabinet le comte de Finckenstein, mon entrevue avec l'Empereur paraît à présent entièrement décidée,[3] et vous me ferez plaisir de me dire sur quels sujets ce Prince aime le plus à converser, si c'est sur l'économie, sur le militaire ou sur quelque autre matière, afin que je puisse me régler en conséquence dans les entretiens que j'aurai avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

und Truppentransporte fast unwegsam mache und die Armee in Volhynien erst 40000 Mann betrage, „sans compter tout l'attirail qui leur manquait encore, et la quantité de fourrages et de provisions qu'il fallait ramasser pour compléter leurs magasins".

[1] Die Russen hatten eine Anzahl Tartaren und Conföderirte gefangen genommen und ein kleines Magazin zerstört. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 17909 und 17914.

17917. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. März, in einem Postscriptum: „Les entretiens que j'ai eus, ces jours passés, avec le comte Panin sur les affaires de Turquie, m'ayant donné une occasion de lui parler du projet du comte de Lynar touchant la réunion de Votre Majesté avec la Russie et l'Autriche pour faire en commun la guerre contre la Porte,[1] je le lui ai fait connaître comme l'ideé de quelque politique spéculatif en Allemagne, sans lui donner sujet de soupçonner aucunement la source par où elle était parvenue jusqu'à moi.

La première observation qu'il a faite sur cela, était celle qu'il trouvait que la starostie de Zips était une acquisition très convenable pour l'Autriche, mais qu'il ne savait pas comment l'auteur du projet y avait pu joindre la ville de Léopol, qui était située au milieu de la Pologne, éloignée des frontières d'Autriche et, par conséquent, peu convenable pour elle. Il remarqua ensuite qu'il ne vaudrait pas la peine d'unir trois aussi grandes puissances uniquement pour renvoyer les Turcs au delà du Niester; mais, si cette réunion pourrait avoir lieu, il faudrait alors qu'elle ne se proposât rien moins que de chasser les Turcs de l'Europe et d'une grande partie de l'Asie, ce qui ne lui paraissait pas même difficile à exécuter. Enfin, regardant une alliance sincère entre les trois États comme la chose la plus propre pour assurer le repos de la chrétienté, il forma lui-même le projet suivant au moyen duquel il estimait qu'elle pourrait réussir. Comme la jalousie, disait-il, et la rivalité entre Votre Majesté et la cour de Vienne ferait un des principaux obstacles à cette réunion, il faudrait commencer à lever le germe qui les avait entretenues si longtemps. Pour cet effet, il serait nécessaire que la cour de Vienne, par une résignation sincère et volontaire, renonçat à toute sorte de prétention qu'elle croyait avoir droit de faire à la maison royale et électorale de Brandebourg, et qu'elle se déterminât à se dédommager pour cela sur les provinces de l'empire ottoman, dont Votre Majesté et la Russie lui en abandonneraient autant qu'elle serait en état de prendre par ses armes et par celles de ses deux alliés. La maison d'Autriche, trouvant dans cet arrangement un ample dédommagement des pertes qu'elle avait faites dans les dernières guerres, pourrait oublier la Silésie à ce prix-là, et Votre Majesté y gagnant une sûreté pour la possession tranquille de Ses États conquis, il semblait qu'il ne restait plus rien qui pût, à l'avenir, occasionner une différence dans les intérêts de ces deux États. Au surplus, on pourrait ajouter aux possessions de la maison de Brandebourg encore la Prusse polonaise et l'évêché de Warmie, suivant l'idée de l'auteur du premier projet, et, cela étant convenu ainsi, il ne serait pas difficile à cette triple alliance de mettre fin à l'empire de Turquie en Europe, qui s'était conservé si longtemps uniquement par la jalousie des puissances chrétiennes; et Constantinople, avec les provinces qu'on conviendrait d'y laisser, au lieu de la résidence d'un empereur, pourrait devenir le siège d'une république.

Je fis observer au comte Panin que, dans cette distribution, il avait oublié de nommer la part qu'il réservait pour son propre empire, mais il me répondit que la Russie ne devait point prétendre à ce partage, vu qu'elle possédait déjà beaucoup plus de pays qu'elle n'était en état de gouverner; ainsi, excepté quelques places fortifiées sur les frontières, elle ne devait plus songer à acquérir des provinces . . .

Ce plan du comte Panin pourrait peut-être rencontrer plus de difficultés dans son exécution qu'il n'a coûté de peine à le projeter."

Potsdam, 19 mars 1769.

Votre dépêche du 3 de ce mois, ainsi qu'une apostille de la même date, me sont très bien parvenues. Vous avez bien raison de supposer

[1] Vergl. Nr. 17786.

que le plan du comte Panin pour ma réunion avec la Russie et la maison d'Autriche pourrait bien rencontrer de très grandes difficultés de la part de cette dernière, et j'ai tout lieu de douter qu'il soit aussi aisé à exécuter qu'il a été imaginé.

Il est vrai que, pour le présent, la cour de Vienne paraît extrêmement éloignée de prendre part aux troubles, et qu'elle ne s'occupe qu'à mettre ses finances en ordre. L'Empereur a entrepris un voyage à Rome d'où il se rendra à Naples, et, à son retour, il se rendra aux cours de Modène et de Turin pour y voir les princesses qu'on lui a proposées pour épouses.[1] D'un autre côté, le maréchal Lacy ira prendre les bains à Aix-la-Chapelle et ensuite voir les régiments impériaux dans le Brabant qu'on prétend avoir besoin de revue,[2] de sorte que ces longues absences fournissent bien un motif de plus pour s'assurer qu'au moins cette année-ci la cour de Vienne ne remuera point. Je présume aussi que la réponse qu'elle fera à l'explication que le comte Panin se propose de lui demander sur ses intentions dans les conjonctures présentes,[3] y sera parfaitement compassée. Elle sera obligeante, mais négative, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer précédemment.[4] Mais il reste à savoir si cet esprit de tranquillité s'y soutiendra toujours, et je ne saurais vous dissimuler que j'en doute beaucoup, et qu'il me paraît beaucoup plus vraisemblable que, dans quelques années, on pourrait bien changer de langage et retourner à son ancien système.

Quoi qu'il en soit, mon entrevue avec l'Empereur aura sûrement lieu cette année. Les dernières nouvelles que j'en ai reçues,[5] ne me permettent plus d'en douter, et si j'en apprends quelque chose de plus positif sur le temps qu'elle se fera, je n'oublierai pas de vous en faire également part.

Au reste, je ne saurais que réitérer à la cour où vous êtes, mes sincères félicitations sur les premiers succès heureux de ses armes. C'est un très beau commencement de la campagne, et je ne doute nullement que la suite ne me fournisse des occasions fréquentes de lui témoigner tout l'intérêt que je prends à ses victoires.

En attendant, vous n'oublierez pas d'appuyer la demande du landgrave de Hesse-Cassel auprès du comte Panin, afin qu'il obtienne l'intercession de l'impératrice de Russie dans ses affaires de Hanau.[6] Elles paraissent lui tenir extrêmement à cœur, et il importe d'obliger, dans cette occasion, ce Prince, afin de le conserver dans nos intérêts.

Enfin, mes dernières lettres de France du 10 de ce mois donnant assez à connaître la façon de penser de cette cour sur les troubles actuels, je n'ai pas voulu manquer de vous en envoyer ci-joint une copie.[7]

[1] Vergl. S. 188. — [2] Bericht Rohds, Wien 11. März. — [3] Vergl. S. 80. — [4] Vergl. S. 80. 81. — [5] Vergl. Nr. 17909 und 17914. — [6] Vergl. Nr. 17841 und 17842. — [7] Die Abschrift umfasst das Postscript des Berichtes von Goltz, Paris 10. März (vergl. Nr. 17918).

Elles me donnent lieu d'espérer que mon ministre ne tardera guère à la déchiffrer entièrement; mais ce qui m'a surtout surpris dans ce qu'il vient d'en mander, c'est que le duc de Choiseul a eu le front de protester que sa cour n'avait eu aucune part à la levée de bouclier de la Porte, tandis que tout le monde sait, et qu'il est notoire que, pour la faire remuer, elle y a effectivement envoyé 7 millions de livres.[1]

Nach dem Concept. Federic.

17918. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 10. März, dass Choiseul, ohne den verheissenen Vertragsentwurf ihm zuzustellen,[2] erklärt habe, „qu'après avoir ôté le scellé des papiers de feu M. Trudaine[3] pour rechercher les papiers concernants la négociation dont le défunt avait été chargé ci-devant avec le chambellan d'Ammon, on avait effectivement trouvé lesdits papiers; que, comme ceux-ci étaient très volumineux, on était à présent occupé à les mettre en ordre, et qu'avec toute l'application possible on ne pourrait me remettre ledit projet que dans le courant de la semaine prochaine." Er, Goltz, habe von neuem abgelehnt, irgend welche Vorschläge zu machen,[4] unter Hinweis darauf, dass die Eröffnungen von Frankreich ausgegangen seien, und dass es sich nunmehr darum handele, „de voir les effets des promesses que la France avait faites pour établir un commerce direct avec les États de Votre Majesté." Er werde daher die weiteren Schritte Frankreichs abwarten. Darauf habe Choiseul erwidert: „qu'il se trouvait toujours confondu toutes les fois que je prétendais que lui, Duc, était entré en négociation avec le sieur de Meny sur plusieurs objets intéressants de commerce; que sa réponse[5] écrite alors à Meny, après son retour de Wesel, ne portait que sur la mission réciproque de ministres; que cette même réponse avait été la seule affaire qui s'était passée entre lui et Meny, et que toutes les fois qu'on lui avait parlé, à lui, Duc, de négociation de commerce, il avait toujours remis cela jusqu'à l'arrivée d'un ministre de Votre Majesté."

Goltz berichtet in einem Postscript: „M. le duc de Choiseul, après avoir fini la conversation touchant la confection d'un traité de commerce, contenue dans mon très-humble rapport d'aujourd'hui, me dit que sa franchise naturelle ne lui permettait pas de me cacher que plusieurs ministres de France en pays étrangers avaient mandé que les ministres de Prusse en différentes cours tenaient des propos relatifs à la rupture entre la Russie et la Porte, dans des termes qui n'étaient pas tout-à-fait en faveur de la France.

Je lui répondis que ce qu'il me disait là, m'était tout nouveau; que c'était à lui, le ministre, à savoir le mieux si la source dans laquelle les envoyés de France qui avaient mandé cela, avaient puisé, était pure ou si peut-être ils l'avaient mandé sur des contes[6] qui leur avaient été rendus par des personnes intéressées à leur faire prendre le change; que, si quelque envoyé de Prusse avait effectivement parlé dans une conversation particulière de cette rupture entre la Russie et la Porte, il me paraissait tout naturel que cet envoyé pourrait avoir ajouté une réflexion assez simple, et qui, selon moi, devait venir dans l'imagination d'un chacun, qui était qu'en considérant les probabilités, les évènements dans la guerre entre ces deux puissances ne seraient pas à l'avantage des armées ottomanes, et que ceux qui avaient travaillé à engager la Porte à cette guerre, n'en verraient peut-être pas les effets répondre aux

[1] Vergl. dazu Bd. XXVII, 607. — [2] Vergl. S. 178. — [3] Vergl. S. 178. — [4] Vergl. S. 145 und 163. — [5] D. d. Versailles 24. Juni 1768, vergl. Bd. XXVII, 242. — [6] Vorlage: „comptes".

espérances; que lui, M. le Duc, n'ignorait pas lui-même que toute l'Europe croyait savoir pour sûr que la France avait fait jouer ses machines pour remuer la Porte, qu'ainsi ceux qui lui avaient mandé de pareils propos particuliers, tenus peut-être par des envoyés de Prusse comme par bien d'autres, avaient cru entrevoir dans ces mêmes propos des choses qui n'étaient pas en faveur de la France.

»Mais,« dit le ministre, »pourquoi s'imaginer que nous avons fait remuer la Porte? nous en sommes si éloignés, et si nous y avions effectivement fait jouer des ressorts, cela aurait dû être arrivé depuis longtemps, donc sous le précédent ministère ottoman; car vous savez, il vient d'être changé depuis peu,[1] et ce changement aurait naturellement renversé nos machines, si nous y en avions eu. Donc la façon de penser de la Porte sur les affaires de Pologne étant la même sur la fin du dernier ministère et dans le commencement du nouveau, il est clair que cette façon de penser de la cour ottomane est fondée dans la connaissance qu'elle a elle-même de ses intérêts, et qu'aucune puissance étrangère y a contribué. D'ailleurs, il est connu combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, à tous les cabinets chrétiens d'avoir de l'influence dans les résolutions du Divan, même pour les cours les plus amies, comme la France l'est certainement. La cour de Pétersbourg,« continua-t-il, »laquelle, je ne sais pourquoi, a pris de l'humeur contre celle de France, est bien aise aujourd'hui de persuader à toute l'Europe que nous lui avons suscité cette guerre des Turcs; elle fera probablement autant à votre cour. L'amitié et l'estime du roi de France pour Sa Majesté le roi de Prusse et mes respectueux sentiments pour ce monarque me font désirer que Sa Majesté Prussienne, dont l'amitié est particulièrement chère à la France, ne prenne pas relativement à ces démarches qu'on publie avoir été faites par la France à la Porte, l'impression que la cour de Pétersbourg croit être intéressée à lui donner.«

Je répondis à M. de Choiseul que l'amitié et l'alliance qui avait lieu entre Votre Majesté et Sa Majesté Impériale de Russie à la face de l'Europe, lui était connue, qu'ainsi il ne devait pas douter de la correspondance la plus intime entre les deux cours, que, pour ce qui était du soupçon qu'avait la Russie, à ce qu'il me disait, que la France avait suscité la guerre des Turcs, je n'en savais rien, bien moins si la Russie avait fait ouverture de ce soupçon à Votre Majesté. Que[2] je savais, en général, que Votre Majesté prenait aucune part à cette guerre.

»Dans l'audience,« me dit le Duc, »que Sa Majesté le roi de Prusse a donnée au comte de Guines,[3] elle lui a dit, dans les termes les plus obligeants, qu'elle était bien aise du rétablissement de la correspondance entre les deux cours, et qu'elle répondrait toujours à l'amitié de la France, autant que cela serait compatible aux engagements pris avec ses anciens alliés.« Le ministre appuya le ton de voix sur cette dernière partie: autant etc.

Je lui répondis que les bontés avec lesquelles Votre Majesté avait accueilli le ministre de France, étaient une suite naturelle de l'amitié et estime pour Sa Majesté Très-Chrétienne; que, pour ce qui était des engagements pris avec Ses anciens alliés dont Votre Majesté avait fait mention vis-à-vis du comte de Guines, que cela répondait à la fidélité scrupuleuse avec laquelle Elle a toujours aimé Ses amis; qu'ainsi Votre Majesté ferait aujourd'hui aussi peu la moindre démarche contraire à ces mêmes engagements que la France voudrait en faire, qui serait contraire à ceux pris de son côté avec ses alliés.

»Nous n'avons pas d'engagements,« me dit le Duc, »mais nous sommes bien avec tout le monde, et je puis vous assurer que, depuis la dernière paix, il n'est pas entré le nom de Sa Majesté Prussienne dans aucune dépêche de ce ministère à un ministre en cour étrangère.«

[1] Vergl. Bd. XXVII, 604. — [2] Die folgenden Worte bis „part à cette guerre“ fehlen in der an Solms übersandten Abschrift (vergl. S. 195. Anm. 7). — [3] Am 9. Februar, vergl. Nr. 17802.

Je lui repondis que, comme je n'avais pas eu l'honneur d'être ministre à la cour de Prusse comme lui l'était à celle de France, je ne pouvais pas lui parler avec cette même certitude comme lui du contenu des ordres envoyés depuis la paix aux envoyés de Votre Majesté dans les différentes cours de l'Europe, mais que je m'imaginais que, aussi peu que les ordres du ministère de France à ses envoyés avaient parlé de la cour de Prusse, tout aussi peu les ordres de cette dernière à ses envoyés auraient fait mention de la France.

Voilà comme le ministre et moi nous nous séparâmes, après avoir réciproquement répété la satisfaction sur la correspondance rétablie.“

Potsdam, 20 mars 1769.

Votre dépêche du 10 de ce mois, ainsi que trois apostilles et une autre pièce chiffrée, m'ont été bien rendues, et je vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet des déclarations que l'Angleterre y a fait faire, il y a quelque temps, sur les affaires de Corse.[1]

Mais[2] pour ce qui regarde votre négociation, vous voyez que Choiseul nous croit si affamés de ce traité de commerce que par cet appât il compte de me mener comme il lui plaira, et de m'engager dans ses projets extravagants.[3]

Si vous en trouvez l'occasion, et qu'il vous parle encore de ce que mes envoyés ont dit de la France, tâchez de lui dire qu'il n'y aurait rien de plus aisé que de récriminer, que je n'avais pas entièrements oublié les infâmes libelles qu'on avait publiés contre moi pendant la dernière guerre; que je n'avais point oublié qu'outre les secours que la France devait à la maison d'Autriche, elle avait employé contre moi toutes ses forces; ajoutez-y les intrigues de Choiseul pour révolter les Neuchâtelois,[4] la conduite de Breteuil envers mon frère Henri[5] et envers ma nièce,[6] et que ces griefs me semblaient plus forts qu'une vérité que Thulemeier avait dite en Hollande;[7] que toute l'Europe savait qu'il en coûtait 7 millions de livres en France pour corrompre la Porte, et qu'on savait les pensions que cette couronne paie aux chefs des Confédérés. Enfin, il faut lui faire comprendre qu'il ne nous persuadera jamais qu'il fait nuit en plein jour.

Vous faites très bien de ne lui point fournir de projet du traité, et il vaut mieux rompre le discours net, s'il vous en parle encore. Je crois qu'il ne faut plus penser à ce traité de commerce, et que vous ferez bien de vous plaindre ou des mauvaises eaux de Paris ou de l'air

[1] Goltz berichtete hierüber, dass Rochford gegen Ende seiner Gesandtschaft in Paris erklärt habe, „que, si l'entreprise sur la Corse n'était pas une rupture ouverte contre l'Angleterre, qu'au moins cela pourrait avoir de fâcheuses suites“ (vergl. Bd. XXVII, 578); dass sein Nachfolger, Harcourt, beauftragt gewesen sei, bei seiner Ankunft jene Erklärung zu bestätigen. „Depuis cela, on ne sait pas que milord Harcourt ait parlé sur cette affaire.“ — [2] Dieser und die beiden folgenden Absätze, bis „rien à faire pour nous“, sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs dem Erlasse eingefügt. — [3] Vergl. S. 181. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 385. 402; XXVII, 579. 602. 603. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 581. 583. — [6] Vergl. S. 112. 155 und Bd. XXVII, 583. — [7] Vergl. Bd. XXVII, 583.

contraire à votre santé, pour préparer les esprits à vous voir abandonner une cour où il n'y a rien à faire pour nous.

Au reste, je ne me promets aucun succès des octrois que j'ai accordés au comte Barberin et au sieur Roubeaud;[1] je pense plutôt qu'ils échoueront l'un et l'autre dans leurs desseins, et que ces octrois ne leur serviront absolument à rien. Peut-être même cette mauvaise réussite pourrait-elle contribuer à décréditer les autres octrois que je pourrais juger à propos d'accorder dans la suite, de sorte que vous ne sauriez mieux faire que de les leur redemander et de me les renvoyer.

D'ailleurs, je ne saurais qu'applaudir à la conduite sage et circonspecte que vous avez observée vis-à-vis du sieur Poncet de la Rivière.[2] Vu le mécontentement que cet homme s'est attiré de la part du ministère de Versailles, un peu moins de réserve de votre part aurait pu faire naître des tracasseries, et, d'ailleurs, je ne conçois pas trop comment nous pourrions nous flatter d'établir un commerce solide en Afrique et Amérique.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 919. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 mars 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 14 de ce mois la démarche que le baron de Breteuil a faite pour se rapprocher du Stathouder, ainsi que la réponse que ce Prince a donnée aux insinuations qui lui ont été faites à cet égard par le sieur Fagel.[3] Vous pouvez assurer le Prince que l'Europe entière ne pourrait qu'approuver la conduite qu'il tenait dans cette rencontre pour se maintenir dans les droits et prérogatives dont les Stathouders ses prédécesseurs avaient constamment joui vis-à-vis des ambassadeurs de France, et qu'en mon particulier j'y applaudissais parfaitement.

Au reste, vous aurez soin de continuer à me rendre compte de

[1] Für die „Königlich Preussische Ostindische Compagnie", 1765 und 1767, vergl. Ring, „Asiatische Handelscompagnien Friedrichs des Grossen" (Berlin, 1890), S. 204—212. — [2] Goltz hatte abgelehnt, irgend welche Mittheilungen betreffend Poncets Uebersiedlung nach Preussen zu übersenden (vergl. S. 163), und sich darauf beschränkt, ihm ein Schreiben für Finckenstein mitzugeben, des Inhalts, dass sein Ueberbringer dem König Vorschläge für den afrikanischen und indischen Handel machen wolle. — [3] Breteuil hatte sein Erscheinen bei Hofe zum Geburtstag des Prinzen-Statthalters unter der Bedingung in Aussicht gestellt, dass dieser sich zur Annahme einer Einladung verpflichte, „sans insister sur aucune étiquette de sa part". Mit Hinweis darauf, dass von Breteuil alle Schwierigkeiten ausgegangen seien, lehnte der Prinz jede derartige Vereinbarung ab und erklärte sich bereit, ihn zu empfangen, „si l'ambassadeur s'engageait à recevoir simplement la Princesse à la descente du carrosse" (vergl. Bd. XXVII, 497).

tout ce que vous apprendrez ultérieurement, tant par rapport aux desseins que couve la cour de Vienne, que relativement aux négociations qui pourront être mises encore sur le tapis là où vous vous trouvez. Vous n'oublierez surtout pas de prêter beaucoup d'attention à la négociation d'emprunt que la Russie a fait entamer,[1] pour savoir le succès qu'elle aura, afin de pouvoir me mander exactement tout ce qui parviendra à votre connaissance sur ces différents objets.

Nach dem Concept. Federic.

17920. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 10. März, dass die englischen Minister in Folge seiner Vorhaltungen über das Vorgehen Englands gegen Preussen am Schluss des letzten Krieges den Argwohn gefasst hätten, „comme si j'étais plus français qu'anglais; soupçon que je savais qu'on avait communiqué au comte Tschernyschew. Celui-ci, en arrivant, rempli de l'idée de trouver tout le ministère empressé à conclure avec lui son projet de traité, et moi, au contraire, lui ayant fait connaître les difficultés qu'il rencontrerait, et la méfiance que j'avais de la sincérité du duc de Bedford, il n'eut, à ce qu'il me parut, aucune envie d'y ajouter foi. Comme cela aurait pu mettre de la défiance dans la liaison intime dans laquelle nous vivons ensemble, je crus qu'il était nécessaire de m'expliquer avec lui. Je lui dis que je croyais qu'il était au-dessous de moi de me laver vis-à-vis du ministère d'un pareil soupçon; que je m'acquittais toujours avec exactitude des ordres qu'il plaisait à Votre Majesté de me donner, sans m'embarrasser qu'ils fussent de leur gré ou non; que j'avais autant d'intérêt d'être français qu'anglais; qu'en me conduisant avec respect vis-à-vis du Roi et avec politesse vis-à-vis de son ministère, c'était tout ce que je leur devais; que leur conduite envers Votre Majesté ne me mettait pas dans le cas de leur dire de belles choses. Le comte Tschernyschew me répondit qu'il était charmé que j'agissais si sincèrement avec lui; qu'il était d'autant plus aise de savoir mes sentiments; qu'à la première occasion il en parlerait à milord Rochford."

Potsdam, 20 mars 1769.

Vos deux dépêches du 7 et du 10 de ce mois viennent de m'être rendues à la fois, et je ne saurais qu'approuver le parti que vous avez pris de vous expliquer avec le comte de Tschernyschew sur la conduite que vous avez tenue jusques ici. Mais il est très certain, d'un autre côté, que la Russie a, dans le fond, grand sujet d'être mécontente de la cour où vous êtes, et qu'elle a eu lieu de s'attendre à une toute autre façon de penser et d'agir de sa part.

D'ailleurs, il me semble que vos soupçons sur une négociation d'argent de la part de la Russie ne sont pas destitués de fondement. Différentes lettres les confirment au moins, et vous n'oublierez pas, en conséquence de mes ordres précédents,[2] de vous donner tous les mouvements imaginables pour pénétrer ce qui en est, à combien monte cet emprunt et s'il y a apparence que la Russie trouvera plus de faveur en Angleterre par rapport à cette négociation pécuniaire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 171. 172. — [2] Vergl. Nr. 17886.

17921. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 19. März: „En conformité des ordres de Votre Majesté,[1] je ne manquerai pas de faire expédier, sans délai, l'instruction nécessaire pour le comte de Schulenburg,[2] mais comme Votre Majesté ne fait mention que des cours de Darmstadt et de Coburg, je prends la liberté de Lui demander si ledit comte ne doit pas aussi se rendre à Meiningen où il y a encore une princesse,[3] outre celle qui vient d'être fiancée au prince de Gotha."[4]

Potsdam, 20 mars 1769.

J'applaudis fort à l'idée que vous venez de me proposer dans votre rapport d'hier, et j'approuve parfaitement que le comte de Schulenburg se rende également à Meiningen pour y voir celle des Princesses, sœurs du Duc, qui est encore à marier. Vous aurez donc soin d'ajouter cette cour à celles de Darmstadt et de Coburg, dans les instructions que je vous ai chargé de faire expédier pour le susdit comte.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

17922. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 21 mars 1769.

Vous avez très bien fait de me rapporter par votre dépêche du 18 de ce mois les entretiens que vous avez eus, en dernier lieu, avec le comte de Sacken et le conseiller privé Fritsch, parceque je suis bien aise de savoir les différents raisonnements que l'on fait sur la façon dont la cour de Vienne agira, suivant les conjonctures que la guerre actuelle entre les Russes et les Turcs pourra fournir,[6] et, par cette raison, vous continuerez toujours à me rendre fidèlement compte de toutes les notions qui vous reviendront ultérieurement sur ce sujet.

On prétend généralement que l'Impératrice-Reine favorisera, préférablement à tout autre prince, son beau-fils le prince Albert de Saxe pour l'élever, si les circonstances y sont favorables, sur le trône de

[1] Ausser dem Erlass vom 17. März (Nr. 17910) liegt ein schriftlicher Befehl nicht vor. — [2] Zur Brautwerbung für den Prinzen von Preussen. — [3] Wilhelmine Luise Christine. — [4] Die Prinzessin Maria Charlotte Amalie hatte sich am 9. März mit Erbprinz Ernst Ludwig von Sachsen-Gotha verlobt. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Schulenburg, Berlin 21. März, nebst Postscript gleichen Datums. [Charlottenburg. Hausarchiv.] Auf Schulenburgs Bericht vom 10. verfügt der König am 24. März, dass er erst nach Erledigung obigen Auftrags den Urlaub auf seine Güter antreten dürfe, vergl. Nr. 17910. Am 7. April wird der Befehl an Schulenburg wiederholt. — [6] Während nach Osten-Sacken die militärischen Maassnahmen des wiener Hofes lediglich auf Schutz der Grenzen und allenfalls auf Betheiligung bei einer neuen Königswahl in Polen abzielten, dienten sie nach Fritsch dazu, „pour pouvoir, en tout cas et si les Turcs étaient trop maltraités par la Russie, interposer sa médiation, pour conserver les anciennes frontières des deux États".

Pologne; et comme on ne saurait manquer d'avoir à la cour où vous êtes, des avis sur tout ce qui peut regarder et intéresser ce Prince, vous aurez soin également de ne me laisser rien ignorer de ce qui parviendra, à cet égard, à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

17923. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 mars 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et dois conjecturer par les particularités qu'elle comprend,[1] qu'on doit s'attendre que la prochaine Diète en Suède sera une des plus orageuses qu'il y a eu depuis longtemps, car il me paraît, par tout ce que vous me marquez, que l'animosité est parvenue à un tel degré entre les différents partis qu'il n'y a guère lieu de se flatter qu'on puisse leur faire prendre des sentiments modérés.

Der König übersendet ein (nicht vorliegendes) Schreiben an die Königin Ulrike und beauftragt Cocceji, für die Zustellung einer Sendung Ungarweines an sie zu sorgen.

Federic.

Nach dem Concept.

17924. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 mars 1769.

Votre dernière dépêche du 13 de ce mois n'exigeant aucune nouvelle instruction, je me borne à vous communiquer une seule observation que votre dernier entretien avec le duc de Choiseul[2] m'a fait faire. L'empressement qu'il y a fait paraître de vous parler d'abord des affaires de Russie, me fait juger qu'il médite de mettre ses vues politiques pour base de notre négociation, et que, pour m'y engager, il pourrait même me faire des conditions très avantageuses pour le commerce. Mais, si c'est-là effectivement son plan, il se trompera sûrement. Il est si diamétralement opposé à mon système actuel et à mes intentions que je n'y donnerai jamais les mains, et que, dès ce moment, je commencerai plutôt à regarder votre négociation de commerce comme entièrement rompue. Au reste, je me réfère à mes précédentes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mit Hinweis auf dänische Flottenrüstungen forderte Adolf Friedrich die Verlegung des Reichstags von Norrköping nach Stockholm und die sofortige Berufung der Stände. Der Senat erklärte, ohne vorgängige Berathung eine positive Antwort nicht geben zu können. — [2] Vergl. Nr. 17918.

17925. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 mars 1769.

Quoique les réflexions que vous faites dans votre dépêche du 15 de ce mois sur les desseins que la cour où vous êtes, est censée d'avoir formés sur la succession de Bavière,[1] me paraissent sans réplique, les avis qui m'en sont revenus, se confirment cependant de tant de différents endroits qu'il ne faut pas les perdre entièrement de vue. Aussi ferez-vous très bien de ne pas les négliger, mais de tâcher plutôt de percer le voile qui les cache, pour pénétrer ce qui en est, et m'en rendre compte.

Quant à la succession du margrave d'Ansbach dans le margraviat de Baireuth, je suis bien aise de voir, par la réponse de l'Empereur,[2] qu'on n'en a témoigné aucune jalousie à la cour où vous êtes, et je crois même qu'aussi longtemps que ces États ne retourneront pas à ma maison royale, on continuera à regarder leur possession avec beaucoup d'indifférence.

En attendant, je vous sais gré des nouvelles de Turquie dont vous m'avez fait part dans votre susdite dépêche.[3] Selon mes avis, il paraît presque que ni les Turcs ni les Russes n'ont pas bien envie d'en venir sitôt aux mains; les uns et les autres au moins ne s'empressent pas trop d'assembler leurs armées et de marcher en avant, de sorte qu'on ne saurait encore rien dire de positif sur leur plan d'opérations.

Nach dem Concept. Federic.

17926. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 mars 1769.

Je comprends très bien par tout ce que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 7 de ce mois, que, le comte Panin étant si occupé des arrangements de guerre, le contre-projet du renouvellement de notre alliance ne saurait qu'en souffrir quelques délais. Je ne m'en

[1] Rohd bezweifelte die Glaubhaftigkeit der Nachrichten über den Plan Oesterreichs, Bayern einzuverleiben (vergl. Nr. 17854), indem er betonte, dass Maximilian Joseph, nach dem Tode seiner kränklichen Gemahlin, sich wieder verheirathen, dass Oesterreich ohne vorgängige Uebereinkunft mit Frankreich und Preussen an die Ausführung seines Plans nicht gehen könne, dass diese von den Zeitumständen abhängig sei. Er schloss mit der Vermuthung, dass, habe Oesterreich Absichten auf Bayern, es den indirecten Weg wählen würde, „en tâchant de le faire passer à un des jeunes archiducs, ce qui apporterait à peu près le même avantage". — [2] Das abschriftlich beigelegte Schreiben Josephs II., Wien 30. Januar, enthielt mit dem Ausdruck „vollkommenen Beileids" den Wunsch für eine segensreiche Regierung und die Versicherung seiner „wahren Zuneigung und reichsoberhauptlichen Schutzes bei allen Vorkommenheiten". — [3] Vergl. dafür Nr. 17926.

inquiète aussi en aucune façon. Quelques semaines de plus ou de moins ne font rien à l'affaire, et, persuadé comme je suis de l'amitié de sa souveraine, j'attendrai avec patience qu'il ait eu le temps de le rédiger et de vous le remettre.

Mais ce que je désirerais surtout, dans le moment présent, c'est que ce ministre mît plus d'activité dans ses arrangements pour la guerre contre les Turcs. La lenteur ne vaut jamais rien dans les opérations de guerre, et, quand on néglige de les faire dans le temps qu'il faut, on en perd tout le fruit. Pour cet effet, je voudrais bien pouvoir fixer leurs incertitudes sur le plan d'opérations.[1] Mais, pour le faire avec succès et en porter un jugement éclairé et solide, il me faudrait une connaissance plus complète que je n'ai, des différents articles qui y ont du rapport. Le projet d'aller au-devant des Turcs en Valachie me paraît cependant le meilleur qu'ils puissent former. Ils préviendront par là les ennemis et éloigneront la guerre de leurs frontières. Pour bien exécuter cependant une telle entreprise, il ne suffit pas d'avoir des magasins bien fournis, il faut encore une quantité suffisante de chariots pour mener les provisions nécessaires à la suite de l'armée, et si l'on peut approvisionner, de cette façon, l'armée pour quatre mois pour passer le Niester, il me semble qu'on ne doit pas balancer un moment de le faire. Ce ne sont cependant que des idées générales que j'ai formées dans l'éloignement, et comme je n'ai pas une connaissance assez exacte et détaillée de toute l'armée de Russie, je ne saurais non plus les donner pour infaillibles, et je laisse aux généraux russes de les apprécier à leur juste valeur.

Au reste, les derniers avis de Constantinople que j'ai reçus par mes dernières lettres de Vienne,[2] portent que les queues de cheval ont été arborées le 9 de février dernier, et que les ordres sont donnés aux chefs des troupes de partir dans trente jours; qu'en attendant il roule parmi les membres de l'Ulema une brochure tendante à prouver par des exemples que la présente guerre est du nombre de celles qui ont passé pour illégitimes, et que, par conséquent, elle ne serait pas heureuse pour les Ottomans; que le Sultan même, à ce qu'on prétendait, ne l'ignorait pas, et qu'il regrettait beaucoup de s'être trop précipité, mais que, nonobstant cela, il ne saurait plus reculer, ayant le redoutable corps de l'Ulema et le peuple à craindre, qui le mettaient, pour ainsi dire, entre l'enclume et le marteau.

Vous pouvez communiquer ces particularités, comme à l'ordinaire, au comte Panin, en attendant que je puisse vous informer du contenu

[1] Solms berichtete über Streitigkeiten im Conseil der Kaiserin betreffend den Operationsplan und seine Ausführung, infolge deren bisher noch nichts bestimmtes entschieden sei. „J'oserais dire que Votre Majesté pourrait fixer ces incertitudes, si, en daignant me faire connaître Ses instructions là-dessus, Elle me permît de les communiquer aux ministres de cabinet et de guerre de cette cour-ci." — [2] Vergl. Nr. 17925.

de mes dépêches immédiates de Constantinople que je compte de recevoir à tout moment. Rien n'empêche aussi que vous ne lui donniez copie des petites nouvelles que je vous fais parvenir de temps en temps de France, et vous n'avez qu'à le requérir seulement de ne pas nommer le canal par lequel elles lui sont parvenues, lorsqu'on viendra lui en parler.

P. S.

Potsdam, 23 mars 1769.

Mes dépêches immédiates de Constantinople viennent de m'entrer. Elles sont du 17 de février dernier et contiennent différentes particularités qui ne sauraient qu'intéresser la cour où vous êtes. En voici donc une copie,[1] et vous n'oublierez pas d'en faire, comme à l'ordinaire, une communication confidente au comte Panin.

Elles font juger que les Turcs appréhendent beaucoup que les Russes ne passent le Niester avant eux, et me confirment, par cela même, dans l'idée que je vous ai communiquée par ma dépêche d'hier, que ce passage serait, à mon avis, tout ce que les Russes pourraient faire de mieux, dans le moment présent, pour prévenir les ennemis. Il s'agit donc seulement d'être pourvu de la quantité nécessaire de chariots pour mener à la suite de l'armée les vivres dont elle aura besoin pour cette expédition; et si les Russes n'ont pas soin d'entamer cette année les Turcs, il est bien à craindre que les vivres ne deviennent l'année prochaine si rares en Pologne qu'on aura de la peine d'en trouver seulement pour un petit corps de troupes.

Quant au projet de la France d'engager la Porte à demander à la Suède le secours stipulé par les traités et pour l'exécution duquel l'ambassadeur de France n'épargne ni soins ni peines,[2] il fournit une nouvelle preuve de l'esprit tracassier et rempli de mille chimères du duc de Choiseul. Il ne mérite aussi pas qu'on y fasse grande attention, vu que la Suède n'est pas en état de s'y prêter, n'ayant ni assez de fonds ni assez de troupes pour hasarder une démarche où elle ne saurait manquer de me trouver avec la Russie et le Danemark continuellement dans son chemin.

Federic.

Nach dem Concept.

17927. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 17. Februar: Nach Inhalt des Erlasses vom 5. Januar[3] werde er sich „gewiss äusserst angelegen sein lassen, alle Gelegenheiten wahrzunehmen, um die Sachen zwischen Russland und der Pforte zu einem Accommodement zu bringen".

Zegelin berichtet über die Antwort des Grossveziers an Murray,[4] den Befehl zum Ausmarsch der Armee aus Konstantinopel in dreissig Tagen, den Aufbruch der

[1] Vergl. dafür Nr. 17927. — [2] Vergl. S. 206. — [3] Nr. 17706. — [4] Vergl. S. 174.

Tartaren, über die Bemühungen der Franzosen, „die Pforte dahin zu bringen, dass sie von denen Schweden die allianzmässige Hülfe gegen Russland verlangen soll“;[1] über die Unzufriedenheit der Ulemas und geheime Eröffnungen an den Mufti, „dass Ew. Königl. Majestät Sich sehr gerne dahin verwenden wollten, die Sachen zwischen Russland und der Pforte zu raccommodiren“.

Zegelin berichtet in einem Postscript: „Ich vernehme noch vor Abgang dieses, dass während dem letzten Krieg, so die Schweden mit Russland gehabt,[2] erstere von der Pforte Subsidiengelder erhalten, und dass die Pforte anjetzo eben dergleichen von der Kron Schweden verlanget. Der französische Minister aber suchet die Pforte dahin zu disponiren, dass statt Geld ein Corps Truppen von derselben verlanget werde.

Der Pfortendolmetscher hat mich sowohl als den englischen Ambassadeur zu verschiedenen Malen insinuiren lassen, dass, wann die Russen in dieser Campagne defensive agirten, so könnte der Krieg bald zu Ende kommen, da solcher im Gegentheil und wann die Russen die türkische Staaten attaquiren sollten, in der Länge trainiret werden dürfte. Wir haben ihm darauf geantwortet, dass uns der russische Operationsplan völlig unbekannt sei; der russische Hof würde vermuthlich seine Maassregeln deshalb bereits genommen haben und wovon die Zeit das nähere entwickeln würde. Ich bin gewiss versichert, dass diese Insinuation auf Ordre des Grossveziers geschehen, als welcher anfänget bange zu werden, dass ihm die Russen nicht zuvorkommen und sich Meister von Chozim machen, ehe er noch mit der Armee an der Donau angekommen sein dürfte.“

Potsdam, 23. März 1769.

Alles, was Ihr nach Eurem allergehorsamsten Bericht vom 17. Februarii von Zeit zu Zeit den türkschen Ministern zu erkennen geben lassen, findet Meinen völligen Beifall, und Ihr werdet wohl thun, fernerhin denenselben bei sich dazu darbietender Gelegenheit, so viel möglich, friedsame Gesinnungen beizubringen.

Der schlimme Erfolg, welchen der Tartarenchan gleich zu Anfang seiner Operationen gehabt, da er bei den Linien von den Russen geschlagen worden, und bei welchem er über 700 Mann eingebüsset,[3] wird Euch nunmehro vermuthlich bereits bekannt [ge]worden sein. Es ist zwar solches noch kein entscheidender Vortheil, indessen können doch die Türken daraus abnehmen, dass sie mit den Russen so leicht nicht durchkommen werden.

Die französischen Intrigues in Ansehung des schwedischen allianzmässigen Succurses sind nicht von der Beschaffenheit, dass Ihr nöthig haben solltet, wegen deren Erfolg verlegen zu sein. Diese Krone ist dermalen nicht im Stande, Geld zu geben, und ebenso wenig hat dieselbe Truppen genug, um solchenfalls Mir, den Russen und Dänen zu widerstehen. Ich sehe dahero solche bloss als windige Chimären des Herzogs von Choiseul an, welche mit eben der Leichtigkeit verschwinden werden, mit welcher solche empfangen worden.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXVII, 504. Anm. 4. — [2] 1741—1743. — [3] Vergl. S. 173.

17928. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 24 [mars] 1769.[1]

Ma chère Nièce. Je n'ai point douté que vous ne prissiez un sensible intérêt aux choses fâcheuses qui nous arrivent ici;[2] mais, ma chère nièce, je ne vous en parlerai plus, parceque la chose est souverainement désagréable, et qu'en en raisonnant même à perte de vue, on ne saurait la changer.

Nous nous flattons d'apprendre bientôt la nouvelle de votre heureuse délivrance,[3] et je fais en particulier mille vœux pour que vous remportiez tous les lauriers et les trophées de votre première expédition. Daignez, ma chère enfant, assurer le Prince de ma tendresse et de mon estime, et soyez persuadée, ma chère, que plutôt crèvera le vieil oncle qu'il cesse de vous aimer et chérir, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17929. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 24 mars 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 21 de ce mois. Comme vous y faites mention, entre autres, du prochain départ du prince Xavier, qui doit avoir lieu d'abord après les fêtes, vous n'oublierez pas de me mander par un de vos rapports suivants si l'intention de ce Prince est de se rendre en Italie ou bien en France? si son absence ne sera que de quelque temps ou s'il ne compte absolument plus retourner en Saxe? quels peuvent être tels autres arrangements que l'on a pris à cet égard? Vous aurez soin aussi de me dire qui est le feld-maréchal des troupes saxonnes dont vous parlez également,[4] parceque j'ignore qui il peut être, et ne me souviens pas de l'avoir jamais entendu nommer.

Au reste, je veux bien vous avertir que c'est le marchand Kessler de Berlin, qui est chargé de vous remettre de ma part, lorsque vous vous trouverez à la foire de Leipzig, l'état général des revenus et dépenses de la cour où vous êtes, que je vous ai promis, par un de mes ordres précédents,[5] de vous faire tenir par une personne sûre d'ici.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin beigesetzt. — [2] Vergl. Nr. 17879. Schreiben der Prinzessin, „La Haye 14 m[ars]". [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. S. 165. — [4] Nach Borckes Antwort, Dresden 31. März, Georg, Chevalier de Saxe. — [5] Vergl. Nr. 17887.

17930. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 mars 1769.

Je viens d'être averti par mon chargé d'affaires, le comte de Cataneo, à Venise[1] des raisons que la République alléguera à son ambassadeur à la cour où vous êtes,[2] pour excuser et justifier la conduite que ses officiers de douane ont tenue à l'égard d'une caisse de fromages à mon adresse.

Ces raisons sont:

1° que cette caisse avait manqué d'adresse,

2° qu'il aurait fallu demander un passe-port formel pour son entrée et pour sa sortie, et, enfin,

3° que le comte de Cataneo, n'étant que simple agent, ne pouvait pas prétendre aux prérogatives des membres du corps diplomatique.

Mais comme

1° cette caisse n'aurait jamais pu parvenir ni être délivrée au comte de Cataneo, si effectivement elle n'avait été munie d'aucune adresse, que

2° la déclaration de ce dernier était suffisante, et que

3° son caractère public est assez constaté par ses lettres de créance, et que la République l'a même reconnu en qualité de chargé d'affaires dans plusieurs réponses qu'elle lui a fait remettre à ses mémoires, vous sentirez bien vous-même la frivolité de ces raisons, et vous n'oublierez pas de la faire remarquer à l'ambassadeur de Venise, lorsqu'il viendra vous les alléguer, en lui insinuant en même temps que je ne saurais qu'approuver la conduite du comte de Cataneo, et que je me flattais que sa République ne voudrait pas se refuser à le reconnaître dans la qualité de mon chargé d'affaires dont je l'avais revêtu, et dont il avait joui jusques ici sans la moindre contradiction de sa part.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17931. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 mars 1769.

Mon cher Frère. Je suis charmé d'apprendre que vous jouissez d'une bonne santé, et que le vilain temps que nous avons eu, ne la dérange pas.

J'ai enfin reçu réponse de Vienne, et l'entrevue aura lieu, mon cher frère, comme elle avait été proposée,[3] de sorte que nous verrons l'Empereur face à face, mais non pas comme Moïse vit Dieu. Je ne sais, mon cher frère, ce qui résultera de cette entrevue, mais je me doute qu'on se verra, qu'on se fera des compliments, et qu'on se séparera, sans peut-être s'être dit grand'-chose. Car il faut se mettre

[1] D. d. Venedig 8. März. — [2] Renier. — [3] Vergl. Nr. 17909. 17914.

en la place de l'Empereur, qui se trouve sous la tutelle de sa mère et sous la férule du comte Kaunitz.

Les Russes commencent à retarder leurs opérations de campagne par la paresse des ministres et par les opinions différentes qui les partagent dans leurs délibérations.[1] On dirait que les choses iraient mal pour eux, si les Turcs, plus irrésolus et plus lents encore, ne leur donnaient le temps de les prévenir. Voilà, mon cher frère, comme la sottise des uns triomphe de la plus grande sottise des autres.

Le but du voyage de l'Empereur est de le marier, soit avec une princesse de Savoie soit avec celle de Modène,[2] et le prétexte du voyage est de voir son frère de Florence et sa sœur de Naples. Il y a des moments d'impatience qui lui prennent de l'asservissement dans lequel sa mère le retient, et quand cela lui devient quelquefois insupportable, il fait de ces voyages pour se distraire et pour amasser une nouvelle provision de patience.

La nouvelle du Pape, mon cher frère, m'est venue de Paris, avec toutes les circonstances que je vous ai mandées;[3] je la crois sûre, parceque personne ne la rétracte.

D'ailleurs, nous faisons ici des séparations.[4] . . . Voilà, mon cher frère, tout ce que je puis vous mander d'ici. Vous assurant de la tendresse sincère avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17932. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 mars 1769.

Vous vous aigrissez sans sujet dans votre dépêche du 18 de ce mois contre l'auteur de l'avis de la formation de l'État-major à la cour où vous êtes.[5] Dans la crise où se trouvent actuellement les affaires, il n'est pas étonnant qu'on soit attentif à la moindre démarche des Autrichiens. Ce ne serait au moins pas la première fois qu'on verrait changer subitement cette cour de sentiments, et quoique je ne mette point de défiance dans vos avis, on ne peut pourtant pas garantir les desseins et les projets que les conjonctures actuelles pourraient peut-être lui inspirer dans la suite.

[1] Vergl. S. 204. — [2] Vergl. S. 187 und 188. — [3] Vergl. S. 188. Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 24. März, dass die Wahl Chigis nach den Zeitungen noch nicht vollzogen sei. — [4] Vergl. S. 165 und 207. — [5] Rohd führte diese Meldung (vergl. S. 159) auf Wichtigthuerei oder Unwissenheit zurück und bat den König, „d'avoir quelque confiance dans mon attention continuelle. Il m'est impossible d'en avoir davantage, car je suis si inquiet déjà que j'en perds l'appétit et le repos. Cela importerait fort peu, si je n'avais pas la peine de voir aussi que ces sortes d'avis alarment Votre Majesté et La mettent naturellement dans la situation de douter de ma vigilance et de ne savoir qu'en croire ou d'eux ou de moi."

Au reste, j'ai cru que le nouveau Pape était déjà nommé,[1] et que, par conséquent, il ne saurait être plus question de départ pour le Conclave,[2] de sorte que vous n'oublierez pas de me communiquer ultérieurement ce qui vous reviendra de cette élection.

J'attends de même votre rapport ultérieur au sujet du chanteur Petti[3] que vous m'avez promis dans une de vos précédentes.

Nach dem Concept. Federic.

17933. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 mars 1769.

Pour répondre à votre lettre particulière du 17 de ce mois, je vous dirai que tout regorge ici de Français qui font offre de leurs services, soit dans le militaire soit dans le civil, et surtout dans les finances; mais comme, par leur légèreté naturelle, ils présument toujours beaucoup plus de leurs facultés qu'ils ne sont capables d'effectuer, je ne saurais accepter leurs offres, et le meilleur sera d'en agir de même à l'égard du comte d'Olbreuse, que vous remercierez cependant fort poliment de l'attention qu'il m'avait voulu témoigner dans cette occasion.[4]

Nach dem Concept. Federic.

17934. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 mars 1769.

Je n'ai reçu depuis deux jours de poste consécutifs aucunes dépêches de votre part. Comme je ne saurais croire que dans les conjonctures présentes de la Pologne vous les auriez laissé passer sans m'écrire, et que j'attribue plutôt ce manque de nouvelles aux courses des Confédérés qui probablement auront arrêté et intercepté vos lettres, je vous enjoins par le présent ordre de me donner des éclaircissements sur ce qui peut être la cause que je me trouve sans nouvelles de votre part, et au cas que mes conjectures sur l'interception de vos rapports par les Confédérés fussent justes, vous aurez soin de m'envoyer des duplicata de tous ceux que vous m'avez faits, et qui ne me sont pas parvenus. Pour cet effet, je veux bien vous dire que la dernière dépêche qui m'a été rendue de votre part, est du 11 de ce mois, sous numéro 242;[4] à quoi vous pourrez vous régler pour les doubles que vous aurez à m'adresser encore.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 209. — [2] Nach Rohds Bericht wurde bezweifelt, dass der Erzbischof von Wien, Migazzi, zum Conclave reisen würde. — [3] Vergl. S. 127. — [4] d'Olbreuse wünschte, in die Dienste König Friedrichs zu treten. — [4] Vergl. S. 192.

17935. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. PR.

Potsdam, 26. März 1769.

Da Ich aus Eurem Bericht vom 21. dieses ersehe, dass der in Soldau sich aufhaltende Woywode von Masovien, Graf von Mostowski,[1] sich und die bei sich habende Leute als Conföderirte bekannt hat, so habt Ihr ganz recht gethan, wenn Ihr die bei demselben vorräthig gefundene und andere Kriegesbedürfnisse selbigen ab- und in sichere Verwahrung bringen lassen, und könnet Ihr gedachtem Grafen nunmehro nur das Compliment machen lassen, wie bei so bewandten Umständen er im Lande nicht geduldet werden könne, und er sich also ohne alle Weitläuftigkeit und Zeitverlust über der Grenze zu begeben hat.

Nach dem Concept. Friderich.

17936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 mars 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et je passe d'abord à son article essentiel, qui regarde les subsides. Ma dépêche du 5 de ce mois[2] vous aura déjà fait voir que j'ai prévenu les désirs du comte Panin à cet égard, et que, pour acquitter le premier quartier de ces subsides, je n'ai désiré que de savoir la ville où la Russie voulait en réunir le payement. Aujourd'hui que ce ministre m'a fait requérir de faire tenir ces 100 000 roubles au comte Ostermann à Stockholm et d'y ajouter encore 50 000 autres à compte du second quartier, je ferai tout mon possible pour le satisfaire; et quoique le payement d'une aussi forte somme à la fois ne saurait que m'incommoder un peu, je verrai cependant si je ne pourrai pas acquitter les deux premiers quartiers ensemble et faire payer au comte Ostermann, au lieu de 150 000, 200 000 roubles, de sorte que vous n'avez qu'à en informer le comte de Panin, afin qu'il autorise ce ministre de recevoir cette somme et d'en donner bonne et due quittance, en y exprimant en termes clairs d'avoir reçu de ma part les 200 000 roubles, comme le montant de deux quartiers de mes subsides. Ce n'est cependant que par un effet de ma complaisance pour l'Impératrice et de déférence pour le comte Panin que je veux bien anticiper le payement du second quartier. Mais comme il est expressément stipulé dans le 1er article secret de notre traité que le payement de ces subsides doit se faire ponctuellement tous les trois mois, et que, par conséquent, je ne suis obligé que de les acquitter en quatre termes dont le premier est échu à la fin de ce

[1] Vergl. S. 187. Anm. 1. — [2] Nr. 17875.

mois-ci, le second à la fin de juin, le troisième à la fin de septembre et le quatrième à la fin de décembre de cette année, je me flatte aussi que dans la suite on y acquiescera, et qu'on n'exigera plus des avances, tout comme on aura aussi soin de me faire avertir à temps et avant l'échéance de chaque terme de l'endroit où on jugera à propos de les faire recevoir.

En attendant vous n'oublierez pas de profiter de cette occasion pour rappeler au comte Panin le payement de ce qu'on doit encore à mes bureaux de postes, et pour l'engager à le faire acquitter avec la même promptitude.[1]

Au reste, je ne saurais qu'être surpris de l'idée, à mon avis, outrée qu'on se fait en Russie des desseins de la Suède.[2] Il faudrait que celle-ci eût perdu tout le bon sens, si elle en roulait effectivement de pareils dans sa tête, et j'avoue que j'ai de la peine à les lui supposer dans le moment présent.

D'ailleurs, je n'ai pas voulu manquer de vous informer qu'un certain palatin, comte Mostowski, du parti des Confédérés, ayant voulu s'arrêter à Soldau en Prusse et y faire des amas d'armes, je n'ai pas tardé de l'en faire sortir et de l'obliger à quitter mes États;[3] anecdote dont vous n'oublierez pas de faire également part au comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

17937. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 mars 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, à en juger sur son contenu, il y a grande apparence qu'à la prochaine Diète les affaires ne s'arrangeront pas aussi promptement que la cour semble peut-être se le promettre. Le temps nous apprendra ce qui en sera.

En attendant, je suis bien aise de vous avertir, quoique jusqu'ici pour votre seule direction, que, la Russie m'ayant fait requérir de faire tenir à son ministre à Stockholm, le comte Ostermann, les subsides qu'en vertu de mon traité d'alliance je suis obligé de lui fournir, je m'y suis prêté de bon cœur,[4] et je n'oublierai pas de vous informer en son temps du départ de cet argent, afin que vous puissiez avoir soin de m'en procurer de la part de ce ministre une quittance en bonne et due forme.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXIV, 427. 428; XXV, 399; XXVI, 399; XXVII, 13. — [2] Panin hatte Solms gegenüber seine Ueberzeugung ausgesprochen, dass Frankreich nicht nur eine wesentliche Verfassungsänderung auf dem kommenden Reichstag begünstigen, sondern auch Schweden zum Kriege gegen Russland aufreizen würde. — [3] Vergl. Nr. 17935. — [4] Vergl. Nr. 17936. — [5] In einem Postscript, Potsdam

17938. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 mars 1769.

J'ai vu par le contenu de votre dernière dépêche du 21 de ce mois les différents emprunts qu'on tâche de négocier en Hollande.[1] Vous ne perdrez aucune de ces négociations de vue, mais suivrez attentivement le progrès que chacune d'elles aura, pour être exactement au fait en combien elles réussiront ou non, et ne manquerez pas de me rendre, en son temps, fidèlement compte de tout ce que vous pénétrerez d'ultérieur à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

17939. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 mars 1769.

Votre dépêche du 17 de ce mois, avec ses trois apostilles et une lettre en chiffres, m'est bien parvenue. Tout concourt à me rendre extrêmement incrédule sur le succès de notre traité de commerce. Le projet que le duc de Choiseul vous fait espérer,[2] supposé qu'il tienne parole, sera au moins bien laconique. Il se réduira à si peu de chose qu'il ne vaudra pas la peine d'exciter par là la jalousie des autres puissances de l'Europe. On traite toute cette négociation avec trop d'indifférence;[3] si l'on n'y prend pas plus de goût dans la suite, vous pouvez compter qu'il n'en sera rien du tout. Le seul moyen, à mon avis, qui reste pour réveiller ces gens, c'est peut-être de leur donner de la jalousie.[4] Dans cette vue, affectez une liaison intime avec le ministre d'Angleterre.[5] Insinuez sous main à quelques Français qui ont entrée chez le duc de Choiseul, que, s'il n'y avait rien à faire avec la France, l'Angleterre avait été disposée depuis longtemps à renouer avec moi. Persuadez-les que, dans ce cas, je pourrais bien écouter les propositions qu'on me faisait, et conclure un traité avec la cour britannique. Affectez, enfin, une fois une maladie pour éviter une conférence avec le Duc, et, si tout cela ne fait point d'impression sur son esprit, je vous avoue que tout le reste n'aboutira à rien et sera à pure perte.

27. März, wird Cocceji beauftragt, die in baarer Münze, resp. nach einer weiteren Mittheilung vom 31. März, in Wechseln der Berliner Bank ihm zugehenden 200000 Rubel Subsidiengelder gegen Quittung an Ostermann auszuliefern.

[1] Ausser der russischen (vergl. S. 172) noch eine Danziger Anleihe und eine angeblich von den braunschweigischen Ständen beabsichtigte. — [2] Goltz berichtete, dass Choiseul ihm eine Abschrift der Artikel des früheren Vertrages gezeigt und dazu bemerkt habe, „qu'il y ferait ajouter d'autres qu'il pourrait croire avantageux au commerce des deux nations, et que dans peu, même dans la semaine prochaine, s'il lui était possible, il me donnerait le tout". — [3] Vergl. Nr. 17895. 17904. 17918. — [4] Vergl. Nr. 17940. — [5] Harcourt.

La démangeaison de ce ministre de vous parler politique,[1] est diamétralement opposée à mes principes. Je vous l'ai déjà fait connaître dans mes précédentes;[2] je m'y réfère, et vous jugerez vous-même que je n'y prêterai jamais l'oreille. Mon parti à cet égard est pris, et rien n'est capable de me faire changer d'idées.

Je n'ai vu le comte de Guines que le jour de ses audiences.[3] Tout ce qu'on débite, selon votre lettre particulière en chiffres,[4] n'est donc qu'un jeu de sa cour. Elle veut, à toute outrance, donner des soupçons, et le duc de Choiseul me paraît un vrai Protée, qui prend tous les jours de nouvelles formes pour tromper. Je n'en serai pas la dupe.

Nach dem Concept. Federic.

17940. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 mars 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Le ministère britannique actuel ne changera sûrement pas de conduite à mon égard.[5] Composé comme il est des créatures du lord Bute, il n'est pas à douter qu'ils n'aient adopté ses sentiments. Il n'y aura donc rien à faire avec eux.

En attendant je vous ai déjà ordonné, et je vous le réitère encore aujourd'hui, de tâcher de donner de la jalousie au ministre de France qui se trouve à Londres.[6] Pour cet effet faites-lui accroire qu'il y a une nouvelle négociation sur le tapis entre moi et la cour britannique. Choisissez les meilleurs moyens et les voies les plus sûres pour lui faire parvenir ce bruit, et faites votre possible pour l'accréditer.

N'oubliez pas non plus à me marquer si la Russie fait négocier quelque emprunt en Angleterre,[7] et donnez-vous tous les mouvements imaginables pour m'en procurer des notions sûres et certaines.

Nach dem Concept. Federic.

17941. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 mars 1769.

L'accommodement de l'affaire de Hanau tenant extrêmement à cœur au landgrave de Hesse-Cassel, ce Prince m'a requis d'engager l'impératrice de Russie à lui accorder son intercession auprès de la cour où

[1] Choiseul hatte bei den Verhandlungen über den Vertragsentwurf erklärt, „qu'il ne conviendrait pas d'y mêler de la politique, ce traité à faire devant être mis sous les yeux de toute l'Europe". — [2] Vergl. Nr. 17918. 17924. — [3] 9. Februar, vergl. S. 100. — [4] Harcourt hatte Goltz mitgetheilt, dass man ihm von einem Schreiben erzählt habe, in dem Guines sich mit Befriedigung über seinen Aufenthalt in Berlin und, wie mit besonderer Betonung hervorgehoben sei, über seine persönlichen Erfolge äussere; „que cela paraissait bien annoncer que le comte de Guines n'était pas autant content du succès des affaires dont il a été chargé". — [5] Vergl. Nr. 17920. — [6] Vergl. Nr. 17877. — [7] Vergl. S. 200.

vous êtes, pour y parvenir et pour obtenir en même temps le redressement de ses griefs.[1] Comme ce Prince a manifesté jusques ici les meilleures dispositions pour la bonne cause, je me suis prêté avec plaisir à cette réquisition, et j'ai envoyé, il y a déjà quelque temps, au comte de Solms à Pétersbourg un précis raisonné sur tout ce qui y a du rapport, avec ordre de le communiquer au ministère de Russie, afin de lui donner une juste idée de ces griefs et de la manière qu'on pourrait les redresser.[2] Il y a aussi apparence que l'impératrice de Russie ne se refusera pas aux instances que je lui ai fait faire à ce sujet, et que le comte de Tschernyschew ne tardera pas de recevoir en conséquence les instructions nécessaires. Vous aurez donc soin, dans l'occasion, de vous en informer auprès de ce dernier et de le sonder sur le succès qu'il se promettait de cette démarche, afin de m'en rendre un compte aussi fidèle que détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 942. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A ANSBACH.

Potsdam, 28 mars 1769.

J'ai vu, par votre dépêche du 19 de ce mois qui m'a été fidèlement rendue, que, selon le plan que le Margrave a fait dresser des dettes de Baireuth, elles ne se montent qu'à quelque chose au delà de deux millions. Je vous avoue que je me les figurais beaucoup plus considérables, et je crois que, comme ces dettes n'excèdent pas une plus forte somme, il sera peut-être possible, par cette raison, au Margrave de négocier facilement de l'argent en Hollande à trois ou à trois et demi pour-cent, pour rembourser les capitaux qui seront à plus hauts intérêts, et qu'il pourra ensuite employer l'épargne qu'il fera sur les intérêts, à un fonds d'amortissement pour acquitter successivement et peu à peu toutes les dettes de ce pays.

Der Schluss betrifft eine Familienangelegenheit Schulenburgs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 943. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 mars 1769.

Le Roi a vu par la dépêche du 21 de ce mois du sieur Geiseler ce qu'il a mandé touchant les arrangements que la cour de Danemark se propose de prendre par rapport à son militaire.[3] Comme Sa Majesté

[1] Vergl. Nr. 17 841. — [2] Vergl. Nr. 17 842. — [3] Geiseler berichtete, dass es sich nicht eigentlich um eine Vermehrung der Truppen handle, sondern nur um eine Completirung der regulären Regimenter und eine Neuerrichtung der Milizbataillone. Vergl. Nr. 17 870.

a constamment entendu dire que toutes les troupes que ladite cour pouvait mettre en campagne, se bornaient à environ 30 000 hommes, elle ordonne par la présente au sieur Geiseler de lui mander par un de ses rapports suivants si, par les arrangements actuels que la cour où il est, médite de prendre, il sera porté un changement relativement à ce nombre de troupes ou si, malgré cela, les choses en resteront, à cet égard, sur l'ancien pied. Ce dont il ne manquera pas de rendre compte exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 944. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 mars 1769.

L'appui que, selon votre dépêche du 17 de ce mois, Wilkes continue à trouver, et l'unanimité des voix qu'il a de nouveau remportée à l'élection du comté de Middlesex,[1] ne me paraît être que l'effet de l'enthousiasme du peuple britannique. Je n'ai aussi pas une connaissance assez complète du gouvernement d'Angleterre pour juger ce qu'il conviendra le mieux dans ce temps de confusion et de mécontentement, et s'il serait plus à propos d'employer les voies de douceur ou de force. Mais je ne vois pas qu'une guerre puisse donner une autre tournure à cette affaire ou servir de ressource à déraciner l'esprit de discorde qui paraît se manifester partout.[2]

Quant aux dépêches que le comte de Tschernyschew a fait partir par un courrier, j'ai quelque lieu de présumer qu'elles pourraient bien être relatives à l'emprunt que sa cour fait négocier en Angleterre. Je me réfère à cet égard à mes précédentes,[3] et vous n'oublierez pas de faire des efforts pour pénétrer la marche et le succès de cette négociation pour m'en rendre compte. Pour celle d'une alliance,[4] au contraire, il ne saurait presque point être question, vu que la Russie au moins me paraît plus éloignée que jamais de prendre quelque engagement avec l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 30. März datirt.

---

17 945. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 mars 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 17 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue, que le bruit s'est répandu à la cour où vous êtes, que

[1] Vergl. S. 139. — [2] Maltzan berichtete: „Il est fort à craindre que la discorde n'ait déjà trop pris racine chez cette nation, et qu'il ne lui reste presque d'autre ressource pour s'en tirer qu'une guerre." — [3] Vergl. S. 200. 214. — [4] Vergl. S. 200.

la France cherche à engager la cour d'Espagne à se charger de la dépense que la Diète en Suède va lui occasionner. Je ne saurais vous dire si cette nouvelle est fondée, mais vous pouvez être assuré que les finances de la France sont extrêmement dérangées, et que cette cour frappe à toutes les portes pour faire des emprunts et négocier de l'argent.[1]

Au reste, vous ne manquerez pas, lorsque l'occasion s'en présentera, de faire à la Reine ma sœur un compliment sur l'heureux succès de l'inoculation de la petite vérole faite à ses enfants, et vous lui témoignerez la part sincère que je prends au prompt et parfait rétablissement de sa famille.

Nach dem Concept. Federic.

17946. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 mars 1769.

Vos trois dépêches du 15, 18 et 22 de ce mois m'ont été rendues à la fois. Elles n'ont pas été interceptées, comme je le supposais,[2] par des partis de Confédérés, mais les maîtres de poste, par précaution, ont jugé à propos de les arrêter; de sorte qu'il ne m'en manque aucune jusqu'à ce jour, et vous pourrez, par conséquent, vous épargner la peine de m'envoyer les doubles que je vous ai demandés par ma précédente. Je me flatte que c'est par la même raison que vous n'aurez pas reçu les lettres qui vous ont été adressées d'ici, et qu'elles ne tarderont pas à vous entrer également. Je sens cependant bien que la correspondance avec vous deviendra très difficile et cessera même tout-à-fait, aussitôt que les troupes russes commenceront leurs opérations de campagne.

Il me paraît d'ailleurs par tout ce qui me revient au sujet de ces troupes, que leurs flûtes ne sont pas bien arrangées encore, et que l'attirail qu'il leur faut, n'est pas dans le meilleur ordre. Quoi qu'il en soit, il est néanmoins toujours fort vraisemblable que les armées russiennes, vu la belle discipline qui y est une fois introduite, remporteront constamment la supériorité sur leurs ennemis les Turcs. Tout ce qu'il pourrait y avoir à appréhender pour eux, c'est que les Confédérés polonais pourraient non seulement bloquer la ville de Varsovie, mais rendre aussi le transport des magasins à la grande armée russienne extrêmement difficile.

Au reste, je ne conçois pas pourquoi les Polonais s'étonnent de voir aller de mes officiers comme volontaires à l'armée de Russie. Ils ne sauraient ignorer l'alliance qui subsiste entre moi et cette cour, et, par conséquent, il me semble qu'il n'y a rien que de fort naturel dans cette démarche.

[1] Vergl. Nr. 17899. — [2] Vergl. Nr. 17934.

Der König verweist Benoît für die Ausfuhr von Tabak nach Polen (vergl. S. 158. 159) an den Minister von der Horst und übersendet ein (nicht vorliegendes) Schreiben für die preussischen „officiers volontaires“ bei der russischen Armee.

Nach dem Concept. Federic.[1]

---

17 947. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 mars 1769.

Le jugement que vous portez, dans votre dépêche du 22 de ce mois, sur la façon de penser du ministère de Versailles,[2] est très solide. Il prouve que vous connaissez parfaitement bien son caractère, et le tableau que vous en faites, est peint d'après nature.

Quant, au contraire, à l'entrevue avec l'Empereur, je n'ai pas tardé de recevoir réponse de la cour où vous êtes. Mes précédentes vous auront déjà appris qu'elle aura sûrement lieu,[3] et que, selon toutes les apparences, il n'y sera absolument pas question d'affaires.

C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 948. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 mars 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je n'ai pu qu'être surpris de n'y trouver encore rien de plus positif sur le renouvellement de notre alliance. La lenteur avec laquelle on procède à cet égard, ne m'accommode pas trop, et si l'on ne met pas plus d'activité dans les autres affaires, j'appréhende fort qu'il n'en résulte quelque préjudice. Quant à moi, je fais plus promptement ma besogne. Je vous ai déjà informé qu'au lieu de 150 000 roubles de subsides que la Russie me demande, je ferai payer à son ministre à Stockholm, le comte Ostermann, deux quartiers à la fois, faisant la somme de 200 000 roubles,[4] et tous les arrangements sont déjà pris pour les lui faire parvenir, à mesure que je les aurai rassemblés.[5]

[1] Auf dem „für die Cabinetsvorträge“ angefertigten „Extract“ aus dem Berichte des Generalmajors von Alvensleben, dass er auf Ansuchen von Brenckenhoff, „um das Anheroziehen der polnischen Familien mit aller Behutsamkeit zu facilitiren“, am 25. März ein Commando von 100 Pferden nach Polen entsandt und dem Officier befohlen habe, „das Aufsuchen des Raubgesindels und um der aus der Ukraine zu erwartenden Remonte entgegen zu gehen, zu pretextiren“, findet sich die eigenhändige Weisung, Potsdam 31. März: „Ist ganz recht. Friderich.“ — [2] Rohd spricht von einem „ministère dont les intrigues et les amorces sont si connues, et qui ne met ces ressorts-là en avant que par l'impulsion que son propre intérêt lui donne“. — [3] Vergl. Nr. 17916. — [4] Vergl. Nr. 17936. — [5] Vergl. Nr. 17937.

Pour ce qui regarde, au reste, les affaires de Pologne, les Confédérations y augmentent d'un jour à l'autre, et à peine les Russes parviennent-ils à en dissiper une, qu'ils voient déjà éclore d'autres. Aussi ne peut-on s'attendre qu'à une révolte générale, dès qu'ils auront commencé leurs opérations contre les Turcs. En attendant[1] le général Ismailow a attaqué et forcé Zwaniec et Okopy dont les Confédérés de Bar étaient en possession, leur a tué un bon nombre et fait une quantité de prisonniers, parmi lesquels se trouve le jeune Pulawski,[2] un de leurs chefs. Quoique ces petits avantages ne décident rien, ils ne laissent pas de me faire plaisir, et vous n'oublierez pas de féliciter de ma part le comte Panin sur ces prémices du succès des armes russiennes.

D'ailleurs, le prince de Courlande s'étant trouvé dans la compagnie du comte de Tottleben, lorsque celui-ci a été arrêté,[3] il a subi le même sort; mais j'en ai d'abord informé moi-même le Duc son père, afin qu'il envoie quelqu'un à Glogau pour le ramener à sa cour.[4]

Enfin, j'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche séparée du 14 de ce mois que vous avez introduit le négociant Bachmann au comptoir prussien. Il faut vous souvenir que cette maison de commerce fait, à l'heure qu'il est, ses affaires pour mon seul et propre compte, et que, par conséquent, il m'importe infiniment que le même ordre y soit établi et soutenu qui règne dans mes autres entreprises de finances.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 949. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 30 mars 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, ainsi que les deux apostilles et une lettre particulière en chiffres dont vous l'avez accompagnée. Tout ce que vous me mandez,[5] me confirme de plus en plus dans l'idée que le duc de Choiseul a totalement changé de sentiments par rapport à notre traité de commerce, et qu'il ne faut plus compter d'en venir à une conclusion. Je pense donc que vous ferez très bien de ne plus lui en sonner le moindre petit mot, mais de feindre plutôt une maladie pour avoir un prétexte de me demander la permission d'aller à quelque bain pour rétablir votre santé. Après cela, vous pouvez vous congédier d'ici auprès de la cour de France par écrit, et je laisserai votre poste vacant jusques à des auspices plus favorables. En effet, il

[1] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 18. März. — [2] Anton Pulawski. — [3] Vergl. Nr. 17912. — [4] Vergl. Nr. 17913. — [5] Goltz berichtete über die geringen Aussichten auf das Zustandekommen des Handelsvertrages und sprach sich dahin aus, dass entweder der von Choiseul zugesagte Entwurf (vergl. S. 213) nur einige bedeutungslose und bereits 1753 ausgemachte Artikel enthalten werde, oder dass etwaige grössere Zugeständnisse doch an Vorschläge geknüpft werden würden, die von vornherein unannehmbar seien.

ne convient nullement d'être la dupe de la politique étrangère du duc de Choiseul et de se laisser berner par un homme aussi rusé et tracassier que lui. Je m'aperçois à présent très bien que toutes les avances qu'il m'a faites pour le traité de commerce, n'ont abouti qu'à m'engager à renouveler la correspondance entre les deux cours par l'envoi réciproque des ministres, afin d'en imposer aux autres puissances; mais, si vous quittez votre poste, et que je le laisse vacant, son plan sera entièrement dérangé, et il n'aura aucun lieu de se féliciter du succès de ses intrigues et de ses ruses.

D'ailleurs, il paraît par tout le reste du contenu de vos dépêches qu'il règne un grand esprit de désordre et d'extravagance dans le gouvernement français. On a recours à toutes sortes d'expédients pour amasser des sommes,[1] et on les dépense ensuite sans rime ni raison et les jette, pour ainsi dire, par la fenêtre. Reste à savoir si l'on pourra soutenir un pareil ménage, au cas que la France se vît effectivement enveloppée dans une guerre, et c'est ce que j'ai bien de la peine à me persuader.

N'oubliez pas le cuisinier que je vous ai demandé, et tâchez de me faire avoir à bonnes conditions un bon sculpteur dans la place du vaurien que j'ai.[2]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17950. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 mars 1769.

C'est avec un vif chagrin que j'ai appris par votre dernière dépêche du 24 de ce mois le malheur que ma nièce, la princesse d'Orange, a eu de mettre un enfant mort au monde.[3] Je serais inconsolable de cet accident qui lui est arrivé, si je ne me flattais que la force de son bon tempérament et sa jeunesse la tireront heureusement d'affaires, et que ces malheureuses couches n'auront aucunes suites funestes pour elle. J'espère d'être confirmé bientôt dans les bonnes espérances que j'ai à cet égard, par les nouvelles ultérieures que je m'attends de recevoir de votre part.

En attendant, je vous envoie les incluses[4] que vous trouverez ci-jointes, que vous aurez soin de faire remettre à leurs adresses respectives.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Goltz berichtete über das Project der Regierung für die Erhöhung des Staatseinkommens, „d'obliger tout le clergé de prouver les titres de leurs possessions". — [2] Sigisbert. — [3] Am 23. März. — [4] Nr. 17951 und 17952.

17951. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 mars 1769.

Monsieur mon Cousin. Je me préparais à féliciter Votre Altesse sur les bonnes nouvelles que j'espérais recevoir de La Haye; je suis bien affligé d'en venir aux condoléances. Toutefois, pourvu que ma nièce conserve la vie et la santé, je me flatte que dans peu elle pourra réparer le malheur qui vient d'arriver,[1] et je crois qu'à la première fois qu'elle sera enceinte, on pourra prévenir un pareil malheur en lui faisant prendre moins de nourriture, pour que l'enfant ne soit pas trop grand et trop gros. Je hasarde cette idée et la soumets au jugement de vos médecins qui doivent en savoir davantage sur ce sujet; mais je crois, mon cher prince, qu'à la première fois on pourra prendre de si bonnes mesures qu'un pareil cas n'arrive plus. L'intérêt sincère que je prends à tout ce qui vous regarde, me fait désirer que vous ayez une nombreuse postérité, et que tout réussisse selon vos souhaits. Étant avec le plus tendre attachement, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17952. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 31 mars 1769.

Ma chère Nièce. Quoi! ma chère enfant, vous pensez à moi le moment avant que votre vie a été dans le plus affreux péril? et vous m'envoyez de votre ouvrage?[2] cet ouvrage, ma chère enfant, ne sortira pas de chez moi, tant que je vivrai, et parceque c'est l'ouvrage de vos mains, et parceque je l'ai reçu dans une occasion si critique, je vous en fais les plus tendres et sincères remercîments. J'ai frémi en apprenant le danger où vos couches vous ont mise, et je bénis le Ciel de ce que vous nous êtes rendue.[3] Votre force d'esprit, votre constance dans les souffrances et votre fermeté vous font le plus grand honneur; j'aurais bien désiré, ma chère, ma bonne, mon aimable enfant, que vous n'eussiez pas eu l'occasion de signaler ainsi votre courage, mais votre bon esprit tire parti de tout, et je vous reconnais, dans toutes les occasions, telle que je pourrais désirer que fût ma fille unique (s'il avait plu au Ciel de m'en donner une). Dans l'éloignement où je suis des lieux où vous êtes, je ne puis m'étendre qu'en des vœux stériles pour votre conservation et votre prompte reconvalescence; veuille le

[1] Vergl. Nr. 17950. — [2] Die Prinzessin übersandte mit einem Schreiben, das weder Tages- noch Monatsdatum trägt, einen von ihr gestickten und gemalten Ofenschirm. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 17950 und 17951.

Ciel veiller sur vos jours et me conserver mon enfant adoptive, que j'aime plus que si j'en étais le père. Faites-moi répondre, ma chère, par la bonne Danckelman, et ne m'écrivez pas, avant que votre santé ne soit bien rétablie, et que vous le puissiez faire sans danger. Adieu, mon aimable et chère enfant, mon cœur est toujours auprès de vous, et je ne cesserai de vous aimer qu'en cessant de vivre, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

17 953. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 30. März: „Meny m'a écrit successivement plusieurs lettres sur la négociation du traité de commerce. Je lui ai toujours répondu qu'il devait s'adresser sur cette matière au baron de Goltz. Il vient cependant de revenir à la charge par la lettre ci-jointe que je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté, parceque son contenu et surtout sa fin me font juger qu'elle a été écrite par ordre du duc de Choiseul, dans la vue de faire parvenir à Votre Majesté des insinuations que ce ministre n'aura pas voulu faire passer directement par le baron de Goltz.

Il paraît que l'intention du duc de Choiseul est d'embarrasser l'affaire du commerce, en la combinant avec des propositions relatives à la politique et à des objets sur lesquels il ne serait pas de l'intérêt de Votre Majesté d'entrer en discussion avec la France; façon d'agir qui n'est pas d'un augure favorable pour les facilités que l'on a à se promettre du duc de Choiseul dans la négociation qui va s'entamer.

Si Votre Majesté l'approuve, je répondrai au sieur Meny qu'il fera bien de s'adresser uniquement au baron de Goltz, dans tout ce qu'il croira devoir faire parvenir à la connaissance de Votre Majesté.[1]

Le comte de Guines commence, de son côté, à rompre le silence qu'il avait gardé jusqu'ici vis-à-vis de moi sur les matières de politique. Il y a deux jours qu'il m'a parlé, quoique en termes généraux, des nouvelles de Suède."

* * *

Schreiben Menys an Finckenstein, Paris 20. März: Er unterrichtet Finckenstein von dem durch Trudaines Tod verursachten Stillstand der Verhandlungen[2] und von den Gründen, welche die Errichtung der Emdener Compagnie bisher verzögert hätten.

„Je dois vous prévenir, Monsieur le comte, de quelque chose qui a paru mériter, dans le temps, l'attention de Sa Majesté Très-Chrétienne et celle de M. le duc de Choiseul, objet sur lequel M. le baron de Goltz ne paraît pas être instruit. Voici le fait.

Lors du retour de M. Mettra de Berlin,[3] à l'audience que lui donna M. le duc de Choiseul, il dit que, dans les différentes conférences qu'il eut l'honneur d'avoir avec le Roi à Potsdam, il avait souvent été question d'un traité de neutralité en Allemagne, que Sa Majesté Prussienne paraissait désirer que la France entrât dans ces vues pour le bien commun. D'après ce rapport de M. Mettra, M. le duc de

[1] Schreiben Finckensteins an Meny, Berlin 1. April. — [2] Vergl. S. 178. 196. — [3] Mettra war von Anfang Juli bis Ende August 1768 in Berlin gewesen, vergl. Bd. XXVII, 579.

Choiseul a cru pouvoir faire quelques insinuations sur la politique à M. le baron de Goltz, qui a répondu qu'il n'avait aucune instruction à ce sujet. Votre Excellence est à même d'être instruite mieux que moi de ce fait. Il m'a paru que M. le duc de Choiseul aurait désiré que le ministre de Prusse eût eu quelque chose à lui dire sur cet objet. J'imagine que cela ne contribuerait pas peu à accélérer tout ce qu'on désire de part et d'autre."

[Potsdam, mars 1769.]

J'ai pu m'apercevoir clairement par les rapports de Goltz que notre traité de commerce s'en va à-vau l'eau. J'ai pris mon parti là-dessus, et Goltz est instruit[1] pour ne plus entrer en matière sur ce sujet avec Choiseul, de négliger les jours d'audience, sous prétexte d'indisposition, enfin, de prétexter des maladies pour demander son rappel vers l'automne, comme ne pouvant pas s'accoutumer à l'air du pays; après quoi il pourra se congédier par lettres, et Choiseul se verra tout aussi avancé vis-à-vis de nous qu'il l'a été l'année dernière.

Ainsi vous avez fort bien répondu à Meny, et si le comte de Guines vous parle de pareilles choses, il n'y a qu'à tourner la conversation sur des lieux communs et sur des matières générales par lesquelles il sentira bien que les portes sont fermées à serrures pour lui, en un mot, qu'il n'y aura rien à faire. Ce Choiseul est trop fou, trop extravagant, et il faut le planter là avec son Très-Chrétien Roi de la plus ancienne monarchie du monde, selon le style de Bossuet.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

17954. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A TRIESDORF.

[Potsdam] 31 mars 1769.

Mon cher Neveu. Je croirais abuser de la confiance que vous voulez bien me témoigner sur le sujet de vos affaires,[2] si je ne vous parlais pas avec toute la franchise possible. Après avoir lu et relu le mémoire, mon cher margrave, que vous m'avez envoyé, je me suis convaincu que deux raisons importantes devaient vous porter à l'agnition des dettes de votre prédécesseur. La première et la principale, parcequ'il me semble que l'équité naturelle l'exige, et quelque spécieuses que soient ces raisons pour ne point payer ces dettes, cependant on refuse d'y donner le consentement intérieur de sa conscience. La seconde raison qui doit vous porter à recevoir cette succession avec la charge qui s'y trouve, est que vous éviterez par là des mauvaises affaires, des procès, des mandats impériaux et, enfin, toutes sortes de procédures

[1] Vergl. Nr. 17949. — [2] Markgraf Alexander fragte, Triesdorf 21. März, um Rath, ob er die Schulden seines Vorgängers anerkennen solle. Er übersandte ein „Mémoire", in welchem die dafür und dagegen sprechenden Gründe auseinandergesetzt waren.

fâcheuses qui troubleraient le repos de votre vie, qui vous ferai[en]t plus dépenser en chicanes qu'il n'en faut pour payer vos dettes; et qu'enfin la cour de Vienne pourrait même entreprendre de vous troubler dans la nouvelle possession que vous venez d'acquérir.[1] Voilà, mon cher margrave, ce qui me semble le plus expédient dans la situation où sont vos affaires. Je puis m'y tromper; du moins vous ai-je dit avec sincérité et franchise mes sentiments sans aucune autre vue que celle de votre plus solide avantage.

Je ne saurais assez vous marquer ma reconnaissance des 200 recrues que vous avez la bonté de me donner;[2] mais je ne compte pas de rester en arrière, et j'espère bien de m'en revancher. J'ai donné ordre au lieutenant Mayer des hussards de Magdeburg de se rendre incessamment à Saalfeld pour le transport de ces recrues, et le lieutenant Flothow du régiment de Prusse, qui se trouve à Hof, pourra les recevoir,[3] si vous l'agréez ainsi. Je fais mille vœux, mon cher neveu, pour tout ce qui peut vous être agréable et avantageux. Vous assurant de la tendresse infinie et de l'estime avec laquelle je suis, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

17 955. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 31 mars 1769.

Vous avez très bien fait de vous être acquitté auprès de madame l'Électrice régnante du compliment que je vous avais enjoint de lui faire de ma part sur sa reconvalescence,[4] et vous ne manquerez pas de le faire également, en conséquence de mes ordres précédents,[5] que je vous réitère, vis-à-vis de madame l'Électrice douairière, lorsque la santé de cette Princesse, au rétablissement de laquelle je m'intéresse infiniment, lui permettra d'en recevoir les compliments.

Votre dépêche du 28 de ce mois ne me fournit d'ailleurs aucune matière à des instructions, mais comme, à l'occasion du départ du prince Xavier pour la France,[6] dont vous y faites mention, je serais curieux de savoir s'il est vrai que ce Prince, comme on le dit, reçoit une pension de la cour de Versailles, vous aurez soin de m'en rendre compte et de me mander ce que vous savez à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 157. — [2] Vergl. S. 157. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 31. März. — [4] Vergl. Nr. 17911. — [5] Vergl. S. 191. Anm. 1. — [6] Vergl. S. 207.

17956. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. April 1769.

Gewissen aus dem Oesterreichschem erhaltenen Nachrichten zufolge soll sich der französische Hof viele Mühe geben, die Pforte dahin zu vermögen, Euch nebst dem dasigen englischen Gesandten ebenso, wie dem russischen Gesandten, zu begegnen und Euch beiderseits nach den Sieben Thürmen bringen zu lassen. Diese Nachrichten fügen hinzu, dass man sich über diese neue französische Intrigue zu Wien heimlich freue und sich davon für das österreichsche Interesse viel gutes verspreche. Ob Ich nun gleich für die Richtigkeit und Gründlichkeit dieser Anzeige keine Gewähr leisten kann und folglich solche lediglich auf ihrem Werth oder Unwerth beruhen lassen muss, so habe Ich Euch doch solche zu Eurer Nachricht und Achtung nicht verhalten mögen.

Nach dem Concept. Friderich.

17957. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 1er avril 1769.

Mon cher Frère. Vous saurez, sans doute, la fâcheuse nouvelle que nous avons reçue de Hollande que notre nièce a mis un enfant mort au monde;[1] cependant la Danckelman m'écrit qu'on la croit hors d'affaire. C'aurait été une perte à laquelle j'aurais été fort sensible, car c'est un enfant plein de mérite et d'excellentes qualités et qui ne fera jamais honte à sa famille.

Vous pronostiquez juste, mon cher frère, sur ce que produira l'entrevue de l'Empereur: beaucoup de conjectures politiques et infiniment plus de contes mensongers sur tout ce qui s'y sera passé.[2] Pour moi, je suspends mon jugement sur les propos qui pourront s'y tenir, car quoiqu'un pareil voyage semble devoir se faire pour un certain but, nous voyons toutefois l'Empereur aller à Naples où certainement il ne négociera rien. Il ne fera pas non plus un pape à Rome,[3] mais il pourra se choisir une épouse au retour, soit à Turin soit à Modène.[4]

Le froid commence à devenir perçant; hier il a fait un air plus vif et plus pénétrant que celui du mois de janvier. Je crains bien pour les fruits et pour les semailles, si cela dure; mais comme le Ciel n'est pas de mon département, il faut que je reçoive en douceur le temps qu'il daigne nous départir.

1 Vergl. Nr. 17951. 17952. — 2 Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 29. März: „Quand même il ne dirait mot à cette entrevue, je suis très convaincu que dans toutes les cours on le fera parler, et qu'il ne dira pas tant de choses dans un an qu'on lui en fera peut-être dire dans un quart d'heure.“ — 3 Vergl. S. 188. 209. — 4 Vergl. S. 209.

Oeynhausen est arrivé à Berlin en qualité d'envoyé du Landgrave;[1] il sera présenté ici la semaine prochaine. Je me donne beaucoup de peines pour seconder le Landgrave dans ses justes prétentions. Pour y réussir, j'emploie le crédit que les Russes peuvent avoir en Angleterre,[2] et encore ce crédit ne s'étend[3]-il pas loin. Je vous prie de me croire avec tous les sentiments d'estime et de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17958. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 avril 1769.

Votre dépêche du 24 de mars dernier, avec quatre apostilles, vient de m'être fidèlement rendue, et comme ces dernières ne sont pas encore toutes déchiffrées, je me borne aujourd'hui à répondre à ce qui s'y trouve en clair. Je ne saurais donc, d'abord, qu'applaudir à la façon dont vous avez reçu les insinuations du duc de Choiseul sur l'armement du Danemark,[4] et vous avez parfaitement bien fait de n'entrer avec lui dans aucune discussion sur ce sujet.

Mais comme, par tout le reste, il paraît bien clairement qu'il veut, à toute force, combiner nos affaires de commerce avec des propositions relatives à la politique, je suis bien aise de vous répéter tout ce que je vous en ai dit précédemment, et de vous avertir qu'en ce cas je reste fermement résolu de renoncer plutôt à toute négociation de commerce que de prêter l'oreille à ses insinuations politiques.[5]

Nach dem Concept. Federic.

17959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 avril 1769.

C'est avec bien de la peine que je viens d'apprendre par votre dépêche du 17 de mars dernier l'indisposition de Sa Majesté l'impératrice de Russie. Comme ce n'est cependant qu'une fièvre de fluxion, j'espère qu'elle n'aura point de suites, et je forme en attendant mille vœux pour le prompt et parfait rétablissement de cette grande Princesse. Vous connaissez assez l'intérêt vif et sincère que je prends à sa précieuse santé, pour en être le fidèle interprète. Vous n'oublierez donc pas non

[1] Vergl. S. 229. — [2] Vergl. S. 132. 133. — [3] Vorlage: „s'étant". — [4] Goltz hatte Choiseul, der die dänischen Rüstungen (vergl. S. 202) auf Besorgnisse Bernstorffs vor Verfassungsänderungen in Schweden zurückführte, für seine Eröffnungen gedankt und ihm erklärt, dass er diese als Freundschafts- und Vertrauensbeweis auffasse, „comme tout cela n'était en aucune façon relatif à ma cour". — [5] Vergl. Nr. 17949.

plus, dans cette occasion, de le faire connaître au comte de Panin dans les termes les plus polis et les plus affectueux.

Quant à la déclaration que la France a fait faire au Danemark,[1] l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France vous fera voir de quel œil on y regarde l'armement du dernier et sur quel ton le duc de Choiseul s'en est expliqué au baron de Goltz.[2]

Vous pouvez en faire également confidence au comte Panin et profiter de cette occasion pour lui renouveler vos insinuations en faveur du landgrave de Hesse-Cassel.[3] En effet, il me paraît très possible d'engager par de bonnes représentations le roi d'Angleterre à mettre plus d'adoucissement dans les mesures dont ce Prince se plaint. Ce qui le choque le plus, c'est la garnison hanovrienne qu'on a mise à Hanau, et on peut le satisfaire à cet égard, sans préjudicier en rien aux intérêts du Prince héréditaire. Les revenus de cette comté resteront ni plus ni moins à ce dernier, sur le même pied qu'il les a perçus jusques ici, de sorte qu'il me semble que ni l'Angleterre ni le Danemark n'ont aucune raison valable à alléguer pour refuser au Landgrave la retraite de cette garnison, et que l'intercession de l'impératrice de Russie ne pourra jamais tourner au préjudice du Prince héréditaire.

D'ailleurs, je conçois très bien que l'indisposition de Sa Majesté Impériale apportera de nouveau quelque délai au contre-projet du renouvellement de notre alliance, mais j'attendrai tranquillement de quelle manière on s'expliquera sur celui que j'en ai fourni,[4] ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître par mes précédentes dépêches.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer certains avis qui viennent de m'entrer des États de la maison d'Autriche. Selon ces nouvelles, les intrigues de la France vont toujours en augmentant à la Porte. Il ne s'agit pas de moins que d'y faire éprouver à mon ministre et à celui d'Angleterre le sort du sieur Obreskow et de les faire transporter également tous les deux aux Sept-Tours. On prétend même qu'on le souhaite beaucoup à Vienne, et qu'on s'en promet de grands avantages pour ses propres intérêts. Ces avis ajoutent qu'on verrait bientôt la Suède se déclarer contre la Russie; que l'argent de France avait été plus puissant à Stockholm que celui d'Angleterre, et qu'enfin le Danemark ne paraissait pas mal avec les cours de Versailles et de Vienne.

Il est vrai que jusques ici je ne saurais pas garantir l'authenticité de ces avis, vu que je n'ai pas encore eu occasion de bien éprouver le canal qui me les a fournis, mais ils se combinent si bien avec le

[1] Vergl. dafür Nr. 17961. — [2] Vergl. Nr. 17958. — [3] Panin hatte Solms mitgetheilt, dass die Kaiserin die Interessen des Erbprinzen zu schonen wünsche, und dass es daher am besten sei, die Wünsche des Landgrafen den Höfen von London und Kopenhagen zu übermitteln und sie zu Vorschlägen für ein Abkommen aufzufordern, „qui pût convenir à toutes les personnes de l'illustre maison de Hesse“. Vergl. Nr. 17841 und 17842. — [4] Vergl. Nr. 17752.

système actuel de la France qu'ils ne me paraissent pas destitués de toute vraisemblance, et rien n'empêche que vous ne les puissiez communiquer, sur ce pied, au comte Panin. En bon et fidèle allié de la Russie je ne dois lui laisser rien ignorer de tout ce qui parvient à ma connaissance, dès qu'elle y peut avoir le moindre intérêt, et c'est aussi par cette considération que je me crois obligé de porter ces particularités à sa connaissance.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

17960. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 avril 1769.

Quoique la réponse du comte de Panin sur la demande du landgrave de Hesse-Cassel dont le comte de Solms vient de rendre compte dans sa dernière dépêche du 17 de mars,[2] ne soit que préliminaire, elle me paraît cependant assez propre pour faire voir à ce Prince que mes bons offices ne resteront pas sans succès. Je crois donc qu'il conviendra d'en faire une communication confidente à Son Altesse Sérénissime, et, pour cet effet, vous aurez soin d'en remettre un petit extrait au colonel comte d'Oeynhausen, son envoyé à ma cour, afin qu'il le fasse parvenir à son maître.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17961. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.[3]

Potsdam, 2 avril 1769.

Au reste, je veux bien vous communiquer pour votre direction que[4] le comte Panin a confirmé à mon ministre résidant à la cour de Russie, le comte de Solms, que non seulement la cour de France avait fait faire à celle de Danemark des représentations tendantes à l'empêcher d'agir avec trop de vigueur dans les affaires de Suède, mais que celle d'Espagne avait aussi accédé à la même démarche. Il a fait entendre à mon ministre que le roi de Danemark avait paru souhaiter de pouvoir dérober à la connaissance du public cette déclaration à lui faite, afin de ne pas donner sujet de croire qu'on s'en trouvait fort embarrassé ou qu'il en avait porté des plaintes. Il espère, d'ailleurs,

[1] Am 3. April übersendet der König an Solms den Auszug eines Projectes, betreffend die Ausdehnung des preussischen Handels nach Russland („Extract eines Schreibens, d. d. Petersburg 17./28. Februar"), mit dem Befehl, sein Urtheil über das Project und die Möglichkeit seiner praktischen Verwerthung einzureichen. — [2] Vergl. S. 227. — [3] Postscript. In dem Hauptschreiben wird der Empfang des Berichtes vom 21. März bestätigt und Cocceji auf die früheren Erlasse verwiesen. — [4] Das folgende bis zum Schluss nach dem Bericht von Solms, Petersburg 17. März.

que cela ne fera pas sur ce Prince une impression capable de le faire changer de principes et de conduite à cette occasion. On est très content en Russie que, pour montrer ses bonnes dispositions et l'intérêt que Sa Majesté Danoise prend à la cause commune, elle a fait passer en Suède pour son propre compte la somme de 50 000 roubles.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 962. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 avril 1769.

Votre dépêche du 25 de mars m'a été fidèlement rendue, et je conçois très bien que l'incognito que l'Empereur continue à garder à Rome, lui fournira plus d'occasions à se divertir qu'il n'aurait pu se procurer, s'il avait voulu recevoir les honneurs dus à son rang.

D'ailleurs, je suis assez satisfait de la manière dont l'ambassadeur de Venise a justifié l'ouverture de la caisse de fromages de Lodi,[1] et je n'oublierai pas de prendre mes mesures, afin qu'à l'avenir toutes les caisses que je ferai passer par Venise, portent mon adresse, et que pareil quiproquo ne puisse plus arriver.

Mais, au reste, je n'ai rien de nouveau à vous mander aujourd'hui. Pour les nouvelles de Pologne, vous les apprendrez tout aussi promptement que moi, et, quant à l'armement du Danemark,[2] il ne vous sera également pas inconnu qu'il a fait déjà une très vive impression en Suède, de sorte qu'il y a tout lieu de présumer que la prochaine Diète ne fournira guère de nouvelles fort importantes. Je finis donc et je prie etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 963. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 avril[3] 1769.

Vos post-scriptum chiffrés du 24 de mars dernier font assez voir que vous vous formez des idées très justes sur l'esprit qui préside actuellement au Conseil de France, et qui dirige toutes ses démarches.[4]

[1] Das Packet hatte die Adresse des preussischen Agenten Cataneo getragen, während nur „Fürstengut", das als solches gekennzeichnet war, Zollfreiheit genoss. Vergl. Nr. 17930. — [2] Vergl. S. 226. — [3] Auf den Bericht Finckensteins, Berlin 2. April, dass ein Prinz Ysenburg, der in russische Dienste getreten sei, auf der Durchreise nach Petersburg seine Aufwartung zu machen wünsche, verfügt der König eigenhändig: „Vous n'avez qu'à le mener ici avec l'envoyé hessois [Oeynhausen]. Federic." Vergl. S. 226. — [4] Goltz berichtete: „Sa vivacité et pétulance naturelle lui fait faire autant de chemin dans la peur que d'ailleurs il en fait dans l'ostentation et suffisance."

Quant à votre négociation de commerce en particulier, je ne connais, dans le moment présent, point de moyen plus efficace pour disposer le duc de Choiseul à une prompte conclusion que de lui donner de la jalousie sur les arrangements que je pourrais prendre avec l'Angleterre.[1] Je regarde même ce ressort pour l'unique qui nous reste, et, s'il vient à nous manquer, vous n'avez qu'à envisager toute votre négociation pour entièrement rompue. C'est au moins l'augure que je tire ici de tout ce que ce ministre vous a fait entendre jusques ici sur ce sujet,[2] et, autant que je puis juger de sa démangeaison extrême d'y mêler de la politique,[3] j'ai lieu de présumer qu'il voudra mettre sur le tapis une neutralité pour l'Allemagne relativement aux troubles qui agitent actuellement la Pologne. L'Autriche a également touché cette corde vis-à-vis de moi,[4] et je lui ai fait sentir que je n'étais pas éloigné d'y donner les mains, à condition cependant que, de son côté, elle s'engageât à laisser entièrement hors du jeu le prince Albert de Saxe-Teschen, et qu'elle renonçât au dessein de lui frayer le chemin à la couronne de Pologne.[5] Cette condition apparemment n'a pas été de son goût, et ma déclaration est restée, au moins jusques ici, sans la moindre réplique de sa part.

Pour ce qui est du Danemark, je ne suis point surpris de voir le duc de Choiseul si piqué contre l'armement de cette couronne et du parti qu'elle prend relativement aux affaires de Suède.[6] Son plan se trouvera apparemment tout-à-fait dérangé par là, et j'ai lieu de croire qu'il ne s'est si fort étendu sur ce sujet dans sa dernière conversation avec vous qu'afin de vous donner à entendre qu'il ne verrait pas de bon œil que je prisse également part à ces affaires. Cependant, sa mauvaise humeur m'est fort indifférente, et je n'ai pas besoin de ses conseils ni de ses avis pour me décider sur ce qui me paraît le plus convenable à faire pour le bonheur et la prospérité de mes États.

Vous êtes dans le royaume d'Éole où les vents soufflent de tous côtés, et où il n'y a rien de solide.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Nr. 17940. 17965. — [2] Vergl. Nr. 17918. 17939. — [3] Vergl. Nr. 17918. 17953. — [4] Vergl. Bd. XXVII, Nr. 17586. — [5] Vergl. Nr. 17712. 17809 und 17821. — [6] Goltz berichtete über seine Unterredung mit Choiseul (vergl. Nr. 17958): „Il s'anima insensiblement au point de dire: si l'armement danois n'est qu'une suite de la peur de baron de Bernstorff pour la diète de Suède, à la bonne heure! cela n'aura pas de grandes suites; ... mais si, au contraire, nous apprenons que l'Angleterre a engagé le Danemark à cet armement de quelque façon quelconque, oh! ma foi, alors cela donnera un terrible feu."

17964. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 avril 1769.

La dépêche du sieur Geiseler du 28 de mars dernier étant très bien parvenue au Roi, Sa Majesté lui enjoint par le présent ordre de continuer à prêter attention à tout ce qui peut avoir rapport au militaire danois,[1] et de rendre fidèlement compte de ce qui parviendra à sa connaissance sur ce sujet.

Et, comme on débite ici que Sa Majesté le roi de Danemark est intentionnée de faire un voyage cette année en Norvège, le sieur Geiseler ne manquera pas de mander si effectivement ce voyage aura lieu, ou si c'est un bruit destitué de fondement.

Federic.

Nach dem Concept.

17965. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 avril 1769.

Malgré les craintes que vous faites paraître dans votre dépêche du 21 de mars dernier, je ne doute pas que vous n'ayez occasion d'exécuter mes ordres relativement à l'ombrage que je voudrais faire donner à l'ambassadeur de France sur les arrangements que je pourrais prendre avec la cour où vous êtes.[2] Il y a des raisons très fortes qui me font désirer que vous puissiez y parvenir le plus tôt possible,[3] et votre application et votre savoir-faire me font espérer que vous n'aurez nulle peine de surmonter tous ces obstacles que vous paraissez redouter.

On prétend que l'Angleterre médite un armement pour faire paroli à celui que la France fait à Brest,[4] et vous n'oublierez pas de me marquer ce qui en est, et l'usage qu'on voudra en faire.

D'ailleurs, le Parlement restant si ferme dans l'exclusion du sieur Wilkes,[5] je présume que cet antagoniste descendra bientôt du théâtre sur lequel il a joué un rôle assez singulier, et je suis curieux de voir s'il se soutiendra encore dans la quatrième élection[6] que le Parlement vient de fixer au 10 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

17966. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 avril 1769.

C'est avec le plus sensible plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 28 de mars dernier, les espérances que l'on peut concevoir de plus

[1] Vergl. Nr. 17943. — [2] Maltzan sprach die Befürchtung aus, „que les ministres, piqués comme ils le sont sur le bruit qui court ici que Votre Majesté était sur le point de Se lier avec la France, ne soient les premiers à relever les secrets“. Vergl. Nr. 17877. — [3] Vergl. Nr. 17963. — [4] Vergl. S. 170. — [5] Vergl. S. 139. — [6] Als Abgeordneter für die Grafschaft Middlesex, vergl. S. 216.

en plus sur le prochain et assuré rétablissement de ma nièce, la princesse d'Orange,[1] et je me flatte que les nouvelles que je recevrai par la poste suivante relativement à l'état de sa santé, ne me laisseront plus le moindre doute à cet égard.

Je n'ai été, d'ailleurs, nullement surpris d'apprendre les témoignages d'amour que les peuples de la République ont fait éclater, dans cette rencontre, pour le Stathouder. Ce peuple n'a fait que rendre justice au mérite du Prince, qui se concilie l'estime et l'amitié généralement de tout le monde.

Je crois, en attendant, que la perte qu'on pourrait faire là où vous êtes, dans la personne du comte de Bentinck,[2] s'il effectue réellement son dessein de se retirer à Bruxelles, ne sera pas considérable, et qu'elle ne sera non seulement facile à endurer, mais aussi aisée à réparer.

Je vous adresse, au reste, les deux incluses que vous trouverez ci-jointes, pour le prince d'Orange[3] et mademoiselle de Danckelman,[4] que vous aurez soin de leur faire parvenir.

Nach dem Concept.

Federic.

17967. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 3 avril 1769.

Monsieur mon Cousin. Je prends comme une véritable marque de votre amitié les nouvelles, mon cher prince, que vous me donnez de l'état de ma nièce.[5] Je ne vous nierai pas que j'ai été dans de grandes inquiétudes pour elle, et je vous ai l'obligation de m'en avoir tiré. Le Ciel soit loué qu'elle nous est rendue! Cette malheureuse couche[6] me fait souvenir qu'autrefois Madame votre mère[7] se trouva trois fois de suite dans le même cas, et qu'étant grosse la quatrième fois, se trouvant alors en Frise, les douleurs de l'enfantement la prirent. Elle fut obligée de recourir à l'assistance d'une paysanne qui l'accoucha heureusement de la princesse de Weilburg d'à présent.[8] Si cette femme vit encore, je ne crois pas qu'on ferait mal, à la première occasion, de l'employer. Je crois aussi que ma nièce sera obligée de se ménager davantage, lorsqu'elle redeviendra grosse, mangeant plus sobrement et prenant le plus d'exercice qu'elle pourra. Le tendre intérêt que je prends, mon cher prince, à tout ce qui vous regarde, me fait hasarder des réflexions sur un sujet aussi intéressant que celui de l'augmentation de votre maison, quoique je ne sois pas grand grec en ces sortes de connaissances.

[1] Vergl. S. 225. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 551. — [3] Nr. 17967. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Schreiben des Prinzen, Haag 27. März, nebst Postscript vom 28. — [6] Vergl. Nr. 17950. 17951. — [7] Prinzessin Anna von Oranien. — [8] Prinzessin Caroline von Nassau-Weilburg wurde am 28. Februar 1743 geboren.

J'ai été charmé d'apprendre l'intérêt que le peuple a[1] pris au malheur domestique qui vient de vous arriver,[2] ce qui prouve bien que les princes, pourvu qu'ils soient bons, seront toujours aimés. Je suis avec le plus tendre attachement, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Je vous prie d'assurer l'accouchée de ma plus tendre amitié.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

---

17 968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 4 avril 1769.

Votre dépêche du 31 de mars dernier, avec un post-scriptum de la même date, m'a été très bien rendue. Vous serez actuellement déjà informé que c'est le marchand Kessler de Berlin à qui j'ai confié de vous remettre cacheté de ma part, à votre arrivée à Leipzig, le précis des anciens revenus de la Saxe.[3] Je me flatte qu'il s'en acquittera fidèlement, et je m'attends de recevoir par ce même canal, à son retour ici, l'état général des revenus actuels de ce pays, que vous me promettez de me faire tenir.

L'aventure qui vient d'arriver, à la cour où vous êtes, aux Jésuites,[4] ne peut manquer que de donner un terrible ridicule à ces pères, et les rendra si méprisables qu'à la fin on ne voudra plus les endurer ni les souffrir à Dresde. Il est même à croire que, dans peu, le crédit du père Hertz[5] auprès de l'Électeur diminuera beaucoup et tombera peut-être tout-à-fait, s'il arrive, comme cela est fort probable, que l'ordre entier des Jésuites soit aboli canoniquement.

Au reste, vous n'avez qu'à répondre aux offres que le marquis de Passano vous a faites relativement à un emprunt à négocier à Gênes, que, sans avoir besoin de payer d'aussi gros intérêts qu'étaient les 5 pour-cent qu'il demandait, je pouvais trouver de l'argent tant et plus en Hollande à $3^1/_2$ pour-cent, de sorte que, si les Génois voulaient prêter des capitaux à quelques particuliers de mes sujets à $3^1/_2$ pour-cent, contre des sûretés suffisantes, je voulais bien, dans ce cas, autoriser ces derniers à contracter des dettes à pareils intérêts, mais que je ne le leur permettrais jamais de faire à de si gros intérêts que ceux qu'il avait proposés.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vorlage: „peuple me a". — [2] Vergl. Nr. 17966. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Zwei Jesuiten waren bei dem Versuche, die junge Churfürstin durch das Erscheinen von Verstorbenen zu grösserer Frömmigkeit und Hochachtung vor den Geistlichen zu bringen, gefasst worden; der eine kam dabei um, der andre wurde in das Zuchthaus geschickt. — [5] Vergl. S. 79.

17969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 avril 1769.

C'est avec bien du plaisir que j'ai vu par votre dépêche du 31 de mars dernier les bonnes nouvelles que vous continuez à me donner touchant la santé de ma nièce, la princesse d'Orange,[1] et il me tarde d'apprendre bientôt son parfait et entier rétablissement.

Je ne saurais vous dissimuler que vous m'avez surpris en me mandant que l'ambassadeur de France à La Haye continue de suivre ses anciens errements, et qu'il accumule même ses impertinences dans la conduite qu'il tient vis-à-vis du Prince-Stathouder.[2]

Mais, sans m'y arrêter, je vous dirai que, comme il m'importe extrêmement d'être au fait de toutes les négociations d'emprunts qui se traitent en Hollande, que ces emprunts se fassent pour telle puissance ou État que cela soit, vous aurez grand soin de me rendre fidèlement compte de tout ce qui parviendra à votre connaissance sur cet objet, et ne me laisserez absolument rien ignorer de ce qui peut y avoir le moindre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

17970. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 avril 1769.

La nouvelle de la convalescence de Sa Majesté Impériale de Russie[3] que vous me donnez dans votre dernière dépêche du 21 de mars dernier, m'a fait un plaisir infini. Vous n'oublierez pas de témoigner au comte de Panin toute la part que j'y prends, et combien je souhaite de voir bientôt cette grande Princesse entièrement rétablie et jouir désormais d'une santé aussi parfaite que durable.

Mais,[4] au reste, je m'étonne qu'on ait tant d'attention en Russie sur les affaires de Suède. M. Panin se fait des monstres pour les combattre, et quoi que l'on vous dise là-bas, je ne puis m'empêcher d'envisager ce qui se passe dans ce royaume, comme des grandes bagatelles.[5] Primo, ce peuple, jaloux de sa liberté, ne consentira jamais à donner au Roi un pouvoir illimité; en second lieu, si la nation le remet

[1] Vergl. Nr. 17966 und 17967. — [2] Vergl. dafür Nr. 18003. — [3] Vergl. S. 226. — [4] Diesem und den folgenden 3 Absätzen, bis zu den Worten: „à la Diète prochaine", liegt eine eigenhändige Niederschrift des Königs zu Grunde. — [5] Wie Solms berichtete, befürchteten die Russen die Erhöhung der Macht der schwedischen Krone auf dem Reichstag, ohne dass sich ihnen ein Vorwand zur Einmischung und Wiederherstellung der Form der derzeitigen Verfassung böte; „par cette révolution cependant cette couronne serait enlevée pour bien longtemps au système du Nord."

en ces droits dont il doit jouir selon la constitution du comte Horn,[1] personne avec raison peut s'en plaindre, et quand même la Suède n'aurait pas l'alliance avec la Russie, ne suffit-il pas à cette dernière que je sois son allié? que lui en faut-il davantage? Voilà comme j'envisage toute cette matière, et quoi que l'on dise, je ne saurais changer de sentiment, faute de conviction. Tout ce qu'il y a à craindre pour la Suède — mais non pas pour nous autres —, c'est que les partisans français, remplis de haine et d'animosité contre les Bonnets, ne poussent les choses trop loin et n'obligent les voisins à mettre le holà à la guerre civile qui pourrait vouloir se faire.

Quant à mon projet d'alliance qui languit dans le cabinet du comte Panin,[2] je ne sais qu'en penser, et je commence à soupçonner que ces gens veulent me jouer et mettre cette négociation en oubli, la laissant mourir de sa belle mort; car, quoi que vous disez, il n'est pas dans la possibilité qu'un ministre ne donne pas un quart d'heure à faire quelque addition ou quelque retranchement à une convention importante entre deux cours qui veulent prolonger les liens de leur union.

Quant aux affaires d'Angleterre, j'admire encore le goût que l'on a en Russie pour ces vastes alliances de tant de puissances;[3] c'est une fausse politique qui ne mène à rien de solide, mais qui multiplie les embarras, et qui souvent engage en de mauvaises et fâcheuses affaires.

J'ai fait remettre 200 000 écus en Suède,[4] c'est de l'argent jeté dans la rivière; s'ils en ont bien de reste en Russie, ils pourront trouver du débit à la Diète prochaine.

Enfin les dernières lettres de Constantinople du 3 de mars dernier qui sont arrivées à Vienne, portent en substance que[5] le grand-vizir sortira de Constantinople vers pâques; qu'il établira son premier camp à Daudpacha, à une lieue de cette ville; que deux jours après il se mettra en marche pour Adrianople; que, selon les apparences, il s'y arrêtera dix jours, et que, de cette manière, il ne pourra se trouver à Isakca, sur le bord du Danube, où sera le rendez-vous général de l'armée, qu'à la fin de mai prochain;[6] qu'à ce qu'on prétendait, un député des habitants du mont de Caucase était arrivé à la Porte avec l'offre de fournir 50 000 hommes pour faire une diversion aux Russes du côté d'Astrakan; que la Porte avait fait courir le bruit que le fils du kan des Tartares avait attaqué les cosaques zaporaviens dont il avait tué beaucoup, fait un grand nombre de prisonniers et brûlé 150 villages; qu'on envisageait cependant cette dernière nouvelle à Constantinople même comme forgée à dessein et lâchée par le vizir

[1] Vergl. S. 38. — [2] Vergl. S. 218. — [3] Solms berichtete, dass nach der Mittheilung Rochfords von der Unmöglichkeit, die Bewilligung der Subsidien bei der Nation durchzusetzen (vergl. S. 153), die Verhandlung von neuem ruhe, „le comte Panin demeurant ferme là-dessus de ne point conclure de traité, à moins de ne stipuler pour sa cour un avantage réel". — [4] Vergl. S. 218. — [5] Das folgende nach dem Bericht Rohds, Wien 29. März. — [6] Vergl. S. 127.

dans la vue de relever l'esprit abattu du peuple et de faciliter les enrôlements des janissaires, et qu'enfin la grande ardeur de ces derniers pour la guerre s'était beaucoup ralentie depuis quelque temps. En attendant que mes dépêches immédiates de Constantinople entrent, vous n'avez qu'à communiquer celles-ci au comte Panin.

Federic

Nach dem Concept.

17971. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1769.

Votre dépêche du 29 de mars dernier vient de m'être fidèlement rendue, et je vous sais gré de toutes les particularités qu'elle renferme. Celles qui regardent le roi de Deux-Siciles,[1] me font présumer que l'Empereur n'aura guère de plaisir à Naples. Le triste état où l'esprit du Roi, son beau-frère, se trouve, ne saurait que répandre beaucoup d'amertume sur tous les divertissements qu'on voudra lui procurer, et le chagrin de voir sa sœur unie à un prince troublé, lui rendra peut-être son séjour insupportable.

En général, il me semble qu'on ne saurait lui promettre de grands agréments dans tous les voyages qu'il pourrait entreprendre. Partout où il se rendra, soit en Italie, soit en Hongrie, soit aux Pays-Bas, il rencontrera des États ou des parcelles détachées de la maison héréditaire d'Autriche, ce qui ne saurait être pour lui un aspect fort riant et agréable.

D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que je commence à présumer que les campagnes des Russes contre les Turcs pourraient bien être plus tardives et lentes que l'on ne se l'est imaginé dès le commencement.

Federic.

P. S.

Je ne puis m'empêcher de vous faire observer une nouvelle qu'on vient d'annoncer dans toutes les gazettes françaises de Hollande sous l'article de Paris du 24 de mars dernier, d'une quadruple alliance entre moi, la France, l'Espagne et l'Impératrice-Reine. L'uniformité avec laquelle elle est annoncée, est un indice manifeste qu'elle a été fabriquée par quelque mauvais politique et publiée par les gazettes pour donner le change aux autres puissances. Rien de plus faux cependant, ni de plus controuvé, et vous aurez grand soin de lui donner un démenti formel partout où l'on vous en parlera ou que vous en entendrez parler, en faisant sentir toute l'extravagance et la déraison de pareilles chimères.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete nach Briefen aus Italien, „que l'esprit du Roi allait en empirant, et qu'on commençait à en craindre les suites". Vergl. Bd. XXVI, 402; XXVII, 72.

17972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 avril 1769.

C'est avec le plus grand étonnement que j'ai vu dans toutes les gazettes françaises de Hollande du 31 de mars dernier que, sous l'article de Paris, il est dit qu'un traité d'alliance offensive et défensive venait d'être signé entre moi, les rois de France, d'Espagne et l'Impératrice-Reine. Comme ces fausses et absurdes nouvelles méritent ma juste indignation, je vous ordonne par la présente non seulement de contredire hautement cet article,[1] mais encore de porter, là où il conviendra, des plaintes sur la licence des gazetiers de Hollande à débiter de telles choses sur mon compte, et d'insister qu'il leur soit sévèrement enjoint de ne plus s'émanciper, à l'avenir, d'insérer de pareilles faussetés dans leurs feuilles. Vous ne manquerez pas d'exécuter de votre mieux le présent ordre et de me rendre compte, en son temps, de la manière dont vous vous en serez acquitté.

Federic.

Nach dem Concept.

17973. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1769.

Ce n'est qu'avec plaisir que je vois, par votre dépêche du 27 de mars dernier et ses différents post-scriptum, les progrès que vous faites pour vous procurer une connaissance exacte des différentes branches du gouvernement de France, et je vous sais beaucoup de gré de toutes les particularités que vous venez de me rapporter.

L'entretien que vous avez eu avec le comte Rzewuski,[2] me paraît surtout très intéressant, et vous avez bien fait de m'en marquer tout le détail. Mais, d'ailleurs, je sens très bien que le peu de séjour que vous avez fait à la cour où vous êtes, ne suffit pas pour vous mettre entièrement au fait de ses finances, et je vous laisserai tout le temps qu'il vous faut pour m'en procurer des notions sur lesquelles je puisse tabler.

In der gleichen Weise, wie Rohd in dem Postscript vom 5. April (Nr. 17971), wird Goltz über die Zeitungsnachricht von der angeblichen Quadrupelallianz zwischen Preussen, Frankreich, Spanien und Oesterreich unterrichtet.

[1] In gleicher Weise unterrichtet der König am 6. April Cocceji und Borcke von der obigen Nachricht. „Vous devez contredire hautement, là où vous vous trouvez, un pareil bruit, lorsque l'occasion s'en présentera, et en démontrer la fausseté et l'absurdité à tous qui vous en parleront." — [2] Rzewuski, der frühere polnische Gesandte in Petersburg (vergl. Bd. XXIV, 408; XXV, 376; XXVI, 373), hatte Goltz über das unkluge und verletzende Benehmen Repnins in Polen, das Misstrauen Katharinas gegen Stanislaus, den Ausbruch des Krieges mit der Pforte, den er auf die Unzulänglichkeit der russischen Bestechungen zurückführte, sowie über die Unmöglichkeit unterhalten, mit den in Polen verfügbaren Truppen eine allgemeine Erhebung von Adel und Bauern zu verhindern.

Vous n'oublierez pas de donner un démenti formel et complet à une insinuation aussi maligne et artificieuse, et de faire observer même au duc de Choiseul combien j'avais lieu d'être surpris que de pareilles misères qui portaient si ouvertement l'empreinte d'extravagance et de déraison, puissent être débitées dans des gazettes publiques.

Nach dem Concept. Federic.

17974. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 avril 1769.

Voici l'extrait de mes dernières lettres de France [1] qui me paraît assez intéressant pour vous être communiqué.

D'ailleurs je ne saurais m'empêcher de vous faire observer une nouvelle que toutes les gazettes françaises de Hollande annoncent sous l'article de Paris du 24 de mars dernier, et qui regarde une prétendue quadruple alliance offensive et défensive qui doit avoir été signée ces jours-ci entre moi, la France, l'Espagne et la reine de Hongrie. [2] L'uniformité des expressions de cet article dans toutes les gazettes indique bien la source d'où il part. C'est un artifice manifeste, mais bien grossier et banal de quelque mauvais politique qui a forgé et publié une pareille nouvelle dans le dessein de donner le change aux autres puissances. Rien de plus faux ni de plus controuvé cependant, et entreprendre de réfuter de telles misères, ce serait faire trop d'honneur à une production très extravagante. J'en ai fait écrire dans ce sens à tous mes ministres dans l'étranger, et vous n'oublierez pas de parler sur ce ton au comte Panin, qui sentira bien de soi-même l'inconséquence et l'absurdité de pareils bruits.

Federic.

Nach dem Concept.

17975. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 avril 1769.

Peu s'en faut que la situation actuelle des affaires intérieures de la Grande-Bretagne, selon le tableau que votre dernière dépêche du 24 de mars dernier continue à en fournir, [3] ne me paraisse tout aussi scabreuse que du temps du roi Charles Ier. Le peuple ne commença

[1] Vergl. Nr. 17973. — [2] Vergl. Nr. 17971 und 17972. — [3] Maltzan berichtete, dass trotz einiger Rüstungen in den Kriegshäfen ein naher Kriegsausbruch nicht zu erwarten stehe, „nonobstant que la confusion intérieure semble les y conduire plus rapidement que toutes les affaires du dehors". Im folgenden schilderte er, wie der Pöbel einen Zug der Kaufmannschaft, der dem König eine Ergebenheitsadresse überreichen wollte, mit Gewalt auseinandergesprengt habe.

alors non plus qu'insensiblement à remuer; mais il devint bientôt plus hardi, jusques à ce qu'enfin sa fureur éclata et le porta aux derniers excès. Je ne suis pas assez au fait de la constitution britannique pour juger du remède le plus convenable pour étouffer cet esprit de révolte et de sédition dans son enfance; tout ce qui me paraît, c'est que vouloir modérer la fougue du peuple par une guerre, serait avoir recours à un remède pire que le mal même. En tout cas, il me semble que l'on ne tardera guère à voir s'élever une nouvelle guerre entre l'Angleterre et la France, et tout ce qui me revient, ne fait que me confirmer dans cette idée.

Maltzan wird, in der gleichen Weise wie Rohd (vergl. Nr. 17971), beauftragt, die Zeitungsnachricht von der Quadrupelallianz zwischen Preussen, Frankreich, Spanien und Oesterreich zu dementiren.

Nach dem Concept. Federic.

17976. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 6 avril 1769.

Monsieur mon Cousin. Je ne saurais assez remercier Votre Altesse de l'attention qu'Elle veut bien avoir de m'informer de la santé de Son épouse.[1] Sans doute que personne ne s'y intéresse plus que moi. Je suis ravi de la savoir hors de tout danger,[2] et je me flatte qu'elle réparera avec usure la perte qui vient de se faire; et je me flatte, mon cher prince, que tout tournera à votre satisfaction et votre contentement, vous assurant que j'y prends une part plus particulière que personne. Étant avec tous les sentiments de tendresse et d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17977. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE COURLANDE A MITAU.

Potsdam, 6 avril 1769.

Votre lettre du 27 de mars dernier[3] m'a touché et attendri. Je sens tout ce que le cœur de Votre Altesse, ainsi que celui du Duc Son père, doit souffrir des écarts et des dérèglements du prince Charles Son frère, et je prends tout l'intérêt possible à Leur juste douleur. Votre Altesse a très bien fait, dans l'état où le Duc Son père se trouve, de lui cacher le contenu de ma lettre[4] et de demander en attendant les ordres de Sa Majesté l'impératrice de Russie sur le prisonnier. Je me prête, en conséquence, avec plaisir à la demande qu'Elle me fait,

[1] Schreiben, d. d. Haag 31. März. — [2] Vergl. Nr. 17967. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Nr. 17913.

de le retenir aux arrêts jusques au retour de Son courrier, et, en formant mille vœux pour le prompt et parfait rétablissement du Duc Son père, je ne désire que de rencontrer des occasions agréables pour prouver à Votre Altesse toute la vérité de l'estime avec laquelle je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

17 978. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING IN STOLP.

Potsdam, 6. April 1769.

Ich habe aus Eurem Schreiben vom 2. dieses den Vorfall, welcher sich zwischen der Patrouille des Lieutenants von Blücher mit einem Commando Conföderirter bei Schneidemühl zugetragen hat, ersehen. Ihr könnet, was die dabei gefangen gemachte Mannschaft anbetrifft, die darunter befindliche grosse und diensttüchtige Leute nur an den Generallieutenant von Ramin nach Berlin abschicken und ihn davon avertiren, was aber die Officiers und die kleine zum Dienst untaugliche Leute anbetrifft, solche mit gegenwärtiger Ordre an den Commandanten zu Küstrin, Obristlieutenant von Heyderstädt, abliefern lassen, der solche zur Correction vor diesmal vierzehn Tage auf dortiger Festung sitzen, nachgehends aber mit der Verwarnung einer weit härtern Ahndung, wenn sie sich weiter mit Meinen Leuten abzugeben und an selbige sich zu vergehen erdreisten würden, wiederum los- und über die Grenze bringen zu lassen, angewiesen ist.

Das thut nichts, dass der Blücher die Conföderirte zu Paare getrieben hat, das wird die Grenzen respectiren machen.

Friderich.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

17 979. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. April 1769.

Es ist Mir nicht anders als angenehm gewesen, aus Eurem allergehorsamstem Bericht vom 3. Martii jüngsthin zu ersehen, dass Ihr ebenmässig dafür haltet, dass allem Ansehen nach der gegenwärtige Krieg zwischen Russland und der Pforte nicht über eine Campagne dauern und folglich der Friede bald wieder hergestellt werden dürfte. Die angezeigte Beschaffenheit der ottomanischen Truppen[1] bestärkt Mich

[1] Zegelin berichtete über „die Unordnung und schlechte Disciplin" der Janitscharen, „die kaum wissen, wie sie ein Gewehr regieren sollen". Ebensowenig sei die Reiterei für die Schlacht brauchbar, „da solche weder von Evolutions noch sich in Escadrons zu formiren weiss, sondern wie ein Schwarm in einem Haufen zusammenhält, welcher bei dem geringsten Choc getrennet ist und sich nicht wieder ralliiren kann".

auch noch mehr in dieser Hoffnung, und da Ihr an Ort und Stelle seid, so könnet Ihr natürlicher Weise die wahre Gedenkungsart der Pforte besser als wir in der Entfernung beurtheilen.

Alle die daselbst ausgesprengte Gerüchte von denen über die Russen angeblich erhaltenen Vortheilen[1] werden sich wohl von selbst mit der Zeit widerlegen. Die Russen haben ihrerseits nicht weniger von ihren Vortheilen Relationen publiciret, obgleich noch zur Zeit eben nichts wichtiges, viel weniger entscheidendes zwischen beiden Armeen vorgegangen.

Ein Trupp [von] Conföderirten hat jüngsthin von neuem Excesse auf Meinem Territorio ausüben wollen; nachdem sich aber ein Commando von Meinen Truppen ihnen widersetzet, so sind sie von solchem überwältiget und gefänglich eingezogen worden. Ich werde sie eine Zeitlang sitzen und sodann wieder laufen lassen.[2]

Uebrigens werdet Ihr nicht unterlassen, so viel nur immer möglich, auf die dortigen französischen Menées ein unveränderliches, wachsames Auge zu haben, und da man in den letztern holländischen französischen Zeitungen unter dem Articul von Paris vom 24. Martii einstimmig vorgeben wollen, dass dieser Tagen eine Quadrupelallianz zwischen Mir und den Kronen Frankreich und Spanien, imgleichen der Königin von Ungarn geschlossen und unterzeichnet worden,[3] so müsst Ihr dieser Zeitung förmlich widersprechen und sie für das, was sie wirklich ist, nämlich eine blosse falsche Erdichtung eines müssigen Kopfs ausgeben, immaassen gewiss an nichts weniger als an dergleichen nur gedacht worden ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

17 980. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 avril 1769.

Selon mes dernières lettres immédiates de Constantinople qui sont du 3 de mars dernier, l'échauffement du peuple commence à se ralentir, et l'armée ottomane n'est composée pour la plupart que des troupes indisciplinées qui n'entendent absolument rien au métier de la guerre. La copie ci-jointe de ces dépêches[4] vous l'apprendra plus en détail, et vous n'oublierez pas d'en faire part au comte Panin.

Federic.

Nach dem Concept

---

[1] Der Sohn des Tartarenchans hatte angeblich „in der Gegend von Astrachan ein Corps Kosaken geschlagen, viele Tausend niedergemachet und eine grosse Menge gefangen genommen", vergl. S. 235. — [2] Vergl. Nr. 17978. — [3] Vergl. Nr. 17971 und 17972. — [4] Vergl Nr. 17979.

17981. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 7 avril 1769.

J'ai vu tout ce que votre dernière dépêche du 3 de ce mois comprend.[1] Ce n'est certainement pas de l'Angleterre que la cour où vous êtes, doit s'attendre à recevoir des subsides. La façon de penser actuelle dans ce royaume y est contraire et ne souffre pas que le ministère britannique puisse accorder des subsides de paix à qui que ce soit.[2] Il n'y a que la France seule dont elle peut se promettre d'en tirer; mais comme les finances y doivent être extrêmement dérangées, j'ignore si ce dérangement lui pourra permettre d'en donner à l'heure qu'il est. Le meilleur et le parti le plus sage pour la Saxe serait, à ce qu'il me semble, de réformer et renvoyer, dans la situation où elle se trouve, le monde qu'elle se voit hors d'état d'entretenir. Mais il est douteux qu'on y prenne une résolution aussi salutaire, vu que ce pays a constamment eu le malheur de voir embrasser et suivre les mesures les moins propres et convenables à ses véritables intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

17982. AU LANDGRAVE REGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 8 avril 1769.

La manière obligeante dont Votre Altesse Sérénissime reconnaît, dans la lettre du 3 de ce mois, le petit service que je viens de Lui rendre dans l'affaire de Hanau,[3] m'a fait un plaisir bien sensible. Je ne serai cependant entièrement content que lorsque l'entremise de l'impératrice de Russie sera effectivement suivie de ces heureux succès que Votre Altesse paraît S'en promettre, et c'est à les Lui procurer que mon ministre à la cour de Russie ne manquera pas de donner tous ses soins. En attendant, Son envoyé à ma cour, le comte d'Oeynhausen, sera exactement informé de toutes les nouvelles ultérieures qui me reviendront sur ce sujet, et je serai au comble de ma joie de voir bientôt cette négociation entièrement terminée à la satisfaction de Votre Altesse Sérénissime.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Borcke berichtete, dass die Regierung, um Heer und Hofstaat auf dem derzeitigen Fuss zu erhalten, einer Mehreinnahme bedürfe, die durch eine neue Auflage oder durch Subsidien beschafft werden könne; dass England angeblich Subsidien angeboten habe. — [2] Vergl. S. 235. — [3] Vergl. Nr. 17841. 17960.

17983. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 avril 1769.

J'ai reçu, à la suite de votre rapport d'hier, la lettre du sieur Poncet de la Rivière,[1] et comme il n'a que des propositions de commerce à faire,[2] je lui ai fait savoir de s'adresser à mon ministre d'État baron de Horst que j'ai chargé de les examiner et de m'en faire rapport.[3]

A vous dire cependant d'avance mon idée sur la nature de ces propositions, je ne m'attends pas à quelque plan solide et bien digéré de la part de ce Français; je présume plutôt que ce ne sera qu'une nouvelle production de cet esprit léger et inconséquent qui se manifeste dans presque tous les projets de cette nation, et dont même sa politique d'à présent n'est pas exempte.

Vous en aurez vu un nouvel échantillon dans les dernières gazettes françaises de Hollande, qui annoncent unanimement, sous l'article de Paris du 24 de mars dernier, que le roi de France avait signé ces jours-ci un traité d'alliance offensive et défensive avec moi, l'Espagne et la reine de Hongrie.[4] L'uniformité de cette annonce dans toutes ces gazettes indique assez clairement le cabinet qui l'a fabriquée, mais cet artifice est trop grossier et banal pour faire fortune. En attendant, j'ai ordonné à tous mes ministres dans l'étranger de donner un démenti formel à cette nouvelle, et vous aurez également soin de la désavouer publiquement vis-à-vis des ministres étrangers qui se trouvent à ma cour, ainsi que partout ailleurs où l'on pourrait en parler.

Federic.

P. S.

L'article susmentionné reparaissant également dans les dernières gazettes d'Altona, vous ne ferez pas mal d'informer de sa fausseté par un rescrit *ad mandatum* les sieurs de Schwartzenau et de Hecht, ainsi que le sieur de Junk et les autres ministres du second ordre qui se trouvent de ma part dans l'étranger.[5]

Nach der Ausfertigung.

---

[1] D. d. Berlin 4. April. — [2] Für die Wiederherstellung „der ehemaligen ostindischen Handlungscompagnie zu Emden", vergl. S. 199. — [3] Cabinetserlasse an Poncet de la Rivière und Horst, Potsdam 8. April. Auf Horsts Bericht vom 17. verfügt der König am 20. April, dass er „das weitaussehende Project ..., auf gewisse Besitznehmungen in Afrika" ablehne und sich nur auf „das Retablissement der ehemaligen ostindischen Handlungsgesellschaft, insofern von derselben Entrepreneurs hinreichende Fonds nachgewiesen werden, einlassen könne". — [4] Vergl. Nr. 17971. 17972. 17974. — [5] Demgemäss Ministerialerlasse, Berlin 11. April.

17 984. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 avril 1769.

Je suis très satisfait d'apprendre par votre dernière dépêche du 24 de mars dernier que la cour où vous êtes, est contente de la facilité que j'ai apportée au payement de mes subsides, et de la manière à en compter les termes. Mes précédentes vous ont déjà informé que j'ai également cédé à ses instances, et qu'au lieu d'un quartier, j'en ferai acquitter cette fois-ci deux à la fois. Je me réfère à ce sujet à ce que je vous en ai mandé précédemment,[1] et c'est aussi en conséquence que j'ai déjà fait remettre 200 000 roubles à Stockholm pour être délivrés par mon ministre entre les mains du comte Ostermann contre son reçu,[2] auquel je ne doute pas que la cour où vous êtes, n'ait eu soin de l'autoriser.

Mais ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est l'assurance que le comte Panin vous a donnée de vous remettre incessamment le contre-projet du renouvellement de notre alliance, et, selon ce qu'il vous en a dit, je m'attends à le recevoir dans la huitaine.

En attendant, je serais bien aise de savoir bientôt les intentions de la Russie au sujet du prince Charles de Courlande et du général Tottleben. L'un et l'autre sont encore détenus à Glogau, et je n'attends que d'apprendre de quelle manière l'impératrice de Russie jugera à propos de disposer de ces deux prisonniers. Pour le premier, le prince héréditaire de Courlande a demandé ses ordres,[3] et, quant au dernier, vous avez été chargé de vous en informer.[4] Vous aurez donc soin de presser à l'égard de l'un et de l'autre sa réponse et de m'en faire part incessamment pour ma direction.

D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui en fait de politique, je me réfère plutôt à mes précédentes dépêches, ainsi qu'à celle de Constantinople dont je vous ai fait tenir une copie à la suite de ma dernière lettre immédiate.[5]

Mais quant au portrait de l'impératrice de Russie,[6] je suis enchanté de tout ce que vous me dites de sa beauté et surtout de sa ressemblance. J'en fais mes remercîments à Sa Majesté Impériale dans la lettre ci-jointe[7] de ma propre main, en réponse à celle que vous m'avez envoyée à la suite de votre post-scriptum, et vous aurez soin de la lui faire parvenir. J'approuve d'ailleurs parfaitement que vous attendiez la belle saison pour me le faire parvenir par mer, et j'en agirai de même à l'égard du mien[8] qui est déjà tout achevé et empaqueté, et qui n'attend également, pour être expédié, que le temps propre pour la navigation. Vous n'oublierez pas d'en prévenir le comte de Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17936. — [2] Vergl. Nr. 17937. — [3] Vergl. Nr. 17977. — [4] Vergl. Nr. 17912. — [5] Nr. 17980. — [6] Vergl. Bd. XXVII, 599. — [7] Nr. 17985. — [8] Vergl. S. 181.

17 985. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schreiben Katharinas, Petersburg 11. März (a. St.): „Je prie Votre Majesté d'être persuadée que je trouve dans mes propres sentiments d'amitié pour Elle la conviction de ceux qu'Elle a bien voulu me marquer dans Sa lettre du 14 février.[1] C'est aussi à mes propres désirs que je défère en concertant avec Votre Majesté la prolongation et le renouvellement de nos traités; non seulement mon intention est de rendre notre union indissoluble, mais je souhaite encore qu'elle paraisse telle aux yeux de toute l'Europe. Je me montrerai si décidée sur ce point dans tous mes plans et dans les moindres de mes démarches qu'il faudra que chacun y règle son système et renonce à toute spéculation contraire. Nous y trouverons, je l'espère, notre tranquillité, et nous n'influerons pas peu sur celle des autres.

Les affaires en Pologne persistent opiniâtrément dans le même état, le petit feu de la petite noblesse s'allume et s'éteint, comme à l'ordinaire, sans faire de progrès ni entamer le corps de la nation; il est probable que celui-ci ne sortira point de son état léthargique, toute la campagne prochaine, et si nous disputerons bien la frontière aux Turcs, nous mettrons fin aux tracasseries et aux vaines chicanes des Français.

J'ai vu avec une sorte de satisfaction que Votre Majesté reçoit des nouvelles de Son ministre à Paris. J'en augure qu'il est moins en crédit auprès du duc de Choiseul que mon chargé d'affaires;[2] du moins ses dépêches sont-elles moins soignées par ce Duc. Ce n'est sans doute qu'à une attention particulière de ce ministre que je suis redevable d'un très long silence dans une correspondance aussi curieuse qu'importante. Je ne saurais assez admirer sa fertilité en pareils expédients, puisque les embarras propres à sa position ne l'en distraient pas une seule poste. Il y a sans doute autant de dignité que de profit à assortir de telles minuties aux intérêts d'une grande monarchie; ou si c'est une voie détournée pour en venir à une interruption absolue de toute correspondance, il faut avouer que la gloire du souverain n'est pas mal consultée. Quoi qu'il en soit, j'ai fait prier le comte de Solms d'écrire à M. de Goltz de m'envoyer un certificat de vie ou de mort de mon chargé d'affaires.

Je rends trop de justice aux sentiments de Votre Majesté, à Sa bonne foi et à la pureté de Sa politique pour douter un seul moment qu'on ait pris Ses conseils sur ce qui se fait actuellement en Suède; j'ai, au contraire, de grands et de sincères remercîments à Lui faire des ordres qu'Elle a fait parvenir à Son ministre à Stockholm. Le comte de Solms m'en a fait informer, et le comte Ostermann m'a mandé qu'il agit avec le ministre de Votre Majesté dans le plus grand concert, et qu'ils ont préparé une déclaration à faire, dès que les circonstances l'exigeront.[3] Cet accord si parfait entre nous doit nécessairement produire un bon effet. L'état de la Suède m'est connu, et j'en tire les mêmes conclusions que Votre Majesté; mais là où la corruption est parvenue à son comble, l'argent peut ameuter une troupe de factieux, les aveugler sur leur propre faiblesse et leur faire risquer tout, jusqu'à leur ruine, uniquement pour tenter de nuire aux autres. Ils n'y réussiront certainement pas, et si quelque chose peut guérir les mauvaises têtes, ce sont assurément les dispositions si décidées de Votre Majesté et du roi de Danemark. Je remercie Votre Majesté d'une attention aussi vigilante aux intérêts de notre alliance; je Lui dirai aussi avec une vraie satisfaction que le roi de Danemark prend, on ne peut pas mieux, ses affaires. Il est décidé dans le bon parti, et il suit toutes les mesures qui peuvent lui être favorables. J'en parle comme d'un allié sûr. Ainsi de tout côté je ne vois rien qui ne doive dérouter nos adversaires et leur faire abandonner ou au moins extrêmement restreindre leurs projets.

Je ne me trompe point du tout sur la politique de la cour de Vienne. Pour y pénétrer davantage et juger mieux de l'embarras où elle se trouve entre ses intérêts les plus naturels et la politique envers ses alliés ou peut-être même ses engagements,

[1] Vergl. Nr. 17823. — [2] Chotinski, vergl. S. 186. — [3] Vergl. Nr. 17859.

j'ai chargé mon ministre d'entrer avec elle en quelque explication,[1] et je ne manquerai pas de faire part à Votre Majesté de sa réponse. Quelque vue qu'on ait pour l'avenir, je crois que nous pourvoirons à tout. Notre alliance telle qu'elle est fixée par nos sentiments mutuels, doit faire beaucoup. J'aime à me la représenter au-dessus de toute atteinte, tout comme l'amitié parfaite et inviolable avec laquelle je suis etc.

P. S. Je prie Votre Majesté de m'excuser d'avoir tardé de faire remettre au comte de Solms le contre-projet du renouvellement de notre alliance; une fièvre de rhume[2] m'a empêchée de vaquer à toutes les affaires, et c'est avec peine que j'écris même cette lettre, vu la faiblesse qui me reste. Mais je compte réparer ce délai par la sincérité et l'exactitude avec lesquelles je veux apprécier cet arrangement."

[Potsdam] 9 avril 1769.

Madame ma Sœur. Il n'est rien de plus flatteur pour moi que la facilité que Votre Majesté Impériale daigne apporter à la prolongation de notre alliance. Je regarde, Madame, cette heureuse union comme la partie la plus précieuse de mon héritage que je puisse laisser à mes successeurs; ce gage précieux que Votre Majesté Impériale me donne de Son amitié, ne s'effacera pas de ma mémoire.

Mais, Madame, ce ne sont pas les seules obligations que j'ai à Votre Majesté Impériale: je dois La remercier avec les expressions les plus sincères de Son portrait qu'Elle a la bonté de m'envoyer;[3] il me semblera voir Votre Majesté Impériale dictant Ses sages lois à Ses peuples, conseillant la tolérance à Ses voisins, S'opposant aux ennemis déclarés de Son empire et détruisant les cabales de Ses envieux.

Pour ces Polonais, Madame, qui troublent la tranquillité de leur patrie, il ne faut les considérer que comme un essaim de guêpes qui pillent le miel des paisibles abeilles, et qui se dissipent, aussitôt qu'on les approche; je ne dois cependant point laisser ignorer à Votre Majesté Impériale que leur nombre s'accroît, qu'ils commettent des violences affreuses, et que, sans un cordon tiré sur mes frontières, ils dévasteraient mes provinces limitrophes comme leur propre patrie: ils tuent, pendent et massacrent tous les Dissidents qu'ils rencontrent, et sans la chasse que leur donnent les officiers russes, il n'y aurait aucun crime auquel ils ne se porteraient.

Au reste, Madame, je crois que mes pronostics rencontreront juste sur la guerre des Turcs,[4] je puis déjà féliciter Votre Majesté Impériale des succès de Ses généraux sur les Tartares[5] et sur les troupes turques qui gardent le Niester, et je ne doute pas que dans peu le Grand-Seigneur ne regrette les conseils des Français auxquels il s'est laissé entraîner.

Je compte, Madame, dans peu être au fait de tous les projets de M. de Choiseul; c'était lui qui m'avait proposé un traité de commerce avantageux pour lequel il témoignait tant d'empressement;[6] dès que M. de Goltz a été présenté à la cour, il a jeté quelques propos en

[1] Vergl. S. 80. — [2] Vergl. S. 226. 234. — [3] Vergl. Nr. 17984. — [4] Vergl. S. 118. — [5] Vergl. S. 206. — [6] Vergl. Bd. XXVII, 202. 203.

avant touchant ce traité, auquel M. de Choiseul a répondu fort vaguement.[1] Il m'est déjà parvenu qu'il s'est avisé de vouloir rendre ce traité dépendant de quelques conditions politiques;[2] c'est les conditions, Madame, dont il faut être instruit, pour pénétrer au fond de ses desseins, et dès qu'il se sera expliqué, Votre Majesté Impériale ne tardera pas d'en être informée.

J'ai envoyé, il y a peu de jours,[3] toute une relation de M. de Goltz à Pétersbourg touchant le résident de Russie, par où il paraît que ses dépêches ont été en partie interceptées, et que ce bonhomme ne s'est point avisé de faire passer ses lettres par le canal de la Hollande qui est le plus sûr; je crois, Madame, qu'il est plus indolent que coupable.

Il serait à souhaiter que les Suédois ne se fussent pas laissé entraîner si facilement aux impulsions d'une cour qui les a si souvent engagés à de fausses manœuvres; mais, Madame, j'ose vous dire que, vu la position du roi de Danemark et la mienne, il ne résultera de leurs projets qu'une Diète tumultueuse qui ne produira point de changement dans la forme de leur gouvernement, encore moins des projets de guerre ou de levée de bouclier. Le comte Ostermann doit être muni par les envois que nous lui avons faits,[4] de sommes assez considérables pour contre-balancer celles que la France et l'Espagne y destinent, et l'argent fait tout dans ce pays-là.

Je crains que Votre Majesté Impériale ne reçoive pas une réponse satisfaisante de la cour de Vienne; l'Impératrice est plus unie que jamais avec la France, et je me doute toujours qu'elle a quelque vue secrète pour placer le Prince Albert de Teschen sur le trône de Pologne; mais, Madame, ces desseins avorteront sans naître; car pour les faire réussir, il faudrait que les Turcs fussent victorieux, et que je tombasse en léthargie: deux choses qui ne me semblent ni apparentes ni proches.

Je fais mille vœux pour la conservation de la santé de Votre Majesté Impériale; c'est d'Elle seule dont dépendent les succès de Ses entreprises, et j'ose Lui dire qu'en confiance[5] Elle est obligée de Se ménager à présent plus que jamais, afin que l'Europe admire encore longtemps la gloire de Son règne. Je suis avec les sentiments de la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 17855. 17876. 17895. 17918. — [2] Vergl. Nr. 17918. 17949. 17963. — [3] 6. April, vergl. S. 238. — [4] Vergl. Nr. 17984. — [5] So.

17 986. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1769.

Je vous sais beaucoup de gré du détail où vous êtes entré dans votre dépêche du 1er de ce mois sur ce qui pourrait bien faire le sujet des entretiens de l'Empereur à notre prochaine entrevue.[1]

D'ailleurs, il m'est revenu que la Russie ne tardera plus à présent de réclamer auprès de la cour où vous êtes, le secours stipulé par les traités contre les Turcs,[2] et on ajoute qu'elle y est d'autant plus autorisée qu'il ne subsiste aucun prétexte légitime au moyen duquel on pourrrait éluder cette demande et décliner de satisfaire à ses engagements. Je suis fort curieux d'apprendre l'accueil qu'on fera à Vienne à une telle proposition, quel effet elle y produira et si elle ne mettra pas le prince de Kaunitz de fort mauvaise humeur. Vous aurez soin d'y prêter toute votre attention, afin de m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Le duc de Bragance n'a pas écrit, que je ne sache, à Edelsheim;[3] mais, quoi qu'il arrive, il nous fait une banqueroute frauduleuse, car il avait promis de revenir ici le printemps, ayant fait un si court séjour dans ce pays.[4]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

17 987. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 avril 1769.

Après avoir été deux jours de poste sans aucunes nouvelles de votre part, je viens de recevoir à la fois vos trois dépêches du 25 et 29 de mars dernier, ainsi que celle du 1er de ce mois. Le major Drewitz a repris les deux premières sur les Confédérés qui les avaient interceptées, et, les ayant remises au maître de poste de Petricovie, celui-ci a eu soin de me les faire parvenir, de sorte qu'il ne manque encore aucun de vos rapports jusqu'aujourd'hui.

La proposition que vous me faites aux instances du prince Repnin, de faire occuper quelques postes en Pologne par mes hussards pour assurer par là la correspondance avec vous, ne saurait avoir lieu: ce serait me commettre à pure perte avec les Polonais, et tout ce que je

[1] Militärische und allgemeine, die Regierung betreffende Fragen, sowie Reichsangelegenheiten (vergl. Bd. XXVII, 595). „L'Empereur touchera quelque chose du traité de neutralité . . ., pour rassurer Votre Majesté contre la concurrence du duc de Teschen au trône de Pologne.“ — [2] Vergl. S. 246. — [3] Der Herzog hatte angeblich den König von seinem Plane, nach Italien zu reisen, durch Edelsheim unterrichtet. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 593.

puis faire, c'est d'y envoyer de fortes patrouilles, pour prévenir les désordres sur mes frontières.

Vous ne négligerez pas de cultiver, autant que vous pourrez, l'amitié du général Weymarn. Vous avez en lui un canal par lequel vous serez à même de vous mettre au fait de tout ce qui se passera d'intéressant en Pologne.[1] Sans avoir besoin de l'attirer chez vous pour boire et manger, vous trouverez cent occasions de le voir, de lui parler et de vous acquérir sa confiance.

Vous tâcherez aussi de voir s'il y aurait moyen de persuader le major Drewitz d'entrer à mon service, après que la guerre présente des Russes avec les Turcs sera finie. Vous pourrez vous servir pour motif qu'il est originaire de mes États; mais vous observerez de vous y prendre bien adroitement, pour ne pas vous compromettre, lorsque vous lui ferez vos insinuations à ce sujet.

Comme les Confédérés commencent à devenir de jour en jour plus insolents sur mes frontières, le général Belling a fait faire dernièrement quelques prisonniers sur un de leurs partis qui se trouvait à Schneidemühl, et les a amenés avec lui. Mon intention est de les garder pendant quelque temps en prison, pour apprendre à leurs confrères de mieux respecter mes frontières; mais, après les avoir suffisamment retenus, je les ferai remettre en liberté et les laisserai aller.[2] Vous verrez par le précis que vous trouverez ci-joint,[3] les procédures que ces gens exercent contre mes sujets. Si vous avez occasion de pouvoir le faire, vous n'avez qu'à leur insinuer que, s'ils continuaient à respecter si peu la neutralité que j'observais à leur égard, je ne pourrais m'empêcher de leur tomber également sur le corps, où il n'y aurait certainement que du dessous à attendre pour leur part.

Au reste, pour ce qui regarde le prince de Courlande et le sieur Tottleben qui se trouvent détenus à Glogau, le premier n'est plus au service de Russie, et je sais pour sûr qu'il a été cassé par sentence du Conseil de guerre. J'ai fait écrire à leur sujet à la cour de Pétersbourg,[4] et je suis à attendre la réponse que j'en recevrai, pour savoir de quelle manière elle disposera d'eux; car il est avéré et certain que tous les deux ont eu intention de se ranger du côté des Confédérés et d'épouser leurs intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 988. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 avril 1769.

J'ai vu les particularités que votre dépêche du 28 de mars dernier comprend, et il n'y a présentement autre chose à faire sinon que

[1] Weymarn hatte das Obercommando über die russischen Truppen in Polen und Litauen. — [2] Vergl. Nr. 17978. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 17912.

d'attendre les résolutions qu'on prendra à la prochaine Diète. Comme l'impératrice de Russie est fort aigrie de tout ce qui s'est passé jusqu'ici en Suède pour amener cette Diète, je souhaiterais bien qu'on n'y poussât pas les choses trop loin et à outrance. Pour cet effet je vous autorise aussi d'en parler sur ce ton à tous ceux qui sont du parti français, lorsque vous en trouverez l'occasion, et de leur recommander la douceur et la modération dans tout ce qui se traitera à cette assemblée.

Federic.

Nach dem Concept.

17989. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 9 avril 1769.

Monsieur mon Cousin. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher prince, des bonnes nouvelles que vous avez la bonté de me donner de ma chère nièce.[1] Je bénis le Ciel que ce danger se soit si heureusement passé, mais je crois que, pour l'avenir, avec un peu de précaution on pourra prévenir que pareil malheur n'arrive. Il faudra que ma nièce se ménage beaucoup, pour ne pas trop nourrir le fruit qu'elle portera; il faudra qu'elle prenne plus d'exercice, surtout sur la fin de sa grossesse, et je crois encore que, sans tant raffiner sur l'art des sages-femmes, une bonne paysanne de la Frise lui serait plus avantageuse que ces célèbres sages-femmes.[2] Toutefois il faudrait un bon chirurgien en réserve, en cas d'accident étrange. Je vous dis, mon cher prince, tout naturellement ce que je pense, parceque je m'intéresse, on ne saurait davantage, à ce qui vous concerne, ainsi que ma nièce. Je vous prie d'y faire quelques réflexions, et quant à ce qui regarde le régime de ma nièce, je me flatte qu'elle sera assez raisonnable pour faire ce petit effort pendant sa grossesse, afin de mettre des enfants bien conditionnés au monde. Voilà ce qu'il vous faut à tous deux, et qui vous sera du plus grand avantage pour vos intérêts et pour fixer la succession. Combien d'intrigues cesseront alors! Combien de sourdes pratiques détruites! Enfin, mon cher prince, c'est votre bien qui me fait parler, et qui m'engage dans ce détail, quoique étranger à mes occupations. Mais rien ne l'est, lorsqu'il s'agit de vous donner des marques du tendre attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

---

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 17967.

17990. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 avril 1769.

Votre dernière dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue. Il est avéré que les finances de la France sont dans un dérangement extrême, et je suis convaincu avec vous qu'il sera difficile, pour ne pas dire impossible, à cette cour de négocier avec succès les millions qu'elle s'est proposé d'emprunter en Hollande,[1] vu que sa mauvaise économie ne peut manquer de lui faire perdre généralement son crédit partout. Vous continuerez, au reste, à ne me laisser ignorer aucunes des nouvelles qui parviendront ultérieurement à votre connaissance sur cet objet.

Nach dem Concept. Federic.

17991. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 avril 1769.

Selon mes dernières lettres de France,[2] la cour a anéanti la caisse d'escompte, et[3] on est tenté de l'attribuer à d'autres motifs que ceux qu'elle a publiés. L'impossibilité d'effectuer les remboursements promis, en est un des plus apparents. Il s'agira actuellement de pourvoir aux moyens de rembourser les intéressés. Cet anéantissement n'est, en attendant, pas propre à augmenter le crédit de la France dans l'étranger, et l'on assure que la négociation de 40 millions, entamée, il y a peu de mois, en Hollande, ne prend aucunement faveur. On projette, malgré cela, déjà un autre emprunt de 20 millions, pour subvenir aux frais de la guerre de Corse, et, pour le favoriser, on n'offre non seulement 5, mais même un bénéfice de 12 pour-cent, réparti sur l'intérêt qu'on accorderait sur les fermes. D'ailleurs, on prétend qu'il s'agit de retirer l'octroi de la Compagnie des Indes orientales et de rendre le commerce aux Indes absolument libre; mais cette dernière nouvelle mérite d'autant plus confirmation qu'on attribue ce projet au duc de Praslin qui ne s'est jamais occupé de ces sortes d'affaires. On ajoute qu'on aurait sujet d'être surpris que la France, pendant qu'elle se trouve accablée sous le poids de ses dettes, pense cependant à répandre des sommes considérables à Constantinople et en Suède, si l'on ne savait, en même temps, qu'elle rencontre de très grandes facilités dans les secours pécuniaires que l'Espagne fait passer à Stockholm.[4]

Ces nouvelles me paraissent assez intéressantes pour être portées à

[1] Vergl. dafür Nr. 17991. — [2] Bericht von Goltz, Paris 27. März. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Thulemeiers, Haag 4. April. — [4] Vergl. S. 217. 247.

la connaissance de la cour où vous êtes. Je n'ai donc pas voulu manquer de vous les communiquer, afin que, selon que vous le trouverez convenable, vous puissiez en faire part au comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 992. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 31. März: Choiseul habe ihm am 28. März einen Vertragsentwurf eingehändigt, „en me disant que c'étaient les articles dont les commissaires étaient convenus en 1753, et que nous voulions aujourd'hui faire servir de base;[1] qu'il me priait de les lire et de lui dire ensuite mon sentiment en conséquence. En prenant ledit projet, je lui répondis que je ne doutais pas que la pièce assez volumineuse qu'il venait de me donner, contiendrait non seulement les anciens articles de 1753, mais encore ceux qui énonceraient les propositions que la cour de France avait fait faire, l'été dernier, à Votre Majesté. Le Duc me dit qu'il ne savait rien de ces mêmes propositions, mais que, dans la lecture de ce qu'il venait de me donner, je trouverais ce que la cour de France croyait pouvoir convenir aux deux puissances, et qu'à mon tour, je pourrais lui dire, lecture faite, mes idées là-dessus. Je répondis que sa persévérance à m'assurer ignorer ce que le sieur Meny et Beudet[2] avaient fait, était un énigme pour moi, parceque j'avais vu une copie de sa lettre au ministre de cabinet comte de Finckenstein dans laquelle il disait que tout ce que Beudet et Meny faisaient, était de son aveu et par son ordre.[3] Il me répliqua que c'était relativement à la mission des ministres."

Goltz hatte darauf Choiseul am 30. eine abschriftlich beigefügte Erklärung, d. d. Paris 30. März, zugestellt. Die Erklärung besagt, „que non seulement il n'y est fait aucune mention des nouveaux articles à ajouter à ceux de 1753, mais que même plusieurs de cesdits anciens articles sont omis, d'autres changés en partie", und knüpft daran das Ersuchen, diese Artikel dem Entwurfe einzufügen und Goltz damit in Stand zu setzen, „de pouvoir communiquer, en même temps, ses idées tant sur les anciens articles de 1753 que sur les nouveaux, puisque les uns et les autres feront également la substance essentielle du traité".

Potsdam, 10 avril 1769.[4]

Vous voyez bien par ce que Choiseul nie d'avoir donné commission à Meny d'entamer le traité de commerce, que cette négociation est morte; ainsi tout ce que vous écrirez sur cette matière, et que vous enverrez à Choiseul, est peine perdue. Il faut laisser tomber cette affaire, vous trouver le plus rarement que vous pourrez, aux jours d'audience, prétexter toute sorte d'incommodités et préparer la scène de votre départ pour l'automne. Choiseul a débité des mensonges pour avoir à Paris un ministre prussien, et il l'aura perdu par d'autres mensonges; mais j'ai, grâces à Dieu, de la mémoire, et je la lui garde bonne.

Pour Meny, vous n'avez qu'à lui annoncer que je l'envoie promener, et qu'il n'a qu'à s'adresser à Choiseul pour se faire récompenser

[1] Vergl. S. 213 und 219. — [2] Vergl. S. 163. 178. — [3] Vergl. dafür das Schreiben Choiseuls an Meny, Versailles 24. Juni 1768 (vergl. Bd. XXVII, 242). Ein Schreiben Choiseuls an Finckenstein in dieser Angelegenheit liegt nicht vor, vergl. S. 186. — [4] Das Datum ist von Cöper zugesetzt.

par lui des beaux services qu'il lui a rendus. Le drôle a volé 5000 écus à Clement, vous n'avez qu'à lui dire que j'en suis très exactement instruit. Pour Mettra,[1] [il] ne vaut pas mieux, mais j'attends qu'il ait achevé toutes mes commissions, pour le remercier de même.

Quant à ce livre qu'on vous a prêté,[2] il faut être bien sur ses gardes, car vous êtes dans un pays où les fripons et les escrocs pullulent, et l'on fait de ces sortes de livres pour les vendre aux étrangers, qui ne sont que des ouvrages d'imagination que quelque commis affamé a fabriqués pour vivre.

Federic.

Nach dem Concept: „à Goltz". Eigenhändig.[3]

---

17 993. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 avril[4] 1769.

Vous avez très bien fait, et j'y applaudis parfaitement, d'avoir relevé l'omission qu'on a faite de la maison de Brandebourg dans l'hommage éventuel qui s'est rendu à Dresde,[5] pendant qu'il y a été fait mention néanmoins de celle de Hesse. J'ai enjoint à mon ministre d'État le comte de Finckenstein d'examiner ce qu'il y a d'irrégulier dans ce procédé, et d'en parler en conséquence au ministre de Saxe qui réside à Berlin, le général de Stutterheim.[6] D'ailleurs, le contenu de votre dépêche du 8 de ce mois ne m'offre rien à ajouter à ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 994. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 avril 1769.

L'exclusion affectée que, selon la dernière dépêche du sieur de Borcke du 8 de ce mois, la cour de Saxe vient de donner à ma maison royale et électorale, à la dernière prestation d'hommage à Dresde,[7] a de quoi me surprendre. Je la regarde comme diamétralement opposée au pacte de confraternité qui subsiste entre les maisons de Brandebourg,

[1] Vergl. S. 222. — [2] Ein bis zum Jahre 1755 reichendes, 20 Bände umfassendes Manuscript mit detaillirten Angaben über die französischen Finanzen, die Bevölkerung etc., das Goltz unter der Hand zum Kauf angeboten war, und von dem er zur Kenntnissnahme sich einige Bände entliehen hatte. — [3] In einem von der Hand eines Cabinetssecretärs hinzugefügten Eingangssatze wird der Empfang des Berichtes vom 31. März mit Postscript und Beilagen bestätigt. — [4] Vom 11. April ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 612. — [5] Gelegentlich der Huldigung der Stadt Dresden, der Behörden und des Adels vor dem Churfürsten am 4. April. — [6] Vergl. Nr. 17994. — [7] Vergl. Nr. 17993.

de Saxe et de Hesse, et à ce qui s'est pratiqué précédemment dans ces sortes de solennités en Saxe, et je ne suis nullement d'humeur d'y acquiescer; mon intention est plutôt qu'après avoir consulté mes archives sur ce sujet, vous fassiez au sieur de Stutterheim toutes les représentations convenables pour lui faire sentir, d'un côté, l'incongruité d'un pareil procédé et, de l'autre, la nécessité indispensable d'y remédier et de me donner la satisfaction que j'avais droit d'exiger d'une violation aussi manifeste de mes titres de confraternité.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

17 995. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 avril 1769.

Je vous sais gré des nouvelles dont vous m'avez rendu compte par votre dernière dépêche du 7 de ce mois.[1] Vous continuerez sur ce pied, et lorsque des particularités semblables parviendront à votre connaissance, vous aurez soin de ne pas me les laisser ignorer.

Tout ce que l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye débite sur l'influence que sa cour aura à la prochaine Diète en Suède,[2] sont des exagérations qui ne sont fondées sur rien. Je sais de très bonne part que tout l'argent que la cour d'Angleterre a fait remettre à son ministre en Suède pour le soutien de son parti dans ce pays, ne consiste que dans la somme de 14 000 écus. C'est une chose sur laquelle on peut tabler, et que vous pourrez même donner comme avérée au prince Louis de Brunswick.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 996. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 12 avril 1769.

Monsieur mon Cousin. J'ai toutes les obligations possibles à Votre Altesse des bonnes nouvelles qu'Elle me donne de ma chère nièce.[3] S'il plaît à Dieu, il n'y a plus rien à craindre pour cette fois. A la première occasion, cela sera à recommencer, et je crois que, avec quelques sages précautions prises à temps, l'accouchement pourra se passer fort heureusement.[4] Je vous embrasse de tout mon cœur, mon

[1] Ueber die geringe Aussicht auf das Zustandekommen der französischen Anleihe in Holland, vergl. Nr. 17990 und 17991. — [2] Yorke behauptete, dass der Adel auf dem Reichstag sich zu Gunsten Englands entscheiden und sogar die Wahl des Reichstagsmarschalls von Goodrick abhängen würde. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 17989.

cher prince, ainsi que votre épouse, vous assurant de toute l'étendue de l'estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Saatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17997. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 avril 1769.

Le peu d'empressement que, selon votre dernière dépêche du 3 de ce mois, le duc de Choiseul fait paraître de répondre à votre dernier mémoire,[1] ajoute un nouveau degré de probabilité aux soupçons que je vous ai manifestés dans mes précédentes,[2] et je ne saurais plus m'empêcher de regarder toute votre négociation comme entièrement rompue et échouée. On dirait presque que la France ne se sert de votre séjour qu'à divulguer et accréditer d'autant mieux toutes sortes de faux bruits qu'elle fait courir sur mon compte, et dont, entre autres, le dernier article dans les gazettes de Hollande[3] a fourni un bel échantillon. En me référant donc à mes dernières, il ne vous restera plus rien à faire que de vous conformer exactement à tout ce que je vous y ai ordonné, et d'employer, en attendant, le temps que vous resterez encore en France, à vous mettre bien au fait de toutes les différentes branches du gouvernement, afin de m'en rendre, à votre retour, un compte d'autant plus exact et détaillé et remporter au moins ainsi de votre apparition à cette cour l'avantage d'une connaissance générale et parfaite de tout le pays.

Nach dem Concept.

Federic.

17998. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 avril 1769.

Votre dépêche du 5 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et j'attends, à présent, avec impatience comment la cour où vous êtes, accueillira la proposition que la Russie lui fera faire par son ministre à Vienne pour réclamer le secours stipulé par les traités.[4] J'ai lieu de présumer qu'elle sera bien embarrassée d'y faire réponse, mais comme cette réponse sera la pierre de touche de ses véritables dispositions, vous n'oublierez pas de faire tout votre possible pour en être bien informé, afin de pouvoir m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

D'ailleurs, tout ce qu'on vous a dit du chanteur Petti,[5] ne me

[1] Vergl. Nr. 17992. — [2] Vergl. Nr. 17963. 17992. — [3] Vergl. S. 237. — [4] Vergl. Nr. 17986. — [5] Vergl. S. 210.

donne aucune envie de l'engager pour mon opéra. Il me faut de sujets au-dessus du médiocre, de sorte que vous n'avez qu'à le remercier de ses services.

Federic.

Nach dem Concept.

17999. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 avril 1769.

Votre dernière dépêche du 5 de ce mois m'est très bien parvenue. Pour ce qui regarde le train des affaires en Pologne, il n'y a présentement autre chose à faire, sinon que d'attendre les évènements qui arriveront dans ce royaume.[1] Il est certain que l'impératrice de Russie n'est pas informée, comme elle devrait l'être, de la véritable situation dans laquelle ces affaires se trouvent, et que, par conséquent, elle les traite trop en bagatelle. S'il y a quelque chose qui puisse préjudicier aux Russes en Pologne et porter peut-être obstacle au succès de leurs armes, ce ne sera que d'avoir trop méprisé ces affaires et de ne pas y avoir prêté l'attention qu'elles méritaient.

Vous ne manquerez pas en attendant de m'informer de l'état dans lequel se trouvent les magasins que les Russes ont établis en Pologne, parceque je serais bien aise d'en avoir une juste connaissance; mais comme il arrive assez souvent que vos lettres sont interceptées, vous aurez soin de mettre en chiffres tout ce qui pourrait vous compromettre ou faire tort, soit aux uns ou aux autres.

Federic.

Nach dem Concept.

18000. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 avril 1769.

Ce[2] que le comte Panin vous a dit — selon votre dernière dépêche du 28 de mars dernier[3] — touchant le bruit des intelligences qu'on me suppose avec les Confédérés,[4] n'est qu'une suite des intrigues des

[1] Nach Benoîts Ansicht würde König Stanislaus in dem Falle, dass Weymarn sein Corps zur Deckung der Magazine in Volhynien verwenden müsste, genöthigt werden, sich vor den Conföderirten nach Danzig zu flüchten oder der russischen Armee zu folgen. „Il est à croire qu'alors le trône de Pologne serait sur-le-champ déclaré vacant par les Confédérés." — [2] Die fünf ersten Absätze, bis zu den Worten: „pour que cela finisse", liegen in einer eigenhändigen Niederschrift des Königs vor. — [3] Einschub von der Hand eines Cabinetssecretärs. — [4] Solms berichtete: Panin „soupçonne encore que c'est au cabinet de Versailles qu'on a imaginé les insinuations qu'on tâche de répandre en Pologne, en Allemagne et jusqu'ici même contre Votre Majesté, comme si, d'intelligence avec les Jésuites de Pologne, Elle entretenait sous main les Confédérés des Polonais."

Autrichiens et des Français qui, pour animer leurs partisans en Pologne, leur ont voulu persuader que j'étais pour eux, et ces imbéciles en ont été si convaincus qu'ils sont tombés de leur haut, lorsqu'ils ont vu mes volontaires passer à l'armée russe.[1] Je leur fais cependant insinuer et déclarer, en toute occasion, qu'ils n'ont rien à s'attendre de ma part, j'ai fait mettre dehors même quelque staroste qui, sous prétexte d'asile, voulait acheter des armes dans mon pays;[2] mais ce sont des ruses si usées dont les Autrichiens et Français se servent contre moi, qu'elles ne valent pas la peine d'en faire mention.

Ce qui m'étonne plus que ceci, est que l'Impératrice ne me paraît pas bien au fait des affaires de Pologne, et il me semble que l'on traite à Pétersbourg ces affaires trop légèrement et en bagatelle,[3] ce qu'elles ne sont pas.

Je ne me mêlerai pas du tout de leur négociation de paix,[4] ils n'ont qu'à la faire comme ils voudront; car ces gens sont si difficiles que jamais on ne les contente.

Et, en vérité, j'ai lieu d'être extrêmement surpris de ce que cette convention tarde si longtemps,[5] je ne saurais m'empêcher de soupçonner qu'il y a là anguille sous roche; car il est impossible de traiter une affaire aussi importante avec plus d'indifférence et de dédain.

J'ai donné des ordres pour qu'on relâche Tottleben,[6] mais vous ne me mandez rien sur le prince de Courlande,[7] ce qui m'embarrasse, car je ne sais à quelle sauce le mettre. Mandez-moi bientôt ce qu'on en veut décider, pour que cela finisse.

Au reste, il faut vous désabuser sur une nouvelle qu'il me semble que je vous ai communiquée de mes dépêches de France,[8] savoir que le marquis de Conflans se trouvait en Pologne, et qu'il était chargé de la distribution de l'argent que la France emploie dans ce royaume pour augmenter les Confédérations. Je sais à présent, à n'en pouvoir pas douter, que[9] cet officier n'y est pas, et que même le duc de Choiseul est fermement déterminé à n'envoyer aucun officier de marque à l'armée ottomane. Pour preuve de la fermeté du ministre français à cet égard, on me mande, entre autres, que, le colonel van der Hoop, Hollandais qui se trouve à la suite de l'armée de France, ayant demandé, il y a peu de jours, la permission de passer en Turquie, le duc de Choiseul la lui a refusée tout court, en ajoutant qu'avec toutes les bontés qu'il

[1] Vergl. S. 217. — [2] Vergl. S. 211. — [3] Vergl. Nr. 17999. — [4] Solms berichtete, dass Panin weitere officielle Schritte Zegelins zur Friedensvermittlung für unnöthig halte, um nicht bei den Türken die Vorstellung zu erwecken, „que la Russie est extrêmement embarrassée de cette guerre, et qu'elle a absolument besoin de la paix". — [5] Vergl. Nr. 17984. 17985. — [6] Cabinetserlass an Lichnowsky, Potsdam 12. April. Solms berichtete, dass Tottleben ein Schreiben von Tschernyschew erhalten habe mit der Erlaubniss, „d'oser se présenter en Russie". — [7] Vergl. S. 244. — [8] Durch Ministerialerlass, Berlin 1. April. — [9] Bericht von Goltz, Paris 3. April.

avait d'ailleurs pour lui, il ne pouvait déférer à sa demande, parceque de son aveu aucun officier français n'irait de ce côté-là.

Nach dem Concept. Federic.

18001. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 avril 1769.

Le baron Dimsdale qui vient d'arriver à Berlin, m'a fait parvenir par mon ministre d'État et de cabinet, le comte de Finckenstein, votre lettre du 11 de mars dernier.[1] Le service signalé qu'il a rendu à l'impératrice de Russie et au Grand-Duc son fils, en conservant leurs jours précieux par une heureuse inoculation de la petite vérole, et aux succès de laquelle j'ai pris un intérêt aussi vif et tendre,[2] me fait désirer de faire sa connaissance. Je compte donc de le voir et de lui parler au premier jour, et il aura sûrement sujet d'être satisfait de l'accueil que je lui ferai.

D'ailleurs, mon portrait étant achevé, je n'ai pas voulu tarder de vous l'adresser pour le présenter à Sa Majesté Impériale.[3] Il est parti d'ici aujourd'hui pour Berlin d'où il sera expédié, dans peu de jours, par eau à Stettin à l'adresse de mon président de la chambre, de Schœning, qui a ordre[4] de le faire embarquer par le premier vaisseau qui partira pour Pétersbourg, et de vous informer du jour de son départ. Sans la demande obligeante et expresse de Sa Majesté Impériale,[5] j'aurais balancé de faire paraître à une cour aussi brillante que la sienne un visage qui porte l'empreinte d'un âge aussi avancé que le mien; mais comme je n'ai rien à lui refuser, j'ai hasardé de le lui faire tenir comme un nouveau témoignage de ma déférence à ses volontés. Au moins pourra-t-elle y reconnaître les traits d'un de ses plus fidèles amis et alliés qui, en fait de sincérité et d'attachement inviolable, ne le cédera jamais à aucune puissance dans l'univers.

Der König lässt dem Grafen Tschernyschew für die Besorgung von Melonensamen danken.

Nach dem Concept. Federic.

18002. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1769.

Vos deux dépêches du 28 et du 31 de mars dernier m'ont été rendues à la fois. Selon toutes les nouvelles qui me reviennent de

[1] Der englische Arzt Dimsdale wünschte dem König seine Aufwartung zu machen. Finckenstein erhielt am 13. April den Befehl, ihn nach Potsdam einzuladen. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 599. — [3] Vergl. S. 244. — [4] Cabinetserlass, Potsdam 12. April. — [5] Vergl. Bd. XXVII, 513. 516.

votre île, l'esprit de faction et de sédition y gagne toujours plus de terrain et présente une perspective assez alarmante dans l'avenir.[1] En effet, si vous voulez vous rappeler les différentes scènes qui précédèrent autrefois la catastrophe de Charles Ier, vous serez obligé de convenir qu'elles approchent de bien près du théâtre que l'Angleterre fournit, à l'heure qu'il est.[2] Aussi ne suis-je pas sans appréhension qu'à moins de prendre à temps des mesures vigoureuses pour étouffer ce feu de sédition dans sa naissance, il ne prenne insensiblement des forces et n'éclate enfin dans un embrasement très dangereux. Les choses étant disposées de la sorte, je ne suis point surpris que le Roi paraît si mécontent de son ministère actuel. Il en a le plus grand sujet, et il est évident que c'est au défaut de fermeté et de résolution dans ses ministres qu'on doit principalement attribuer tous ces tumultes populaires qu'on voit arriver sous son règne.

Au reste, comme la cour de Russie est informée du traité de commerce que la France m'a fait offrir l'été passé, et qui fait l'objet de la négociation du baron Goltz,[3] vous n'avez qu'à saisir la première occasion qui se présentera, pour insinuer au comte de Tschernyschew que j'avais tout lieu de présumer du train que cette négociation a pris, qu'elle s'en irait à-vau l'eau, et qu'on ne parviendrait pas à la conclusion de ce traité.

Federic.

Nach dem Concept.

18003. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

Prinz Heinrich schreibt, Spandau[4] 11. April: „C'est avec le plus grand intérêt que j'apprends,[5] mon très cher frère, que vous êtes en droit de vous plaindre de la lenteur du ministère de Pétersbourg. J'avais cru jusqu'ici que le comte Panin mettait plus d'activité dans ces procédés, et comme l'Impératrice passe pour aimer le travail, j'ai cru que, dans des affaires de l'importance que sont celles qui doivent l'occuper à cette heure, elle serait d'une vivacité très grande et voudrait même passer pour une Thalestris,[6] en se mêlant beaucoup des affaires militaires; le contraire prouve bien que, quelque mérite qu'une femme puisse avoir, qu'il semble pourtant que la nature n'a pas destiné ce sexe à se trouver à la tête des États."

[Potsdam] 13 avril 1769.

Mon cher Frère. Voilà notre nièce enfin entièrement tirée d'affaire,[7] et M. l'ambassadeur de France, inépuisable en insolences, vient d'en faire une nouvelle, en envoyant son valet de chambre demander des nouvelles de ma nièce, au lieu d'y envoyer un cavalier d'ambassade,

[1] Maltzan berichtete, London 28. März, über Aussichten auf stürmischen Verlauf der Neuwahl für die Grafschaft Middlesex, vergl. S. 231. — [2] Vergl. Nr. 17975. — [3] Vergl. S. 246. 247. — [4] Der Prinz war zu den Uebungen seines Regiments, dessen Chef er war, nach Spandau übergesiedelt. — [5] Das angezogene Schreiben des Königs liegt nicht vor. — [6] Die Königin der Amazonen, welche Alexander den Grossen aufsuchte. — [7] Vergl. Nr. 17989. 17996.

comme c'est la coutume.[1] Mais, mon cher frère, quand la folie des hommes est incorrigible, il faut les livrer aux petites-maisons; on prétend que l'ambassadeur y va, car il annonce son départ pour la France.[2]

Ce que je vous ai écrit de Russie, est très vrai, mon cher frère; la servilité des cours a établi l'usage de louer à tort et à travers les ministres en place, et l'on n'ose parler de leurs défauts qu'après qu'ils sont disgraciés. C'est ce qui oblige les Russes de comparer le comte Panin aux Richelieu et Mazarin, mais il y a l'infini entre eux. Le comte Panin a peu de connaissance de l'Europe; lui et sa maîtresse sont bouffis d'orgueil, ils ne savent mener les choses que par la force et, avec cela, traitant toutes les affaires en bagatelle, arrachant à peine quelques moments de travail à leur paresse coutumière. Cela me fait craindre qu'il leur arrivera quelque malheur qu'ils s'attireront par leur négligence et leur sécurité. A peine pense-t-on à Pétersbourg aux affaires de la Pologne; l'armée n'est pas complète, l'artillerie en mauvais état et les coffres sans argent, et ce qu'il y a de pire encore, c'est que six personnes qui composent le Conseil de guerre, passent leur vie à se contrarier, de sorte que point de résolution de prise, point de projet de campagne arrêté, dans le même temps que l'Impératrice ne parle que des lois qu'elle veut imposer à ses ennemis, à condition[3] desquelles elle veut bien leur accorder la paix. Ceci, mon cher frère, doit rester entre nous et ne doit jamais transpirer; ce tableau trop vrai n'est point fait pour le public. La seule espérance qui reste pour le succès de leurs armes, se fonde sur la plus grande négligence des Turcs, et comme il est probable que ces derniers commettront les fautes les plus grossières, les Russes pourront se tirer heureusement d'embarras.

Pour ce qui regarde l'Angleterre,[4] les gazetiers ont exactement rapporté la vérité de ce qui s'y passe, ce qui ne leur arrive pas tous les jours. On croit que le gouvernement sera forcé d'entreprendre quelque guerre pour faire diversion à cet esprit séditieux qui s'est emparé du peuple; il me semble que ce sont les mêmes scènes que l'on a vues du temps du roi Charles Ier,[5] et qui peut-être auront les mêmes suites. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 31. März. — [2] Bericht Thulemeiers, Haag 7. April. — [3] In der Vorlage: „aux conditions". — [4] Prinz Heinrich erwähnte die Vertreibung des Zuges der Kaufleute durch den Londoner Pöbel, vergl. S. 238. Anm. 3. — [5] Vergl. Nr. 17975 und 18002.

18004. AN DIE HERZOGIN VON CURLAND IN MITAU.

Potsdam, 14. April 1769.

So sehr Ich Ew. Liebden und Dero Gemahl, des Herzogs von Curland Liebden, beklage, dass Dero jüngster Prinz durch seine Ausschweifungen Deroselben beiderseits so vielen Gram verursacht, so willig und bereit bin Ich, dem ferneren Ausbruch dererselben nach Meinem Vermögen vorzubeugen und ihn in den gehörigen Schranken zu halten. In dieser Absicht habe Ich bereits auf Dero Erbprinzen Liebden Gesinnen[1] Meinem Commandanten zu Glogau anbefohlen, ihn bis zu Einlangung der seinetwegen von der russischen Kaiserin Majestät erwartenden Antwort in genauer Aufsicht zu behalten, und Ich habe keinen Anstand genommen, diesen Befehl auf Ew. Liebden anderweitiges Schreiben vom 30. jüngstverwichenen Monats[2] nochmals zu wiederholen, und soll es hierunter mit diesem Prinzen, wie Ew. Liebden es verlangen, gehalten werden. Uebrigens aber wünsche Ich, Ew. Liebden bei angenehmen Gelegenheiten überzeugen zu können, mit wie vieler Freundschaft Ich Dero ganzem fürstlichen Hause zugethan bin etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

18005. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A LEIPZIG.[3]

Potsdam, 14 avril 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 11 de ce mois les éclaircissements que, selon elle, vous vous êtes procurés sur la nouvelle qui s'est répandue d'une négociation de subsides qui doit être sur le tapis entre l'Angleterre et la Saxe.[4] Vous pouvez être assuré que tout ce que la cour où vous êtes, tentera d'entreprendre avec l'Angleterre, dans l'espérance de se tirer, avec l'aide de celle, de la misère dans laquelle elle se trouve, ne prendra jamais face, et qu'elle réussira tout aussi peu que la cour de Pétersbourg à tirer, dans les conjonctures présentes, des secours pécuniaires de la Grande-Bretagne.

D'ailleurs, je ne conçois pas non plus quels effets précieux la cour de Dresde peut avoir conservés encore pour pouvoir les mettre, comme vous dites qu'elle en a envie, en gages, après que je sais positivement que tous les bijoux qu'elle possède, sont déjà engagés.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17977. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Borcke befand sich seit dem 13. April in Leipzig, vergl. S. 191. — [4] Wie Borcke berichtete, hatte es bei der Abgabe allgemeiner freundschaftlicher Erklärungen sein Bewenden gehabt. Vergl. Nr. 17981.

18006. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, avril 1769.]

Si vous aviez une terre, Monsieur le Comte, qui eût des droits sur la terre voisine, vous ne les négligeriez pas;[1] ainsi je prie d'exécuter mes ordres tels que je vous les ai donnés,[2] car je ne suis pas d'humeur à négliger la moindre bagatelle qui pût tourner à l'avantage de l'État. Que cela vous soit dit en douceur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18007. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 avril 1769.

Je ne saurais qu'applaudir à la manière dont vous venez de vous acquitter de mes ordres au sujet des représentations à faire au sieur de Stutterheim sur l'exclusion affectée qu'on a donnée à ma maison royale, à la dernière prestation d'hommage en Saxe,[3] et je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai fait connaître précédemment à ce sujet.

En attendant, le sieur de Junk à Danzig vient de me demander la permission de se rendre à Berlin pour deux mois, dans la vue de consulter les médecins sur l'état délabré de sa santé, et, pourvu que mes affaires ne souffrent [pas] par son absence, je ne suis pas éloigné de déférer à sa demande. Je viens donc de lui ordonner de nommer au département celui qui, pendant ce temps, pourrait avoir soin de mes commissions, et je vous laisse le soin d'examiner et d'approuver le choix qu'il pourrait faire.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18008. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 avril 1769.

Les nouvelles insinuations que, selon votre dépêche en clair du 7 de ce mois, le duc de Choiseul vous a faites au sujet de notre traité

[1] Finckenstein hatte, Berlin 13. April, empfohlen, von den Vorstellungen an den sächsischen Gesandten Stutterheim (vergl. Nr. 17994) abzustehen, da nach Ausweis der Acten der Erbvertrag für Sachsen und Hessen vortheilhafter sei als für Brandenburg, niemals die kaiserliche Bestätigung erhalten habe und weder seit 1614 erneuert noch auch während der letzten Regierungen in Preussen bei der Erbhuldigung erwähnt worden sei. — [2] Vergl. Nr. 17994. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 15. April, dass er Beschwerde über die Verletzung der Rechte des Königs geführt, dass Stutterheim die geforderte Genugthuung zugesagt und versprochen habe, sofort an seinen Hof zu schreiben. Vergl. Nr. 17994 und 18006.

de commerce,[1] me confirment de plus en plus dans l'idée que je vous ai déjà communiquée à différentes reprises, savoir que toute votre négociation doit être regardée comme entièrement échouée et rompue. En effet, car vos post-scriptum en chiffres ne sont pas encore déchiffrés, tout ce qu'il vous a dit, montre assez clairement une résolution décidée de n'en jamais venir à une conclusion, de sorte qu'il ne vous restera non plus qu'à vous conformer exactement à ce que je vous ai ordonné dans mes précédentes,[2] c'est-à-dire de fréquenter la cour et le Duc aussi rarement que la bienséance le voudra permettre; de prétexter toutes sortes d'indispositions et de vous arranger, au reste, de façon de pouvoir quitter cette cour vers le mois de septembre ou octobre prochain. Je laisserai alors ce poste vacant, et, en attendant, vous ne tarderez pas de redemander à Meny tous les papiers qu'il a de ma part entre ses mains.

Vous avez à faire à d'étranges têtes. Il faut tenir ces foux pour ce qu'ils sont, les planter là et sonner la retraite. Au diable, s'ils m'y attrapent une autre fois, et si jamais de ma vie je renvoie un ministre à cette cour!

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18009. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 8. April, über eine Anleihe von zwei Millionen Florin in Genua, die theils für die Kosten der Reise des Kaisers, theils für die Remontirung der Reiterei bestimmt sei, weiter über den Bau von Pontons und die Herstellung von Carabinern für Jäger, über die Vervollständigung der Artillerie und die Bildung selbständiger Grenadierbataillone. „Tout ceci fait voir qu'on ne perd pas de vue son plan de rendre le militaire pas à pas tout complet et de le mettre ainsi en état de pouvoir tenir la campagne, dès qu'on serait obligé de s'en servir pour sa défense, afin, dit-on, d'éviter le triste cas où l'on a été du passé de se voir attaqué, sans y avoir été préparé, et pour suivre l'exemple de Votre Majesté dont on veut savoir ici que l'état militaire est déjà bien autrement pourvu et fourni de tout ce qu'il faut pour marcher au premier ordre.

A ce discours on ajoute encore qu'il ne tiendrait qu'à Elle de S'arranger avec la cour d'ici sur le nombre des troupes que chacun voudrait garder dans les conjonctures présentes, en congédiant le reste comme très onéreux à l'État et aux sujets,

[1] Choiseul hatte in einer Note, d. d. Versailles 2. April, die Denkschrift vom 30. März (vergl. S. 252) mit der Aufforderung an Goltz beantwortet, ihm schriftlich zu erklären, welche Artikel und Punkte die Basis der Verhandlungen bilden sollten. Mündlich ersuchte er Goltz, den Entwurf (vergl. S. 252) nach Berlin zu senden und die Antwort des Königs ihm mitzutheilen, indem er zugleich erklärte, dass selbst das Scheitern der Verhandlungen in keiner Weise beeinträchtigen könne „ni l'amitié et l'estime réciproque entre les deux monarques ni l'assurance qu'ils ont de l'utilité du rétablissement de liaison par l'envoi des ministres". — [2] Vergl. Nr. 17939. 17949. 17992.

puisqu'on n'était aucunement intentionné ici d'attaquer qui que ce soit, mais seulement de se bien défendre, et que les grandes dettes dont l'État était encore chargé, rendaient tout projet offensif hors de saison et ridicule."

Potsdam, 16 avril 1769.

Votre dernière dépêche du 8 de ce mois contient des nouvelles très singulières. Dans le même moment que la cour où vous êtes, renforce son armée et s'empresse de pourvoir à tout ce qu'il faut pour la mettre en état d'entrer en campagne, elle doit penser à me faire des propositions pour une réduction réciproque; c'est une contradiction manifeste que j'ai de la peine à concevoir. Mais, quoi qu'il en puisse être, vous pouvez être très persuadé que je ne prêterai jamais l'oreille à de pareilles propositions, ni n'entrerai sûrement pas en négociation avec elle à ce sujet.[1]

Dans sa négociation pécuniaire à Gênes, au contraire, elle me paraît avoir de tout autres vues que celles dont on a voulu vous persuader. Il me semble, en effet, qu'elle destine plutôt cet emprunt à rembourser ceux des capitaux dont elle est obligée de payer un plus gros intérêt, qu'à de nouvelles dépenses, de sorte que l'on ne saurait le regarder non plus comme une nouvelle dette qu'elle voudrait contracter.

Le temps nous éclaircira tout ceci, et, en attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer, quoique uniquement pour votre direction, que ma négociation avec la France pour un traité de commerce me paraît autant que rompue, et que je ne compte plus d'en venir à une conclusion avec cette couronne.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18010. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 avril 1769.

Les propositions que, selon votre dernière dépêche du 8 de ce mois qui m'a été fidèlement rendue, le Primat vient de faire à la cour de Russie pour l'engager à détrôner le roi de Pologne d'aujourd'hui et de mettre à sa place l'électeur de Saxe,[3] sont tout-à-fait contraires à ma façon de penser, et, pour cet effet, je vous autorise par la présente de déclarer ouvertement là où vous êtes, aussi souvent que les occasions vous permettront de le faire sans affectation, que je ne consentirais jamais qu'aucun prince de la maison de Saxe, quel qu'il pût être, montât sur le trône de Pologne; ce que vous ne manquerez pas d'exécuter exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXV, 225. 226. — [2] Vergl. Nr. 18008. — [3] Benoît berichtete, dass sich der Primas, im Falle der Erhebung des sächsischen Churfürsten auf den polnischen Thron und der Wiederherstellung der früheren Verfassung, verpflichte, „à faire agréer à la nation l'affaire des Dissidents dans toute son étendue".

18011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 avril 1769.

Rien de plus sensé que ce que le comte Panin, selon votre dépêche du 31 de mars dernier, vous a dit au sujet des propositions du parti saxon et de ses émissaires pour substituer au roi de Pologne d'aujourd'hui un prince de Saxe.[1] D'un côté, il a grande raison de regarder comme très préjudiciable à la gloire et à l'honneur de la Russie d'abandonner jusques à ce point un prince qu'elle-même a élevé sur le trône, et de ne pas soutenir ainsi son propre ouvrage, et, de l'autre, on ne me ferait jamais consentir à une nouvelle élection en faveur d'un prince de cette maison, de sorte que je suis bien aise d'apprendre l'éloignement que ce ministre vous a fait, en même temps, paraître à cet égard.

Mais, s'il y a une chose qui me surprend beaucoup dans ce ministre, c'est la lenteur extraordinaire qu'il apporte au contre-projet du renouvellement de notre alliance. Le terme qu'il vous avait mis pour vous le délivrer,[2] est de nouveau passé, sans que je le voie paraître, et ma précédente[3] vous aura déjà fait connaître que je commence à soupçonner qu'il y a anguille sous roche, et que, par toutes ses promesses, il ne cherche qu'à vous amuser et qu'à vous en faire accroire. Je languis de voir à quoi toutes ses lenteurs aboutiront à la fin, et, en attendant, vous pouvez l'informer en confidence que ma négociation avec la France pour un traité de commerce était autant que rompue, et que je ne comptais plus d'en venir à une conclusion.[4]

Voici, au reste, quelques nouvelles de France[5] que la dernière poste m'a apportées, et que vous pourrez communiquer au comte Panin.

Nach dem Concept.

Federic.

18012. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 avril 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 4 de ce mois. L'armement que, selon elle, la Suède vient d'ordonner[6] à Karlskrona d'une escadre de 8 vaisseaux et 2 frégates, ne saurait guère avoir des suites ni produire l'effet qu'on s'en promet à la cour où vous êtes. Le manque d'argent qui règne en Suède, ne permettra peut-être pas même qu'on mette à exécution les résolutions qui ont été prises à cet égard. D'ailleurs, le contenu de votre susdite dépêche ne me fournissant rien à ajouter à ce que dessus, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 18010. — [2] Vergl. S. 244. — [3] Nr. 18000. — [4] Vergl. Nr. 18008. — [5] Bericht von Goltz, Paris 7. April. — [6] Infolge der dänischen Rüstungen, vergl. S. 202.

18013. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 avril 1769.

Le contenu de votre dépêche du 11 de ce mois n'a pu que me surprendre extrêmement, et je ne saurais assez vous témoigner mon étonnement sur la déclaration indécente que l'ambassadeur de France à La Haye vient de faire encore tout nouvellement au greffier Fagel.[1] Je vous avoue qu'au moins jusqu'à présent les annales ne fournissent aucun exemple que l'impertinence ait jamais été portée au point que le baron de Breteuil vient de la pousser actuellement. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18014. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 16 avril 1769.

Ma chère Nièce. Dieu merci, vous voilà sortie d'un grand danger auquel je ne m'attendais pas du tout, mon cher enfant; le Ciel vous a rendu à mes vœux, et j'espère qu'il vous conservera encore longtemps pour la consolation d'un oncle qui vous chérit. J'entre dans les chagrins que vous donnent la perte d'un fils[2] que vous deviez aimer comme mère, et des autres pertes que celle-là entraîne. Mais, ma chère enfant, c'est se flatter en vain de croire que tout ce que nous souhaitons, arrive; moi qui ai vieilli dans le monde, j'y ai trouvé plus de peines et de déboires que d'agréments; il faut cependant prendre son parti sur les choses qui ne sont point à changer, et vous avez, avec un excellent caractère, tant de raison que je ne doute point que vous ne fléchissiez sous un destin qui maîtrise tout l'univers. Je fais mille vœux, ma chère enfant, pour que vous soyez plus heureuse à l'avenir; vous pouvez croire qu'un père ne s'intéresse pas plus pour une fille unique que mon cœur participe à tout ce qui vous arrive. Ces sentiments me resteront, tant que je vivrai, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Breteuil erklärte jeden Verkehr mit dem Prinzen-Statthalter für sich und seine Nachfolger für abgebrochen; Choiseul missbillige seine Annäherungsversuche an den Prinzen. Unter starken Ausfällen gegen Prinz Ludwig Ernst von Braunschweig erklärte Breteuil ferner, dem Prinzen-Statthalter sein Betragen gegen ihn nicht zuschreiben zu wollen. — [2] Vergl. Nr. 17950.

18015. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.[1]

[Potsdam, 17 avril 1769.][2]

On voit clairement que Choiseul a changé de dessein, et qu'il a perdu de vue toutes les avances qu'il nous a faites;[3] ainsi j'ai jugé l'affaire rompue du moment qu'il donnait un désaveu à Meny. Il n'y a point d'autre parti à prendre que celui qui vous est prescrit, c'est-à-dire de rompre tout net la négociation et de vous faire malade pour amener naturellement votre départ.

Ce faquin de Choiseul répand les bruits d'alliances signées entre la France, moi, l'Autriche et l'Espagne; je fais faire des déclarations ministérielles pour démentir ces impostures;[4] mais, pour briser net ces infâmes artifices, il faut que je vous retire de là, et cela sous un prétexte honnête, après quoi tout prétexte d'intrigues lui manquera. Je suis si indigné contre ce faquin que je ne saurais vous le dire: ce faquin a l'insolence de se jouer de moi et de me traiter légèrement comme le dernier polisson des courtisans de Versailles; ah, cela mérite une correction!

Federic.

Nach dem Concept: „à Goltz". Eigenhändig.

18016. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 avril 1769.

Vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois viennent de m'entrer à la fois. Bien que la manière dont vous vous êtes pris pour mettre à l'ambassadeur de France la puce à l'oreille au sujet de l'importance de vos prétendues négociations à la cour où vous êtes,[5] trouve toute mon approbation, je ne saurais cependant vous dissimuler que mes affaires à celle de Versailles ont tellement changé de face que ce stratagème devient, à l'heure qu'il est, entièrement inutile et hors de saison. En effet, il faut regarder actuellement toute la négociation de mon traité de commerce avec cette couronne comme entièrement rompue.[6] J'ai

[1] Postscript zu Nr. 18008. — [2] Dem eigenhändigen Concept hat der Cabinetssecretär das Datum und die Eingangsworte hinzugefügt: „Après avoir lu le contenu de votre lettre immédiate, ainsi que celui de vos postscripts en chiffres du 7 de ce mois, je vous dirai que"; ebenso am Schluss den wiederholten Auftrag (vergl. S. 220), einen guten Koch zu besorgen. — [3] Goltz berichtete am 7. April über die Gründe, aus denen Choiseul zur Zeit den Handelsvertrag wünsche, und über seine Bemühungen, Vorschläge von preussischer Seite zu erhalten. — [4] Vergl. Nr. 17971. 17972. 17983. — [5] Maltzan berichtete, London 7. April, er habe die Zeitungsnachricht von der angeblichen Quadrupelallianz (vergl. S. 239) benutzt, um mehreren Personen, von denen er wisse, dass sie es Châtelet-Lomont wiedererzählten, zu verstehen zu geben, „que cette nouvelle avait ouvert les yeux à ces gens-ci, leur faisant sentir qu'en peu de temps on pourrait voir arriver un évènement qui les surprendrait beaucoup". Vergl. Nr. 17965. — [6] Vergl. Nr. 18008. 18015.

trop remarqué que dans toutes les avances qu'elle m'a faites, l'été dernier, à cet égard, ainsi que dans toutes ses autres démarches, elle n'a visé qu'à me commettre avec les autres puissances. Le dernier article dans les gazettes dont vous faites mention, et auquel vous êtes déjà chargé de donner un démenti formel,[1] en a fourni une nouvelle preuve, et comme je ne suis nullement d'humeur d'être la dupe de ses ruses et de ses intrigues, j'ai arrêté plutôt tout court toute négociation ultérieure pour le susdit traité.

Mais ne vous imaginez pas pour cela que je sois disposé le moins du monde à me rapprocher, sous quelque prétexte que cela puisse être, de l'Angleterre. Je vous proteste, au contraire, que je me sens toujours la même aversion d'entrer avec elle dans quelque liaison. La conduite infâme qu'elle a tenue vis-à-vis de moi dans la dernière guerre, m'a inspiré une trop forte et juste méfiance contre toutes les propositions qu'elle pourrait me faire, et il m'est fort indifférent qu'elle ait été sensible à certains propos qu'on m'attribue sur le compte du lord Bute.[2] Je m'en inquiète si peu que, si j'étais à Londres, je ne changerais pas de langage et dirais tout aussi franchement ce que je pense sur ce ministre. Vous aurez aussi soin de détromper surtout et foncièrement le comte de Tschernyschew sur les idées qu'il pourrait avoir du contraire, en le requérant toutefois de n'en faire rien remarquer au ministère britannique et de ne s'en servir que pour sa direction.

C'est aussi avec la même indifférence que je regarderai l'embarras où la fermentation qui se manifeste de plus en plus parmi la nation britannique, jette la cour et le ministère.[3] Elle l'a bien mérité par ses fausses démarches, et elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même de toutes les suites qui en pourront résulter. En attendant, je me repose sur votre exactitude à me faire part de tout ce qui se passera ultérieurement.

Nach dem Concept. Federic.

18017. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 17 avril 1769.

Mon cher Frère. Je crois que vous devinez, on ne saurait mieux, le caractère et le but des actions que Choiseul se propose.[4] Apparem-

[1] Vergl. S. 239. — [2] Maltzan berichtete, London 7. April, „que l'on est un peu sensible ici sur certains propos que vous devez avoir tenu, Sire, sur le compte de la princesse de Galles et de milord Bute, et qu'on s'est beaucoup plaint du mépris avec lequel Votre Majesté traitait toute liaison avec l'Angleterre". — [3] Vergl. Nr. 17975 und 18002. — [4] Der Prinz schrieb, Spandau 15. April, dass er anfange, das Benehmen Breteuils im Haag (vergl. Nr. 18003) weniger ihm als Choiseul zuzuschreiben. „La fierté de ce dernier se trouve flattée en faisant exécuter par ses subdélégués des actions par lesquelles il fait connaître son orgueil, tandis que peut-être il veut en imposer en voulant témoigner par là la supériorité de la France sur tous les autres princes de l'Europe."

ment il a lu dans le Testament politique de Richelieu que ce cardinal assurait l'imbécile Louis XIII qu'il étendrait sa gloire jusques aux extrémités de la terre connue. Choiseul en veut faire autant. Il remarque combien la considération de la France est tombée depuis la dernière guerre, et il croit que des bouffées de vanité de la part des envoyés[1] et des tracasseries de sa part[2] rendront à sa patrie la supériorité qu'elle a perdue. Je crois qu'il arrivera le contraire, car personne ne s'y trompe, et, quelque peu éclairé que l'on soit, on distingue facilement la bouffissure d'un hydropique de l'embonpoint d'un homme sain et vigoureux.

Pour les Russes, mon cher frère, je crois qu'ils réussiront dans cette guerre, parceque leurs ennemis valent encore moins qu'eux, et je garantirais presque que l'Impératrice-Reine ne se mêlera en rien dans cette affaire.

On contracte de nouvelles dettes à Vienne, au lieu de payer les anciennes; la cour fait actuellement un emprunt à Gênes de deux millions[3] pour remplir des non-valeurs qui empêchaient de faire face à la dépense courante. On dit que le voyage de l'Empereur coûte beaucoup; mais quel spectacle pour lui de voir ce siège de l'Empire, cette capitale des Césars, entre les mains d'un pontife, de voir le royaume de Naples aux Espagnols, la Toscane à son frère, la moitié du Milanais au roi de Sardaigne! Il ne voit partout que les anciennes pertes de sa maison, mais il faut avouer qu'avec les débris de sa grandeur qu'il conserve, il est encore un des plus puissants princes de l'Europe. On pourrait lui appliquer la devise espagnole dont l'emblème est un fossé, et on lit à l'exergue ces paroles: »Plus on en ôte, plus il s'agrandit.« Ce ne serait pas une devise dont je voudrais faire le choix; nous avons trop peu pour perdre, il nous conviendrait mieux d'augmenter nos forces.

Je vais aujourd'hui dîner à ma nouvelle maison[4] pour profiter du beau temps; je m'en réjouis d'autant plus que ce temps est favorable à votre santé à laquelle je m'intéresse sincèrement. Étant avec toute l'estime et la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18018. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A DARMSTADT.

Potsdam, 18 avril[5] 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 3 de ce mois qui vient de m'entrer, votre arrivée[6] à la cour de landgrave de Hesse-Darmstadt et

[1] Vergl. Nr. 18003 und 18013. — [2] Vergl. Nr. 18015. — [3] Vergl. Nr. 18009. — [4] Das Neue Palais bei Potsdam. — [5] Vom 18. April ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 612. — [6] Am 2. April.

que vous comptez d'y prendre en peu les liaisons nécessaires pour pouvoir vous acquitter de la commission dont vous êtes chargé.[1] Je souhaite que vous y réussissiez, et que vous soyez bientôt en état de me faire le rapport que vous me faites espérer sur les découvertes que vous vous serez procurées à ladite cour, lequel j'attends avec beaucoup d'impatience.

Federic.

Nach dem Concept.

18019. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 avril 1769.

L'insinuation que, selon votre rapport d'hier, le comte de Guines vient de vous faire sur les prétendus propos du comte de Maltzan contre la France, me paraît également bien singulière, et vous avez parfaitement bien fait de ne pas entrer en longue discussion avec ce ministre sur ce sujet.[2] J'ignore ce que le comte de Maltzan peut avoir dit à Londres, et comme le comte de Guines ne vous en a parlé que vaguement, je ne saurais qu'approuver que vous lui avez répondu sur le même ton.

Au reste, je ne tarderai pas de répondre à la lettre[3] que vous m'avez fait parvenir, en même temps, de la part de l'Électrice douairière de Saxe.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18020. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 avril 1769.

Je viens de recevoir par le dernier ordinaire votre dépêche du 10 de ce mois, ainsi qu'un post-scriptum et une lettre chiffrée de la même date; et je ne saurais que me référer à mes précédents ordres immédiats.[4] Ils renferment une instruction si complète et si détaillée sur la conduite que vous aurez à tenir vis-à-vis du duc de Choiseul et relativement à votre négociation, que je n'ai plus le moindre mot à y ajouter, si ce n'est de vous recommander de nouveau de vous y conformer avec la dernière exactitude et sans vous en écarter le moins du monde.

En attendant, le comte de Guines est venu trouver le comte de Finckenstein à Berlin[5] pour porter des plaintes sur les prétendus propos que mon ministre à Londres, le comte de Maltzan, tenait publiquement

[1] Vergl. Nr. 17921. — [2] Vergl. dafür Nr. 18020. — [3] D. d. Dresden 15. April. — [4] Vergl. Nr. 18008. 18015. — [5] Das folgende nach dem Bericht von Finckenstein, Berlin 18. April, vergl. Nr. 18019.

contre la France, et qui ne visaient à rien moins qu'à exciter l'Angleterre à une nouvelle guerre avec cette couronne. Le comte de Finckenstein lui ayant témoigné là-dessus sa surprise de ce qu'on prêtait de pareils discours au comte de Maltzan, en ajoutant que, comme ma façon de penser pour la conservation de la paix était assez généralement connue, et qu'il n'avait jamais trouvé la moindre trace de pareils discours dans les dépêches de ce ministre, il avait tout lieu de soupçonner qu'on n'ait voulu faire, à cet égard, une fausse confidence au ministre de France à Londres, mais qu'il ne manquerait cependant pas de m'en faire rapport, le comte de Guines lui a répliqué qu'il n'avait pas eu ordre de porter justement cette affaire à ma connaissance, mais d'en parler simplement à mon ministère.

Toutefois, je ne vous fais part de cette anecdote qu'afin de vous faire observer que c'est-là la toute première insinuation que le ministre de France à ma cour vient de faire à mon ministère, et vous n'aurez nulle peine d'en inférer que les commissions qu'il a à exécuter, ne doivent être ni fort importantes ni fort pressantes.[1] Quoi qu'il en soit, je m'en embarrasse fort peu, et s'il y a, au reste, encore quelque chose qui excite ma curiosité, c'est de savoir quelle sensation votre prochain départ pourrait bien produire sur le duc de Choiseul, de sorte que vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

18021. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 avril 1769.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je doute fort que le combat dont vous y faites mention entre un bâtiment français et anglais,[2] donne lieu à une rupture entre les deux puissances. La France ne me paraît pas encore si prête de commencer une guerre avec l'Angleterre. Elle prodigue ses trésors ailleurs, et vous verrez qu'elle se bornera à relever simplement ce fait et à en demander satisfaction, sans témoigner trop d'humeur et sans en prendre occasion de se brouiller avec l'Angleterre.

Sur les frontières de Pologne il ne se passe presque point de jours qu'il n'y ait quelques chamaillis entre les Russes, les Confédérés et ces bandes avides de pillage qui, sous le nom des derniers, commettent les plus grands excès. Ce ne sont cependant que de petits faits de guerre qui ne décident rien, et il y a toute apparence que les Russes n'auront nulle peine de dissiper ces différents pelotons sans discipline et sans connaissance dans le métier de la guerre.

Sur les frontières de Moldavie, au contraire, on doit s'attendre,

[1] Vergl. S. 214. — [2] Vergl. dafür S. 275.

dans peu, à des scènes plus importantes. Selon mes dernières lettres, les Russes y sont sur le point de commencer leurs opérations, et, autant que j'en puis juger dans l'éloignement, ils feront très bien de ne plus différer, vu que ce sera le meilleur moyen de déranger tous les desseins de la Porte.

Quant aux affaires de Suède, la Diète ne tardera pas à commencer, et il est à présumer que celui des différents partis qui y aura la supériorité, donnera bien de la tablature à celui qui aura le dessous, dont il pourrait bien résulter de nouveaux embarras pour ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

18022. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 avril 1769.

Votre dernière dépêche du 12 de ce mois m'est très bien parvenue. Les Russes sont bien éloignés encore d'avoir subjugué la Pologne, comme il semble qu'on s'imagine là où vous êtes, qu'ils ont dessein de le faire, et c'est à tort que les Polonais attribuent tout ce qui se passe actuellement dans leur pays, à mon alliance avec cette cour;[1] car si, au lieu d'être alliée avec moi, elle l'était avec la cour de Vienne, elle agirait tout de même, comme elle fait à l'heure qu'il est, en Pologne, sans qu'on puisse l'en empêcher: de sorte qu'à tout considérer, il n'est pas en mon pouvoir d'apporter le moindre changement à la situation dans laquelle se trouvent les affaires de ce royaume, lequel on ne saurait se représenter que ruiné de fond en comble au bout de l'année. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam, 19 avril 1769.][2]

Je ne reviens point de mon étonnement de l'attention que la Suède s'attire en Russie. Eh bien! supposons que le parti français prenne la supériorité, qu'en résultera-t-il?[3] Est-ce que jamais la Suède pourra faire

[1] Benoît berichtete: „Les Polonais savent . . . l'alliance de Votre Majesté avec la Russie; mais, comme ils la trouvent fort nuisible pour eux, et qu'ils aiment à se faire illusion, ils s'imaginent toujours que cette liaison n'est pas sincère, puisque, selon eux, Votre Majesté ne pouvait plus voir longtemps ni de bon œil que cette puissance donne ainsi constamment la loi à la Pologne, et qu'elle la regarde comme une province conquise.“ — [2] Das Datum und eine Empfangsbestätigung des Berichts vom 4. April sind am Anfange des Erlasses von der Hand eines Cabinetssecretärs hinzugefügt. — [3] Panin befürchtete, dass durch Niederwerfung der russischen Partei die französische das Uebergewicht erhalten und Frankreich darauf

la guerre à la Russie, lorsque moi et les Danois s'y opposent? et quand même le parti français gagnerait le dessus à présent, aussitôt que la guerre des Turcs se finit, il n'y aura rien de plus aisé que de le culbuter.

Mais voici ce que vous devez dire au comte Panin, pour qu'il le rende de ma part à l'Impératrice. Goltz me mande de Paris que Choiseul l'avait amusé jusqu'ici avec cette négociation du traité de commerce,[1] mais que c'était pour faire passer, à la faveur de ce traité, une condition politique qui doit rouler sur ce que nous secondions les Suédois contre la Russie, et sur la promesse de nous garantir, en ce cas, la Prusse polonaise.[2] J'ai en conséquence de ce rapport donné ordre de rompre tout net la négociation; Goltz doit se faire malade, pour demander son rappel, et je ne le remplacerai pas.[3] Il est clair que toute l'intention des Français a été de me brouiller avec mes alliés, car leur ambassadeur[4] a fait mettre dans les gazettes de Leyde que la Prusse avait fait une alliance avec la France, l'Autriche et l'Espagne. J'ai sitôt ordonné à tous mes ministres en Europe de donner un démenti ouvert à de pareilles impostures;[5] mais pour finir toutes ces tracasseries qui me déplaisent, je ferai revenir Goltz le plus tôt que possible, cependant en conservant tous les dehors d'une bienséance convenable. Il sera alors de notre intérêt comme celui des Russes que le ministre de Danemark[6] veille dans ce pays à nos intérêts, et qu'il observe toutes les démarches de Choiseul, pour nous en informer à temps. Je crois que le comte Panin en sentira lui-même la conséquence.

Je dois avertir en même temps l'Impératrice de ne se pas confier à Tottleben;[7] c'est un misérable, capable de toutes les infamies et qui pourrait gâter les affaires de la campagne, si l'on ne prend pas envers lui les plus grandes précautions.

J'attends, après trois mois, la convention que vous m'annoncez,[8] et, sans m'impatienter, je la verrai arriver.

Voici ci-joint des nouvelles de Turquie[9] dont vous ferez l'usage convenable.[10]

Federic.

Nach dem Concept: „au comte Solms". Eigenhändig.

---

die schwedische Nation zu seinem Werkzeug machen würde, „soit qu'elle trouve son avantage à bouleverser le gouvernement républicain, soit qu'elle veuille se borner pour cette fois seulement à lui faire entreprendre une guerre contre la Russie".

[1] Vergl. Nr. 17992. 18008. — [2] Vergl. S. 181. Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 18008. — [4] Breteuil. — [5] Vergl. Nr. 17971. 17972. 17983. — [6] Gleichen. — [7] Vergl. S. 257. — [8] Panin hatte Solms mitgetheilt, „que le contre-projet était prêt et n'attendait que de recevoir l'approbation de sa souveraine". — [9] Nach dem Bericht Rohds, Wien 12. April. — [10] In einem von der Hand eines Cabinetssecretärs hinzugefügten Absatz wird Solms unterrichtet, dass ihm die letzten Nachrichten aus Wien und Paris zur Mittheilung an Panin abschriftlich zugehen. Vergl. Nr. 18020 und 18021.

18024. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 avril 1769.

J'ai vu ce que votre dernière dépêche du 7 de ce mois comprend. Tout ce que l'on peut souhaiter de mieux pour le bien de la Suède, c'est que les choses n'y soient pas poussées à l'excès à la prochaine Diète. Les Russes sont extrêmement aigris et animés de toutes les résolutions qui y ont été prises déjà dans les conjonctures présentes;[1] c'est pourquoi, s'il y a des gens, qui pensent comme il faut, dans ce pays, et que vous avez occasion de leur parler, vous ferez bien de leur conseiller à agir en tout avec modération, pour ne pas plonger de propos délibéré leur patrie dans le plus grand des malheurs qui puisse lui arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

18025. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 avril 1769.

Les assurances que, selon votre dernière dépêche du 14 de ce mois, le baron de Breteuil, ainsi que généralement tous les ministres français aux cours étrangères s'efforcent à donner des dispositions pacifiques de leur cour,[2] ne doivent être regardées que comme un simple masque sous lequel ils cherchent à cacher les véritables desseins qu'elle couve, cette cour étant accoutumée, de tout temps, à donner à ses démarches telle interprétation qu'elle croit être convenable pour ses intérêts. Vous remercierez en attendant par un compliment convenable le greffier Fagel de la confidence qu'il vous a faite des insinuations de l'ambassadeur de France à cet égard, ainsi que de tout ce qu'il a bien voulu y ajouter encore,[3] et vous lui direz de ma part que je serais bien charmé de voir mes prophéties pacifiques s'accomplir avec la fin de la première campagne entre les Russes et les Turcs par le rétablissement du calme et de la bonne intelligence entre ces deux puissances.

Thulemeier wird beauftragt, die für die Festlichkeiten im Haag angewiesene Summe der Legationskasse zurückzuzahlen (vergl. S. 165).

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18023. — [2] „Que le Roi Très-Chrétien était très éloigné de désirer la guerre, qu'au contraire il ne négligerait rien de ce qui pourrait entretenir la paix et la tranquillité en Europe.“ — [3] Fagel pflichtete dem Urtheil bei, das der König bei Ausbruch des Krieges geäussert hatte, „qu'après une première campagne qui était inévitable, il serait vraisemblablement aisé de rétablir le calme et de moyenner un accommodement“.

18026. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 avril[1] 1769.

Ayant jugé à propos de rompre la négociation que j'avais entamée aux instances de la France pour convenir avec elle d'un traité de commerce,[2] je suis bien aise de vous en avertir par la présente pour votre direction. Cela n'empêche cependant pas qu'il ne soit toujours bon de donner de la jalousie à cette couronne sur les prétendues négociations importantes entre moi et la cour où vous êtes, et c'est dans cette vue et en conséquence de ce que vous venez de me marquer par votre dépêche du 11 de ce mois,[3] que j'ai ordonné à mon ministre à La Haye, le sieur de Thulemeier, de vous faire passer la présente dépêche par un courrier exprès.[4] Vous ferez donc tout votre possible, afin que le ministre de France à Londres soit informé de l'arrivée de ce courrier, et quoique j'aie renoncé à toute négociation avec sa cour, vous ne manquerez pas de faire jouer tous vos ressorts pour mettre la puce à l'oreille à ce ministre, et de me marquer ensuite l'effet de ce petit stratagème.

Au reste, selon mes lettres de Vienne,[5] la dernière poste de Gênes y a apporté la nouvelle d'un combat très vif entre un paquebot français et un bâtiment anglais armé en guerre. Ce combat s'est donné du côté de la Rivière du Ponent, et le paquebot français a été si mal traité par les bordées anglaises que, sans la faveur du vent qu'il avait et sous laquelle il s'est retiré du côté de Monaco, il aurait été sûrement coulé à fond par l'armateur anglais. La querelle, à ce qu'on prétend, a commencé par le refus du capitaine français de venir à l'abordage suivant la coutume, parcequ'il ne commandait qu'un voilier de dépêches, tandis que l'Anglais était armé en guerre; et comme je ne doute pas que cette nouvelle ne soit également déjà parvenue à Londres, vous n'oublierez pas de me mander les détails ultérieurs que vous en pourrez apprendre.

Quoique dans tout autre temps ce combat pourrait avoir des suites sérieuses, je ne présume cependant point qu'on en fera grand bruit dans le moment présent, et encore moins qu'il donne lieu à une rupture entre les deux puissances. Ni l'une ni l'autre ne paraissent avoir encore envie d'en venir aux mains, et, selon toutes les apparences, on se bornera à demander et à donner quelque satisfaction, selon l'exigence du cas.

[1] Vom 20. April ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 168. — [2] Vergl. Nr. 18020. — [3] Maltzan berichtete: „Si Votre Majesté veut bien me seconder par l'envoi d'un courrier ou deux, je ne doute pas que je ne lui (Châtelet) donne de la tablature; car j'ai fait l'expérience à l'arrivée du dernier courrier qu'il n'y a pas de remède plus efficace pour donner du mouvement à tout le corps diplomatique." — [4] Cabinetserlass, Potsdam 20. April. — [5] Vergl. Nr. 18021.

Quant à la situation actuelle des affaires intérieures de la cour où vous êtes, il faut la laisser faire et attendre tranquillement les moyens qu'elle emploiera pour calmer les esprits. Quand une fois le peuple anglais est bien animé, il est assez porté à pousser sa pointe plus loin qu'on ne s'est imaginé d'abord, et, supposé même que le Roi fût contraint à changer de ministère,[1] il me semble qu'il n'aurait aucun sujet de s'en chagriner, et encore moins de regretter celui d'à présent.

Quel que puisse être cependant le ministère britannique, je ne saurais me persuader que l'Angleterre parvienne jamais à contracter une alliance formelle avec la Russie,[2] vu que tous les avantages que ces deux puissances pourront se stipuler réciproquement, ne sauraient regarder que le commerce. En attendant, vous n'oublierez pas d'être attentif à tout ce qui pourrait se passer ultérieurement à ce sujet, pour m'en faire des rapports aussi exacts que détaillés.

Nach dem Concept. Federic.

18027. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. April 1769.

Ich pflichte Eurer in der Mir wohl behändigten Dépêche vom 17. Martii jüngsthin geäusserten Meinung vollkommen bei, dass man an Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte nicht eher mit einigem Anschein von Erfolg werde arbeiten können, als bis zwischen beiden Armeen das Glück der Waffen sich näher entschieden haben wird. Es ist dahero auch Mein Entschluss, und Ich trage Euch hiermit ausdrücklich auf, dass Ihr bei der Pforte vor der Hand keine weitere Friedensvorschläge thun, sondern vielmehr Euch ganz geschlossen halten und abwarten sollet, wie die Sachen sich drehen werden, alsdann Ich Euch Meine nähere Instruction zukommen lassen werde.

Vermuthlich werdet Ihr an der Pforte von den russischen Progressen bald sprechen hören. Allen bei Mir eingegangenen Nachrichten nach muss die russische Armee bereits über den Dniester gegangen sein und wird keinen Anstand genommen haben, ihre Operationes anzufangen.

Was Ihr Mir übrigens von der Aufführung des englischen Ministers bei obgedachten Friedensvorschlägen meldet,[3] solches wundert Mich gar nicht; die Engelländer handeln überall auf eben diese Art, sie brusquiren

[1] Maltzan berichtete: „Les affaires de ce pays ne peuvent continuer sur ce pied, et il faut absolument quelque évènement pour apaiser la nation et rendre la tranquillité au Roi. Le plus probable est un changement de ministère." — [2] Vergl. S. 216. 235. — [3] Zegelin berichtete, der Dolmetscher, dessen sich Murray bediente, sei „ein junger Mensch, welcher die Sachen anfänglich zu stark brusquirte, sodass der Pfortendolmetscher bei Gelegenheit zu Frangopulo gesaget: wann die Engländer eine Flotte von 50 Kriegesschiffen in die Dardanellen liegen hätten, so könnten sie nicht aus einem höheren Ton sprechen".

alles. Ihr aber müsst Euer möglichstes thun, um davon zu profitiren und Euch bei der Pforte angenehm zu machen, damit Mein Credit bei derselben immer höher steige. Zu gleichem Ende müsset Ihr nach Meiner letzteren Ordre vom 7. dieses Monats [1] nicht unterlassen, alle die Tractaten zwischen Mir, Frankreich, Spanien und Oesterreich, welche man in den öffentlichen Zeitungen ausgesprengt, als blosse Erdichtungen, wie sie wirklich sind, auszugeben, und überall äussern, dass die Nachrichten davon ganz ungegründet und falsch sind.

Der Schluss betrifft die Uebersendung von Orangen, Feigenbäumen und Weinstöcken.

Nach dem Concept. Friderich.

18028. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 avril 1769.

Mon ministre à la Porte, le major de Zegelin, vous ayant déjà informé par une lettre particulière de tout le contenu de sa dernière dépêche immédiate du 17 de mars, [2] il me paraît superflu de vous en faire tenir encore une copie à la suite de la présente. J'y joins plutôt dans votre plus ancien chiffre la description qu'il m'a faite d'une prétendue nouvelle invention du grand-maître d'artillerie de décharger une cinquantaine de canons à la fois. Je dis *prétendue invention*, puisque en effet elle est déjà de vieille date. Elle est connue dans tous les arsenaux du vieux temps. On s'en sert proprement dans les forteresses pour la défense du chemin couvert; mais comme on en a reconnu le peu d'usage qu'on en peut faire, et qu'au fond elle ne vaut pas grand' chose, on n'en fait plus aucun cas et cette décharge est entièrement abolie, de sorte que, si l'on ne fait pas des inventions plus nouvelles et importantes, l'armée russienne n'en aura rien à appréhender.

Nach dem Concept. Federic.

18029. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A DARMSTADT.

Potsdam, 21 avril 1769.

Je suis satisfait, à la vérité, de l'application que vous avez apportée pour me faire par votre dernière dépêche du 11 de ce mois une description fidèle et circonstanciée du personnel des Princesses que vous avez vues à la cour de Darmstadt, [3] mais comme je souhaiterais d'être mieux éclairci que je ne le suis encore, surtout par rapport à leurs

[1] Nr. 17979. — [2] Vergl. Nr. 18027. — [3] Vergl. Nr. 18018.

caractères, je m'attends qu'après que vous aurez eu occasion de les connaître davantage, vous entrerez dans de plus grands détails que vous n'avez fait, et me rendrez par une de vos relations suivantes un compte détaillé de tout ce que vous jugerez pouvoir servir encore à me faire connaître à fond cesdites Princesses.[1]

Je me flatte, outre cela, de recevoir dans peu aussi les rapports que vous ne manquerez pas de me faire sur le même sujet après votre prochaine arrivée aux cours de Meiningen et de Coburg.

Federic.

Nach dem Concept.

18030. A LA DUCHESSE RÉGNANTE DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Potsdam] 22 avril[2] 1769.

Ma très chère Sœur. Je suis enchanté des bonnes nouvelles que vous me donnez de votre santé; c'est le point le plus intéressant de la correspondance de Brunswick. Une tendre amie, comme vous, est un trésor, et on veut savoir comment va ce trésor et s'il est bien conservé. Dieu nous le garde de longues années!

Je ne suis pas aussi curieux d'apprendre ce qui se passe en Pologne; car que 100 cosaques aient battu 100 Tartares, ou que 1000 Russes aient taillé en pièces 6000 Confédérés, c'est ce qui n'agite en aucune façon mon esprit, et cela peut m'être entièrement indifférent; de même, ma chère sœur, ce qui se passe à présent en Corse, laisse mon âme tranquille et sans inquiétude. Je vois avec la même indifférence les mouvements tumultueux du peuple de Londres, occasionnés par l'affaire de Wilkes;[3] que Pierre ou Mathieu soit ministre dans ce pays, peu m'importe, nous conservons l'Allemagne tranquille, et c'est, sans contredit, le grand point pour nous.

Je vous rends grâce de l'offre que vous me faites d'un de vos comédiens;[4] il ne dépend pas de moi d'en prendre. Fierville[5] a engagé toute une troupe pour laquelle je lui paie un certain abonnement, de sorte qu'il engage et congédie les sujets.

Le Duc a pris le parti le plus sage et le plus convenable de se mettre à la réforme, car, après tout, on peut vivre fort agréablement sans comédie et sans spectacles, et l'on peut se passer de bien du superflu, qui certainement gêne davantage que la simplicité d'une vie unie et douce.

[1] Am 30. bestätigt der König den Empfang der Berichte, d. d. Meiningen 19. und 21. und d. d. Coburg 26. April, und sieht den oben geforderten Mittheilungen entgegen. — [2] Vom 22. April ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 450. — [3] Vergl. S. 231 und 238. — [4] Die Herzogin schrieb am 19. April: „Notre troupe vient d'être congédiée; c'était dommage, car il y avait parmi de très bons sujets." Sie empfahl dem König einen der entlassenen Schauspieler für das komische Fach. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. S. 169.

Nous exerçons ici avec un bruit à épuiser les échos de la ronde; tout cela est la montagne qui enfante une souris, car ces grands tapageurs sont les hommes les plus pacifiques de l'univers.

Daignez, mon adorable sœur, me conserver vos bontés et compter sur le cœur, sur la personne, sur les vœux et le zèle de celui qui est à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung in den „Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte", Bd. XIII, S. 397—398.

18031. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A LEIPZIG.

Potsdam, 22 avril 1769.

Je conçois, par tout ce que vous me mandez dans votre dépêche du 18 de ce mois touchant les revenus actuels de la Saxe, que le manque qui s'y trouve présentement, provient uniquement de la confusion qui règne dans les différentes branches de l'administration des finances de ce pays; mais comme je ne saurais imaginer aucun moyen par lequel la cour de Saxe pût réparer ce défaut des 700 000 écus qui, selon ce que vous dites, doivent manquer à son ancien état de recette, et que je suis certain aussi qu'elle ne trouvera des subsides chez aucune puissance de l'Europe, je suis persuadé que, ne pouvant rien retrancher à l'état d'entretien pour la cour, elle sera obligée, à la fin, d'en venir à une réforme parmi ses troupes, réduction à laquelle elle perdra d'autant moins, puisque le corps d'armée qu'elle tient sur pied, ne signifie, en général, pas grand'chose.

J'approuve, au reste, parfaitement le démenti que vous avez donné au bruit qu'on avait répandu à la cour où vous êtes, d'une quadruple alliance qui devait avoir été conclue entre moi, les rois de France et d'Espagne et l'Impératrice-Reine.[1] Vous continuerez à contredire hautement de pareilles faussetés, aussi souvent que vous en aurez l'occasion.

Nach dem Concept. Federic.

18032. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 avril 1769.

Votre dépêche du 7 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je vous communique à la suite de la présente quelques nouvelles qui me sont entrées par la dernière poste de France.[2]

[1] Vergl. S. 237. Anm. 1. — [2] Die in dem Hauptschreiben des Berichtes von Goltz, Paris 14. April, enthaltenen Nachrichten, vergl. S. 281.

Je n'ai rien à y ajouter de fort essentiel. Je suis toujours dans l'attente de recevoir enfin le contre-projet du renouvellement de notre alliance, [1] et d'ailleurs je me flatte beaucoup que, pourvu que la Russie ne pousse ses prétentions trop loin vis-à-vis de la Porte, l'hiver prochain nous ramènera la paix entre ces deux puissances. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18033. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 avril 1769.

J'avoue que le jugement que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, on porte à Vienne sur le caractère de l'Empereur, [2] me surprend. Je crois plutôt qu'il ne paraît superficiel dans la plupart des affaires que parceque, jusques ici, elles ne sont pas sujettes à sa direction, et qu'il n'a pas encore beaucoup à dire dans le Conseil. Dans les finances, au contraire, ainsi que dans les affaires économiques, il me semble qu'il fait voir assez d'activité, et qu'il entre assez exactement dans les différents détails qui y ont du rapport. Enfin, pour ce qui regarde la politique, je suspends mon jugement, ce Prince me paraissant trop lié à la France et à l'Espagne par les différents mariages de sa maison, pour qu'il puisse entreprendre et former des liaisons avec d'autres puissances.

Au reste, la surprise où l'on est à la cour où vous êtes, sur la lenteur des Russes, [3] se perdra bientôt. Il paraît au moins qu'ils se réveillent, et qu'ils sont sur le point d'agir avec plus de vigueur contre les Turcs. J'ai même lieu de présumer qu'on ne tardera pas d'apprendre qu'ils ont passé le Niester, et qu'ils ont effectivement pénétré dans la Moldavie et Valachie.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Ausgaben.

Federic.

Nach dem Concept.

18034. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 avril 1769.

Votre dernière dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et suivant la description que vous m'y faites de l'ignorance et de la stupidité des Confédérés, je veux croire que les Russes pourront être assez tranquilles à leur sujet, et qu'ils n'auront pas grand'chose à appréhender de leur part, lorsqu'ils se trouveront occupés avec les Turcs; et comme je m'imagine aussi que l'armée russe doit présente-

[1] Vergl. S. 265. 273. — [2] „D'être superficiel plutôt que profond, plus curieux à voir qu'appliqué à bien connaître et à approfondir." — [3] Rohd berichtete: „On avait cru qu'ils profiteraient de la faute de la Porte de précipiter sa déclaration de guerre si mal à propos, et on voit arriver presque tout le contraire."

ment se trouver en état d'avancer vers l'ennemi, et qu'elle commencera ses opérations en Moldavie et Valachie, avant même que l'armée ottomane puisse se rendre dans ces provinces, vous n'oublierez pas de me mander soigneusement toutes les nouvelles qui vous reviendront de ces environs.

En attendant, vous pourrez dire au prince Repnin sur la demande qu'il vous a faite, à quoi étaient destinés les différents corps de mes troupes qui se trouvaient actuellement en Grande-Pologne, que tout le détachement que j'y avais fait entrer, ne consistait qu'en 200 chevaux; qu'il était destiné à aller à la rencontre du petit détachement qui était avec les chevaux de remonte que j'avais fait acheter en Ukraine, et qu'il devait servir à assurer la marche de ceux-ci contre les brigandages qui se commettaient actuellement dans ce pays.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

18035. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 23 avril 1769.

Monsieur mon Cousin. Je suis charmé que Votre Altesse trouve tant de prudence à ma nièce;[2] c'est un caractère qui l'a toujours distinguée des personnes de son âge. Je suis persuadé que c'est l'inexpérience qui l'a peut-être trop livrée à son appétit les derniers temps de sa grossesse. Les femmes prétendent que ces temps méritent les plus grands ménagements. Je ne juge pas en connaisseur de ces choses, mais je croirais manquer au tendre attachement que je vous ai voué, si je négligeais de vous rendre compte du sentiment de femmes d'expérience et qui sont routinées dans un métier où ma nièce n'est qu'à peine sortie du noviciat. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle se remette bientôt, pour réaliser une autre fois les espérances que Votre Altesse a perdues pour cette fois, personne ne participant plus que je le fais, à tout ce qui vous regarde. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

18036. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 14. April, über die Wiederherstellung Ludwigs XV. von einem Jagdunfall, die Verzögerung der Ankunft der spanischen Cardinäle in Rom, über Desertion bei den französischen Truppen auf Corsica und ein bevorstehendes Truppenlager in Compiègne.

[1] Vergl. S. 218. — [2] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

Er berichtet in einem Postscript ausführlich über die Beweggründe der französischen Regierung, „pour souhaiter le détrônement chimérique du roi de Pologne", sowie über ihre Absichten betreffend seinen Nachfolger. „Il n'est pas à croire que le duc de Choiseul, avec toute sa légèreté et inconséquence, puisse se déguiser combien l'élévation [du prince Albert], beau-fils de l'Impératrice-Reine, sur le trône de Pologne puisse, dans la suite, augmenter la puissance de la cour de Vienne et combien cela peut devenir dangereux un jour à la maison de Bourbon, dès que l'enchantement qui aujourd'hui lie si intimement les deux cours, viendra à cesser; mais comme la politique de ce ministre varie du jour à la journée, cette considération, toute forte, selon moi, qu'elle devrait être pour un ministre de France dont les opérations doivent être relatives au futur et ne pas se borner au tableau présent, ne l'empêche pas de se prêter aux intentions de la cour de Vienne. L'envie de s'attacher cette dernière et de l'éloigner, de plus en plus, des Anglais, qu'il craint prodigieusement, malgré la façon leste dont il s'explique quelquefois à leur égard, est le grand pivot de sa politique. . . Je suis après à découvrir si cette cour-ci et celle de Vienne ont pris des engagements formels et stipulés par une convention pour les affaires de Pologne ou si, jusqu'à présent, les démarches du duc de Choiseul ne sont que des effets de politesse et pour captiver l'amitié de l'autre." Goltz glaubt, dass zur Zeit ein derartiger Vertrag noch nicht bestehe.

Potsdam, 24 avril 1769.

A en juger sur les différents détails contenus dans vos dernières dépêches du 14 de ce mois, je suis tenté à croire que le duc de Choiseul agit absolument sans système. Variant, comme il fait, d'un jour à l'autre de façon de penser et d'agir, il ne sait pas trop ce qu'il fait, et, à moins que le hasard ne favorise de temps à autre ses projets chimériques, il serait impossible qu'ils aboutissent à quelque chose de solide et de raisonnable.

Toutes les intrigues dont il a fait usage jusques ici, tant en Suède qu'à la Porte, sont du même calibre. J'ai de la peine à presumer qu'il soit fort satisfait de la tournure que les affaires prennent, à l'heure qu'il est, en Suède, et, dans peu, vous apprendrez également que les Russes ont prévenu le grand-vizir avec son armée. Au moins mes derniers avis[1] ne m'en laissent point le moindre doute, puisqu'ils portent qu'ils étaient sur le point de passer le Niester et de commencer leurs opérations.

D'ailleurs, c'est un grand bonheur pour la France que l'Angleterre se trouve actuellement dans un état faible et languissant, et que, par conséquent, elle n'a rien à appréhender de sa part. Dans tout autre temps, cette dernière pourrait lui donner bien de la tablature dans les conjonctures présentes. En attendant il s'est donné,[2] selon des lettres d'Italie, un combat très vif dans la Méditerranée aux environs de Gênes, du côté de la Rivière de Ponent, entre un paquebot français et un bâtiment anglais armé en guerre. La querelle a été occasionnée par le refus que le capitaine du premier, qui n'était qu'un voilier de dépêches, a fait de venir à l'abordage, et le paquebot a été si mal

[1] Bericht von Solms, Petersburg 7. April. — [2] Das folgende nach dem Berichte Rohds, Wien 12. April, vergl. S. 271 und 275.

traité par les bordées anglaises que, sans la faveur du vent, qui lui a facilité sa retraite à Monaco, il aurait été coulé à fond. Quoi qu'il en soit, vous n'oublierez pas de prêter attention à l'impression que cette nouvelle fera à la cour où vous êtes, et quelles mesures elle prendra pour se faire rendre satisfaction.

Quant au Conclave, on m'a voulu assurer que la France a mis pour condition de l'élection d'un nouveau pape la réduction générale de l'ordre des Jésuites, et il faudra voir si elle aura assez de crédit pour l'obtenir.

Au reste, je vous félicite du plaisir que vous aurez de voir 40 bataillons français rassemblés aux environs de Compiègne, et vous n'oublierez pas d'examiner leur force, puisqu'on m'a assuré que, sans les officiers et bas-officiers, chaque bataillon monte à peine à 300 hommes.

Nach dem Concept. Federic.

18037. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 avril 1769.

Voici quelques nouvelles plus intéressantes de France[1] que celles qui se trouvent à la suite de mes ordres d'hier.[2] Je vous permets de les communiquer également au comte Panin, mais vous aurez soin de le faire d'une manière qui ne puisse blesser en rien la délicatesse de la cour où vous êtes, ou déplaire à son ministre.

Nach dem Concept. Federic.

18038. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 avril 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Quelque peu satisfaite que la Russie sera d'avoir échoué dans sa double négociation à la cour d'Angleterre, tant par rapport aux secours qu'elle a demandés contre les Turcs,[3] que relativement à l'emprunt,[4] je me flatte cependant que le refus qu'elle a essuyé à l'un et à l'autre égard, produira un très bon effet. Il pourra, avec le temps, opérer une paix plus prompte entre la Russie et la Porte, et c'est toujours un évènement très important pour la conservation de la tranquillité générale.

Au moins ne saurais-je me persuader que cette dernière risque d'être interrompue par les différentes brouilleries qui commencent à

[1] Postscript des Berichtes von Goltz, Paris 14. April, vergl. Nr. 18036. — [2] Nr. 18032. — [3] Vergl. S. 276. — [4] Maltzan berichtete von erfolglosen Schritten, die Tschernyschew bei mehreren englischen Kaufleuten gethan hatte.

s'élever entre l'Angleterre et la France. L'une et l'autre de ces deux puissances sont encore trop pressées et accablées par le poids de leurs dettes pour se résoudre à une nouvelle levée de bouclier, et je ne crois pas que ni leurs différends sur leurs possessions aux Indes ni le combat arrivé en dernier lieu dans la Méditerranée, dont je vous ai fait part par mes derniers ordres,[1] ni, enfin, les lettres de change non payées de la compagnie française,[2] dont vous faites mention dans votre susdite dépêche, leur paraîtront, dans le moment présent, des motifs assez puissants pour commencer une nouvelle guerre.

Quant à l'affaire de Wilkes,[3] au contraire, quoique je ne sois pas assez au fait des constitutions et usages britanniques pour en porter un jugement solide et bien fondé, il me semble cependant que le gouvernement aura besoin de toute sa prudence pour étouffer ces étincelles de sédition à temps, afin qu'elles n'éclatent pas dans un embrasement général. La prévention de la nation en faveur de Wilkes me paraît si forte, et elle pousse sa fougue si loin qu'il sera extrêmement difficile de l'arrêter et de calmer les esprits. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Federic.

Nach dem Concept.

18039. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE COURLANDE A MITAU.

Potsdam, 24 avril 1769.

Votre lettre du 13 de mars dernier[4] que je viens de recevoir aujourd'hui, m'a donné la première nouvelle que c'est avec le bon plaisir et sur la permission expresse de Sa Majesté l'impératrice de Russie que le prince Charles votre frère a pris la route de Varsovie; tous les avis qui m'étaient entrés précédemment à son sujet, me persuadaient du contraire, et ils me paraissaient d'autant plus fondés qu'il m'était revenu, en même temps, qu'il avait mis en gage à Mayence ses patentes de général, ainsi que les marques de l'ordre de Russie dans un autre endroit. Ne l'ayant donc fait arrêter à Glogau[5] que par un principe de mon amitié inaltérable pour Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies et pour l'empêcher de donner de nouveaux chagrins au Duc votre digne père, le même principe m'a engagé à ordonner, à votre réquisition, son élargissement. Je viens d'enjoindre à mon commandant de Glogau de le remettre incessamment en liberté et de ne plus s'opposer à la poursuite de son voyage. Je souhaite, pour la consolation du Duc votre digne père et pour la propre satisfaction de

[1] Vergl. Nr. 18026. — [2] In Indien. — [3] Maltzan berichtete, dass Wilkes (vergl. S. 231) abermals mit Stimmenmehrheit für Middlesex gewählt sei, das Unterhaus aber seine Wahl wahrscheinlich wiederum verwerfen werde. — [4] Das Schreiben des Prinzen, irrthümlich vom März datirt, gehört dem April an, vergl. Nr. 17977. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. S. 141 und 191.

Votre Altesse, que ce petit accident fasse une impression salutaire sur son esprit et sur son cœur, et que, par une conduite plus sage et plus réglée, il fasse oublier ses imprudences passées. C'est l'attachement sincère que j'ai pour toute votre maison, qui me dicte ces vœux, et je profite, au reste, de cette occasion pour renouveler à Votre Altesse les sentiments d'estime avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

18040. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 24 avril 1769.

Mon cher Frère. Ne vous étonnez pas que l'Empereur et le roi de Danemark disent tant de bons-mots,[1] mon cher frère. Si Midas était roi, on lui en ferait dire, car, par une folie inconcevable, les hommes attachent toujours un certain mérite à la personne de ceux qui ont la puissance en main; on les traite comme des enfants qui balbutient, et qu'on approuve; la moindre chose qu'ils font — et qui ne serait que médiocre, si un particulier l'avait faite —, devient admirable, quand c'est d'un prince bien puissant qu'elle part. Cependant j'ai encore meilleure opinion de ce qu'a dit l'Empereur, que des bons-mots du roi de Danemark; toutefois le public ne devrait pas recueillir tous ses dictons, car l'homme qui a le plus d'esprit, ne dit pas toujours des choses également bonnes, et parmi les apophtegmes des anciens il y a bien des platitudes.

Messieurs les Russes vont incessamment passer le Niester pour assiéger Chozim et Bender; je crois qu'ils l'auront pris, avant que le grand-vizir ait passé le Danube. C'est le manque d'argent qui les oblige à faire ces premiers pas pour accélérer la paix; les emprunts qu'ils ont sollicités en Angleterre et en Hollande,[2] leur ont été refusés, de sorte qu'il faut terminer la guerre cette campagne, ou courir le risque de manquer de tout la suivante.

Choiseul est toujours dévoré par son inquiétude, il enfante nouveaux projets sur nouveaux projets. Jusqu'ici il n'a pas été heureux; c'est un brouillon de la première espèce et qui fait un mal irréparable à cette monarchie qu'il gouverne. Il a séduit notre bonne sœur de Suède, et je crains qu'il ne la mène si loin qu'elle en sera étonnée elle-même, mais trop tard. Je souhaite que tout cela tourne mieux que nous ne le pouvons prévoir.

[1] Prinz Heinrich bemerkte, Spandau 22. April, dass Maria Theresia eine Sammlung von Bonmots Josephs anlegen könne, „les gazettes faisant beaucoup parler l'Empereur propos qu'il a tenus, tantôt au Conclave, tantôt chez son frère le Grand-Duc". Für die Reisen Christians VII. vergl. Bd. XXVII, 574. — [2] Vergl. S. 172 und 283.

En attendant, j'irai vendredi[1] à Charlottenburg pour la revue d'inspecteur des régiments de Berlin; je ne sais si, sans vous incommoder, vous voudrez venir dîner chez moi; ce me sera un plaisir sensible, mon cher frère, de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18041. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 avril 1769.

Votre rapport du 11 de ce mois contient bien des choses, et cependant vous n'y sonnez mot sur l'affaire qui m'intéresse le plus dans le moment présent, et qui regarde le renouvellement de mon traité d'alliance avec la Russie. Après toutes les promesses que le comte Panin vous a données, il n'y a pas longtemps, et qui sont très analogues aux assurances que j'ai reçues immédiatement de Sa Majesté l'Impératrice dans la dernière lettre qu'elle m'a écrite de sa propre main,[2] je vous avoue que ces continuels délais de vous délivrer le contre-projet de ce renouvellement, me donnent à penser, et que je ne saurais m'empêcher de soupçonner qu'il n'y ait quelque anicroche ou raison cachée qui arrête cette négociation. Je l'ignore parfaitement, et j'ai même de la peine à la concevoir, de sorte que vous ne négligerez rien pour vous en mettre au fait et de m'en rendre incessamment compte.

Au reste, je ne doute nullement que les deux expéditions secrètes dont le comte Tschernyschew vous a parlé, et sur lesquelles il n'a pas voulu s'expliquer avant leur réussite, ne fassent honneur à ses talents et à son génie militaire,[3] et vous n'avez qu'à lui dire de ma part que je lui connaissais toute la capacité d'un maître dans le métier de la guerre, et qu'il n'avait plus besoin d'être enseigné; mais je ne saurais en dire autant de vous, mon cher comte, et vos idées sur l'article de l'approvisionnement et du charriage de l'armée russe me paraissent encore bien imparfaites.[4] De 12 millions d'écus que chaque campagne

[1] 28. April. — [2] Vergl. S. 244. 245. 246. — [3] Solms berichtete, dass die Unternehmungen unabhängig von den beiden grossen Armeen vor sich gehen sollten, und dass Tschernyschew sich rühme, „d'avoir été enseigné par Votre Majesté. Il dit qu'il veut faire honneur à son maître.“ — [4] Solms berichtete, dass der Armee, die für zwei Wochen Vorräthe mit sich führe, noch das „magasin ambulant“ folge, das stets für einen Monat ausgerüstet sei, und dessen Einrichtung 300000 Rubel koste und 5000 Mann zur Bedienung von Pferd und Wagen erfordere. „On n'a pas cru pouvoir faire davantage pour ne pas excéder, d'un côté, la dépense et pour ne pas, de l'autre, embarrasser l'armée de trop de bouches.“

de la dernière guerre m'a coûté pour le moins, n'en ayant pas fait une seule au-dessous de cette somme, il a fallu mettre sûrement 8 millions à fournir à ces deux objets, ce qui est infiniment au-dessus des 300 000 roubles que l'établissement du magasin russe a coûté, de sorte que, l'article des vivres et provisions étant un des plus essentiels pour une armée, on n'en doit jamais regarder à la dépense.

Quant aux mémoires pacifiques à la Porte, le comte Panin peut être entièrement rassuré que le sieur de Zegelin n'y retournera plus.[1] Aussitôt que j'ai été informé des intentions de la cour où vous êtes, à cet égard, je n'ai pas tardé d'instruire ce ministre en conséquence,[2] et le comte Panin peut compter qu'il ne manquera pas de s'y conformer exactement. Mais s'il en a encore fait mention dans son dernier rapport,[3] c'est qu'il n'avait pas encore reçu alors ses nouvelles instructions. Il faut du temps pour les lui faire parvenir, et le comte Panin pourra s'en convaincre par la date de ce même rapport. A présent, au contraire, qu'elles lui seront entrées, il se gardera bien de remettre de nouveaux mémoires, et, pour cet effet, vous ne négligerez pas de faire observer toujours au comte Panin la date des dépêches de ce ministre.

Nach dem Concept. Federic.

18042. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 avril 1769.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme son contenu n'exige aucune instruction, je me borne aujourd'hui à vous en accuser simplement la réception.

D'ailleurs, il n'y a aucun lieu de douter que la Russie ne demande à la cour où vous êtes, de remplir ses engagements,[4] et comme je suis fort de votre avis que cela mettra le prince de Kaunitz de fort mauvaise humeur, je ne présume pas moins que cette démarche contribuera beaucoup à augmenter l'animosité entre les deux cours. Vous ne sauriez donc mieux faire que d'y prêter toute votre attention, et je n'ai aujourd'hui absolument rien à ajouter.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Panin hatte den Wunsch wiederholt, dass keine weiteren Denkschriften mit Vermittlungsvorschlägen den Türken zugestellt würden, um nicht ihren Hochmuth zu steigern (vergl. S. 257); ausserdem wünschte er, „de modérer par cette retenue l'empressement de l'Angleterre à vouloir forcer les deux parties à accepter sa médiation". Vergl. S. 174. — [2] Vergl. Nr. 18027. — [3] Vergl. Nr. 18028. — [4] Vergl. Nr. 17986.

18043. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 avril 1769.

J'ai vu, par votre dernière dépêche du 19 de ce mois qui m'est bien parvenue, l'impression que la fausse nouvelle qui a été débitée par les gazetiers étrangers d'une prétendue alliance conclue entre moi, les rois de France, d'Espagne et la reine de Hongrie, a faite sur les esprits des Polonais et surtout des Confédérés.[1] Vous continuerez, pour cet effet, à tenir au prince Repnin constamment le même langage dont, suivant vos rapports, vous vous êtes servi jusqu'à présent vis-à-vis de lui, pour le détromper sur les fausses insinuations qu'on lui a faites de temps à autre à mon égard.[2] Vous lui direz que tous ces bruits qu'on se plaît à répandre dans le public à ma charge, ne sont que de pures intrigues de la cour de Versailles qui tâche, par ces menées sourdes, de vouloir inspirer de l'ombrage à la Russie contre moi, et vous lui ferez sentir que, donnant, comme je fais effectivement, des subsides à sa cour auxquels je suis engagé par mon traité avec elle, il serait ridicule de vouloir mettre, après cela, de la méfiance dans mes sentiments et ma façon de penser à son égard.

Nach dem Concept.

Federic.

18044. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 avril 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Selon le traité qui subsiste entre moi et la cour de Pétersbourg, je suis tenu de lui payer les subsides stipulés, à cause de la guerre qu'elle a à soutenir présentement contre les Turcs. Cette cour peut employer ces subsides à quoi bon lui semble, et à tel effet qu'elle juge convenir à ses intérêts, sans que personne et ni la cour où vous êtes, puisse s'en formaliser.[3] S'il arrivait donc qu'il transpirât là-bas que le comte Ostermann eût reçu de l'argent par vos mains, et qu'on vous en témoignât quelque sensibilité, vous pourrez vous expliquer sur ce sujet en conséquence de ce que dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Benoît berichtete: „Comme ce système conviendrait parfaitement aux Polonais, et qu'ils ne souhaitent rien de plus au monde que de voir Votre Majesté Se brouiller avec la Russie, ils tiennent déjà la liaison en question (vergl. S. 236) pour certaine, quoi qu'on leur dise.“ — [2] Benoît berichtete: „Vis-à-vis du prince Repnin, je parle là-dessus sans la moindre affectation ou embarras, conformément aux instructions.“ — [3] Cocceji berichtete: „La sensibilité de la cour m'étant connue, c'est principalement à elle que je souhaiterais de cacher qu'il y a de l'argent qui a passé par mes mains.“ Vergl. Nr. 17937.

18045. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 avril 1769.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Le crédit que la France se glorifie avoir à la Porte, n'est certainement pas si considérable qu'elle voudrait le faire croire, et il s'en faut de beaucoup qu'on n'agisse, dans le moment présent, à Constantinople que par les avis du ministre français qui y réside. Je sais, au contraire, bien positivement que le Grand-Seigneur n'est nullement porté pour cette puissance, et qu'il incline fort peu pour tout ce qui a nom français. Mais, quoi qu'il en puisse être à cet égard, je crois que les armées russes sont présentement sur le point de commencer leurs opérations contre les Turcs, et leur premier début sera par les sièges de Chozim et de Bender; après quoi, si ceux-ci leur réussissent, ils s'attacheront à celui d'Oczakow. C'est ce que vous pourrez communiquer en retour au greffier Fagel de la confidence qu'il vous a faite de ses nouvelles de Turquie.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

18046. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz übersendet, Paris 17. April, einen „Extrait de la pièce qu'un nommé Villiers, employé ci-devant par la cour de France en Russie et en Pologne, a présenté au duc de Choiseul", den er sich auf geheimem Wege abschriftlich verschafft hatte. Er bemerkt dazu, dass die Denkschrift vielleicht auf Befehl des französischen Ministeriums aufgesetzt und der darin enthaltene Ländertauschplan auf Choiseul selbst zurückzuführen sei.

Der „Extrait" enthält biographische Angaben über König Stanislaus und Mittheilungen über seine antifranzösische Gesinnung, seine Beziehungen zu Katharina II. und seine Wahl zum König, sowie über die polnischen Verhältnisse bis zum Ausbruch des russisch-türkischen Krieges. Er schliesst mit Betrachtungen über dessen Ausgang und die Aussichten für Schweden: „Jamais plus belle occasion ne se présenta de reconquérir la Finlande, l'Ingrie et la Livonie; d'ailleurs, quel motif pourrait empêcher de donner la Courlande au roi de Prusse? ce monarque souhaite, depuis longtemps, d'avoir sur la Baltique un port pour y établir pareillement un commerce un peu actif; la Courlande lui offre l'un et l'autre. A la Courlande on pourrait ajouter l'évêché de Warmie.[2] Or, certainement, ces deux acquisitions pourraient bien lui servir d'équivalent pour la cession qu'il ferait à la maison d'Autriche du comté de Glatz et de toute la Haute-Silésie jusqu'à Breslau inclusivement."

Goltz berichtet in einem „lettre immédiate", Paris 17. April, dass nur ein Theil der Verstärkung nach Corsica abgegangen und die grössere Hälfte der Truppen in Toulon zurückgeblieben sei. „Il paraît toujours que le ministère de France, en annonçant à la vérité beaucoup d'assurance extérieurement, a néanmoins toujours l'imagination frappée de voir une flotte anglaise bloquer les ports de Corse, au moment qu'un corps français qui vaudrait la peine d'être pris, sera rassemblé dans cette île."

[1] Ueber den angeblichen französischen Einfluss an der Pforte. — [2] Vergl. S. 181. 273.

[Potsdam, 27 avril 1769.][1]

Il faut que la tête ait tourné à celui qui a compassé le mémoire dont vous m'envoyez l'extrait, et il faut que le ministère soit digne d'illustrer les petites-maisons, s'il y fait la moindre attention. Mon Dieu, que de sottises, que de raisonnements en l'air, que de chimères! Je n'aurais jamais cru que celui avec lequel vous traitez là-bas,[2] fût aussi éventé qu'il me le paraît par tout ce qui m'en revient à présent; malheur à la barque qui s'abandonne à un tel pilote! Je m'étonne que toute la nation ne se ligue point pour le lapider ou pour le jeter au fond de l'Océan. Quelle ridicule précaution pour arrêter les secours de la Corse, et quelle conduite f[l]ottante entre la témérité et la crainte! Si mes intérêts m'obligeaient de m'unir avec la France, je balancerais d'entrer en engagements avec cette puissance, pour ne point avoir à faire à un homme de cette trempe. Tenez-vous de plus en plus à l'écart et préparez prudemment la retraite. Cependant, il faut voir ce camp et faire une ample moisson de sottises pendant le peu de séjour que vous continuerez de faire dans cette cour évaporée et frivole.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig.

18047. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1769.[3]

Je suis très satisfait des dispositions du landgrave de Hesse-Cassel dans l'affaire de Hanau dont vous venez de me rendre compte dans votre rapport d'hier.[4] Sa première et principale prétention, la retraite de la garnison hanovrienne, est juste et équitable, et je ferai tout ce qui dépend de moi, pour la faire appuyer par la cour de Russie. Je ne manquerai pas non plus de lui faire rendre justice sur les autres articles, autant que les circonstances voudront le permettre, et je continuerai avec plaisir mes soins pour moyenner un arrangement dont il aura lieu d'être content. Tout ce que je désirerais, c'est que la Russie

[1] Das Datum und eine Bestätigung des Empfanges des Berichts vom 17. April sind dem eigenhändigen Concept des Königs von der Hand eines Cabinetssecretärs hinzugefügt. — [2] Choiseul. — [3] Am 28. April berichtet Finckenstein, dass Sinzendorf um Bestimmung des Zeitpunkts für Ueberreichung seiner Beglaubigungsschreiben als Gesandter des Malteserordens bitte (vergl. Bd. XXVI, 279; XXVII, 583), dass er jedoch wünsche, zuvor Familienangelegenheiten zu ordnen, „qui pourraient le mener jusqu'au temps où Votre Majesté va d'ordinaire en Silésie". Der König verfügt eigenhändig: „Il faut présenter ici ses lettres de créance au mois de juin ou de juillet. Federic." Demgemäss Schreiben Finckensteins an Sinzendorf, Berlin 29. April. — [4] Landgraf Friedrich liess dem König durch Oeynhausen erklären, dass ihm vor allem an der Entfernung der hannöverschen Garnison aus Hanau liege, und dass er sich in allem übrigen ganz der Entscheidung des Königs unterwerfe. Vergl. Nr. 17841 und 17982.

voulût mettre un peu plus d'activité et d'ardeur dans les démarches qu'elle a promis, à mon intercession, de faire en faveur de ce Prince;[1] mais ce n'est pas d'aujourd'hui que vous savez que, dans toutes les affaires, elle ne fait que des pas lents et bien mesurés.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18048. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 avril 1769.

Il faut bien que le comte de Guines n'entende pas beaucoup à l'étiquette des cours étrangères, puisqu'il vient de m'adresser immédiatement la lettre ci-jointe en original.[2] Je ne suis nullement disposé à accepter des lettres de la part des ministres étrangers qui se trouvent à ma cour, ou d'entamer une correspondance immédiate avec eux. S'ils ont quelque demande ou proposition à me faire, c'est à vous qu'ils ont à s'adresser, et je ne ferai sûrement point d'exception à la règle en faveur du comte de Guines. Vous aurez donc soin de le rectifier poliment sur ce sujet et de lui insinuer, en même temps, que les officiers français dont il fait mention, ne sauraient m'être présentés que lorsque j'arriverais à Berlin.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18049. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 avril 1769.

Votre dernière dépêche du 22 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et j'ai lieu de juger, par son contenu, que, pendant l'absence de l'Empereur, il ne se passera rien de fort intéressant à la cour où vous êtes. D'un autre côté, le général Nugent continue à être fort mal,[3] et il se propose d'aller à Aix-la-Chapelle pour y prendre les eaux de Spa, en compagnie du maréchal Lacy, de sorte que, pendant cet intervalle, il ne sera également pas question d'affaires avec ce ministre.

Au reste, je n'ai absolument rien de nouveau à vous mander, si ce n'est que la France continue et pousse même ses tracasseries en Suède au point que j'ai tout lieu d'appréhender qu'il n'en arrive, à la fin, des sottises.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 227 und 228. — [2] D. d. Berlin 29. April. Guines bat den König für einen französischen Obersten und Major um die Erlaubniss, den Revuen in Berlin beizuwohnen und ihm vorgestellt zu werden. — [3] Vergl. S. 190. 192.

18050. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 avril 1769.

Le parfait silence que vous observez encore dans votre dernière dépêche du 14 de ce mois sur le contre-projet du renouvellement de mon alliance avec la cour où vous êtes, ne saurait que me surprendre infiniment. Malgré la lenteur ordinaire du comte Panin dans ses opérations, je ne comprends rien aux délais continuels qu'il apporte à vous délivrer ce contre-projet, et aux soins qu'il prend d'écarter cet article de ses entretiens avec vous. Ils me paraissent même indéchiffrables après les promesses que l'impératrice de Russie m'a faites de sa propre main d'arranger promptement cette affaire;[1] et quand je considère qu'il y a déjà au delà de trois mois que j'ai fait délivrer mon projet,[2] je ne puis m'empêcher de soupçonner quelque anicroche secrète qui arrête le comte Panin à vous remettre le sien. Si l'on diffère donc encore de le faire, je commencerai à m'impatienter, de sorte que je vous recommande de nouveau de faire tout votre possible, pour engager le comte Panin à mettre une fois fin à ces délais, et pour porter ainsi à sa perfection un ouvrage qui me tient si fort à cœur, et dont je me promets de grands avantages pour le bonheur et la prospérité commune de nos États respectifs.

Au reste,[3] la cour de Vienne a pris le parti de mettre les treize villes de la starostie de Zips dans le cordon qu'elle a fait tirer sur les frontières de Hongrie, et de faire établir également le long de cette lisière des poteaux avec l'aigle impérial. Le motif de cette résolution est de mettre cette starostie à l'abri des incursions, et on s'y croit d'autant plus autorisé que, d'un côté, la plus grande partie du territoire où ces villes sont situées, est au royaume de Hongrie, et qu'on ne saurait passer d'une ville à l'autre, sans y toucher, et que, de l'autre, on prétend même être en possession de la supériorité territoriale de ces villes où l'on exerce encore certaines juridictions et fait percevoir également quelques impôts. C'est tout ce que j'ai à vous mander de nouveau aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18051. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 avril 1769.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'est très bien entrée. Il n'est pas à douter que les difficultés et embarras que l'armée russienne rencontrera à l'égard de sa subsistance, lorsqu'elle sera obligée de s'éloigner

[1] Vergl. S. 245. 246. — [2] Vergl. Nr. 17752. — [3] Das folgende nach dem Bericht von Rohd, Wien 22. April.

de ses magasins, ne seront grands et pénibles; mais toujours est-ce beaucoup de gagné pour elle que d'avoir formé des magasins aussi considérables qu'elle a effectivement, et qui doivent se trouver suffisamment pourvus à l'heure qu'il est. Il n'y a que l'article des chevaux pour faire le transport de ces provisions à la suite de l'armée, qui doit l'embarrasser encore, puisqu'elle n'en a pas le nombre suffisant qu'il lui faudrait à ce sujet.

Ein (nicht vorliegendes) Antwortschreiben an die preussischen Volontärs bei der russischen Armee wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

18052. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 avril 1769.

C'est avec la plus grande indifférence et tranquillité du monde que j'attends présentement les évènements qui arriveront à la Diète de Suède qui va s'ouvrir incessamment.[1] C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui sur le contenu de votre dernière dépêche du 18 de ce mois, qui n'exige absolument aucunes instructions de ma part pour vous.

Nach dem Concept. Federic.

18053. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A LEIPZIG.

Potsdam, 30 avril 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois, mais je ne saurais goûter votre idée de faire ouvrir les lettres du prince Beloselski qui passent par Berlin, pour tâcher de pénétrer par elles l'objet des fréquents pourparlers de ce ministre avec le comte de Sacken.[2] Comme il est impossible qu'ils puissent discuter grand' chose, à l'heure qu'il est, relativement aux affaires de Pologne, leurs fréquentes conversations ne peuvent rouler que sur des matières de peu d'importance et assez indifférentes et, par conséquent, ne mériteraient pas qu'on se donnât la peine que vous indiquez.

Au reste, si la cour où vous êtes, a encore cette ressource par devers elle de pouvoir se procurer de l'argent au moyen des bijoux qu'elle peut mettre en gages à Gênes, il dépendra d'elle d'en profiter; mais je ne saurais croire que les états soient en état de lui accorder le secours extraordinaire des 600 000 écus dont elle a besoin pour faire

[1] 19. April. — [2] Borcke berichtete, dass Beloselski den Gegenstand dieser Besprechungen vor ihm geheim halte.

face à sa dépense actuelle,[1] de sorte que je suis persuadé que, l'année prochaine, elle sera obligée d'en venir, bon gré mal gré, à une réforme dans son armée.

Federic.

Nach dem Concept.

18054. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 avril 1769.

Le contenu de la lettre que le greffier Fagel vous a communiquée, et dont vous m'avez mandé le précis par votre dernière dépêche du 25 de ce mois,[2] indique, à ce qu'il me semble, assez clairement que toutes les fanfaronnades que les ministres de France dans l'étranger débitent sur la supériorité dont leur cour doit se promettre tant en Suède qu'ailleurs, ne tendent qu'à persuader que la cour de Versailles a une plus grande influence dans les affaires de l'Europe qu'elle ne jouit effectivement.

En attendant, je ne saurais vous marquer aujourd'hui d'autres nouvelles sinon que l'armée russe se trouve actuellement en pleine marche pour passer le Niester, et qu'elle doit incessamment commencer ses opérations par le siège des places fortes qui sont en Moldavie.

Si, d'ailleurs, la cour de Russie ne réussit pas avec sa négociation d'emprunt,[3] et qu'elle trouve peu de crédit pour cela en Hollande, je n'en suis pas surpris, puisque, jusqu'à présent, la réputation que cette cour s'est acquise à l'égard du crédit, n'a pas été fort considérable.

Vous aurez soin, au reste, de faire remettre la lettre que vous trouverez ci-jointe,[4] à la baronne de Danckelman.

Federic.

Nach dem Concept.

18055. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er mai 1769.

Vos deux dépêches du 18 et 21 d'avril dernier m'ont été rendues à la fois, et je ne saurais vous dissimuler que le discours que le lord Rochford vous a tenu sur l'assistance que l'Angleterre serait en état de prêter à la Russie, en lui accordant de la caisse des extraordinaires 50000 livres sterling,[5] m'a paru bien plaisant. C'est une trop grande

[1] Borcke berichtete, dass die Kassen vollständig erschöpft seien; „tout dépendra des secours extraordinaires que les états résoudront d'accorder à la Diète prochaine" (vergl. S. 15). — [2] Das Schreiben enthielt die Versicherung, „que la France s'est engagée vis-à-vis du Grand-Seigneur à porter la Suède à une diversion favorable en déclarant la guerre à la Russie". — [3] Vergl. S. 172. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Für Bestechungen in Schweden.

bagatelle pour lui être d'un grand secours. Il lui faut des sommes bien plus considérables pour s'en servir avec quelque espérance de succès, et si c'était encore 500 000 livres sterling, on pourrait peut-être s'en promettre au moins quelque effet.

La déclaration, au contraire, que la France vient de faire faire à la cour où vous êtes,[1] me paraît être une ruse manifeste; mais je la trouve trop grossière pour présumer qu'on en sera la dupe. Quoi qu'il en soit, je suis tout persuadé qu'aussi longtemps que l'Angleterre laissera faire la France à sa fantaisie, tant en Suède qu'en Corse, sans y prendre le moindre intérêt, celle-ci ne discontinuera pas de lui parler toujours sur le même ton pacifique et de l'endormir de plus en plus par ces paroles emmiellées.

Au reste, la situation des affaires intérieures de la Grande-Bretagne me paraît toujours fort analogue à celle du temps de Charles Ier,[2] et je n'y trouve que cette seule différence que toute la nation remuait contre ce dernier, tandis qu'à l'heure qu'il est, la cour a encore un parti très considérable dans la nation, de sorte que, quand même les partisans de Wilkes voudraient tenter quelque chose en sa faveur,[3] je doute fort que les suites en seraient fort à appréhender.

Nach dem Concept. Federic.

18056. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 1er mai 1769.

Votre dépêche du 21 d'avril dernier, ainsi que votre lettre particulière de la même date, m'ont été bien rendues. J'avoue que la légèreté du ministère français et, en particulier, du duc de Choiseul passe toute imagination, et j'aurais bien de la peine à vous exprimer combien elle m'étonne et me surprend. Il change de sentiment du jour au lendemain. Après avoir embrassé aujourd'hui un objet, on le voit courir immédiatement après à un autre, souvent diamétralement opposé au premier. Dépenser premièrement des sommes immenses pour fomenter une guerre entre la Porte et la Russie, prodiguer ensuite également ses trésors pour animer encore la Suède contre cette dernière puissance, et, cependant, prendre à présent le contre-pied et vouloir travailler au retour de la paix,[4] n'est-ce pas agir sans réflexion et un trait marqué d'extravagance et de déraison? Il ne faut donc pas s'étonner de lui voir faire tant de sottises, et je ne suis pas surpris non plus que ses ennemis tâchent de le culbuter. Il travaille dans tous les départements du

[1] Wie Maltzan, London 18. April, berichtete, hatte Châtelet-Lomont im Auftrag seines Hofes die stärksten Friedensversicherungen gegeben. — [2] Vergl. S. 238. 259. — [3] Maltzan berichtete, London 18. April, dass die Anhänger von Wilkes, dessen Wahl abermals für ungültig erklärt worden war (vergl. S. 284), planten, sich mit ihrer Beschwerde unmittelbar an Georg III. zu wenden. — [4] Vergl. dafür S. 298.

gouvernement français comme un homme qui serait gagé exprès pour ruiner la France, et la conduite qu'il tient vis-à-vis des autres puissances, est également des plus singulières. Sa finesse surtout pour sonner le tocsin contre moi, en affichant dans les gazettes étrangères cette prétendue quadruple alliance, est une ruse trop usée pour porter coup; mais, après le démenti formel que j'ai fait donner à cette fausseté par tous mes ministres dans l'étranger,[1] je me flatte que personne n'en sera [pas] la dupe.

Au reste, pour ce qui regarde le comte de Guines,[2] il est vrai que je ne l'ai vu que le jour que je lui ai accordé la première audience; mais je ne m'empresserai pas non plus de le voir et de lui parler à mon arrivée à Berlin. Je l'éviterai plutôt comme le feu, et une cour qui se conduit comme la sienne vis-à-vis de moi, ne mérite sûrement pas qu'on témoigne le moindre égard pour ses ministres. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à vos susdites dépêches.

Nach dem Concept. Federic.

18057. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mai 1769.

L'esprit remuant et tracassier du duc de Choiseul vient de prendre un nouvel essor qui prouve bien toute sa légèreté et inconséquence. Vous en jugerez vous-même par le détail que mes dernières dépêches de France[3] en contiennent, et dont vous trouverez ci-joint la copie.

P. S.

Potsdam, 2 mai 1769.

La dernière poste de Venise[4] m'a apporté quelques nouvelles ultérieures tant sur les Monténégrins que sur les désordres des Dulcignotti.[5] Elles me paraissent assez curieuses pour servir de suite à celles que je vous en ai communiquées précédemment, et je vous en adresse également ci-joint une copie que vous pourrez remettre, si vous le jugerez à propos, au comte de Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 236. 237. 243. — [2] Choiseul hatte zu Goltz geäussert, dass seit 14 Tagen kein Bericht von Guines eingelaufen sei; Guines glaube offenbar, nichts sonderliches berichten zu können, weil er den König nicht gesehen habe. Goltz hatte erwidert, es sei Brauch, dass die Gesandten mit den Cabinetsministern verhandelten, „mais qu'à l'occasion des prochaines revues près de la capitale les ministres étrangers et aussi celui de France auraient le bonheur de faire leur cour à Votre Majesté". — [3] Vergl. Nr. 18056 und S. 298. — [4] Bericht von Cataneo, Venedig 11. April. — [5] Streitigkeiten der Einwohner von Dulcigno in Albanien mit den Türken.

18058. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 mai 1769.

Vous avez parfaitement bien fait d'exécuter sans délai les ordres que je vous ai fait parvenir relativement à la dernière lettre immédiate du comte de Guines.[1] Malgré la politesse que ce ministre a mise dans sa réponse,[2] il me semble cependant entrevoir qu'il lui coûte un peu de se conformer à mes désirs, et, avec l'esprit qui règne actuellement dans le ministère de sa cour, peut-être ne faut-il qu'un peu de patience pour le voir revenir à la charge et pousser sa pointe plus loin. L'on ne saurait donc mieux faire que de se mettre, dès le commencement, sur le pied où l'on veut être avec lui, et de l'astreindre à l'étiquette générale des cours étrangères.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

18059. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 mai 1769.

Votre dépêche du 26 d'avril dernier m'est très bien parvenue. Vous avez raison de dire, et on n'en saurait disconvenir que les Russes se conduisent, dans les conjonctures présentes où ils se trouvent vis-à-vis des Turcs, avec une lenteur étonnante. Cette conduite pourrait certainement préjudicier beaucoup à leurs intérêts, si les Turcs, de leur côté, n'agissaient avec une nonchalance bien plus grande encore; mais les fautes que ceux-ci font dans toutes leurs entreprises, et qui surpassent de beaucoup celles des Russes, font présumer avec raison que ces derniers trouveront, malgré la lenteur qu'ils apportent dans leurs opérations, leur salut dans le peu de capacité et d'expérience des premiers pour le métier de la guerre.

Il ne faut pas être surpris non plus de rencontrer tant de flegme chez le soldat russe pour cette guerre. Ne trouvant pas à grappiller beaucoup dans les provinces où il doit être mené, il est naturel qu'il ne témoigne guère d'empressement à en venir aux mains avec un ennemi sur lequel il prévoit d'avance qu'il n'y aura pas grand butin à faire. Malgré tout cela, il est à croire cependant que les Russes remporteront la supériorité sur les Turcs, et la nouvelle que vous avez reçue, que les paysans de la Moldavie viennent en foule s'enrôler chez les Russes, fait voir que ces gens-là même n'ont pas beaucoup d'assurance sur le succès des armes ottomanes. En attendant il y a toute apparence que, dans quelques semaines d'ici, il sera décidé de quel côté la Fortune voudra se ranger. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 18048. — [2] Finckenstein berichtete, Berlin 1. Mai, dass Guines geantwortet habe, „que cet avertissement lui servirait de règle pour l'avenir, et qu'il lui suffisait d'être instruit des intentions de Votre Majesté pour s'y conformer".

18060. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 mai 1769.

Votre dépêche du 26 d'avril dernier vient de m'être fidèlement rendue. Vous avez bien raison de taxer le duc de Choiseul de légèreté et d'inconséquence.[1] Toutes ses démarches en portent l'empreinte. Outre l'expérience que j'en ai faite moi-même par rapport à la proposition d'un traité de commerce à conclure avec moi, mes dernières lettres de France[2] en fournissent un nouvel exemple bien frappant, qui ne fait que me confirmer dans cette idée. Il vient de jeter les yeux sur un de ses confidents, le sieur Sabatier, qui a été à Turin avec le baron de Choiseul, l'ambassadeur,[3] pour l'envoyer très secrètement en Russie. Pour cet effet, il l'a fait revenir à Paris, et sa commission doit être de sonder le terrain à Pétersbourg, d'étudier les sentiments de cette cour relativement à la prochaine guerre et de faire délicatement des ouvertures de médiation pour éteindre la flamme qui va embraser la Pologne, si les circonstances paraissent favoriser de pareilles propositions. Telles doivent être les vues du duc de Choiseul dans cette mission, mais comme tout cela se traite avec le plus grand mystère, on n'a su m'en mander davantage, ni sur le temps du départ de cet émissaire ni sur les autres objets de son instruction, et vous sentirez, par conséquent, vous-même que ce n'est aussi que pour votre seule information et discrétion que je vous fais part de ces anecdotes secrètes.

Quant à l'idée de réforme dans le militaire que, selon votre susdite dépêche, la cour où vous êtes, ne paraît pas avoir abandonnée encore entièrement,[4] je ne saurais vous dissimuler qu'elle me semble être d'autant plus bizarre que, supposé qu'elle ait effectivement dessein de rester tranquille et de n'entamer personne, 10000 hommes de plus ou de moins dans son armée ne sauraient exciter de la jalousie ou l'exposer à être attaquée. D'ailleurs, j'aime mieux qu'elle fasse transporter de l'artillerie en Hongrie[5] que sur les frontières de la Silésie. C'est toujours de bon augure pour la tranquillité de mes États et pour la conservation de la paix en Allemagne.

Au reste, vous savez déjà que j'ai fait proposer à l'Empereur les villes de Glatz, Neisse et Leobschütz pour notre entrevue,[6] mais j'ignore encore le choix de Sa Majesté Impériale, et je vous avoue que le délai qu'elle apporte à se décider sur une de ces trois villes, ne saurait que

[1] Wegen seines Verhaltens in den Verhandlungen mit Preussen. — [2] Vergl. Nr. 18056. — [3] Sabatier de Cabré war 1759 bis 1766 Legationssecretär und seit 1765 Geschäftsträger in Turin gewesen; Baron Louis Marie Gabriel Cäsar Choiseul war seit 1766 daselbst Gesandter. — [4] Rohd berichtete, dass die Oesterreicher erklärten, in der Vervollkommnung ihres Heerwesens sich nach preussischem Vorbild zu richten, dass sie aber, zur Verminderung der Ausgaben, eine Einschränkung der beiderseitigen Rüstungsmaassnahmen für wünschenswerth hielten. Vergl. Nr. 18009. — [5] Rohd berichtete über die Fortdauer der Artillerietransporte nach Ungarn. — [6] Vergl. S. 192. 193.

m'embarrasser un peu, vu que, quoique cette entrevue se fera sans trop de cérémonies, il faudra pourtant faire faire quelques arrangements pour la réception de Sa Majesté Impériale. Peut-être trouverez-vous occasion de me procurer, sous main, quelques éclaircissements sur ce sujet, et alors vous me ferez plaisir de m'en faire incessamment part.

Nach dem Concept. Federic.

18061. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 3. Mai 1769.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 26. praet.[1] erhalten und finde die Mir darin gegebene Nachrichten denen Mir dieserhalb sonst zugekommenen dergestalt gemäss, dass Ich daraus hinlänglich abnehmen kann, wie die Oesterreicher von dem Kriege sich zu meliren nicht gewillet sind; wie denn auch der General Lacy nach das Aachner Bad abzugehen im Begriff ist.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

18062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 mai 1769.

Le renouvellement de mon alliance avec la Russie n'ayant pour but que d'avancer et de consolider le bonheur et la prospérité de nos maisons et de nos États respectifs, j'ai appris avec plaisir, par votre dépêche du 18[3] d'avril dernier, que vous comptez enfin d'en recevoir incessamment le contre-projet de la cour où vous êtes.[4] En attendant et vu l'expérience du passé, vous n'oublierez pas d'aiguillonner le comte de Panin, afin qu'il n'en soit de cette promesse comme des précédentes. Les délais qu'on y a apportés jusques ici, n'ont pas laissé de me donner à penser, et j'ai toujours soupçonné qu'il n'y ait quelque anicroche secrète. Mes soupçons à cet égard m'ont paru aussi d'autant plus légitimes que, d'un côté, l'impératrice de Russie m'avait donné les assurances les plus positives de sa propre main d'accélérer la conclusion de ce traité,[5] et que, de l'autre, les longueurs qu'on apporte à ces sortes de négociations, donnent toujours lieu à craindre qu'il n'y ait quelque anguille sous roche.[6] Redoublez donc d'efforts pour engager le comte Panin à dégager sa promesse à cet égard; je l'attends avec d'autant plus d'impatience qu'au bout du compte il faut pourtant que je sache une fois à quoi j'en suis sur ce sujet.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 291. — [3] In der Vorlage: 7, d. h. das Datum alten Stiles, das auf den Berichten aus Russland ebenfalls angegeben ist. — [4] Solms berichtete: „Présentement on me le fait espérer pour sûr vers la fin de la semaine." — [5] Vergl. S. 245. 246. — [6] Vergl. Nr. 18000. 18011.

Au reste, je suis bien aise de voir, par cette même dépêche, que vous commencez vous-même à présent à ouvrir les yeux sur la mauvaise gestion de la maison de commerce de Clement, et que vous ne sauriez plus disconvenir de la nécessité absolue qu'il y a eu d'y mettre ordre et d'en confier la direction à un homme intègre et entendu. Continuez donc à veiller au maintien des nouveaux arrangements, afin qu'il en résulte tout le bien et avantage que j'ai lieu de m'en promettre.

Nach dem Concept. Federic.

18063. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 4 mai 1769.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre par votre dépêche du 24 d'avril dernier que le duc de Choiseul est vivement piqué du mauvais succès de son annonce de la prétendue quadruple alliance dans les gazettes étrangères.[1] Cette ruse est si usée et si pitoyable qu'elle n'a pu tourner qu'à sa honte et à sa confusion. Aucun homme de bon sens n'y a fait la moindre attention, et pour ce qui est de la jalousie qu'il a voulu donner par là aux Anglais et aux Hollandais,[2] je suis persuadé qu'elle sera évanouie, à l'heure qu'il est, entièrement. En général, la France est très mal gouvernée par ce ministre. Sans principe et sans système, tout se ressent de sa légèreté et de son inconséquence, et il ne faut pas être surpris que toutes les affaires prennent une tournure si fâcheuse.

Je ne crois pas même que, supposé que la comtesse du Barry, ainsi que vous le présumez dans votre lettre particulière, soit effectivement déclarée maîtresse du Roi,[3] et qu'elle gagne quelque influence dans les affaires, elle puisse jamais faire autant de mal à la France que le duc de Choiseul lui a déjà fait effectivement.

En attendant, j'ai de la peine à me persuader que la cour de Vienne puisse perdre par ce phénomène, quand même la chute du duc de Choiseul en serait une suite.[4] Pour cet effet, vous n'avez qu'à considérer que la bonne harmonie entre les cours de Versailles et de Vienne ne dépend pas uniquement de ce ministre; les différents mariages ont resserré également de beaucoup les liens entre ces deux cours. La première épouse de l'Empereur[5] était fille de Don Philippe, et sa sœur[6]

[1] Goltz berichtete: „On avait même enchéri sur cela au point de dire que les cours de Londres et de Pétersbourg étaient également comprises dans ce traité; que cela réaliserait probablement le projet de l'abbé de Saint-Pierre de la paix universelle et permanente." — [2] Goltz berichtete nur, dass sich die Holländer beunruhigt fühlten. — [3] Vergl. Nr. 18064. — [4] Goltz berichtete, dass Choiseul besondere Vorliebe für Oesterreich hege, die aber keineswegs von der Masse der Nation und den maassgebenden Persönlichkeiten in Frankreich getheilt werde. — [5] Maria Isabella. — [6] Maria Antoinette.

est actuellement fiancée au jeune Dauphin. Ajoutez à cela que, vu l'impossibilité qu'il y a que ni moi ni l'Angleterre ni la Russie, nous puissions jamais entrer en composition avec l'Autriche, il ne reste à cette dernière que la France et à celle-ci l'Espagne pour en faire des alliés. Aussi faut-il poser en fait que cette union subsistera sans altération aussi longtemps qu'il n'arrivera des évènements où les intérêts des deux cours pourraient effectivement se croiser et se trouver en opposition manifeste.

Der König setzt Goltz davon in Kenntniss, dass er des französischen Kochs (vergl. S. 267) nicht mehr bedarf.

Nach dem Concept. Federic.

18064. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 mai 1769.

La comtesse du Barry, nouvelle maîtresse du roi de France, vient de remporter son premier triomphe sur le duc de Choiseul et sur tout le parti qui lui était contraire. Malgré toutes les oppositions que sa présentation à la cour rencontrait,[1] elle a cependant eu effectivement lieu le 23 d'avril dernier, et la voilà en passe de faire éprouver son ressentiment au duc de Choiseul. Comme ce phénomène pourra avoir de grandes influences sur les affaires de France, je n'ai pas voulu tarder de vous en faire part, et vous en trouverez tous les détails dans la copie ci-jointe de mes dernières lettres de France.[2]

Nach dem Concept. Federic

18065. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 mai 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 28 d'avril dernier. La conduite que l'ambassadeur de France à La Haye observe en Hollande,[3] me paraît diamétralement opposée à l'avancement des intérêts de sa cour auprès de cette République. Il doit nécessairement, par sa hauteur, s'être attiré la haine de tout le monde, et quand même ses démarches auraient eu, comme vous dites, l'approbation du duc de Choiseul, il ne saurait manquer que la cour de France ne s'aperçoive, dans peu, qu'elle n'aura rien gagné à la lui faire tenir, mais qu'au contraire elle se sera aliénée beaucoup de personnes qui peut-être, sans cela, seraient restées amies et bien intentionnées pour la France.

[1] Vergl. S. 131. — [2] Vergl. Nr. 18063. — [3] Gegen den Prinzen-Statthalter, vergl. Nr. 18003. 18013.

Si, d'ailleurs, on réalise le dessein que, selon vous, on doit avoir, d'envoyer le baron de Breteuil comme ministre à la cour de Vienne,[1] il est à croire qu'il ne se comportera guère avec le prince de Kaunitz, du moins je doute fort qu'ils sympathisent longtemps ensemble.

En attendant, ne négligez pas de suivre attentivement la négociation d'emprunt que la cour de Russie a entamée en Hollande,[2] pour savoir au juste si cette cour réussira à toucher quelques sommes ou non par cette voie, afin d'être en état de me rendre un compte exact de tout ce que vous apprendrez à cet égard.

Au reste, ayez soin de faire remettre à ma nièce la princesse d'Orange la lettre ci-jointe[3] que je vous adresse pour elle.

Nach dem Concept. Federic.

18066. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 4 mai 1769.

Ma chère Nièce. Je vous félicite de tout mon cœur sur votre sortie et sur votre entière reconvalescence.[4] Je souhaite de tout mon cœur, ma chère enfant, que vos forces se rétablissent de même aussi promptement. Cette nouvelle est la plus agréable que vous me puissiez mander de La Haye; les autres, ma chère nièce, je les regarde avec beaucoup plus d'indifférence, pourvu qu'il n'y ait rien qui vous fasse de la peine ni au prince d'Orange, peu m'importe le reste.

On dit que votre impudent ambassadeur vous quittera, pour aller promener son insolence à Vienne;[5] je ne sais pas comme il s'accommodera avec le prince Kaunitz, qui n'est pas mal arrogant lui-même. Mais c'est aux alliés du pacte de famille à s'entendre entre eux et à concilier l'orgueil de leurs représentants.

Je ne puis vous rien mander d'agréable ici, c'est pourquoi je passe les nouvelles sous silence; j'aime mieux me borner, ma chère nièce, aux assurances de la plus pure tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Je prends la liberté de vous envoyer une petite provision de vin de Hongrie qui me semble est de votre goût. Adieu, ma bonne et chère enfant.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Nach seiner Abberufung aus dem Haag Ende 1769. — [2] Vergl. S. 172. — [3] Nr. 18066. — [4] Schreiben der Prinzessin, Haag 28. April. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. Nr. 18065.

18067. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mai 1769.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 25 avril dernier que la Diète s'est ouverte paisiblement,[1] et que les élections des orateurs pour les différents ordres se sont faites avec tranquillité. Je souhaite que toutes les délibérations de cette assemblée se traitent avec la même modération, puisqu'alors on pourra se flatter que tout ira bien, et que la durée du repos dans le Nord n'aura rien à appréhender.

Nach dem Concept. Federic.

18068. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 mai 1769.

Votre dépêche du 29 d'avril dernier m'est très bien parvenue. Son contenu me fait présumer que vos rapports vont devenir de jour à autre plus intéressants, par les opérations militaires qui vont commencer incessamment entre les troupes russes et ottomanes,[2] et qui ne tarderont pas à manifester de quel côté la Fortune voudra se déclarer. Il y a toute apparence que les avantages de cette guerre seront pour les Russes, tant parcequ'ils sont à même de prévenir leurs ennemis dans leurs opérations, qu'à cause de l'extrême ignorance des Turcs dans le métier de la guerre. Mais pour quel parti qu'elle se décide, il reste cependant toujours fort probable que le manque des vivres obligera les deux puissances, l'année qui vient, à faire cesser les hostilités et à se réconcilier.

Der Schluss betrifft die Uebersendung von Pässen.

Nach dem Concept. Federic.

18069. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 mai 1769.

Vos rapports du 29 d'avril dernier viennent de m'être fidèlement rendus. Je n'ai rien de fort intéressant à vous mander aujourd'hui, si ce n'est que les élections en Suède se sont toutes faites en faveur du parti français qui y a gagné une supériorité décidée.[3] Il faudra voir maintenant s'il saura la soutenir ou si, pendant le cours de la Diète, le parti opposé pourra reprendre quelque avantage sur lui. En attendant, comme on soutient fort et ferme en Suède qu'il ne s'agira à la Diète que des affaires intérieures et des finances, je ne crois pas non

[1] Am 19. April. — [2] Benoît berichtete, dass die russische Hauptarmee sich in Marsch gesetzt habe, um den Dniester zu überschreiten. — [3] Vergl. Nr. 18067.

plus qu'aucun de ses voisins puisse en prendre occasion de s'y immiscer, et que, par conséquent, toutes les autres puissances pourront être fort tranquilles sur l'issue de cette assemblée.

Au reste, selon mes dernières lettres de Pologne,[1] la grande armée russe est sur le point de passer le Niester pour commencer ses grandes opérations, et il n'est pas à douter que le sort des armes ne se déclare en sa faveur, et qu'elle n'obtienne des avantages sur celle des Ottomans.

Enfin, les différents tours que, selon votre susdite dépêche, l'Empereur se propose de faire encore en Italie,[2] font voir assez que ce Prince se plaît beaucoup dans ce pays, et que son séjour y sera apparemment plus long qu'on n'a d'abord cru.

Nach dem Concept. Federic.

18070. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 mai 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue. La nouvelle de la prise d'Azow que le comte de Rechteren a mandée aux États-Généraux, est très fondée, et la grande armée russienne qui s'est mise en mouvement depuis quelques semaines, doit se trouver, selon les avis que j'en ai reçus, présentement à deux milles du Niester.[3] Elle compte de passer incessamment ce fleuve pour entreprendre, à ce qu'on dit, les sièges de Chozim et de Bender. Comme on prétend qu'il n'y a qu'un corps tout au plus de 30 000 Turcs qui ait passé le Danube, et qui se trouve à portée de pouvoir s'opposer aux Russes, il est à présumer qu'il sera facile à ceux-ci d'entreprendre avec espérance de succès leurs premières opérations en Moldavie.

En attendant, je suis tout aussi peu surpris de voir qu'on refuse d'ajouter foi là où vous êtes, aux assurances pacifiques du baron de Breteuil[4] et aux insinuations du général Yorke relativement sur la prétendue influence de sa cour en Suède,[5] que je le suis d'apprendre les emprunts que la France tâche de négocier en Hollande à tout prix.[6] Comme cette cour se voit sur le point d'être obligée de faire une banqueroute générale, il est bien à croire que son dessein est de la rendre la plus éclatante qu'elle pourra, et d'y entraîner, autant que possible, les sujets des puissances étrangères. Je n'ai, d'ailleurs, rien à ajouter à ce que dessus, en réponse à votre susdite dépêche.

Der Schluss betrifft die Rückzahlung der für die Illumination im Haag bestimmten Gelder an die Legationskasse (vergl. S. 165 und 274).

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18068. — [2] Rohd berichtete von einer Erweiterung des kaiserlichen Reiseprogramms. — [3] Vergl. S. 303. — [4] Vergl. S. 274. — [5] Vergl. S. 254. — [6] Vergl. Nr. 18071.

18071. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 7 mai 1769.

Mon cher Frère. Je suis bien aise de ce que le vin de Hongrie vous ait fait plaisir; l'année passée a la réputation d'être bonne pour le vin; c'est de quoi les connaisseurs tiennent regître, aussi mon marchand de vin n'a-t-il pas négligé de me l'apprendre, car chacun vend son orviétan comme il peut.

M. de Choiseul commence à mal débiter le sien; la scène qu'il va donner,[1] découvrira la frivolité de son esprit, défaut dont on le soupçonnait, sans toutefois en connaître toute l'étendue. Ce n'est pas le tout, car la manière dont il embrouille les finances, hâtera la banqueroute générale de la nation. Il sollicite à présent en Hollande un emprunt de 5 millions à 10 pour-cent d'intérêt,[2] très résolu de ne payer ni la dividende ni le capital; mais je doute que les bons Hollandais se laissent prendre à ces pièges usés, et que l'appât des 10 pour-cent les persuade à sacrifier leur fortune pour en rendre la banqueroute de Choiseul plus brillante.

Je ne crois pas qu'il fera grand'chose en Suède, sinon de détacher cette couronne de l'alliance de la Russie. Je vous avoue que, si j'étais ministre à Versailles, je m'embarrasserais fort peu de quel parti serait la Suède. Le mal qui résulte pour la France de toutes ces négociations, c'est l'argent immense qu'elles coûtent, et qui est jeté dans la rivière. Beaucoup de bruit pour des bagatelles, des actions entreprises par un esprit superficiel et léger qui change d'avis comme une girouette de position; beaucoup de morgue et de hauteur, pour suppléer à la considération que le royaume a perdue, avec un esprit de dissipation et de brigandage dans le manîment des finances et de la friponnerie grossière dans les négociations: voilà le tableau de l'administration de Choiseul. Cependant, quelque ascendant qu'il ait gagné sur l'esprit de son maître, il commence à envisager son sort avec inquiétude. La Barry gagne chez le Roi,[3] elle est gouvernée par le duc de Richelieu, par le duc d'Aiguillon et par le duc de Nivernois, ennemis jurés de Choiseul.[4] Elle suit toutes les impressions de ses conducteurs, et, pour peu que l'occasion s'en présente, on croit qu'elle expédiera son ministre, comme tant d'autres femmes dans ce pays-là ont fait disgracier ceux qu'elles regardaient comme leurs ennemis.

A propos d'ennemis, les Russes vont passer le Niester pour assiéger Chozim et Bender. La garnison de Chozim doit être de 12000 hommes,

[1] Anspielung auf den Plan Choiseuls, Sabatier zum Zweck der Friedensvermittlung nach Petersburg zu senden (vergl. S. 298). Wie sich aus dem Schreiben des Prinzen, Spandau 6. Mai, ergiebt, hatte ihn der König in einem (nicht vorliegenden) Schreiben davon unterrichtet. — [2] Vergl. Nr. 18070. — [3] Vergl. S. 300 und 301. Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 24. April. — [4] Vergl. S. 120. 146.

mais l'on prétend que les Turcs n'ont jusqu'à présent que 30000 hommes au plus entre le Danube et le Niester pour les opposer aux Russes.[1] Ces commencements pourront être brillants pour l'Impératrice, mais je crois que le défaut des subsistances pour la campagne prochaine les obligera de faire la paix. Jouissons de cette paix que nous possédons, mon cher frère, et laissons ces fous qui se battent, épuiser réciproquement leurs forces, tandis que nous regagnerons celles que nous avons perdues. Je souhaite que vos forces et votre santé soit parfaite. Vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18072. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 mai 1769.

J'ai reçu votre rapport du 21 d'avril dernier, ainsi que les deux post-scriptum dont il était accompagné. J'y ai remarqué avec plaisir qu'on commence à la cour où vous êtes, de sentir la politique étrange de nos ennemis,[2] qui ne visent qu'à mettre tout en confusion et à nous brouiller. En effet, c'est à quoi tous leurs efforts aboutissent; mais comme leur dessein paraît trop à découvert, je me flatte aussi qu'ils travailleront à pure perte, et qu'ils n'auront aucun sujet de se féliciter du succès de leurs menées sourdes. En attendant, j'ai lieu de juger par tout ce que vous me mandez, qu'on ne connaît pas encore assez à fond en Russie le duc de Choiseul.[3] J'ai bien d'autres pièces encore en mains qui me sont parvenues de Paris, et qui mettent la malignité de son caractère dans un plus grand jour. Mais elles sont si rudes et si dures pour la Russie que j'ai cru devoir lui en épargner la lecture, afin de ne pas trop augmenter l'aigreur qui subsiste entre les deux cours, et attiser sa juste animosité contre la France.

Quoi qu'il en soit, il me paraît nullement nécessaire que vous établissiez une correspondance directe avec le baron de Goltz à Paris,[4] qui d'ailleurs ne saurait qu'occasionner une dépense assez considérable, mais fort inutile, en port de lettres. Je continuerai plutôt à faire passer par votre canal au comte Panin toutes les nouvelles intéressantes qui m'entreront de cette cour, et s'il y a encore quelque sujet particulier sur lequel ce ministre souhaiterait d'avoir des notions sûres, il n'a qu'à

[1] Vergl. Nr. 18070. — [2] Der Franzosen. — [3] Auf Grund von Mittheilungen, die Solms über die Unterredung zwischen Goltz und Choiseul betreffend Dänemark und Schweden (vergl. S. 227) ihm machte, hatte Panin erklärt, er sehe „une telle confusion d'idées dans la tête de lui qu'il ne sait s'il mérite qu'on le haïsse ou qu'on le méprise". — [4] Wie Panin wünschte.

vous le dire, et j'aurai soin de les lui procurer aussi promptement qu'il sera possible.

Quant aux affaires de Suède, il paraît que le parti français aura la supériorité à la Diète. Les élections se sont faites en sa faveur,[1] et il faudra voir s'il en sera de même pour le reste. A l'entendre parler cependant, il ne se propose absolument autre chose à cette Diète que d'y faire régler l'intérieur et la finance de ce royaume, et, s'il dit vrai, je ne vois pas qu'aucun de ses voisins puisse en prendre occasion de s'immiscer dans ces affaires ou de trouver à redire à l'arrangement qu'on fera à leur égard.

Au reste, je ne connais nullement ce marchand Calvie, dont vous faites mention dans votre post-scriptum I; je n'ai jamais vu ni reçu aucune syllabe de sa part, et il faut bien que ce soit un mauvais sujet, puisqu'il a eu le front de s'en vanter et d'assurer le sieur d'Orlow que c'était en conséquence des avis qu'il m'avait donnés des mauvais desseins du prince de Courlande et du comte Tottleben, que je les avais fait arrêter à leur passage à Glogau.[2]

Selon mes dernières lettres de Vienne,[3] la poste de Constantinople n'y était pas encore arrivée; mais la cour a reçu un courrier avec la fâcheuse nouvelle que le quartier de son internonce a été pillé par la populace, et voici ce qui doit y avoir donné lieu. L'épouse du sieur Brognard s'étant montrée à la fenêtre, à une de ces grandes processions religieuses où, sous des peines très sévères, toutes les maisons doivent être fermées, la populace s'est jetée sur cette maison, et, les domestiques du ministre en ayant voulu défendre l'entrée, il en doit avoir coûté la vie à quelques-uns. Son épouse elle-même a été maltraitée, et sa fille a même reçu quelques coups de couteau. Un détachement de janissaires est, à la vérité, accouru, à la fin, mais il a été obligé de fondre, avec le sabre à la main, sur les plus mutins, et, après les avoir entièrement dispersés, la Porte a envoyé faire des excuses à l'internonce sur cette violence, et, pour en donner satisfaction, elle lui a fait présenter en même temps trois têtes de ces mutins. Quoique le détail de cette scène convienne assez au caractère des Turcs, on n'a cependant pu me dire encore avec précision s'il est fondé dans toutes ses circonstances, et on m'a promis de me mander par la poste prochaine avec plus de certitude ce qui en est.

Enfin, voici copie d'une »lettre de Naszod, sur les confins de la Moldavie, en date du 5 d'avril dernier«,[4] que vous pourrez communiquer au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 303. — [2] Vergl. S. 177 und 191. Panin hatte Solms von dem Schreiben des Calvie an Orlow unterrichtet und eine Warnung vor ihm hinzugefügt, „surtout au cas qu'il voulût se faire valoir avec cette correspondance du sieur d'Orlow et la faire regarder comme une liaison dans laquelle il se trouvait avec la cour de Russie". — [3] Bericht von Rohd, Wien 29. April. — [4] Enthält u. a. die Mit-

18073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mai 1769.

Au reste, je vois bien, par tout ce que vous venez de me marquer dans votre post-scriptum II du 21 d'avril dernier, que, pour des affaires de commerce, il n'y aura pas beaucoup à faire en Russie, et que tout ce qu'on pourrait obtenir, ce serait d'établir peut-être et de favoriser un commerce de barattage. Quelque petit que cet objet paraisse, je serais pourtant bien aise d'en avoir vos idées, et, comme vous êtes sur les lieux, vous n'oublierez pas de m'indiquer les branches de commerce pour lesquelles il y aurait quelque apparence de faire quelque convention avec la Russie.

D'ailleurs, vous saurez déjà que la comtesse du Barry a surmonté à Versailles tous les obstacles qui s'opposaient à sa présentation à la cour.[1] Cette présentation a eu effectivement lieu, et le lendemain cette nouvelle maîtresse a fait visite aux quatre secrétaires d'État. Le duc de Choiseul, son plus grand antagoniste, lui a fait refuser la porte, et il a entraîné à la même démarche le duc de Praslin et le sieur de Bertin. Le comte de Saint-Florentin a donc été le seul des quatre qui l'a reçue, et cette conduite du duc de Choiseul prouve bien qu'il veut soutenir la gageure et jouer le tout. Il est cependant certain que ce moment sera décisif pour lui, et que, s'il ne succombe pas dans cette occasion, ce qui cependant n'est guère douteux, il sera plus puissant que jamais. Le temps nous apprendra les suites de ce nouveau phénomène au ciel politique de la France.

Federic.

Nach dem Concept; in der Ausfertigung Postscript zu Nr. 18072.

18074. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 mai 1769.

Je ne suis nullement étonné d'apprendre par vos dépêches du 25 et du 28 d'avril dernier qu'il se débite tant de fausses nouvelles sur mon compte en Angleterre;[2] j'y suis déjà accoutumé depuis longtemps, et si l'on continue à se fier aux canaux qui les fournissent, on ne parviendra jamais à apprendre la vérité. Je mets de ce nombre les rap-

theilung des Befehles, sich wegen der Unruhen in Polen und der Moldau kriegsbereit zu halten. Das Schreiben ist von Rohd am 29. April übersandt.

[1] Vergl. Nr. 18064. Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 28. April. — [2] Maltzan berichtete, London 28. April, über das Gerücht von der Festnahme des Woiwoden von Masovien (vergl. S. 211) und über die Meldung Stormonts, dass König Friedrich eine Erklärung in Polen veröffentlicht habe, wonach alle Conföderirten, die sich auf vier Meilen den preussischen Grenzen näherten, als Feinde behandelt werden würden.

ports du lord Stormont, sur lesquels l'expérience aurait bien dû rendre le ministère britannique plus circonspect[1] et l'engager à ne pas ajouter aussi légèrement foi à tout ce qu'il lui marque. La nouvelle que l'ambassadeur de Vienne[2] a débitée,[3] est de la même nature. Rien de plus faux que l'entrée d'un corps de mes troupes en Pologne. Voici ce qui en est. Un parti des Confédérés ayant pillé, il y a déjà longtemps, un moulin de mes frontières, la protection que je dois à mes sujets, m'a engagé d'y envoyer de fortes patrouilles pour mettre mes frontières à l'abri de pareilles insultes et pourvoir à leur sûreté.[4] D'ailleurs, la remonte que je fais faire tous les ans dans l'Ukraine, étant sur son retour, j'ai envoyé encore un détachement à sa rencontre pour l'escorter jusque dans mes États[5] et la mettre à couvert d'être attaquée par les Confédérés ou autre troupe qui rôdent en Pologne et rendent les chemins mal sûrs. Enfin, je n'ai jamais fait conduire ni palatin ni autre grand de Pologne à Glogau; je n'y ai fait arrêter que le prince Charles de Courlande et le comte Tottleben, à leur passage, mais je les ai aussi déjà fait relâcher à la réquisition de l'impératrice de Russie.[6]

Voilà à quoi tout se réduit, et ce sont, en effet, de si grandes bagatelles qu'il importe peu de savoir ou d'ignorer, qui ne signifient rien, et que, par conséquent, personne ne prendra seulement pas la peine de relever et de rapporter en Angleterre comme de nouvelles de conséquence. Vous n'oublierez pas de vous expliquer en conformité vis-à-vis du ministère britannique et de tous ceux qui vous en parlent, en insinuant, en même temps, au premier qu'il serait infiniment mieux instruit par les rapports du sieur Mitchell, ministre britannique à ma cour, qui ne s'amuserait sûrement pas à l'entretenir de pareilles nouvelles hasardées et imaginaires.

Quant au parti du sieur Wilkes, ce serait rendre un service essentiel au Roi et à l'Angleterre en général, que de pousser les choses au point d'obliger la princesse de Galles à quitter le royaume.[7] Mais il me semble que la fougue du peuple pour ce favori commence à se ralentir, et que l'aspect actuel des affaires intérieures de l'Angleterre n'est plus si alarmant qu'il a paru l'être au commencement de cette scène.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 90. — [2] Graf Seilern. — [3] „Comme quoi Votre Majesté avait fait entrer un corps de troupes en Pologne." Bericht Maltzans, London 28. April. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 424. 425. 591. — [5] Vergl. S. 218. 281. — [6] Vergl. S. 257. 284. — [7] Maltzan berichtete, London 25. April: „Comme elle est soupçonnée d'être le seul obstacle que le Roi pardonne au sieur Wilkes (vergl. S. 295), on a projeté de pousser les choses si loin pour obliger cette Princesse à quitter l'Angleterre."

18075. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 mai 1769.

J'ai reçu votre rapport du 28 d'avril dernier, ainsi que la lettre particulière et le post-scriptum dont il était accompagné.

Vous[1] vous conduisez fort bien pour préparer imperceptiblement votre départ.[2] La conduite de Choiseul mérite cette humiliation, et vous faites bien de ménager d'ailleurs toutes les formalités usitées à cette cour.

Quant à la personne de Choiseul, je ne le crois pas encore aussi fort en danger que vous vous l'imaginez. La maîtresse n'a pas encore assez pris racine[3] pour hasarder un coup de cette force; mais, dans six mois d'ici, cela peut devenir sérieux. Voilà pourquoi le bougre a tenu bonne contenance.[4] D'ailleurs, il arrivera ce que j'ai vu souvent au déplacement des ministres, qu'ils auront un successeur auquel personne ne pense à présent, et ce successeur, enchaîné par les traités et les alliances contractées avec différentes cours, sera obligé de suivre l'impulsion une fois donnée aux affaires, de sorte qu'il ne résultera rien pour l'Europe de cette mutation de rois subalternes, sinon que celui qui aura les finances, accouchera de nouveaux projets qui seront aussi mal exécutés que ceux de ses devanciers. Il est certain qu'étant au fait du délabrement des finances et de l'épuisement des ressources de cet État, il faut en conclure que la France fera l'impossible pour éviter la guerre, et qu'elle ne prendra ce parti qu'en s'y trouvant forcée.

Il ne reste que les intrigues qui méritent d'être observées; or j'espère que, voyant la frivolité des desseins de Choiseul relativement aux affaires de Constantinople et de Stockholm, que lui-même ou ses successeurs se dégoûteront d'épuiser les ressources de la France pour faire mouvoir des ressorts ou faibles ou rouillés, dont le résultat ne rapportera pas le moindre avantage à ce royaume.

Au reste, comme on se plaît à répandre dans le public que j'avais fait entrer un corps de mes troupes en Pologne, je suis bien aise de vous informer de ce qui en est, afin que [vous] puissiez répondre à ceux qui pourraient vous en parler. . . .[5]

Voilà tout ce qui s'est passé de relatif à la Pologne, et vous ne manquerez pas de vous expliquer en conséquence, au cas que l'on vous

[1] Dieser und die beiden folgenden Absätze, bis zu den Worten „à ce royaume", sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs dem Erlasse eingefügt. — [2] Goltz berichtete: „J'ai commencé, Sire, depuis quelques semaines à me plaindre de ma santé; . . j'arrange tout pour rendre mon indisposition très probable, si vers le mois de septembre ou d'octobre Votre Majesté m'ordonnait de faire ma retraite." Vergl. S. 263. 290. — [3] Vergl. Nr. 18063. — [4] Goltz berichtete: „Il s'est conduit avec fermeté et même dignité, n'annonçant pas l'ombre des horreurs qui intérieurement doivent le déchirer." — [5] Es folgt die an demselben Tage an Maltzan gerichtete Mittheilung (vergl. Nr. 18074).

parle des différents bruits contraires que quelques malintentionnés ont forgés, et qui sont destitués de tout fondement.

Nach dem Concept. Federic.

18076. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.[1]

Potsdam, 9 mai 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois et me flatte que le marchand Kessler, à qui vous avez confié le rapport général, que vous me faites espérer, sur l'état actuel de la Saxe,[2] ne tardera pas à me le faire parvenir d'abord après son retour de la foire de Leipzig.

Je suis surpris de voir, en attendant, par le contenu de votre susdite dépêche que la cour où vous êtes, conserve toujours, malgré le peu d'apparence qu'il y a pour elle, l'espoir qu'elle a conçu de pouvoir profiter des conjonctures actuelles en Pologne pour acquérir le trône de ce royaume,[3] et que toutes ses démarches, même son opiniâtreté à ne pas réformer les troupes qu'elle a sur pied, n'aboutissent qu'à ce but.[4]

Comme j'ai néanmoins de la peine à m'imaginer que les états de la Saxe voudront entrer dans ces vues, et qu'ils pourront même accorder une aussi forte augmentation des contributions que l'Électeur leur maître aurait besoin pour soutenir son plan par rapport à son corps d'armée, vous ne manquerez pas de me dire, dans un de vos rapports suivants, votre sentiment là-dessus et si vous pensez que les facultés des états de Saxe leur permettent de fournir à un tel accroissement de dépense.

Nach dem Concept. Federic.

18077. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A TRIESDORF.

[Potsdam] 10 mai 1769.

Mon cher Neveu. Je ne saurais qu'applaudir à toutes les sages mesures que vous prenez, mon cher neveu, pour mettre l'ordre et de l'arrangement dans votre nouvelle acquisition;[5] je suis persuadé que vous en recueillirez les fruits, et que les succès couronneront vos bonnes mesures. D'ailleurs, vous devez bien être persuadé que je me porterai d'avance, en toute occasion, pour ce qui pourra vous être utile et avantageux; ainsi vous devez être, une fois pour toutes, sûr de me voir concourir à vos justes désirs.[6]

[1] Borcke war am 4. Mai von Leipzig nach Dresden zurückgekehrt. — [2] Vergl. S. 233. — [3] Vergl. Nr. 17799. — [4] Borcke berichtete: „On emploiera tout au monde pour porter les états à une augmentation de contributions qui mette à même de soutenir les plans qu'on fait, et de conserver l'armée dans son entier." — [5] Markgrafschaft Baireuth. — [6] Markgraf Alexander dankte, Triesdorf 1. Mai, dem

Savez-vous, mon cher neveu, que vous ne pouviez me faire un plus sensible plaisir que de me venir voir?[1] Je vous attends avec l'impatience d'un enfant qui se réjouit d'avance d'un jouet qu'on lui a promis. Vous serez reçu à bras ouverts, avec toute la cordialité et la sensibilité d'un père qui revoit son fils unique, et je me réserve de vous réitérer alors de vive voix les assurances de la tendresse infinie et du sincère attachement avec lequel je suis, mon cher Neveu, votre bien fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18078. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mai 1769.

Ce n'est qu'avec peine que j'ai appris par votre rapport d'hier l'état languissant de la santé du général Nugent, et, en lui souhaitant, de ma part, un heureux voyage,[2] vous n'oublierez pas de lui témoigner combien je m'intéresse à son parfait rétablissement, et combien je désire que les eaux de Spa lui rendent sa première santé.

En attendant, je vous sais gré de l'avertissement que vous m'avez donné au sujet de mon entrevue prochaine avec l'Empereur. Je n'ai pas différé d'en faire incessamment part au sieur de Rohd à Vienne,[3] afin qu'il sache comment s'expliquer, au cas qu'on voulût effectivement se concerter avec lui sur le temps et le lieu de cette même entrevue.

Nach der Ausfertigung. Federic.

18079. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 mai 1769.

Votre dépêche du 3 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et quoique la réponse de l'Impératrice-Reine[4] à la lettre du Conclave[5] au sujet du séjour de l'Empereur et du grand-duc de Toscane à Rome soit conçue en termes assez polis, il me semble cependant y remarquer une espèce de froideur relativement à la protection que le Sacré Collège

König für seine Rathschläge betreffend die Anerkennung der Landesschulden (vergl. Nr. 17954). „Le droit de succession qui m'a chargé desdites dettes, devrait s'étendre à engager Votre Majesté et Sa maison royale à les garantir également. Cette agnition rétablirait le crédit et la tranquillité et me mettrait à même d'agir avec plus de vigueur pour remettre l'ordre dans les finances délabrées de ces États.“

[1] Der Markgraf plante, auf 6 Wochen nach Baireuth zu gehen und darauf den König zu besuchen. — [2] Zum Kurgebrauch nach Spa, vergl. S. 291. — [3] Vergl. Nr. 18079. — [4] D. d. Wien 10. April. — [5] D. d. Rom 17. März.

lui a demandée en faveur des droits et privilèges de l'Église en général et de son ordre en particulier. On voit bien par là que, dans le fond, le prince Kaunitz favorise le parti français au Conclave, et que c'est, afin de ne pas scandaliser ce dernier, qu'il a mis tant de réserve dans la réponse de l'Impératrice-Reine sur cet article.

Quant à la catastrophe que le sieur de Brognard et sa famille a essuyée à Constantinople,[1] elle est bien étrange, mais, quoiqu'elle ne saurait que blesser furieusement la hauteur naturelle de la cour où vous êtes, je conçois cependant très bien que ce n'est pas le temps à présent de la relever et d'en tirer vengeance. Cela amènerait, à coup sûr, une brouillerie entre les deux puissances qui, dans le moment présent, ne serait pas du jeu de la France, de sorte que son partisan zélé, le prince Kaunitz, fera tout son possible pour apaiser cette affaire.

La brouillerie qui est prête d'éclater entre la cour où vous êtes, et celle de Munich,[2] n'aura non plus, à ce que j'espère, aucune suite. Ce qui y a donné lieu, est une trop grande bagatelle pour qu'il en puisse résulter quelque chose de sérieux, et je me flatte qu'on ne tardera pas de trouver moyen de s'accommoder.

Au reste, le général Nugent ayant de nouveau obtenu de sa cour la permission d'aller prendre les eaux de Spa, il compte de partir le 17 de ce mois, et il vient d'en informer mon ministère, en ajoutant qu'il avait lieu de juger que ce serait avec vous que sa cour se concerterait sur le temps et le lieu de mon entrevue avec l'Empereur.[3] Or, vous savez déjà que j'ai proposé pour cette entrevue les villes de Glatz, de Neisse et de Leobschütz,[4] et, au cas qu'on vous en parle, vous n'avez qu'à dire qu'il dépendrait uniquement du bon plaisir de Sa Majesté Impériale de choisir entre ces trois villes celle qui lui conviendrait le mieux, et de fixer, en même temps, le temps et le jour de cette entrevue, et que j'abandonnais l'un et l'autre entièrement au choix de ce Prince. Tout ce que je désire, c'est d'en être informé à temps, afin de faire faire au moins quelques préparatifs pour sa réception. Aussi ne manquerez-vous pas, dès que vous en apprendrez quelque chose de positif, de m'en faire incessamment part.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Beim Ausmarsch des Grossveziers mit der Fahne des Propheten am 26. und 27. März. Vergl. S. 307. — [2] Rohd berichtete: „On a fait arrêter dernièrement un négociant d'ici à Munich, pour cause d'une misérable figurante qui avait passé du théâtre de Bavière à celui d'Autriche. Le négociant a été relâché enfin; mais pour n'en pas demeurer en reste, le prince de Kaunitz doit avoir chargé le comte de Podstatzky à Munich d'y présenter un mémoire, pour réclamer certains fiefs dans le Haut-Palatinat sur lesquels on prétend avoir des droits ici." — [3] Vergl. Nr. 18078. — [4] Vergl. S. 298.

18080. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 mai 1769.

J'ai vu les particularités que votre dépêche du 28 avril dernier comprend relativement à ce qui s'est passé à l'ouverture de la Diète à Norrköping, et aux moyens qui ont procuré la supériorité au parti français dans les eléctions des orateurs des différents ordres.[1] Il faudra voir présentement si ce parti conservera constamment, pendant la durée de cette assemblée, cette grande supériorité qu'il vient d'acquérir, ou bien si le parti russien ne commencera pas à le balancer, après que le ministre de la cour de Pétersbourg aura tâché de faire des corruptions parmi les états au moyen des sommes[2] dont il se trouve nanti à cet effet. Pour moi, au moins je suis du sentiment que, dès que ces ressorts auront été mis en œuvre par ledit ministre, l'égalité ne tardera pas à se manifester entre les deux partis.

En attendant, vous pourrez ébruiter là où vous êtes, mais sans affectation cependant, que les troupes russes, après avoir passé le Niester, avaient commencé leurs opérations militaires par les sièges de Chozim et de Bender, auxquels elles se trouvaient occupées actuellement, et que les troupes ottomanes, bien loin de s'opposer au passage dudit fleuve, s'étaient repliées, à l'approche de leurs ennemis, sur Jassy.[3] Je suis persuadé qu'une pareille nouvelle rabattra de beaucoup l'opiniâtreté que les Suédois témoignent jusqu'à présent, et leur inspirera peut-être des sentiments plus modérés. J'attends donc d'apprendre par vos rapports ultérieurs l'impression que cela fera sur les esprits de ces gens-là.

Nach dem Concept. Federic.

18081. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 mai 1769.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 5 de ce mois, et comme son contenu n'exige point d'instructions de ma part, je vous ferai part, en attendant, des nouvelles[4] qui me sont entrées des opérations de la grande armée russienne en Pologne, lesquelles vous pourrez communiquer là où vous êtes. La plus grande partie de cette armée est passée le Niester, le 26 du mois d'avril passé, et l'avant-garde sous les généraux Ismailow et Prosorowski s'est avancée jusqu'à deux milles au delà de Chozim. Les Turcs, qui avaient tiré un cordon depuis Kuty et Sniatyn

[1] Bürger und Bauern hatten vorher zahlreiche Mitglieder von ihrem Stande ausgeschlossen. — [2] Vergl. S. 288. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 3. Mai. — [4] Bericht von Benoît, Warschau 3. Mai.

jusqu'à Chozim, et qui devaient défendre le passage du fleuve à l'armée russe, se sont retirés à l'approche des Russes et se sont repliés jusque sur Jassy. Comme le grand-vizir, selon les nouvelles qu'on en a reçues, ne doit pas avoir encore passé le Danube, il est fort à présumer que les Russes se rendront maîtres des villes de Chozim et de Bender, avant que les troupes ottomanes soient à portée de pouvoir s'opposer à leurs entreprises. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18082. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 mai 1769.[1]

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est très bien entrée, et vous m'avez fait plaisir de me communiquer les nouvelles que l'on a reçues là où vous êtes, de la grande armée russe. L'ambassadeur de Russie a raison de s'attendre de recevoir, d'un jour à l'autre, présentement que cette armée a passé le Niester, de bonnes nouvelles par rapport aux opérations qu'elle aura entreprises,[2] et il n'est pas à douter qu'au moins du commencement elles ne soient couronnées de succès, et qu'elle n'obtienne dans toutes les rencontres l'avantage et la supériorité sur ses ennemis les Turcs.

On me mande en attendant de Pétersbourg[3] que le prince Wolkonski[4] était sur son départ pour se rendre à Varsovie et y relever le prince Repnin dans son poste, de sorte que celui-ci pourra, selon les apparences, suivre dans peu l'armée et contribuer à lui faire remporter les lauriers qui l'attendent.

Au reste, je veux bien vous dire que la Diète a pris son commencement en Suède, et que le parti français y a eu tout l'avantage à l'élection qui s'est faite des orateurs dans les différents ordres des états, mais que, nonobstant cela, il n'est pas à croire que cette grande supériorité dans le parti français sera de longue durée, et que l'égalité, selon toutes les apparences, se retrouvera bientôt entre le parti russien et celui de la France.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuche des Generalmajors von Malachowski, ihm eine Escorte für dissidentische Familien von Thorn nach seinem Gut bei Neidenburg zu bewilligen, findet sich die eigenhändige Verfügung des Königs, Potsdam 10. Mai: „Wann es nicht weit von der Grenze ist, bis zwei Meilen, gut; aber sonsten nicht." — [2] Vergl. Nr. 18080 und 18081. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 25. April. — [4] Vergl. S. 110. — [5] Vergl. Nr. 18067 und 18080.

18083. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mai 1769.

Après avoir toujours soutenu à la cour où vous êtes, que la cour de Saxe ne charriait pas droit, et que, par conséquent, il ne convenait nullement d'avoir à faire à des gens susceptibles de tant de duplicités,[1] je n'ai pu qu'apprendre avec une espèce de satisfaction par votre post-scriptum du 25 d'avril dernier qui, ainsi que votre rapport de la même date, vient de m'être fidèlement rendu, qu'à la fin la Russie commence à les apprendre à connaître et à avoir des preuves parlantes en main de ce que je lui ai toujours avancé à ce sujet.[2] C'est aussi cette conviction intime de la façon de penser et d'agir de cette cour, qu'une longue expérience m'a fournie, qui m'a empêché d'avoir à faire avec elle, et je suis persuadé que, si elle voyait jour de me brouiller encore avec la Russie, elle s'y emploierait de grand cœur aujourd'hui plutôt que demain. Mais ce n'est sûrement pas sa seule intrigue, et l'esprit de cabale et les menées sourdes y règnent partout. Outre l'Électeur, il y a le prince Charles, ci-devant duc de Courlande, oncle de l'Électeur, allié, du côté de son épouse, avec les Krasinski,[3] ce fameux auteur et fauteur des Confédérations en Pologne,[4] qui entretient les liaisons les plus étroites avec ces gens-là, et, quelque dérangées que soient ses finances, je sais cependant de science certaine qu'il leur a fait, entre autres, deux remises, l'une de 15000 et l'autre de 10000 écus, afin de les entretenir dans les dispositions favorables qu'ils ont fait paraître pour lui.[5] Enfin, le prince Albert, duc de Teschen, a un troisième parti en Pologne que la maison d'Autriche ne manque pas d'appuyer.

Mais quoi qu'il en soit, je suis fort de l'avis du comte Panin que la dignité de sa souveraine exige absolument et nécessairement de ne pas abandonner le roi de Pologne.[6] C'est elle qui a élevé ce Prince sur le trône, et, d'ailleurs, je ne lui connais d'autre défaut, sinon que ce n'est pas un grand génie, et que, par sa faiblesse, il se laisse gouverner par ses oncles.[7] Mais, d'ailleurs, je suis moralement sûr qu'il ne prendra jamais parti contre la Russie. La conclusion de tout ceci est que le meilleur parti que nous puissions prendre, la Russie et moi, c'est d'abandonner la Saxe à son sort et de n'avoir jamais rien à faire avec elle. Aussi n'ai-je plus aucun lieu de douter que le comte

[1] Vergl. Bd. XXV, 397. 400; XXVI, 401; XXVII, 598. 601. — [2] Solms berichtete, dass die Churfürstin-Wittwe einen französischen Abenteurer Masin als Officier zu den Conföderirten nach Polen geschickt und bei der Rückkunft nach Dresden ihn aufgefordert habe, dem Marschall Conflans (vergl. S. 257) nach Strassburg entgegen zu reisen. Unzufrieden mit der für die Reise ihm gegebenen Summe sei er nach Petersburg gegangen und habe Panin alles entdeckt. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 186. 188. Prinz Karl hatte März 1760 Franziska Krasinska geheirathet. — [4] Michael Krasinski war Marschall der Conföderation von Bar, vergl. Bd. XXVII, 559. — [5] Vergl. S. 79. 80. — [6] Vergl. S. 265. — [7] Die Czartoryski.

Panin, après tout ce qu'il vient d'apprendre, ne soit pleinement convaincu de la justesse de ce principe et tout disposé à s'y conformer.

Au reste, je ne suis guère édifié des variations que je remarque dans vos dépêches sur le terme où le contre-projet du renouvellement de mon alliance avec la Russie vous doit être délivré. Selon votre pénultième dépêche[1] il était tout rédigé déjà, et vous me fîtes espérer de le recevoir dans peu de jours. Selon votre susdite dépêche, au contraire, le comte de Panin y travaille encore, quoiqu'il y ait, à l'heure qu'il est, déjà quatre mois que vous lui avez remis le mien. Si donc on veut exercer ma patience, il faudra voir jusques à quand cela durera et combien de temps il faut à la cour où vous êtes, pour rédiger un projet d'une couple de pages tout au plus.

Les deux copies ci-jointes vous apprendront la catastrophe que le sieur de Brognard a essuyée à Constantinople,[2] et la manière dont le Sacré Collège s'est expliqué à l'Impératrice-Reine sur le séjour de l'Empereur et du grand-duc de Toscane à Rome, ainsi que la réponse de cette Princesse à cette lettre du Conclave.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 mai 1769.

Comme on a découvert, par hasard, en Russie que la cour de Saxe prend une part directe aux troubles actuels de la Pologne, je suis bien aise de vous communiquer pour votre direction les nouvelles telles qu'elles me sont entrées à cet égard,[4] lesquelles vous trouverez dans le chiffré ci-joint.

Federic.

Nach dem Concept.

18085. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 11 mai 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est bien parvenue, ainsi que la lettre particulière et le post-scriptum de la même date. Vous avez très bien fait de redemander au comte Barberin et sieur Roubeaud l'octroi que je leur ai accordé pour établir une compagnie de commerce,[5] et vous ne négligerez rien pour le retirer d'entre leurs mains, ainsi que vous avez déjà fait à l'égard des papiers de Meny.[6] Je suis curieux d'apprendre comment le duc de Choiseul prendra le renvoi de

[1] Vergl. Nr. 18062. — [2] Vergl. S. 313. — [3] Vergl. S. 312. — [4] Vergl. Nr. 18083. — [5] Vergl. S. 199. — [6] Vergl. S. 263.

ce dernier, et comme je ne doute pas que ce ministre ne vous lâche quelques mots à ce sujet, vous n'oublierez pas de m'en rendre compte.

Quant aux finances de France, je ne comprends pas à quoi elle emploie tous les différends fonds de ses revenus.[1] Avec 400 millions et au delà, auxquels vous les faites monter dans votre post-scriptum, il me semble qu'elle pourrait bien faire face à ses dépenses et mettre encore quelques sommes dans ses coffres pour pourvoir d'avance aux premiers frais d'une guerre prochaine. Cette économie serait aussi d'autant plus sensée que son crédit dans l'étranger est tombé au point que personne ne veut plus se prêter à lui avancer de l'argent.

D'ailleurs, les mouvements dans ses colonies ne me paraissent pas être de nature à exiger des transports considérables de troupes,[2] et il me semble qu'un couple de régiments suffiraient pour y remettre tout en ordre. Tout ce qu'on en débite, me fait donc soupçonner qu'elle fait courir tout exprès de pareils bruits de révolte, et qu'elle fait semblant d'en prendre l'alarme, afin d'avoir un prétexte spécieux d'y augmenter le nombre de ses troupes, pour les avoir d'abord à portée, au cas d'une nouvelle guerre avec l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, je souhaiterais bien d'avoir une relation détaillée et exacte de l'état actuel du militaire de France, et comme vous êtes sur les lieux et du métier, je me flatte que vous serez mieux en état que personne de m'en fournir une sur laquelle je puisse tabler, et qui me donne de justes idées sur cette branche du gouvernement français.

Au reste, je me réfère à la lettre ci-jointe.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18086. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 11. Mai 1769.

Ich bin mit Eurem ausführlichem Bericht, welchen Ihr Mir unter dem 4. April jüngsthin abgestattet, sehr zufrieden und habe Euch darüber hiermit Mein allergnädigstes Wohlgefallen zu bezeigen nicht ermangeln wollen. Die groben Ausschweifungen des dortigen Volks bei dem Ausmarsche der Truppen gegen den österreichischen Gesandten[4] sind erstaunend weit gegangen, und Ihr habt sehr wohl gethan, Euch bei dieser Gelegenheit, da das Volk so wild und erbittert gewesen, inne zu halten und Euch solchergestalt nicht gleicher Gefahr auszusetzen. Inzwischen scheinet es nicht, dass der österreichische Hof von obgedachten üblen Begegnungen gegen seinen Minister dermalen viel Lärm

[1] Goltz berichtete, dass die Einnahmen die laufenden Ausgaben nicht deckten. — [2] Goltz berichtete: „Les mouvements à Saint-Domingue sont plus forts que jamais et alarment beaucoup la cour." — [3] Ein zweiter Erlass an Goltz vom 11. Mai betreffend Unterhandlungen Menys mit französischen Unternehmern. — [4] Vergl. S. 307 und 313.

und Aufhebens machen dürfte. Man vermuthet vielmehr, dass derselbe sich stellen werde, als ob er diesen ihm angethanen Schimpf nicht merke und solchen nicht ressentiren wolle.[1]

Wenn aber der französische Hof anjetzo nicht haben will, dass die Welt glauben soll, als ob er die Pforte zum gegenwärtigem Krieg aufgewiegelt hätte,[2] so ist solches eine sehr einfältige List und ein sehr schlecht ausgedachter Kunstgriff seiner Politik. Es kann auch derselbe um so viel weniger nur den geringsten Eingang finden, nachdem gedachter Hof ja selbst die Geldsummen, welche er darauf verwendet, öffentlich der ganzen Welt namhaft gemacht und damit gross gethan hat.

Nunmehro sind die Russen über den Dniester,[3] und nach denen in Eurem obangezogenem Bericht von der türkischen Armee und ihren Anstalten angeführten, Mir auch sonst zugekommenen Nachrichten fange Ich an, Mir zuversichtliche Hoffnung zu machen, dass die Russen über die Türken gewiss die grössesten Vortheile erhalten werden. Es kommt Mir sogar ganz wahrscheinlich vor, dass dieselben in Zeit von vierzehn Tagen Meister von Chozim und folglich mit dem Hauptpunkt ihres Operationsplans gegen Ende dieses Monats, mithin eher fertig sein werden, als der Grossvezier sich mit der Armee an Ort und Stelle finden wird, um ihnen Widerstand zu thun. Dessen ohnerachtet aber und da Russland, wie Ihr bereits aus Meinen vorhergegangenen Ordres ersehen haben werdet, anjetzo noch gar nicht weiter von Frieden gesprochen wissen will,[4] so wiederhole Ich Euch nochmals Meine Befehle, dass Ihr Euch hierüber ganz geschlossen und stille halten und keine friedliche Insinuationes thun sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

18087. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mai 1769.

Voici la copie de mes dernières dépêches de Constantinople du 4 d'avril dernier,[5] dont vous pourrez communiquer les particularités au comte Panin, ainsi que l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France, qui sert de supplément à ce que je vous ai déjà marqué au sujet de la nouvelle maîtresse de Sa Majesté Très-Chrétienne,[6] et qui donne, en même temps, une idée succincte de l'état actuel des finances de France.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 313. — [2] Zegelin berichtete, dass die Franzosen „durch ihre Emissaires unter denen fremden Ministern hier" ausbreiten liessen, „dass sie ganz unschuldig an dem Krieg zwischen denen Russen und der Pforte wären". — [3] Vergl. S. 314. 315. — [4] Vergl. Nr. 18027. — [5] Vergl. Nr. 18086. — [6] Vergl. Nr. 18073. — [7] Vergl. S. 318.

18 088. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 mai 1769.

Je viens de recevoir les papiers[1] que vous avez confiés au marchand Kessler de Berlin pour qu'il me les fît parvenir sûrement,[2] et je suis bien aise de pouvoir vous témoigner que j'ai sujet d'être satisfait de leur contenu et surtout de l'application que vous y avez apportée pour me donner une idée exacte et détaillée de la situation actuelle de la Saxe.

Il n'y a que quelques articles au sujet desquels je diffère de votre sentiment, et par rapport auxquels je crois que vous vous êtes trompé peut-être. Le premier concerne la population de la Saxe, que vous faites monter extrêmement haut.[3] Pendant tout le temps que j'ai été dans ce pays, et même du depuis, je n'ai calculé qu'à un million ou tout au plus à 1 100 000 âmes le nombre des habitants de ce pays.

Le second regarde le manque qui doit se rencontrer actuellement dans les revenus de ce pays. Les non-valeurs que vous prétendez qu'il doit y avoir, me paraissent d'autant plus incroyables que je n'ai jamais entendu qu'on eût déchargé le pays d'aucun des anciens impôts, et que, tout au contraire, je sais qu'on y en a introduit de nouveaux encore. Si donc ce manque existe réellement, il faut, de toute nécessité, qu'il provienne uniquement de la mauvaise administration des finances et du peu d'attention que l'on porte sur ceux qui manient les dernières, et non d'aucune autre cause.

Un troisième article regarde le militaire. Comme je n'y connais personne qui soit en état de le bien diriger et de se mettre à la tête des troupes, il n'est pas à présumer non plus qu'on parviendra jamais à opérer quelque chose de fort extraordinaire en ce qui le concerne. Tout dépendra, à ce que je crois à cet égard, de savoir si les états de la Saxe seront en état de fournir les 400 000 écus dont on a besoin pour l'entretenir sur le pied où il se trouve.[4] Pour moi, selon les notions que j'ai de ce pays, j'en doute fort, mais comme vous vous trouvez sur les lieux et plus à portée de juger de ce qui en pourra être, vous ne manquerez pas de me dire votre sentiment là-dessus; et, étant curieux de savoir aussi si les manufactures de la Saxe ont conservé l'ancien débit qu'elles avaient de leurs fabrications, vous n'oublierez pas de me mander également si ce débit continue toujours à être sur le même pied, ou bien s'il a souffert du changement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Liegen nicht vor. — [2] Vergl. S. 311. — [3] 2 Millionen Seelen, vergl. S. 339. — [4] Vergl. S. 311.

18089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 12 mai 1769.

Je vous sais gré du rapport circonstancié que vous m'avez fait, par votre dernière dépêche du 9 de ce mois, touchant l'état actuel de la fabrique de porcelaine de Meissen et de son peu de débit dans l'étranger, dont je suis très satisfait.

Pour ce qui regarde l'inimitié dont vous faites mention, qui doit régner entre les ministres saxons, et les intrigues qu'ils mettent en œuvre pour se culbuter réciproquement,[1] je crois que c'est un objet assez mince en lui-même, et qu'il ne mérite guère que l'on y prenne quelque part.

Je ne veux pas, au reste, vous astreindre à m'écrire régulièrement deux fois par semaines, et je vous permets de pouvoir surseoir à le faire d'un jour de poste, lorsque vous manquerez de matières intéressantes à me mander; autre chose serait, cependant, si vous aviez des sujets à référer qui méritassent quelque attention; dans ce cas, vous ne négligerez aucun jour de poste, mais enverrez vos rapports aussi fréquemment que vous en aurez occasion.

Nach dem Concept. Federic.

18090. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mai 1769.

Vous ne tarderez pas à vous apercevoir, à ce que je crois, que le jugement que j'ai porté sur la tournure des affaires de la Diète en Suède, et que je vous ai communiqué par mes précédentes,[2] est parfaitement juste. Le contenu de votre dépêche du 2 de ce mois me confirme au moins de plus en plus dans mon sentiment à cet égard, et par ce [que] vous venez de m'en mander,[3] il est à présumer que le parti français fera, du commencement, à cette Diète absolument tout ce qu'il voudra, mais, après que le comte Ostermann aura eu le temps et les moyens qu'il faut pour s'arranger, il faut espérer que les choses y changeront de face, et que, vers la fin de la Diète, les affaires y prendront une tournure différente de celle qu'elles ont actuellement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach Borckes Bericht gingen die Umtriebe gegen Osten-Sacken, indessen ohne Erfolg. — [2] Vergl. Nr. 18080. — [3] Cocceji berichtete, dass die französische Partei für die Wahlen zum Geheimen Ausschuss nur solche Personen zugelassen habe, auf deren Gesinnung sie ganz bauen könne.

18091. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 13 mai 1769.

Mon cher Frère. Il était bien juste qu'un ministre digne protégé d'une catin[1] fût culbuté par une catin; quoiqu'il ne soit pas entièrement tombé, on croit en France qu'il succombera sous madame du Barry. Il y a cependant de sa faute. La maîtresse, selon l'étiquette, doit rendre visite aux quatre principaux ministres; elle n'a été reçue que du comte de Saint-Florentin, les autres, et Choiseul à leur tête, lui ont refusé la porte.[2] On peut désapprouver le choix du Prince, mais il me semble qu'il ne convient pas à un ministre de rompre ainsi en visière à son maître, et que, si Choiseul est disgracié, il doit l'attribuer à sa conduite arrogante, ainsi qu'à toutes les extravagances dont il a signalé son ministère. La chute de cet homme ne fera probablement, mon cher frère, aucun changement remarquable dans les affaires. Les Français sont trop liés avec la maison d'Autriche pour s'en pouvoir séparer. On verra peut-être d'autres folies succéder à celle de ce petit monarque déplacé, et je crois que ni la France ni l'Europe ne s'apercevront du changement, si ce n'est peut-être Paoli et l'île de Corse dont le nouveau ministre abandonnera la conquête par humeur contre son devancier.

Nous allons exercer encore, ce qui m'oblige de finir ma lettre. En vous assurant, mon cher frère, de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

18092. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG.

Potsdam, 14 mai 1769.

Je viens de recevoir votre dépêche du 5 de ce mois,[3] et vous sais bien du gré de la description fidèle que vous m'y faites du personnel et du caractère de la princesse de Meiningen.[4] Selon le tableau que vous m'en avez tracé, je dois vous dire que vous pourrez surseoir à me procurer une copie du portrait de cette Princesse. Je n'ai, d'ailleurs, rien à ajouter aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Choiseul war der Schützling der Marquise von Pompadour gewesen. — [2] Vergl. S. 308. — [3] Der Bericht ist aus Gotha datirt. Schulenburg begab sich nach seinem Bericht, Gotha 9. Mai, auf sein Gut Delitz bei Merseburg, um dort die Befehle des Königs abzuwarten. — [4] Wilhelmine, vergl. S. 201.

18093. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 mai 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je ne suis nullement surpris du parti que la cour où vous êtes, a pris de dissimuler l'affront fait au sieur Brognard, son ministre à Constantinople.[1] Les motifs que vous alléguez, me paraissent assez propres pour l'engager à n'en point faire éclater, dans le moment présent, son ressentiment, et il faudra voir quelle satisfaction la Porte lui donnera. En attendant, comme cet affront a mis le prince de Kaunitz si fort de mauvaise humeur contre le sieur Brognard, je suis curieux de connaître ce dernier plus particulièrement, et vous me ferez plaisir de me marquer de quel pays il est, s'il est peut-être Français de naissance, s'il a de talents supérieurs ou si c'est seulement un sujet ordinaire.

D'ailleurs, et pour ce qui est du séjour de l'Empereur en Italie, je suis fort de votre sentiment que, si la Grande-Duchesse,[2] sa [belle-] sœur, accouche encore d'un prince, ce sera pour lui un nouveau prétexte, sinon de décliner entièrement un troisième mariage, du moins de le reculer aussi loin que possible.

Au reste, l'instruction que le prince Golizyn a reçue de demander à la cour où vous êtes, le secours stipulé par les traités contre les Turcs, ne m'était rien moins qu'inconnue. Je vous en ai déjà averti par une de mes précédentes,[3] et je suis curieux de voir quelle impression elle fera. Malgré le soin que j'ai pris d'engager la Russie à mettre dans cette demande toute la modération convenable, il y a bien de l'apparence que les deux cours se brouilleront, à cette occasion, encore davantage. Celle de Vienne donnera sûrement à celle de Pétersbourg un refus formel, et si elle y fait entrer des termes piquants, les esprits de part et d'autre ne manqueront pas de s'aigrir, et alors cette démarche pourrait bien donner lieu à des explications longues et fort désagréables. Vous n'oublierez pas d'y prêter attention et de me marquer tout ce que vous en pourrez apprendre.

En attendant, le parti français a gagné une supériorité décidée en Suède,[4] et sa présomption va déjà si loin qu'il ne parle pas de moins que de 12 sénateurs du parti de la Russie qu'il veut contraindre à sortir du Sénat. Le temps nous apprendra ce qu'il en sera, et s'il soutiendra la gageure jusques à la fin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 313. Rohd berichtete: „Que, loin de se servir de ce prétexte contre la Porte, la cour d'ici ne veut rien innover au système apparent d'amitié où elle est avec l'autre, pour être à même de continuer celui de la neutralité qu'elle s'est proposée, mais d'une neutralité armée, plus aisée à faire respecter, et prête à montrer les dents, s'il le faut absolument". — [2] Die Gemahlin Grossherzog Leopolds von Toscana. — [3] Vergl. Nr. 17986. — [4] Vergl. S. 321.

18094. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 mai 1769.

Votre dernière dépêche du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Si l'on prétend là où vous êtes, que l'armée de Russie qui doit agir contre les Turcs, ne se trouve effectivement pas aussi nombreuse que la cour de Pétersbourg l'avait fait entrevoir, vous pouvez répliquer à cela qu'il en était tout de même à l'égard de l'armée ottomane; qu'on avait débité que 100000 janissaires sortiraient avec le grand-vizir de Constantinople, mais qu'il était avéré qu'il n'avait eu guère au delà de 15000 hommes à sa suite en partant de ladite ville; de sorte que, s'il y avait une erreur de calcul dans le dénombrement des troupes russes, cette erreur était réciproque du côté de leurs ennemis, de manière qu'on pouvait être sûr que l'armée turque, au lieu d'être forte de 300000 hommes, se réduirait, tout au plus, à 150 ou 160000 têtes, tout comme celle des Russes se bornerait peut-être à 90000 combattants. Il est bien vrai que cette dernière se trouve dépourvue encore de bien des choses, mais comme le désordre qui règne dans celle des Turcs, est infiniment plus considérable, il y a à parier cent contre un que, malgré le manque qui peut se rencontrer dans celle des Russes, tout l'avantage de la campagne sera néanmoins de leur côté, et qu'ils auront une supériorité décidée sur leurs ennemis.

Au reste, vous ne manquerez pas de suivre attentivement la négociation de la cour de Saxe pour emprunter de l'argent en Hollande sur quelques bijoux, dont vous faites mention dans votre susdite dépêche, et vous n'oublierez pas de me mander le succès qu'elle aura, et surtout à combien se montera la somme qu'elle tirera sur lesdits bijoux.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18095. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 mai 1769.

J'approuve parfaitement la conduite que, selon votre dernière dépêche du 6 de ce mois qui m'est très bien entrée, vous avez tenue vis-à-vis du général comte de Tottleben, en faveur duquel je n'ai absolument aucun ordre à vous donner;[2] mais je vous réitère ceux de ne pas oublier à me mander les nouvelles qu'on recevra là où vous êtes,

[1] Am 17. Mai wird Borcke in Dresden beauftragt, die Richtigkeit der obigen Nachricht festzustellen und zu ermitteln, wie hoch sich der Werth der Kleinodien belaufe. — [2] Auf die schriftliche Mittheilung Tottlebens (vergl. S. 257), dass er ihn aufsuchen werde, um die ihm gegebenen Befehle des Königs entgegenzunehmen, hatte Benoît sich beschränkt, ihm mündlich antworten zu lassen, „que je me ferais un plaisir de le voir".

de la grande armée de Russie, lesquelles ne pourront manquer à venir, dès que cette armée aura pris les arrangements nécessaires pour entreprendre l'attaque de Chozim. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18096. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 mai 1769.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 28 d'avril dernier, et comme le comte Panin vous a allégué différentes raisons qui l'ont empêché de rédiger plus tôt le contre-projet du renouvellement de mon alliance avec sa cour, [1] et qu'il vous a assuré que, malgré cela, je pouvais le regarder comme fait et ratifié, j'attendrai tranquillement qu'il vous l'ait remis, et je me flatte que je ne tarderai pas à le recevoir dans peu.

Mais, en attendant, je ne comprends rien aux obstacles que le sieur Orlow y a fait naître, et je ne me rappelle au moins pas lui avoir donné le moindre sujet de m'être contraire. Si vous en savez quelque chose, n'oubliez pas de me le marquer et de pénétrer, en même temps, ce qui peut avoir donné lieu à son mécontentement.

Quant à mes subsides, quoique le troisième terme pour la fin du mois de septembre prochain soit encore assez éloigné, je serais pourtant bien aise d'apprendre bientôt si c'est peut-être à Danzig ou dans quelle autre ville que la Russie souhaiterait de le toucher, de sorte que vous ne manquerez pas de vous en informer pour m'en avertir aussitôt que vous pourrez.

Enfin, et pour ce qui regarde le prince Charles de Courlande, [2] c'est sur la lettre [3] ci-jointe en copie de la part du Prince héréditaire son frère que j'ai ordonné son élargissement; [4] mais j'ignore parfaitement ce qu'il est devenu depuis, ni quelle route il a prise.

Au surplus, je me réfère à la lettre ci-close. [5]

Nach dem Concept. Federic.

18097. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 mai 1769.

Continuant d'être très satisfait de vos rapports, je ne l'ai pas été moins de celui du 5 de ce mois, ainsi que de son post-scriptum et de

[1] Panin entschuldigte sich mit der Krankheit Katharinas (vergl. S. 234) und dem Widerstand, den der Artikel der Garantie der Erbfolge in Franken anfangs im Conseil gefunden habe. „Il a désigné assez clairement que c'était le favori seul qui avait fait naître de l'obstacle." — [2] Solms berichtete, dass Katharina dem Erbprinzen gerathen habe, den König um die Erlaubniss für die Rückkehr des Prinzen Karl zu seiner Familie zu bitten. — [3] Vergl. Nr. 18039. — [4] Vergl. S. 284. — [5] Ein zweiter Cabinetserlass an Solms vom 14. Mai betreffend den preussischen Handel mit Russland.

la lettre [immédiate] dont il était accompagné. Quoique tout ce que vous me marquez, ne permette presque plus aucun doute que le duc de Choiseul ne soit, à la fin, débusqué, je ne crois cependant pas que cela arrivera sitôt, et je présume plutôt qu'il ne sera renvoyé que dans quelque temps d'ici et lorsqu'on se sera décidé sur le choix de son successeur.[1]

En attendant, vous pourriez bien à présent retourner, une fois, chez ce ministre pour connaître, à son maintien, l'impression que toutes les batteries qu'on a dressées contre lui, font sur son esprit. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à vos susdites dépêches.

Nach dem Concept. Federic.

18098. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 mai 1769.

Pour vous entretenir dans une connaissance suivie de la situation actuelle des affaires à la cour de Versailles, je vous adresse ci-joint l'extrait de mes dernières dépêches du baron de Goltz,[2] qui vous apprendra, d'un côté, les suites ultérieures de la présentation de la nouvelle maîtresse et, de l'autre, que le crédit du duc de Choiseul est sur son déclin, et qu'il court grand risque d'être enfin débusqué par le parti qui lui est opposé.

Federic.

Nach dem Concept.

18099. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 mai 1769.

J'ai reçu, à la fois, vos dépêches du 2 et du 5 de ce mois. Selon les idées que je me forme, à l'heure qu'il est, de la situation des affaires britanniques, je présume que les dissensions et les tracasseries qui y règnent encore,[3] n'auront cependant aucune suite; qu'elles se calmeront plutôt peu à peu; que le Roi, ayant le Parlement de son côté, en sortira, à la fin, triomphant, et que toutes les affaires se décideront en sa faveur.

Mais quant à la façon de penser du ministère britannique relativement aux cours étrangères, il paraît, par tout ce qui m'en revient, qu'il n'y a que celle de France dont il se forme de justes idées, tandis que tout me confirme de plus en plus qu'il ne connaît, pour ainsi dire, rien au gouvernement de Russie ou qu'il en a au moins une connaissance

[1] Vergl. Nr. 18075. — [2] Vergl. Nr. 18097. — [3] Wegen der Verwerfung der Wahl von Wilkes durch das Parlament, vergl. S. 295 und 309.

très superficielle et imparfaite.[1] Quoi qu'il en soit, vous faites très bien de profiter de toutes les occasions pour donner à la France autant de jalousie que possible.[2] C'est faire en quelque manière paroli à tant de fausses nouvelles dont elle séduit le public, dans le dessein de lui en imposer et de s'en faire accroire.

Nach dem Concept. Federic.

18100. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 mai 1769.

J'ai vu, par votre dernière dépêche du 5 de ce mois qui vient de m'entrer, les résolutions que les quatre ordres qui composent les états de Suède, ont prises à la Diète de Norrköping.[3] Je suis bien persuadé qu'ils ne se borneront pas uniquement à [celles]-là, mais que du commencement ils feront différents règlements encore qui vous fourniront maintefois matière à remplir vos rapports; cependant il s'agit d'attendre la fin de cette assemblée et de voir si, dans peu, le parti russien ne trouvera pas moyen de remonter sur l'eau pour mettre un frein à toutes ces nouvelles résolutions.

Si, d'ailleurs, les états de la Diète actuelle n'introduisent d'autres changements dans la forme du gouvernement que ceux dont vous faites mention, et auxquels vous dites que le général Fersen travaille réellement, savoir de remettre au Roi la libre disposition des charges et le pouvoir de conclure la paix et les alliances avec les puissances étrangères, il me semble qu'on n'aura pas grand sujet de se plaindre ni de crier contre de pareilles innovations, qui ne pourront nuire aux intérêts d'aucune puissance voisine de la Suède.

Nach dem Concept. Federic.

18101. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 mai 1769.

Le Roi, ayant vu par le contenu de la dernière dépêche du sieur Geiseler du 9 de ce mois que la cour de Danemark vient d'établir une nouvelle loterie, dont on prône beaucoup les avantages, a de la peine à s'imaginer que ces avantages soient effectivement aussi considérables qu'on veut les faire entrevoir. Mais Sa Majesté étant curieuse de savoir à quel usage ladite cour pourra vouloir employer le produit qu'elle

[1] Maltzan berichtete, London 2. Mai, dass Russland betrachtet werde „comme l'allié naturel de l'Angleterre". Betreffend Frankreich findet sich keine Erwähnung. — [2] Vergl. Nr. 18026. — [3] Die Stände hatten beschlossen, den Senat, der mit Ausnahme von 6 Mitgliedern in Stockholm zurückgeblieben war, vollzählig in Norrköping zu versammeln und aufzulösen.

tirera de cette loterie, si c'est pour en acquitter les dettes que le voyage du Roi lui a peut-être fait contracter, ou à quel autre effet elle le destine, le secrétaire d'ambassade Geiseler ne manquera pas de mander en cour les notions qu'il pourra découvrir à cet égard, et aura soin de continuer à référer également toutes les autres nouvelles intéressantes qui parviendront à sa connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

18102. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 mai[1] 1769.

J'ai lieu de présumer, par le détail que vous me faites dans votre dernière dépêche du 12 de ce mois des termes dans lesquels se trouve la négociation d'emprunt de la cour de Russie en Hollande,[2] que cette puissance ne réussira point à se procurer de l'argent dans ce pays, et je regarde, par conséquent, cette ressource comme absolument manquée pour elle.

N'oubliez pas, en attendant, de prêter attention au succès qu'aura l'emprunt que la cour de Saxe médite de faire sur des bijoux qu'elle a envoyés en Hollande,[3] et mandez-moi exactement toutes les notions qui vous reviendront à cet égard.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

18103. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 mai 1769.

Je ne saurais vous dissimuler ma surprise sur tous les projets ambitieux que, selon votre dernière dépêche du 10 de ce mois, la cour où vous êtes, commence à manifester pour revendiquer différents fiefs qu'elle prétend appartenir à sa cour féodale. Il est vrai que les prétentions qu'elle forme sur quelques terres du Haut-Palatinat,[4] ne me sont pas inconnues. Ce sont effectivement des fiefs de Bohême, et c'est encore avec quelque apparence de justice qu'elle peut les réclamer. Mais pour ce qui est des prétentions qu'elle forme sur quelques terres

[1] Vom 17. Mai ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 559. — [2] Thulemeier berichtete, dass der Credit Russlands gegen früher gesunken sei: „Les apparences de la possibilité d'une révolution, quelques peu fondées qu'elles puissent être, inspirent toujours plus ou moins de défiance aux Hollandais." — [3] Vergl. S. 324. — [4] Wie Rohd berichtete, war ihm bestätigt worden, dass Oesterreich auf einige oberpfälzische Lehen Anspruch erheben wolle (vergl. S. 313).

de la cour électorale de Saxe et de celle de Gotha,[1] j'ai lieu de les regarder comme de pures chicanes très mal fondées et insoutenables. Le prétexte qu'elle allègue pour mettre garnison dans les villes de la starostie de Zips,[2] me paraît de la même nature, mais ne subsistera guère longtemps. Selon toutes les apparences, les Russes ne tarderont pas de remporter quelques avantages sur les Turcs, et alors la cour où vous êtes, ne manquera pas de changer de sentiments à cet égard.

Au reste, je suis surpris du grand froid qu'il fait dans vos cantons. Pour ici, nous n'avons eu que quelques légères gelées de nuit, qui cependant jusques ici n'ont pas encore endommagé les fruits de la terre, ni les fleurs des arbres.

Federic.

Nach dem Concept.

18104. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 mai 1769.

J'ai vu par votre dernière dépêche du 10 de ce mois que vous êtes sans aucunes nouvelles de l'armée de Russie, et qu'on ignore, par conséquent, là où vous êtes, ce qui s'y passe. Quoique je ne présume, à la vérité, pas qu'il soit arrivé le moindre contre-temps à cette armée, je crois cependant toutes fois que la nouvelle qui s'est répandue, comme si Chozim[3] se trouvait déjà entre les mains du prince Golizyn, est prématurée encore, bien que je suis persuadé que cela ne tardera pas d'arriver, et que, dans quelques jours d'ici, les Russes se rendront effectivement maîtres de cette forteresse.

Je vous autorise d'ailleurs de déclarer positivement aux Polonais qui vous parleront sur le ton du système que vous dites que le Primat paraît avoir adopté,[4] que je ne souffrirais jamais que le roi de Pologne aujourd'hui régnant soit détrôné, et que je consentirais encore beaucoup moins à ce qu'un prince saxon, quel qu'il puisse être, fût placé sur le trône de ce royaume.

Au reste, je ne vois pas ce qui devrait engager le roi de Pologne à se retirer présentement de Varsovie;[5] quand bien même des partis de Confédérés devraient s'approcher jusqu'à quelques milles de cette ville, il n'y a encore, pour cela, aucune nécessité pour lui d'abandonner sa résidence et la capitale du royaume. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre susdite dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete, dass man in Sachsen gleiche Ansprüche erheben werde; „car on veut qu'il y ait dans la Saxe Électorale et surtout dans le duché de Saxe-Gotha plusieurs fiefs de la même nature et redevance." — [2] Schutz der Beamten bei Erhebung der Zölle und Auflagen, welche die ungarische Krone bei Verpfändung der Zips an Polen sich vorbehalten hatte. — [3] Vergl. S. 325. — [4] Benoît berichtete: „Il est certain que, si les Russes se voyaient obligés de quitter Varsovie et de se transporter ailleurs pour quelque besoin pressant, on commencerait d'abord par déclarer le trône vacant." Vergl. S. 256. — [5] Vergl. S. 256.

18105. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 mai 1769.

Rien de plus flatteur que l'empressement que, selon votre dépêche du 2 de ce mois, l'impératrice de Russie fait paraître pour recevoir bientôt mon portrait. Vous êtes déjà averti par mon président de Schöning à Stettin de son départ de cette dernière ville,[1] et je ne doute pas qu'il ne vous parvienne dans peu de jours.

Mais ce qui m'a fait le plus de plaisir dans votre susdite dépêche, c'est d'y trouver la promesse réitérée du comte de Panin de vous délivrer incessamment le contre-projet du renouvellement de mon alliance avec sa cour. Je l'attends donc d'un jour de poste à l'autre, et j'aurais été entièrement tranquille sur ce sujet, si j'eusse su seulement au juste le terme où il comptait de vous le délivrer. Quelques semaines plus tôt ou plus tard ne m'auraient fait aucune peine, et ce n'est que cette incertitude où l'on m'a laissé à cet égard, sans me nommer à peu près le temps où il vous serait remis, qui m'a donné quelques inquiétudes.

D'ailleurs, j'ai déjà ordonné, il y a quelque temps, au sieur Zegelin, conformément aux intentions de la cour où vous êtes, de bien mesurer ses démarches relativement à l'accommodement avec la Porte, et je lui ai très fortement recommandé de ne pas faire trop l'empressé et de ménager surtout la gloire de la Russie;[2] mais, quant au nouveau ministre ou chargé d'affaires de France à Pétersbourg,[3] je me réfère à mes précédentes où je vous ai déjà fait connaître ce que je pensais de ce nouveau phénomène.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

18106. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 mai 1769.

Vous avez très bien fait de me communiquer, à la suite de votre rapport d'hier, la déclaration que la Suède vient de faire passer à toutes les cours étrangères.[5] Je la trouve assez satisfaisante, et je suis très

[1] Vergl. S. 258. — [2] Vergl. Nr. 18027 und 18086. — [3] Solms berichtete über einen Vorschlag Choiseuls an Panin, „de recevoir un autre chargé d'affaires de France à Pétersbourg et de reprendre cette fonction au sieur Rossignol, qui n'est proprement que consul". — [4] Durch Ministerialerlass, Berlin 6. Mai, war Solms von der Erklärung Choiseuls an Chotinski unterrichtet worden, dass sein Hof beabsichtige, Sabatier (vergl. S. 298) nach Russland zu senden. „Cette démarche ne semble avoir pour but que d'éclairer la cour de Russie par un surveillant de plus." — [5] In dieser Note, d. d. Norrköping 6. Mai, legte Adolf Friedrich Verwahrung gegen alle Gerüchte ein, „qui peuvent lui attribuer le moindre dessein de vouloir troubler la tranquillité publique ou inquiéter ses voisins dans la conjoncture présente des affaires de l'Europe". Die Note war durch Zöge überreicht worden.

disposé à y acquiescer; je souhaite même qu'elle paraisse telle à la Russie, et qu'elle serve à la tranquilliser sur ses appréhensions.

Nach der Ausfertigung. **Federic.**

18107. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1769.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 8 de ce mois, avec la lettre particulière et le post-scriptum de la même date dont elle était accompagnée. Malgré l'indifférence qu'on prétend remarquer dans la réponse de Sa Majesté Très-Chrétienne au duc de Choiseul, au sujet de la comtesse du Barry,[1] j'ai pourtant lieu de douter que le moment de sa chute soit aussi prochain qu'on paraît se l'imaginer. Je présume plutôt que le parti opposé n'est pas encore si bien consolidé pour qu'il puisse se flatter d'y parvenir tout d'un coup, et qu'il lui faudra bien trois ou quatre mois, avant de le débusquer entièrement de son poste. Après tout, on ne saurait disconvenir qu'il ne mérite ni compassion ni regret. Créateur de mille projets, monuments éternels de son étourderie et de sa légèreté, que son esprit tracassier lui a fait enfanter, il n'a fait que brouiller les cours de l'Europe, et l'on ne saurait que se féliciter de le voir éclipser et rentrer dans la retraite. Pour moi en particulier, je n'en serai nullement fâché, et il y a bien d'autres puissances qui penseront comme moi à son sujet.

A cette occasion, je serais bien aise de savoir si le duc de Richelieu est rentré en faveur auprès de son maître. Il y a eu un temps où son crédit paraissait fort mince; mais peut-être a-t-il trouvé moyen de le relever, et vous n'oublierez pas de me marquer sur quel pied il est à présent auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne.

En attendant, la France n'a, dans le fond, aucun sujet de se glorifier du succès de ses intrigues et de la supériorité de son parti à la Diète de Suède.[2] Supposé même qu'elle parvienne à conclure une alliance avec cette couronne, quel profit en retirera-t-elle? Entourée comme la Suède est de la Russie, du Danemark et de mes États, nous serons toujours à même de la tenir en respect, et de toutes les sommes que le duc de Choiseul a dépensées à pleines mains, sa cour ne retirera pas le moindre avantage. Tels ont été tous les projets de ce ministre, et il n'y en a pas eu un seul qui se soit distingué par la solidité, ce premier caractère d'une bonne politique.

Au reste et pour ce qui regarde la nouvelle d'un combat entre un

[1] Auf die Frage Choiseuls, ob er der Gräfin du Barry einen Besuch machen solle, hatte Ludwig XV. geantwortet: „Mais, M. le duc, faites comme vous voulez." — [2] Goltz berichtete, man habe soeben die Nachricht erhalten, dass Graf Fersen mit absoluter Stimmenmehrheit zum Reichstagsmarschall gewählt sei.

paquebot français et un bâtiment anglais,[1] on l'a entièrement révoquée par les lettres d'Italie,[2] et vous n'avez plus besoin d'y attacher votre attention.

Mais, en revanche, je compte que nous sommes à la veille de recevoir, dans peu, une nouvelle bien plus importante. Les Russes ont passé le Niester, et, selon toutes les apparences, il ne tarderont pas de se rendre maîtres de Chozim, de sorte que vous ne manquerez pas de prêter toute votre attention à la sensation que cette nouvelle fera, en son temps, à la cour où vous êtes.

Enfin, vous n'oublierez pas non plus d'assister aux revues que le Roi Très-Chrétien fera de ses troupes, afin de vous mettre à même de me rendre un compte exact de l'état actuel des régiments français, qui ne saurait qu'intéresser ma curiosité.

Nach dem Concept. Federic.

18108. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mai 1769.

Le duc de Choiseul, sentant apparemment tout l'ascendant que la comtesse du Barry commence à prendre sur son maître, et redoutant son ressentiment de ce qu'il ne lui a pas encore fait visite, après qu'elle a été présentée à la cour, vient de faire vis-à-vis de Sa Majesté Très-Chrétienne une démarche assez politique dont vous apprendrez le détail et le peu de succès par la copie ci-jointe.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18109. A LA PRINCESSE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A WILDBAD.

Potsdam, 18 mai 1769.

Votre lettre du 8 de ce mois m'a extrêmement attendri. J'y ai vu toute la vivacité des regrets de Votre Altesse Royale de voir la santé de Son digne époux si délabrée qu'il se voit obligé de quitter mon service, et je suis surtout bien touché des sentiments qu'Elle veut bien me renouveler à cette occasion. Oui, ma chère nièce,[4] je sens tout ce que cet évènement doit avoir de triste et d'accablant pour un cœur comme le vôtre. Vous pouvez être très assurée qu'il ne me fait pas moins de peine, et que ce qui augmente encore mon chagrin, c'est qu'il m'éloigne si loin d'une nièce tendrement chérie et digne de toute ma tendresse. Tout ce qui me reste à faire, c'est d'accorder à Votre

[1] Vergl. S. 282. 283. — [2] Bericht Rohds, Wien 3. Mai. — [3] Vergl. Nr. 18107. — [4] Prinzessin Dorothea war eine geborene Prinzessin von Schwedt.

Altesse Royale les consolations qu'Elle me demande, et qui porteront même quelque soulagement à ma propre peine. En formant les vœux les plus ardents pour le rétablissement de Son cher époux et pour Leur prospérité commune, je continuerai toujours à prendre l'intérêt le plus vif et le plus tendre à tout ce qui Les regarde, ainsi qu'au bonheur de toute Leur famille, et je ne négligerai aucune occasion où je pourrai avoir le plaisir de prouver à Votre Altesse Royale toute l'étendue des sentiments de tendresse avec lesquels je serai toute ma vie etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

18110. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A DELITZ PRÈS DE MERSEBURG.[1]

Potsdam, 18 mai 1769.

Je viens de recevoir votre dépêche du 9 de ce mois. Comme son contenu ne me laisse plus rien à désirer touchant la commission dont vous avez été chargé,[2] et que vous venez de terminer, je souscris, à la vérité, volontiers au dessein que, suivant la permission que je vous ai donnée, vous avez d'aller sur vos terres dans le duché de Magdeburg, mais, souhaitant de m'entretenir avec vous de bouche, je serais bien aise qu'en vous y rendant, vous veniez me trouver ici à Potsdam, pour que je puisse vous parler moi-même. Vous vous conformerez donc là-dessus à mon intention.

Federic.

Nach dem Concept.

18111. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A DELITZ PRÈS DE MERSEBURG.

Potsdam, 19 mai 1769.

Votre dépêche du 16 de ce mois vient de m'entrer, et c'est avec plaisir que j'ai vu par le postscript de la même date qui l'accompagnait, que les affaires de Württemberg se trouvent présentement dans une telle crise qu'il y a lieu de se flatter qu'elles se termineront dans peu.[3] C'est certainement tout ce qui saurait arriver de meilleur pour ce pays, et pourvu que les différends qui subsistent entre le Duc et les états, se décident d'une manière tant soit peu tolérable, je crois que les états devraient s'en contenter et ne porter aucun obstacle à ce qui pourrait mener à un accommodement entre eux et leur maître.

Vous n'ignorez, d'ailleurs, peut-être pas que le prince Eugène a

[1] Vergl. S. 322. Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 17921. — [3] Schulenburg berichtete: „Le moment critique qui doit décider de l'accommodement ou de la continuation du procès [vor dem Reichshofrath, vergl. S. 61], paraît être arrivé."

demandé son congé, et qu'il vient de quitter mon service.[1] Comme je souhaiterais de savoir la raison qui peut l'avoir porté à cette démarche, et que je m'imagine que c'est peut-être le Duc régnant son frère qui l'a engagé à cela, vous me ferez plaisir d'approfondir les motifs qui ont fait prendre ce parti à ce Prince, et me manderez ce que vous apprendrez à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

18112. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 mai 1769.

Je viens de recevoir votre dépêche du 9 de ce mois. Vous ne manquerez pas de continuer à prêter toute l'attention possible à ce qui se traitera ultérieurement à la Diète de Norrköping, et tâcherez d'observer surtout quel effet produira l'argent que le ministre de Russie est présentement à même de pouvoir employer pour le soutien du parti de sa cour. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre susdite dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

18113. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 20 mai 1769.

Je viens de recevoir votre dépêche du 15 de ce mois, et suis bien aise de pouvoir vous témoigner que son contenu[2] a toute mon approbation. Vous y avez traité comme il faut, les matières qu'elle renferme, et m'avez mis par là en état de comprendre et d'entrer parfaitement dans le sens de tout ce que vous avez voulu dire, de quoi je vous sais gré; mais n'ayant aujourd'hui rien à ajouter à ce que dessus etc.

Nach dem Concept. Federic.

18114. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 21 mai 1769.

Étant occupé, à l'heure qu'il est, aux revues de mes troupes, je ne pourrai, pendant quelques jours de poste, que répondre très succinctement à vos dépêches, dont la dernière qui vient de m'entrer, est du 13 de ce mois.

[1] Vergl. Nr. 18109. — [2] Borcke berichtete über die Schwierigkeiten, die Finanzen zu ordnen und die fehlenden Gelder für die Erhaltung des Heeres auf dem derzeitigen Fusse aufzubringen.

Son contenu ne demandant, d'ailleurs, aucune instruction que sur le seul article de mon entrevue avec l'Empereur, je me borne à approuver votre idée d'en parler une fois au prince de Kaunitz pour apprendre de ce ministre pour quelle des trois villes proposées[1] Sa Majesté Impériale s'est déterminée et vers quel temps elle compte de s'y rendre. Je ne désire d'en être informé à temps, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, que pour pouvoir faire faire certains arrangements nécessaires pour la réception de ce Prince, de sorte que vous ferez très bien de vous en procurer des notions sur lesquelles je puisse tabler. Si vous pouvez aussi apprendre si Sa Majesté Impériale amènera une nombreuse ou petite suite, ce ne sera que d'autant mieux.

Nach dem Concept. Federic.

18115. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 21 mai 1769.

Quoique ce soit avec bien du plaisir que j'aie appris par votre dépêche numéro 260,[2] qui m'est très bien parvenue, les nouvelles que le prince Repnin vient de recevoir par courrier, du succès que les Russes ont eu sur les Turcs dans les environs de Chozim, je ne saurais cependant pas vous cacher mon étonnement sur ce qu'après les avantages que l'armée de Russie vient de remporter, elle est néanmoins rentrée dans son ancien camp sur les bords du Niester,[3] et je ne conçois absolument pas les raisons qui peuvent avoir conseillé les généraux commandants à prendre ce parti.

Mes occupations présentes à faire la revue accoutumée de mes troupes, m'empêchent aujourd'hui d'entrer dans un plus grand détail sur le contenu de votre susdite dépêche, et ne soyez pas surpris, si, par cette même raison, mes réponses à vos rapports se ressentent peut-être encore pendant quelques semaines de la même concision.

Ein (nicht vorliegendes) Schreiben an die preussischen „Volontaires" wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

18116. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 mai 1769.

Étant occupé, à l'heure qu'il est, à faire la revue de mes troupes dans les différentes provinces de ma domination, les réponses à vos

[1] Vergl. S. 298. — [2] Der Bericht trägt kein Tagesdatum. — [3] Die Russen hatten ein von Bender anrückendes Hülfscorps zerstreut, die Türken aus den Verschanzungen vor Chozim zurückgeschlagen, die Stadt in Trümmer geschossen und darauf, ohne die Citadelle zu nehmen, den Rückmarsch zum Dniester angetreten, „afin de s'y approvisionner de nouveau".

dépêches dont la dernière est du 5 de ce mois, ne sauraient que s'en ressentir et être pendant quelques jours de poste plus succinctes qu'à l'ordinaire.

Quelque sujet que j'aie d'être surpris de vous voir fixer presque dans chaque rapport un autre terme où vous comptez de me faire parvenir le contre-projet du renouvellement de mon alliance,[1] j'ai cependant résolu, ainsi que vous l'aurez déjà appris par mes précédentes, d'attendre que le comte de Panin dégage enfin ses promesses à cet égard, et nous verrons quels succès vos instances réitérées auront. En attendant j'ai bien de la peine à attribuer ces délais continuels uniquement à la lenteur ordinaire de ce ministre. En effet, dès qu'on est d'accord sur l'essentiel, on n'emploie guère quatre mois à de simples formalités, et vous m'avouerez qu'au moins n'est-il pas fort obligeant de sa part de me faire attendre si longtemps et de ne pas montrer plus d'empressement à me satisfaire à cet égard.

Au reste, je félicite de très bon cœur Sa Majesté Impériale des nouveaux avantages que l'armée du prince Golizyn a remportés près de Chozim sur les Ottomans.[2] Vous n'oublierez pas de témoigner à Sa Majesté Impériale toute la joie que j'ai ressentie en apprenant ces heureux succès, et vous ajouterez que je les regardais comme un bon commencement du parfait accomplissement de mes pronostiques heureux pour ses armes.

Federic.

Nach dem Concept.

18117. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 mai 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et comme je suis toujours curieux pour savoir si la cour de Russie réussira ou non à trouver assez de crédit en Hollande pour y négocier de l'argent, vu qu'on ne saurait nier que les révolutions auxquelles cette cour peut être sujette, rendent le remboursement d'un emprunt extrêmement hasardeux, je vous réitère encore mes ordres précédents[3] de ne pas perdre de vue le progrès que la négociation entamée pour cet effet par cette cour,[4] dont le sieur Mussin Puschkin[5] vient de vous faire confidence, aura effectivement, afin de pouvoir m'en rendre un compte exact et fidèle.

Pour ce qui regarde le baron de Breteuil, je vous avoue que je

[1] Solms berichtete: „Les fêtes de cette semaine de Pâques et les occupations journalières du principal ministre ont certainement encore reculé le terme, mais je sais positivement qu'il remet d'autres affaires pour s'occuper maintenant de celle-ci." — [2] Vergl. Nr. 18115. — [3] Vergl. Nr. 18102. — [4] Im Betrag von 2 Millionen Florins, vergl. S. 172. — [5] Mussin Puschkin war seit Ende Februar als russischer Gesandter im Haag.

ne comprends pas le but que cet homme se propose dans la conduite qu'il tient en Hollande.[1] Il me semble que ses procédés ne sauraient manquer d'aliéner les esprits des Hollandais à la France et de les attacher, par conséquent, d'autant plus à l'Angleterre. Ce sont là au moins les suites naturelles qui me paraissent devoir résulter de ses comportements.

Federic.

Nach dem Concept.

18118. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 22. Mai 1769.

Mir ist Euer allergehorsamster Bericht vom 17. April jüngsthin richtig zugekommen. Da Ich anjetzo mit denen jährlichen Revüen Meiner Armee beschäftiget bin, so begnüge Ich Mich, Euch zu dessen Beantwortung nur so viel zu eröffnen, dass Ich aus allen Mir zugekommenen Nachrichten urtheile, dass Russland keine Lust hat, einen Mediateur bei Schliessung eines Friedens mit der Pforte zu gebrauchen; es scheinet vielmehr, dass selbiges solchen ganz allein schliessen will, um sich dabei desto vortheilhaftere Bedingungen zu stipuliren.[2] Alles wird darauf ankommen, auf welche Seite sich das Glück der Waffen schlagen wird; bis dahin balanciret sich solches noch ziemlich zwischen beiden Armeen, und nach Meinen Nachrichten aus Podolien und der Moldau ist es zwischen denenselben noch nicht zu etwas entscheidendem gekommen. Anjetzo aber muss man sich täglich einer Generalaction gewärtigen, und da wird es sich zeigen, wie sich das Glück der Waffen decidiren wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

18119. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 mai 1769.[3]

Voici un extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 17 d'avril dernier,[4] auquel j'ajoute celui de mes dernières dépêches de France[5] qui dénotent assez la légèreté et l'inconséquence qui caractérisent toutes les démarches du duc de Choiseul. Vous en ferez l'usage que vous jugerez le plus convenir à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Thulemeier berichtete: Breteuil „ne paraît avoir d'autre but que celui de l'emporter sur le Prince dans toutes les occasions: ses propos, ses conversations y répondent toujours.“ Vergl. S. 301. 302. — [2] Vergl. S. 330. — [3] In einem Cabinetserlass an Finckenstein, Berlin 23. Mai, bewilligt der König dem bisherigen russischen Gesandten in Paris, Golizyn, für die Heimreise eine Escorte bis Danzig und durch Samogitien, mit dem Befehl, Golizyn von diesen Maassnahmen zu unterrichten und ihn zu versichern, „combien j'avais été charmé de lui donner cette nouvelle preuve de ma bienveillance“. — [4] Vergl. Nr. 18118. — [5] Vergl. Nr. 18120.

18120. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 23 mai 1769.

Votre dépêche du 12 de ce mois avec son post-scriptum vient de m'être fidèlement rendue, et, occupé comme je suis, à l'heure qu'il est, de faire les revues de mes troupes, je ne saurais y répondre que très succinctement.

Quelque accoutumé qu'on soit à l'inconstance du ministère français, je vous avoue cependant que, jusques ici, je n'ai connu aucun de ses membres qui ait poussé l'inconséquence dans ses démarches aussi loin que le duc de Choiseul.[1] Tous vos rapports fournissent journellement tant de preuves de l'étourderie qui domine dans le Conseil français, que, si vous n'en étiez pas témoin oculaire, on aurait bien de la peine d'imaginer seulement qu'il fût possible de donner dans de pareils écarts. Ce serait donc un bonheur pour la France, si l'on pouvait culbuter ce ministre, et quoique les maîtresses n'ont, jusques ici, jamais fait beaucoup de bien dans ce royaume, la comtesse du Barry ferait cependant une œuvre méritoire, si elle pouvait parvenir à éloigner ce Duc des affaires.

Il est bien vrai que c'est un bonheur pour la France que l'Angleterre se trouve actuellement dans un état de langueur et de faiblesse,[2] mais il ne s'ensuit nullement qu'elle le sera toujours. En temps de paix le ministère britannique est souvent très faible; la moindre idée d'une guerre, au contraire, lui donne le réveil et le rend redoutable, de sorte que la France ne saurait pas trop se fier au calme présent, qui peut changer d'un jour à l'autre, surtout si les discussions des colonies en Amérique,[3] ainsi qu'il ne peut presque pas manquer, vont en augmentant et fournissent occasion à prendre des mesures vigoureuses.

Nach dem Concept. Federic.

18121. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 23 mai 1769.

Quoique, par le contenu de votre dernière dépêche du 12 de ce mois, on ne doit guère augurer rien de bon des arrangements qui se prendront à la présente Diète de Suède, j'espère cependant encore toujours que la nouvelle qu'on a reçue là où vous êtes, des démarches des cours de Danemark et de Russie,[4] donnera à penser aux Suédois,

[1] Goltz berichtete: „Sa légèreté ne lui permet jamais de découvrir les difficultés qui s'opposeront à l'exécution des projets que son imagination enfante. Ces difficultés paraissent-elles, il s'étonne, veut les lever par des moyens précipités, souvent diamétralement opposés à ce qu'ils doivent produire, et s'enfourne par là de plus en plus." — [2] Vergl. S. 282. — [3] Vergl. S. 155. — [4] Dänemark rüstete 10 Kriegsschiffe, vergl. S. 202. Nach Meldungen des schwedischen Gesandten, Baron Ribbing, rüstete Russland 12 Kriegsschiffe; ausserdem sollten 11 Regimenter der moskauschen Division sich marschbereit halten.

et qu'elle rendra ces gens plus modérés qu'ils ne le seraient peut-être, sans cela, dans leurs résolutions.

D'ailleurs, je dois présumer par tout ce qui m'est revenu, que le ministère de France et surtout le duc de Choiseul rabat déjà beaucoup des espérances qu'il avait conçues relativement aux affaires de Turquie et de Suède, et qu'il ne se promet plus le même succès de ces affaires dont il s'était glorifié du commencement.

Nach dem Concept. Federic.

18122. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 23 mai 1769.

Malgré tout ce que vous alléguez dans votre dernière dépêche du 19 de ce mois pour constater le nombre de 2 millions d'âmes auquel on veut évaluer la population de la Saxe,[1] je ne saurais cependant acquiescer à ce sentiment ni m'imaginer que ce pays ait jamais et dans aucun temps contenu un pareil nombre d'habitants. Je connais assez bien la Saxe pour en pouvoir juger. On y trouve, à la vérité, grand nombre de villages, mais ces villages sont petits pour la plupart, surtout aux environs de Leipzig, et ne comprennent, par conséquent, que peu de familles, de sorte que j'estime que toute la population qu'on doit attribuer raisonnablement à ce pays, peut monter à 13 ou 1 400 000 âmes tout au plus.

Quant au commerce de la Saxe, il est sûr qu'il a souffert, et tout ce que vous dites à son égard,[2] me paraît assez probable.

Je rends également justice à l'éloge que vous donnez aux régiments des dragons saxons. Il est vrai qu'ils se sont distingués en différentes rencontres pendant la dernière guerre, mais on m'a assuré qu'après la paix ils ont fort dégénéré, et qu'ils ne sont plus présentement dans le même état que pour lors. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, vu que mes occupations avec la revue de mes troupes m'obligent d'être succinct.

Federic.

Nach dem Concept.

18123. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 23 mai 1769.

Ma chère Nièce. Je vous avoue, ma charmante enfant, que je serais bien plus charmé de vous voir arriver ici que de vous savoir en

[1] Vergl. S. 320. — [2] Borcke führte aus, dass einzelne Zweige des Handels sehr gelitten hätten, und dass die Ausfuhr die Summen nicht aufwiege, die jährlich für Verzinsung und Tilgung der Schulden ins Ausland gingen.

route pour Bréda;[1] mais c'est le sort qui décide des lieux où nous devons habiter, et c'est le sort qui n'a pas voulu que nous fussions ensemble. Cependant il faut espérer que peut-être un jour heureux arrivera où je pourrai embrasser mon cher enfant au sein de sa terre natale et sur les foyers paternels. Le pr[ince] d'Orange fera à Bréda, ma chère nièce, ce que nous faisons ici, des revues et des exercices; vous serez dans ce camp comme Pallas ou comme Bellone, mais toutefois aussi sage que la première de ces déesses et plus pacifique que la seconde.

Nous vous cherchons une nouvelle belle-sœur, mon neveu s'est déterminé pour la fille aînée de la landgrave de Darmstadt;[2] faites des vœux avec moi pour que ce mariage réussisse mieux que le premier. Tout ce qui touche cette corde, me fait tant de peines que je n'en parle qu'avec regret et chagrin; changeons de matière.

Je pars après-demain pour la Poméranie, et de là pour Magdeburg, d'où j'irai faire une petite visite à ma bonne sœur de Brunswick; ensuite, ma chère enfant, je prendrai les eaux. Ma sœur Amélie et quelques de mes belles-sœurs viendront passer chez moi quelque temps à Sanssouci, où je tâcherai de les amuser de mon mieux. Voilà toutes les nouvelles que je puis vous dire jusqu'ici, car ce n'en est pas une que la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18124. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Charlottenburg, 24 mai 1769.

Je ne suis nullement surpris de la mauvaise humeur que le prince Golizyn paraît avoir remarqué au prince Kaunitz, lorsqu'il lui a fait les propositions dont vous faites mention dans votre dernière dépêche du 17 de ce mois.[3] Mais, d'ailleurs, je suis fort de votre avis que cette démarche de la Russie n'aboutira pas à grand'chose, et il me semble même que tout le succès qu'on peut s'en promettre, se réduira à brouiller ces deux cours encore davantage.

Vous n'oublierez cependant pas d'y être attentif pour m'en rendre compte, et, en attendant, vous aurez, sans doute, déjà été informé du succès de l'expédition des Russes en Moldavie.[4] Je suis curieux de

[1] Die Prinzessin schrieb, Haag 15. Mai, dass sie in 14 Tagen zu dreiwöchentlichem Aufenthalt nach Bréda gingen. „Que ne donnerais-je pas, si, au lieu de Bréda, nous allions à Berlin." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Prinzessin Friederike, vergl. Nr. 18029. — [3] Rohd berichtete vielmehr nach Golizyns Mittheilung: „Kaunitz a paru d'abord un peu surpris de ces propos-là (vergl. S. 323), mais, du reste, on n'a point changé d'humeur, et le tout s'est passé fort tranquillement." — [4] Vergl. S. 335.

savoir quelle sensation cette nouvelle a faite à la cour où vous êtes, et de quelle manière on l'envisage, et vous ne manquerez également pas de m'en informer.

Mais pour ce qui est des nouvelles de France, il y a, à la vérité, apparence que le parti de la nouvelle maîtresse parviendra à culbuter le duc de Choiseul, mais je doute que cela arrivera sitôt, et je présume plutôt qu'il pourrait bien se soutenir encore un couple de mois.[1] Dans quelque temps que ce ministre soit cependant éclipsé, je regarderai sa chute comme assez indifférente pour les affaires générales. Selon toutes les apparences, elle n'amènera aucune altération dans les intérêts des autres cours, et tout ce qu'elles y gagneront, c'est de voir descendre de la scène politique un ministre tracassier et turbulent, qui, à la fin, n'aurait pas manqué de brouiller toutes les puissances et d'allumer un incendie général en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

18125. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Charlottenburg, 24 mai 1769.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est très bien parvenue. Le prince Golizyn doit certainement ne pas être grand sorcier dans l'art de la guerre, si une lettre turque, telle que celle qui a été trouvée dans le camp de Chozim par les Russes,[2] peut l'avoir engagé à repasser avec l'armée le Niester et à laisser imparfaite une expédition[3] laquelle il aurait peut-être pu terminer dans un seul jour. Je veux croire que les Turcs seront battus et défaits par les Russes, s'ils s'avisent de passer le Niester et d'attaquer ces derniers, mais je suis assuré aussi, d'un autre côté, que les Russes se verront hors d'état de profiter d'un pareil avantage, par le manque de subsistance qui vraisemblablement les empêchera de poursuivre leurs ennemis, et les obligera de rester dans le camp qu'ils occupent présentement. Voilà tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18126. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. Mai, dass Panin mit Ueberraschung den Vorschlag Choiseuls an Preussen, mit Schweden gegen Russland sich zu wenden, und mit Genugthuung den Entschluss Friedrichs, die Beziehungen zu Frankreich daraufhin abzubrechen und Goltz abzuberufen,[4] aufgenommen habe.

[1] Vergl. Nr. 18097 und 18107. — [2] „Dans laquelle on annonçait un prompt secours aux assiégés." — [3] Die Einnahme Chozims, vergl. S. 335. — [4] Vergl. Nr. 18023.

Solms berichtet in einem Postscript, Panin habe ihm die neuen, von der Kaiserin gebilligten Artikel des „contre-projet", betreffend die schwedischen und polnischen Verhältnisse, vorgelesen.

„A l'égard des premiers, après avoir renouvelé les engagements de l'ancien traité et représenté, dans une espèce de prologue, les suites que la Diète présentement convoquée, à l'instigation et influence étrangères, pourra avoir relativement au système du Nord, il y est dit que Votre Majesté promettra d'entrer avec l'impératrice de Russie et le roi de Danemark dans toutes les mesures qui seront regardées comme propres pour prévenir l'introduction de la souveraineté et pour empêcher la guerre contre la Russie, et que Son ministre à Stockholm continuera d'agir, de concert avec [ceux] des autres puissances alliées, pour le même but; mais, au cas que ces mesures ne fussent pas trouvées suffisantes, Elle s'engagerait alors, après qu'Elle en aurait été requise par l'impératrice de Russie, de faire entrer un corps de troupes dans la Poméranie suédoise, pour obliger par une telle diversion la couronne de Suède à renoncer à ses engagements contraires aux intérêts des alliés du Nord. Tel est, Sire, le sens de cet article."

Solms hat dem Grafen Panin seine Ueberzeugung ausgesprochen, dass der König bei einer Kriegserklärung Schwedens den Russen die nöthige Unterstützung nicht verweigern werde, dass es aber, soweit es sich um die Souveränität der schwedischen Krone handele, erforderlich sei, die angezogenen Abmachungen mit Dänemark mitzutheilen und zwischen der Errichtung einer thatsächlichen Souveränität und zwischen einer der Krone günstigen, jedoch verfassungsmässigen Aenderung zu unterscheiden. Panin erwiderte, dass bei den Abmachungen mit Dänemark, wie mit Preussen, bezweckt werde, durch Anwendung von Declarationen und Vorstellungen die Einführung der unbeschränkten Souveränität der Krone in Schweden zu verhindern; dass Frankreich jedoch beabsichtige, Schweden für immer von den nordischen Mächten zu trennen, „de sorte que tout changement quelconque qui arriverait à la forme du gouvernement suédois, tel qu'il existe aujourd'hui, comme il ne pourra arriver que par la supériorité du parti français, donnerait tellement le dessus à la France dans ce pays qu'elle pourrait y introduire la souveraineté ou telles autres nouveautés qui s'accorderaient avec ses intérêts particuliers". Im Interesse der Verbündeten des nordischen Systems liege deshalb, „de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher tout changement qui serait effectué par d'autres que par elles-mêmes, ce qui leur serait plus aisé peut-être d'effectuer actuellement qu'il le serait dans un autre temps, lorsque les changements faits par la France à cette Diète-ci auraient tellement enraciné qu'il faudrait une guerre toute particulière pour les déraciner. . .

Le second article, ajouté dans le contre-projet, relativement aux affaires de Pologne, porte que, si la cour de Saxe dût envoyer des troupes en Pologne pour appuyer l'élection d'un prince de sa maison au trône polonais du vivant du Roi d'aujourd'hui, Votre Majesté, sur la réquisition qui Lui en serait faite par Sa Majesté l'Impératrice, S'engagerait de faire entrer un corps des Siennes en Saxe, afin d'obliger, par une diversion, [la cour électorale] de se désister de ses entreprises. Cet article-ci ne lèverait pourtant point l'engagement antérieur, par lequel Votre Majesté S'est engagée d'envoyer des troupes en Pologne, dans le cas que la maison d'Autriche aurait fait autant de son côté.

A la suite de ces deux nouveaux articles le comte Panin a ajouté celui de la garantie de sa cour pour les États de Brandebourg en Franconie,[1] pour la faire servir, pour ainsi dire, de réciprocité contre les deux autres, et, par cette raison-là, il les a fondus ensemble dans un seul article général.[2] Il prétend avoir été obligé d'agir ainsi pour pouvoir se justifier contre ceux qui voudraient, un jour, lui reprocher sa facilité d'avoir engagé la Russie dans des engagements par cette garantie, sans

[1] Vergl. S. 53. — [2] Article secret III des Contre-projet.

lui avoir réservé des avantages réciproques. Il se flatte, d'ailleurs, que Votre Majesté ne Se croira pas, dans le vrai, plus chargée qu'Elle ne l'était par le traité et les conventions précédentes, mais qu'en examinant ces nouvelles propositions, Votre Majesté les trouvera conformes aux déclarations qu'Elle a bien déjà voulu faire Elle-même sur les partis qu'Elle avait résolu de prendre, si les cas arrivaient tels qu'ils ont été énoncés dans ces nouveaux articles."

Solms berichtet, Petersburg 13. Mai, dass Panin ihm das Contre-projet persönlich übergeben und dass er, Solms, noch weitere Aufklärungen als nöthig bezeichnet habe. „Il m'a semblé que les engagements proposés à Votre Majesté par l'addition[1] à l'article secret II du projet[2] s'étendaient plus loin que ceux auxquels Elle avait consenti par la convention secrète du 23 avril 1767, à laquelle cet article se rapporte. Au lieu que dans celle-là le secours effectif de Votre Majesté est stipulé seulement pour le cas que les troupes de l'Impératrice fussent attaquées en Pologne par des troupes d'une puissance étrangère, il est exigé ici pour celui où la cour de Saxe voulût envoyer des siennes en Pologne pour soutenir ses vues, sans qu'il soit dit qu'elle les ferait agir hostilement contre les Russes en ce pays-là.

Le comte de Panin a répondu à ceci que le cas tel qu'il était énoncé dans l'addition, ne pourrait vraisemblablement pas exister qu'à la suite de celui établi dans la convention secrète; qu'il n'était pas à présumer qu'on verrait en Pologne des troupes saxonnes pour soutenir les vues de leur Électeur, qu'auparavant il n'y en eût déjà d'autres de quelque autre puissance qui auraient attaqué celle de Russie, et que, par la combinaison de tous ces divers évènements, la guerre serait déjà devenue générale ou prête à le devenir, de sorte que, tant par les engagements contractés auparavant que par la considération du propre intérêt, Votre Majesté serait portée de faire de Son propre mouvement ce qu'on Lui proposait maintenant de promettre de vouloir faire à la réquisition de l'impératrice de Russie: ainsi que cette addition ne servait proprement que pour faire paraître d'autant plus la réciprocité des nouveaux engagements auxquels Votre Majesté S'obligeait pour obtenir de la part de la Russie la garantie pour la succession aux pays de Baireuth et d'Ansbach.

Il m'a paru aussi qu'au § 2 de l'addition[3] à l'article III du projet[4] les mots: »conformément aux lois de l'Empire Germanique«, insérés dans le texte tel qu'il a été copié sur les propres termes du projet envoyé par Votre Majesté, marquaient une précaution outrée et semblaient donner à entendre comme si on doutait, à la cour de Russie, que la constitution, faite en date du 24 juin 1752 entre Votre Majesté et tous les autres princes de Sa maison royale pour la succession de Baireuth et d'Ansbach, ne fût pas conforme aux lois de l'Empire Germanique et réservait, par cette raison, à Sa Majesté Impériale un prétexte pour ne pas accomplir la garantie, au cas de l'évènement.

Le comte de Panin a protesté fortement contre cette explication. Il assure qu'il ne s'agissait d'aucune réservation mentale, qu'il était bien persuadé que cette constitution n'avait aucun défaut illégal, et que l'Impératrice était certainement sincèrement résolue d'appuyer par toutes ses forces les droits de Votre Majesté pour la faire valoir. Que c'était l'Impératrice elle-même qui avait ajouté ces mots, les regardant comme une phrase usitée dans le style d'affaires germaniques; mais que, bien loin de marquer quelque doute sur la chose, ils devaient plutôt servir à faire connaître la conviction de Sa Majesté Impériale de la régularité de l'affaire et persuader ceux qui, aujourd'hui ou dans un autre temps, voudraient trouver que la Russie aurait été trop facile à prendre sur elle cette garantie, qu'elle n'a fait que ce qui se devait suivant l'esprit de l'alliance avec Votre Majesté, puisqu'une suc-

[1] Ueber die Diversion in Chursachsen. — [2] Bestätigt die Convention von 1767, vergl. S. 53. — [3] Ueber die Bürgschaft der fränkischen Erbfolge. — [4] Betrifft die schwedischen Verhältnisse, vergl. S. 53.

cession aussi incontestable que celle-là devait être regardée comme une ancienne possession et être comprise, tout comme celle-ci, sous une même garantie."

Der Schluss betrifft die preussische Bürgschaft für die „derzeitigen deutschen Besitzungen" des Grossfürsten Paul (vergl. S. 53. 54),[1] die Panin dahin auslegte, „que, pour le présent, la garantie des possessions du Grand-Duc en Allemagne voulait dire la garantie du duché de Holstein, tel qu'il le possède dans ce moment-ci, et si, après sa majorité, il consentirait de le troquer contre les comtés d'Oldenburg et Delmenhorst,[2] la garantie serait transportée alors sur ces deux comtés."

Charlottenburg, 24 mai 1769.

Vos deux dépêches du 9 de ce mois et un post-scriptum de la même date me sont parvenus par la poste ordinaire, celles du 12 et du 13, au contraire, par le chasseur Kalisch.

A la suite de ces dernières j'ai reçu[3] le projet du nouveau traité sur le point de mon départ pour la Poméranie, et je me réserve d'y répondre *in extenso* à mon retour. Tout ce que je puis vous dire jusqu'à présent, c'est que ceux qui l'ont fait, se moquent de vous et de moi. Tout d'un côté et rien de l'autre, ce n'est pas sur de pareils fondements que les puissances peuvent traiter les unes avec les autres. Il faut qu'il y ait une réciprocité et une égalité d'intérêts qui les lient, sans quoi point d'alliance.

La cheville des lois de l'Empire tombe sous les yeux, et aucune déclaration verbale ne peut nous rassurer sur ce point, et, sans compter que l'évènement de cette succession est encore bien éloigné, on veut à présent m'engager dans mille mauvaises affaires auxquelles je ne suis aucunement intéressé, qui mèneraient évidemment à une guerre générale. C'est à quoi il me sera impossible de donner les mains, plus tôt renoncerai-je à toute prolongation d'alliance. J'attendrai plus tôt l'écoulement de notre traité pour voir venir ces gens. S'ils sentent le besoin de le renouveler, ils me feront des conditions acceptables, sinon, il faudra me retourner d'un autre côté; mais je me réserve de vous écrire en détail sur tout ceci à mon retour.

En attendant, je crains bien que l'expédition contre les Turcs dont vous faites mention,[4] n'ait manqué. Ce n'est pas que j'aie le moindre doute de la valeur des Russes, mais ce qui me le fait appréhender, c'est le défaut des magasins pour la subsistance de l'armée; au moins est cela la raison que le prince Golizyn allègue pour s'excuser qu'il n'a pu se rendre maître de Chozim, mais qu'il s'est plutôt vu obligé de

[1] Als article secret V in das Contre-projet aufgenommen, nachdem die Bürgschaft für die fränkische Erbfolge (article secret V des „projet", vergl. S. 53) dem article secret III eingefügt worden war, vergl. S. 342. Anm. 2. — [2] Mit Dänemark, auf Grund des „Provisorischen Tractats" vom 22. April 1767, vergl. Bd. XXVI, 381; XXVII, 574. — [3] Diesem und dem folgenden Absatz, bis zu den Worten: „à mon retour", liegt eine eigenhändige Niederschrift des Königs, vor der Abreise nach Pommern (25. Mai) entstanden, zu Grunde. — [4] Ein von Tschernyschew geplanter, geheim gehaltener Streifzug (vergl. S. 286), um Taganrog zu besetzen.

repasser le Niester pour se rapprocher de ses magasins.[1] J'avoue que cette retraite fera, d'un côté, une très mauvaise impression en Europe, tandis qu'elle réchauffera, de l'autre, le courage des Ottomans; et quoique je sois très persuadé qu'au cas que ceux-ci s'avisassent de passer, à leur tour, le Niester et d'attaquer les Russes, ils ne manqueront sûrement pas d'être battus, le défaut de subsistance ne permettra cependant jamais aux Russes de profiter de leurs avantages. On me mande positivement de Pologne que les provisions de bouche, ainsi que le fourrage y sont d'une rareté si extraordinaire qu'il y a toute apparence que ni les unes ni les autres de ces deux armées ne pourront jamais faire une seconde campagne, mais que les deux puissances belligérantes seront, pour ainsi dire, forcées de faire la paix.

Quant à la France, la cour où vous êtes, aurait pu se persuader d'avance que je n'entrerais jamais dans les propositions que cette couronne m'a fait faire. Elles sont diamétralement opposées à mes engagements avec la Russie, dont je ne me départirai jamais.

D'ailleurs, on n'aura plus sujet de redouter longtemps l'esprit tracassier du duc de Choiseul. Il est plutôt à présumer avec assez de certitude que ce ministre ne tardera pas d'être culbuté par le parti de la nouvelle maîtresse,[2] et que, par sa chute, tout son système et ses projets tomberont en même temps. Quoi qu'il en soit, il sera toujours bon d'avoir un surveillant à une cour aussi turbulente que la France. Jusques ici le baron de Goltz y est encore, et comme il est très attentit à tout ce qui s'y passe, il ne manquera pas d'en rendre des comptes aussi fidèles que détaillés. Mais, lorsqu'il n'y sera plus, il faudra tâcher de lui substituer un autre observateur, et s'il n'y a pas lieu de se fier au ministre de Danemark,[3] je verrai comment y pourvoir d'une autre manière.

Enfin, vous n'oublierez pas de remercier le comte de Panin de la part qu'il vous a témoigné prendre à l'évènement fâcheux arrivé dans ma maison royale par la cassation du mariage de mon neveu le Prince de Prusse.[4] Mais tous les bruits qui sont revenus au comte Panin comme si je pensais à remarier ce dernier avec la princesse de Suède,[5] sont très mal fondés. Cette idée ne m'est jamais venue dans l'esprit, et cela d'autant moins que de temps que je l'ai fait rechercher pour feu mon neveu le prince Henri, frère du Prince de Prusse, on a décliné cette recherche sous prétexte qu'on ne voulait jamais la marier.[6] A ce fâcheux évènement susmentionné vient de succéder, au reste, un heureux. C'est la grossesse de ma [belle-]sœur, l'épouse du prince Ferdinand, qui n'est plus douteuse, puisque cette Princesse a déjà passé la moitié

[1] Vergl. S. 335. — [2] Vergl. S. 305. 331. 341. — [3] Panin nannte den Baron Gleichen (vergl. S. 273) „vendu à la France". — [4] Am 21. April. Vergl. S. 209. — [5] Sophie Albertine. — [6] Vergl. Bd. XXVI, 65. 66. 175. 402.

du quatrième mois de sa grossesse, de sorte que cette bonne nouvelle a été déjà déclarée à ma cour, et que je n'ai pas voulu tarder de vous en faire également part.

Federic.

Nach dem Concept.

18127. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Küstrin, 25 mai[1] 1769.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Les nouvelles publiques vous auront apparemment déjà informé que les Turcs ont été battus par les Russes dans les environs de Chozim, mais que le défaut de subsistance a obligé ces derniers de reprendre leur position au delà du Niester.[2] Vous pourrez dire, à cette occasion, au greffier Fagel qu'il s'agissait à présent de voir si les Turcs voudront, de leur côté, également passer ou non ce fleuve; que, s'ils faisaient tant que de le passer, et cela dans la vue d'attaquer, j'étais du sentiment et bien persuadé qu'ils n'y trouveraient pas leur avantage, mais seraient infailliblement défaits par les Russes.

Quoi qu'il en arrive, je m'étonne qu'il soit encore toujours tant question là où vous êtes, des affaires de Suède; supposé même que le parti français obtienne une supériorité décidée dans ce pays, je ne vois pas quel tort cela pourra faire à toutes les autres puissances, vu que le manque d'argent empêchera constamment les Suédois à entreprendre la moindre chose qui puisse être contraire aux intérêts d'aucune d'elles.

N'oubliez pas, au reste, de me mander fidèlement tout ce qui vous reviendra d'ultérieur par rapport à la négociation d'emprunt entamée par la cour de Russie.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18128. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Küstrin, 25 mai 1769.

Vos dépêches du 9 et du 12 de ce mois viennent de m'être fidèlement rendues. L'on n'a aucun sujet de s'inquiéter de l'envoi d'un ministre de Russie en France. Cette puissance ne pense sûrement pas à une pareille mission, et c'est une erreur bien grossière que de s'imaginer seulement qu'elle en ait conçu le dessein. Cependant, je crois que ce ne sera pas tant mal fait, de laisser les ministres de là-bas dans cette supposition. Peut-être les retirera-t-elle de la léthargie où ils paraissent se trouver, et les rendra-t-elle plus attentifs aux affaires du Continent.

[1] Vom 25. Mai ein Schreiben „au biographe du général Paoli" in den Œuvres, Bd. 18, S. 265. — [2] Vergl. Nr. 18115 und 18125. — [3] Vergl. S. 328. 336.

Quant aux affaires parlementaires, au contraire, l'affaire de Wilkes me paraît, de plus en plus, de nature que toute la nation britannique aurait dû s'y intéresser, et je ne saurais regarder que comme une preuve manifeste de la maladresse de son parti d'avoir négligé la discussion de son élection pour le comté de Middlesex,[1] sans y engager toute la nation. Quelque en puisse être cependant l'avantage que le parti de la cour retirera de la décision de cette affaire en sa faveur, j'ai toujours bien de la peine à me persuader que ce succès lui inspirera plus de fermeté dans les autres occasions qui pourraient se présenter.

Nach dem Concept. Federic.

18129. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 30 mai 1769.

Votre dépêche du 19 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, avec la lettre particulière que vous y avez ajoutée. Toutes les particularités qu'elles renferment, me font croire, à la vérité, que le duc de Choiseul ne tardera pas d'être culbuté,[2] mais comme sa chute n'apportera guère de changement considérable à la face des affaires en Europe, j'attends cet évènement avec beaucoup de tranquillité et le regarde avec tout autant d'indifférence.

En attendant, il m'importe infiniment d'avoir bientôt les éclaircissements que je vous ai demandés sur un projet que la maison d'Autriche médite relativement à sa succession dans l'électorat de Bavière, après l'extinction de la maison électorale actuellement régnante.[3] Il s'agit de pénétrer comment la cour où vous êtes, et son ministère envisagent cette idée, quel accueil ils lui ont fait et s'ils auront la complaisance d'y entrer et de se concerter avec la cour de Vienne sur son exécution. Cependant, vous sentirez bien vous-même que, dans la situation actuelle où les affaires se trouvent à la cour où vous êtes, il ne suffit pas d'approfondir simplement les sentiments particuliers du duc de Choiseul sur ce sujet, mais qu'il faut surtout se mettre bien au fait des dispositions des autres ministres et particulièrement de celui qui pourrait être mis, à sa place, à la tête des affaires étrangères. Jusques ici vous n'avez encore point touché cette corde dans vos rapports, et vous n'oublierez pas de me satisfaire à cet égard le plus tôt possible et de m'informer, sans plus de délai, de tout ce que vous en aurez pu pénétrer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] D. h. seiner Wiederwahl und deren Ungültigkeitserklärung, vergl. S. 326. — [2] Vergl. S. 341. 345. — [3] Vergl. S. 164.

18130. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 mai 1769.

Votre dépêche du 16 de ce mois n'exige aucune instruction, et je me borne à vous dire en réponse que les affaires de Suède ne me paraissent pas de nature que les autres puissances aient sujet d'y porter beaucoup d'attention.[1] C'est aussi la raison pourquoi je ne les ai point touchées dans mes dépêches précédentes, m'imaginant bien que vous ne manqueriez pas d'être informé par les ministres qui résident à la cour où vous êtes, de tout ce qui se passe à la Diète présente.

Selon mes lettres de France, au contraire, le duc de Choiseul ne manquera pas d'être culbuté.[2] On regarde au moins sa chute comme immanquable, et, selon toutes les apparences, cet évènement ramènera plus de calme et de tranquillité dans le ministère français et dans les démarches de cette cour. Le temps nous apprendra ce qu'il en sera.

Nach dem Concept. Federic.

18131. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 mai 1769.

Je viens de recevoir votre dépêche du 16 de ce mois. C'est toujours avec beaucoup de sang-froid que je regarde tout ce qui arrive actuellement à la Diète de Suède à Norrköping, et, pourvu qu'on ne pousse pas à cette assemblée les choses à l'extrémité ni qu'on y fasse quelques changements par rapport à la forme du gouvernement, je suis persuadé que tout s'y passera assez tranquillement, sans qu'il [y] ait rien à appréhender pour le repos du Nord.

Nach dem Concept. Federic.

18132. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 mai 1769.

Vos deux dépêches du 21 et 27 de ce mois m'ont été fidèlement rendues à la fois, à mon retour ici de la Poméranie. Leur contenu me fait voir que la cour où vous êtes, appréhende extrêmement celle de Russie. C'est à cette appréhension seule que j'attribue la raison pour laquelle la cour de Dresde a rompu toute intelligence, au moins extérieurement, avec les Confédérés de Pologne, et qu'elle ne veut pas paraître avoir la moindre liaison avec ces gens-là;[3] car, pour ce qui

[1] Maltzan berichtete: „On attend ici avec la dernière impatience des nouvelles de Suède." — [2] Vergl. Nr. 18129. — [3] Borcke berichtete, Dresden 21. Mai, dass der Churfürst Osten-Sacken befohlen habe, alle Correspondenz mit Polen abzubrechen.

regarde l'influence que le ministre de Russie, prince Beloselski, peut avoir à sa cour, elle n'est certainement de cette importance qu'il pût l'engager à faire donner un autre roi à la Pologne, et favoriser par son crédit l'électeur de Saxe dans les vues qu'il peut avoir sur ce trône.[1] C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

18 133. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 mai 1769.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 29. Mai und zweier Schreiben des Erbprinzen von Curland und des Fürsten Sulkowski in Bielitz. Das erste Schreiben betrifft die Begleichung einer Schuld des Prinzen Karl von Curland (vergl. S. 325).

Le prince Sulkowski ne demande que l'entrée des vivres de ses terres dans l'endroit où il s'est retiré, ainsi que ma protection pour ses villes et terres en Pologne, sans faire la moindre mention de la proposition singulière et bizarre dont le porteur vous a entretenu.[2]

J'ai répondu à l'un et à l'autre de ces Princes immédiatement, et je suis bien aise de vous en informer pour votre direction.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

18 134. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 mai 1769.

Votre dépêche du 20 de ce mois, avec son post-scriptum, m'est très bien parvenue. La retraite des Russes jusqu'en Volhynie[4] a eu lieu de me surprendre, et j'ignore jusqu'à présent les motifs qui les ont portés à une telle démarche. A moins qu'ils n'aient souffert quelque échec du côté de Rumänzow ou ailleurs, il m'est impossible de concevoir ce qui peut les obliger à prendre ce parti; car, après tout ce que vous m'avez mandé des amas considérables qu'ils ont faits pour leurs magasins, il n'est pas à croire que le défaut de subsistance puisse occasionner cette retraite. C'est pourquoi tâchez de pénétrer à quoi

[1] Borcke berichtete, Dresden 21. Mai, dass Beloselski, aus persönlicher Abneigung gegen Stanislaus und aus Vorliebe für Sachsen, die polnischen Pläne Osten-Sackens bei dem Petersburger Hofe nach Kräften unterstützen werde. — [2] Finckenstein berichtete: „Son maître lui a enjoint de témoigner ici que, dégoûté par les circonstances de sa patrie et résolu de vendre les possessions qu'il y a, il souhaiterait de savoir si Votre Majesté aurait envie d'aliéner la principauté de Neuchâtel, auquel cas il serait disposé à l'acheter." — [3] Mit einem Postscript übersendet der König die (nicht vorliegenden) Antwortschreiben zur Beförderung. — [4] Golizyn schrieb an Repnin, „que la difficulté d'avoir des subsistances, l'oblige à regagner les frontières de la Volhynie".

on en doit attribuer proprement la cause, et n'oubliez pas de me faire part de tout ce qui vous reviendra à cet égard.

Cette retraite ne peut manquer d'enorgueillir extrêmement les Turcs, et les engagera probablement à pousser en avant leurs opérations; cependant, je ne prendrai encore aucunes autres précautions que celles qui ont été prises déjà pour couvrir mes frontières de Silésie contre des incursions, qu'après que j'aurai appris que les Turcs auront effectivement passé le Niester. Jusques là, je resterai fort tranquille et verrai, avant toute chose, la tournure que les affaires prendront dans ces contrées. Il est fort naturel aussi que cet évènement réchauffe le courage des Confédérés polonais, et si, outre cela, les Russes essuient le moindre petit désavantage, ils rabaisseront certainement beaucoup de la hauteur avec laquelle ils ont constamment agi jusqu'à présent, en toute rencontre, dans ce pays; réflexion que vous garderez cependant pour vous seul, sans en faire aucun autre usage.

Nach dem Concept. Federic.

18135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 mai 1769.

J'ai reçu, à mon retour de Poméranie, votre dépêche du 23 de ce mois. Comme son contenu n'exige aucunes instructions, je me borne simplement aujourd'hui à vous dire que mes lettres de Pologne viennent de m'apprendre la retraite des Russes jusqu'en Volhynie, sans qu'on sache la raison et les motifs qui les ont portés à prendre ce parti.[1] Cet évènement inspire de nouveau du courage aux Confédérés polonais dont le nombre augmente de jour en jour, et il se pourrait très bien que, par cette raison, la guerre entre les Russes et les Turcs se soutiendra quelque temps et ne se terminera pas aussi promptement que je me le figurais. C'est tout ce [que] je puis vous en dire jusqu'à présent.

Der Schluss betrifft eine persönliche Angelegenheit Thulemeiers.

Nach dem Concept. Federic.

18136. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1769.

Vous aurez déjà vu par une de mes précédentes dépêches que je m'attendais, en quelque façon, à la réponse que, selon votre dernier rapport du 20 de ce mois, la cour où vous êtes, vient de faire aux

[1] Vergl. Nr. 18134.

différentes demandes de la Russie,[1] et que je présumais que tout l'effet de cette démarche se bornerait à piquer un peu plus cette dernière contre la cour de Vienne.

Le temps nous apprendra ce qu'il en sera; mais, en attendant, vous serez déjà également informé que les Russes ont repassé le Niester,[2] et qu'ils ont pris leur position sur le Bog. Cette position donne, à mon avis, un grand avantage aux Turcs, et j'ai lieu d'en appréhender que cette guerre pourrait bien en devenir plus compliquée qu'on ne se l'est d'abord imaginé. Quoi qu'il en arrive, je me tiendrai entièrement tranquille, et je resterai simple spectateur pour voir quel en sera le dénoûment.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18137. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 mai 1769.

Je ne saurais m'empêcher de vous témoigner mon étonnement des raisons frivoles que, selon votre dernière dépêche du 24 de ce mois, les Russes allèguent pour justifier la retraite du prince Golizyn en Pologne avec l'armée qui est sous ses ordres.[4] Malgré la belle tournure qu'ils s'efforcent de donner à cette démarche, je présume pourtant qu'elle ne peut manquer de les embarrasser beaucoup, et qu'elle doit rabattre considérablement de leur vanité. Je vous avoue, d'ailleurs, que toutes les résolutions des Russes dans cette guerre me paraissent si curieuses que je suis persuadé qu'il ne faudra attribuer qu'uniquement à leurs mauvais arrangements, s'ils ne réussissent pas dans leurs entreprises, et puisqu'ils viennent de prendre goût à se retirer devant leurs ennemis, je ne veux pas vous cacher que je ne serai nullement surpris d'entendre qu'ils se replieront également encore jusque sur Kiovie, lorsque les Turcs commenceront à s'approcher d'eux avec toutes leurs forces.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maria Theresia lehnte die Stellung eines Hülfscorps gegen die Türken ab, „parceque le traité qu'on réclame, avait été anéanti du côté de la Russie par des faits qui lui étaient contraires"; sie erklärte ferner, sich nicht einmischen zu wollen, falls König Friedrich die Russen, sei es mit Truppen oder Geld, unterstützen oder falls die Türken Stanislaus entthronen würden, um einen andern König einzusetzen. „Kaunitz doit cependant avoir ajouté à ceci qu'il ne voyait pas de quelle utilité pouvaient être tant de demandes." Vergl. S. 323. 340. — [2] Vergl. S. 335. 349. — [3] Auf Rohds Bericht vom 24. verfügt der König am 31. Mai: „Je suis très curieux de savoir de quel œil on envisage, à la cour où vous êtes, la retraite de l'armée russe, et quel jugement on en porte." — [4] Vergl. S. 335. 349. Nach Erklärungen Repnins hatte Golizyn den Rückmarsch aus der Moldau angetreten, „ayant trouvé si peu de bonne volonté pour la livraison des vivres et des fourrages qu'on aurait volontiers payés, et ayant, outre cela, eu à risquer de se voir coupé de ses magasins et de se voir enlever ses convois par les malintentionnés".

18138. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 1er juin 1769.

Les nouvelles de Corse qui me sont entrées par la voie de Vienne[1] et d'autre part, ne sont nullement aussi favorables que, selon vos dépêches du 22 de mai dernier, on les a débitées à la cour où vous êtes. Elles portent plutôt, ainsi que vous l'observez dans votre lettre particulière de la même date, que les Français y ont fait, de nouveau, une perte très considérable, de sorte qu'on ne saurait regarder tout ce qu'on débite du contraire en France, que comme une rodomontade au moyen de laquelle le duc de Choiseul cherche à étayer son crédit, chancelant encore pour quelque temps. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept.

Federic.

18139. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er juin 1769.

Votre dépêche du 26 de mai dernier qui m'est bien parvenue, n'exigeant aucune instruction de ma part, je vous communique en réponse, pour vous entretenir dans la connexion de ce qui se passe à la grande armée de Russie en Pologne, les nouvelles qui me sont entrées à cet égard par les dernières lettres de ce pays.[2] Elles portent qu'avant la retraite de l'armée du prince Golizyn le lieutenant-colonel Brincken, qui était entré en Moldavie par Czernowitz, y avait mis en fuite, après un combat assez vif, un corps de 3000 Turcs et Confédérés sous les ordres de l'aîné Pulawski;[3] que ces derniers reparaissent actuellement sur la scène, mais qu'ils ne peuvent pas empêcher que leurs alliés ne brûlent et saccagent quantité de villages de la Podolie; que la ville de Zwaniec vient encore d'essuyer tout récemment un sort aussi triste; que les paysans d'alentour avaient été massacrés, et que tous les habitants de cette province cherchaient à présent leur salut dans la fuite. Qu'au reste l'armée de Russie avait déjà repris les quartiers que le prince Golizyn lui a fait assigner; que l'infanterie formait un camp près de Medzibor, que la cavalerie cantonnait dans les villages circonvoisins, et que le général Prosorowski avec les troupes légères avait établi son quartier à Bar. Voilà à quoi ces nouvelles se bornent, desquelles vous pourrez faire un usage convenable.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Bericht Rohds, Wien 24. Mai. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 24. Mai. — [3] Franz Pulawski.

18140. A LA PALATINE DE MASOVIE, MADAME DE HÜLSEN-MOSTOWSKA A DANZIG.

Potsdam, 2 juin 1769.

J'ai reçu, Madame la Palatine de Masovie, votre lettre du 10 mai dernier,[1] et veux bien vous dire en réponse que je n'ai accordé l'asile aux Polonais réfugiés qu'à condition qu'ils ne se mêlassent absolument point des troubles qui déchirent la Pologne, ni eussent aucune correspondance avec les Confédérés. La conduite que votre mari a tenue pendant son séjour dans mes États,[2] ayant fait directement voir le contraire, il était très naturel de le faire éloigner; si cependant, outre les armes et d'autres provisions de guerre dont on s'est saisi, vous y avez encore laissé de vos effets, il n'est que juste que vous en puissiez disposer comme bon vous semblera, ce que je fais aussi savoir à mon général-major de Malachowski, en lui donnant mes ordres de vous les faire délivrer.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18141. AN DEN FÜRSTEN ANTON SULKOWSKI IN TSCHIRNA.

Extract für die Cabinetsvorträge: Fürst Anton Sulkowski zeigt an, dass die Oberamtsregierung in Glogau wegen einer einem preussischen Unterthan geschuldeten Summe „gegen ihn ohne Rücksicht auf seinen Stand und auf das Asyl, so er unter Sr. Königl. Majestät Schutz gesuchet, den Personalarrest verhänget habe", und bittet um „gemessene Satisfaction".

Potsdam, 2. Juni 1769.

In diesem Land seind Gesetze, und darnach wird alles regieret. Es ist das Ungelücke von Polen, dass solche allda nicht bekannt seind.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung des Königs auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus der Eingabe Sulkowskis.

18142. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A BAIREUTH.[4]

[Potsdam] 2 juin 1769.

Mon cher Neveu. Je reçois la lettre[5] que vous me faites le plaisir de m'écrire au moment de mon départ pour Magdeburg. Je vous félicite, mon cher neveu, d'avoir pris possession de votre nouvelle acquisition; je chargerai, comme vous le désirez, ce conseiller Köpken[6]

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 17935. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 2. Juni. — [4] Vergl. S. 312. — [5] D. d. Baireuth 24. Mai. — [6] Vergl. S. 141.

de la petite négociation qu'il y a entre nous,[1] et il n'y a rien que je ne fasse pour vous prouver combien je vous aime et je vous estime. Étant avec la plus parfaite tendresse, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

18 143. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 juin 1769.

Je vous fais cette lettre pour vous dire qu'ayant à vous parler après mon retour de la revue des régiments assemblés près de Cörbelitz, vous vous rendrez, à cet effet, ici à mon Nouveau Palais, le 12 de ce mois. Attendant, au reste, le plaisir de vous y voir etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Cörbelitz près de Magdeburg, 4 juin 1769.

J'ai reçu votre rapport du 30 de mai dernier, et je compte assez que les Russes réussiront à se procurer en Hollande l'emprunt de deux millions de roubles qu'ils y font négocier,[3] mais je ne crois pas que la Saxe y réussisse de même.[4]

Vous doutez en homme sage de la vérité des insinuations que le général Yorke fait à La Haye, comme si le ministère britannique aurait fait au comte de Châtelet une déclaration sur les affaires en Suède favorable à la Russie.[5] Les propos que ledit général tient là-dessus, tiennent assez de la fable, et je me trompe fort, ou la cour de Pétersbourg sera plus dégoûtée de l'Angleterre, plus elle apprendra à la connaître. Il est, d'ailleurs, à croire que les affaires de Suède qui, dans le moment présent, donnent tant d'ombrage en Angleterre et en Hollande, se passeront assez paisiblement, et qu'elles auront le sort de tant d'autres entreprises de la France, qui, après avoir fait grand bruit du commencement, sont enfin tombées et ont été réduites à rien d'elles-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Regelung der Erbschaft Friedrich Christians und der Schulden des Markgrafenthums Baireuth. Demgemäss Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 2. Juni, und Ministerialerlass an Köpken, Berlin 6. Juni. Die Vollmacht, Berlin 23. Juni, wird für ihn auf Grund eines Cabinetserlasses an Finckenstein und Hertzberg, Potsdam 21. Juni, im Ministerium aufgesetzt. — [2] Am 30. Juni bittet der König den Markgrafen, die Reise nach Potsdam (vergl. S. 312) am 18. Juli anzutreten. — [3] Vergl. S. 336. — [4] Vergl. S. 324. 328. — [5] „Que, si la cour de Versailles persistait à s'ingérer dans les affaires de Suède, celle de Londres prendrait parti contre elle."

18145. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Cörbelitz près de Magdeburg, 4 juin 1769.

Le contenu de votre rapport du 26 de mai dernier me confirme dans l'idée que je m'étais formée de la façon de penser du duc de Choiseul, et je me persuade de plus en plus par tout ce que vous m'en dites,[1] que ce n'est que son pur caprice qui le meut, et qui règle et détermine toutes ses actions.

Les opérations du général Vaux en Corse ne répondent jusqu'à présent aucunement à l'idée favorable qu'on peut s'être formée à la cour où vous êtes, de sa conduite,[2] car, selon de sûres nouvelles qui m'en sont entrées, il doit avoir perdu 2000 hommes à la seule attaque du poste de Lento, ce qui sûrement ne saurait faire bien augurer du succès de son expédition et pourra peut-être accélérer la chute du duc de Choiseul.

En attendant, la nouvelle dont vous faites mention, de l'armement qui se fait en Danemark,[3] nous était déjà entrée ici. Il n'est cependant pas à croire que le Danemark voulût, pour cela, d'abord commencer la guerre, et il serait fort étonnant de prétendre que la Russie dût attendre d'être attaquée, à l'instigation de la France, par la Suède, sans mettre à temps en œuvre les moyens qu'elle a, pour sa défense.

Quant à l'état que je souhaite que vous m'envoyez des forces actuelles de la France,[4] je ne saurais m'empêcher de vous dire que je trouve trop recherchées et très superflues les précautions scrupuleuses que vous me marquez de prendre là-dessus pour en être exactement informé,[5] et il suffira, sans que vous vous retourniez de tant de côtés, que vous sachiez la quantité des bataillons et des escadrons qui composent l'armée de France, le nombre qui doit les composer, et approchant leur état effectif, pour m'en donner la notion que je désire.

Au reste, vous ne manquerez pas de me satisfaire, le plus tôt que vous pourrez, sur ce que je vous ai écrit, dans une de mes précédentes dépêches,[6] des vues qu'on attribue à la maison d'Autriche sur l'électorat de Bavière, après l'extinction de la famille électorale, savoir si la cour de Versailles, au moyen de la cession qui lui serait faite par la cour de Vienne d'une partie du Brabant, aurait la complaisance de se prêter là-dessus aux vues de ladite cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Goltz berichtete über die Politik Choiseuls dem schwedischen Reichstag gegenüber und die bedenklichen Folgen, die dieselbe einst für Frankreich haben könne. — [2] Vergl. Nr. 18138. — [3] Der Ausrüstung von weiteren 6 Kriegsschiffen. — [4] Vergl. S. 318. — [5] Goltz beabsichtigte, durch Vergleichung mehrerer Listen und Prüfung der Abweichungen den genauen Stand der Armee zu ermitteln. — [6] Vergl. Nr. 18129.

18146. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Cörbelitz près de Magdeburg, 5 juin 1769.

J'ai vu tout ce que votre dépêche du 27 de mai dernier, qui m'est très bien parvenue, contient, et je présume que ce ne sera que vers la mi-juillet[1] que l'armée ottomane commencera à se mettre en mouvement pour s'approcher du Niester. Je m'imagine que l'intention du prince Golizyn est d'attendre tranquillement dans son camp, avec celle qui est sous ses ordres, l'approche des Turcs et de s'y faire attaquer par eux, afin de profiter de l'avantage que peut-être l'assiette de sa position lui donne.

Quoi qu'il en arrive, je vous enjoins en attendant de dire de ma part, dans l'occasion, au roi de Pologne,[2] lorsque vous pourrez le faire de bonne manière, que je le priais de ne témoigner ni froideur ni éloignement pour les Russes, mais de ménager la cour de Russie autant que possible, puisque sa conservation en dépendait entièrement, et qu'il ne lui restait absolument d'autre parti que de se soutenir par elle sur son trône; qu'il pouvait être assuré que, s'il avait le malheur de se brouiller avec cette cour, celle de Saxe ne manquerait pas d'en profiter, et qu'elle réussirait infailliblement, au moyen de ses intrigues et menées, de le culbuter et d'élever un prince de sa maison à sa place sur le trône de Pologne:[3] que, par ces considérations, je le priais de vouloir bien suivre mon conseil que je lui donnais uniquement par bonne intention à son égard, et de ne pas le mépriser.

Benoît wird beauftragt, ein Schreiben des Fürsten von Anhalt-Dessau an seinen bei den preussischen Volontärs befindlichen Bruder (vergl. S. 143) zu übermitteln.

Nach dem Concept. Federic.

18147. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Cörbelitz près de Magdeburg, 5 juin 1769.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 27 de mai dernier que les Français ont effectivement souffert de nouveaux échecs en Corse,[4] et qu'ils ont été repoussés partout avec une perte considérable. Le duc de Choiseul, cet auteur et fauteur de l'entreprise sur la Corse, en sera au désespoir, et peut-être cette nouvelle défaite avancera-t-elle sa chute et fournira de nouvelles armes au parti opposé à culbuter entièrement un ministre aussi turbulent et tracassier.

[1] Vorlage: „mi-juin". — [2] Benoît berichtete: Stanislaus würde nach Danzig flüchten, sobald die Russen genöthigt wären, Warschau zu verlassen, „quoique je crois qu'il ferait bien mieux de se transporter à l'armée de Russie. Ce Prince témoigne trop d'aversion pour ce dernier parti, et il pense qu'il s'attachera de nouveau à sa nation en montrant en public de l'éloignement pour les Russes. Il se trompe cependant, et quoi qu'il fasse, les Polonais ne songeront toujours qu'à le déposer, dès qu'ils verront le moindre jour." Vergl. S. 329. — [3] Vergl. S. 311. 316. — [4] Vergl. S. 355.

Quant à l'armée russe, je ne saurais vous en marquer aujourd'hui aucune nouvelle. Elle s'est repliée sur le Bog, et comme les Turcs se sont également retirés vers leurs magasins, il se pourrait bien passer encore quelque temps, avant que les deux armées se trouvent si près, l'une de l'autre, pour engager un combat formel.

Au reste, ce que vous me marquez, à la fin de votre susdite dépêche, du voyage du général Laudon à Trieste,[1] me fait désirer de savoir plus particulièrement s'il tient de plus près à la faveur de l'Empereur que le maréchal Lacy, et vous n'oublierez pas de me fournir sur ce sujet des notions sur lesquelles je puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 148. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Cörbelitz près de Magdeburg, 5 juin 1769.

Votre rapport du 19 de mai dernier, avec un post-scriptum de la même date, m'a été fidèlement rendu ici, et, à mon retour à Potsdam, je m'expliquerai plus en détail sur le contre-projet que la cour où vous êtes, vous a fait remettre pour le renouvellement de notre alliance. En attendant, je ne saurais que vous renvoyer à ce que je vous en ai dit préalablement par ma dernière dépêche de Charlottenburg.[2] En effet, dans toutes les alliances les convenances doivent être réciproques. Ce principe fait la base et l'appui de tous les traités. Vouloir s'en écarter et ne penser qu'à ses propres intérêts, sans avoir égard à ceux de l'autre partie contractante, c'est contrevenir à la nature des alliances et éloigner toutes les puissances de contracter de pareils engagements. Tel est cependant le cas du contre-projet de la Russie. On y a grand soin de se stipuler différents avantages, on veut m'engager bien loin, et, sans observer la réciprocité, on attache à ceux que j'ai demandés, des restrictions et des limitations que je ne saurais admettre.

Je ne comprends surtout rien aux réflexions du sieur d'Orlow.[3] L'utilité de mon alliance pour sa cour me paraît, au contraire, très évidente. Elle tient, d'un côté, les Autrichiens en respect et les empêche de se mêler des affaires actuelles de sa cour, et, de l'autre, il me semble que la Russie peut être très contente des subsides que je lui donne dans la guerre présente, et de la fidélité et de l'exactitude avec lesquelles je remplis mes engagements à cet égard. Selon la teneur de

[1] Laudon war nach Triest berufen, wo er Befehle des Kaisers zur Theilnahme an den Besichtigungen der mailändischen Truppen erwartete. — [2] Vergl. Nr. 18126. — [3] Solms berichtete: „Il lui a paru qu'on entraînait par ce nouvel engagement [Bürgschaft für die preussische Erbfolge in Franken] la Russie dans des guerres pour d'autres, tandis qu'aucun de ses alliés à elle songeait à lui donner du secours dans la guerre où elle se trouvait présentement avec les Turcs."

notre traité, elle ne saurait demander davantage, et si, d'une manière convenable et surtout sans blesser la délicatesse du comte de Panin, vous pouvez faire comprendre tout ceci au sieur d'Orlow ou le mettre d'une autre manière dans mes intérêts, qui se combinent si bien avec ceux de sa souveraine, vous n'oublierez pas de profiter de la première occasion qui se présentera, pour cet effet.

Au reste, je voudrais bien que le comte de Panin se fît de plus justes idées sur les affaires de Suède, et je vous avoue que je ne comprends pas pourquoi il les redoute tant.[1] Elles ne me paraissent pas mériter tant d'attention, ainsi que je l'ai déjà fait connaître à sa souveraine, et je suis bien aise d'apprendre qu'elle est entrée dans mes idées à leur égard.

Mais, quant à la retraite du prince Golizyn, après la victoire qu'il a remportée sur les Turcs,[2] plus j'y réfléchis, et plus me paraît-elle indéchiffrable. Il faut de toute nécessité que la tête lui ait tourné dans cette occasion, et il est très vraisemblable que tous les brillants succès qu'on avait lieu de se promettre de l'ouverture de cette campagne, s'en iront, pour cette année au moins, à-vau l'eau. Peut-être pareille mauvaise manœuvre n'aurait jamais eu lieu, si l'on avait confié le commandement de l'armée au général Rumänzow. Mais, comme je n'aimerais pas de me mêler des affaires intérieures de la Russie, je ne saurais non plus la guider dans le choix de ses généraux, et je m'en garderai d'autant plus qu'au cas que les succès ne répondissent pas à l'attente, je pourrais m'attirer des reproches de la part de cette cour que j'aurai grand soin de m'épargner.

Enfin, voici quelques nouvelles de Constantinople que mon ministre à Vienne m'a fait parvenir,[3] et dont vous pouvez faire part au comte Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

18149. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cörbelitz près de Magdeburg, 5 juin 1769.

Votre dépêche du 23 de mai dernier vient de m'être fidèlement rendue. Je suis surpris de ne pas apprendre encore que le ministre de Russie à la cour où vous êtes, le comte Ostermann, agisse au moyen des sommes dont il se trouve présentement nanti, en faveur du parti

[1] Solms berichtete: „Votre Majesté ayant témoigné dans une de Ses lettres particulières à l'impératrice de Russie qu'Elle regardait comme superflu de faire beaucoup d'attention aux affaires de Suède (vergl. S. 119), Sa Majesté Impériale a pris ce texte contre le comte Panin, et il a eu de la peine à obtenir son agrément pour l'emploi de l'argent qu'il y a fait remettre." — [2] Vergl. S. 349 und 351. — [3] In dem Bericht, Wien 27. Mai.

de sa cour. Elles doivent cependant le mettre en état de pouvoir manœuvrer efficacement dans ce pays, et il me tarde de savoir le succès que ses opérations auront, dont vous n'oublierez pas de m'informer exactement en son temps.

Der König übersendet ein (nicht vorliegendes) Schreiben an die Königin Ulrike.

Nach dem Concept. Federic.

18150. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Schönebeck, 9 juin 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de mai dernier. Jusqu'ici il n'est pas à croire qu'aucune puissance voisine de la Suède puisse prendre le moindre ombrage de ce qui s'est fait à la Diète de Norrköping. Il est à souhaiter seulement que tout ce qui s'y traitera d'ultérieur, s'y passe avec la même tranquillité, que les états agissent en tout avec la même modération qui a régné jusqu'à présent dans leurs délibérations, et que les démonstrations auxquelles la cour de Russie s'est bornée, soient suffisantes pour contenir en paix les esprits de cette assemblée. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.[1]

Nach dem Concept. Federic.

18151. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Votre dernière dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Quand même la négociation d'emprunt de la cour de Russie en Hollande[2] aurait tout le succès que vous supposez, cette somme, dût-elle monter à un couple de millions de florins, n'est pas suffisante pour subvenir aux besoins d'une seule campagne, et il en faudra certainement de bien plus considérables à cette cour pour pouvoir faire face aux frais que la guerre avec les Turcs lui occasionnera.

Au reste, j'approuve parfaitement que vous vous soyez rendu à Bréda pour être à portée de faire votre cour au prince et à la princesse d'Orange pendant le séjour qu'ils feront dans cette ville. Vous direz à la Princesse ma nièce que j'avais reçu sa lettre[3] en route pendant mon voyage à Magdeburg, et que je comptais d'avoir le plaisir de lui répondre en quelques jours.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In einem Erlass vom 11. Juni an Cocceji dringt der König auf Uebersendung der Generalquittung Ostermanns über die empfangenen Subsidiengelder (vergl. S. 212. 213). — [2] Vergl. S. 354. — [3] D. d. Breda 1. Juni. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

18152. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Je vous sais beaucoup de gré de l'état militaire autrichien que, selon votre dépêche du 31 de mai dernier, vous avez confié à un négociant de Neustadt, et qui vient de m'être fidèlement rendu.

D'ailleurs, je n'ai aucune peine de me persuader que la cour où vous êtes, [ne] verra pas de très mauvais œil que les Russes s'étendent trop dans la Moldavie et la Valachie. Si cependant leurs succès les y mènent, ce qui toutefois, vu leur retraite sur le Bog,[1] ne saurait guère arriver que vers la fin de juillet, il faudra bien qu'elle s'en accommode le mieux qu'elle pourra, et qu'elle les laisse faire.

Pour le duc de Choiseul, on le regarde en France comme perdu et culbuté.[2] Cependant, sa chute ne changera, selon toutes les apparences, rien au système politique de cette cour. Les ducs de Richelieu et de Nivernois[3] au moins ne me paraissent guère de meilleure trempe; j'ai plutôt lieu de leur supposer la même façon de penser et d'agir, et le temps seul nous éclaircira tout cela.

En attendant, vous n'oublierez pas, après le retour de l'Empereur, de sonder le terrain sur le temps et le lieu de notre entrevue.[4]

Nach dem Concept. Federic.

18153. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Me trouvant sur mon retour à Potsdam, je ne saurais répondre que très succinctement à vos dépêches du 29 de mai dernier.

Je suis bien aise d'apprendre qu'à la fin vous avez réussi à retirer d'entre les mains du sieur Roubeaud l'octroi que je lui avais fait expédier en 1765.[5] Je me flatte que vous ne tarderez pas d'avoir les mêmes succès à l'égard de celui du sieur Barberin[6] et de régler ainsi entièrement cet article à ma satisfaction. Mais je n'y trouve absolument rien sur les autres sujets importants de mes dernières dépêches, ni sur l'objet principal de votre mission. D'ailleurs, ce qui intéresse, dans le moment présent, le plus ma curiosité, c'est de savoir à peu près,

1° Qui sera celui qu'on destine pour successeur au duc de Choiseul, au cas que le parti opposé parvienne effectivement à l'éloigner de son poste;

2° Lequel des ministres français ou d'autres personnes tient, à présent, de plus près à la faveur de Sa Majesté Très-Chrétienne, et enfin,

3° Sur quel pied le duc de Choiseul s'explique, à l'heure qu'il est, sur les affaires de Russie et de Suède vis-à-vis de ses amis et confidents,

[1] Vergl. S. 357. — [2] Vergl. S. 347 und 355. — [3] Vergl. S. 305. — [4] Vergl. S. 335. — [5] Vergl. S. 199 und 317. — [6] Vergl. S. 317.

et quel horoscope il tire sur celles de Corse, au sujet desquelles les nouvelles qui me sont entrées par la voie de Livourne,[1] sont bien différentes de celles qu'on en débite à la cour où vous êtes.[2]

Vous n'oublierez donc pas de me procurer sur tous ces différents objets des notions sûres et sur lesquelles je puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

18154. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Votre dépêche du 31 de mai dernier qui m'est bien entrée, me confirme dans l'opinion que j'ai, que tout restera tranquille entre les Russes et les Turcs, et qu'il ne se passera guère rien d'essentiel entre eux avant la mi-juillet. Ce ne sera que vers ce temps que je compte que les troupes ottomanes se trouveront rassemblées auprès du Niester, et qu'elles tenteront de passer ce fleuve.[3] Mais quoi qu'elles entreprennent, je ne crois pas que les démarches des Confédérés dont vous faites mention,[4] soient capables d'influer sur les opérations des deux armées; elles n'aboutiront, selon moi, qu'à ruiner et incendier quelques villages et faubourgs et à rien de plus.

Je présume d'ailleurs que la dernière raison que vous alléguez dans votre susdite dépêche,[5] est celle qui a engagé le prince Golizyn de repasser le Niester, du moins elle me paraît la plus vraisemblable, et je m'imagine que son intention est de s'approcher le plus près qu'il pourra, de Kiovie, pour ne pas aventurer ses vivres et risquer de voir couper les subsistances à ses troupes. Il résultera cependant cet inconvénient d'une telle position que les environs de Léopol[6] et de Cracovie seront entièrement ruinés et dévastés par là. Il est vrai que cela n'affectera que faiblement les Russes, et que la plus grande perte retombera sur les Polonais; mais il peut arriver pourtant que les choses tournent, de cette façon, d'une manière plus désavantageuse, et qu'elles aillent plus loin qu'on ne le pense ou ne saurait prévoir, à l'heure qu'il est. C'est pourquoi je vous recommande de faire les insinuations au roi de Pologne que je vous ai prescrites par ma dernière dépêche,[7] et de me rendre compte, en son temps, de quelle manière vous vous en serez acquitté, ainsi que de l'impression qu'elles auront faite sur l'esprit de ce Prince.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bericht von Cataneo, Venedig 31. Mai. — [2] Vergl. S. 352 und 355. — [3] Vergl. S. 356. — [4] Benoît berichtete, dass Conföderirte einen Handstreich auf Lemberg versucht, eine Vorstadt angezündet und sich darauf zurückgezogen hätten. — [5] „Qu'il ne fallait pas laisser un ennemi à dos." — [6] Lemberg. — [7] Nr. 18146.

18155. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Par tout ce que, selon votre dépêche du 23 de mai dernier, le comte Panin vous a communiqué,[1] il paraît assez évidemment que la France est parfaitement d'accord avec la Saxe sur les affaires de Pologne, et qu'après avoir embarqué la Porte dans la guerre contre la Russie, elle cherche maintenant à disposer celle-ci à la terminer par une paix qui, en favorisant les vues de ces deux cours, ne saurait que ternir la réputation de Sa Majesté l'impératrice de Russie. Mais j'ai été toujours trop convaincu de la façon de penser de cette Princesse, et bien éloigné d'appréhender qu'elle veuille jamais abandonner un Prince qu'elle a élevé sur le trône de Pologne, pour obtenir une paix à laquelle, jusques ici au moins, personne ne l'oblige d'avoir recours.

Quoi qu'il en soit, le comte Panin a parfaitement bien fait de supprimer les insinuations que quelques ministres étrangers se sont avisés de glisser relativement à cet objet,[2] puisqu'il n'y a rien de plus certain, si ce n'est que l'intention de la France et de l'Autriche ne tend à autre chose qu'à brouiller les affaires de fond en comble, afin de pouvoir d'autant mieux pêcher en eau trouble.

Dans cette vue, ces deux cours ont éprouvé, de toute manière, de m'entraîner dans leurs vues;[3] mais, s'étant aperçues d'abord que je restais inébranlable dans mes principes, elles ont voulu apparemment tenter leur fortune en Russie. Peut-être y feront-elles jouer encore d'autres ressorts et d'autres intrigues pour parvenir à leur but; mais je suis persuadé que toutes leurs peines seront inutiles, et que l'Impératrice tiendra également ferme, sans prendre le change à cet égard. En attendant, et quoique je sois convaincu que cette Princesse n'a rien à appréhender pour la sûreté de son gouvernement, la résolution que le

[1] Nach Panins Mittheilungen hatte ein französischer Abbé, Beaudot, folgende Vorschläge des Bischofs von Wilna, Massalski, überbracht: Abschluss einer Offensiv- und Defensivallianz zwischen Russland und Polen, Vermählung des Grossfürsten Paul und des Königs von Polen mit französischen Prinzessinnen, Eroberung der Moldau, die Stanislaus als souveränes Fürstenthum erhält, und Erhebung eines sächsischen Prinzen auf den polnischen Thron. Wofern Katharina einverstanden sei, sollte Beaudot als Vertrauensmann nach Frankreich gehen, „afin d'y faire les mêmes propositions et d'arranger les préliminaires du traité, après quoi l'affaire pourrait être achevée publiquement entre les deux cours directement". — [2] Solms berichtete, dass Panin dem sächsischen Gesandten, Osten-Sacken, bedeutet habe, sein bisheriges Benehmen zu ändern. „Il s'était proposé aussi de rectifier quelques uns des désœuvrés de la cour qui, trop faufilés avec le prince de Lobkowitz et le ministre de Saxe, se permettaient des propos trop libres sur les affaires de Pologne et sur la guerre avec les Turcs et répandaient les principes des ministres de ces deux cours comme des choses qui conviendraient à la Russie plutôt que son système actuel." — [3] Frankreich durch die Verheissung von Erwerbungen, vergl. S. 181. 289; Oesterreich durch den Vorschlag der Neutralitätsconvention, vergl. S. 105. 152.

comte Panin a prise de réprimer les propos libres de certains particuliers,[1] me paraît cependant très sensée. Dans de pareilles conjonctures c'est toujours une précaution très sage d'interdire des discours politiques à des gens qui n'y entendent rien, et de prévenir des jugements indiscrets et hasardés.

Au reste, j'ai été charmé des nouveaux succès que les armes russiennes ont eus contre les Ottomans. Mais je ne saurais m'empêcher de vous répéter ce que je vous ai déjà fait observer dans ma dernière dépêche de Cörbelitz.[2] Toutes les démarches que le prince Golizyn a faites, après avoir remporté des avantages aussi considérables, ont fait une très mauvaise impression sur le public, et il aurait été à souhaiter qu'il ne se fût pas tant précipité à repasser le Niester pour se rapprocher de ses magasins.

Quant à l'alliance de la Russie avec l'Angleterre, je suis toujours dans les mêmes idées à son égard. Les réponses que cette dernière fera à la nouvelle déclaration de la Russie,[3] feront voir au comte Panin qu'il n'y a absolument rien à faire avec cette couronne. Elles lui serviront de commentaire et de confirmation de tout ce que je lui ai prédit à ce sujet, et il fera une nouvelle expérience: que cette cour ne cherche dans toutes ses liaisons que ses propres intérêts, sans s'embarrasser beaucoup d'y faire entrer la réciprocité des avantages, qui cependant doit faire la base principale de toutes les alliances, et sans laquelle elles ne sauraient subsister.

Je trouve le même défaut au contre-projet que la cour où vous êtes, m'a fait tenir pour le renouvellement de notre alliance,[4] et je me réserve de vous faire savoir mes intentions plus amplement sur ce sujet à mon retour à Potsdam, où je compte d'arriver en peu de jours.

En attendant, voici quelques nouvelles de France,[5] auxquelles je joins encore celles qui me sont parvenues sur les affaires de Corse,[6] et selon lesquelles les Français continuent à être bien mal menés par ces braves insulaires.

Federic.

Nach dem Concept.

18156. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Je ne veux pas vous cacher que c'est avec plaisir que je verrai adopter par l'électeur de Saxe le nouveau plan de finances qui lui a

[1] Vergl. S. 362. Anm. 2. — [2] Nr. 18148. — [3] Panin hatte Cathcart in einer „déclaration verbale" von der endgültigen Weigerung Katharinas unterrichtet, „d'entrer dans aucune alliance avec l'Angleterre, à moins que cette cour ne prenne des engagements réels vis-à-vis de la Russie qui seraient proportionnés à l'avantage qu'elle se propose pour ses propres intérêts par une telle alliance". — [4] Vergl. Nr. 18126. — [5] Vergl. Nr. 18153. — [6] Bericht Rohds, Wien 27. Mai, vergl. S. 356.

été proposé,[1] et dont vous faites mention dans votre dépêche du 3 de ce mois. Il ne saurait manquer d'être avantageux aux manufactures et fabriques de mes États qui, je suis persuadé, profiteront certainement beaucoup de pareil arrangement. Ne perdez donc pas de vue cette affaire, mais suivez-la attentivement et ayez soin de m'informer exactement de toutes les notions ultérieures qui vous reviendront à ce sujet, surtout s'il y a apparence que ce projet sera goûté par la cour où vous êtes.

Au reste, je puis vous dire pour votre direction que l'impératrice de Russie commence à être piquée sérieusement contre la cour de Saxe, à cause de toutes les intrigues qu'elle aperçoit dans les démarches de cette cour, et que celle-ci ne cessera de mettre, selon les apparences, constamment en œuvre.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

18157. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Schönebeck, 9 juin 1769.

Votre dépêche du 23 de mai dernier m'est très bien parvenue ici, et, le parti de la cour ayant remporté partout des avantages sur l'opposition,[3] je regarde les dissensions qui subsistaient entre eux, comme entièrement terminées et apaisées.

Selon mes dernières lettres de Russie, le comte Panin a remis à l'ambassadeur d'Angleterre une nouvelle déclaration relativement à l'alliance entre ces deux puissances.[4] Cependant, comme l'Angleterre est accoutumée, dans toutes les liaisons qu'elle contracte avec les cours étrangères, de ne penser qu'à ses propres intérêts, sans s'embarrasser d'y faire entrer la réciprocité des avantages, qui cependant fait la base et l'appui de toutes les alliances, j'ai lieu de présumer que cette négociation s'en ira encore à-vau l'eau, et qu'on ne parviendra jamais à la conclusion.

Federic.

Je vous prie de m'envoyer la semence des meilleures petites poires qu'il y ait en Angleterre.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

[1] „D'abolir tous les impôts, aussi bien réels que personnels, ainsi que les droits d'entrée et l'accise de consommation et de les remplacer tous par un impôt unique, qui serait une espèce de capitation, payable par les pères de familles." — [2] Vergl. Nr. 18155. — [3] Vergl. S. 326. 347. Maltzan berichtete, dass die Einigkeit im Ministerium wiederhergestellt sei durch eine Familienverbindung des Herzogs von Grafton mit Bedford, „qui partage déjà le pouvoir avec lui". — [4] Vergl. S. 363.

18158. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 10. Juni 1769.

Ihr habt ganz wohl gethan, nach Eurem allergehorsamsten Bericht vom 2. Maji, die Türken zu besänftigen und Euch ihre Unruhe über den österreichischen Cordon zu Nutze zu machen, um ihnen friedliche Gesinnungen beizubringen.[1]

Der letztere Sieg, welchen die russische Armee bei Chozim über die Türken erfochten[2] und wovon die näheren Umstände bereits in allen Zeitungen bekannt gemacht worden, würde Euch hiezu noch nähere Anleitung haben geben können; nachdem aber der Fürst Golizyn ohnerachtet der erhaltenen Vortheile, obschon angeblich wegen Mangel der Subsistenz, dennoch aber sehr mal à propos, sich mit der grossen russischen Armee über den Dniester wieder zurück- und gegen den Bog gezogen,[3] so besorge Ich, dass dieser Rückzug als eine Wirkung der ottomanischen Uebermacht ausgeschrieen werden und denen friedlichen Gesinnungen einigen Einhalt thun dörfte. Bei denen in Eurem obgedachten Bericht von dem Marsche des Grossveziers angezeigten Umständen[4] dürften auch die grossen Operationes wohl nicht eher als gegen den 20. Julii ihren Anfang nehmen können, und stehet demnach zu erwarten, auf welche Seite sich das Glück der Waffen schlagen werde.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Friderich.

18159. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juin 1769.

Voici l'extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 2 de mai dernier,[5] dont vous communiquerez le contenu au comte de Panin. J'y joins encore quelques nouvelles qui me sont entrées par la voie de Venise, et dont vous n'avez qu'à faire l'usage que vous jugerez le plus convenable.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Zegelin berichtete, er habe den Türken die Nothwendigkeit eines schnellen Friedensschlusses vorgestellt, „damit sie sich nicht dasselbe Schicksal wie bei dem letzteren Krieg zuziehen möchten, wo sich die Oesterreicher mit denen Russen in der zweiten Campagne vereinigten und der Pforte den Krieg declarirten“. — [2] Vergl. S. 335. — [3] Vergl. S. 335. 360. — [4] Zegelin berichtete, dass der Grossvezier die Pferde vor Beginn der Operationen noch 20 Tage auf Grasung schicken würde. — [5] Vergl. Nr. 18158.

18160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juin 1769.

Le général Tschernyschew a grande raison d'approuver le plan d'opérations du prince Golizyn dont vous venez de me rendre compte par votre rapport du 26 de mai dernier.[1] Je le trouve moi-même admirable, pourvu qu'il soit bien exécuté. Mais ce Prince ayant poussé sa retraite jusques au Bog, je ne saurais assez vous exprimer la mauvaise impression que cela a produite dans le public. Tout ce que j'appréhende, c'est qu'en conservant cette position, l'armée ottomane ne tardera pas de lui tomber sur le corps, et que, toute la Pologne étant ouverte, il pourrait bien en arriver qu'on chassât le Roi de Varsovie, et qu'on lui donnât un autre prince pour successeur;[2] deux évènements qui donneraient sûrement lieu à des suites très fâcheuses. D'ailleurs, par sa position présente il a le dos moins libre que s'il avait assis son camp au delà du Niester, ce qui fait encore un article très essentiel pour une armée.

Au reste, j'attends le résultat de vos réflexions sur l'étendue à donner au commerce de mes États.[3]

Nach dem Concept. Federic.

18161. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 juin 1769.

Votre dernière dépêche du 3 de ce mois m'est bien parvenue, mais son contenu ne me fournit aujourd'hui aucun sujet pour vous donner des instructions. Si les nouvelles que j'ai reçues relativement aux troupes turques, accusent juste, il est à croire que les forces ottomanes se trouveront rassemblées, avec la fin de ce mois, sur les bords du Niester.[4] Ce n'est donc que vers ce temps et guère plus tôt que je m'attends à voir devenir vos rapports intéressants, par les nouvelles que les évènements qui pour lors ne manqueront certainement pas d'arriver dans ces contrées, vous mettront à même de me communiquer.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms berichtete, dass Golizyn beabsichtige, am diesseitigen Ufer des Dniester die Ankunft des Grossveziers abzuwarten und, sobald dieser in der Moldau sei, den Fluss wieder zu überschreiten, um ihm entgegen zu gehen und ihn zu schlagen. — [2] Vergl. S. 356. 362. — [3] Vergl. S. 228. — [4] Vergl. S. 365. — [5] Am 14. Juni wiederholt der König, dass Benoîts Berichte erst nach Ankunft der Türken am Dniester und nach Ueberschreiten desselben interessant werden würden. „Vous redoublerez donc pour lors d'exactitude et m'informerez fidèlement de toutes les nouvelles qu'on recevra là où vous êtes, de ces contrées."

18162. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 juin 1769.

Vous avez bien raison de douter, dans votre dernière dépêche du 3 de ce mois, de la réalité de la nouvelle qu'on a débitée là où vous êtes, que l'armée russe avait été battue par le grand-vizir. Il est arrivé plutôt tout le contraire, et le bacha de Natolie qui est venu au secours de Chozim, a été entièrement dispersé par les Russes et obligé de se retirer.[1] D'ailleurs, vu les positions actuelles des deux armées, ce ne sera que lorsque le grand-vizir aura passé le Niester avec sa grande armée, qu'on pourra s'attendre à de nouvelles importantes de ces cantons-là, et, selon le calcul que j'ai fait sur les différentes nouvelles qui me sont entrées de la marche des Ottomans, ce ne pourra guère arriver avant la mi de juillet prochain.[2]

Au reste, et pour ce qui regarde mon entrevue avec l'Empereur, j'attendrai tranquillement la réponse de ce Prince.[3] L'endroit où elle doit avoir lieu, m'est parfaitement égal, et il dépendra uniquement du choix de Sa Majesté Impériale. Tout ce que je souhaite, c'est de savoir à temps et, s'il se peut, bientôt pour lequel elle s'est déterminée, afin de prendre mes arrangements en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

18163. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 juin 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et s'il arrive que la France fasse réellement banqueroute, comme on paraît en être persuadé là où vous êtes, cet évènement ne pourra que lui être profitable, puisque la cour de Versailles, par la suppression de plusieurs impôts qu'elle sera en état de faire pour lors, se trouvera par là à même de soulager considérablement le fardeau des impositions sous lesquelles ses sujets gémissent depuis si longtemps. D'ailleurs, je ne suis nullement surpris d'apprendre que cette couronne rencontre si peu de succès en Hollande par rapport aux emprunts qu'elle souhaite d'y faire,[4] puisqu'il est fort naturel que des personnes qui marchent à grands pas vers la banqueroute, doivent manquer de crédit partout. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Vous ne manquerez pas de remettre la ci-jointe lettre[5] de ma part à la princesse d'Orange.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 335. — [2] Vergl. Nr. 18161. — [3] Nach Mittheilung von Kaunitz war die Antwort des Kaisers noch nicht eingelaufen. — [4] Thulemeier berichtete, dass für die Anleihe von 40 Millionen, über die man seit dem Winter verhandle, erst 16 zusammengebracht seien. Vergl. S. 251. — [5] Nr. 18164.

18164. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A BRÉDA.

[Potsdam] 12 juin 1769.[1]

Ma chère Nièce. Un voyage que j'ai fait à Salzthal, pour consoler ma bonne sœur de ses chagrins domestiques,[2] m'a empêché, ma chère nièce, de vous répondre plus tôt. Vous voilà donc à Bréda au milieu d'un camp hollandais?[3] Ces bons Républicains vous prendront pour Bellone, mais, ma chère enfant, je vous crois infiniment plus douce et plus pacifique que cette sanguinaire déesse.

La Princesse héréditaire[4] m'a beaucoup parlé de son frère, qui aura l'honneur de vous rendre ses devoirs. Si le voyage n'était pas si long, je me serais fait un plaisir d'être volontaire à votre armée et d'y servir sous vos ordres; mais, ma chère, je suis ici bien autrement occupé; il faut faire des noces avec une princesse de Darmstadt[5] et donner des fêtes, pendant que vous aguerrissez les Hollandais. Je me serais bien passé de tout cela, si la destinée, plus forte que la faible prudence des hommes, n'arrangeait les évènements à son gré, sans que nous y soyons pour rien. Enfin, ma chère nièce, portez-vous bien et conservez votre aimable personne pour des parents qui vous chérissent, et soyez sûre que dans leur nombre personne ne vous aime plus sincèrement ni plus tendrement que, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille amitiés au Prince et mes compl[iments] au bon Duc.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

18165. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 12 [juin 1769].

Mon cher Frère. J'ai reçu, à mon retour, la lettre[6] que vous me faites le plaisir de m'écrire. Je vous avoue que j'ai été un peu fatigué de la traite de 23 lieues que j'avais faite, et qu'il m'a fallu du repos pour vous répondre. J'ai été voir ma bonne sœur à Salzthal,[7] de là j'ai vu les salines de Salze et de Schönebeck, où tout est enfin entièrement achevé. Les campagnes représentent partout la fécondité et l'abondance, et l'on se promet une récolte plus abondante qu'il n'y en a eu de longtemps. Cela vaut mieux, mon cher frère, et me semble plus réel que tous les projets de politique que l'on fait à présent en Europe.

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [2] Vergl. S. 345. — [3] Die Prinzessin theilte dem König, Breda 1. Juni, ihre Ankunft daselbst mit. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Die Erbprinzessin Augusta von Braunschweig und Wilhelm Heinrich, Herzog von Glocester, waren Geschwister Georgs III. — [5] Vergl. S. 340. — [6] D. d. Rheinsberg 5. Juni. — [7] Vergl. Nr. 18164.

J'avoue que la conduite du prince Golizyn[1] me paraît du dernier ridicule; si malheur arrive au roi de Pologne, ce sera uniquement la faute de la mauvaise position que vient de prendre ce général russe.[2]

D'un autre côté, M. de Choiseul n'est pas plus heureux en Corse. J'ai deux relations, dont l'une fait perdre aux Français 7000 hommes dans leurs quatre attaques, et la plus modérée 5000. M. de Vaux se conduit comme un gros bœuf dans ce pays-là. Ces mauvais succès pourront accélérer la perte de M. de Choiseul. Mais que nous importe?

Ma sœur de Suède a remporté une victoire entière sur son Sénat; tous les Russes, à l'exception de deux, en sont chassés. La Diète sera transférée à Stockholm,[3] et, pourvu que le parti à présent dominant, trop enivré de sa fortune, ne pousse pas les choses trop loin, il n'y aura pas grand mal à ce qui vient d'arriver. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18166. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A WILDBAD.

Potsdam, 12 juin 1769.

C'est toujours avec une peine infinie que je me rappelle le triste souvenir de l'état délabré de la santé de Votre Altesse Sérénissime. Le tendre intérêt que j'y prends, ne perd sûrement rien par notre séparation.[4] Son bonheur et Sa prospérité me seront toujours infiniment chers et précieux, et toute Sa famille éprouvera également les effets de mon attachement inviolable à Ses intérêts. Dans toutes les affaires qui y ont quelque rapport, Elle me trouvera toujours prêt et disposé à Lui rendre tous les services qui dépendent de moi, et, pour cet effet, Elle n'a qu'à S'adresser à moi dans toutes les occasions où Elle pourrait avoir besoin de mon secours et de mon assistance. Quoique je me flatte qu'Elle n'a jamais douté de la réalité de ces dispositions à Son égard, je suis cependant bien aise de les Lui renouveler, en réponse à Son obligeante lettre du 30 de mai dernier,[5] et il ne me reste rien à ajouter, si ce n'est de L'assurer de l'ardeur des vœux que je continue de former pour Son rétablissement, et de la fidélité avec laquelle je ne cesserai jamais d'être etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

---

[1] Der Rückzug über den Dniester, vergl. S. 335. — [2] Vergl. Nr. 18160. — [3] Bericht Coccejis, Stockholm 30. Mai. — [4] Vergl. S. 332. — [5] Liegt nicht vor.

18167. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BERLIN.

Potsdam, 12 juin 1769.

Je vous sais beaucoup de gré du compte que vous m'avez rendu par votre dernière dépêche du 8 de ce mois des affaires de Württemberg. L'idée que je me forme actuellement sur les différends qui règnent entre le Duc et les états,[1] est si claire et si nette que je suis présentement à même de comprendre, comme il faut, tout ce que vous pourrez me mander d'ultérieur, dans la suite, relativement à ces affaires, de sorte que vous m'avez fait bien du plaisir d'être entré dans un détail là-dessus.

Pour ce qui concerne les circonstances dont vous faites mention relativement au prince Eugène, je suis bien persuadé que ce Prince ne démentira jamais les promesses qu'il vient de réitérer sur l'éducation de ses enfants,[2] et que les états n'ont, par conséquent, rien à appréhender, de ce côté, de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

18168. AU COLONEL COMTE DE BOHLEN A DARMSTADT.[3]

Potsdam, 12 juin 1769.

C'est avec bien du plaisir que je viens d'apprendre, par votre rapport ultérieur du 4 de ce mois, que mon cousin le landgrave de Hesse-Darmstadt a également bien accueilli la proposition du mariage de mon très cher neveu, le Prince de Prusse, avec sa fille la princesse Frédérique,[4] et que, selon toutes les apparences, nous ne tarderons guère de parvenir à la conclusion de cette affaire, si intéressante pour moi et pour toute ma maison royale, et dont je me promets beaucoup pour le bonheur et la prospérité de mes États. Je ne manquerai certainement pas de répondre à l'empressement que le Landgrave veut bien y apporter, et je ne désire rien plus que de voir bientôt mon susdit cher neveu uni pour jamais à une Princesse d'un mérite aussi distingué. L'instrument dotal ne rencontrera pas la moindre difficulté, et mes ministres conviendront bientôt avec le conseiller privé de Hesse[5]

[1] Schulenburg berichtete ausführlich über die drei Punkte, auf die sich der Streit beschränkte, Verwaltung und Verwendung des Kirchengutes, Unterhalt des Heerwesens, Tilgung der Schulden des Herzogs. — [2] Friedrich Eugen hatte einem Deputirten der Stände seine Versprechungen für die protestantische Erziehung seiner Kinder (vergl. Bd. XXVI, 405) wiederholt und sich bereit erklärt, sie durch eine von den Garantiemächten zu zeichnende neue Acte zu bekräftigen. — [3] Bohlen war der Ueberbringer der Werbungsschreiben um die Prinzessin Friederike (vergl. S. 368). Die Instruction für ihn ist Berlin 24. Mai datirt. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Am 1. Juni hatte Bohlen über seine Audienz bei der Landgräfin Caroline berichtet; in obigem Berichte zeigte er die vorläufige Antwort des Landgrafen Ludwig an, der in Pirmasens weilte und am 7. Juni zur Ertheilung der Audienz nach Darmstadt zu kommen beabsichtigte. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Dem Bevollmächtigten des Landgrafen.

de tous les articles qui y ont du rapport. Mais ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est la résolution que madame la Landgrave a prise d'accompagner la Princesse sa fille à ma cour. Vous aurez soin, en lui remettant la lettre ci-jointe de ma propre main,[1] de lui témoigner, dans les termes les plus polis et les plus obligeants, combien je suis sensible à cette attention de sa part, et combien je me réjouis de la revoir à ma cour après une aussi longue absence.[2] Vous ajouterez ensuite que je serais bien aise que la princesse Frédérique amenât non seulement ses femmes de chambre, mais que madame la Landgrave m'obligerait même, si elle voulait bien lui choisir et engager le reste de ses domestiques, étant très persuadé qu'elle y pourvoira mieux que personne, et que j'aurai tout sujet d'être content du choix qu'elle aura fait.

Nach einer Abschrift. Federic.

18169. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 12 juin 1769.

Madame ma Cousine. Je vous avoue franchement, ma chère Landgrave, que l'impression du mérite de la mère a entièrement influé sur le choix que nous avons fait de la Princesse votre fille. Je vous remercie sincèrement du plaisir que vous voulez me faire de conduire vous-même la promise ici.[3] J'ose croire que cela était nécessaire et utile pour une jeune personne qui, tombant dans un pays nouveau pour elle, aurait besoin d'être guidée par une princesse de votre expérience. Il est, d'ailleurs, Madame, tout plein de choses que l'on peut se dire, et qui ne doivent point être confiées au papier, dont je pourrai vous entretenir. Si vous voulez bien, outre ces raisons, que j'en allègue une non moins forte, c'est, Madame, la satisfaction que je ressens de voir une Princesse pour laquelle j'ai été pénétré en tout temps de la plus haute estime, et de laquelle je ne cesserai d'être, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin

Nach einer Abschrift der eigenhändigen Ausfertigung. Federic.

18170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 12 juin 1769.

Il paraît, par tout ce que vous me mandez, par votre dernière dépêche du 6 de ce mois, de la conduite de l'électeur de Saxe, tant par rapport aux affaires intérieures de son pays que relativement à

[1] Nr. 18169. — [2] Ludwig IX. hatte mit seiner Familie 1743 bis 1757 als Chef eines Infanterieregiments in Prenzlau geweilt. — [3] Vergl. Nr. 18168.

celles du dehors, que c'est un jeune prince qui, jusqu'à présent, n'a point adopté de système encore. Entretenir, d'un côté, un corps considérable de troupes,[1] uniquement dans la vue de soutenir, par ce moyen, les espérances qu'on a de monter, un jour, sur le trône de Pologne, et renoncer cependant, de l'autre, formellement à toutes vues sur cette même couronne,[2] c'est donner à connaître, il me semble, qu'on n'est guidé par aucun principe fixe dans ses démarches.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

18171. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 juin 1769.

J'ai reçu vos dépêches du 26 et du 30 de mai dernier, ainsi que celle du 2 de ce mois, et j'approuve fort le ton que vous avez pris avec le lord Rochford pour en imposer à l'ambassadeur de France par vos fréquents entretiens avec ce secrétaire d'État.[3] C'est la tournure la plus avantageuse que vous ayez pu prendre pour exécuter mes ordres, et je ne doute nullement de parvenir à mon but: d'exciter la jalousie de la France et de lui donner ainsi quelque ombrage.

D'ailleurs, selon les nouvelles qui me sont entrées de bonne part, le général Paoli a bien mal mené les Français en Corse.[4] Les avantages qu'il a remportés sur eux, sont si décisifs que toute leur armée est presque ruinée, et je ne doute pas que la nouvelle n'en soit également déjà parvenue jusques à vous.

Quant aux armées en Pologne et en Moldavie, il ne s'est rien passé de nouveau, depuis que les Russes ont battu et dispersé le corps ottoman devant Chozim.[5] Selon toutes les apparences, les deux armées ne reviendront même aux mains que lorsque celle du grand-vizir sera plus avancée, ce qui pourrait bien traîner jusques à la mi-juillet.

En attendant, je ne comprends rien à la nouvelle que le ministre de Russie a mandée au comte de Tschernyschew de la sortie prochaine d'une escadre espagnole du port de Ferrol.[6] Jusques ici je n'en ai absolument rien appris; mais quand même elle serait fondée, j'ai lieu de me persuader que ce ne sera nullement dans le dessein de commencer une guerre.

[1] Vergl. S. 334. — [2] Wie Borcke berichtete, sollte Friedrich August in einem Schreiben an Herzog Albert von Sachsen-Teschen seinen persönlichen Verzicht auf Polen ausgesprochen haben. — [3] Maltzan berichtete, London 2. Juni, dass er mit Rochford verabredet habe, vor der Oeffentlichkeit sich den Anschein vertrauter Beziehungen zu geben. Vergl. Nr. 18099. — [4] Vergl. S. 369. — [5] Vergl. S 335. — [6] Maltzan berichtete, London 30. Mai, Graf Stackelberg melde aus Madrid, dass der Bereitschaftsbefehl an die Flotte in Ferrol ergangen sei und diese um 30 Schiffe vermehrt werden solle.

Au reste, et quoique je ne saurais disconvenir que les affaires des colonies britanniques se trouvent, dans le moment présent, dans une situation où elles exigent d'être traitées avec ménagement,[1] il me paraît cependant très vraisemblable que cela ne suffira pas pour les mettre entièrement en règle, et j'ai plutôt lieu de présumer qu'avec le temps il pourra y arriver de nouveaux troubles, plus difficiles à apaiser et qui pourront embarrasser beaucoup la mère patrie.

Der König stellt Maltzan ein (nicht vorliegendes) Dankschreiben an den Capitän John Knox für die Uebersendung von Memoiren über seine Theilnahme an den Feldzügen in Nordamerika[2] zu.

Nach dem Concept. Federic.

18172. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 juin 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois, avec son apostille et une lettre particulière, m'a été fidèlement rendue, et comme vous paraissez ignorer ce qui s'est passé, en dernier lieu, en Corse, je vous communique ci-joint ce qui m'en est revenu par la voie de Turin[3] et par un canal dont je n'ai aucun sujet de me défier. D'ailleurs, on m'a voulu assurer, à la vérité, que le chef de ces braves insulaires[4] avait eu dessein de se mettre sous la protection du grand-duc de Toscane, mais cette nouvelle ne me paraît nullement vraisemblable, et j'ai d'autant plus de peine à lui supposer le moindre fondement que cette protection ne saurait que brouiller ouvertement la maison d'Autriche avec la France.

En Suède le parti français a gagné une grande supériorité,[5] et tous les avis qui me sont entrés de ce royaume, conviennent unanimement que, la France ne pouvant suffire par ses propres fonds à soutenir son parti, l'Espagne a pris sa place et y a versé des sommes très considérables.

Enfin, mon ministre à Londres ayant depuis quelque temps de fréquents entretiens avec le lord Rochford,[6] qui donnent à penser à l'ambassadeur de France, je ne doute pas que celui-ci n'en ait rendu compte à sa cour, et vous aurez, par conséquent, grand soin de prêter toute votre attention à pénétrer la sensation que ce phénomène fera là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan berichtete, London 30. Mai, dass das Ministerium den Londoner Kaufleuten versprochen habe, die Streitigkeiten mit den Colonieen zu beiderseitiger Zufriedenheit beizulegen, und, wie behauptet werde, entschlossen sei, im nächsten Parlament die Stempelacte von 1765 (vergl. Bd. XXV, 42. 385) aufzuheben, „croyant avoir suffisamment établi le droit de taxer les colonies". — [2] „Historical Journal of the Campaigns in North-America for 1757—1760." London 1769. — [3] Vergl. dafür Nr. 18173. — [4] Paoli. — [5] Vergl. S. 369. — [6] Vergl. Nr. 18171.

18173. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 juin 1769.

Le général Paoli ayant remporté des avantages très considérables et décisifs sur les Français en Corse, je vous communique ci-joint ce qui m'en est revenu par la voie de Turin et par un canal dont je n'ai aucun sujet de me défier.[1] J'y ajoute encore quelques nouvelles qui me sont entrées de France,[2] et dont vous pourrez faire l'usage que vous jugerez le plus convenable.

Nach dem Concept. Federic.

18174. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 13 juin 1769.

Je vous adresse ci-joint en original une lettre de ma nièce la duchesse douairière de Saxe-Weimar, en date du 6 de ce mois, relativement aux prétentions de ses États à la charge de la cour de Versailles.[3] L'objet de ces prétentions m'est entièrement inconnu et étranger, et je vous laisse le soin de lui faire expédier une réponse convenable et de l'envoyer à ma signature.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

18175. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 juin 1769.

Je vous avoue que les nouvelles de Corse, contenues dans votre dernière dépêche du 7 de ce mois,[5] m'ont extrêmement surpris. Après les bonnes nouvelles qui m'étaient entrées de différents endroits sur les succès signalés que le général Paoli avait remportés sur les Français,[6] je ne m'attendais nullement à ce changement de scène. Mais, en attendant, je regarde cet évènement comme une pomme de discorde qui pourrait bien, avec le temps, mettre la désunion entre la maison d'Autriche et la France et donner lieu à des brouilleries entre elles.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre la réponse de l'Empereur au sujet de notre entrevue prochaine, et vous n'avez qu'à insinuer,

[1] „Copies de lettres de Turin", 25. und 27. Mai. — [2] Vergl. Nr. 18172. Der Auszug enthält eine Charakteristik des Herzogs von Richelieu. — [3] Für Lieferungen an französische Truppen im Siebenjährigen Kriege. — [4] In der im Ministerium aufgesetzten Antwort, Berlin 16. Juni, wurde die von der Herzogin nachgesuchte Vermittlung des Königs abgelehnt, da sie „in einer Sache von solcher Art eher eine widrige als gute Wirkung thun würde". — [5] Vergl. Nr. 18176. — [6] Vergl. S. 369 und Nr. 18173.

tant à l'Impératrice-Reine, si l'occasion s'en présente, qu'au prince de Kaunitz, que je souscrivais avec plaisir à tout ce que, selon votre susdite dépêche, Sa Majesté Impériale paraissait souhaiter,[1] et que je ferais tous mes efforts pour lui rendre son séjour auprès de moi aussi agréable que possible. En attendant, vous n'oublierez pas de vous informer encore plus particulièrement du jour où Sa Majesté Impériale compte à peu près d'arriver à Neisse, afin de m'en informer au plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

18176. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 juin 1769.

Votre dépêche du 30 de mai dernier vient de m'être fidèlement rendue, et vous n'avez qu'à remercier le comte Panin de l'attention qu'il a eue de me communiquer sa lettre au chargé d'affaires de Russie à Paris au sujet de la mission du sieur Sabatier à Pétersbourg.[2]

D'ailleurs, la scène en Corse a entièrement changé de face. Les dernières lettres qui me sont parvenues tant de Vienne que de Paris,[3] ont tout-à-fait démenti les nouvelles que je vous ai communiquées à la suite de ma dernière dépêche,[4] et le brave général Paoli s'est vu, à la fin, abandonné des siens et obligé de renoncer à la défense de la liberté de sa patrie.

Au reste, les mêmes lettres de Vienne m'ont apporté la réponse de l'Empereur au sujet de notre entrevue prochaine. Sa Majesté Impériale a choisi la ville de Neisse en Silésie pour me venir voir,[5] et, par tout ce qui m'en revient, j'ai lieu de présumer que la curiosité de voir mes troupes a plus de rapport à cette entrevue que des raisons de politique.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach Mittheilung von Maria Theresia und Kaunitz wählte der Kaiser Neisse (vergl. S. 313); er überliess die Bestimmung des Zeitpunktes, Ende August oder Anfang September, dem König und äusserte als persönlichen Wunsch, ein preussisches Kavallerieregiment zu sehen und zwar, wie Kaunitz angab, im besonderen das Regiment Seydlitz. Daraufhin Cabinetserlass an Seydlitz, Potsdam 19. Juni, dass sein Regiment zu der Revue bei Neisse zugezogen werden würde. — [2] D. d. 9. Mai. Panin erklärte sich bereit, Sabatier als Geschäftsträger zu empfangen (vergl. S. 330), und befahl Chotinski, sich über die Beschlagnahme seiner Correspondenz (vergl. S. 247) bei Choiseul mündlich zu beschweren, ihre Auslieferung zu fordern und sich für die Zukunft dagegen zu verwahren. — [3] Vergl. Nr. 18175 und 18181. — [4] Nr. 18173. — [5] Vergl. Nr. 18175.

18177. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 juin 1769.

C'est avec plaisir que j'ai appris par votre dépêche du 8 de ce mois que, nonobstant les fatigues auxquelles le prince d'Orange s'est exposé, à l'occasion des manœuvres qu'il a fait faire aux troupes rassemblées près de Bréda,[1] ce Prince ne s'en ressent aucunement, mais qu'il jouit de la meilleure santé possible. Je me flatte qu'il en est de même avec ma nièce la princesse d'Orange, et qu'elle se porte, à l'heure qu'il est, parfaitement bien. Je souhaiterais qu'on en pût dire autant du prince Louis de Brunswick, auquel vous ne manquerez pas de faire un compliment convenable de ma part sur l'indisposition qu'il vient d'essuyer,[2] et lui témoignerez combien j'étais charmé d'apprendre qu'il se trouvait entièrement rétabli.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

18178. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

Potsdam, 14 juin 1769.

J'applaudis à tout ce que Votre Altesse Sérénissime me dit, dans Sa lettre du 8 de ce mois,[4] au sujet du mariage de mon très cher neveu, le Prince de Prusse, avec l'aimable princesse Frédérique, Sa seconde fille. Le choix qu'Elle a fait de Son Prince héréditaire pour l'acte de procuration, la satisfaction qu'Elle témoigne de cette union, et la résolution de madame la Landgrave, Son épouse, d'accompagner la Princesse Sa fille à ma cour,[5] tout cela m'a fait un plaisir infini. Rien ne manque à ma satisfaction que de la voir bientôt arrivée, et elle parviendra à son comble, si tous les vœux ardents et sincères que je forme pour la prospérité de cette union, sont accomplis. En attendant, je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Altesse Sérénissime qu'on ne saurait rien ajouter aux sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels je suis etc.

Nach einer Abschrift.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 368. — [2] Ein heftiger Anfall von Kolik. — [3] Am 19. Juni drückt der König Thulemeier seine Freude über die Bestätigung der Wiederherstellung des Prinzen Ludwig Ernst aus. „Je souhaite que le prince d'Orange et lui aient tout sujet d'être contents de la revue générale qu'ils font des troupes de la République assemblées dans les quartiers de cantonnement près de Bréda.“ — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 371.

18179. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 15 juin 1769.

Le sieur de Hesse, conseiller privé du landgrave de Hesse-Darmstadt,[1] étant, selon votre rapport d'hier, arrivé à Berlin pour me remettre les réponses[2] de ce Prince et des Princesses son épouse et sa fille à la demande en mariage que j'ai faite de cette dernière pour mon cher neveu, le Prince de Prusse, je serai bien aise de le voir et de lui parler après-demain, 17 de ce mois, à mon Nouveau Palais d'ici, de sorte que vous n'oublierez pas de l'appointer pour ce jour-là aux heures ordinaires, et que vous, comte de Finckenstein, aurez soin de me le présenter.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

18180. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 15. Juni, dass der Kanton Bern den König, „en qualité de prince de Neuchâtel", um seine Fürsprache bei Ludwig XV. bitte,[3] „pour que ce monarque renonce au dessein de fortifier la ville de Versoix dans le pays de Gex,[4] ce qui fermerait toute entrée en Suisse et le passage entre Berne et Genève. Dans le »Mémoire« y joint on fait voir d'une manière évidente que la France ne saurait le faire sans injustice, ayant acquis le pays de Gex de la maison de Savoie, laquelle a promis au canton de Berne, par des traités solennels, qu'elle n'élèverait jamais les fortifications dans ce pays, lesquels traités ont même été reconnus par la France."

[Potsdam, juin 1769.]

Nous pouvons en faire parler en France,[5] mais, en même temps, ne pourrait-on pas agiter de nouveau l'affaire de l'emprunt?[6]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

18181. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 juin 1769.

L'histoire de l'île découverte que vous m'avez envoyée, à la suite de vos dépêches du 5 de ce mois,[7] paraît avoir été faite par l'Arioste. Il semble que les Français n'aient plus le sens commun.

La nouvelle de Corse, renfermée dans votre lettre particulière de

[1] Vergl. S. 370. — [2] D. d. Darmstadt 6., bezw. 4. Juni. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] D. d. Bern 29. Mai. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 290. 298. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Goltz, Berlin 20. Juni. — [6] In Bern, vergl. Bd. XXVI, 158. 175; XXVII, 602. Das daraufhin im Ministerium aufgesetzte Schreiben an Lentulus ist Berlin 23. Juni datirt. — [7] Liegt nicht bei.

la même date,[1] m'a fait d'autant plus de peine que cet évènement raffermira le duc de Choiseul dans les arçons, quoique en effet il peut m'être fort indifférent qu'il soit ministre de France ou qu'il ne le soit point.

Mais vous oubliez jusques ici de m'informer des objets plus intéressants dont je vous avais chargé. Tels sont, entre autres, les vues de la maison d'Autriche sur l'électorat de Bavière, après l'extinction de la maison électorale, et à l'égard desquelles je me réfère à mes dépêches précédentes et particulièrement à celles du 30 de mai et du 4 de ce mois.[2]

Les motifs secrets qui ont enfanté la dernière alliance entre l'Autriche et la cour où vous êtes, font encore un autre objet sur lequel je serais bien aise d'avoir quelques éclaircissements solides sur lesquels je puisse tabler, et vous me rendrez un service bien agréable, si vous pouvez me les procurer. C'est tout ce que j'ai à vous mander pour le présent.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

18182. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 16 juin 1769.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'est bien parvenue, et comme, selon son contenu, l'objet principal des occupations de l'électeur de Saxe doit être l'arrangement de ses finances, je ne saurais m'empêcher de vous avouer naturellement, à cette occasion, que l'âge et le peu d'expérience que je suppose encore à ce Prince, ne me permettent pas de me faire une fort haute idée de tout ce qu'il pourra entreprendre à cet égard.

Je ne m'imagine pas non plus que le duc de Courlande aura sujet de se féliciter de l'héritage qu'il pourra faire, un jour, des biens du prince Eugène de Dessau, s'il arrive, comme on le suppose, qu'il le déclare son héritier préférablement à quelqu'un de sa propre maison.[4] C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Goltz berichtete über das widerstandslose, siegreiche Vordringen der Franzosen und die Abfahrt Paolis nach dem Festland, vergl. S. 375. — [2] Nr. 18129 und 18145. — [3] Am 14. Juni bescheidet der König ablehnend ein Postscript des obigen Berichtes von Goltz, betreffend das Angebot französischer Kaufleute an Meny, sich an den Geschäften des Hauses Clement in Berlin zu betheiligen: „Ce ne sont que des propos en l'air qui n'ont ni solidité ni fondement, et qui viennent de la part des personnes qui n'ont ni fonds ni connaissances pour faire une telle entreprise.“ — [4] Borcke berichtete, dass Eugen von Anhalt-Dessau (bis 1744 in preussischen, darauf in chursächsischen Diensten, vergl. Bd. II, 502; III, 20; V, 98;

18183. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juin 1769.

J'ai prévu, en quelque façon, le train que la Diète de Suède vient de prendre,[1] et j'ai pensé, dès le commencement, que les affaires y tourneraient de la manière que, selon votre dernière dépêche du 6 de ce mois, elles s'y sont passées effectivement. Cependant, il me paraît que le comte Ostermann a fait peu usage des sommes qu'il a en mains, et qu'il les a employées assez faiblement en faveur du parti de sa cour.

Der König erneuert dringend den Befehl an Cocceji, so bald als möglich die Generalquittung von Ostermann (vergl. S. 359) einzusenden.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18184. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 juin 1769.

En attendant que vos dépêches du 9 de ce mois soient déchiffrées, je veux seulement vous prévenir par la présente que je n'ai pas pu me refuser aux instances du canton de Berne d'intercéder en sa faveur auprès de la cour où vous êtes, pour l'engager à renoncer aux fortifications de Versoix.[3] Mon département des affaires étrangères vous fera parvenir les instructions nécessaires à ce sujet.[4]

Nach dem Concept. Federic.

18185. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 juin 1769.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et vous n'oublierez pas de remercier le comte Panin de la communication préalable qu'il vous a faite de la réponse que la cour de Vienne a donnée au prince Golizyn sur les sentiments de l'Impératrice-Reine dans les conjonctures présentes.[5] Elle est telle que je m'y suis attendu.

IX, 22; XIII, 319) den Prinzen Karl als Universalerben einsetzen wolle, „ayant toujours été extrêmement attaché à ce Prince et n'ayant que peu d'amitié pour ceux de sa maison".

[1] Cocceji berichtete: „Les chefs du parti français sont mécontents du comte de Modène, et la France qui avait tout promis pour rétablir son système, depuis qu'elle est parvenue à son but, n'est peut-être plus si empressée de remplir ses engagements... La cour ne doit pas être plus satisfaite de la lenteur avec laquelle on agit à son égard." — [2] Am 30. Juni und 4. Juli wird der Befehl an Cocceji wiederholt. — [3] Vergl. Nr. 18180. — [4] Vergl. S. 377. Anm. 5. — [5] Vergl. S. 351. Der wiener Hof erklärte, an die Verträge von 1745 und 1756 nicht mehr gebunden zu sein, nachdem Katharina II. seit 1762 ihre Verpflichtungen gebrochen habe;

Je ne me suis jamais flatté qu'elle remplirait ses anciens engagements vis-à-vis de la Russie dans la présente guerre contre les Turcs, et j'ai bien cru qu'elle ne regarderait non plus d'un œil indifférent le passage de mes troupes par la Pologne pour aller au secours des Russes. En attendant, il me semble que le meilleur parti que la cour où vous êtes, puisse prendre, c'est de laisser entièrement reposer cette affaire, sans y faire aucune démarche ultérieure. En effet, elle ne saurait s'en promettre aucun succès. L'Impératrice-Reine ne changera pas de sentiments à cet égard, et, si la Russie voulait y insister davantage, il pourrait seulement en résulter plus d'aigreur entre les deux cours.

Au reste, l'Empereur a choisi entre les trois villes que je lui ai fait proposer, celle de Neisse pour notre entrevue prochaine.[1] Elle aura lieu à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre. Le jour n'en est pas encore fixé, mais autant que je puis conjecturer par tout ce qui m'en est revenu, c'est plutôt dans la vue de voir un pays qui autrefois a appartenu à ses ancêtres, que dans quelque dessein politique que Sa Majesté Impériale entreprend ce voyage. Quoi qu'il en soit, je n'oublierai pas, en son temps, de faire part à la cour où vous êtes, de tout ce dont il aura été question, et, en attendant, vous verrez par la copie ci-jointe ce qu'on a débité à Constantinople sur quelques prétendus avantages remportés sur les Russes.[2] Je sais déjà le contraire relativement à ce qui s'est passé à Chozim,[3] mais pour ce qui est de l'affaire d'Oczakow, elle m'est entièrement inconnue, et je la regarde comme un simple bruit destitué de fondement et débité dans le dessein d'amuser le peuple ottoman.

Enfin, et pour ce qui est du troisième quartier de mes subsides,[4] je ne manquerai pas de le faire payer par lettres de change à Pétersbourg, conformément aux désirs du comte de Panin. Mais je me flatte aussi, en revanche, qu'il ne tardera plus à faire acquitter avec la même exactitude et tout aussi promptement les arrérages qui me sont dus

zweitens, dass er, „en gros", der vertragsmässigen Hülfeleistung König Friedrichs sich nicht widersetzen werde, „en tant que cette assistance deviendrait nécessaire pour conserver la balance entre les puissances de l'Europe, mais que cette considération changerait, si un corps de troupes prussiennes devait passer en Pologne, puisque, en ce cas-là, l'Impératrice-Reine pourrait peut-être croire de ne devoir plus regarder cet évènement avec une entière indifférence, tout comme elle était persuadée que Votre Majesté, de Son côté, ne resterait pas indifférente, si Elle voyait entrer en Pologne un corps de troupes autrichiennes." Endlich wurde die Erklärung wiederholt, dass der wiener Hof auch bei einer neuen Königswahl sich nicht in Polen einmischen werde.

[1] Vergl. S. 375. — [2] Zegelin berichtete in einem besonderen (von Rohd mit dem Bericht, Wien 10. Juni, übersandten) Schreiben, Konstantinopel 17. Mai, dass dem Gerüchte nach „ein Corps Russen von denen Türken bei Chozim und ein anderes bei Oczakow geschlagen worden" sei. — [3] Vergl. S. 335. 367. — [4] Vergl. S. 325.

encore par le bureau des postes impériales à Pétersbourg.[1] Vous n'oublierez pas de l'en faire souvenir.

Nach dem Concept. Federic.

18186. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 juin 1769.

Les réflexions que vous faites dans votre dernier rapport du 10 de ce mois sur le peu d'opposition que l'entreprise de la France sur la Corse a trouvé de la part des puissances intéressées à la traverser, me paraissent très solides. En effet, si la France parvient à faire la conquête de cette île, la Sardaigne aussi bien que Florence seront, à certains égards, à sa disposition, et elle se trouvera à même de faire, de ce côté-là, des invasions en Italie, sans toucher aucune forteresse de la Savoie ou du Piémont.[2] Je ne suis donc nullement surpris que la cour où vous êtes, regarde cette conquête de si mauvais œil, mais, malgré cela, j'ai lieu de douter que l'Empereur m'en parle à notre entrevue prochaine.[3] Les intérêts de sa maison avec la France sont trop compliqués, par les différents engagements qu'elles ont pris ensemble, et ces liens seront encore plus resserrés par le mariage du Dauphin avec une archiduchesse,[4] de sorte que, selon toutes les apparences, il sera très difficile de les séparer. Aussi, à vous dire franchement mon idée sur cette entrevue, j'ai tout lieu de me persuader qu'elle n'aboutira qu'à de simples politesses, sans que la politique y entre pour rien.

Quant aux nouvelles des armées russe et ottomane, je vous les ai fait parvenir tant par mes ordres immédiats que par les dépêches de mon département des affaires étrangères, telles qu'elles me sont entrées, et que je les ai cru fondées. Car, pour tous les bruits qu'on fait courir à Constantinople des prétendus avantages remportés sur les Russes,[5] et les démonstrations de joie qu'on y fait éclater à ce sujet, je ne saurais les regarder que comme de simples jeux d'imagination pour amuser le peuple.

Au reste, la copie ci-jointe vous apprendra en détail la réponse de la cour où vous êtes, sur les trois articles sur lesquels la Russie lui a

[1] Vergl. S. 212. — [2] Rohd berichtete: „La cour de Turin se voit coupée de la Sardaigne; celle de Florence, Venise, l'Angleterre et la Hollande y sont fortement intéressées du côté de leur commerce, et toutes ensemble n'ont pas osé se remuer, pour ainsi dire, en faveur d'un homme aussi propre à se soutenir, s'il eût été mieux secondé [Paoli]. La Corse n'est qu'une planche qui servira aux Français à passer à d'autres entreprises de ce côté-là." — [3] Rohd berichtete: „Je sais que l'Empereur s'est expliqué en termes fort clairs sur leur projet de s'établir ainsi à la barbe des États de Toscane, et je serais bien surpris, s'il n'en parlait pas à Votre Majesté, quand l'occasion s'en présentera." — [4] Maria Antoinette, vergl. S. 300. 301. — [5] Vergl. S. 380. Anm. 2.

fait demander explication,[1] et dont vous m'avez déjà mandé le précis par une de vos précédentes.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

18187. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 18. Juni 1769.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 12. dieses[3] erhalten, und sind Mir der Oesterreicher übele Intentiones gegen die Russen zu bekannt, als dass Ich Mich über die Mir von Euch angezeigte Parteilichkeit, mit welcher sie derselben Vortheile über die Türken zu verkleinern suchen, wundern sollte. Das beste ist, dass denen Russen dadurch kein Nachtheil erwachsen kann, wiewohl diese, die Wahrheit zu gestehen, auch bis dato eben nichts sonderliches ausgerichtet haben.

Friderich.

Nach dem Concept.

18188. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 juin 1769.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dernière dépêche du 10 de ce mois qui m'a été fidèlement rendue, que les Turcs témoignent peu d'envie de faire la guerre avec vigueur, et qu'ils soient si lents dans leurs opérations. Cette indolence de leur part me fait espérer que la campagne se terminera peut-être, sans qu'il se passe rien de fort décisif entre les deux armées ennemies. Ceci, joint au défaut des subsistances nécessaires qu'on rencontrera des deux côtés, obligera vraisemblablement les puissances belligérantes à adopter des sentiments pacifiques et à conclure promptement une bonne paix.

Cependant les Turcs, selon mes nouvelles de Constantinople, doivent se glorifier d'avoir remporté un avantage considérable sur les Russes, qu'ils qualifient même de bataille, aux environs d'Oczakow.[4] Comme on ne manquerait pas d'avoir là où vous êtes, des avis sur un pareil évènement, s'il était fondé, et qu'on n'ignorerait surtout pas, si les Russes avaient détaché des troupes de ce côté-là, je suppose, comme vous ne m'avez absolument rien marqué jusqu'à présent qui pût en quelque façon donner couleur à un pareil bruit, que ces nouvelles doivent être entièrement controuvées et destituées de tout fondement.

Au reste, je suis curieux d'apprendre de quelle manière les insinuations que je vous ai ordonné, par mes précédentes, de faire de ma part au roi de Pologne,[5] auront été accueillies par ce Prince. C'est

[1] Vergl. S. 379. Anm. 5. — [2] Vergl. Nr. 18136. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 380. — [5] Vergl. Nr. 18146. 18154.

pourquoi vous ne manquerez pas de me rendre compte de l'impression qu'elles auront faite sur son esprit, et des résolutions qu'elles pourront lui faire prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

18189. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 juin 1769.

Quoique je ne saurais qu'applaudir aux précautions que, selon vos dépêches du 9 de ce mois, vous prenez afin de ne me procurer que des notions sûres sur la façon de penser de la cour où vous êtes, relativement aux vues de la maison d'Autriche sur la succession de Bavière,[1] vous ferez cependant très bien de vous souvenir que vous ne resterez guère plus longtemps en France,[2] et qu'ainsi, à moins de ne mettre sans délai la main à l'œuvre, vous risquez beaucoup d'être rappelé, sans avoir rien pénétré sur ce sujet. Pour cet effet, je ne veux pas vous dissimuler les canaux qui me paraissent les plus propres pour vous conduire à cette découverte.

Le premier c'est celui que vous indiquez vous-même, savoir les ministres d'Angleterre et de Hollande, dont je crois que vous pourriez vous servir, dans cette occasion, avec succès.

2° Le ministre de Sardaigne[3] ne saurait jamais être bon français, de sorte qu'il me semble également un assez bon canal pour vous mettre au fait de bien des choses.

3° Les Anti-Choiseuls, ainsi que vous le remarquez très bien, ne vous serviraient pas mal non plus, et, enfin, une quatrième et dernière source où vous pourriez puiser, seraient les ministres des cours subalternes, tels, par exemple, que celui de Deux-Ponts et d'autres du même calibre. Comme cependant, par les considérations que vous alléguez,[4] vous ne sauriez pas trop bien vous adresser immédiatement à lui, vous pourriez employer un des autres ministres subalternes, tel que le ministre de Venise[5] ou les résidents de Cologne, de Württemberg et des Suisses, pour le sonder adroitement et sans que vous y paraissiez, sur ce sujet.

De cette façon j'ai lieu de présumer que vous ne sauriez manquer de pénétrer ce mystère et bien d'autres encore qui pourraient m'intéresser, et, connaissant votre zèle pour mon service, je ne doute nullement que vous n'employiez le vert et le sec pour me satisfaire sur cet article.

[1] Goltz erörterte die Schwierigkeiten, zuverlässige Nachrichten zu erhalten und zugleich dem Befehl des Königs nachzukommen, „de ne pas paraître directement dans cette recherche". — [2] Vergl. S. 310. — [3] Graf La Marmora. — [4] Goltz berichtete: „Son maître est attaché à cette cour-ci et lui, ministre, est trop honnête homme pour ne pas communiquer la chose en question à son Prince, dès qu'il la saurait par moi." — [5] Mocenigo.

Au reste, je crois que les heureux succès des armes françaises en Corse[1] serviront d'appui au duc de Choiseul pour se soutenir encore plus longtemps qu'on n'avait d'abord lieu de s'y attendre, et vous ferez très bien de prêter une attention suivie aux suites de cet évènement, afin de m'en rendre compte.

Der König beauftragt Goltz, an Stelle von Sigisbert (vergl. S. 220) ihm einen andern Bildhauer zu verschaffen, „qui soit raisonnable, et qui ne me demande pas des conditions trop exorbitantes".

Nach dem Concept. Federic.

18190. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 juin 1769.

Si ainsi que vous venez de m'assurer dans votre dépêche du 6 de ce mois, le lord Bute revient effectivement au mois d'août en Angleterre,[2] je souhaite qu'il y trouve la récompense due aux mauvais services qu'il a rendus, et qu'on lui mette au col la corde qu'il a déjà méritée depuis longtemps. Que le duc de Bedford, au contraire, se fortifie ou non,[3] cela m'est fort indifférent, et aussi longtemps que la présente administration reste, on ne saurait se promettre grand'chose de la part de l'Angleterre.

D'ailleurs, rien de plus indécent que la scène que les ambassadeurs de Russie et de France ont donnée au dernier bal à Saint-James.[4] Elle n'est guère propre à adoucir l'impératrice de Russie vis-à-vis de la France; mais comme il paraît que les deux cours sont déjà brouillées au point qu'il ne reste presque plus rien à ajouter, il se pourrait bien que cette affaire en restât là, et qu'elle n'eût aucune suite ultérieure.

En attendant, je suis très curieux de savoir la manière dont on envisage en Angleterre les heureux succès des armes françaises en Corse et la défaite du brave général Paoli.[5] Il me semble au moins que ces évènements devraient une fois ouvrir les yeux à la nation sur la faiblesse de ses ministres, et vous n'oublierez pas de me marquer l'impression que la conquête de cette île aura faite sur la cour et sur le public.

C'est tout ce que j'ai à vous dire sur votre dépêche du 6; je passe

[1] Vergl. S. 375 und 378. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 575. — [3] Maltzan berichtete, dass Bute angeblich zurückkehre, „pour former un nouveau parti contre le duc de Bedford, qui, depuis la dernière union du duc de Grafton (vergl. S. 364), devient trop puissant pour la cour". — [4] Châtelet hatte unmittelbar hinter Seilern und Tschernyschew, die vor ihm gekommen waren, Platz genommen und sich in ihre Unterhaltung gemischt. „Dès que le comte Tschernyschew eut tourné le dos, le comte du Châtelet fourra insensiblement son pied gauche entre les deux ambassadeurs de Vienne et de Russie et, se trouvant sur le second banc qui est plus élevé, se laissa tomber avec tant de force que, par ce choc, il sépara les deux ambassadeurs de Vienne et de Russie et se trouva au milieu." Es war darauf zu scharfen persönlichen Auseinandersetzungen gekommen. — [5] Vergl. Nr. 18176. 18181.

à celle du 9, dont les nouvelles sur la médiation de l'Angleterre pour moyenner une paix entre la Russie et la Porte,[1] ne s'accordent pas trop avec ce qui m'est revenu sur ce sujet immédiatement de Pétersbourg. En effet, il y a plus de trois mois que le comte Panin a assuré mon ministre qu'il ne désirait pas du tout d'employer la cour britannique dans cette rencontre,[2] et il a justifié l'éloignement qu'il a fait paraître à cet égard, par différentes raisons très valables. Autant aussi que j'en puis juger par tout ce que j'ai appris depuis, il semble que la Russie souhaite, à la vérité, qu'on préparât à Constantinople les voies pour parvenir à un accommodement, et qu'on y réglât quelques préliminaires, mais qu'elle ne désire pas moins de garder la négociation du traité même pour elle seule, sans la concurrence d'aucun de ses alliés, afin de n'être pas gênée par des garanties à stipuler.[3] Supposé donc que les ministres britanniques touchent cette corde vis-à-vis de vous, vous n'avez qu'à y répliquer que j'avais déjà fait faire par mon ministre à Constantinople, le sieur de Zegelin, quelques propositions vagues pour parvenir à une paix, mais que le grand-vizir n'y avait pas prêté encore beaucoup d'attention, sous prétexte qu'il fallait auparavant attendre la fin de cette campagne;[4] qu'à mon avis on ne saurait non plus, avant ce terme, se promettre de grands succès de pareilles propositions, et qu'en cas qu'il fût alors effectivement question de notre médiation, il faudrait se donner bien de garde de ne faire aucune proposition qui ne fût auparavant concertée avec la Russie; que cette précaution me paraissait aussi très essentielle, afin de ne pas dégoûter cette dernière d'une médiation dans laquelle nous ne cherchons qu'à lui complaire, et qu'en général il ne fallait pas que l'Angleterre s'imaginât de pouvoir tenir, dans cette pacification, la même conduite qu'elle a tenue à la dernière paix, mais qu'il était plutôt absolument nécessaire que toutes nos démarches fussent calculées de manière que la Russie sache gré à ses alliés de s'être employés en sa faveur. Cependant, il y a encore bien du temps pour y penser, et, selon mes dernières lettres, la grande armée russe se trouve encore toujours en deçà du Bog, et celle des Ottomans n'a pas encore passé le Danube.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] England hatte das Angebot der Friedensvermittlung wiederholt, und Katharina hatte geantwortet, dass sie ihre Interessen in keine besseren Hände als in die König Friedrichs legen könne, und dass sie es als einen der stärksten Freundschaftsbeweise ansehen werde, wenn England sich mit Preussen für die bei der Pforte erforderlichen Schritte vereinigen wolle. Darauf war ein Courier mit der Versicherung nach Petersburg gesandt worden, „que l'on serait très charmé d'agir de concert avec une puissance avec laquelle ils avaient été si intimement liés, et dont les démarches ne feraient que donner d'autant plus de poids aux leurs". — [2] Vergl. S. 174. 175. — [3] Vergl. S. 257. 276. 287. 337. — [4] Vergl. S. 102.

18191. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. Juni 1769.

Euer allergehorsamster Bericht vom 17. jüngstverwichenen Monats nebst einem Postscriptum ist Mir richtig eingehändiget worden. So viel aber die nach Eurem besonderem Schreiben von eben dem Dato nach dem Schluss Eures nur angezogenen Berichts daselbst ausgesprengte Gerüchte von denen über die Russen bei Chozim und Oczakow erhaltenen Vortheilen [1] anbetrifft, habe Ich Euch bereits mittelst Meines Immediatschreibens vom 10. dieses Monats [2] den wahren Verlauf der Sachen zwischen beiden Armeen en gros bekannt gemacht und zugleich die Ursach hinzugefügt, welche den Fürst Golizyn bewogen hat, sich wieder von Chozim ab- und über den Dniester zurückzuziehen. Anjetzo stehet dieser General mit der Hauptarmee diesseits des Bogs und lässt solchergestalt ganz Polen offen. Ob nun schon auf diese Weise die Türken das schönste Spiel haben dürften, so lassen doch die schlechte Generals, welche sie zu Anführern haben, nicht vermuthen, dass sie sich davon prävaliren und etwas wichtiges unternehmen werden.

Auf der andern Seite gewinnet es nach Meinen englischen Briefen [3] das Ansehen, als ob Russland mehr als im Anfang des Kriegs geneigt ist, den Friedensvorschlägen Gehör zu geben. Wenigstens hat sich Engelland schon wieder mit demselben so weit faufiliret, dass es die Mediation gerne übernehmen möchte. Noch zur Zeit weiss Ich aber nicht, wie weit sich Russland darauf wird einlassen wollen, und sobald Ich davon etwas mit Zuverlässigkeit in Erfahrung bringe, sollt Ihr davon näher benachrichtiget werden.

Der König lehnt die Erstattung der Kosten für die öffentliche Audienz Zegelins bei dem Caïmacan, im Betrage von rund 1600 Thlrn., mit der Begründung ab, „dass es Mir ausserdem schon Geld genug kostet, um Euch an der Pforte zu unterhalten".

Nach dem Concept. Friderich.

18192. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juin 1769.

La dépêche de mon ministre à la Porte, le sieur de Zegelin, en date du 17 de mai dernier [4] ne m'était pas encore parvenue, lorsque je vous communiquai hier, à la suite de mes ordres, la copie d'une lettre particulière qu'il m'avait adressée séparément. [5] Vous la recevez donc également ci-joint en copie avec quelques nouvelles [6] ultérieures de Corse, [7] et vous n'oublierez pas d'en faire part au comte de Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 380. Anm. 2. — 2 Nr. 18158. — 3 Vergl. Nr. 18190. — 4 Vergl. Nr. 18191. — 5 Vergl. S. 380. — 6 D. d. Paris 5. Juni (Beilage des Berichts von Goltz, Paris 9. Juni). — 7 Ueber die Unterwerfung der Insel.

18193. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 19 [juin 1769].

Mon cher Frère. Comme je prends les eaux à présent, vous ne vous étonnerez pas, si ma lettre est plus laconique que d'ordinaire. Je me hâte, mon cher frère, de vous répondre en peu de mots sur ce que vous m'écrivez.[1] Le malheur a voulu qu'en Corse la corruption française a prévalu sur l'habileté et l'esprit de ressources de Paoli. M. de Vaux s'est conduit en Corse comme un brigand rouable; il a fait massacrer dans les villages tous les êtres vivants, jusqu'aux enfants à la mamelle.[2] D'autre part, en répandant de grosses sommes, il a débauché les Corses, et Paoli, n'ayant plus que 200 hommes sur lesquels il ne pouvait guère compter, s'est embarqué pour Livourne.[3] La jalousie que les Autrichiens ont de cette conquête, est énorme; on dit que l'Empereur en est outré.[4] C'est à Neisse qu'il veut venir à la fin d'août.

Les Anglais veulent se charger de la médiation entre les Turcs et les Russes, conjointement avec nous;[5] je crois que nous trouverons plus de raideur de la part des Russes que des Musulmans. La grande armée turque n'a pas encore passé le Danube.

Le Pape[6] abolira les Jésuites; mais je ne crois pas que nous y gagnions la moindre chose,[7] parceque ces bons pères ont été mis à sec par les enfants chéris de l'Église, et sûrement qu'on les dépouillera du peu qui leur reste, avant de les extirper.

Il y a eu une nouvelle scène à Londres entre l'ambassadeur de France et de Russie;[8] celui de France s'est conduit avec une insolence et une indécence qui choque tout le monde. Il semble que Choiseul ait résolu de rendre sa nation détestable à tous les peuples par l'impertinence dont se conduisent ses ministres, sans que je voie l'avantage qui en résultera pour la France.

Ma sœur de Suède triomphe du Sénat; mais le parti qu'elle a formé, paraît lui manquer au moment qu'elle croyait recueillir les fruits de ses travaux.[9]

Pour moi, mon cher frère, je paie des ours assez cher pour les faire danser en Podolie, quoique cela ne m'amuse guère, et que je saurais bien faire un meilleur usage de cet argent. C'est bien là un coup de destin dont la puissance irrésistible entraîne dans des situations si singulières qu'il était impossible de les deviner. Ce n'en était donc pas assez que ces gueux aient ravagé mon pays,[10] il fallait encore leur

[1] D. d. Rheinsberg 16. Juni. — [2] Bericht Rohds, Wien 7. Juni. — [3] Bericht von Goltz, Paris 5. Juni. — [4] Vergl. S. 381. — [5] Vergl. S. 385. — [6] Clemens XIV., Ganganelli, gewählt am 19. Mai. — [7] Prinz Heinrich wünschte die Aufhebung des Ordens; „car cela pourrait peut-être les conduire à souhaiter un établissement dans vos États et à y faire couler une partie de leur richesse". — [8] Vergl. S. 384. — [9] Vergl. S. 369 und Nr. 18183. — [10] Im Siebenjährigen Krieg.

fournir une grosse contribution pour que ces misérables prissent leurs ébats après du Niester et du Bog. Je vous en dirais bien davantage, si les eaux me le permettaient; mais je me borne, à présent, à vous assurer, mon cher frère, de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18194. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 juin 1769.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Je suis sûr que ce n'est qu'à pure perte et fort inutilement qu'on se tracasse l'esprit à la cour où vous êtes, pour mettre les finances de la Saxe en meilleur ordre qu'elles ne sont, et que, faute de sujet qui ait des lumières suffisantes dans ces sortes d'affaires, on n'y parviendra jamais, mais qu'on les embrouillera, au contraire, de plus en plus par tous les nouveaux projets qu'on voit éclore d'un jour à autre à ce sujet. Je ne connais que le seul conseiller privé Fritsch, qui, à ce que je crois, pourrait être employé utilement à cela, et qui, selon mon avis, est en état de fournir des conseils salutaires dans cette partie.

Pour ce qui est des affaires de Pologne, [1] je suis persuadé que les conjonctures seules décideront de la conduite que la cour où vous êtes, tiendra à leur égard. Je présume que tantôt elle s'en mêlera assez ouvertement et tantôt elle voudra avoir l'air de n'y prendre absolument aucune part, et cela suivant que les circonstances paraîtront être favorables ou non à ses vues.

Comme il est à supposer que le père confesseur de l'Électeur [2] ne manquera pas d'avoir sa part dans le parti que ce Prince prendra relativement à ces affaires, je serais curieux et souhaiterais fort de connaître autant que possible à fond le caractère de cet homme. Pour cet effet, vous ferez bien de lier connaissance avec lui, et pour vous acquérir d'autant mieux sa confiance, vous pourrez lui faire l'ouverture que, quoique, selon les avis qu'on avait de Rome, il paraissait décidé que le nouveau Pape supprimerait l'ordre des Jésuites, [3] j'étais résolu néanmoins de les conserver dans mes États, de sorte que, si cette suppression de l'ordre, comme il était fort à présumer, dût effectivement avoir lieu, il pourrait, lui, père confesseur, s'il le jugeait à propos, trouver un asile assuré pour sa personne en Silésie, où il lui serait libre de se retirer.

[1] Borcke berichtete über die entgegengesetzten Ansichten der Minister betreffend die Einmischung in Polen, der der Churfürst sich auf die Dauer nicht enthalten werde, sowie über die Verbindungen der Familie Brühl mit Polen. — [2] Hertz. — [3] Vergl. S. 387.

Je suis persuadé que par pareilles ouvertures vous réussirez à vous concilier son amitié et à découvrir entièrement sa façon de penser, de laquelle vous aurez soin ensuite de me rendre fidèlement compte.

Nach dem Concept. Federic.

18195. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 juin 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien parvenue, et il est assez vraisemblable, par toutes les particularités qu'elle continue de renfermer, que cette campagne et, en général, la présente guerre entre la Russie et la Porte entraînera la ruine entière de la Pologne, dont ce royaume se ressentira, selon les apparences, longues années.

J'ignore, d'ailleurs, encore jusqu'à présent si vous avez parlé au sieur de Drewitz, en conformité des ordres que je vous ai donnés à son égard;[1] étant curieux cependant de savoir si cet officier compte, après que la guerre sera finie, de retourner dans sa patrie ou non, vous ne manquerez pas de lui faire, dès que vous en aurez l'occasion, les ouvertures dont vous avez été chargé, et de me marquer la réponse qu'il vous fera là-dessus.

Il me tarde également d'apprendre de quelle manière vous vous serez acquitté de votre commission vis-à-vis du roi de Pologne, pour lui faire les insinuations à embrasser plus décidément qu'il n'a fait jusqu'ici, le parti des Russes.[2] N'oubliez donc pas, pour cet effet, de me rendre compte, dès que vous le pourrez, de quelle façon vos ouvertures auront été reçues, et à quoi on doit s'attendre tant à l'un qu'à l'autre de ces deux égards.

Je commence, en attendant, moi-même à appréhender pour le sort de Varsovie, et je crois que, dès que les Turcs auront passé le Niester, et qu'ils se trouveront de ce côté-ci du fleuve, cette capitale se trouvera sujette à être insultée de leur part, et que le séjour y sera peu sûr et tranquille.

Au reste, je veux bien vous dire que je suis d'un sentiment opposé à celui du prince Wolkonski,[3] en ce qu'il prétend que le fort de la guerre ne sera que l'année prochaine, et que, malgré tout ce que ce Prince peut dire pour soutenir sa thèse, je suis toujours dans l'idée que le défaut de subsistance obligera les Russes, tout comme les Turcs, à faire la paix avec la fin de cette campagne. Le temps développera ce qui en sera.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 249. — [2] Vergl. Nr. 18146. — [3] Wolkonski war Anfang Juni als Nachfolger Repnins in Warschau eingetroffen, vergl. S. 315.

18196. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 juin 1769.

Votre dépêche du 14 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je suis surpris que l'Empereur s'arrête si longtemps en Italie, et encore plus que l'Impératrice-Reine sa mère n'en prend aucune jalousie. En attendant, je conçois très bien que son séjour y doit être bien plus coûteux qu'à Vienne. Sa dignité exige qu'il fasse de grandes dépenses aux différentes cours qu'il visite. Mais, malgré cela, il ne me paraît pas vraisemblable que l'Impératrice-Reine lui fasse sitôt aimer la dépense.[1] On ne change, à l'ordinaire, pas aussi promptement de caractère, et ce n'est que rarement qu'un bon économe renonce à ses principes et adopte, tout d'un coup, des sentiments opposés. Quoi qu'il en soit, je suis bien persuadé que la conquête de l'île de Corse par les Français ne saurait qu'aigrir ce Prince contre cette cour,[2] et que le grand-duc de Toscane, son frère, n'aura pas manqué de souffler au feu et de l'animer encore davantage. Mais comme ce Prince, ainsi que vous l'observez, se plaît si fort en Italie, il se pourrait bien qu'au cas qu'il ait formé quelque projet d'agrandissement, il tournât ses vues plutôt de ce côté-là que sur toute autre province.

Au reste, je n'ai rien de nouveau de Pologne. Toutes les lettres qui arrivent de ces cantons, ne parlent que des ravages des Confédérés.[3] Ils ne finissent jamais, et encore en dernier lieu ils ont mis le feu au faubourg de Lublin. Il est même à appréhender, par la position actuelle de l'armée russe, que les Turcs ne passent le Niester, et que, ne trouvant point de résistance, l'envie ne leur prenne peut-être de faire avancer un corps considérable jusques aux portes de Varsovie.

En Suède la Diète a été transportée à Stockholm,[4] et il faudra voir le succès de ses délibérations ultérieures.

Der König bewilligt Rohd einen Zuschuss aus der Legationskasse anlässlich der Hochzeit der Erzherzogin Amalia.

Nach dem Concept. Federic.

18197. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 juin 1769.

J'ai reçu, à la suite de votre dernière dépêche du 6 de ce mois, la »réponse« *in extenso* du prince Kaunitz aux insinuations du prince Golizyn,[5] et j'ai été très sensible à la communication confidente que le

[1] Rohd berichtete: „L'Impératrice-Reine est dans la joie de son cœur, quand il lui demande de l'argent. Comme l'Empereur son père lui a inspiré les principes d'économie, et qu'il y a bien réussi, il paraît presque que l'Impératrice-Reine réussira aussi à son tour à lui faire goûter la dépense dans l'occasion; ce qui fait voir que son esprit n'est pas inflexible." — [2] Vergl. S. 381. — [3] Vergl. Nr. 18195. — [4] Vergl. S. 369. — [5] Vergl. Nr. 18185.

comte Panin a bien voulu vous en faire. Vous n'oublierez pas de l'en remercier de ma part et de l'assurer, en même temps, que je n'en ferais sûrement point un mauvais usage, mais que je la conserverai plutôt, et que je la ferai déposer dans mes archives comme un monument précieux de la façon de penser de la cour de Vienne. En attendant, je me flatte qu'elle aura convaincu la cour où vous êtes, que je ne me suis pas tout-à-fait trompé dans les dispositions que j'ai supposées à celle de Vienne, et que les subsides que je paie actuellement, ne contribuent pas peu à conserver la paix en Europe.

En revanche, je vous adresse ci-joint un extrait de mes dernières lettres de Dresde[1] qui vous apprendra tout ce qui s'y passe relativement aux affaires de Pologne. Son contenu ne laisse pas de me confirmer dans l'idée que j'ai toujours eue des intrigues que différentes cours font jouer dans ce royaume, et il paraît qu'elles ne prendront fin que lorsqu'une bonne paix y aura rétabli le calme et la tranquillité.

Mais je ne saurais vous cacher, à cette occasion, ma surprise sur la position actuelle de l'armée de Russie en deçà du Bog. En effet, je ne saurais comprendre ce qu'il y a pu engager le prince Golizyn. Elle laisse aux Ottomans une porte ouverte pour pénétrer jusques à Léopol, Cracovie et Varsovie même, et il est à appréhender qu'ils en profiteront pour opposer un corps formidable à ce Prince et détacher, en même temps, un autre vers la capitale, ce qui pourrait extrêmement déranger le plan d'opérations des Russes.

Quoi qu'il en soit, l'extrait ci-joint de mes lettres de Londres[2] vous fera voir qu'on n'y a pas encore renoncé à la médiation, mais qu'on s'y flatte plutôt, selon la déclaration que la Russie même y a fait passer, d'en être chargé, conjointement avec moi. Si tout ce qu'on en dit, est vrai, il faut de toute nécessité que la cour où vous êtes, ait changé de sentiments à cet égard, et vous n'oublierez pas de l'approfondir, afin de m'en rendre compte, pour me diriger en conséquence vis-à-vis de l'Angleterre relativement à cet objet.

Quant aux affaires de Suède, il ne s'y est, au moins jusques ici, absolument rien passé qui puisse autoriser les voisins à prendre ombrage et à faire de nouvelles représentations, de sorte que j'ai lieu de présumer que cette considération engagera également le comte Panin à ne pas poursuivre sa première idée qu'il vous a communiquée,[3] et d'en prendre plutôt de plus modérées et de plus assortissantes aux circonstances présentes.

Enfin, je suspends mon jugement sur l'étiquette qu'on a observée

[1] Vergl. Nr. 18194. — [2] Vergl. Nr. 18190. — [3] Panin beabsichtigte, auf die schwedische Declaration vom 6. Mai (vergl. Nr. 18106) zu antworten und zu erklären, dass die vier Mächte zwar mit den friedlichen Versicherungen Adolf Friedrichs zufrieden seien, zugleich aber gemeinschaftlich darüber wachen würden, dass keine Beschlüsse gefasst würden, die verfassungswidrig oder geeignet seien, die Ruhe des Nordens zu stören.

vis-à-vis de l'envoyé de Hollande,[1] et dont vous faites mention dans votre apostille.[2] J'ignore s'il est de saison de la relever dans les conjonctures présentes; mais, en gros, il me paraît qu'elle peut être très indifférente aux puissances étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

18198. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 juin 1769.

Votre dernière dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il aurait été fort à souhaiter que l'ambassadeur de France eût adopté, lors du séjour de mon frère le prince Henri à La Haye,[3] le parti qu'il est résolu de prendre à l'occasion de l'arrivée du duc de Glocester,[4] et qu'il se fût également rendu pour lors à Amsterdam, afin d'éviter des contestations. Je ne comprends absolument rien à toutes ces prétentions extraordinaires que la France fait faire à ses ministres dans l'étranger, et j'ignore parfaitement ce qu'elle intente de gagner par là.

Continuez, au reste, à me mander exactement toutes les nouvelles intéressantes qui vous parviendront. Pour moi, je ne saurais vous en marquer aujourd'hui d'autres sinon que les ravages des Confédérés en Pologne continuent toujours, et que, bien loin de diminuer, ils vont de jour en jour en augmentant.[5] C'est à quoi se réduisent uniquement les nouvelles qui me sont entrées.

Nach dem Concept. Federic.

18199. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 juin 1769.

La prise de Corse par les troupes françaises[6] occasionne justement, à ce que je vois par le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois qui vient de m'être fidèlement rendue, la sensation que je m'étais, il y a longtemps, figuré qu'elle produirait sur l'esprit de la nation britannique.[7] Présentement que les Français se trouvent maîtres de cette île, et que c'en est fait de la liberté des Corses, les Anglais commencent à ouvrir les yeux et à reconnaître, quoique trop tard, le tort que la perte de cette île ne manquera pas de faire à leur commerce dans la Méditerranée.

[1] Rechteren. — [2] Es handelte sich um die Frage, ob der russische Vicekanzler verpflichtet sei, die officiellen Besuche der Gesandten zweiten Ranges zu erwidern. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 581—583. — [4] Vergl. S. 368. „Il prétexte un voyage à Amsterdam." — [5] Vergl. Nr. 18195. — [6] Vergl. S. 387. — [7] Vergl. S. 384.

Pour ce qui est de l'affaire de Wilkes,[1] je suis persuadé que, malgré tout l'usage que l'opposition en prétend faire contre le ministère à la prochaine séance du Parlement, qu'elle ne saurait guère plus devenir redoutable pour la cour, après que le ministère doit nécessairement commencer à s'apercevoir qu'il est très en état de tenir tête à l'opposition et de soutenir sa thèse contre lui, dès qu'il veut seulement agir avec fermeté et ne pas se laisser intimider par de vaines criailleries.

Au reste, il me semble que, pour prévenir des contestations désagréables, à l'avenir, entre les ministres étrangers,[2] la cour où vous êtes, a pris un parti très sage en abolissant[3] tout cérémonial des fêtes qui pourront dorénavant avoir lieu à la cour.

Nach dem Concept. Federic.

18200. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 juin 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, ainsi que la lettre particulière qui y était jointe. Je n'ai jamais fait grand cas de la nouvelle qui m'était parvenue par la voie de Hollande, au sujet de l'intérêt que la cour de Vienne manifesterait publiquement de prendre à la conservation du duc de Choiseul. Les raisons qui vous en font douter,[4] et qui m'avaient déjà rendu également cette nouvelle très problématique, sont très solides. Elles me paraissent même sans réplique, et je vois par là que vous êtes bien informé.

D'ailleurs, il me paraît très vraisemblable que les heureux succès en Corse serviront de nouvel appui au duc de Choiseul pour se maintenir encore quelque temps; mais ces succès ont, d'un autre côté, réveillé la nation britannique de sa léthargie. Elle paraît en être très affectée et commence à prendre du feu à ce sujet,[5] et vous savez que, dès qu'elle vient à s'irriter tout de bon, elle entraîne le ministère dans toutes les démarches qu'elle veut entreprendre. Je ne doute pas non plus que le duc de Choiseul, glorieux des succès sur la Corse, ne forme, dans peu, de nouveaux projets et ne pense à de nouvelles entreprises. Un esprit aussi remuant que le sien ne saurait rester longtemps tranquille. Or, comme la nation britannique est déjà assez encline à se brouiller avec la France, et que l'Empereur, tout comme son frère, le grand-duc de Toscane, sont extrêmement irrités sur la conquête de

[1] Seine Ausstossung aus dem Parlament, vergl. S. 326 und 347. — [2] Vergl. S. 384. 387. — [3] Durch Rundschreiben an das diplomatische Corps. — [4] Goltz wies auf den Charakter Ludwigs XV. hin, „qui prétend que les termes auxquels il en est avec les autres puissances, sont uniquement de sa création, qu'ainsi le changement des ministres, simplement exécuteurs de ses intentions, ne peut avoir aucune influence dans les affaires". Er führte ferner an, dass Choiseuls Feinde die Fürsprache einer fremden Macht bei Ludwig XV. zu seinen Ungunsten ausbeuten würden. — [5] Vergl. Nr. 18199.

Corse,[1] il pourrait bien arriver que le duc de Choiseul, à force de former de projets et de les appuyer par ses intrigues, se brouillât, à la fin, avec toutes les puissances et s'attirât sur les bras une guerre terrible.

Que pensent donc sur les conjonctures présentes en Europe les ducs de Nivernois, de Richelieu et d'Aiguillon? Ne leur en avez-vous jamais parlé, et ne leur est-il jamais rien échappé sur ce sujet? J'attends là-dessus votre rapport, et comme la campagne entre les Russes et les Ottomans en Pologne ne se rouvrira, selon toutes les apparences, que vers la fin du mois prochain, il ne me reste rien à ajouter, si ce n'est de vous dire que le duc de Rochefoucauld me fera bien plaisir de passer par ici, et qu'il y sera très bien reçu. Je l'attends donc, à son retour de Suède, et vous aurez soin de l'en informer par écrit et d'en instruire également la duchesse de Damville sa mère dans les termes les plus polis et les plus obligeants.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18201. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 juin 1769.

Les Russes, selon le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois, semblent prendre plus d'alarme de tout ce qui se passe à la Diète présente en Suède, que certainement ces affaires ne méritent.[3] Je les envisage comme des objets nullement importants, desquels, en général, il ne résultera que peu ou point d'utilité. Je suis d'ailleurs très persuadé que le parti français en Suède est lui-même si jaloux de tout ce qui peut augmenter le pouvoir royal, qu'il n'y a pas lieu de présumer, et encore moins de craindre que ce parti favorise jamais en rien les desseins que la cour peut avoir pour obtenir plus d'autorité que les constitutions du gouvernement ne lui accordent. Vous ferez donc bien et agirez en conformité de mes intentions de tranquilliser, autant que cela se pourra sans affectation, le ministre de Russie comte d'Ostermann relativement aux appréhensions qu'il paraît avoir sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18196. — [2] Die Herzogin von Damville hatte Goltz den Wunsch ihres Sohnes wiederholt, auf der Rückreise aus Schweden dem König seine Aufwartung zu machen. — [3] Cocceji berichtete, dass Ostermann seine Besorgniss vor Verfassungsänderungen den Dänen mitgetheilt und an Philosophow gemeldet habe, „que le pouvoir du roi de Suède allait être étendu beaucoup au delà de ce que la forme de gouvernement de l'année 1720 porte".

18202. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 20. Juni, über den Churfürsten Friedrich August: „Ce jeune Prince paraît avoir beaucoup de droiture, de douceur et de bonté naturelle et n'être emporté par aucune passion, ni ambitieuse ni voluptueuse; mais il est trop peu instruit et trop peu expérimenté pour pouvoir s'être formé un système fixe. Et comme de tous ceux qui forment son Conseil et approchent de sa personne, il n'y en a aucun dont les principes ne se trouvent en contradiction avec ceux des autres, il sera certainement longtemps, avant que d'en pouvoir adopter d'assurés. Il évite particulièrement de se mêler d'aucune affaire à laquelle son pays ne trouve pas un intérêt direct et pressant."

Potsdam, 23 juin 1769.

J'applaudis parfaitement aux traits avec lesquels vous me dépeignez les affaires de la cour où vous êtes, et j'envisage la situation de cette cour tout comme vous me la détaillez par votre dernière dépêche du 20 de ce mois. Je compte qu'il faudra bien des années à l'Électeur, et je lui en donne six pour le moins, avant qu'il arrive au point de réussir à voir clair au travers du labyrinthe dans lequel toutes les affaires en général de son pays se trouvent.

En attendant, comme je ne comprends rien aux intérêts que l'Angleterre peut avoir à observer actuellement à la cour de Saxe, vous aurez soin de me mander à quoi le ministre britannique[1] s'occupe présentement, et les liaisons qu'il a à la cour où vous vous trouvez.

Vous me ferez plaisir aussi de m'informer, pour ma curiosité, à quel point la ville de Dresde se trouve rétablie des ruines que la dernière guerre lui a occasionnées.

Federic.

Nach dem Concept.

18203. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 [juin 1769].

Mon cher Frère. Je vous rends grâces de la part que vous prenez à ma santé. Je continue toujours les eaux,[2] et jusqu'ici je n'ai point à m'en plaindre.

Je vous envoie, mon cher frère, une relation de Corse que j'ai reçue de Livourne. Les réflexions que vous faites sur le sujet des Français, sont très justes;[3] la conduite de cette cour est aussi décousue, aussi inconséquente que la cervelle du ministre qui préside à ses réso-

[1] Keith, vergl. S. 13. — [2] Vergl. S. 387. — [3] Mit Hinweis auf Châtelets Auftreten in London (vergl. S. 387) schrieb der Prinz, Rheinsberg 23. Juni: „Les Français oublient que le temps est passé où Louis XIV soutenait l'insolence de ses ambassadeurs par des armées commandées par des Condé, des Turenne ou des Luxembourg . . . Si un orage politique s'assemblait contre cette nation, la fierté du ministère serait très embarrassée, et je crois que leur affaire irait bien plus mal que la présomption d'un duc de Choiseul lui permet de le penser."

lutions. Les Français sont très résolus de garder Avignon, avec le comtat Venaissin.[1] Les Papes, qui aiment, pour l'ordinaire, mieux les biens de ce monde que leurs trésors du paradis, souffriront cette perte avec bien du chagrin.

Je soupçonne que c'est cet intérêt qui avait déterminé le Saint-Père à demander à l'Empereur une entrevue, laquelle lui a été poliment refusée.[2] Ce Prince restera en Italie jusques vers la fin de juillet; il veut mener lui-même sa sœur à Parme. Nous le verrons à la fin d'août à Neisse,[3] et je crois que ce voyage n'a été imaginé que pour donner de la jalousie à la France et rendre peut-être Choiseul plus souple. Avec un peu de patience nous saurons plus précisément ce qui en est.

Les Russes, mon cher frère, ont gagné une grande bataille auprès d'Azow;[4] 6000 de leurs cosaques en ont battu autant de Turcs. Le bon Dieu va être assourdi de *Te Deum* de la part de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies; mais elle le gâtera en l'accoutumant à tant voir fêter des bagatelles. Que lui fera-t-elle pour une faveur plus marquée?

On dit que les Anglais ont été battus auprès de Madras.[5] Les actions de la Compagnie Orientale en sont considérablement tombées, et Peltz[6] proteste les lettres de change qu'il reçoit de ce pays-là. Voilà la suite de tant de possessions éparpillées dans les quatre parties de ce globe. Cela ne donne que des sujets de guerre, sans cesse renaissants. Ces possessions sont précaires, et tôt ou tard on s'en voit dépouillé. Vous croyez peut-être, mon cher frère, que je raisonne comme le renard qui trouve les raisins aigres auxquels il ne peut atteindre; mais je vous assure qu'après y avoir bien pensé, je ne voudrais d'aucun royaume hors de notre Europe, et que, si je pouvais resserrer, en arrondissant, nos provinces, je le ferais. Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

18204. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU.

[Potsdam] 24 juin 1769.[7]

Ma chère Nièce. Je vous félicite sur le beau voyage que vous allez faire à Bruxelles.[8] Je partage avec vous, ma chère enfant, tout le plaisir que cela vous fera; vous verr[ez] un monde nouveau et des

[1] Bericht von Goltz, Paris 16. Juni. Vergl. Bd. XXVII, 227. — [2] Bericht von Rohd, Wien 17. Juni. — [3] Vergl. S. 375. — [4] Bericht von Solms, Petersburg 9. Juni, vergl. S. 399 und 400. — [5] Durch Hyder Ali, den Herrscher von Maisur, und die ihm verbündeten Mahratten. Bericht von Goltz, Paris 9. Juni. — [6] Vergl. Bd. I, 59. — [7] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [8] Die Prinzessin schrieb, Breda 19. Juni, dass sie am 26. abreisen und auf einige Tage incognito Brüssel und Antwerpen besuchen würden. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

usages différents de ceux de Hollande, mais gardez-vous bien des ambassadeurs qui sont gens incommodes aux princes qui voyagent incognito.

Je compte[1] entièrement sur votre discernement dans le portrait que vous me faites du duc de Glocester;[2] selon ce que vous m'en dites, ma chère nièce, ce Prince doit être le phénix de la famille. Sa sœur[3] l'attendait avec impatience à Brunswick, lorsque je m'y suis trouvé. Je crois qu'il passera par là, pour se rendre en Danemark.

Je me représente votre séjour de Bréda, comme si je m'y étais trouvé; il me semble voir le bon prince Louis à cheval et le Prince-Stathouder exercer ces Hollandais, qui aimeraient mieux rien faire que travailler pour leur métier; je vous vois qui recevez poliment cette cour martiale, et qui l'encouragez en disant à chacun quelque chose d'obligeant.

Mais, ma chère nièce, tout cela me touche bien moins qu'un mot que vous ajoutez à votre lettre: vous me donnez l'espérance de vous revoir;[4] j'embrasse cette espérance avec empressement, ne fût-ce qu'un rêve heureux dont vous bercez la cervelle du vieil oncle; c'est toutefois une illusion qui fait plaisir. Je vous embrasse de l'idée consolante qu'elle me donne, et je vous assure qu'en aucun endroit vous ne ser[ez] plus tendrement ni plus cordialement reçue que chez le vieil oncle qui est avec l'attachement le plus sincère, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille assurances d'amitié au Prince et à notre bon Duc.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

18 205. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 juin 1769.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu par votre dernière dépêche du 20 de ce mois de l'état des négociations d'emprunt de la Russie en Hollande.[5] Vous continuerez à prêter toute votre attention à cette affaire, afin d'être parfaitement au fait en

[1] Vorlage: „conte". — [2] Die Prinzessin schrieb: „Il est beaucoup mieux que feu son frère, tant pour la figure que pour les manières; je ne crois pas qu'il a tout-à-fait autant d'esprit que le duc de York (Eduard August, vergl. Bd. XXVI, 365), mais je lui crois plus de bon sens, et on loue extrêmement son caractère." — [3] Die Erbprinzessin von Braunschweig, vergl. S. 368. — [4] Die Prinzessin erinnerte an den Besuch des Königs in Loo (vergl. Bd. XXVII, 582): „Je n'ose me flatter de jouir encore une fois de cet avantage; mais je me console avec l'espérance de faire un jour ma cour à Votre Majesté dans ma patrie." — [5] Thulemeier berichtete, dass die Anleihe von 2 Millionen (vergl. S. 359) Aussicht auf Gelingen habe, dagegen nicht eine beabsichtigte weitere im Betrage von 3 Millionen.

combien elle pourra réussir ou non, et aurez soin de m'informer de tout ce que vous apprendrez sur ce sujet.

Mandez-moi aussi ce que l'on pense, là où vous êtes, de l'aventure qui vient d'arriver à Londres entre les ambassadeurs de France et de Russie, où peu s'en est fallu, à ce que l'on prétend, que les comtes de Châtelet et de Tschernyschew ne se soient pris par la tête.[1] Ne me laissez pas ignorer non plus ce que l'on dit en Hollande au sujet du duc de Glocester qui y est actuellement,[2] et comme il ne saurait manquer que vous n'entendiez parler dans ce pays de la guerre que les nationaux des Indes orientales doivent avoir déclarée aux Anglais,[3] n'oubliez pas de me communiquer également ce qui vous reviendra à cet égard.

Au reste, je vous adresse ci-joint une lettre[4] pour ma nièce la princesse d'Orange, laquelle vous aurez soin de lui faire remettre de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 206. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A WOLFSBURG.

Potsdam, 25 juin 1769.

Vous m'avez fait plaisir de me communiquer par votre dépêche du 19 de ce mois l'entretien que le baron d'Asseburg[5] a eu avec le prince Eugène et la Princesse son épouse à Wildbad. Le discours que ce Prince lui a tenu, prouve suffisamment qu'il conserve constamment les mêmes sentiments qu'il a toujours marqués pour mon service, et que ce n'est absolument que le mauvais état de sa santé qui lui a fait prendre le parti de le quitter.[6] Et puisque la Princesse a témoigné qu'elle et le Prince son époux désireraient de pouvoir se retirer à Neuchâtel avec mon consentement, je vous autorise de pouvoir leur faire savoir que cela dépendrait entièrement d'eux, et que, bien loin d'y mettre obstacle, j'y condescendrais volontiers.

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 207. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 25 juin 1769.

Votre dépêche du 16 de ce mois, ainsi que la lettre particulière et son apostille, me sont très bien parvenues. En attendant que ces dernières soient déchiffrées, je ne vous cacherai point que je suis très curieux d'être mis au fait de la façon de penser des cours de Madrid

[1] Vergl. S. 384. — [2] Vergl. S. 392. 397. — [3] Vergl. S. 396. — [4] Nr. 18 204. — [5] Der dänische Gesandte in Stuttgart, vergl. Bd. XXVII, 551. — [6] Vergl. Nr. 18 111.

et de Lisbonne, dans la situation actuelle des affaires, en général. Ce dont je souhaite surtout d'être bien instruit, c'est l'état effectif des forces espagnoles par mer et par terre, et quel parti le Portugal pourrait bien prendre, au cas qu'il s'élevât une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne: s'il y a apparence qu'il resterait neutre ou si, au contraire, il ferait cause commune avec la dernière.

Comme je n'ai, à l'heure qu'il est, ni ministre ni autre correspondant dans ces deux royaumes, vous me rendriez un service aussi essentiel qu'agréable, si vous pouviez trouver un canal assuré pour vous procurer sur l'un et l'autre sujet des notions sur lesquelles je puisse tabler.

Au reste, voici une note des plantes[1] que l'on dit[2] croître à Paris au jardin royal. Vous saurez ce qui en est, et, en cas qu'on en puisse avoir la semence, je vous prie de m'en envoyer, avec une note de quelle façon il faut les cultiver.

Federic.

Nach dem Concept.

18208. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 juin 1769.

Votre dépêche du 9[3] de ce mois m'est très bien parvenue, mais je vous avoue que les nouvelles déclarations que le comte de Panin désire que les quatre cours fassent à la Suède,[4] me paraissent très superflues et n'aboutir à rien d'essentiel. La Russie n'a aucun sujet d'être embarrassée de la tournure que les affaires prendront dans ce royaume. Je vous l'ai déjà fait observer dans mes précédentes, et, en supposant même à la cour des vues d'agrandissement, je ne vois encore pas qu'elle puisse les mettre en exécution. Le parti français même n'est pas assez favorablement disposé pour elle pour seconder de pareils desseins, et il est constant qu'elle n'a pas les nerfs assez forts pour les faire réussir par elle-même.

Au reste, malgré tout ce que le comte Panin vous a dit du motif de l'emprunt que sa souveraine a fait négocier en Hollande,[5] il me paraît cependant si recherché que je ne saurais me persuader que ce fût en effet afin de faire voir toute l'étendue du crédit de la Russie dans l'étranger. Au moins personne n'en sera la dupe, et vous auriez mieux fait de ne pas seulement faire mention d'un prétexte aussi insoutenable, qui ne saurait que vous donner un grand ridicule aux yeux des gens sensés et au fait des affaires.

D'ailleurs, la nouvelle des avantages que les Kalmouks de Kisljar ont remportés sur les Tartares de Kuban,[6] m'a fait beaucoup de plaisir,

[1] Sago- und Bananenbäume. — [2] Dem folgenden liegt eine eigenhändige Weisung des Königs zu Grunde. — [3] In der Vorlage verschrieben: „6". — [4] Vergl. S. 391. — [5] Vergl. S. 397. — [6] Vergl. S. 396 und Nr. 18209.

et vous n'oublierez pas de témoigner au comte de Panin toute la part que j'ai prise à ce nouveau succès des armes de sa souveraine. Je souhaite de même que le changement qu'on va faire à l'armée du prince Golizyn, en y plaçant le général Elmpt,[1] produise les bons effets qu'on s'en promet; mais, en attendant, je doute fort que cette armée se trouve en présence de celle du grand-vizir avant la fin du mois prochain.

Enfin, je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, et je me borne à vous communiquer ci-joint en copie les avis qui me sont revenus de France au sujet de la prétendue défaite des Anglais aux Indes.[2]

Nach dem Concept. Federic.

18209. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 juin 1769.

Je n'ai été nullement surpris d'apprendre par votre dépêche du 17 de ce mois que l'Empereur va prolonger son séjour en Italie jusques à l'arrivée de l'archiduchesse Amélie,[3] et mes précédentes vous auront déjà fait voir que ce pays me paraissait avoir tant d'attraits pour ce Prince que je me suis toujours attendu qu'il ne le quitterait que le plus tard qu'il pourrait. Mais ce qui me surprend, c'est que l'Impératrice-Reine sa mère ne fait paraître plus d'impatience de se voir si longtemps séparée de son fils qui, à ce compte, aura fait une absence d'à peu près trois mois.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à vous mander aujourd'hui, si ce n'est que les Kalmouks qui sont sous la domination de Russie, et qui demeurent aux environs de Kisljar sur la mer Caspienne, ont remporté une grande victoire sur les Tartares du Kuban, sujets de la Porte Ottomane, du côté de la rivière de Kuma, où ils ont tué 6000 des derniers sur la place et ont fait sur eux un butin de 5000 chevaux.[4] Quoique cette victoire ne saurait influer beaucoup sur les succès des Russes en général, elle leur facilite cependant les moyens de rétablir la forteresse d'Azow, ce qui ne laisse pas d'être un assez grand avantage dans la position actuelle de ses armées.

Der König lehnt das Gesuch eines Kroatenofficiers um Aufnahme in ein Husarenregiment wegen Platzmangels ab.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] „Afin de lui être utile par ses lumières." Elmpt war Generalquartiermeister des Rumänzow'schen Corps. — [2] Goltz berichtete, Paris 16. Juni, dass die Engländer von Hyder Ali und den Mahratten lediglich genöthigt seien, sich näher bei Madras aufzustellen, vergl. dazu S. 396. — [3] Vergl. S. 396. — [4] Vergl. Nr. 18208.

18210. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 juin 1769.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est très bien parvenue. Tout ce que vous y mandez relativement aux Confédérations en Pologne,[1] ne contribuera, selon les apparences, absolument rien à la décision de la grande querelle. Cela ne fera qu'augmenter la confusion dans ce royaume, l'abîmera entièrement et n'aboutira qu'à la ruine des Polonais qu'ils se procureront mutuellement les uns aux autres.

Pour les deux grandes armées, savoir celle de Russie et des Ottomans, elles ne pourront guère se trouver en face avant la fin du mois prochain de juillet, de sorte qu'il n'est pas à présumer qu'il se passera rien de décisif entre elles avant ce temps-là.

Je m'étonne, en attendant, que vous ne sonniez mot encore dans vos dépêches de la commission dont vous êtes chargé pour le roi de Pologne;[2] j'attends avec impatience de quelle manière vous vous en serez acquitté, et l'impression qu'elle aura faite sur l'esprit de ce Prince. Les Russes agiront, selon moi, fort prudemment de se fortifier, autant qu'il sera possible, à Varsovie, puisqu'il est hors de doute qu'un corps ennemi, tout médiocre qu'il pourra être, leur donnera certainement beaucoup de tablature, s'il se présente devant cette ville.

Au reste, je vous avertis qu'il me revient que les princes de la maison de Saxe ne discontinuent d'intriguer sourdement en Pologne pour grossir le parti que chacun d'eux peut avoir dans ce royaume. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18211. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 juin 1769.

Nonobstant les plaintes que, selon votre dernière dépêche du 16 de ce mois, les ambassadeurs ont portées au sujet de la lettre circulaire relativement à la dispute entre ceux de Russie et de France,[3] je crois cependant que cette dernière n'aura aucune suite sérieuse, et que tout ce qui en pourra résulter, sera que les Russes épieront peut-être dans d'autres cours les occasions pour insulter, à leur tour, les ministres de France.

Mais pour ce qui regarde les affaires britanniques aux Deux-Indes, il me paraît que Hyder Ali et les Mahrattes, ainsi que les autres nabobs,[4] donneront encore bien de la tablature au gouvernement britannique, et que la tranquillité ne sera pas non plus sitôt rétablie dans

[1] Benoît berichtete über das Wachsen der Conföderationen und einige erfolgreiche Streifzüge von Conföderirten. — [2] Vergl. Nr. 18146. — [3] Vergl. S. 393. — [4] Vergl. S. 396. 400.

les colonies en Amérique. A en juger même par les nouvelles renfermées de ces cantons dans votre susdite dépêche,[1] l'Angleterre pourrait bien perdre, à la fin, toutes ces colonies ou se trouver au moins dans un terrible embarras, si elle n'y pouvait plus débiter ses marchandises ordinaires.

D'ailleurs, il ne m'est entré jusques ici aucun avis ultérieur relativement à la médiation britannique entre la Russie et la Porte,[2] de sorte qu'il ne me reste rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, et que je finis etc.

Nach dem Concept. Federic.

18212. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 juin 1769.

Après avoir lu le déchiffré de votre lettre particulière du 16 de ce mois, je ne veux pas vous dissimuler que je ne prétends nullement que vous me fournissiez une liste aussi détaillée et étendue de l'armée française[3] que celles qui se font ordinairement de la mienne, et que je fais examiner ensuite avec soin et avec attention. Tout ce que je demande, c'est d'être informé en gros de l'état actuel des troupes françaises en général et de la force de chaque compagnie, soit d'infanterie ou de cavalerie, en particulier; à combien de fantassins ou de maîtres le règlement les a fixées et combien elles contiennent effectivement, à l'heure qu'il est; et je ne souhaite de le savoir qu'afin de juger avec précision ce qui manque à leur état complet. Aussi, après ces éclaircissements, n'ai-je plus lieu de douter que vous ne trouviez moyen de me satisfaire, et je m'attends que vous ne négligerez rien pour me procurer sur ce sujet des notions sur lesquelles je puisse tabler.

Quant aux affaires de Corse, les nouvelles qu'on en a ici, sont assez analogues aux vôtres, et on ne saurait plus révoquer en doute que le brave général Paoli ne soit réduit aux abois.[4] On prétend, à la vérité, qu'il se trouve encore à la tête d'un corps de 12 000 hommes, mais comme il n'a plus aucun poste tenable, il n'y a aussi nulle apparence qu'il puisse soutenir encore longtemps la gageure. D'ailleurs il ne m'est rien entré de nouveau.

Nach dem Concept. Federic.

18213. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 juin 1769.

Ayant vu, par le contenu de votre dernière dépêche du 21 de ce mois qui m'est bien parvenue, que la peste commence à se faire sentir

[1] Maltzan berichtete über Proteste der Colonien gegen die Einfuhr englischer Waaren. — [2] Vergl. S. 385. — [3] Vergl. S. 355. — [4] Vergl. S. 384. 387.

dans l'armée ottomane, je vous enjoins d'être extrêmement vigilant par rapport aux nouvelles qui vous entreront à ce sujet, et de ne me laisser absolument rien ignorer de ce qui vous reviendra à cet égard, afin que je puisse, au cas que cette affreuse contagion dût s'étendre plus loin, prendre des précautions nécessaires pour empêcher qu'elle ne s'approche de trop près de mes frontières.

Dans ces conjonctures, les Russes agissent très prudemment de rassembler de plus en plus leurs troupes[1] aux environs de Varsovie, et j'approuve parfaitement la conduite qu'ils tiennent à cet égard; car, si la grande armée russienne ne prend la résolution de marcher de nouveau en avant pour aller à la rencontre des Turcs, et qu'elle n'ait le bonheur de leur livrer bataille et de les défaire, la Pologne entière doit s'attendre à être infectée infailliblement dans peu de cette terrible contagion et à se voir exposée, outre cela, aux ravages et cruautés des troupes ottomanes.

Vous ne manquerez pas, dans ces circonstances, de tâcher de vous acquérir l'amitié du prince Wolkonski; peut-être serez-vous assez heureux de gagner sa confiance et de vous mettre au fait, par son moyen, de bien des choses que vous n'avez pu apprendre par celui du prince Repnin.

Au reste, je vous réitère encore de vous acquitter au plus tôt des insinuations dont vous êtes chargé vis-à-vis du roi de Pologne,[2] et de me rendre fidèlement compte de l'impression qu'elles auront faite sur l'esprit de ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

18214. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 juin 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. La querelle qu'il y a eu dernièrement entre les ambassadeurs de France et de Russie au bal de Saint-James,[3] fera vraisemblablement beaucoup de bruit dans le monde politique; mais c'est aussi là tout à quoi elle aboutira, et il n'y a pas apparence que les cours de France et d'Espagne profiteront rien de réel par la conduite du comte de Châtelet vis-à-vis du comte Tschernyschew en Angleterre,[4] auquel on y paraît accorder une approbation générale.

Quoi qu'il en arrive, n'oubliez pas de me mander la façon de

[1] Aus Grosspolen und Polnisch-Preussen. — [2] Vergl. Nr. 18146. — [3] Vergl. S. 384. — [4] Puente hatte Thulemeier erklärt, „que les cours de Madrid et de Versailles étaient très jalouses de la prérogative que la cour de Pétersbourg prétendait s'arroger, d'autant plus qu'il paraissait toujours que les ministres de cette cour étaient disposés à la soutenir dans toutes les occasions."

penser là où vous êtes, sur la conquête des Français de l'île de Corse, et le jugement que l'on porte là-bas sur cet évènement.

Au reste, je ne saurais vous marquer aujourd'hui d'autre nouvelle relativement à ce qui se passe en Pologne, sinon que l'on prétend que[1] la grande armée russienne recevra dans peu des ordres de Pétersbourg de se mettre de nouveau en marche et d'aller derechef à la rencontre des Turcs pour leur livrer bataille. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a pas apparence qu'il se passe rien de décisif dans ces contrées avant la fin de juillet prochain.

Federic.

Nach dem Concept.

18215. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 juin 1769.

Le système du prince Kaunitz n'aboutit pas simplement, ainsi que vous paraissez le supposer dans votre dernière dépêche du 21 de ce mois, à rendre indissolubles les liens entre les maisons d'Autriche et de Bourbon;[2] j'ai plutôt lieu de supposer que ses vues vont plus loin, et qu'il tâche surtout de mettre par cette alliance sa cour dans une situation où elle ait le dos entièrement libre. En effet, aussitôt qu'elle est en bonne intelligence avec l'Espagne et la France, dût-elle même n'avoir aucun secours effectif à espérer de la part de ces deux couronnes, c'est toujours un grand point de gagné pour elle qui la met à même de tourner, en cas de guerre, toutes ses forces contre moi. C'est au moins ainsi que j'envisage le système du prince Kaunitz, et vous ne vous tromperez sûrement point en le regardant, de même, sous ce point de vue et d'être assuré que c'est la base de toute l'alliance entre ces maisons.

Mais c'est aussi ce qui me fait prendre bien peu de confiance dans l'entrevue prochaine avec l'Empereur, et je ne saurais vous dissimuler que je doute fort qu'il en résulte quelque effet heureux et avantageux pour l'avenir. J'ai plutôt lieu de soupçonner qu'elle cache des vues secrètes, et que peut-être on se propose, d'un côté, de m'endormir par cette démonstration amicale et de me faire accroire qu'il n'y a absolument plus rien à craindre pour moi de la part de l'Autriche, et, de l'autre, de rendre la France plus docile et pliable par la perspective

[1] Bericht Benoîts, Warschau 21. Juni. — [2] Anknüpfend an die Nachricht von der bevorstehenden Werbung des Dauphins um Maria Antoinette berichtete Rohd: „C'est ainsi que le prince Kaunitz est enfin parvenu à lier, par autant de nœuds qu'il lui a été possible, les maisons d'Autriche et de Bourbon ensemble, afin de perpétuer son système et d'en faire une digue impénétrable et une barrière des plus fortes contre les entreprises du Nord. Il a cru, sans doute, que ces unions si souvent répétées, en Toscane, à Naples, à Parme et en France, rendraient leurs intérêts communs et les feraient penser l'une comme l'autre."

qu'il ne dépendait que de la cour de Vienne de se raccommoder sincèrement avec moi et d'y faire succéder des liaisons plus étroites encore.

Au reste, je n'ai rien de nouveau de Pologne et de Suède. Tout s'y trouve encore dans la même situation, et je me réfère, à cet égard, à ce que je vous ai mandé précédemment.

Rohd wird angewiesen, Lazerolen-Sträucher aus Tirol zu schicken.

Nach dem Concept. Federic.

18216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 juin 1769.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, et je vous adresse ci-joint la dépêche[1] que je vous ai promise en réponse au contre-projet de la cour où vous êtes, pour le renouvellement de notre alliance.[2] Elle vous apprendra en détail les raisons qui me déterminent à décliner plutôt, pour le présent, ce renouvellement et à le remettre à l'échéance du traité de cette alliance, pour voir s'il n'y aura pas alors moyen de s'entendre plus facilement sur les conditions. En effet, je n'aime pas de m'engager à des stipulations que je ne saurais observer, et, étant intentionné de remplir religieusement et de bonne foi tous mes engagements, il m'est impossible d'en admettre qui sont diamétralement opposés au bonheur et à la prospérité de mes États, et qui pourraient les jeter un jour en mille embarras et perplexités.

Au reste, j'ai été charmé d'apprendre la bonne arrivée de mon portrait[3] et que Sa Majesté Impériale a bien voulu l'agréer comme un gage de mon attachement et de mon amitié. Celui de cette grande Princesse[4] m'est également entré, et vous n'oublierez pas de lui en faire mille remercîments et de l'assurer que je sentais tout le prix de la faveur qu'elle avait bien voulu me faire éprouver dans cette occasion. Je l'ai trouvé très ressemblant, et j'ai d'autant plus lieu de m'en persuader qu'il m'a paru y voir très bien exprimés différents traits que je lui ai connus dans sa jeunesse.

Enfin, voici un extrait de mes lettres de Hollande[5] qui vous fera voir que la cour de France, bien loin de désavouer la conduite que son ambassadeur a tenue en dernier lieu vis-à-vis du comte de Tschernyschew à Londres, ne fait que l'approuver, en lui renouvelant ses ordres de ne céder jamais le pas à personne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 18217. — [2] Vergl. S. 344. — [3] Vergl. S. 330. — [4] Vergl. S. 246. — [5] Vergl. Nr. 18214.

18217. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 28 juin 1769.[2]

Après avoir relu, à mon retour ici, et pesé avec attention le contenu de votre dépêche du 12 de mai et du contre-projet qui y était joint,[3] je n'ai pas voulu différer à vous faire parvenir les ordres détaillés que je vous ai promis sur ce sujet.

Je ne saurais vous dissimuler que ce contre-projet si longtemps attendu a eu lieu de me surprendre, vu l'extrême disproportion qui s'y trouve entre le peu d'avantages qu'on m'y accorde, et les conditions onéreuses qu'on y exige de ma part, et qui sont telles que je ne saurais y acquiescer. En proposant à la cour de Russie le renouvellement de l'alliance, avant l'expiration du terme et dans des circonstances où l'on n'a pas coutume ordinairement de faire une offre pareille,[4] j'ai voulu donner à l'Impératrice une preuve de mon attachement à ses intérêts et du désir que j'avais de perpétuer les liens qui nous unissent; mais j'ai cru qu'il ne serait question que de renouveler les engagements qui subsistaient déjà entre nous, sans en contracter de nouveaux et de plus forts que les précédents; et si j'ai proposé, en même temps, l'addition d'un seul article, contenant la garantie de la succession dans les pays d'Ansbach et de Baireuth,[5] je m'y suis cru autorisé non seulement, parceque cet article m'a paru propre à compenser les choses, dans un temps où je suis le premier à fournir le contingent stipulé par le traité, mais encore parceque j'ai envisagé cet engagement comme ne devant[6] point être onéreux à la cour de Russie, parcequ'on ne peut être allié, sans avoir de mutuelles obligations.

Il[7] n'y a seulement qu'à réfléchir à l'âge peu avancé du margrave

[1] Dieser im Ministerium auf Grund mündlicher Weisungen des Königs (vergl. Nr. 18143) aufgesetzte Erlass wurde dem Könige von Finckenstein mit einem Begleitbericht, Sanssouci 14. Juni, im Concept vorgelegt. — [2] Das Datum nach der Ausfertigung. — [3] Vergl. Nr. 18126. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 597. — [5] Vergl. S. 53. — [6] Die folgenden Worte bis zum Schluss des Absatzes eigenhändig vom Könige eingefügt. Der erste Entwurf lautete: „comme ne devant pas coûter grand'-chose à la cour de Russie, et ne pouvant pas lui être fort à charge.“ — [7] Der folgende Absatz bis zum Schluss eigenhändig vom Könige eingefügt. Der erste Entwurf lautete: „Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à considérer que le cas de cette garantie est très éloigné, vu l'âge peu avancé du margrave d'Ansbach; qu'il peut, à la vérité, exister, mais qu'il est très possible aussi qu'il n'en soit jamais question, et qu'il est même plus probable que cette succession ne donnera pas lieu à la guerre qui rendrait l'assistance de la cour de Russie nécessaire. Du moins la conduite que la cour de Vienne vient de tenir à l'occasion de la réunion des deux États de Franconie, en faveur du margrave d'Ansbach, semble-t-elle l'indiquer. En effet, si cette cour s'était proposée d'attaquer cet ordre de succession et le pacte sur lequel il est fondé, elle aurait dû le faire dès à présent, puisque cette réunion des deux margraviats sous un même chef ne s'est faite qu'en vertu dudit pacte, et que celle de ces États à l'électorat, qui doit avoir lieu après l'extinction entière de la branche de

d'Ansbach, sa vie peut être longue, même il peut arriver que, le cas de la succession venant à échoir, personne ne me disputera les droits incontestables que j'ai à cette succession. La conduite que la cour de Vienne vient de tenir à la réunion des deux margraviats,[1] en est un préjugé favorable; si elle se proposait à chicaner mes droits, elle aurait dû fonder ces chicanes en refusant de voir à présent réunir le margraviat de Baireuth à celui d'Ansbach, de sorte que, par un aveu tacite, la cour impériale reconnaît dès à présent le droit des princes de Brandebourg d'arranger entre eux et de régler, selon qu'ils en conviennent, l'ordre de leur succession.

Mais supposé que, contre toute attente, le cas de cette garantie vînt pourtant à exister, la clause qu'on a trouvé à propos d'insérer dans le contre-projet en y ajoutant les mots »conformément aux lois de l'Empire Germanique«,[2] rendrait ladite garantie entièrement précaire et absolument dépendante du bon plaisir de la cour de Russie. Les constitutions de l'Allemagne ont été sujettes à tant de variations et sont devenues si obscures et si douteuses par les guerres qui les ont enfreintes, par les traités de paix qui les ont changées, et par la forme même du Corps Germanique, toute différente aujourd'hui de ce qu'elle était autrefois, que, dans le cas d'une guerre, tout le monde a recours aux lois de l'Empire pour faire valoir son droit, et que chaque partie les interprète à sa guise. Il n'en faut pas davantage pour sentir que cette modification, très inutile par elle-même, ne servirait qu'à affaiblir la garantie qu'on veut m'accorder.

A cette première considération il en faut ajouter une seconde, c'est qu'il était d'usage autrefois que les pactes et les conventions des Princes de l'Empire n'étaient censés valides qu'autant qu'ils étaient munis de la confirmation de l'Empereur. La maison d'Autriche s'était arrogée ce droit pour étendre son influence jusque dans les arrangements intérieurs des maisons d'Allemagne. L'expérience a fait sentir aux Princes de l'Empire l'inutilité et l'inconvénient de cette formalité, qui n'est, d'ailleurs, prescrite par aucune loi. Les[3] plus puissants d'entre eux s'en sont insensiblement dispensés. L'histoire de l'Empire en fournit une infinité d'exemples. Le pacte de la maison de Württemberg de 1617, celui qui a été signé en 1715 à Wildbad, plusieurs conventions pareilles dans la maison de Saxe de la ligne ducale, ainsi que dans les maisons

Franconie, est une suite nécessaire de cet arrangement et serait fondée sur le même principe, savoir le droit qui appartient aux princes de la maison de Brandebourg d'arranger entre eux leur ordre de succession."

[1] Vergl. S. 203. — [2] Vergl. S. 343. 344. — [3] Den folgenden Sätzen, bis zu den Worten „confirmée par l'Empereur", liegt wieder eine eigenhändige Aufzeichnung des Königs zu Grunde: „Il faut ici nécessairement citer quelques exemples." Der erste Entwurf lautete: „Les plus puissants d'entre eux s'en sont insensiblement dispensés, et je n'ai pas hésité d'en faire de même lors du dernier pacte de la maison de Brandebourg."

palatines de Veldenz et de Birkenfeld, enfin l'arrangement que feu le landgrave de Hesse a fait au sujet de la succession de la comté de Hanau,[1] ont tous été conclus sans la participation de la cour impériale, et j'ai d'autant moins hésité à en agir de même, lors du dernier pacte de la maison de Brandebourg, que la convention de Gera, à laquelle il a été substitué, n'a également pas été confirmée par l'Empereur. Posons cependant le cas qu'un motif de jalousie et des circonstances favorables fissent naître un jour à la cour de Vienne le dessein de troubler cet ordre de succession, de quel autre prétexte pourrait-elle se servir que de l'omission de cette formalité, en faisant valoir, à cette occasion, les constitutions germaniques? et quelque frivole que fût ce prétexte, la cour de Russie n'y pourrait-elle pas trouver une raison pour se dispenser de l'exécution de cette garantie? Je rends justice à la droiture des sentiments de l'Impératrice, et je suis persuadé que cette Princesse n'a pas songé, en ajoutant cette restriction, aux inconvénients qui en pouvaient résulter pour moi; mais je me crois autorisé, par la même raison, à demander qu'elle soit retranchée de l'article de cette garantie, et je me promets de son amitié qu'elle sentira elle-même la justice de cette demande.

L'article des affaires de Suède[2] qu'on a trouvé bon de joindre à celui de ladite garantie, contient des engagements si nouveaux et si disproportionnés[3] en même temps que je me trouve également dans la nécessité de m'y refuser. Il s'entend de soi-même que la cour de Russie est en droit d'exiger mon secours, dans le cas où elle serait attaquée par la Suède. J'y suis obligé par le corps du traité, ainsi que par celui qui subsiste déjà actuellement entre nous. Je conviens aussi que j'ai un intérêt commun avec toutes les puissances du Nord pour empêcher[4] le rétablissement entier[5] de la souveraineté dans ce royaume,[6] quoique je n'aie pas le même droit de m'y opposer à force ouverte que la cour de Russie, qui a par devers elle la garantie expresse de la forme présente du gouvernement dont elle s'est chargée par le traité d'Abo. Cette différence ne m'a pas empêché de donner les mains au second des articles secrets de notre alliance[7] et d'en proposer le renouvellement dans le projet que je lui ai fait remettre; mais c'est aussi là tout ce que je puis faire, et tout ce qu'on est en droit d'exiger de moi. Vouloir aller plus loin, exiger que j'entre, sans connaissance de cause, dans toutes les mesures que la Russie et le Danemark jugeront à propos de prendre à cet égard, faire un *casus fœderis* de chaque

[1] Vergl. S. 132. — [2] Article secret III. — [3] Eigenhändige Aenderung des Königs. Im ersten Entwurf stand: „onéreux". — [4] Die im Entwurf folgenden Worte: „autant qu'il est en mon pouvoir", sind von dem König gestrichen. — [5] Das Wort „entier" eigenhändig von dem König eingefügt. — [6] Eigenhändig von dem König geändert. In dem Entwurf stand: „dans le royaume de Suède". — [7] Article secret II des Vertrages von 1764 handelte von der Erhaltung der schwedischen Verfassung.

changement que la Suède fera dans sa forme de gouvernement, même de ceux que sa constitution la met en droit de faire, et cela par la seule raison qu'ils pourraient, comme le comte Panin vous l'a insinué,[1] mener insensiblement à la souveraineté, et m'obliger d'attaquer la Suède, pour cette seule raison, dans ses possessions en Allemagne, ce serait changer notre alliance de défensive qu'elle est, en offensive, donnant l'éveil à toute l'Europe, et m'entraîner dans une guerre qui ne tarderait pas à être suivie d'un embrasement général, aussi contraire au système pacifique de la Russie qu'au mien.

Il ne faut pas confondre les changements que la Suède peut faire dans sa constitution. Il n'y a qu'un bouleversement de la forme du gouvernement qui puisse autoriser la Russie à faire valoir sa garantie, mais si les Suédois ne font autre chose que rétablir le Roi dans la jouissance des privilèges qui appartiennent à la cour, en vertu de cette forme de gouvernement que l'esprit de faction lui a enlevée à différentes Diètes, et que la cour de Russie elle-même a voulu lui faire rendre à la dernière assemblée des états, il n'y a rien à dire, et ce serait disputer à la couronne de Suède son indépendance que de vouloir s'y opposer ouvertement. J'ai cependant lieu de croire que les états n'iront pas plus loin. Les propos que le duc de Choiseul a tenus à ce sujet,[2] ne signifient rien; je ne les attribue qu'à son ignorance et à cette inconséquence qui constitue le fond de son caractère; tout au plus prouveraient-ils que ce ministre a un pareil dessein. Mais il ne s'ensuit pas de là que les partisans de la France en Suède veuillent entrer dans toutes ses vues; pour peu qu'on connaisse les motifs secrets qui les animent, on a lieu d'en douter. Si j'en dois croire les derniers avis qui me viennent de Stockholm, ils ne sont encore rien moins que décidés sur ce sujet, et il y a toute apparence qu'ils ne donneront jamais à la cour un pouvoir qui pourrait leur nuire. Mais, en supposant qu'ils remettent la distribution des charges et quelques autres points sur le pied où ils ont été en 1720, quel droit aurais-je à m'y opposer? Et si, en vertu d'un engagement contracté avec la Russie, je voulais, à cette occasion, faire entrer mes troupes en Poméranie, n'agirais-je pas alors, à la lettre, contre les constitutions les plus claires du Corps Germanique? La Suède, ne serait-elle pas en droit de réclamer l'assistance de l'Empire, ainsi que celle de la France, comme garante de la paix de Westphalie? La cour de Vienne, verrait-elle tranquillement une pareille levée de bouclier, et une guerre générale, n'en serait-elle pas la suite toute naturelle? Tout cela est si clair et si palpable que je ne puis concevoir comment on a pu me proposer un article auquel mes propres intérêts et ceux de la tranquillité de l'Europe ne me permettront jamais d'acquiescer.

[1] Vergl. S. 342. — [2] Wie Goltz, Paris 24. März, berichtete, hatte Choiseul von einer Macht Adolf Friedrichs gesprochen, „plus étendu que celui qu'il a aujourd'hui, mais néanmoins limité, tel à peu près que l'avait eu Charles XII“.

Quant aux affaires de Pologne, je ne comprends pas non plus pourquoi l'on a fait mention dans cet article de la convention secrète de 1764, qui n'a eu visiblement pour but que l'élection du Roi d'aujourd'hui,[1] et qui a eu dès lors son entier accomplissement? Tout ce qu'on peut exiger relativement aux circonstances d'aujourd'hui, c'est le renouvellement de la convention de 1767 que j'ai eu soin d'alléguer moi-même dans l'article[2] du projet qui vous a été envoyé. Enfin, je ne saurais terminer cette matière, sans vous témoigner[3] mon étonnement de la forme qu'on a donnée à ce projet, conçu en termes équivoques, ambigus et peu satisfaisants. Vous savez que la clarté doit être le premier mérite de tout contrat; or une alliance est un contrat politique entre deux ou plus de souverains, et l'expérience a fait connaître qu'on ne peut assez scrupuleusement vétiller sur les termes, lorsqu'il s'agit de signer un acte public, parceque l'abus des termes a souvent donné lieu à de lourdes bevues, et que, si l'on est sincère, on n'a pas recours à des chevilles et des équivoques pour s'expliquer.

Pour résumer tout ce que je viens de vous détailler, mon intention est que vous en fassiez usage pour faire sentir poliment et convenablement[4] au comte Panin que, pour renouveler notre traité, il fallait qu'il s'y trouvât une réciprocité exacte; que, si l'on voulait écarter du contre-projet tout ce qui était contraire à cette réciprocité, conserver l'article des affaires de Suède, tel qu'il avait été conçu jusqu'ici, en retrancher toutes les additions, sur lesquelles je vous ai fait mes observations, omettre la clause préjudiciable qu'on a attachée à la garantie des États de Franconie, m'accorder cette garantie dans les termes dans lesquels je l'ai proposée, s'en tenir, quant aux affaires de Pologne, à l'article de mon projet et rédiger le tout dans la forme ordinaire d'un traité, je serai prêt alors à donner les mains à ce renouvellement, avec tout l'empressement d'un allié fidèle et sincère de l'impératrice de Russie; mais que, si l'on insiste sur le contenu de ce contre-projet, j'ai résolu d'attendre[5] l'expiration de notre traité actuel plutôt que de me lier les mains par des engagements si contraires à mes intérêts[6] et où l'égalité qui doit servir de fondement à tous les traités, a été si peu observée.

[1] Vergl. S. 50. 51. — [2] Article secret II, vergl. S. 53 und 343. — [3] Die folgenden Worte, bis zum Schluss des Absatzes, sind nach der eigenhändigen Aenderung des Königs eingefügt. Der Entwurf lautete: „sans vous témoigner ma surprise tant au sujet de la forme inusitée qu'on a donnée à ce contre-projet, en joignant dans un seul et même article des affaires qui n'ont aucune connexion (vergl. S. 342), que de l'ambiguité qui règne dans les expressions dont on s'est servi. L'un et l'autre ne doit pas avoir lieu dans un traité. Chaque matière doit avoir son article séparé, et les engagements qu'on y contracte, doivent être énoncés avec assez de clarté et de précision, pour qu'on ne puisse jamais les éluder.“ — [4] Eigenhändige Aenderung des Königs. In dem Entwurf stand: „en termes polis et convenables“. — [5] Eigenhändige Aenderung des Königs. In dem Entwurfe stand: „j'aimerais mieux attendre“. — [6] Eigenhändige Aenderung des Königs. In dem Entwurfe stand: „si onéreux pour moi“.

Vous témoignerez, en même temps, à ce ministre, aussi bien qu'à l'Impératrice, si elle vous parle sur cette matière, que j'avais cru, en vertu de l'amitié qui subsistait entre nous, devoir m'expliquer avec franchise et candeur sur les raisons qui m'empêchent d'acquiescer au contre-projet qui m'a été envoyé, et vous y ajouterez que l'exactitude avec laquelle j'ai rempli jusqu'ici mes engagements, devait lui prouver ma façon de penser et mes sentiments et lui en assurer la durée pour l'avenir.

J'attends votre rapport sur la manière dont vous vous serez acquitté de ces ordres, et sur la réponse qu'on vous fera; mais je ne puis que vous répéter, en finissant, que mon parti est pris de ne jamais conclure sur un pied aussi désavantageux pour mes intérêts.

Nach dem im Ministerium aufgesetzten Concept.

18218. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 29 juin 1769.

Votre dépêche du 19 de ce mois, avec son post-scriptum et une lettre particulière, viennent de m'être bien rendues. Vous n'avez nul sujet de vous inquiéter sur les prétendus avantages des Turcs sur les Russes. Malgré tous les bruits qu'on en répand, ils sont destitués de tout fondement, et l'on ne saurait les regarder que comme un effet de l'animosité des cours de Vienne et de Versailles contre la Russie. Il est plutôt avéré par toutes les lettres de Pologne que ce sont les Turcs qui ont été battus par les Russes, et la victoire de ces derniers n'est pas sujette au moindre doute. Mais, d'un autre côté, il n'est pas moins vrai que le prince Golizyn n'a pas fait éclater, dans cette occasion, une grande intelligence dans son métier. Il s'est retiré de Chozim, après avoir remporté la victoire,[1] sans y avoir été obligé par un motif raisonnable. Tout ce qui peut lui servir, en quelque façon, d'excuse, c'est qu'il n'avait pas encore rassemblé, dans ce moment, toute son artillerie[2] pour poursuivre sa victoire et s'emparer tout de suite de la forteresse de Chozim. En général, quant aux batailles, je ne suis nullement en peine pour les Russes. Comme ce sont des troupes aguerries, il me semble qu'il n'y a rien à appréhender de ce côté-là. Mais, pour le reste, je ne veux pas disconvenir non plus qu'il est possible que leurs généraux puissent commettre quelques fautes qui pourraient bien ralentir les succès de leurs opérations, et c'est un article dont je ne voudrais pas être garant, puisque je ne connais pas assez l'habileté et l'expérience de ces généraux pour en porter un jugement solide et juste.

Quant au tableau que votre post-scriptum fournit de l'état actuel des finances françaises, je ne saurais vous dissimuler que j'y trouve un contraste qui me paraît très difficile à combiner. Vous convenez que

[1] Vergl. S. 335. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 7. Juni.

le gouvernement est surchargé de dettes, et qu'on ne pense seulement pas à les acquitter. Vous ajoutez même que cela va si loin qu'il y a jusques aux pensions de la maison militaire du Roi qui sont arriérées, et, enfin, vous finissez par dire qu'on pense à contracter de nouvelles dettes, tandis que le contrôleur-général[1] a imaginé un nouveau projet très lucratif pour augmenter les revenus de l'État. Joignez à tout ceci les revenus tant ordinaires qu'extraordinaires que la cour se fait, et que vous faites monter à 400 millions de livres, qui font à peu près 120 millions d'écus, et vous serez obligé de convenir qu'il est difficile à concevoir qu'une recette aussi immense puisse être absorbée par les dépenses seules de la cour où vous êtes. Cent mille écus à la maîtresse ne font pas un objet pour occasionner un dérangement aussi considérable dans ses finances, et il est tout aussi impossible qu'on puisse mettre tout le reste à la charge de ceux qui sont employés à la perception de ces revenus, quelque grandes que puissent être d'ailleurs leurs rapines. Si donc il y avait seulement un homme raisonnable et solide dans le ministère français, je serais toujours tenté à croire qu'on met effectivement quelques sommes à côté, afin de ne pas manquer de ressources, en cas de guerre, et cette idée me paraît d'autant plus plausible que toutes ses autres ressources sont entièrement épuisées, et qu'ils n'ont plus le moindre crédit dans l'étranger.

La seule objection qu'on pourrait faire, et qui pourrait accréditer votre idée d'une disette réelle d'argent, c'est si le gouvernement faisait acquitter régulièrement les intérêts et rembourser, en même temps, quelques capitaux. En effet, les intérêts de 3 à 4 mille millions de dettes, joints aux payements qu'on ferait à compte des capitaux, feraient un objet très considérable de dépense et pourraient donner lieu à une disette réelle; et comme c'est un article très intéressant, afin de juger de ce qu'en cas de guerre la France serait effectivement en état de faire, vous n'oublierez pas de redoubler vos soins et vos efforts pour vous en mettre bien au fait. Il me semble aussi qu'il ne vous sera pas très difficile de pénétrer ce qui en est. Quand on s'y prend bien, on peut tout apprendre en France. Il n'y a point de secret pour des gens fins et sensés, et, avec votre génie, vous n'avez qu'à vous répandre un peu plus dans les sociétés et épier les moments favorables qui se présenteront, pour être sûr de vous procurer des notions sûres sur ce sujet.

Enfin, vous verrez par la lettre[2] ci-jointe en original du sieur Roubeaud tout le détail de son nouveau projet;[3] mais comme je ne veux plus entrer en rien avec cet homme, vous n'avez qu'à le renvoyer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] d'Inveau. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Goltz übersandte die Abschrift eines Schreibens Roubeauds (vergl. S. 163), d. d. Paris 1. Juni, mit Vorschlägen für die Hebung des Emdener überseeischen Handels und mit der Bitte, ihm einen Credit auf die Bank in Berlin zu bewilligen.

18219. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 juin 1769.

Mes dernières dépêches de France[1] contiennent un tableau très-intéressant de l'état actuel des finances de cette couronne, et c'est ce qui m'engage à vous en faire tenir ci-joint un extrait.

Nach dem Concept. Federic.

18220. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 juin 1769.

Vous avez raison de dire, et j'y applaudis parfaitement, que le manque des 600000 écus qui se trouve dans les revenus de la cour de Saxe, forcera cette cour à faire une réforme bien plus considérable parmi ses troupes que n'est celle que, suivant votre dernière dépêche du 27 de ce mois, elle est prête de commencer.[2] Une augmentation aussi forte que 600000 écus dans les finances de la Saxe n'est certainement pas une opération facile, et, avec cela, 6000 hommes de plus ou de moins peut, ce me semble, être assez indifférent à la cour où vous êtes. Si donc cette réduction a lieu, n'oubliez pas de m'informer exactement de quelle force sera le corps de troupes qui restera à cette cour, après la réforme faite.

Quoique vous ne présumez pas, d'ailleurs, par les raisons que vous alléguez, de pouvoir tirer des insinuations dont vous êtes chargé vis-à-vis du père confesseur de l'Électeur, les avantages que j'en espérais,[3] les ouvertures que vous êtes autorisé de lui faire, vous faciliteront cependant les moyens à pouvoir lier beaucoup plus aisément connaissance avec lui que vous n'auriez pu faire sans cela, de sorte qu'elles vous seront toujours au moins de quelque utilité.

Je suis surpris, au reste, d'apprendre que l'Électrice douairière ait accordé sa confiance à un homme qui en a pu abuser aussi grossièrement que celui dont vous faites mention dans votre susdite dépêche.[4] Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18218. — [2] 20 Mann in der Compagnie bei der Infanterie und 15 Pferde in der Escadron. — [3] Borcke berichtete: „Ce confesseur est extrêmement boutonné sur ses sentiments politiques et, à ce qu'on m'a assuré, ne s'en ouvre envers personne, pas même envers son maître, voulant apparemment se réserver la politique de s'expliquer suivant les circonstances et les évènements futurs." Vergl. Nr. 18194. — [4] Ein Italiener, Namens Violenti, den Maria Antonia als Secretär gebrauchte, hatte ihre Unterschrift auf Wechseln gefälscht.

18221. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 juillet[1] 1769.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre dépêche du 24 de ce mois [passé], vous avez fait connaître à l'Impératrice-Reine que je me conformerais à tout ce que l'Empereur son fils pourrait exiger de moi relativement à notre prochaine entrevue,[2] et comme cette Princesse vous a promis en revanche de vous informer plus particulièrement du jour que Sa Majesté Impériale comptait d'arriver à Neisse, j'attends que vous m'en rendiez compte, pour prendre mes arrangements ultérieurs en conséquence.

En attendant un nouvel accès de goutte aux mains m'empêche de répondre plus au long à votre dépêche susmentionnée, et je finis.

Nach dem Concept. Federic.

18222. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 juillet 1769.

La dernière poste ne m'a point apporté de vos dépêches; mais, en attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que le sieur de Sabatier est déjà arrivé à Berlin pour se rendre, en qualité de chargé d'affaires de France, à la cour où vous êtes.[3] Il a témoigné une grande envie de faire un tour ici, mais, ne jugeant pas à propos de lui en accorder la permission, je lui ai fait connaître par mon ministre d'État et de cabinet le comte de Finckenstein que, dans le temps où je me trouvais ici présent, les étrangers ne pouvaient jamais satisfaire leur curiosité et voir tout ce qu'il y avait à voir, de sorte qu'il ferait mieux de remettre cette petite excursion jusques à un autre temps plus convenable. Il est donc resté à Berlin d'où il continuera apparemment, dans peu, sa route pour Pétersbourg, et comme il passe pour un homme extrêmement intrigant, vous n'oublierez pas d'en prévenir le comte Panin, afin qu'il se tienne sur ses gardes vis-à-vis de lui.

D'ailleurs, un nouvel accès de goutte aux mains ne me permet pas de vous écrire une plus longue dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vom 2. Juli ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 454. — [2] Vergl. Nr. 18175. Rohd hatte bei einer Hoffestlichkeit den Auftrag persönlich an Maria Theresia ausgerichtet. — [3] Vergl. S. 375.

18 223. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 4 juillet 1769.

Vu les considérations que vous alléguez dans le rapport ci-joint du 3 de ce mois, la demande du prince Eugène de Württemberg ne me paraît sujette à aucune difficulté, et je lui accorde avec plaisir mon appui et ma garantie[1] pour la demande qu'il va faire aux états de Württemberg relativement à l'éducation de ses enfants. Je vous laisse donc le soin de lui répondre dans ce sens.[2]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

18 224. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 5 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 30 de juin dernier, et vous sais gré de la description[3] que vous y avez jointe de la ville de Dresde. Vous m'avez mis par là en état de juger à peu près à quel point cette ville se trouve rétablie des ruines qu'elle a essuyées pendant la dernière guerre. Comme je présume, par tout ce que votre susdite dépêche comprend d'ailleurs,[4] que la cour où vous êtes, ne fournira pas de sitôt des évènements fort intéressants et de grande importance, je permets que vous puissiez profiter en attendant, par cette raison, dans une huitaine ou quinzaine de jours, de la permission que je vous ai accordée ci-devant de vous absenter de ladite cour pendant quelques mois[5] et d'aller, pendant ce temps, arranger vos affaires domestiques, puisqu'elles exigent votre présence.

Je suis bien fâché, au reste, de ne pouvoir disposer en votre faveur du poste de directeur de la régie du tabac qui vient de vaquer par la mort de l'écuyer de Schwerin, et que vous sollicitez par votre lettre particulière qui m'a été fidèlement rendue. Ce poste exige une connaissance parfaite dans cette branche de commerce, et comme, par cette raison, j'ai jeté les yeux sur une personne en Hollande qui a déjà

[1] Die Unterstützung des Gesuches bei den Ständen um eine Beisteuer für die Erziehung der Kinder und die Bürgschaft für die geheime Convention, die Friedrich Eugen mit den ersteren abschliessen wollte, um die protestantische Erziehung seiner Kinder zu sichern (vergl. S. 370). Finckenstein und Hertzberg befürworteten das Gesuch, da die geplante Convention nur eine Bestätigung der von den Garantiemächten geleisteten Bürgschaft (vergl. Bd. XXVI, 405) bedeute. — [2] Daraufhin Ministerialerlass an Schulenburg, Berlin 7. Juli. — [3] Liegt nicht bei. — [4] Borcke berichtete, dass Keith keine besonderen Aufträge habe (vergl. S. 395), Sacken grosse Zurückhaltung hinsichtlich der Dinge in Polen zeige, und dass die Beziehungen zwischen Wien und Dresden gespannt seien. — [5] Vergl. S. 166.

travaillé depuis longtemps dans cette partie de négoce, je ne saurais, par conséquent, déférer cette fois-ci à la demande que vous me faites, vu que cette place se trouve par là même aussi bien que donnée.

Nach dem Concept. Federic.

18225. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 juillet 1769.

Votre dépêche du 28 de juin dernier vient de m'être bien rendue; mais, quand même, ainsi que vous paraissez le supposer, le roi d'Angleterre serait obligé de changer son ministère, je ne vois pas qu'il puisse en résulter le moindre préjudice au lord Bute. On aura plutôt bien soin de n'y faire entrer que de ses créatures, et la scène ne fera que changer d'acteurs, sans que, dans le fond, la face des affaires y prenne une autre tournure. En effet, je ne crois pas qu'on puisse jamais s'attendre à un changement réel que lorsqu'on sera parvenu une fois à éloigner entièrement des affaires le lord Bute et une autre personne[1] que vous connaissez bien.

En attendant, il est hors de doute que la présente administration fournit, par sa conduite, à la France les meilleurs moyens de gagner une telle supériorité sur l'Angleterre, comme si elle eût remporté les plus grands avantages sur elle, ce qui ne saurait, à la fin, qu'aigrir la nation et donner plus de forces à l'esprit de faction et de sédition qui ne s'y manifeste déjà que trop.

Nach dem Concept. Federic.

18226. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 juillet 1769.

Votre dépêche du 28 de juin dernier m'est bien parvenue. Son contenu me fait présumer que vos rapports ne commenceront à devenir bien intéressants que lorsque les Russes et les Turcs se trouveront plus près ensemble, et qu'ils seront, pour ainsi dire, les uns vis-à-vis des autres; car pour ce qui est des opérations des Confédérés de Pologne, il n'est pas probable qu'elles seront jamais de grande conséquence, à moins qu'un corps considérable des troupes ottomanes ne se joigne à eux.

Je fais joindre, au reste, à la présente le duplicata des ordres[2] qui, à ce que vous dites, ont été arrêtés et enlevés par les Confédérés. Vous les trouverez dans la feuille ci-close, et je vous réitère encore une fois,

[1] Prinzessin Augusta von Wales, vergl. S. 268. 309. — [2] Erlass vom 18. Juni (Nr. 18188) und folgende.

à cette occasion, ceux de vous acquitter le plus promptement possible des insinuations dont vous avez été chargé pour le roi de Pologne,[1] de quoi vous n'oublierez pas de me rendre compte, afin que je sache l'effet qu'elles auront produit sur l'esprit de ce Prince.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 227. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 juillet 1769.

J'applaudis parfaitement au jugement que, selon votre dépêche du 30 de juin dernier, le public en Hollande porte sur le contenu des lettres de France relativement à la conquête de l'île de Corse, et qu'on n'ajoute aucunement foi aux imputations dont on charge le général Paoli.[2]

Au reste, je ne saurais, cette fois, vous mander autre chose par rapport à ce qui se passe en Pologne, sinon que les Confédérés qui se trouvent en Moldavie, passent, de temps à autre, le Niester pour faire des incursions en Pologne, et qu'ils se font joindre même souvent à cet effet par des Tartares, mais que, jusqu'à présent, tous les efforts qu'ils ont faits, n'ont encore abouti à rien d'essentiel. Voilà tout ce que mes dernières nouvelles de ce pays-là[3] portent.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 228. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 juillet 1769.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre par votre dernière dépêche du 28 de juin que l'Empereur a été peu satisfait de la régie des finances dans le Milanais. Comme il y a déjà longtemps qu'on a négligé d'en faire la révision, chaque officier des finances s'est cru autorisé à faire ce que bon lui semble, et à ne consulter que ses propres fantaisies. Dans la Toscane, au contraire, je sais que, déjà du temps de l'Empereur défunt, les finances ont été mieux administrées que dans le Milanais. Mais, après tout, je ne vois pas que les observations que Sa Majesté Impériale a faites à cet égard, y produiront quelque changement.[4] L'opposition qu'elle trouvera à Vienne, sera trop forte pour

[1] Vergl. Nr. 18 146. — [2] Thulemeier berichtete, dass man in Frankreich Paoli Mangel an Muth und Entschlossenheit vorwerfe, in Holland aber glaube, „que Paoli n'a fait que céder à la nécessité des circonstances, et qu'il profitera de la première occasion pour s'ériger de nouveau en défenseur de sa patrie". — [3] Vergl. Nr. 18 226. — [4] Joseph II. hatte sich von dem Finanzwesen in Toscana und ebenso in Parma einen Abriss geben lassen. „On croit que ce n'est que pour en faire usage en temps et lieu."

l'entreprendre avec quelque espérance de succès, et le tout n'aboutira qu'à la rendre de mauvaise humeur.

Quant au général Paoli, je ne suis nullement content de la manière dont il a quitté l'arène,[1] et, à mon avis, il aurait été plus glorieux pour lui de se faire tuer en brave dans sa patrie que d'en sortir pour chercher un asile dans l'étranger.

Nach dem Concept. Federic.

18229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de juin dernier, et je vous avoue que je trouve bien fautives les dispositions qu'on a faites à Pétersbourg pour les opérations de l'armée du prince Golizyn.[2] A mon avis et autant que je puisse en juger dans l'éloigement, la meilleure disposition serait de tenir rassemblée toute cette armée, soit en deçà soit au delà du Niester. Les partages ne font jamais du bien dans ces sortes de rencontres, et on court toujours risque d'être battu en détail ou de se voir exposé à quelque autre revers dont on ne peut ensuite s'en prendre qu'à soi-même. En général, c'est un faux principe de vouloir diriger les opérations d'une armée dans l'éloignement. Le local et tant d'autres considérations qu'on ne remarque pas dans le lointain, y ont trop d'influence, et il vaut toujours mieux, quand on peut s'en rapporter au génie et aux talents du général en chef qui est présent à l'armée. La Russie en fait une nouvelle expérience avec le général Rumänzow,[3] qui effectivement est le plus habile de ses généraux, et qui lui rendra sûrement les meilleurs services. Mais je ne vous fais pas part de toutes ces réflexions, afin que vous en informiez la cour où vous êtes; elle pourrait s'en fâcher, et j'aurais à craindre qu'elle ne mît sur mon compte, si, par hasard, en suivant mes avis, il lui arrivait quelque revers.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à vous mander, si ce n'est que, selon mes lettres de Vienne,[4] on continue à Constantinople à faire grand bruit de la prétendue victoire remportée sur les Russes près de

[1] Rohd berichtete, dass sich Paoli auf einem englischen Schiffe nach Livorno begeben habe, vergl. S. 387. — [2] Solms berichtete, Golizyn habe Befehl erhalten, „de passer incontinent le Niester avec une partie de son armée qu'il doit mettre dans un camp bien fortifié, duquel il enverra de petits corps détachés de ses troupes légères pour observer les mouvements de l'ennemi". — [3] An demselben Tage, an dem er den Rückzug Golizyns erfuhr, hatte Rumänzow beschlossen, den Dnieper zu überschreiten und sich am Bog aufzustellen, „pour être à portée de faire face de trois côtés, contre la Pologne, contre la Moldavie et contre les Tartares de Crimée". — [4] Bericht Rohds, Wien 28. Juni.

Chozim,[1] et qu'on prétend que le Sultan a envoyé ordre au grand-vizir de presser sa marche pour passer le Niester et mettre le siège devant Kamieniec.

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 230. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. Juli 1769.

Das Urtheil, welches Ihr in Eurem Bericht vom 2. Junii über die dem dortigen Vorgeben nach über die Russen bei Chozim erhaltene grosse Vortheile fället,[2] ist vollkommen gegründet. Es sind blosse falsche Zeitungen, und es ist dagegen ganz zuverlässig, dass die Türken die Russen gar nicht geschlagen, sondern vielmehr den Kürzeren gezogen haben. Vermuthlich hat man diese angebliche Avantages über die Russen in der Absicht, das Volk zu befriedigen, ausgesprengt. Alles, was inzwischen bis dahin zwischen beiden Armeen vorgefallen, ist nichts entscheidendes, sondern Kleinigkeiten, welche den Sachen gar keinen Ausschlag geben können.

Nur gefallen Mir die Dispositiones der russischen Armee gar nicht. Sie wollen ein Detachement wieder über den Dniester zurückschicken und mit dem Gros der Armee diesseits stehen bleiben,[3] und auf solche Art kann es leicht geschehen, dass es den Russen übel gehet. Wenigstens kann es fast nicht fehlen, dass gedachtes Detachement, wenn die ganze türkische Armee auf solches losbrechen und auf den Hals fallen sollte, geschlagen werden muss; und hierzu kommt noch, dass in Polen die Conföderationen täglich zunehmen und dergestalt sich verstärken, dass die Russen auch auf dieser Seite genug zu thun haben werden.

Uebrigens hat Engelland an Russland von neuem seine Mediation angetragen,[4] noch zur Zeit aber habe Ich nicht gehöret, dass solche angenommen worden; dahero Ich vermuthe, dass daraus wenig oder nichts werden wird. Eures Orts nehmet Ihr bei gegenwärtigen Umständen die beste Partei, wenn Ihr nach Eurem obangezogenem Bericht nur überhaupt sucht, die Gemüther an der Pforte zu friedfertigen Gesinnungen vorzubereiten. Weiter zu gehen, ist anjetzo nicht rathsam, und man muss nothwendig abwarten, bis die Sachen zwischen beiden Armeen sich in etwas näher decidiret haben werden.

So viel endlich das Armement von Dänemark und Schweden betrifft,[5] so ist wohl die Absicht des ersteren lediglich, letzteres an seinem

[1] Vergl. S. 335 und 380. — [2] Zegelin nannte die türkischen Meldungen „sehr übertrieben, ja selbst theils falsch und unwahrscheinlich". — [3] Vergl. Nr. 18229. — [4] Vergl. S. 385 und 386. — [5] Saint-Priest hatte der Pforte mitgetheilt, „dass die Dänen eine Flotte von 10 Kriegesschiffen ausrüsten, um in erforderlichem Fall damit gegen die Schweden zu agiren". Celsing hatte die Nachricht bestätigt und

Vorhaben, die Regierungsforme zu ändern, zu hindern und dasselbe von Ausführung dieses Vorhabens abzuhalten.

Nach dem Concept. Friderich.

18231. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 juillet 1769.

Votre dépêche du 26 de juin dernier, avec un post-scriptum et deux lettres particulières, m'a été bien rendue. Je commence à présumer que le duc de Choiseul pourrait bien se soutenir encore un assez long espace de temps, et que les heureux succès en Corse[1] l'affermiront dans les arçons et donneront de nouvelles forces à son crédit. En attendant, le portrait que vous me faites du chancelier[2] qui, selon ce que vous me marquez, brigue le plus le poste de premier ministre, me fait désirer de le connaître de nom, et vous n'oublierez pas de satisfaire le plus tôt possible ma curiosité à cet égard.

D'ailleurs, vous faites très bien de ne pas ajouter la moindre foi à tout ce qu'on a débité en France au sujet des prétendus avantages, remportés par les Turcs sur les Russes.[3] Le bulletin qu'on en a publié, est sûrement de fabrique autrichienne ou française, puisqu'il n'y a pas le moindre fondement à toute cette prétendue victoire ottomane dont on y a fait mention, et vous avez raison de présumer que vous serez tout aussi promptement informé par mes dépêches des évènements de cette importance que par tout autre canal. Mais ce qui n'est pas encore arrivé, peut encore arriver dans la suite, et, vu les mauvaises dispositions qu'on fait à l'armée du prince Golizyn,[4] je ne suis pas sans quelque appréhension à cet égard. En effet, le parti qu'on a pris, de partager cette armée en deux corps, dont l'un restera en deçà et l'autre au delà du Niester, ne me paraît nullement avantageux, et je crains fort qu'en venant aux mains avec la grande armée ottomane, les Russes ne reçoivent quelque échec considérable et ne soient battus en détail.

Quant aux bisbilles entre les ambassadeurs de Russie et de France à Londres, la France soutient la conduite de son ambassadeur haut à la main et en fait un sujet de triomphe,[5] et il faudra voir de quel œil la Russie regardera cette scène.

En attendant, je veux bien vous confier, quoique sous le sceau du secret le plus absolu, que l'Empereur a pris la résolution de me venir

hinzugefügt, „dass die Kron Schweden sich dadurch genöthiget fände, ebenfalls 10 Schiffe zu armiren". Darauf war Zegelin aufgefordert worden, der Pforte zu sagen, was ihm „von diesen Umständen bekannt sei".

[1] Vergl. S. 418. — [2] Maupeou. Goltz berichtete: „Il a beaucoup d'esprit et encore plus d'intrigues, joint à un sentiment très vif de l'importance et du brillant de sa charge actuelle." — [3] Vergl. S. 411. 419. — [4] Vergl. S. 418 und 419. — [5] Vergl. S. 403.

voir à Neisse, au temps des revues;[1] et comme cette entrevue ne laissera pas de faire du bruit, vous n'oublierez pas d'observer, vers ce temps-là, la mine et la contenance du duc de Choiseul pour m'en rendre compte.

Mais, d'ailleurs, vous ne négligerez pas non plus de pénétrer les dispositions de la cour où vous êtes, relativement aux vues de l'Autriche sur la succession de Bavière. C'est un article sur lequel il m'importe infiniment d'être bien informé, et peut-être pourrez-vous vous servir du canal du ministre de Darmstadt[2] pour apprendre par celui des Deux-Ponts comment ces vues sont accueillies à la cour de Versailles, et le jugement qu'on en porte.

Au reste, je serais bien aise de savoir encore avec un peu plus de précision combien il manque à l'état actuel de l'armée française pour être aussi complète qu'elle doit être selon les ordonnances, afin de me faire une idée juste de ses forces; et je me flatte que vous n'aurez nulle peine de m'en informer. Je ne demande nullement une supputation trop recherchée et trop exacte, et, pourvu que je le sache à peu près, 2000 hommes de plus ou de moins ne feront pas un objet de conséquence.

Der König bewilligt Goltz einen Zuschuss für den Aufenthalt in Compiègne und weist ihn an, den Bildhauer Berruer zu engagiren.

Nach dem Concept. Federic.

18232. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 juillet 1769.

Mes dernières lettres immédiates de Constantinople[3] sont assez analogues à celles qui me sont parvenues par la voie de Vienne, et dont je vous ai communiqué le précis par ma dépêche d'hier.[4] Elles ne font mention que des gasconnades des Turcs sur les prétendus avantages remportés, et elles ajoutent simplement que la route de Constantinople jusques au Danube est continuellement remplie de troupes qui se rendent à l'armée, et que l'affluence du monde va si fort en augmentant qu'on prétend que la Porte sera, dans peu, obligée d'y mettre ordre, de peur que son armée, en grossissant trop, ne manque, à la fin, des provisions nécessaires.

D'ailleurs, la copie ci-jointe vous fera voir ce qui s'est passé entre le baron Goltz et le sieur Chotinski à Paris relativement à la déclaration que la Russie se propose de faire faire au duc de Choiseul sur la mission du sieur Sabatier.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 18221. — [2] Ein Vertreter des Landgrafen befand sich damals in Paris nicht. — [3] Vergl. Nr. 18230. — [4] Nr. 18229. — [5] Wie Goltz, Paris

18233. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 juillet[1] 1769.

J'acquiesce aux raisons qui, selon votre dépêche du 27 de juin dernier, vous ont empêché jusqu'à présent d'arranger en entier l'affaire du payement des 200 000 roubles au comte Ostermann et de tirer quittance générale pour cet effet dudit ministre[2]. Quoique je ne prétende pas que vous vous précipitiez dans cette affaire, vous ne négligerez cependant rien pour la terminer, parceque je souhaiterais de me trouver nanti le plus tôt que possible, pour le payement que j'ai fait faire par vous audit ministre de Russie, de la quittance générale, qui est absolument nécessaire pour la sûreté des sommes en question, et laquelle vous aurez grand soin, pour cet effet, de faire coucher en bien bonne et due forme.

Federic.

Nach dem Concept.

18234. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 juillet 1769.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est heureusement parvenue. Il est à présumer que les affaires en Pologne se trouveront, en quelque façon, décidées au commencement du mois prochain d'août; il s'agit uniquement de voir en faveur de qui la Fortune se déclarera. Dans les circonstances embarrassantes où vous vous trouvez par rapport à votre personnel, vous feriez bien, selon moi, de vous débarrasser dès à présent de tous vos papiers et de les sauver à temps, pour n'avoir pas besoin de les brûler, si le cas vous obligeait de prendre la fuite et de vous retirer de Varsovie pour vous mettre à l'abri d'insulte.[3]

Je suis néanmoins encore toujours dans l'idée que les choses n'en viendront pas à cette extrémité, car si les nouvelles de l'approche des deux armées ennemies[4] sont fondées, il est à croire que les choses ne tarderont pas à en venir à quelque dénoûment entre elles. Il y a principalement deux choses sur lesquelles les Russes doivent être fort sur

26. Juni, berichtete, war Chotinski beauftragt, Choiseul zu erklären, dass der russische Hof mit der Sendung Sabatiers einverstanden sei, aber glaube, „qu'il serait nécessaire de prévenir par la suite des difficultés dans la correspondance des chargés d'affaires avec leur cour, et que le ministère de France voudrait bien, de son côté, veiller là-dessus“ (vergl. S. 375). Trotz aller Vorstellungen von Goltz beabsichtigte Chotinski, seine völlige Wiederherstellung von einem Fieberanfall zuvor abzuwarten.

[1] Vom 7. Juli ein Schreiben an d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 426. — [2] Cocceji hatte erst mit der letzten Post die noch ausstehenden Anweisungen der Berliner Bank für Erhebung und Auszahlung der Gelder erhalten. — [3] Benoît sprach von dieser Nothwendigkeit für den Fall, dass die Russen unterliegen oder Warschau verlassen würden. — [4] Der russischen Armee unter Golizyn und der türkischen unter dem Grossvezier.

leurs gardes, pour qu'elles ne leur arrivent pas. L'une, de ne pas exposer leur avant-garde à être battue par les Turcs,[1] et l'autre, d'empêcher que les Confédérés et Tartares ne leur coupent la communication avec leurs magasins. S'ils sont assez heureux que d'éviter ces deux accidents, il est à présumer qu'après que les choses en seront surtout venues à une bataille décisive, qu'on n'aura guère plus rien de conséquence à appréhender pour la ville de Varsovie.

Mais quoi qu'il en arrive, je vous avoue que je languis d'apprendre que vous vous soyez acquitté auprès du roi de Pologne de la commission dont vous êtes chargé envers ce Prince,[2] et de la manière dont vos insinuations auront été accueillies par lui. Ne tardez donc pas davantage à lui faire les ouvertures que je vous ai ordonnées, et rendez-moi compte de la façon dont vous vous en serez acquitté.

Nach dem Concept. Federic.

18235. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 juillet 1769.

Votre dernière dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je ne saurais concevoir l'emploi que le prince Xavier pourrait faire de l'emprunt qu'il a tâché de négocier en Hollande par son aide de camp général le marquis d'Agdolo.[3] S'il est vrai, comme on dit, que ce Prince a fait, depuis peu, des acquisitions en bijoux de grand prix,[4] on devrait croire que, bien loin d'avoir besoin de recourir à des emprunts, il doit regorger d'argent. Tout ce qu'il y a, c'est qu'on prétend que son intention est de ne plus retourner du tout en Saxe, mais de s'établir entièrement en France et d'y passer le reste de sa vie.

Au surplus, je ne saurais cette fois vous rien mander de Pologne; les avis qu'on a de ce pays, ne disent rien de positif de ce qui s'y passe, et à Varsovie on manque absolument de nouvelles de l'armée russe.

Nach dem Concept. Federic.

18236. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 juillet 1769.

Le séjour assez long que, selon votre dépêche du 1er de ce mois, l'Empereur a fait à Turin,[5] me fait presque croire que la princesse de Sardaigne qu'on lui avait destinée,[6] a trouvé son approbation, et que, par conséquent, il pourrait bien remplir les vœux de l'Impératrice-Reine et convoler en troisièmes noces.

[1] Vergl. S. 418. — [2] Vergl. S. 356. — [3] Vergl. dafür S. 429. — [4] Vergl. S. 429. — [5] 11.—17. Juni. — [6] Vergl. S. 195. 209.

D'ailleurs, il me paraît assez naturel que ce Prince fasse, l'année prochaine, également un tour aux Pays-Bas, mais j'ai grand lieu de douter qu'il pousse jusques en France.[1] D'un côté, le cérémonial singulier qui s'observe à cette cour vis-à-vis des princes étrangers, et dont elle est trop jalouse pour y renoncer, le gênerait trop, et, de l'autre, on prétend que le Dauphin est un esprit si borné[2] que Sa Majesté Impériale ne concevrait guère une opinion très favorable de son futur beau-frère, si elle l'apprenait à connaître de plus près.

Quant au général Paoli,[3] je regarde son rôle comme entièrement fini. Il y a un an que l'Angleterre, au moyen d'une déclaration tant soit peu ferme, aurait pu soutenir ce digne chef et toute sa nation. Mais comme dans le monde tout a son moment décisif, ce moment pour ce généreux défenseur de la liberté de sa patrie est passé et ne reviendra apparemment plus. Aussi l'Angleterre a à présent tant d'affaires sur les bras qu'elle ne peut guère penser à s'immiscer dans celles des autres. Son ministère actuel est vacillant et ébranlé;[4] les différentes députations de Londres et des districts voisins sont autant de partis qui s'intéressent indirectement en faveur de Wilkes;[5] l'esprit d'indépendance qui se manifeste dans toutes ses colonies, et qui les porte à refuser toute marchandise des manufactures de la mère patrie,[6] et, enfin, la guerre qu'elle a à soutenir aux Indes orientales du côté de Madras,[7] tout cela sont des embarras qui l'engageront à éviter soigneusement toute autre rupture. Mais, malgré tout cela, il y a grande apparence que le duc de Choiseul, si fertile en nouveaux projets, en enfantera, à la fin, un qui pourrait bien la forcer, malgré elle, à rompre avec la France, et le temps seul nous apprendra ce qu'il en arrivera.

Au reste, je ne saurais vous marquer aujourd'hui aucune nouvelle de Pologne. La communication entre Varsovie et l'armée russe est tout-à-fait interrompue; tout ce qu'on en sait, c'est que les deux armées sont en pleine marche pour en venir aux mains,[8] de sorte que, selon toutes les apparences, les affaires pourraient bien se décider entre ci et la mi d'août.

En Suède, au contraire, tout paraît être assez tranquille, et on dirait presque que les Suédois ont dessein d'attendre la décision des affaires en Pologne pour bander leur arc en conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Rohd berichtete, man glaube allgemein, dass der Kaiser bei seiner Reiselust 1770 die Niederlande besuchen werde, und man argwöhne, „qu'à l'occasion du mariage de Madame Antonia sa sœur, il en profitera pour la conduire lui-même en France, ou pour y faire du moins une excursion, quand il sera à Bruxelles“. — [2] Bericht von Goltz, Paris 12. Juni. — [3] Rohd berichtete: „On présume que son séjour en Italie (vergl. S. 418) ne sera pas de longue durée, et qu'il passera bientôt en Angleterre.“ — [4] Vergl. Nr. 18225. — [5] Vergl. S. 393. — [6] Vergl. S. 402. — [7] Vergl. S. 396. 400. — [8] Vergl. S. 422.

18 237. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de juin dernier, et l'idée du comte Panin pour arranger les affaires de Hanau à la satisfaction des deux parties,[1] me paraît très sensée. En effet, je la regarde comme très propre à satisfaire le Landgrave sur le principal article de ses griefs et à rassurer, en même temps, le Prince héréditaire contre ses appréhensions, de sorte que je souhaiterais bien qu'on pût porter cette affaire à ce point de réconciliation.

Mais pour ce qui regarde le renouvellement de mon alliance avec la cour où vous êtes, les remarques que je vous ài adressées sur son contre-projet,[2] vous auront déjà fait voir que, quand même on cèderait à mes désirs relativement à l'article de la succession aux États de la Franconie,[3] il resterait pourtant toujours encore à arranger et à expliquer le malheureux article des affaires de Suède qu'on y a inséré, et qu'il faudrait refondre tout-à-fait, par les considérations que je vous ai alléguées, et qui me paraissent sans réplique.

Quant aux affaires de Pologne, on n'a aucune nouvelle à Varsovie de l'armée du prince Golizyn; on sait seulement en gros que toutes les deux armées sont en mouvement pour en venir aux mains,[4] de sorte que nous nous trouvons dans une espèce d'inquiétude pour apprendre comment le sort des armes en décidera.

En attendant, il y a un autre article sur lequel il m'intéresse infiniment d'être éclairci. On m'a marqué, il y a quelque temps, de France qu'à l'occasion de la dernière alliance qui fut formée contre moi, la France et l'Autriche ont conclu une convention secrète en vertu de laquelle cette dernière s'est engagée à céder à la première une partie des Pays-Bas, en compensation des secours qu'elle lui fournirait pour reconquérir la Silésie. Le jeune comte Woronzow qui était dans ce temps-là ministre de Russie à Vienne,[5] et qui m'a paru toujours être fort clairvoyant et au fait des affaires, pourrait peut-être vous donner les meilleurs éclaircissements sur ce sujet, et au moins en aura-t-il entendu parler alors à la cour de Vienne, de sorte que vous aurez soin de lui en parler et de me rendre un compte aussi exact que détaillé de la manière dont il se sera expliqué là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Panins Gedanke war, für die hannöversche Garnison einige in der Grafschaft selbst ausgehobene Compagnieen in die Stadt Hanau zu legen. Vergl. S. 227 und 290. — [2] Vergl. Nr. 18217. — [3] Solms berichtete: „Si Votre Majesté . . . ne trouve de trop que la limitation à l'article de Sa succession aux États de Franconie, je me flatte que cette difficulté est levée; je suis presque sûr qu'on n'insistera pas ici sur la conservation des termes insérés (vergl. S. 407). Je le suis encore davantage qu'on n'a pas pensé non plus à s'en prévaloir un jour." — [4] Vergl. Nr. 18234. — [5] Graf Alexander Woronzow, darauf Gesandter in London und im Haag (vergl. Bd. XXVII, 567).

18238. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 juillet 1769.

Je trouve très intéressante la conversation que, selon votre dépêche du 30 de juin dernier, vous venez d'avoir avec le lord Rochford.[1] Le désir de sa cour de contracter de nouvelles liaisons dans le Nord, indique clairement qu'elle ne compte pas trop sur la solidité de sa dernière paix avec la France; mais la situation actuelle de l'Angleterre, n'est-elle pas proprement une suite de cette même paix précipitée, où elle n'a pas bien considéré toutes les conjonctures qui pouvaient en résulter? Au moins ne saurait-on disconvenir que, d'un côté, elle s'est prise, à cette paix, d'une façon si gauche qu'elle n'a pu s'en promettre une longue durée, et, d'un autre côté, la trahison dont elle s'est rendue coupable, à cette occasion, vis-à-vis de ses alliés, l'empêchera toujours d'en trouver de nouveaux, en cas de besoin. En effet, quel fond peut-on faire sur une alliance avec cette couronne, s'il est permis à un ministre tel que le lord Bute de renverser tous les traités et d'agir selon son caprice? Et comment peut-elle prétendre que, sous de tels auspices, aucune puissance prenne des engagements avec elle en faveur de ses acquisitions aux Indes et au Canada ou de ses autres possessions? Tout cela sont des considérations qui auraient été fort à leur place dans votre entretien susmentionné avec le lord Rochford, et que vous n'oublierez pas de lui glisser, par manière de conversation, à la première occasion qui se présentera. En attendant, vous avez très bien fait de lui faire observer qu'aussi longtemps que j'avais la Russie pour alliée, je pouvais me passer de toute autre alliance, et que, s'il y avait moyen de former des liaisons avec l'Angleterre, il fallait de toute nécessité une parfaite réciprocité des avantages. Cependant, comme je ne vois nullement jour d'arranger les affaires de cette façon, il me semble aussi que les choses resteront sur le pied où elles sont.

Federic.

Nach dem Concept.

18239. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 juillet 1769.

Vos dépêches et lettres immédiates du 30 de juin dernier me sont bien parvenues. Mon idée n'a jamais été que les heureux succès en Corse dissiperaient entièrement l'orage dont le duc de Choiseul est me-

[1] Rochford hatte erklärt, dass seine Regierung im Interesse der Erhaltung des Friedens eine nordische Allianz und die Betheiligung Preussens wünsche. Maltzan antwortete, dass die Verpflichtungen in allen Verträgen gegenseitig sein müssten, „que l'alliance que Votre Majesté avait avec la Russie, formait déjà une sorte de système, qui vous mettait, Sire, dans une position à n'être attaqué par aucune puissance quelconque".

nacé. Tout ce que j'en ai auguré, c'est qu'ils pourraient bien prolonger son existence et reculer le terme de sa chute pour quelque temps,[1] et comme le mariage du Dauphin avec une archiduchesse d'Autriche[2] se négocie effectivement, à l'heure qu'il est, je suis persuadé que, si cette Princesse arrive encore à temps en France, elle fera tous ses efforts pour soutenir ce ministre.

En attendant, les Anglais commencent à se réveiller de leur léthargie sur les affaires de Corse,[3] et ils paraissent extrêmement jaloux des succès des Français. Mais, à mon avis, c'est trop tard, et, selon toutes les apparences, ceux-ci ne tarderont pas de s'établir si bien dans cette île qu'il ne leur sera plus possible de les en déloger. D'ailleurs, ils se persuadent de plus en plus que[4] le duc de Choiseul a formé le dessein de rompre, dans peu, avec eux, et ils le soupçonnent également d'avoir attisé l'embrasement aux Indes.

Les lettres de Pologne, au contraire, ne renferment rien de nouveau. On sait seulement en gros que les deux armées sont en mouvement pour en venir aux mains,[5] et il faudra attendre de quel côté la fortune des armes se tournera. On prétend aussi que la peste s'est manifestée dans l'armée ottomane, et il serait bien fâcheux pour l'humanité, si ce fléau devait faire des progrès et se communiquer aux cantons limitrophes.

Au reste, je ne comprends rien à ces circonstances disgracieuses dont vous faites mention dans le post-scriptum de votre lettre immédiate.[6] La mort vous a-t-elle peut-être ravi votre épouse? ou quel autre chagrin vous dévore-t-il? Jusques ici il ne m'est rien revenu à quoi je puisse attribuer des plaintes si amères sur votre sort. Expliquez-vous donc plus clairement; peut-être pourrai-je y apporter quelque adoucissement.

Der Schluss betrifft die Heranziehung eines Bildhauers (vergl. S. 384) und den Ankauf von Bildhauer-Arbeiten.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 240. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juillet 1769.

Je viens de recevoir mes lettres de France,[7] et comme elles renferment quelques nouvelles anecdotes au sujet de la déclaration que la cour où vous êtes, a ordonné à son chargé d'affaires le sieur Chotinski

[1] Vergl. S. 384. — [2] Vergl. S. 424. — [3] Vergl. S. 392. 393. — [4] Bericht Maltzans, London 30. Juni. — [5] Vergl. S. 422. — [6] Goltz schrieb: „Je serais à plaindre par un enchaînement de circonstances disgracieuses qui m'étourdiraient tout-à-fait, si la confirmation de la confiance, Sire, dont vous m'honorez (vergl. S. 383), ne me rendait ma première existence.“ — [7] Vergl. Nr. 18 239.

de faire à celle de Versailles touchant la mission du sieur Sabatier, je vous en fais tenir l'extrait ci-joint.[1] Mais comme mon intention n'est nullement de perdre le susdit chargé d'affaires, vous sentirez vous-même que ce n'est qu'avec beaucoup de réserve qu'il faudra faire usage de ces particularités, et je m'en rapporte, à cet égard, à votre prudence et à votre circonspection.

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 241. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 juillet 1769.

Vous avez bien fait de ne pas vous prêter, selon votre dépêche du 30 de juin dernier, à la réquisition du comte Ostermann pour faire conjointement avec lui une réponse formelle à la déclaration que la cour de Suède a faite, en dernier lieu, aux cours étrangères, dans les termes que la cour de Russie a prescrit à son ministre de la faire de sa part.[2] J'approuve votre conduite d'avoir décliné, tout comme les autres ministres, la proposition que le ministre de Russie vous a faite à cet égard.[3] Toutes les déclarations dont on voudrait faire usage en Suède, dans lesquelles il ne sera pas fait expressément mention de la constitution dressée par feu le comte de Horn,[4] me paraissent être des déclarations trop vagues, de sorte que je ne saurais condescendre à faire faire des déclarations à la cour où vous êtes, et aller en cela de concert avec les autres puissances étrangères, que sous cette condition.

Pour ce qui regarde, au reste, le libelle qui a paru en Suède,[5] et dont, selon votre susdite dépêche, vous avez demandé la suppression et punition exemplaire de l'auteur, c'est une chose de trop peu de conséquence pour mériter, à ce que je crois, quelque attention.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Goltz stellte allerlei Vermuthungen über die Beweggründe Chotinskis auf, der nach wie vor auf dem Entschluss beharrte, seine Wiederherstellung abzuwarten (vergl. S. 422). — [2] Katharina II. liess ihre Genugthuung über die friedlichen Gesinnungen Schwedens und dessen Interesse für die Erhaltung der Ruhe im Norden aussprechen (vergl. S. 330. 391. 399); es sei ihre Pflicht, „de concourir à ce but, pourvu que la Suède persiste dans ses sentiments, et qu'elle ne songe point à altérer sa constitution". — [3] Cocceji hatte vor allem darauf hingewiesen, dass zweifellos schon dem schwedischen Gesandten in Berlin bei der Uebergabe der Erklärung (vergl. S. 330) eine „formelle Antwort" von dem König ertheilt worden sei. — [4] Vergl. S. 38. — [5] Liegt nicht vor. Die Schrift behandelte nach Coccejis Bericht u. a. das Verhalten des Königs von Preussen im Siebenjährigen Kriege „de la façon la plus indécente".

18242. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 juillet 1769.

Il faudra voir si le changement dans le ministère de la cour où vous êtes, auquel, selon votre dernière dépêche du 7 de ce mois, le public en Saxe s'attend, aura lieu ou non. Pour moi, je ne saurais guère me persuader qu'on puisse parvenir, au moyen d'un changement dans ce ministère, à redresser l'insuffisance qui se trouve dans les finances de ce pays, et j'entrevois encore moins de possibilité de pouvoir, par des coups d'autorité, augmenter les revenus de cet État.[1] Il se peut que, par ce dernier expédient, on réussisse une fois à se procurer une augmentation de secours pécuniaire, mais qui certainement n'aura pas les mêmes effets, étant répété plus souvent.

Quoi qu'il en arrive, je ne puis me dispenser de vous communiquer en attendant que mes dernières lettres de Hollande[2] portent que le prince Xavier a envoyé là-bas le marquis d'Agdolo, son aide de camp général, qui a été chargé de négocier pour ce Prince la somme de 150 000 florins. Cette proposition a eu le sort qu'elle devait naturellement avoir, elle a été généralement rejetée. Cet officier doit s'être appliqué aussi pendant le séjour qu'il a fait en Hollande, à prôner le désintéressement de son maître durant le temps de son administration, et quoiqu'il soit peu excusable de le révoquer en doute, on dit cependant que les acquisitions que le marquis d'Agdolo a faites en bijoux de prix, ne sont pas trop d'accord avec ses propos. On prétend, outre cela, que les bijoux que l'électeur de Saxe a envoyés nouvellement à Amsterdam,[3] appartiennent en propre à l'Électrice, et qu'on est convenu d'un emprunt de 90 000 ducats, qui doivent déjà avoir été remis à Dresde.

Vous tâcherez, de votre côté, d'approfondir ces avis, et me rendrez compte des notions que vous apprendrez à leurs égards; surtout vous n'oublierez pas de me mander la façon de penser en Saxe sur l'administration du prince Xavier, et si son désintéressement durant ce temps a été effectivement tel que son aide de camp l'a prôné, ou si on a sujet de le révoquer de quelque façon en doute. Vous ne manquerez pas de me satisfaire de votre mieux là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

18243. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 juillet 1769.

Je suis très satisfait de la promptitude que vous avez mise dans l'exécution des différents ordres dont je vous avais chargé à votre départ

[1] Borcke berichtete, dass Graf Bolza ihm gesagt habe: „que, si l'Électeur ne voulait pas faire des coups d'autorité pour se procurer des secours pécuniaires, il faudrait bien à la fin se résoudre à diminuer l'armée" (vergl. S. 413). — [2] Vergl. Nr. 18235. — [3] Vergl. S. 324. 328.

d'ici,[1] et surtout de la commission auprès de ma très chère sœur la princesse Amélie.

Vous avez, de même, très bien fait de prévenir le général Treskow[2] sur l'audience que je compte de lui accorder à Charlottenburg,[3] et je vous sais gré du compte que vous venez de me rendre sur l'un et l'autre de ces deux objets.

D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est de vous recommander d'examiner l'esquisse que le sieur Köpken vient de faire de sa négociation[4] dans son dernier rapport du 1er de ce mois, et dont vous aurez apparemment déjà reçu le double, afin de juger s'il y a peut-être encore quelques particules à ajouter à cette ébauche et lui en faire part pour sa direction.[5]

Federic.

Voulez-vous dîner le 13 à Charlottenburg?[6]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

18244. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 juillet 1769.

Votre dernière dépêche du 5 de ce mois m'est très bien parvenue. Il ne sera guère possible de porter un jugement solide sur les grands évènements qui pourront naître en Pologne, avant qu'une action décisive n'ait eu lieu entre les Turcs et les Russes, et il est à croire que, pour juger pareillement du succès que les Confédérations pourront avoir, il faudra également attendre que ce même évènement soit arrivé. Si les Turcs ont le dessous, les Confédérations cesseront vraisemblablement d'elles-mêmes et se trouveront anéanties tout d'un coup; mais si la Porte, contre toute apparence, devait obtenir l'avantage sur la Russie, il n'est pas à douter que tout ira dessus dessous en Pologne, et que peut-être même d'autres puissances entreront en lice et commenceront à se mêler des affaires de ce pays.

En attendant, je suis bien aise de savoir que vous vous êtes acquitté envers le roi de Pologne des insinuations que je vous avais donné charge de lui faire de ma part.[7] Les résolutions que vous dites

[1] Bericht, Berlin 10. Juli. Ueber den Aufenthalt Finckensteins in Potsdam und den Inhalt der ihm ertheilten Befehle liegt näheres nicht vor. — [2] August Wilhelm von Treskow war von Markgraf Alexander von Ansbach-Baireuth zum Gesandten in Berlin ernannt worden. — [3] 13. Juli. — [4] Betreffend die Regelung der Schulden in Baireuth, vergl. Nr. 18142. — [5] Auf dem Berichte Köpkens, Ansbach 9. Juli, findet sich die eigenhändige Weisung für die Antwort, Potsdam 18. Juli: „Wann wir den Salzdebit im Baireuthischen haben (vergl. S. 141), so ist es vollkommen gut, und glaube ich, dass er sich im Bambergischen wird extendiren können. Friderich." — [6] Anlässlich der Ankunft der Prinzessin Friederike von Hessen-Darmstadt, Braut des Prinzen von Preussen, vergl. S. 434. — [7] Vergl. Nr. 18146.

que ce Prince a prises,[1] me paraissent, je vous l'avoue, faibles. Je sais bien que, se trouvant sans aucun parti dans son royaume, il est hors d'état de faire la Confédération que la Russie exige de lui;[2] mais, malgré l'impossibilité dans laquelle il se trouve pour faire la volonté de la cour de Pétersbourg à cet égard, je suis néanmoins du sentiment qu'il devrait se déclarer plus ouvertement qu'il ne prétend faire, pour le parti de cette cour, et je crois qu'il lui conviendrait sans contredit de se rendre à l'armée russe pour y faire la campagne, ne fût-ce même qu'en qualité de volontaire, plutôt que de rester tranquille à Varsovie et d'y attendre les évènements.

La cour de Russie est d'ailleurs suffisamment informée de toutes les menées de celle de Saxe en Pologne.[3] Je n'ai laissé échapper aucune occasion pour l'en convaincre, et même ne lui ai pas laissé ignorer les insinuations que l'évêque de Cracovie a faites,[4] en dernier lieu, en faveur des Princes de cette maison.

Au reste, quand vous aurez eu occasion de parler au major Drewitz en conformité des ordres que vous avez reçus à son égard,[5] vous n'oublierez pas de me rendre compte de la réponse que cet officier vous aura faite.

Federic.

Nach dem Concept.

18245. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 juillet 1769.

Il règne, à l'heure qu'il est, ici la même stérilité de nouvelles qui se manifeste, selon votre dernière dépêche du 5 de ce mois, à la cour où vous êtes. La correspondance entre Varsovie et l'armée russe étant interrompue, on n'a de cette dernière que des nouvelles extrêmement vagues, de sorte que je n'ai rien de nouveau à vous marquer aujourd'hui.

Mais un article sur lequel j'attends toujours avec impatience d'être bien instruit, c'est le jour que l'Empereur compte d'arriver à Neisse pour notre entrevue prochaine.[6] Vous sentirez vous-même qu'il m'importe infiniment d'en être informé le plus tôt possible, et combien un trop long délai me doit faire appréhender de ne pouvoir faire à temps

[1] Stanislaus erklärte, „qu'il croyait n'avoir d'autre parti à prendre que celui de se tenir tranquille". — [2] Vergl. S. 40. — [3] Benoît berichtete, dass Stanislaus ihm erklärt habe, „qu'un mot de la part de Votre Majesté à l'impératrice de Russie, par rapport aux vues de la Saxe, pouvait empêcher toute connivence que la cour de Saxe se promettait, peut-être mal à propos, de la part de la cour de Russie". — [4] Es liegt ein Versehen des Concipisten vor; denn Soltyk, der Bischof von Krakau, befand sich seit October 1767 in russischer Haft (vergl. Bd. XXVI, 392). Gemeint ist wahrscheinlich Podoski, der Erzbischof von Gnesen (vergl. S. 264), oder Massalski, der Bischof von Wilna (vergl. S. 362). — [5] Wegen seines Uebertritts in preussische Dienste, vergl. S. 249. 389. — [6] Vergl. S. 414.

les arrangements nécessaires pour la réception de Sa Majesté Impériale. Tâchez donc d'apprendre incessamment ce qui en est, pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

18246. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 juillet 1769.

Je vous sais beaucoup de gré des détails intéressants que vous m'avez fournis dans votre dépêche du 27 de juin dernier au sujet des opérations secrètes des sieurs Orlow parmi les Grecs qui habitent sous la domination turque,[1] et, selon des avis de Gênes, on y a arrêté également quelques Russes, sans que cependant on y ait ajouté leurs noms ni le sujet de leur emprisonnement.

D'ailleurs, toute correspondance avec l'armée russe se trouve, à l'heure qu'il est, interrompue, et tout ce que j'ai appris, c'est[2] qu'il court un bruit parmi les Confédérés que la grande armée ottomane s'avance à grands pas, et que le Grand-Seigneur a donné ordre à son grand-vizir de diriger ses opérations de façon qu'il en vienne le plus tôt possible à une affaire décisive. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 juillet 1769.

Je suis satisfait des éclaircissements que vous m'avez donnés, en conformité de mes ordres précédents, sur les différents objets renfermés dans votre dernière dépêche du 7 de ce mois.[3] Comme je souhaiterais d'être également informé si en Hollande on soupçonne la cour de France d'avoir excité aux Anglais les brouilleries qu'ils ont actuellement aux Indes à l'occasion de Madras,[4] ou si on croit là où vous êtes, qu'ils n'éprouvent ces chicanes qu'uniquement de la part des naturels

[1] Graf Alexej Orlow, der sich mit seinem Bruder Theodor in Venedig aufhielt (vergl. Bd. XXVII, 271), plante, von Katharina mit Vollmacht und Geld ausgestattet, die Erhebung der unter türkischer und venezianischer Herrschaft stehenden Griechen gegen die Pforte. Der Rückzug Golizyns über den Dniester (vergl. S. 335) hatte den Ausbruch des Aufstandes verhindert. — [2] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 5. Juli. — [3] Thulemeier berichtete über die Ansichten, die man in Holland über den Vorfall zwischen Châtelet und Tschernyschew (vergl. S. 420) habe, über den Aufenthalt des Herzogs von Glocester im Haag und die Lage der ostindischen Compagnie. — [4] Vergl. S. 424. 427.

du pays même, vous aurez soin de me rendre compte des notions qui vous parviendront là-dessus.

Federic.

P. S.

Vous aurez soin de faire parvenir la ci-jointe lettre[1] à la princesse d'Orange.

Nach dem Concept.

---

18 248. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU.

[Potsdam] 12 juillet[2] 1769.

Ma chère Nièce. Je vois, ma chère enfant, que vous avez bien profité de vos voyages;[3] vous avez vu toute la Flandre, et je suis charmé que vous ayez lieu d'en être satisfaite; j'ai bien cru qu'on vous donnerait des fêtes, et je ne doute point que la nouveauté des objets ne vous ait beaucoup amusée. On dit beaucoup du bien de l'esprit de cette princesse Charlotte;[4] elle doit être aimable et gaie, peut-être que son âge lui a enlevé ces agréments, peut-être qu'une vie assez retirée qu'elle mène, lui a fait perdre l'enjoûment de la jeunesse. Vous aurez vu de belles églises et de beaux tableaux; voilà ce qui caractérise encore la Flandre, et qui attire encore quelques voyageurs dans ce pays; je n'y ai jamais été et peut-être n'y viendrai de ma vie; je me flatte, ma chère enfant, que ce ne sera pas le dernier voyage que vous fer[ez]. Lorsque vous verrez jour à en faire un qui m'intéresse infiniment davantage, vous n'avez qu'à donner un signe, et j'écrirai en conséquence pour le demander.

Demain nous allons à Charlottenburg, après-demain nous convolons en secondes noces,[5] et le 16 je serai de retour ici, où je donnerai encore quelques divertissements aux convives de la fête, dont quelques uns se rendront ici.

Je vous embrasse de tout mon cœur, ma chère enfant, en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Nr. 18 248. — [2] In der Vorlage verschrieben: „juin". — [3] Die Prinzessin berichtete, Soestdijk 6. Juli, über ihren Besuch von Antwerpen und Brüssel, vergl. Nr. 18 204. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Die Prinzessin schrieb über die Prinzessin Charlotte von Lothringen, Schwester des Kaisers Franz I. und des Prinzen Karl Alexander, Statthalter der österreichischen Niederlande, dass diese ihr überall, auch an drittem Orte, den Vortritt gelassen habe, „quoiqu'on la dise très haute". — [5] Vergl. S. 434.

18249. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A PILLNITZ.

[Potsdam] 12 juillet 1769.

Madame ma Sœur. Ah! Madame, que Votre Altesse Royale ne réalise-t-Elle le songe enchanteur qu'Elle me présente?[1] Quoi, vous voir ici? vous posséder et jouir de l'ineffable avantage de votre divine conversation? Et tout ce bonheur s'évanouit comme une vapeur légère, dont mon imagination frappée conserve une empreinte qui la tourmente et me remplit de regrets. Il y a, en vérité, Madame, un peu de cruauté dans vos procédés: ou ne me montrez point de bonheur, ou donnez m'en la pleine jouissance. Je suis à présent comme un homme affamé qui mâche à vide; je me remplis des idées que vous daignez me présenter, et je me crois réduit aux tourments d'Ixion. Non, Madame, j'ose dire que vous avez trop avancé pour reculer; et sans venir sur une haquenée avec votre écuyer et votre confidente, quel mal y aurait-il qu'une grande Princesse vînt assister à la noce de la cousine germaine de sa bru?[2] Si vous désapprouvez cette idée peut-être trop téméraire, c'est à Votre Altesse Royale à la réprimer; toutefois suis-je bien aise que ce mariage qui va se faire, mérite votre approbation. La landgrave de Darmstadt est mon ancienne connaissance;[3] c'est une princesse dont je n'ai pas besoin de faire l'éloge, dont le caractère, le cœur et les sentiments lui ont acquis une estime universelle. Je ne connais point sa fille, mais je suis persuadé qu'elle a profité de l'éducation qu'une telle mère était en état de lui donner. Voilà, Madame, où nous en sommes. Nous l'attendons ici le 13 avec sa fille, et ce roman sera terminé bien vite. Je crois qu'il vaut mieux filer le parfait amour après, qu'avant les noces, et la bénédiction que vous daignez y donner, me remplit des plus heureuses espérances pour l'avenir.

A propos de bénédictions, Madame, on dit que nous avons un nouveau pape,[4] que le Saint-Esprit a choisi avec le plus grand discernement. Je m'intéresse déjà pour lui; il est doux, tolérant, conciliant, et comme il rit des bons mots, il faut bien que le Saint-Esprit l'inspire. Il ne veut point se faire baiser la mule; il a raison: ce crucifix ne doit point être sur sa pantoufle, mais entre ses mains. Tout ce qui annonce l'arrogance et l'orgueil, ne convient point à des ecclésiastiques auxquels on ne saurait assez répéter que leur divin maître a dit que son règne n'est point de ce monde, et par conséquent le leur encore moins. Je ne sais si les Jésuites auront autant à se louer de ce pontife que les

[1] Im Hinblick auf die Hochzeit des Prinzen von Preussen schrieb Maria Antonia, Pillnitz 30. Juni: „C'est bien à présent . . . que je souhaiterais pouvoir monter ma blanche haquenée; suivie de mon fidèle écuyer et d'une demoiselle confidente, puisqu'il faut de la décence en tout, j'arriverais inopinément à Potsdam, où je trouverais Votre Majesté au milieu des fêtes." — [2] Herzog Friedrich Michael von Zweibrücken-Birkenfeld, der Vater der Churfürstin von Sachsen Maria Amalia Augusta, und die Landgräfin Caroline von Hessen-Darmstadt waren Geschwister. — [3] Vergl. S. 371. — [4] Vergl. S. 387.

séculiers. Peut-être trouvera-t-il quelque expédient pour conserver un rejeton de cet arbre autrefois si florissant; mais quoi qu'il fasse, il sera toujours de cent piques au dessus de son prédécesseur.[1]

Votre Altesse Royale m'écrit qu'Elle vit à présent en retraite, éloignée des affaires et du tourbillon du grand monde. Je ne L'en plains pas, car c'est dans cette unique situation que l'on peut goûter du peu de bonheur que comporte notre misérable condition. Mais dans quelque retraite que vous soyez, Madame, vous y brillez à mes yeux plus que si vous étiez sur le premier trône du monde, parceque vous tirez votre éclat de vous-même, et que cette pompe extérieure qu'il faut aux autres pour se faire valoir, vous est superflue. Je me suis trouvé reclus depuis un temps, mais bien différemment: la goutte m'a tenu sur le grabat depuis quinze jours,[2] et le premier usage que je fais de l'articulation de mes membres recouvrée, est de vous assurer, Madame, de toute l'étendue de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Je vous demande mille pardons, Madame, d'avoir oublié de vous répondre sur le sujet du comédien.[3] Vos recommandations ont tout le poids qu'elles peuvent avoir sur ma volonté; mais, Madame, je dois dire à Votre Altesse Royale que nous avons un entrepreneur: ainsi ce que j'ai pu faire, a été de recommander au sieur Fierville[4] ce comédien, en y ajoutant toutes les instances de ma part pour le faire recevoir.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

18250. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

[Potsdam, 13 juillet 1769.]

Si le duc de Choiseul n'a de soutien auprès de son maître que l'appui de la cour de Vienne,[5] je le trouve à plaindre; toutefois cet appui pourrait acquérir de la consistance, si le ministre dure jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Dauphine.[6] Mais qu'importe à nous qu'il reste ou qu'on le déplace; cela ne changera rien au système de l'Europe ni à celui de la cour de France.

Je suis d'ailleurs curieux de savoir ce que ces princes de Saxe font en France[7] et de quelle manière ils y sont accueillis; je soupçonne

[1] Clemens XIII. — [2] Vergl. S. 414. — [3] Maria Antonia befürwortete die Bitte eines Schauspielers, „de produire son talent aux yeux de Votre Majesté". — [4] Vergl. S. 169. 278. — [5] Goltz berichtete, Paris 3. Juli, dass Kaunitz auf Anregung Mercys, eine Unterredung mit Durfort zu Gunsten Choiseuls gehabt haben solle. — [6] Vergl. S. 427. — [7] Goltz berichtete, dass nach Xaver auch Prinz Karl angekommen sei.

qu'ils cherchent l'appui du Très-Chrétien pour monter sur le trône de Pologne, ils sont capables de telles visions.

Je suis convaincu que les anecdotes que vous me marquez sur les commencements de nos brouilleries avec la France,[1] sont puisées dans une bonne source, mais l'objet principal du lien de ces deux cours[2] intéresserait davantage. J'entre dans toutes les difficultés qui s'opposent à vos recherches, cependant il faut continuer de fouiller, et peut-être ce secret se découvrira par quelque commis du bureau des affaires étrangères disgracié.

Les nouvelles des Russes[3] sont controuvées, celles de la cour de Vienne[4] sont également controuvées. Les Confédérés écrivent en France ce qu'ils désireraient qu'il fût, mais ce qui n'est pas. Nos nouvelles annoncent que les deux armées se sont mises en mouvement pour décider leur querelle,[5] les Mahométans pour soutenir les évêques catholiques, et les Grecs pour soutenir les partisans de Calvin. Grand bien leur fasse!

Si cet homme savait faire du salpêtre,[6] vous jugerez bien qu'on l'aurait gardé; mais ces faiseurs de salpêtre fourmillent. J'en ai eu ici de même, aucun n'a réussi, et le plus sûr est de remercier cet habile homme de sa bonne volonté, en lui marquant que nous ne manquons point ici de salpêtre.[7]

Federic.[8]

Nach dem Concept. Eigenhändig. Das Datum von dem Cabinetssecretär hinzugefügt.

18251. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ENGLISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

[Charlottenburg, 13. Juli 1769.]

Mitchell berichtet an Lord Rochford, Berlin 15. Juli (secret): Der König habe ihn am 13. Juli „in the circle at the Queen's assembly"

[1] Goltz bezeichnete als die entscheidenden Momente der Lösung des preussisch-französischen Bündnisses die Westminsterconvention von 1756 und die Verzögerung der Sendung Nivernois' nach Berlin. Vergl. Bd. XI, 474. 475. 480; XII, 503. 504. 507. — [2] Von Versailles und Wien, vergl. S. 378. — [3] Der russische Rückzug nach Medzibor (vergl. S. 352) sollte unter grossen Verlusten erfolgt und Tschernyschew zum Nachfolger von Golizyn bestimmt sein, der sich auf dem Wege nach Kiew in Rumänzows Nähe befinde. — [4] Maria Theresia hatte angeblich einen Plan Lacys, die ungarische Krone auf Josephs Haupt zu setzen, entdeckt, ihn dafür mit dem Tode bestraft und sich deshalb mit Joseph entzweit. — [5] Vergl. S. 427. 432. — [6] Ein Unternehmer, der Salpeterfabriken in Frankreich gehabt hatte, bot dem König seine Dienste an. — [7] Ein Absatz, betreffend Abrechnungen mit Meny, und ein Postscript über einen Vorschuss für Bildhauerarbeiten sind von einem Cabinetssecretär hinzugefügt. — [8] Auf einem Postscript des Berichts von Goltz mit der Meldung, dass nach Angabe des Postmeisters in Wesel der in den Berliner Postbureaus vom 24. Juni vermerkte Cabinetserlass nicht angelangt sei, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs: „Wegen der verlornen Dépêche muss informiret werden, wie und wo sie ist verloren gegangen."

in Charlottenburg durch eine längere Unterredung besonders ausgezeichnet.

„However little material the conversation I had with the King of Prussia was, I shall acquaint your Lordship with the heads of it. That monarch asked me about Wilkes.[1] I answered his credit was greatly sunk in reputation, that the people of England were returning to their right senses, though there were not wanting some seditious men who endeavoured to alarm them upon points equally frivolous as those of Wilkes . . .

His Prussian Majesty then talked of Corsica and of the fate of Paoli with some tenderness and of the advantages that might accrue to the French from the acquisition of that island.[2] To this I replied that Paoli had many well wishers in England and his fate was greatly to be lamented, but that I could not see the advantages the French would reap from that conquest, while England remained superior at sea . . .

The next head the King of Prussia mentioned to me was concerning the English East India Company, the sudden fall of the stocks and the danger they are supposed to be in from the attacks of the Indian Princes.[3] To this I said that I really had no information . . .

The last question the King of Prussia asked me was, whether we had any hopes of settling our American affairs;[4] I answered we had good hopes“ . . .

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

18252. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A BAIREUTH.

Charlottenburg, 14 juillet 1769.

J'ai très bien reçu, par votre conseiller privé le général-major de Treskow,[5] la lettre obligeante qu'il a plu à Votre Altesse Sérénissime de m'adresser en date du 18 de juin dernier. La mission de cet envoyé à ma cour m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il pourra être le meilleur interprète des sentiments de tendresse et d'attachement que je conserverai toujours à Votre Altesse Sérénissime, et dont je me ferai un devoir bien agréable de Lui donner souvent des preuves réelles et convaincantes.[6]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 424. — [2] Vergl. S. 427. — [3] Vergl. S. 432. — [4] Vergl. S. 424. — [5] Vergl. S. 430. — [6] In einem Erlass an Finckenstein vom 20. Juli erhält Treskow Erlaubniss, in dem Gefolge des Markgrafen Alexander nach Potsdam zu kommen, vergl. S. 354. Anm. 2.

18253. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Charlottenburg, 14 juillet 1769.

Les demandes que les négociants de Stockholm ont fait faire, selon votre dépêche du 4 de ce mois, par une députation au maréchal de la Diète[1] pour obtenir par son canal des états une avance de 300 000 écus de banque,[2] soit en lettres de change ou bien en obligations du comptoir d'État, donnent à connaître que ces gens entendent parfaitement bien ce qui convient à leur intérêt particulier; mais il est fort à croire que lesdits états ne se laisseront pas induire par leurs remontrances pour se prêter, comme ils s'en flattent, à leurs désirs à cet égard. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre susdite dépêche, qui, d'ailleurs, n'exige aucunes instructions.

Nach dem Concept.

Federic.

18254. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A WOLFSBURG.

Potsdam, 16 juillet 1769.

J'ai été bien aise d'apprendre les particularités que votre dernière dépêche du 10 de ce mois comprend relativement aux affaires de Württemberg.[3] Malgré toutes les espérances que l'on doit concevoir par là, que les différends qui subsistent entre le Duc et ses états, sont sur le point d'être arrangés, je vous avoue néanmoins qu'après même que ces affaires seront parvenues à leur entière conclusion, je ne pourrai m'empêcher d'appréhender que le Duc ne tiendra pas longtemps la parole donnée pour l'observation de ce qui aura été convenu.

Nach dem Concept.

Federic.

18255. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 juillet 1769.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien parvenue. Il est à croire que ce ne sera guère avant le 15 ou 20 du mois prochain d'août que les avis nous entreront de ce qui pourra s'être passé de décisif sur les frontières entre les armées russiennes et ottomanes. En attendant, je suis curieux de savoir les suites ultérieures que toutes les Confédérations dont vous faites mention, pourront avoir en Pologne, et, par cette raison, je vous enjoins de me rendre exactement compte de toutes les nouvelles qui vous reviendront à leur égard.

[1] Fersen. — [2] Wie sie angaben, wegen finanzieller Bedrängniss. — [3] Schulenburg berichtete über die Annahme der Vermittlungsvorschläge des Reichshofvicekanzlers durch die Stände.

Vous n'oublierez pas d'ailleurs d'encourager de votre mieux, dans toutes les occasions, le roi de Pologne à tenir ferme au parti de la Russie et à se déclarer dans les rencontres en faveur de celui-ci, ne fût-ce même que dans des bagatelles, pour donner au moins par là des preuves publiques de son attachement à la cour de Pétersbourg.[1] Je n'ai rien aujourd'hui à ajouter à ce que dessus.

Nach dem Concept. Federic.

18256. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 juillet 1769.

Quoique je sois très persuadé que le système actuel de la cour où vous êtes, est effectivement tel que vous me le représentez dans votre dépêche du 8 de ce mois,[2] je ne saurais cependant m'empêcher de supposer quelque vue particulière au voyage que l'Empereur a dessein de faire en Silésie. Peut-être trouverai-je moyen de la pénétrer à notre prochaine entrevue,[3] où je mettrai toutes sortes de matières dans nos entretiens pour voir s'il n'y en a pas quelques-unes auxquelles il ne voudrait pas mordre.

En attendant, comme le grand-duc de Toscane, son frère, a à présent deux princes,[4] il saisira apparemment ce prétexte pour différer au moins le nouveau mariage[5] qu'on lui a représenté comme d'autant plus pressant pour procurer une plus nombreuse lignée mâle à sa maison.

Quant aux affaires de Pologne, l'extrait ci-joint vous apprendra ce qui m'en est revenu par mes dernières lettres de Varsovie,[6] et au reste, je ne saurais que vous savoir gré des soins que vous voulez prendre pour me procurer, vers la saison de transplantation, les lazeroli que je vous ai commandés.[7]

Nach dem Concept. Federic.

18257. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 16. Juli 1769.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 9. dieses[8] erhalten, und hat es seine ganze Richtigkeit, dass die Oesterreicher ein Corps in Siebenbürgen, vermuthlich, weil sie dort den Krieg in der Nachbarschaft

[1] Vergl. Nr. 18244. — [2] „De remettre les finances, de donner plus de culture aux provinces qui en ont besoin, spécialement du côté de la Hongrie, et de fixer l'état de ses troupes en les fournissant, de plus en plus, de tout ce qu'une guerre pourrait demander, au point que, dans quelques années d'ici, elle se trouve prête à tout évènement, soit pour ferrailler, soit pour jouer un rôle pacifique, l'un et l'autre à son avantage.“ — [3] Vergl. S. 414. — [4] Am 6. Mai 1769 war der zweite Erzherzog, Ferdinand Joseph Johannes, geboren, vergl. S. 323. — [5] Vergl. S. 323. 423. — [6] Vergl. Nr. 18255. — [7] Vergl. S. 405. — [8] Liegt nicht vor.

haben, zusammenziehen. Was die übrige von Euch angezeigte Anstalten anbetrifft, so scheinen selbige noch nichts offensives, sondern lediglich, um sich in guter Verfassung zu halten, in Absicht zu haben. Indessen ist es immer gut und nöthig, ihre Vorgänge und Bewegungen observiren zu lassen, und werdet Ihr dahero auf alles, was daselbst nur vorgenommen wird, ferner attent zu sein nicht unterlassen.

Nach dem Concept. Friderich.

18258. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 juillet 1769.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 30 de juin dernier, d'insister sur l'éloignement de l'abbé Beaudot.[1] Émissaire, comme il est, de l'évêque de Wilna,[2] on voit bien par toutes les impertinences qu'il a vomies contre moi, qu'il s'est entièrement adonné à la cour de Saxe et à son parti. Mais comme toutes ses insolences ne méritent qu'un souverain mépris de ma part, vous n'avez plus besoin de faire remarquer qu'on eût dû lui infliger une peine plus éclatante, et vous n'avez qu'à acquiescer à celle qu'on lui a fait subir.

D'ailleurs, ayant fait insinuer au roi de Pologne de faire éclater plus d'attachement pour la Russie et de se déclarer plus ouvertement en faveur de son parti,[3] j'ai eu la satisfaction d'apprendre que mes exhortations n'ont pas manqué de faire impression sur son esprit, et que ce Prince a déjà donné quelques marques convaincantes à l'un et à l'autre égard,[4] de sorte que je me flatte que cela fera un très bon effet à la cour où vous êtes.

En attendant, autant que j'en puis juger dans l'éloignement, je ne crois pas qu'il se passera quelque chose de décisif entre les deux armées avant le commencement d'août, et j'attends ce moment avec d'autant plus d'impatience que toutes les Confédérations ne me paraissent que des entreprises du second ordre, qui ne décident de rien, au lieu que tout dépendra du succès de la première bataille entre les Russes et les Ottomans.

Au reste, et comme vous aurez déjà reçu, à l'heure qu'il est, la dépêche qui renferme mes observations sur le contre-projet de notre alliance,[5] je n'ai rien à ajouter sur cet article.

Federic.

[1] Beaudot (vergl. S. 362) war auf die Beschwerde von Solms aus Russland ausgewiesen worden, weil er überaus beleidigende Reden über die Besetzung Sachsens durch König Friedrich im letzten Kriege geführt und den Wunsch geäussert hatte, selbst Sachse zu sein, um mit eigener Hand an dem König Rache dafür zu üben. — [2] Massalski, vergl. S. 362. — [3] Vergl. Nr. 18146 und 18255. — [4] Nach Benoîts Bericht, Warschau 8. Juli, war das Verbot an die Krontruppen ergangen, anderen Befehlen als denen des Königs und der Kriegscommission zu folgen. — [5] Nr. 18217.

P. S.

L'offre du comte Panin de vous donner une copie exacte et authentique du pacte de famille entre les maisons de Bourbon, m'a été très agréable. Je n'ai pas vu encore ce pacte *in extenso*, et ce ministre m'obligera infiniment par cette communication. Vous aurez soin de le lui faire connaître, afin de l'engager de vous faire tenir cette copie le plus tôt possible.

Nach dem Concept.

---

18 259. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 juillet 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Quoiqu'il soit fort apparent que la jalousie qui existe ordinairement entre les puissances commerçantes, ait beaucoup de part aux nouvelles répandues en Hollande sur la situation critique de la compagnie anglaise aux Indes orientales,[1] il n'est pas à douter non plus que les Anglais désireraient de voir que dans la république de Hollande on agît, en toutes rencontres, relativement à ce qui concerne la Grande-Bretagne, comme on pourrait faire dans une province appartenante à cette puissance, ce qui pourtant n'est guère à prétendre ni à espérer de la part de ces Républicains. En attendant, on ne saurait disconvenir, malgré tout ce que les partisans de l'Angleterre prétendent dire du contraire, que la compagnie des Indes orientales se trouve fort ébranlée, à l'heure qu'il est, par les différends qu'elle a avec les naturels du pays,[2] et il est à présumer que, si elle a le malheur d'essuyer quelque échec du côté de Madras, qu'elle aura beaucoup de peine à se soutenir dans le lustre qu'elle a eu jusqu'à présent.

Au reste, la feuille ci-jointe vous communiquera les nouvelles que mes dernières lettres de Pologne[3] m'ont apprises relativement à l'armée de Russie et des ravages que les Turcs commettent sur les frontières de Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

18 260. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 juillet 1769.

A en juger par le contenu de vos dernières dépêches du 4 et du 7 de ce mois,[4] il y a assez de tumulte et de dissension en Angleterre.

[1] Thulemeier berichtete: Yorke „déclame contre la jalousie que les Hollandais mettent au jour dans toutes les occasions; dispositions qui lui paraissent peu sensées, vu l'intérêt que cet État devrait y prendre.“ — [2] Vergl. S. 437. — [3] Vergl. Nr. 18255. — [4] Auf Betreiben der Opposition wurde Georg III. eine Adresse der

Mais, à vous dire vrai, il me semble que ce n'est pas tout de bon que le parti opposé dresse ses batteries contre le gouvernement; je crois plutôt qu'il ne met tant de ressorts en mouvement que pour chicaner seulement le parti de la cour, et je doute fort qu'il en résulte quelque changement réel. En effet, aussi longtemps qu'il n'insiste pas sur l'éloignement de la princesse de Galles et sur le bannissement du lord Bute,[1] toutes ses démarches me paraissent des coups portés en l'air. Les affaires des colonies pourraient bien avoir des suites de tout aussi peu de conséquence, et tout ce qui en résultera, c'est que les fabriques de la mère patrie en souffriront un déchet considérable dans le débit de leurs marchandises.[2]

Mais comme il se répand en Hollande des bruits sur la situation très critique de la compagnie anglaise à Madras,[3] vous aurez soin d'approfondir ce qui en est, et comme vous êtes le mieux à portée de le pénétrer, vous ne négligerez rien pour m'en procurer des notions sur lesquelles on puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

18261. AN DEN OBERST FREIHERRN VON DER GOLTZ IN PARIS.

[Potsdam, 17. Juli 1769.][4]

Ich gratulirte ihm, dass er wenigstens in Einer Négociation in Frankreich reussiret wäre, ohngeachtet unser Triumph eben nicht gross, da der Choiseul ihm gesaget, dass es ihre Intention nicht gewesen, aus Versoix eine Festung zu machen. Indessen müsste man seine Antwort für Wille nehmen und Choiseul ein Compliment darüber machen.[5] Die Sache muss durchs Ministerium[6] an die Schweiz und an Lentulus von hier aus communiciret werden, wie sie uns gegeben.

Wegen der Pr[inzen] von Sachsen möchte er mir schreiben, was sie da machten.[7] Ich glaubte noch immer, dass Karl dort intriguirte, auf den polnischen Thron zu gelangen. Wäre aber nur Soupçon.

Wegen der Affaire der Ambassadeurs[8] glaubte, dass solche in die Vergessenheit kommen würde.

Friderich.

Nach den Bleinotizen des Cabinetssecretärs Cöper für die (nicht vorliegende) Antwort, auf der Rückseite des Berichtes von Goltz, Paris 7. Juli.

Stadt London mit der Bitte um Abstellung von Beschwerden der Bürgerschaft und der Nation überreicht.

[1] Vergl. S. 416. — [2] Vergl. S. 437. — [3] Vergl. Nr. 18259. — [4] Das Datum nach der Antwort von Goltz, Paris 30. Juli. — [5] Goltz berichtete, Paris 7. Juli, Choiseul habe hinzugefügt, dass man die Befestigung von Versoix, wenn sie beabsichtigt gewesen wäre, mehr aus Rücksicht auf König Friedrichs Fürsprache als in Ansehung des von Bern angeführten Vertrages unterlassen würde. Vergl. Nr. 18180 und 18184. — [6] Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg, Potsdam 17. Juli. — [7] Vergl. S. 435. 436. — [8] Der Vorfall in London zwischen Châtelet-Lomont und Tschernyschew, vergl. S. 384 und 420.

18262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

[Potsdam, 18 juillet 1769.]

Tout le mal de la Saxe vient de ce que l'Électeur est trop jeune pour avoir l'expérience du gouvernement. Il paraît qu'une réforme dans les troupes est inévitable,[1] car il est impossible que les états consentent à multiplier ou bien à hausser les impôts. Il y aurait d'autres ressources, mais que ces gens sont trop ignorants pour connaître. Toutefois je doute qu'on pût hausser le revenu à 600 000 écus; à présent que les affaires en Pologne vont se décider, on verra quelle physionomie les Saxons y feront. On écrit de France que les princes Xavier et Charles y sont;[2] je soupçonne que ce dernier s'intriguera pour le trône de Pologne; mais le règne des Saxons est passé, et à Versailles, ils y sont vus avec assez de froideur.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig. Das Datum von dem Cabinetssecretär hinzugefügt.

18263. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 juillet 1769.

L'approche de l'armée russe près du Niester que votre dernière dépêche du 12 de ce mois, qui m'est très bien entrée, annonce s'être derechef effectuée, me fait présumer que vos rapports vont devenir de jour en jour plus intéressants, et qu'on doit s'attendre à recevoir dans peu des nouvelles très importantes de ces contrées.

En attendant j'ai de la peine à ajouter foi à toutes celles que vous avez reçues de Lithuanie,[3] et il faudra voir si, par la suite du temps, elles se confirmeront, ce dont cependant je doute fort. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18264. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 juillet 1769.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et je vous communique ci-joint quelques nouvelles de Varsovie[4] sur l'état actuel des affaires en Pologne.

Si la nouvelle de la disgrâce du grand-vizir[5] se confirme, cet évènement ralentira beaucoup les opérations de l'armée ottomane qui pour-

[1] Vergl. Nr. 18220. — [2] Vergl. S. 435 und 442. — [3] Danach breiteten sich die Unruhen in Litauen aus und war ein russisches Detachement von den Conföderirten zurückgeworfen, die darauf einen vierwöchentlichen Waffenstillstand mit einander abgeschlossen haben sollten. — [4] Vergl. Nr. 18263. — [5] Rohd berichtete, dass in Konstantinopel eine Umwälzung im Ministerium und die Absetzung des Grossveziers befürchtet werde, vergl. Nr. 18265.

raient bien être différées jusques à l'arrivée de son successeur. En attendant, la cour où vous êtes, se conduit avec beaucoup de prudence, et il est hors de doute qu'une exacte neutralité est le meilleur parti qu'elle puisse prendre.[1]

Au reste, tout ce que vous me marquez au sujet du temps de mon entrevue avec l'Empereur,[2] n'étant pas encore assez précis, je n'ai pu faire que quelques arrangements préliminaires pour la réception de ce Prince, et j'attends que vous soyez à même de m'en dire quelque chose de plus positif pour avoir soin du reste.

Der Schluss betrifft die Sendung der Lazerolen-Sträucher (vergl. S. 439).

Nach dem Concept. Federic.

18265. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. Juli 1769.

Euer allergehorsamster Bericht vom 24. jüngstverwichenen Monats, welchen der darin bemerkte ausserordentliche Courier bis Wien mitgenommen hat, ist Mir durch Meinen am römisch-kaiserlichen Hofe subsistirenden Gesandten, den Etatsminister von Rohd, mit letzterer Post wohl zugekommen, und Ich habe aus solchem das erfolgte schleunige Absterben des dasigen österreichischen Gesandten von Brognard[3] des mehreren ersehen.

Zu Wien glaubt man, dass[4] ein gewisser Ungarscher von Adel, von Reviczky, zu dessen Nachfolger ernannt werden dürfte. Es ist derselbe bereits einige Jahre zur Zeit des Freiherrn von Penckler[5] zu Konstantinopel gewesen und hat hiebevor die ottomanische Tactique aus dem Türkischen ins Französische übersetzet. Er soll zwar noch ein junger Mensch, aber dabei von vielem Verstand und Einsichten sein, und in Ermangelung älterer geschickter Leute wird man wohl bei dieser Wahl verbleiben müssen. Uebrigens vermuthet man, dass der neue österreichische Internuntius, es sei nun dieser von Reviczky oder ein anderer, in Ansehung der französischen Intrigues wider Russland ebenfalls, wie sein Vorgänger, dahin instruiret werden dürfte, sich darin weder pro noch contra zu mischen, sondern Frankreich hierunter freie Hände zu lassen, ohne den allergeringsten Antheil daran zu nehmen.

So viel hiernächst den übrigen Inhalt Euer obangezogenen Dépêche betrifft, so zeigen die, nach solcher, daselbst laufende Gerüchte[6] freilich eine neue Formation an, und, so viel Ich davon urtheilen kann, so

[1] Vergl. Nr. 18256. — [2] Rohd berichtete, dass Joseph am 30. Juli aus Italien eintreffen und sich darauf einige Wochen in Wien aufhalten werde, „pour être instruit de tout ce qui s'est passé durant son absence". — [3] Am 22. Juni, vergl. S. 446. — [4] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Rohds, Wien 12. Juli. — [5] Der Vorgänger Brognards. — [6] „Dass der Grossvezier in Ungnade und nach andrer Meinung gar tot" sei, vergl. Nr. 18264.

kommt es Mir vor, als ob solche einer neuen Intrigue der Franzosen zuzuschreiben sei, welche vielleicht den jetzigen Grossvezier nicht so kriegerisch finden, als sie wohl wünschen, und ihn dahero gerne absetzen möchten. Ich zweifle jedoch noch an der Richtigkeit dieser von dem Grossvezier daselbst ausgesprengten Gerüchte; wenigstens thun die Nachrichten aus der Walachei davon nicht die geringste Meldung, sondern melden bloss, dass die türkische Armee sich versammlet, und Ich sollte glauben, dass, wenn die Absetzung oder der Tod des Grossveziers einigen Grund hätte, davon gewiss etwas in der Walachei bekannt geworden sein müsste.

Nach dem Concept. Friderich.

18266. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juillet 1769.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est très bien parvenue, et, pour ce qui regarde la position actuelle de l'armée russe, on sait ici qu'elle s'est rapprochée des bords du Niester,[1] mais on prétend qu'il se passera bien encore trois semaines, avant que celle des Ottomans puisse être assemblée et commencer ses opérations.

En attendant, et quant au plan d'opérations des Russes, je me réfère à ce que je vous en ai mandé dans un de mes précédents ordres immédiats.[2] Tout ce que j'appréhende pour le prince Golizyn, c'est qu'en envoyant au delà du Niester de simples détachements, il ne soit battu en détail. La disposition du comte Rumänzow, au contraire, dont votre susdite dépêche fait mention,[3] fait beaucoup d'honneur au génie de ce général, et, si elle est bien exécutée, elle fera sûrement une bonne diversion. Aussi ne saurais-je vous dissimuler que j'ai toujours regardé cet officier comme le plus habile de tous les généraux russes.[4]

Mais pour ce qui regarde les opérations que la cour où vous êtes, médite de faire contre les Turcs par mer,[5] j'avoue que je ne m'en fais pas une grande idée, et que j'en trouve même l'exécution bien difficile. En effet, je ne connais aucun port dans la Méditerranée où sa flotte pourrait se ravitailler. Ni les Vénitiens ni d'autres puissances ne voudront recevoir leurs vaisseaux dans leurs ports, et à Gênes on s'est même déjà emparé d'une frégate qu'un seigneur russe y avait achetée

[1] Vergl. Nr. 18263. — [2] Vergl. S. 418. — [3] Rumänzow, der zur Unterstützung der Operationen Golizyns nach dem Bog vorrückte, hatte ein Corps von 30000 Mann zum Einfall in die Krim entsandt. „Cette diversion pourra effectuer que le kan des Tartares sera obligé de se séparer du grand-vizir pour courir à la défense de son propre pays.“ — [4] Vergl. S. 418. — [5] Eine Flotte von 8 Schiffen sollte zur Unterstützung des griechischen Aufstandes (vergl. S. 432) nach dem Mittelmeer gesandt werden.

pour s'en servir contre les Turcs, en lui remboursant toutefois ce qu'il en avait payé.

En attendant, voici quelques nouvelles de Constantinople[1] qui sont arrivées à Vienne par le courrier extraordinaire qui a porté à la cour impériale la mort subite du sieur Brognard. Ce ministre est mort à Constantinople le 22 de juin dernier d'une indigestion à laquelle une attaque d'apoplexie a succédé, et il faudra voir quel successeur on lui donnera.

Au reste, je compte de faire tenir à la cour où vous êtes, au mois d'août ou de septembre prochain le troisième quartier de mes subsides,[2] et pour ce qui est des arrérages du bureau des postes de Pétersbourg,[3] je suis bien aise d'apprendre que tout est réglé jusques au 1er de mai dernier, de sorte qu'il ne s'agit plus que d'avoir soin et de réitérer de temps en temps vos instances pour que l'on continue à payer avec la même exactitude les tertiaux suivants.

Nach dem Concept. Federic.

18267. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 juillet 1769.

Je vous sais gré des éclaircissements que vous venez de me donner, par votre dernière lettre du 14 de ce mois, sur le sentiment où l'on est en Hollande que la situation actuelle de la marine française ne permet pas à cette puissance d'entretenir aux Indes orientales une escadre aussi nombreuse que l'est celle de 10 vaisseaux de guerre qu'on lui attribue avoir dans ces parages, et, en conséquence de tout ce que vous dites à cet égard, je vois bien que les troubles qu'on divulgue exister dans ces pays avec la compagnie anglaise, ne sont que des tours joués par quelques négociants qui, dans la vue de profiter, ont débité ces nouvelles peu favorables dans le public.

Quant aux conjectures que l'on fait là où vous êtes, sur l'apparition du prince Ferdinand de Brunswick à La Haye,[4] vous pouvez être assuré qu'il n'y en a aucune de fondée. Je suis persuadé que ni le prince Louis ne pense à résigner sa place à son frère, ni celui-ci à s'engager au service de la République; je crois même que ce ne serait qu'avec regret que ce dernier verrait son frère se démettre du poste qu'il occupe, et, d'ailleurs, l'humeur peu comportable du prince Ferdinand ne conviendrait guère dans un service tel que celui de la République, de sorte qu'il me semble et j'en suis convaincu qu'il n'y a aucune vue de cachée

[1] Vergl. Nr. 18265. — [2] Vergl. S. 380. — [3] Vergl. S. 380. 381. — [4] „Que le voyage du prince Ferdinand de Brunswick a été concerté, et que le duc Louis . . . est intentionné de remettre la partie du militaire au Prince son frère."

dans l'arrivée du prince Ferdinand en Hollande, mais qu'elle est tout-à-fait indifférente.

Au reste, l'extrait ci-joint vous apprendra les nouvelles qui viennent de m'entrer par mes dernières lettres de Pologne,[1] dont vous ferez un usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

18268. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 juillet 1769.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois, ainsi qu'une lettre [immédiate] de la même date, et votre raisonnement sur la conduite que le duc de Choiseul pourrait tenir suivant les différentes occurrences,[2] me paraît assez juste.

Quant à la revue de Compiègne,[3] elle vous fournira occasion de m'informer de la force effective des compagnies et des bataillons, ainsi que des évolutions que chaque division fera devant le Roi; et comme je n'exige pas que vous mettiez dans ces informations la même exactitude qui s'observe dans les listes qui se lèvent de mon armée, je ne doute pas que vous ne trouviez moyen de satisfaire ma curiosité à cet égard. Cette observation me paraît d'autant plus nécessaire que j'ai remarqué déjà à différentes reprises et encore en dernier lieu par votre lettre susmentionnée que vous vous représentez souvent l'exécution de mes ordes plus difficile qu'elle ne l'est en effet.

Pour m'arrêter seulement aux trois articles sur lesquels roule cette lettre immédiate, je sens très bien que les premières sources où vous pourriez puiser les notions que je vous ai demandées,[4] vous sont fermées. Mais il y a d'autres sources subalternes qui pourraient vous les fournir. Tel serait, par exemple, pour les dispositions de l'Espagne le ministre de Portugal[5] et d'autres personnes qui ont fait quelque séjour soit dans ce royaume, soit en Portugal, et qui, par les différents discours qu'elles auront entendu tenir, pourront vous mettre au fait de bien des choses. Pour ce qui regarde en particulier le roi de Portugal, il s'agit proprement de savoir si ce Prince est, à l'heure qu'il est, plus lié avec l'Angleterre ou avec les maisons de Bourbon. Le ministre d'Angleterre pourra, me semble, vous en dire quelque chose de positif, et si vous continuez à le sonder également sur les vues de la cour de Vienne sur la suc-

[1] Vergl. Nr. 18263. — [2] Goltz berichtete, dass Choiseul durch die Finanznoth und die Umtriebe seiner Gegner bei Ludwig XV. sich gezwungen sehe, einen Krieg mit England zunächst zu vermeiden. „Si ce ministre parvient à conjurer l'orage, je ne doute pas qu'alors, plus puissant que jamais, il redoublera en projets.“ — [3] Vergl. S. 283. — [4] Ueber Spanien und Portugal (vergl. Nr. 18207) und über die Absichten Oesterreichs auf die bayrische Erbschaft (vergl. S. 383. 421). — [5] Don Souza y Coutinho.

cession de Bavière, peut-être pourrez-vous pénétrer par ses réponses si et quels succès ses perquisitions à ce sujet auront eus. D'ailleurs, il faut vous servir davantage de votre secrétaire d'ambassade[1] et le mettre aussi aux écoutes. Pour cet effet, il fera bien de se répandre dans les sociétés où l'on parle beaucoup des affaires ou d'autres nouvelles publiques. C'est au moins un des moyens pour vous procurer des avis certains et intéressants, et que vous aurez soin de ne pas négliger.

Au reste, et pour ce qui regarde les armées russes et ottomanes, elles sont en marche pour se rapprocher l'une de l'autre; mais, jusques ici et depuis l'affaire devant Chozim, il ne s'est encore livré aucune bataille, et vous pouvez être d'autant plus tranquille sur ce sujet que je n'oublierai pas de vous en informer, dès ce qu'il se passera quelque chose entre les deux armées qui mérite attention.

Nach dem Concept. Federic.

18269. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 21 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois, avec votre lettre particulière de la même date. A en juger par tout ce que vous continuez à mander relativement aux finances de la Saxe, il est à croire que, quelque parti que cette cour embrasse pour redresser l'insuffisance qu'il y a dans ses revenus, elle se verra néanmoins toujours obligée d'en venir, à la fin, à une réduction parmi ses troupes, et qu'une réforme dans son militaire sera absolument inévitable pour elle.[2]

D'ailleurs, vous m'avez fait grand plaisir de me rendre compte, pour mon information, des détails concernant le prince Xavier,[3] et je vous en sais gré. Ce Prince, malgré tous les mouvements qu'il se donne pour se procurer un jour la grande-maîtrise de l'Ordre Teutonique, pourrait facilement se tromper dans son calcul, et il se peut très bien qu'après avoir donné tous ses bijoux en présents, il ne réussisse cependant jamais à devenir grand-maître de cet Ordre.

Au reste, vous n'avez pas besoin de demander pardon de la demande que vous avez faite pour la place vacante dans la direction de la ferme de tabac par la mort de l'écuyer de Schwerin; je ne vous ai jamais imputé à faute la démarche que vous avez faite à cet égard,[4] et n'en ai été nullement fâché ou mécontent.

[1] Gregory. — [2] Vergl. Nr. 18242. 18262. — [3] Borcke berichtete, dass Prinz Xaver den Marquis d'Agdolo allein mit dem Auftrage nach Holland gesandt habe (vergl. S. 429), „d'acheter les bijoux et négocier les sommes nécessaires pour gagner les voix dont il a besoin dans le chapitre de l'Ordre Teutonique, pour se faire élire coadjuteur du prince Charles de Lorraine dans la grande-maîtrise de cet Ordre". — [4] Vergl. S. 415. 416.

Avant que de vous absenter de votre poste, n'oubliez pas d'instruire suffisamment le secrétaire d'ambassade[1] de la manière dont il doit s'y prendre pour me faire ses rapports, et tâchez de le mettre en état de pouvoir m'informer aussi exactement et avec la même précision que vous l'avez toujours fait, jusqu'à présent, des détails et notions que je souhaiterai de savoir de lui.

Nach dem Concept. Federic.

18270. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 juillet 1769.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je conçois aisément l'embarras dans lequel le Sénat et la Diète en général doit se trouver relativement à la fixation du change pour concilier des intérêts diamétralement opposés.[2] Tout cela me fait présumer que le temps se passera en vaines délibérations, et qu'il ne résultera autre changement en Suède par cette assemblée des états, sinon que le parti français réussira à placer quelques-uns de ses membres dans le Sénat, et que le Roi obtiendra peut-être quelques légères prérogatives de plus qu'il n'a eu jusqu'à présent; que c'est là tout à quoi on pourra s'attendre, et nullement à un redressement dans les finances de ce royaume, auquel on ne parviendra probablement pas de sitôt.

Nach dem Concept. Federic.

18271. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 juillet 1769.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'est bien parvenue. C'est un article fort important et essentiel pour les Russes que celui d'avoir réussi à fournir aussi copieusement que vous dites,[3] leurs magasins de tout le nécessaire pour la subsistance de leurs troupes. Comme je présume que les contrées de Pologne où les armées russes auront touché, seront totalement restées en friche, il est à croire que, l'année prochaine, ils ne trouveront pas les mêmes facilités à former leurs magasins qu'ils ont eues celle-ci.

Mais quoi qu'il en soit, vous ferez toujours bien et agirez prudemment de cultiver de tout votre possible l'amitié du prince Wolkonski et de vous acquérir sa confiance, vu que par son canal vous serez à

[1] Blanchot. — [2] Während die Kaufleute für die Beibehaltung des alten Wechselkurses (vergl. Bd. XXVI, 253) waren, forderten die Bergwerksbesitzer seine Erhöhung. — [3] Für mehr als 3 Monate.

même d'apprendre et de me rendre compte de bien de particularités, qui fort souvent échappent à la cour de Pétersbourg de me faire communiquer.

Federic.

Nach dem Concept.

18272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 juillet 1769.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu par votre dernière dépêche du 18 de ce mois de la manière dont on envisage en Hollande les changements dont il pourrait être question dans le ministère britannique.[1] Comme il ne saurait manquer que la situation critique dans laquelle ce ministère se trouve, ne se décide dans peu, et que je serais curieux de savoir l'altération qu'il souffrira effectivement, vous n'oublierez pas de me mander toutes les notions ultérieures qui parviendront à cet égard à votre connaissance.

Au reste, je vous adresse ci-joint ma réponse à la lettre du sieur d'Arnim[2] que j'ai reçue à la suite du post-scriptum de votre susdite dépêche. Vous aurez soin de la lui faire parvenir par une voie sûre, et comme j'ai bien voulu déférer à sa demande et lui permettre de pouvoir retourner librement dans mes États, après qu'il aura acquis et amassé quelques biens aux Indes, je vous autorise en conséquence de parler au prince d'Orange en sa faveur pour qu'il veuille avoir la bonté de l'employer jusqu'à ce temps convenablement.

Enfin et pour vous entretenir dans une connaissance suivie de ce qui se passe en Pologne, je fais joindre ici un extrait des nouvelles qui me sont entrées par mes dernières lettres de ce pays,[3] dont vous ne manquerez pas de faire l'usage accoutumé.

Federic.

Nach dem Concept.

18273. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 juillet 1769.

Il est toujours bon que, selon votre rapport du 15 de ce mois, la cour où vous êtes, épuise ses fonds par des dépenses extraordinaires.[4] C'est de bon augure pour la conservation de la tranquillité, et, man-

[1] Nach Thulemeier galt ein Ministerwechsel als unvermeidlich. — [2] D. d. „Hoegli in Bengalen", 7. November 1768. Hans Karl von Arnim, als Lieutenant verwundet und verabschiedet, war Schulden halber nach Indien gegangen; er bat den König wegen des gegen ihn anhängig gemachten Processes um einen „Pardonbrief" behufs späterer Rückkehr und um Fürsprache bei dem Prinzen von Oranien. — [3] Vergl. Nr. 18271. — [4] Aus Anlass der Verheirathung der verschiedenen Erzherzoginnen.

quant de moyens pour faire une levée de bouclier, on ne pensera pas sitôt à la troubler. De cette façon, nous gagnons toujours du temps, et vous savez qu'en fait de politique on gagne tout en reculant les époques. Mais, après tout, vous conviendrez avec moi que tous ces établissements des Archiduchesses ne mèneront jamais à des liaisons bien solides,[1] et il est tout aussi peu à présumer qu'il en résulte de grands avantages pour l'avenir.

Quant à l'Empereur, j'ai reçu différents avis au sujet de son voyage en Italie et en particulier sur son séjour à Turin. Ils portent, entre autres, que ce Prince est extrêmement poli et obligeant, qu'il y a un mélange de solidité et de frivolité dans son caractère; qu'il doit la première au baron Reischach qu'il a consulté et suivi en tout, et que la dernière est son propre ouvrage, mais que, d'ailleurs, il a le cœur excellent et un caractère généralement assez bon, quoique par-ci par-là il lui soit échappé aussi quelques traits satiriques qui y paraissent contraires. Comme ces avis me sont revenus de différents endroits de l'Italie, et que naturellement vous saurez mieux que personne ce qui en est et s'il y a en effet quelque ressemblance dans ce tableau, vous n'oublierez pas de me dire si et jusques à quel point on y a bien rencontré.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre que ce Prince est attendu le 30 de retour à Laxenburg, et je me flatte que vous saurez bientôt me dire à peu près le jour qu'il compte d'arriver en Silésie.

Nach dem Concept. Federic.

18274. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 juillet 1769.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue, et, persuadé comme je suis que la cour où vous êtes, sera charmée de sortir bientôt avec honneur et d'une manière convenable de sa guerre avec la Porte, il me semble qu'elle aurait mieux fait de ne pas mêler, dans le moment présent, l'Angleterre de la médiation,[2] mais d'attendre plutôt pour cet effet l'hiver prochain où l'on pourra travailler avec plus de succès à une réconciliation. Supposé cependant qu'elle ne dût pas être dans des dispositions aussi pacifiques, vous n'oublierez pas de m'en informer et de me donner des notions plus justes sur sa façon de penser à cet égard.

L'emprunt qu'elle fait négocier en Hollande,[3] ne lui sera au moins pas d'un grand secours pour la prolongation de la guerre, de sorte qu'en la continuant elle ne saurait manquer d'augmenter considérable-

[1] Vergl. Nr. 18215. — [2] Vergl. S. 385 und 391. — [3] Vergl. S. 397.

ment ses dettes, qu'elle pourrait cependant s'épargner par un prompt rétablissement de la tranquillité.

Quant à mon entrevue avec l'Empereur, à en juger par différents avis qui me sont entrés d'Italie sur le caractère de ce Prince,[1] j'ai lieu de présumer que ce n'est que par pure curiosité qu'il m'en a fait faire la proposition. On me mande, entre autres, qu'il se fait gloire de faire le robuste et de braver les fatigues, et qu'à la vérité il s'informe de tout, mais que dans ses recherches il entre, en même temps, beaucoup de frivolité. Enfin, tout ce que j'entends, me fait soupçonner qu'il n'entreprend tous ses voyages que pour avoir un prétexte de s'absenter de bonne manière de Vienne, où il paraît être dans une certaine gêne, et que ni la politique ni aucune autre vue n'y ont aucune part. Jusques ici, je ne saurais cependant encore rien dire de positif sur ce sujet, et le temps seul nous apprendra ce qu'il en sera.

En attendant, je vous communique ci-joint quelques nouvelles qui viennent de m'entrer de Hollande[2] au sujet du changement prochain du ministère britannique et sur lesquelles vous pouvez tabler.

Nach dem Concept. Federic.

18275. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 juillet 1769.

Vos deux dépêches du 11 et du 14 de ce mois m'ont été rendues à la fois, et j'ai été bien surpris d'apprendre que le lord Chatham a reparu à la cour dans un temps où tout est dans une si grande confusion et agitation qu'il ne saurait se flatter de pouvoir travailler avec succès au bonheur de sa patrie.[3]

Au reste, j'ai vu l'adresse de la ville de Londres au Roi,[4] et je vous avoue que je la trouve bien hardie. Des personnes d'ici qui ont fait quelque séjour en Angleterre, et qui connaissent la nation britannique, sont d'opinion que, si cette adresse est appuyée encore par celles de quelques autres villes, le Roi pourrait bien se trouver dans la nécessité de faire sortir du royaume la princesse de Galles, sa mère, et de changer non seulement la présente administration, mais d'y mettre encore à la tête un ministre qui fût agréable à la nation; mais que, si, au contraire, les autres villes ne suivaient pas l'exemple de la capitale, le gouvernement présent pourrait bien trouver encore moyen de se soutenir et de dissiper par sa fermeté cet orage qui était prêt à éclater.

Ce n'est cependant pas le seul embarras du gouvernement actuel,

[1] Vergl. S. 451. — [2] Vergl. Nr. 18272. — [3] Maltzan berichtete, London 11. Juli, dass Chatham auf Einladung Georgs III. einer Conseilsitzung beigewohnt und mit dem Könige eine halbstündige Unterredung gehabt habe. — [4] Vergl. S. 441. Anm. 4.

et on prétend que les affaires des colonies ne laisseront pas de l'inquiéter encore infiniment par les cris et les plaintes que les marchands qui, en perdant ce débouché de leurs marchandises,[1] courent risque de faire banqueroute, ne manqueront pas de porter, et qui pourraient bien aigrir encore davantage la nation. Comme cependant vous êtes sur les lieux et, par conséquent, mieux en état de porter sur tout ceci un jugement plus solide, vous n'oublierez pas de me dire en détail ce que vous en pensez.

Au reste, l'avis des 10 vaisseaux de guerre et d'un corps de troupes considérable que la France doit avoir actuellement aux Indes orientales,[2] paraît être destitué de fondement. Je l'ai fait éclaircir par mon ministre à Paris. Il lui a trouvé très peu de vraisemblance, et comme il n'en a absolument rien transpiré en France, il le regarde plutôt comme une nouvelle répandue à Londres par ceux qui veulent gagner par la baisse des actions de la compagnie anglaise des Indes.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

18276. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 24 juillet 1769.

Je suis très satisfait des détails que renferme votre lettre particulière du 14 de ce mois sur l'administration des finances de France. Ils servent à [me] faire à peu près une idée des ressources que cette couronne pourrait se procurer en cas d'une nouvelle guerre, et vous ferez très bien de continuer vos recherches à cet égard, afin de me mettre, autant qu'il est possible, à même de juger du plus ou moins d'efforts qu'elle sera en état de faire.

Quant à la succession de Bavière,[4] j'ai eu occasion d'en parler à la landgrave de Darmstadt, qui se trouve actuellement à ma cour.[5] Elle m'a fait connaître que le duc de Deux-Ponts, son frère, avait, à la vérité, également quelques soupçons sur les vues de la cour de Vienne, mais que, par une suite de son indolence naturelle, il n'avait encore pris la peine de les éclaircir, et qu'il se pourrait même qu'il n'en eût pas seulement sonné le moindre petit mot pendant son séjour en France. Quoi qu'il en soit, c'est un article trop intéressant pour moi pour le négliger, et vous redoublerez vos soins pour pénétrer ce qu'il en est.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que la cour de Londres a reçu des nouvelles très favorables de Bengale,[6] dont la copie ci-jointe vous apprendra le détail, et que d'ailleurs, selon mes dernières lettres de Pologne,[7] la désertion est très grande dans l'armée ottomane.

[1] Vergl. S. 442. — [2] Vergl. S. 446. — [3] Bericht von Goltz, Paris 14. Juli. — [4] Vergl. S. 447. — [5] Vergl. S. 434. — [6] Bericht Maltzans, London 14. Juli. — [7] Vielmehr Bericht Zegelins, Konstantinopel 16. Juni.

La grande armée russe a changé de position et se trouve sur les bords du Niester; celle de Rumänzow, au contraire, s'est avancée jusques au Bog,[1] et on prétend que ce général va détacher un corps de ses troupes vers la Tartarie pour obliger les Tartares à revenir de l'armée turque pour défendre leur propre patrie.[2]

Au reste, le voyage que l'Empereur a fait en Italie, aura sûrement donné lieu à bien des raisonnements en France, et comme je suis bien curieux de savoir ce qu'on en dit et quel jugement on y porte en général, tant sur les talents que sur le caractère de ce Prince, vous n'oublierez pas de m'en informer en détail.

Der Schluss betrifft die Sendung von Bananen und Cocosnüssen.

Nach dem Concept. Federic.

18277. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 24. Juli 1769.

Ich habe wohl vermuthet, dass, wie es nach Eurem allergehorsamstem Bericht vom 16. Junii auch erfolgt, das Blendwerk mit denen vermeintlich über die Russen erhaltenen Vortheilen[3] nicht lange Stich halten, sondern man von dem Gegentheil bald nähere Nachricht erhalten würde. Inzwischen ist Mir von denen weiteren Progressen der Russen, deren Ihr zugleich Erwähnung thut,[4] noch zur Zeit nichts zugekommen. Alles, was man Mir gemeldet, ist, dass der General Rumänzow ein Corps nach der Krim detachiren wollen;[5] ob aber solches bereits geschehen oder nicht, solches kann Ich nicht sagen, sondern erwarte davon nähere Nachricht.

Nach Eurem obangezogenem Bericht sehe Ich aber wohl, dass anjetzo sich viel Découragement bei den Türken hervorthut;[6] und obgleich solches ein gutes Tempo zur Friedensnegociation sein möchte, so glaube Ich doch, dass man dessen ohnerachtet das Ende der gegenwärtigen Campagne abwarten müsse, um alsdann zu sehen, was hierunter mit Nutzen auszurichten sein möchte.

Sonst fährt man fort zu behaupten, dass Oesterreich seine Trêve mit der Pforte habe erneuern wollen, bis dahin aber darunter nicht reussiren können.[7] Weil Ihr aber hierüber in Euren letzteren Depeschen nichts näheres meldet, so macht Mich Euer Stillschweigen an der Richtigkeit dieser Nachricht zweifeln.

[1] Bericht von Benoît, Warschau 15. Juli. — [2] Vergl. S. 445. — [3] Vergl. Nr. 18230. — [4] „Dass Oczakow von denen Russen eingenommen, die ganze Crimée ravagiret, ein Theil der Flotte theils durch Sturm, theils durch die Russen ruiniret und Kauschani (Vorlage: „Cauchan") verbrannt, ja dass Chozim ebenfalls in russischen Händen sei." — [5] Vergl. S. 445. — [6] Zegelin berichtete, man bemerke „sowohl im Serail als bei der Pforte eine grosse Consternation". — [7] Bericht von Solms, Petersburg 6. Juli.

Indessen ist es Mir überaus angenehm zu vernehmen gewesen, dass die Türken anfangen, Zutrauen zu Mir zu fassen,[1] und Ich zweifle nicht, Ihr werdet diese Gesinnungen zu cultiviren nicht unterlassen, um dereinst davon einen guten Gebrauch machen zu können. Ich verlasse Mich hierunter auf Eure Klugheit.

Friderich.

Nach dem Concept.

18278. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juillet 1769.

La présente n'est que pour vous faire parvenir les copies de mes dernières dépêches de Constantinople du 16 de juin,[2] ainsi de quelques lettres interceptées des Confédérés en Pologne dont vous trouverez, en même temps, les originaux ci-joints.

Les premières sont antérieures à celles dont je vous ai communiqué les précis par un de mes derniers ordres immédiats,[3] mais elles vous feront voir qu'on ne fait plus tant de bruit à Constantinople des prétendus avantages remportés sur les Russes, et qu'on commence à se faire une tout autre idée de cette guerre.

Au reste, le sieur Chotinski n'a pas encore pu s'acquitter des ordres qu'il a reçus de sa cour au sujet de la mission du sieur Sabatier en Russie.[4] Vous en verrez la raison par la copie ci-jointe du rapport que mon ministre à Paris vient de me faire à ce sujet,[5] et je me remets entièrement à votre prudence pour l'usage que vous jugerez à propos d'en faire.

Federic.

Nach dem Concept.

18279. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 juillet 1769.

L'évènement d'une victoire remportée par les Russes sur les Turcs au delà du Niester,[6] dont, selon votre dernière dépêche du 19 de ce mois, vous avez reçu la nouvelle par des lettres de Léopol, doit certainement être regardée comme un avantage très important pour la cour de Russie, et cet heureux début des armes de cette cour contre une partie

[1] Zegelin berichtete, dass seine beruhigende Auskunft über die dänischen Rüstungen (vergl. S. 419) „bei dem Corps derer Ulemas grossen Beifall gefunden“ und der Mufti erklärt habe, „dass die Pforte bei diesen jetzigen Umständen keinen besseren Freund unter denen christlichen Puissances haben könnte als Ew. Königl. Majestät“. — [2] Vergl. Nr. 18277. — [3] Vergl. Nr. 18266. — [4] Vergl. S. 421. Anm. 5. — [5] Goltz berichtete, Paris 14. Juli, dass Chotinski von dem Fieberanfall noch nicht hergestellt war und daher die Erledigung des Auftrags aufschob, vergl. Nr. 18232. 18240. — [6] Am 13. Juli in der Umgegend von Chozim.

de l'armée ottomane peut servir de présage que les troupes russes ne tarderont pas à remporter également une seconde victoire sur toutes les forces combinées de leurs ennemis.

En attendant, j'attends avec impatience de recevoir de vous des particularités plus détaillées de cette dernière action, et comme je ne saurais trouver sur mes cartes géographiques aucun des endroits sur le Niester dont vous faites mention dans votre susdite dépêche, ma volonté est que, pour mon usage, vous m'envoyez une bonne carte géographique de la Podolie sur laquelle je puisse rencontrer les différents endroits par le nom dont vous les désignerez. Je vous rembourserai non seulement ce qu'elle vous coûtera, mais je vous ferai bonifier également les frais de la boîte que vous avez donnée à votre correspondant pour l'encourager, après que vous m'aurez envoyé une note des débours que ces deux articles vous auront occasionnés.

Au surplus, j'espère qu'après cet heureux succès que les Russes viennent d'obtenir sur les Turcs, on se trouvera à l'abri de n'avoir absolument plus rien à appréhender à Varsovie, ni de la part de ceux-ci ni de celle des Confédérés, qui probablement seront fort découragés par un pareil évènement.

Federic.

Nach dem Concept.

18280. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 26 juillet 1769.

Madame ma Sœur. Je viens d'apprendre incessamment la nouvelle de la victoire que les troupes de Votre Majesté Impériale viennent de remporter sur les Turcs auprès de Chozim,[1] et je vous avoue, Madame, que mon premier sentiment a été de m'applaudir, non pas de ce que j'ai été assez bon prophète pour annoncer d'avance cet évènement à Votre Majesté Impériale,[2] mais d'avoir tiré un pronostique assez certain de cet évènement fondé, Madame, sur la supériorité de vos troupes et de vos sages mesures sur celles de vos ennemis. Votre Majesté Impériale agréera, à ce que j'espère, les félicitations que Lui fait de cette victoire le plus fidèle de Ses alliés et celui de tous les hommes qui s'intéresse le plus à Sa gloire; je prévois que dans peu le grand-vizir, impatient de ne pas céder à ses bachas, voudra avoir son tour, et qu'une troisième victoire qui suivra dans peu Ses deux aînées, terminera la campagne et peut-être la guerre; c'est donner à M. de Choiseul une bonne leçon et lui apprendre à vous susciter, Madame, des ennemis pour augmenter l'éclat et la splendeur de votre règne. Puisse-t-il durer autant que je le désire, et puisse Votre Majesté Impériale être persuadée

[1] Vergl. Nr. 18279. — [2] Vergl. S. 118.

de toute l'étendue des sentiments de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

18281. AU MINISTRE D'ETAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et la copie ci-jointe vous apprendra les premiers détails d'une nouvelle victoire signalée que les Russes viennent de remporter sur les Ottomans aux environs de Chozim,[1] et qui me sont confirmés par des rapports qui n'ont encore jamais accusé à faux.

J'ai lieu de soupçonner par le prompt rappel du maréchal Lacy,[2] dont vous faites mention dans la susdite dépêche, que la cour où vous êtes, en a été déjà informée, et que peut-être cet évènement l'a engagée à faire revenir aussi promptement ce maréchal, afin de l'avoir d'abord à la main et le consulter sur l'ombrage que les succès et la proximité des Russes pourraient peut-être lui faire prendre. Il se peut cependant que je me trompe, et je ne vous fais part de ce soupçon que pour vous mettre sur les voies de l'éclaircir sous main et avec votre dextérité ordinaire.

Federic.

Nach dem Concept.

18282. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 juillet 1769.

Votre rapport du 11 de ce mois m'est justement parvenu dans le temps où j'appris par mes lettres de Pologne[3] la nouvelle victoire signalée que le prince Golizyn vient de remporter sur les Turcs aux environs de Chozim. Ces heureux succès des armes de ma respectable amie et alliée m'ont fait un plaisir infini, et je n'ai pu m'empêcher de l'exprimer à Sa Majesté Impériale de ma propre main dans la lettre ci-jointe[4] que vous aurez soin de lui faire parvenir avec un compliment convenable.

Il ne s'agit maintenant que de la prise de Chozim. Elle ne me paraît plus difficile, à l'heure qu'il est, et si elle a lieu, ainsi que je l'espère, la Russie pourra se vanter d'avoir remporté dès le commence-

[1] Vergl. Nr. 18279. — [2] Vergl. dafür S. 458. — [3] Vergl. Nr. 18279. — [4] Nr. 18280.

ment de la campagne des avantages qu'on n'obtient souvent pas pendant tout le cours de la guerre.

On me mande de Vienne que le maréchal Lacy, qui s'était proposé de passer les deux saisons à Spa, a été promptement rappelé et est attendu à Vienne le 20 du mois prochain.[1] Je ne sais si je me trompe, mais je suis fort tenté de rapporter ce rappel subit à l'ombrage que l'Autriche prend du voisinage des Russes, et qui peut-être a reçu quelques nouveaux accroissements par la nouvelle victoire susmentionnée. On ajoute que[2] cette cour a nommé au poste de Constantinople, quoique seulement par provision encore et *ad interim*, un certain Thugut, jusques ici secrétaire interprète au ressort des affaires de Turquie dans la chancellerie d'État, et qu'on le fera partir incessamment pour sa destination.

Au reste, je ne saurais finir, sans vous témoigner combien je suis sensible à l'intérêt vif et tendre que Sa Majesté l'impératrice de Russie vous a assuré prendre aux espérances de l'augmentation de ma famille royale.[3] J'y reconnais les sentiments d'une amie et alliée chérie qui s'intéresse au honheur et à la prospérité de son fidèle allié, et vous n'oublierez pas de profiter de toutes les occasions qui se présenteront, pour lui renouveler les assurances d'un parfait réciproque de ma part, et qu'elle pouvait être persuadée que personne au monde ne saurait prendre ses intérêts plus à cœur que moi, ni ne lui être plus parfaitement attaché et dévoué.

Nach dem Concept. Federic.

18283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, et je vous communique par contre les avis que je viens de recevoir tout récemment de Pologne d'une victoire remportée par les Russes au delà du Niester sur une grande partie de l'armée ottomane.[4] Ces nouvelles sont très authentiques, et, par conséquent, vous pourrez les ébruiter hardiment là où vous êtes.

Pour ce qui concerne, d'ailleurs, le contenu de votre dépêche, je crois qu'il sera bien difficile, pour ne pas même dire impossible, au gouvernement de la République d'empêcher entièrement que ses sujets ne s'intéressent à des négociations d'emprunts que des puissances étrangères tenteront de faire en Hollande. Par rapport à cet article je vous dirai que

[1] Vergl. Nr. 18281. — [2] Bericht Rohds, Wien 19. Juli. — [3] Infolge der Vermählung des Prinzen von Preussen (vergl. S. 434) und der Schwangerschaft der Prinzessin Ferdinand (vergl. S. 345. 346). — [4] Vergl. Nr. 18279.

la landgrave de Hesse-Darmstadt, qui se trouve présentement ici,[1] vient de me faire l'ouverture suivante. Elle est intentionnée d'envoyer, dans peu, un des princes ses fils en Hollande, accompagné d'un gouverneur, qui aura charge de négocier dans ce pays un million de florins et d'offrir les sûretés nécessaires à un pareil emprunt. Comme elle souhaiterait fort de trouver ce capital à trois-demi ou tout au plus à quatre pour-cent d'intérêts, elle m'a requis de vous prévenir là-dessus et de vous autoriser à assister de vos bons conseils l'homme qui sera chargé de ladite commission, et qui vous communiquera les sûretés qu'il aura à offrir pour cet emprunt. Je vous enjoins donc d'assister de votre mieux ledit homme, lorsqu'il se présentera, et de vous employer à le faire réussir dans sa commission.

Federic.

Nach dem Concept.

18284. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT.[2]

[Potsdam, juillet 1769.]

Madame ma Cousine. Je sens toute l'incongruité de mon entreprise. Je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus ridicule qu'un vieillard blanchi sous le harnais et chargé d'années qui conçoit l'idée d'envoyer son portrait à une grande princesse. Ce procédé serait inexcusable, si l'on ne m'avait assuré que cette grande Princesse voulait avoir le portrait de ce vieillard. Je vous l'offre donc, Madame, tel qu'il est. S'il savait s'exprimer, il vous dirait combien l'original vous estime et vous respecte; plus hardi ou téméraire que je suis, il ajouterait une infinité de choses que je supprime pour ménager, Madame, l'extrême modestie dont vous faites profession. Puisse cette faible représentation de ma décrépitude vous faire souvenir d'un homme qui connaît tout le prix de votre amitié, et qui se fait un devoir de la mériter. Puissiez-vous accepter le tout avec indulgence et ne point douter des sentiments distingués et de la considération infinie avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin

Federic.

Nach einer Abschrift der eigenhändigen Ausfertigung.

18285. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 juillet 1769.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est très bien parvenue, ainsi que la lettre particulière avec son post-scriptum dont vous l'avez accompagnée. Vous avez raison de douter de la réalité de l'avis qui

[1] Vergl. Nr. 18284. — [2] Das obige Schreiben begleitete ein Bild, das der König der Landgräfin vor ihrer Abreise (27. Juli) übersandte.

m'était revenu des forces françaises aux Indes orientales.[1] J'ai déjà appris d'autre part qu'il est destitué de fondement,[2] et que ce n'est qu'un bruit répandu à plaisir.

Quant aux affaires de Pologne, je sais par des lettres interceptées des Confédérés[3] que la France leur fournit des sommes pour se soutenir, et que c'est par les mains du consul ou résident de cette cour à Danzig[4] que le payement se fait. Mais, malgré cela, je doute fort qu'ils soient jamais en état de parvenir à leur but, et tôt ou tard ils seront pourtant obligés de plier. En attendant, la copie ci-jointe vous apprendra les premiers détails d'une nouvelle victoire que les Russes viennent de remporter sur les Ottomans aux environs de Chozim,[5] et comme cette nouvelle est très authentique, vous pouvez la débiter hardiment et sans crainte d'être désavoué.

D'ailleurs, mon alliance avec la Russie est connue de tout le monde. Elle a été conclue immédiatement après la dernière paix, et la France en doit avoir été instruite depuis longtemps. Mais si l'on s'imagine qu'elle comprend différents articles secrets et séparés,[6] on se trompe fort, et l'erreur du comte de Châtelet,[7] quand il se persuade que c'est moi qui ai travaillé à allumer la guerre entre la Russie et la Porte, est bien plus grossière encore et du dernier ridicule. En effet, il n'y a aucune personne de bon sens qui y puisse ajouter foi, et vous avez parfaitement bien répondu sur cet article au sieur Walpole,[8] puisque tout le monde sait à présent que c'est la France seule qui a attisé cet embrasement.

Enfin, les inquiétudes que vous faites paraître sur l'état de grossesse de votre épouse, sont très naturelles; mais comme votre présence n'y saurait rien changer[9], vous ferez très bien de ne pas trop vous abandonner à vos appréhensions; j'espère plutôt qu'à l'aide d'habiles accoucheurs tout ira bien malgré votre absence, et que mère et enfant seront conservés à votre consolation.

Federic.

Nach dem Concept.

18286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 28 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois, et suis tout-à-fait de votre sentiment relativement aux finances de la cour de Saxe. Les deux

[1] Vergl. S. 453. — [2] Vergl. S. 446. — [3] Vergl. S. 455. — [4] Dumont. — [5] Vergl. Nr. 18279. — [6] Nach einer Mittheilung des englischen Geschäftsträgers, Walpole, an Goltz argwöhnte Choiseul das Bestehen einer geheimen Uebereinkunft zwischen dem preussischen und russischen Hofe, „d'augmenter leur puissance aux dépens de la Pologne dans les troubles actuels". — [7] Châtelet befand sich seit Anfang Juli in Paris. — [8] Goltz hatte auf den Widerspruch hingewiesen, dass eine Macht, die zu Subsidien verpflichtet sei, wie König Friedrich Russland gegenüber, einen Krieg anstiften solle, „pour se donner par là l'occasion de fournir ledit secours". — [9] Vergl. dazu S. 427. Goltz war in Compiègne (vergl. S. 421).

ressources que cette cour a pour augmenter réellement ses revenus, et qu'elle ignore, sont l'une les domaines de ses provinces et l'autre les débouchés à procurer au débit de son sel; mais ces deux ressources paraissent lui être absolument inconnues jusqu'à présent. Les nouveaux projets d'augmentation de finances que le comte Bolza enfantera,[1] n'auront probablement pour objet que de nouvelles contributions. Il aura soin, à la vérité, de masquer, autant que possible, la chose et se gardera bien de se servir d'un pareil mot, mais, en effet, ce ne seront que de nouveaux impôts auxquels on affichera des noms étrangers. Si, cependant, on adopte les principes que fournira cet homme, on peut être sûr de ne pas réussir, car toutes nouvelles charges sont absolument impraticables pour ce pays.

En attendant, les insinuations de l'Électrice douairière contenues dans votre susdite dépêche[2] sont bien flatteuses pour moi, et je vous autorise de dire en revanche de ma part à cette Princesse que je réponds parfaitement à l'empressement qu'elle vous a témoigné de me voir, et qu'il ne dépendra que d'elle de choisir pour cela tel endroit qu'il lui plaira. Vous aurez soin cependant de me marquer le pied sur lequel elle se trouve présentement avec l'Électeur son fils, et si l'harmonie est plus étroite entre eux, à l'heure qu'il est, qu'elle ne l'était, il y a quelque temps.[3]

Au reste, les avis que vous avez touchant les princes de Saxe qui se trouvent en France,[4] sont parfaitement justes et correspondent entièrement avec ceux que j'ai reçus de ce pays à leur égard. On les comblera de politesses et de compliments à cette cour; mais c'est-là l'unique chose à laquelle ils doivent s'attendre et à rien de plus.

N'oubliez pas d'instruire suffisamment avant votre départ de la cour où vous êtes,[5] le secrétaire d'ambassade de la manière dont il aura à me rendre compte de tous les changements qui, pendant votre absence, pourront arriver là-bas, soit dans les finances ou parmi les troupes, pour que je sois exactement informé de tout ce qui concerne ces objets.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke berichtete, dass die eingesetzte Finanzcommission dem Churfürsten empfohlen habe, sich an Bolza zu wenden, und dass dieser beauftragt sei, „d'indiquer les moyens de faire rentrer de plus grosses sommes dans les coffres du souverain, en soulageant le commerçant et le cultivateur". — [2] Mit dem Ausdruck des Bedauerns, dass sie der Einladung des Königs zu der Hochzeit des Prinzen von Preussen (vergl. Nr. 18249) nicht habe folgen können, hatte Maria Antonia als ihren lebhaften Wunsch bezeichnet, dem König ihre Aufwartung in Potsdam zu machen, und Borcke zu verstehen gegeben, „qu'elle croyait pouvoir réaliser ce projet, si elle était bien sûre que cela ferait véritablement plaisir à Votre Majesté". — [3] Vergl. S. 79. — [4] Borcke berichtete, dass die Prinzen (vergl. S. 442 und 443) über die Aufnahme bei der königlichen Familie sehr befriedigt seien, desto weniger aber mit dem kühlen Empfange seitens der Minister. — [5] Borcke wollte am 29. Juli seinen Urlaub antreten, vergl. S. 449.

18287. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 juillet 1769.

Je suis entièrement tranquille au sujet de la quittance générale à recevoir de la part du comte Ostermann touchant le payement des sommes que je lui ai fait faire par vous pour le compte de sa cour,[1] depuis que j'ai vu par vos dépêches et surtout par la dernière du 18 de ce mois les arrangements que vous avez pris à ce sujet, qui ont toute mon approbation, de sorte qu'il me sera indifférent de recevoir ladite quittance huit jours plus tôt ou plus tard, étant convaincu présentement que vous n'avez absolument rien négligé, mais pris toutes les précautions nécessaires à cet égard.

Pour ce qui regarde la présente Diète en Suède, tout ce que vous m'en mandez,[2] me confirme de plus en plus dans l'opinion qu'il ne s'y passera absolument rien d'intéressant, que tout s'y bornera peut-être à un renouvellement d'alliance avec la France et à d'autres petits changements pareils qui ne seront d'aucune importance et ne sauront nuire en rien aux intérêts des puissances voisines de ce royaume.

Il me semble d'ailleurs que les Suédois présumeraient trop d'eux-mêmes en s'imaginant que la Porte Ottomane réfléchirait jusqu'à ce point à leur Diète que de refuser pour autant qu'elle durera, tout traité de paix aux Russes, et que, pour l'amour de la Suède, cette puissance voudrait s'exposer à être mise aux abois. Tout peu vraisemblable que soit, par cette raison, l'avis qui vous est revenu des instructions que la cour de Suède doit avoir donné à son ministre à la Porte[3] sur ce sujet,[4] vous avez cependant très bien fait de prier le comte Ostermann de ne pas ajouter légèrement foi à ce bruit, et vous conjecturez parfaitement bien sur les suites funestes qu'il pourrait avoir, surtout si le comte Ostermann s'en servait pour augmenter l'aigreur de sa cour contre celle de Suède.

Au reste, il est à présumer que dans peu on ne manquera pas d'apprendre la nouvelle d'une troisième grande bataille qui se sera donnée entre les forces combinées des Ottomans sous les ordres du grand-vizir et l'armée russe à l'avantage de cette dernière, et, si cet évènement a lieu, il est à croire qu'il sera décisif non seulement pour cette campagne, mais même pour la guerre présente.

Au surplus, comme mes dernières lettres de Russie[5] font mention

[1] Vergl. S. 422. — [2] Cocceji berichtete: „Il y a longtemps que la cour insiste pour que l'on prenne l'affaire de la Constitution en délibération; mais on m'assure que la première après celle du change (vergl. Nr. 18270) sera le renouvellement de l'alliance avec la France, et qu'on reculera l'autre autant qu'on pourra.“ — [3] Celsing. — [4] „D'employer toute son adresse à faire prolonger la guerre contre la Russie, de relever le courage des Turcs en cas qu'ils reçussent quelques échecs, et de leur déconseiller de faire la paix, si les circonstances obligeaient la Russie à la demander.“ — [5] Bericht von Solms, Petersburg 11. Juli.

d'une flotte considérable, au delà de 40 voiles, que la cour de Pétersbourg a intention de faire croiser cet été dans la Baltique, je crois que vous ferez bien d'ébruiter là où vous êtes, cette nouvelle; elle contribuera probablement à modérer les résolutions du parti français, et lui inspirera certainement des sentiments plus pacifiques.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 288. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 juillet[1] 1769.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'est très bien parvenue. On ne saurait douter, par les particularités dont vous faites mention,[2] que les Russes n'aient remporté des avantages, et même considérables, sur les Turcs; mais comme les Confédérés empêchent toujours la communication avec la Podolie, et qu'ils interceptent tous les courriers qui arrivent de là-bas, il faudra attendre patiemment encore quelque temps, avant que de pouvoir apprendre des particularités plus détaillées que celles que vous avez mandées jusqu'ici, sur ce qui s'est passé dans ces environs.

Au reste, je vous dirai que, sur les représentations que vous m'avez faites, pour faire avancer mes patrouilles plus avant en Pologne, pour assurer d'autant mieux le commerce de mes États avec ce pays, je viens d'ordonner en conséquence au lieutenant-général de Stutterheim[3] de faire pousser les patrouilles qui vont du côté d'Elbing et de Thorn, un tant soit peu plus en avant qu'elles n'étaient accoutumées d'aller jusqu'ici; ce qui, j'espère, joint aux heureux succès des troupes russiennes, rétablira, selon les apparences, la tranquillité dans ces contrées.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 289. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 juillet 1769.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'est bien parvenue, et j'attends avec impatience d'apprendre le jour que l'Empereur compte d'arriver à

[1] Vom 30. Juli ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 613. Auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 28. Juli, dass Mitchell für den englischen Residenten Wrougthon, der über Breslau nach Warschau zurückkehre, um eine Escorte bitte, findet sich die eigenhändige Verfügung: „Je ne saurais donner des escortes jusques à Varsovie, je n'en donne que de la Poméranie à Danzig, parceque c'est ma poste, mais je n'ai aucune poste au delà de la frontière de Silésie jusqu'à Varsovie. Federic." — [2] Die Einzelheiten betrafen nicht sowohl die Schlacht (vergl. Nr. 18 279) als vielmehr die Folgen derselben, „qui font bien voir que le prince Golizyn continue d'avoir toute la supériorité au delà du Niester, et qu'il est presque sûr des bonnes suites qu'auront ses premières entreprises". — [3] Cabinetserlass, Potsdam 30. Juli.

Neisse.[1] Mon départ d'ici, ainsi que les ordres à donner à mes régiments en Silésie pour la revue prochaine en dépendent, et mon ministre de Schlabrendorff n'a rien à faire à ces arrangements militaires qui seuls me font désirer d'en être informé à temps.[2] Vous n'aurez donc rien de plus pressé que de m'en faire part, dès que vous en apprendrez quelque chose de positif, et comme, selon votre susdite dépêche, Sa Majesté Impériale est attendue en peu de jours de retour de son voyage en Italie, je me flatte de recevoir cet avis par une de vos premières dépêches.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre que vous avez lieu de supposer au ministère autrichien quelque envie de se mêler de la négociation de paix entre la Russie et la Porte.[3] Cela servirait peut-être de contrepoids à la prépondérance et à la dictature de la Russie en Pologne, et comme les nouvelles de la dernière victoire que le prince Golizyn a remportée sur les Turcs aux environs de Chozim, se confirment par des circonstances qui ne permettent pas de la révoquer en doute,[4] il y a apparence que, l'hiver prochain, on pourrait bien se prêter à la négociation pour rétablir la tranquillité. C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

18290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 juillet 1769.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, avec l'apostille qui s'y trouvait jointe. Le comte de Panin a grande raison d'excuser le refus que le roi de Pologne a fait de remettre la forteresse de Kamieniec entre les mains des Russes.[5] Ce n'est sûrement pas sa faute, et on ne saurait s'en prendre qu'à ses oncles qui n'ont pas voulu y consentir. Il mérite donc à cet égard quelque indulgence, et vous ne manquerez pas de faire tout votre possible auprès de la cour où vous êtes, pour qu'elle ne mette pas ce refus à sa charge. D'ailleurs je l'ai fait exhorter, il y a déjà quelque temps, de ne pas s'écarter du parti de l'impératrice de Russie, mais de rester toujours fidèlement attaché aux

[1] Vergl. S. 451. — [2] Rohd berichtete: „Pour gagner du temps, j'en ferai part à M. de Schlabrendorff en Silésie, si Votre Majesté l'agrée ainsi." — [3] Rohd berichtete: „Comme les intérêts de la cour d'ici me paraissent exiger que la guerre des Turcs avec les Russes ne soit pas de longue durée, le ministère autrichien se propose peut-être de jouer à la pacification future le rôle de médiateur, pour aider à moyenner un accommodement qui soit le moins préjudiciable que faire se pourra, à la catholicité en Pologne." — [4] Vergl. Nr. 18288. — [5] Solms berichtete, dass Panin genöthigt sei, die Weigerung von Stanislaus zu entschuldigen, „afin de ne pas fournir davantage des armes à ceux qui regardent la déposition du roi de Pologne comme une chose convenable au système russien".

intérêts de sa protectrice, sans laquelle il ne saurait jamais se soutenir sur le trône.[1]

Quant aux affaires de Suède, je crois que le comte Panin n'a pas sujet d'appréhender au point qu'il le fait, les intrigues du parti français. En effet, il règne à présent dans ce parti tant de division qu'il y a toute apparence qu'il ne se fera rien de fort essentiel à la présente Diète; aussi ai-je lieu de me flatter que la Russie commencera d'elle-même à regarder toutes ses manœuvres avec indifférence.

En attendant, les nouvelles de la dernière victoire du prince Golizyn aux environs de Chozim se confirment,[2] et j'en augure très bien pour l'avenir. J'en présume, et il me semble même hors de doute que l'armée du grand-vizir aura le même sort, qu'elle ne manquera pas d'être battue; que les Russes s'empareront de Chozim, et que l'hiver prochain procurera à la Russie une bonne et glorieuse paix. C'est au moins l'heureux pronostic que je forme pour les armes russiennes, et dont l'accomplissement me fera sûrement un plaisir infini.

Au reste et pour ce qui est du renouvellement de notre alliance,[3] il me semble que la négociation en pourrait très bien reposer dans le moment présent, et qu'on en pourrait reprendre le fil, lorsque notre traité d'à présent sera expiré, et la porter alors à une heureuse conclusion.

C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui, et je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est de vous recommander de ne pas vous étendre si fort sur mes louanges,[4] mais de vous attacher plutôt aux affaires essentielles qui pourront m'intéresser.

Nach dem Concept. Federic.

18291. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 juillet 1769.

J'ai été bien aise de recevoir les éclaircissements que votre dernière dépêche du 25 de ce mois contient sur la nature des différends actuels de la compagnie anglaise aux Indes orientales,[5] et vous sais gré des détails dans lesquels vous êtes entré sur ce sujet.

D'ailleurs, vous ferez bien de tâcher d'apprendre le but que les

[1] Vergl. Nr. 18146 und 18255. — [2] Vergl. Nr. 18288. — [3] Solms berichtete, dass er die Erlasse vom 28. Juni (Nr. 18216 und 18217) erhalten habe und sofort Panin davon unterrichten werde. — [4] Bei Erwähnung des Umstandes, dass die Fürstin Daschkow ins Ausland und wahrscheinlich nach Berlin gehen werde, und seiner Bekanntschaft mit dem ehemaligen Gesandten in Frankreich, Fürst Golizyn, der über Berlin zurückgekehrt war (vergl. S. 337). — [5] Thulemeier berichtete, dass sicherlich die Unruhen in Indien zum Theil auf französische Umtriebe zurückzuführen seien, dass aber schwerlich die Anwendung offener Gewalt gegen England und die Unterstützung mit einer Flotte zur Zeit zu erwarten ständen. Vergl. S. 446. 453.

voyages de la duchesse de Grammont et de l'Électeur palatin en Hollande dont vous faites mention, peuvent avoir, et ne manquerez pas de me rendre compte des notions que vous recueillerez sur l'un et l'autre de ces égards.

Au reste, les dernières lettres de Pologne[1] confirment les succès des Russes, mais on ignorait encore à Varsovie, au départ de la poste, les particularités des avantages qu'ils peuvent avoir remportés sur les Turcs, parceque les Confédérés polonais empêchent la communication avec la Podolie et interceptent tous les courriers et estafettes qui arrivent de là-bas. C'est à quoi se bornent aujourd'hui les nouvelles de ces environs.

Federic.

Nach dem Concept.

18292. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 31 juillet 1769.

Je suis très satisfait de votre dépêche et de votre lettre particulière du 20 de ce mois. Je crois que vous rencontrez parfaitement bien dans le jugement que vous portez, dans la première, sur les finances de France,[2] et je suis persuadé qu'il ne faudrait pas moins qu'un véritable alchimiste pour les rétablir. La dernière, au contraire, renferme des détails sur les régiments de France[3] qui m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'ils me mettent à même de juger du plus ou moins de succès que les nouveaux arrangements militaires ont eus dans l'armée française. De mon côté, je n'ai aujourd'hui absolument rien à ajouter à mes ordres précédents, si ce n'est que je suis très curieux d'apprendre quelle sensation la dernière victoire des Russes sur les Turcs aux environs de Chozim[4] aura faite à la cour où vous êtes. Vous n'oublierez donc pas de m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

18293. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 juillet 1769.

Au reste, le sieur Chotinski continue de différer d'un jour à l'autre de faire la déclaration dont sa cour l'a chargé relativement à la mission du sieur Sabatier à Pétersbourg.[5] La copie ci-jointe vous fera voir quel nouveau prétexte il a allégué à mon ministre à Paris pour justifier

[1] Vergl. Nr. 18288. — [2] Goltz berichtete, dass der Tilgung der Staatsschulden und der Herabsetzung der Auflagen unendliche Schwierigkeiten entgegen ständen. — [3] Goltz bezeichnete den Gesammteindruck als mittelmässig, obwohl die Schweizer und deutschen Truppen besser seien als die Nationalregimenter. — [4] Vergl. S. 455. — [5] Vergl. Nr. 18278.

ces délais,[1] et je m'en rapporte à votre prudence pour l'usage que vous jugerez à propos de faire de cette anecdote.

Nach dem Concept. Federic.

---

18 294. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 juillet 1769.

Les détails que vos deux dépêches du 18 et du 21 de ce mois renferment, sont assez instructifs pour me donner une juste idée de la situation actuelle des affaires en Angleterre. Mais, si le gouvernement montre beaucoup de faiblesse,[2] il s'en manifeste sûrement tout autant dans le parti opposé. Ni l'un ni l'autre soutient sa thèse avec fermeté, et de là vient que la cour conservera toujours ses avantages.

D'ailleurs, j'apprends de Hollande[3] que le lord Bute vient d'y passer pour retourner en Angleterre.[4] Peut-être est-ce pour y jouer de son reste, mais peut-être aussi pourra-t-il recevoir, à cette occasion, le juste salaire de ses indignes manigances.

Au reste, comme le terme de mon entrevue avec l'Empereur à Neisse approche, vous n'oublierez pas d'avoir l'œil au guet pour observer l'impression que cette visite fera, tant sur la cour que sur la nation britannique, afin de m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Goltz berichtete, Paris 20. Juli, dass Chotinski die Abgabe der Erklärung nicht für dringend halte, da sie bereits durch seinen Hof dem französischen Consul und von diesem wahrscheinlich an Choiseul mitgetheilt sei. — [2] Maltzan berichtete, London 21. Juli, dass Chatham (vergl. S. 452) nur unter anspruchsvollen Bedingungen sich zum Wiedereintritt in das Ministerium verstehen würde. „Mais, si les affaires continuent dans le même train, le Roi se verra bientôt dans la situation de ne pouvoir pas se dispenser de souscrire à toutes les conditions, telles qu'elles soient.“ — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 21. Juli. — [4] Vergl. S. 384.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 484 ff.

A.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach: Nr. 17760. 17832. 17871. 17954. 18077. 18142. 18252.

B.

Bastiani: Nr. 17797.

Belling: Nr. 17978.

Benigna Biron, Herzogin von Curland: Nr. 18004.

Benoît: Nr. 17698. 17704. 17715. 17724. 17732. 17741. 17755. 17766. 17775. 17784. 17793. 17813. 17826. 17836. 17847. 17853. 17862. 17873. 17905. 17915. 17934. 17946. 17987. 17999. 18010. 18022. 18034. 18043. 18051. 18059. 18068. 18082. 18095. 18104. 18115. 18125. 18134. 18137. 18146. 18154. 18161. 18188. 18195. 18210. 18213. 18226. 18234. 18244. 18255. 18263. 18271. 18279. 18288.

Bohlen: Nr. 18168.

Borcke: Nr. 17702. 17710. 17720. 17727. 17739. 17749. 17763. 17772. 17781. 17788. 17799. 17807. 17827. 17829. 17844. 17861. 17869. 17880. 17887. 17900. 17911. 17922. 17929. 17955. 17968. 17981. 17993. 18005. 18031. 18053. 18076. 18084. 18088. 18089. 18113. 18122. 18132. 18156. 18170. 18182. 18194. 18202. 18220. 18224. 18242. 18262. 18269. 18286.

C.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt: Nr. 18169. 18284.

Charlotte, reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 17814. 18030.

Cocceji: Nr. 17701. 17709. 17718. 17737. 17756. 17768. 17777. 17789. 17808. 17818. 17834. 17859. 17866. 17891. 17898. 17902. 17923. 17937. 17945. 17961. 17988. 18012. 18024. 18044. 18052. 18067. 18080. 18090. 18100. 18112. 18121. 18131. 18149. 18150. 18183. 18201. 18233. 18241. 18253. 18270. 18287.

D.

Dalwig: Nr. 17696. 17723. 17893. 18061. 18187. 18257.

Dorothea, württemberg. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Friedrich Eugen: Nr. 18109.

E.

Ernst Johann Biron, reg. Herzog von Curland: Nr. 17913.

F.

Finckenstein: Nr. 17711. 17719. 17729. 17733. 17744. 17750. 17751. 17809. 17810. 17821. 17842. 17843.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

SACHREGISTER.

Der Sultan bereut den Beginn des Krieges 204. — Die Türken kriegsmüde 14. 236. 241. 246. 454, — werden nach der ersten Niederlage um Frieden bitten 46. 47; vergl. 174. 175, — nach Schluss des ersten Feldzugs zum Frieden geneigt sein 168. 240. 385. — Die Pforte sucht durch Verbreitung von Siegesnachrichten den Muth der Bevölkerung zu heben 235. 236. 380. 381. 419.

Geringe Meinung des Königs von der Kriegskunst der Türken 5. 241. 260. 297. 303. 386. — „Schlechte Generals" 386. — Die Türken geben ihre Truppenzahl zu hoch an 324. — Geringe Tüchtigkeit der Janitscharen 174. 240. 241. — Die türkische Reiterei für die Schlacht unbrauchbar 240. — Unordnung und Desertion im Heere 324. 453. — Auftreten der Pest 402. 403. 427.

Antwort der Russen auf das türkische Manifest 35, — ist maassvoll 35.

Operationsplan der Russen 10. 204. 209. — Meinungsverschiedenheiten darüber im Conseil 55. 204. 209. 260. — Bemerkungen des Königs dazu 44. 55. 204. 205. — Panin und Tschernyschew erbitten seine Rathschläge 41. 204. — Er empfiehlt den Vormarsch über den Dniester 204. 205. — Der Kriegsschauplatz soll in Feindesland verlegt werden 135. 136. — Bestimmung der Heerführer 20. — Die Ernennung Golizyns zum Führer der Hauptarmee ist nach Ansicht des Königs falsch 20. 358. 369. — Der General Elmpt wird ihm beigegeben 400. — Die Stärke der russischen Heere 20. — Die russischen Angaben sind zu hoch 33. 54. 121. 129. 324; vergl. 68. — Vermehrung der Streitkräfte 168. 169. — „Flegme" der russischen Soldaten 297. — Die russischen Truppen sind den türkischen überlegen 217. 411.

Der König dringt auf Anlegung von Magazinen und Fürsorge für ausreichende Verpflegung 10. 44. 66. 69. 73. 89. 90. 99. 120. 136. 143. 204. 205. 286. 287; vergl. 256. — Die Schwierigkeiten in den türkischen Provinzen sind unendlich 67. 68. 73. 119. 205. 217. 292. 293. 449, — führen voraussichtlich zu unglücklichem Ausgang für die Russen 67. 68. 89. 90. 136. 205. — Russland nimmt den Krieg zu leicht 69. 188. 260.

Der König glaubt, dass die Russen den Türken zuvorkommen werden 12. 57. 75. 103. 110. 127. 129. 130. 135. 137. 140. 171. 173. 272. 281. 282. 285. 303. 315. 319, — trotz Langsamkeit und Unentschlossenheit 209, — prophezeit den Russen den Sieg 14. 46. 48. 66. 89. 99. 103. 118. 140. 143. 153. 158. 168. 195. 246. 269. 297. 303. 304. 324. 336. 455. 456. 465; vergl. 430, — wenigstens im Anfang 140. 306. 315, — in der Schlacht 69. 411, — bei genügender Fürsorge für die Verpflegung 66. 99. 143. — Die Russen werden an Langsamkeit und schlechter Kriegführung von den Türken noch übertroffen 209. 260. 269. 297. 324. — „La sottise des uns triomphe de la plus grande sottise des autres" 209.

Der König wünscht über den Vormarsch der Russen in Polen unterrichtet zu werden 5. 9. 29. 34. 40. 68. 151. 192. 193. — „Lenteur" der Russen 33. 185. 188. 204. 209. 236. 280. 297. — Versammlung der Hauptarmee 129. 140. 171. — Der Beginn der Operationen verzögert sich 192. 193. 203—205. 209. 236. — Die Russen sind noch nicht fertig 193. 217. 260. 324.

Die Russen beginnen die Operationen und überschreiten den Dniester (26. April 1769) 272. 276. 280—282. 285. 289. 294. 303—305. 314. 315. 319. 332. — Rückzug der Türken nach Jassy 314. 315. — Die Belagerung von Bender und Chozim soll den Feldzug eröffnen 289. 294. 304. 305. 314. 315. 325. 332. — Verfrühte Nachricht der Einnahme Chozims 329. — Sieg der Russen vor Chozim (30. April) 335. 336. 365. 386, — veranlasst das Gerücht einer angeblichen Niederlage 367. 380. 386. 411. 418—421. 436. 454. 455. — Das Gerücht wird von Oesterreich und Frankreich verbreitet 411. 420. — Golizyn geht über den Dniester bis Volhynien zurück 335. 341. 344—346. 349—351. 358. 361. 365. 369. 386. 411, — aus Mangel an Lebensmitteln 335. 344—346. 349. 365. 386, — an Kanonen 411, — aus Furcht, dass ihm die Lebensmittel abgeschnitten werden 351. 361; vergl. 423, — will keinen Feind in seinem Rücken lassen 361. — Der Rückzug macht schlechten Eindruck 345. 363. 366. 369, — hebt den Muth der Türken 345. 350. 365. — Der König befürchtet den Rückmarsch bis Kiew 351. 361. —

Berichtigungen:

S. 95. Der Vertrag von Pavia wurde am 4. August 1329 von Kaiser Ludwig dem Bayern als Vormund über die Söhne seines verstorbenen Bruders, Rudolf des Stammlers, abgeschlossen. Kaiser Ludwig und Rudolf der Stammler waren die Söhne Herzog Ludwigs II. des Strengen.

S. 394, Z. 14 v. o. ist zu lesen: „la duchesse d'Enville" (de La Rochefoucauld d'Enville).

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

